

Clergé régulier

610-1828

H 1-749, H 810-889 ;

1 H 1 - 509 H 6 (cotation discontinue)

Répertoire méthodique de la série H

D'après les inventaires précédemment réalisés

Brice Bastide et Aziliz Emery, archivistes

Dates extrêmes :

610-1828¹

Importance matérielle :

Environ 38 mètres linéaires de boîtes d'archives, ainsi que 88 plans et documents rangés à plat.

Histoire de la conservation :

Le premier travail de classement de la série H est réalisé par l'archiviste de Seine-et-Marne, Côme Lemaire, en 1864. Cette année-là, le 2^e tome de *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques*, est publié. Celui-ci concerne à la fois la série H, relative au clergé régulier, mais également la série G, dédiée au clergé séculier. Dans ce deuxième tome, ce sont d'abord les cotes H 1 à 809 qui sont décrites. En 1880, le travail de classement se poursuit et un quatrième tome concernant uniquement les ajouts à certains inventaires déjà existants est publié. À cette occasion, les descriptions des cotes H 810 à 922 sont ajoutées, constituant ainsi le 1^{er} supplément de la série H.

Il faudra attendre 1939, soit près de soixante ans, pour qu'un 2^e supplément à la série H soit rédigé, résultat d'un important travail de l'archiviste Jean Hubert.

Au cours des décennies suivantes une trentaine de cotes viennent compléter cette série.

En 2020, les inventaires imprimés font l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès simplifié aux documents. Sauf cas particulier, la graphie d'origine est conservée. Cette même année, les documents initialement conservés sous les anciennes cotes Hp 1, 2 et 4, qui n'avaient jamais été traités, font l'objet d'un classement et d'une réintégration dans des cotes appropriées de la série H.

Modalités d'entrée :

La plupart des archives constituant la série H ont été remises par voie de séquestre pendant la période révolutionnaire. Cette remise fait suite aux décrets des 13 et 19 février 1790, relatifs à l'abolition des vœux monastiques et à la suppression des ordres et congrégations régulières autres que d'éducation publique et de charité.

Présentation du contenu :

La série H du cadre de classement des Archives départementales concerne les archives du clergé régulier. On entend ici par clergé régulier, les institutions chrétiennes ayant prononcé des vœux et qui vivent en communauté selon des règles spécifiques (par opposition avec le clergé séculier évoluant parmi les laïcs), notamment les règles monastiques, canoniales, etc. Sont donc concernés : les ordres religieux d'hommes, les ordres religieux de femmes et les ordres religieux militaires.

¹ La coupure chronologique marquant la fin de l'Ancien Régime n'a pas pu être respectée, notamment pour certains registres. Par exemple, la cote 331 H 12 couvre la période du XVII^e siècle jusqu'à 1828.

Bien que prévues au niveau du clergé régulier, les archives d'Ancien Régime des établissements hospitaliers (hospices et maladreries) qui ont été séquestrées à la Révolution, ont été rassemblées avec les fonds des hôpitaux des périodes postérieures. Il conviendra donc de consulter les instruments de recherche concernés pour en apprécier le contenu.

Si la série H forme un ensemble assez hétérogènes, quelques documents remarquables sont à mentionner.

Le fonds des archives des Bénédictins de l'abbaye Saint-Père de Melun est le plus volumineux, avec pas moins de 73 cotes. Datés du Xe au XVIIIe siècle, les documents qui composent cet ensemble sont également très riches et de natures variées.

Le fonds des Carmes du prieuré de Saint-Nicolas des Basses-Loges est notamment composé de plusieurs documents originaux, dont certains avec sceaux, datés du XIVe siècle (233 H 2-4).

L'importante collection d'actes de donation, pour certains datés du XIIe siècle et scellés, des Bénédictins du prieuré Sainte-Foy de Coulommiers est à mentionner (H 824-826).

Parmi les documents relatifs la fondation du couvent des Minimes, situé à Brie-Comte-Robert, se trouvent notamment des lettres patentes du roi Louis XIV, avec sceau royal (H 21 ; 1647-1709).

Dans les archives du couvent royal des Mathurins Trinitaires de Fontainebleau sont également conservées des lettres patentes du roi François Ier, par lesquelles le roi déclare reprendre aux religieux une partie du couvent et de ses dépendances pour agrandir les bâtiments du château de Fontainebleau (H 125 ; 1529).

Pour les Bénédictines, les trois abbayes que ce sont celles de Chelles, Faremoutiers et Jouarre représentent à elles trois un des ensembles les plus volumineux (194 cotes) et les plus anciens de la série H, avec des documents datés du XIIe (331 H 5).

On peut notamment signaler pour les Bénédictines de Chelles, le terrier de la seigneurie de Villiers-sur-Morin (H 416 ; 1541-1545) et celui de la seigneurie de Maurepas (H 415 ; 1541-1555).

La carte des seigneuries de Faremoutiers et de Pommeuse, conservé dans les archives de l'abbaye des Bénédictines de Faremoutiers, est un des plans sur vélin le plus grand du fonds : 2,65 mètres sur 2,25 mètres (H 465 ; XVIe-XVIIe siècles).

Accroissements :

Série close.

Mode de classement :

Hormis quelques modifications destinées à faciliter la compréhension du fonds, le plan de classement d'origine est utilisé.

Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents ou leur dimension.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français et latin.

Sources complémentaires :

En préambule, il est à noter que les inventaires de Côme Lemaire et Jean Hubert sont à consulter, car ils indiquent certaines sources complémentaires conservées dans le département.

Fonds complémentaire non négligeable, la série Q, et plus particulièrement la sous-série 2Q, dédiée séquestre révolutionnaire des établissements religieux.

Dans la série L, qui concerne les archives des administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800), de nombreux documents sont relatifs à la nouvelle organisation du clergé durant cette période. Voir les cotes L 1061-1062, qui concernent particulièrement le clergé régulier, et les cotes L 1063-1228, relatives aux pensions et traitement des ecclésiastiques. Enfin, la cote L551 peut également être mentionnée : il s'agit d'un prospectus concernant l'École militaire tenue par les Bénédictins de Rebais (XVIIIe siècle).

La série I, peu volumineuse, rassemble des documents relatifs aux archives ecclésiastiques et qui auraient dû être intégrés, entre autres, aux séries G et H. Mais les documents sont entrés aux archives départementales après la rédaction des instruments de recherche de ces deux séries, donc trop tard pour ce faire.

La série V, constituée des archives de la période concordataire (antérieures à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905) est également à consulter, notamment la sous-série 6V dédiée au clergé catholique régulier.

Les séries F et J contiennent également de nombreuses archives privées ecclésiastiques, conséquence de la politique d'acquisition qui s'instaure aux Archives départementales dès 1905, et qui se poursuit jusqu'en 1990.

Enfin, pour une étude plus globale sur le clergé en Seine-et-Marne pendant l'Ancien Régime, voir aussi la série G.

I - Ordres religieux d'hommes

Sources complémentaires :

Pour la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes voir :

- *Pour Fontainebleau, voir la cote D18 ;*

- *Pour Melun, voir la cote D19.*

Bénédictins

Abbayes

Chaumes, Abbaye Saint-Pierre

H 72 Liste des abbés et atlas parcellaire des censives et dîmes des seigneuries de Chaumes, d'Argentières et de Saint-Just, de fiefs et dîmages à Arcy, Bombon, Maurevert, Verneuil, Petit-Loribeau, Coubert, Soignolles.

Mouvance censuelle et dîmes. - Atlas parcellaire des Censives et dîmes des seigneuries de Chaumes, d'Argentières et de Saint-Just, du fief d'Arcy et d'un autre fief situé à Bombon ; des dîmages de Maurevert, de Verneuil, du Petit-Loribeau, de Coubert, s'étendant sur le territoire de ce lieu et sur ceux de Soignolles, cordon et Suisnes, dressé par Troussu, arpenteur général des eaux et forêts de France et arpenteur royal en titre d'office héréditaire en la châtellenie de Creil ; ledit atlas précédé de la liste des abbés qui se sont succédés à l'abbaye Saint-Père ou Saint-Pierre de Chaumes, depuis l'an 1383, et dont les noms suivent ; révérends pères en Dieu : Jean Deponil, 1383 ; - Jean Bardin, 1416 ; - frère Jean Soyer, 1464 ; - Pierre Damoiseau, 1477 ; - Tristan de Sallezard, archevêque de Sens ; - frère Antoine de Saint-Marsac, 1521 ; - frère Jean Prudhomme, 1543 ; - messires : Jean de Gondy, conseiller-aumônier du Roi, évêque de Langres, duc et pair de France, 1567 ; - Pierre de Gondy, conseiller du Roi en son Conseil privé, archevêque de Paris, 1578 ; - Jacques Lesprenier, 1585 ; - Louis de La Vallette, archevêque de Toulouse, aumônier du Roi, 1616 ; - Louis, cardinal de La Vallette, 1623 ; - Jean de Binos, conseiller aumônier du Roi, 1641 ; - Henri-Louis de Gondrin, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, conseiller du Roi, 1656 ; - Charles de Calonne de Courtebonne, abbé de La Couronne, 1698 ; - Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes, grand-maître de la chapelle du Roi, 1725 ; - Jean Cousturier, docteur de Sorbonne, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, 1732 ; - Jean Collet, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris , aumônier de Sa Majesté, confesseur de feu monseigneur le Dauphin, 1770 ; - tous successivement abbés conventuels ou commendataires de l'abbaye de Saint-Pierre, seigneurs spirituels et temporels de Chaumes, Argentières, Saint-Just, Chessy-lez-Ormeaux et autres lieux. (*Atlas, In folio, colombier, 232 feuillets, papier*).

1778

H 73

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Chaumes, dressé en exécution des lettres patentes obtenues par messire Joseph-François-Xavier Rigaud, visiteur général des couvents de Carmélites de France, abbé-commendataire de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, par Brissot, notaire à Guignes, et précédé de la désignation de ladite seigneurie, des fiefs qui en dépendent de l'indication de ses droits généraux et de son domaine utile (1er volume).

Censitaires ; sieur Michel-Antoine Rousseau, procureur fiscal en la prévôté de Chaumes ; - messire Pierre Douville, ancien curé de cette ville ; - messire Gabriel de Glatigny, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, seigneur de Beauvoir ; - Pierre Mulloteau, concierge du château de Crisenoy ; - messire Guillaume Agasse, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, seigneur haut, moyen et bas justicier direct de Maurevert, Cresnes, Forest, La Forest, seigneur du fief de Roquemont et de la ville de Chaumes, en partie ; - Jacques Rozier, maître de pension à Beauvoir ; - maître Jean Bonnard, greffier de la prévôté d'Ozouer-le-Voulgis ; - Pierre Desormes, bourgeois, demeurant à Blandy ; - Jean-Louis Forqueray, aubergiste à Chaumes ; - François Dignes, bourgeois de la même ville ; - messire Louis Gouelle, prêtre, supérieur du séminaire établi audit lieu ; - sieur Jean Lozay, régisseur du comté de La Sure, demeurant au château du même nom, paroisse de Courcelles, en la province du Maine ; - Jean-Louis Nigoul, maître en chirurgie à Chaumes ; - François Talmant, l'un des cent-suisse de la garde du Roi ; - Antoine-Simon Parmentier, receveur des Aides au département de Chaumes ; - sieur Jean-Louis Pauly, entrepreneur des bâtiments du Roi, à Fontainebleau, à cause de demoiselle Marguerite Fontaine, son épouse ; - maître Adrien Favret, maire de la ville de Chaumes ; - dame Jeanne-Françoise Baron, veuve du sieur Nicolas Foix, vivant chirurgien-major des armées du Roi, etc. (*Registre, In-folio, 259 feuillets, papier*).

1781-1785

H 74

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Chaumes (2e volume).

Censitaires : Nicole-Françoise Julien, veuve de Charles-François Lorgnet, vivant cavalier de maréchaussée ; - sieur Jacques-Jean Le Jay, mégissier à Rozoy ; - Claude-Étienne Vincent, marchand de bois, demeurant à Chaumes ; - demoiselle Madeleine-Nicole Lejeune, fille majeure, religieuse au couvent de la Trinité établi à Paris, en la petite rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine, tant en son nom que comme se portant fort de Jean-Henri Tureau, son neveu, soldat au régiment de la Pioche ; - Thomas Antichan, laboureur à Chaumes ; - maître Jacques Potel, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Meaux ; - maître Jean-Louis Maury, avocat en Parlement, seigneur de Vaujouan, de L'Archelet et du Pré-Bureau, demeurant à Paris, rue du Pot-de-Fer ; - Jacques-Christophe Lemaître de Courtigny, bourgeois de Paris ; - Jean-André Tiverny, taillandier, et Jean-Louis Farcy, vitrier, demeurant à Chaumes, le second à cause de Suzanne Tiverny, sa femme ; - Geneviève Marlant, fille majeure, demeurant aux Cent-Filles ; - demoiselle Marie-Marguerite Nayme, veuve de messire Pierre Lefébure de Maurepas, vivant chevalier, ancien mousquetaire de la garde du Roi, lieutenant de cavalerie et exempt commandant la maréchaussée de Chaumes ; - l'église et fabrique de cette ville ; - Louis

Falavantour, maître charpentier au même lieu ; - François Gamache, marchand coquetier pour la provision de Paris ; - François Deneufchâtel, meunier du moulin de Thiou ; - maître Louis-Clément Cailly, greffier de la ville et prévôté de Chaumes ; - maître Nicolas-Michel Foix, avocat et notaire royal audit lieu de Chaumes, au nom et comme se portant fort des héritiers de feu Jean Turquant, décédé soldat du régiment d'Enghien, à Santo-Domingo, en l'île de Saint-Dominique ; - Catherine Baudier, épouse du sieur Étienne Dupré, marchand gazier à Paris, rue de l'Ursine (Oursine) ; - messire Louis-François Martin, écuyer, sieur des Fontaines, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes, seigneur haut, moyen et bas justicier d'Arcy et de Maurevert, etc. (*Registre, In-folio, 239 feuillets, papier*).

1783-1787

- H 75 Mouvance censuelle. - Livre des mutations de la seigneurie de Chaumes, dressées dans l'ordre et suivant les déclarations faites au nouveau terrier, pour servir à inscrire à l'avenir tous les changements qui arriveront dans la possession des héritages dont la seigneurie se trouve composée, tant en domaine qu'en censives. - Permutants : Louis Lafond, acquéreur de Gabriel Guyot et de Marie Cuisigner, sa femme ; - François Éon, régisseur de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, acquéreur de Guillaume Bouton, pour 6 perches de terre à prendre dans une pièce de 183 perches, longeant une grange de la ferme du Marderon ; - Jean Passelot, maître menuisier à Chaumes, acquéreur de 7 perches de terre friche, sises au climat des Chaumes, chargées d'une obole et pite de cens, provenant de Jacques Péronneau, huissier au bailliage de Melun, demeurant en cette ville ; - échanges entre les héritiers de François Dignes et Jacques Vaussy ; - vente par Louis Lambert, scieur de long à Chaumes, d'une maison appelée la Pointe-du-Jour, sise en cette ville, rue de Meaux, au profit de Gabriel Chartier, vigneron au même lieu, etc. (*Registre, In-folio, 307 feuillets, papier*).

1781-1785

- H 76 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie d'Argentières, dépendant de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Pierre de Chaumes, précédé des lettres à terrier, de la sentence d'entérinement de ces lettres, prononcée par messire Jean-Baptiste-François de Montullé, des procès-verbaux de leurs publications, de la circonscription de ladite seigneurie, et de l'indication de ses droits généraux. - Censitaires : messire Laurent Galand, prêtre-curé d'Argentières ; - Pierre et Pierre-Antoine Delancray, vigneron au même lieu ; - sieur Étienne Guay, laboureur à Chaumes, au nom et se portant fort de sieur Laurent-Claude Desmarres, officier de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Paris, rue Gît-le-Coeur ; - Louis-Anne Berthelin, fermier à Noas, paroisse de Pecy ; - maître François Lambert, procureur au Parlement de Paris ; - sieur Antoine Dutemple, bourgeois, demeurant à Beauvoir ; - Denise Geneviève Rometin, veuve Pierre Dutemple, au même lieu ; - maître Louis-Clément Cailly, greffier de la ville et prévôté de Chaumes : - Jean-Urbain-Godefroy Le Sourd, marchand de bois en la même ville ; - Joseph Dyé, marchand à Fontenay-Trésigny ; - Nicolas Commun, vigneron à Argentières ; - Jean-Claude Cronié, laboureur, demeurant en la ferme de Périgny, paroisse de Champdeuil ; -

maître Jean-François Guignol, contrôleur des actes à Rozoy ; - Jean-Baptiste Chevalier, laboureur à Jouy-le-Châtel ; - Nicole Fontaine, veuve du sieur Jean Ruelle, vivant marchand, demeurant à Beauvoir ; - Pierre Lafosse, provisionnaire et pourvoyeur de messire Gabriel de Glatigny, seigneur de Beauvoir ; - Martial Charles, tailleur de pierres au même lieu, etc. (*Registre, In-folio, 153 feuillets, papier*).

1781-1783

H 77

Mouvance censuelle. - Livre des mutations de la seigneurie d'Argentières, dressé dans l'ordre des déclarations faites au nouveau terrier, pour servir à l'inscription des changements qui surviendront dans la possession des héritages de cette seigneurie. - Permutants : vente par Médard Clevet et Thérèse Delancry, sa femme, à Jacques Michel, vigneron à Argentières, de 7 perches de vigne au champier des Fourcaults chargées de 15 deniers de cens l'arpent ; - acquisition par Louis Claude Meunier et Marie Élisabeth Chenu, sa femme, de 45 perches de terre, déclarées pour un quartier et traversées par le chemin des Carrosses et par Le Parré, sises à la vallée d'Argentières, provenant de Jean-Furcy Chevalier, bourrelier et sellier à Rozoy ; - rentrée en possession, par le séminaire de Chaumes, d'un arpent de terrain en fausse rivière, appelé le Vanis, situé au climat du Parré, déclaré originairement par le sieur Cronié, laboureur à Beauvoir, etc. (*Registre, In-folio, 134 feuillets, papier*).

1783-1787

H 78

Terrier et livre des mutations de la seigneurie de Saint-Just et du fief de la Chantrerie, à Bombon.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint-Just et du fief de La Chantrerie, situé à Bombon, appartenant à l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, suivi du livre des mutations survenues dans la possession des héritages composant ces seigneuries et fiefs. - Censitaires : François Colin, manouvrier à La Bruyère, paroisse de Saint-Just ; - Pierre-Denis Bardin, marchand à Provins ; - Françoise Huchette, veuve d'Edme Baudry, demeurant à Châteaubleau ; - déclaration sèche des bâtiments, logements, terres, prés, bois et autres biens quelconques, appartenant au petit séminaire de Sens, formé de deux maisons, l'une en cette ville, l'autre à Chaumes-en-Brie, aux termes du brevet de Sa Majesté du 24 janvier 1744, du décret de Mgr l'archevêque, du 27 septembre 1747, des lettres patentes du mois d'octobre suivant, etc ; le tout portant extinction de la mense monacale et des offices claustraux du monastère de Saint-Pierre de Chaumes ; - François Lefranc, laboureur au Plessis-Henault, paroisse de Saint-Just ; - messire Edme-Guillaume Colmet, prêtre-curé de cette paroisse ; - Nicolas Flard, maître bourrelier à La Croix-en-Brie ; - madame Marie-Suzanne-Jeanne-Grisard, veuve de messire Charles-Victor Ferra de Rouville, vivant ancien capitaine au régiment de la Vieille Marine-infanterie, demeurant à Provins ; - Charles-Joseph Delacroix-Rouvre, maître de la poste aux lettres de Fontenay-en-Brie (Trésigny) ; - maître Denis-François Chaillot de Samondé, conseiller du Roi, son procureur au bailliage et siège présidial, de police et maréchaussée de Provins ; - Edme-Louis Robert Hitier, feudiste à Paris, fondé de pouvoirs et se portant fort du sieur Molière, bourgeois de la même ville ; - Jean-Joseph

Lépagnol, dessinateur, demeurant aussi à Paris, rue Percée, paroisse Saint-Séverin ; - messire Claude Geoffroy de Montjay, écuyer, ancien receveur général des domaines et bois de la Généralité de Paris, etc. (*Registre, In-folio, 123 feuillets, papier*).

1783-1787

H 79 Seigneuries de Chaumes, Argentières, Saint-Just et fief de La Chantrierie, situé à Bombon. - Censives. - Cueilloir des cens, surcens, rentes et autres droits dus à l'abbé de Saint-Pierre de Chaumes, les jours de Saint-Rémy, de Saint-Martin d'hiver et au 1er janvier de chaque année, suivant les déclarations passées au nouveau terrier. Lesdits cens emportant lods et ventes au sixième, qui est à raison de 3 sous 4 deniers pour livre, avec saisine défaut et amendes, suivant la coutume de Melun, et quelquefois même extrait censuel (1er volume).

Redevables : la veuve et les héritiers de François Amiard, de Beauvoir, doivent par an 5 sous 7 deniers 1 obole ; - Denis Fessard, l'aîné, maître maçon et couvreur, demeurant à Chaumes, 2 livres 7 sols 4 deniers 1 obole ; - messire Pierre Douville, prêtre, ancien curé de ce lieu, doit en deniers 5 sous par an ; - la fabrique d'Argentières, 13 sous 2 deniers 1 pite ; - Pierre Rocher, bourgeois, demeurant à Chaumes, 3 livres 3 sous 7 deniers 1 obole et 1 pite, plus 4 poules 1/2 ; - Jacques Maillet, aubergiste à Paris, rue de la Juiverie, en la Cité, 2 sous 7 deniers 1 obole et 1 pite 1/2 ; - Amable Pelée, maître des écoles de la ville de Chaumes, 17 sous 6 deniers 1 obole et 1 pite 1/2 ; - Jacques Fourquet, cordonnier en cette ville, 3 sous 1 denier ; - maître Jacques-Antoine Gittard, conseiller du Roi en l'Élection de Melun, 3 sous 10 deniers ; - Gabriel Duguet, maître des postes à Mormant, en Brie, 1 sou 2 deniers 1 obole ; - demoiselle Jeanne Baron, veuve du sieur Jacques Rieul de Saint-Gobert, en son vivant bourgeois, demeurant à Chaumes, etc. (*Registre, In-folio, 252 feuillets, papier*).

1783-1787

H 80 Censives. - Cueilloir des cens, surcens et autres droits dus à l'abbé de Saint-Pierre de Chaumes à cause de ses seigneuries de Chaumes, d'Argentières, de Saint-Just ; des fiefs de La Chantrierie, à Bombon, et de Chézy-lez-Ormeaux (2e volume).

Redevables : Louis Deviercy, vigneron demeurant à Chaumes, doit par an, pour 98 perches 1/3 d'héritages, 9 deniers 1 obole et 1 pite ; - Joseph Lamotte, tailleur d'habits au même lieu, 3 deniers 1 obole 1 pite et 1/5 ; - Laurent Soudain, serrurier, 2 livres 3 deniers 1 pite ; - Jean-Jérôme Gallois, tuilier aux Fourneaux, paroisse de Chaumes, 2 livres 19 sols 2 deniers ; - Gabriel Maraud, bas-officier invalide, ancien cavalier de maréchaussée, 1 obole et 1 pite ; - maître Louis-Joseph-Simon Prévost, avocat en Parlement, demeurant à Coulommiers, 2 livres 11 sous 7 deniers 1 obole ; - Jacques de La Mothe, meunier à Charenton, paroisse de Saint-Maurice, 6 sous 2 deniers 1 obole ; - l'Hôtel-Dieu et hôpital de Chaumes, 8 sols ; - Pierre-François-Mathieu Dumez, receveur de la barrière du Trône, à Paris, 5 livres ; - la ville de Chaumes, pour l'arquebuse et autres biens, 11 deniers 1 obole ; - Allain Lepercherq, provisionnaire de l'abbaye de Chaumes, 1/4 de boisseau d'avoine ; - maître

Joseph-Alexandre Sarrasin de Maraise, avocat en Parlement, seigneur de La Mothe-Saint-Méry, demeurant à Paris, rue Meslay, 9 deniers 1 pite 1/2 ; - Jean-Baptiste Garnot, laboureur aux Époisses, paroisse de Bombon ; - monseigneur le duc de Fleury, pair de France, demeurant à Paris, rue Neuve Notre-Dame-des-Champs, etc. (*Registre, In-folio, 240 feuillets, papier*).

1783-1787

H 81 Déclarations passées au terrier des seigneuries de Chaumes et d'Argentières.

Mouvance censuelle. - Déclarations passées au terrier des seigneuries de Chaumes et d'Argentières, en censive des religieux Bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre dudit lieu de Chaumes, par Nicole Bertonville, veuve de Jacques Notaire, à cause de sa maison où pend pour enseigne l'Image Saint-Dôme, sise à Chaumes, place du marché ; - Michel Dalibert, Jean Bouquet et Pierre Jude, vigneron en la même ville ; - Jean Chenaye, laboureur à Aubepierre ; - Jean Naudier, de même état, demeurant à Rouvray, paroisse de Champeaux ; - Nicolas, Pierre, Louis et Marie Maria, épouse de Jean Chenest, tous donataires de Nicole Delahaye, veuve de défunt Pierre Maria, leur père ; - Jeanne Joly, veuve de feu Simon Bourdet, demeurant à Beauvoir ; - Étienne Ballé, laboureur à Gretz, et Marie Besnard, sa femme ; - Jacques Chénevière, tailleur d'habits, demeurant à Chaumes ; - Charles Couperin, marchand au même lieu ; - Jean Notaire, de même profession à Arcy, paroisse de Chaumes, etc. (*4 pièces, papier ; un cahier de 28 feuillets*).

1679-1747

H 82 Mouvance censuelle. - Déclarations d'héritages situés au territoire de Réau, étant en la censive de l'infirmier de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, fournies par : Jean Girard, dit Jarlot, marchand à Melun ; - Jean Chevallier, de Villaroche ; - Toussaint Larcher, chirurgien à Réau, à cause de Geneviève Lebeau, sa femme ; - messire Louis-François Arbaleste, marquis de Croisille ; - l'église et fabrique de Réau ; - maître Paul Dhié, notaire à Melun ; - MM. les religieux du Jard ; - messire Jean-Baptiste de Bourgerel, licencié en théologie, seigneur de Mosny (Mauny), demeurant à Paris, au cloître Notre-Dame ; - dames Geneviève et Catherine de Bernard ; - Barbe Boutigny, veuve de Robert Perrier ; - l'église de Moissy ; - la veuve Louis Maryaval ; - M. de Voisenon, etc. (*Cahier, petit in-folio, 32 feuillets, papier*).

1581-1665

H 83 Censives. - « Cens deubz à frère Nicolas Dodart, infirmier de l'abbaye M. Saint-Pierre de Chaulmes, en Brie, en sa terre et seigneurie de Réau, Villaroche, Viercy et lieux circonvoisins, payables chacun an le jour Saint-Denis, » par : la fabrique de Réau, pour plusieurs terres et héritages, 12 sous ; - M. Auberon, pour 22 arpents 15 perches de terre assis en plusieurs lieux, 13 sols 8 deniers ; - M. de Chandon, 29 arpents 1/2 de terre assis à Réau, Villaroche et Viercy, 23 sous 8 deniers ; - les héritiers de maître Étienne Courtisot, 4 sols 8 deniers ; - Charles Remon, demeurant au Jard, tant en son nom qu'à cause de sa femme, comme tuteur de son fils, doit 15 deniers ; - « MM. de Nostre-Dame de Paris, pour une maison et mesure à faire grange,

cour et jardin, ainsy que le lieu se comporte, séant à Viercy, du costé de Réau, tenant d'une part au marchais qui tient aux fossez du grand hostel dudit Viercy, 16 deniers ; » - M. de La Borde, 3 quartiers de terre à Barbe-Noire, 7 deniers ; - madame de Vauselat, au lieu du sieur d'Eprunes 13 sols 2 deniers, sans préjudice d'autres acquisitions que peuvent avoir faites M. de La Borde, feu son père, et mademoiselle sa mère ; - honorable homme Romain Rengeard, avocat du Roi, pour 3 arpents 1/2 et 1/2 quartier, 2 sols ; - les héritiers de feu noble homme François de L'Hospital, 6 deniers, etc. (*Registre, Petit-in-folio, 42 feuillets, papier*).

1597-1599

- H 84 Censives. - Notes et mémoires concernant d'anciennes déclarations fournies au terrier du fief de l'infirmier de Chaumes, sis au territoire de Réau, par : les chanoines de l'église de Paris ; - MM. de La Maison-Rouge et de Voisenon ; - M. Gaillard, élu à Melun ; - M. de Mainville, au lieu de M. Dumont ; - les religieux du Jard, etc. - Requête présentée au bailli de Melun, par « religieuse personne frère Nicolas Dodart, infirmier de M. Saint-Pierre de Chaulmes, » ayant pour objet d'être autorisé à saisir les fruits et grains de divers héritages non déclarés à son terrier, notamment pour demi-arpent de terre près la justice de Cramayau (Cramayel), chargé de 5 deniers-oboles tournois, appartenant à la fabrique de Réau. - Transaction passée entre ledit sieur infirmier et Jehan Olivier, laboureur à Réau, au sujet d'une saisie pratiquée sur les biens de la succession de feu Pierre Juteau, en son vivant hôtelier en ce lieu de Réau, etc. (*21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin*).

1608-1664

- H 85 Livre des rentes et arrérages dus à l'abbaye.

Censives et revenus divers. - Livre contenant les noms des débiteurs, la nature des rentes et arrérages dus à l'abbaye de Saint-Pierre de Chaumes, établi suivant l'ordre alphabétique des noms de famille. - Redevables : demoiselle Jeanne Girault, veuve de Jean Le Sourd, marchand à Guignes, paroisse d'Yèbles, pour l'emplacement où était anciennement la ferme des Hameaux, chargé de 18 sous 8 deniers parisis de cens par an, qui font 1 livre 3 sous 4 deniers, et de 4 poules de surcens à 10 sous l'une, soit 2 livres ; - Étienne Nayme, président au grenier à sel de Fontenay, pour la tuilerie de Chaumes, située hors la porte du Pont, 4 sous 8 deniers parisis (5 sols 18 deniers tournois), plus 1 poule ; - Michel Delacroix, marchand à Chaumes, 21 sous 3 deniers ; - Michel Dupin, huissier royal, pour moitié de la maison appelé l'Image Saint-Fiacre, doit 8 deniers parisis ; - maître François-René Frémire, procureur du Roi en l'Élection de Rozoy, pour une maison dite les Trois Moulins, 1 sou 8 deniers ; - Louis Mansard, charpentier, 5 sous 2 deniers 1 obole ; - Etienne Luce, organiste à l'abbaye de Chaumes, 2 sous 8 deniers ; - maître Philippe Duchemin, prévôt de cette ville et notaire royal, 11 sous 9 deniers 1 pite ; - M. Pierre Nolasque-Couvay, seigneur de Bernay, 2 livres 11 sous 4 deniers 1 obole ; - M. de Glatigny, seigneur de Beauvoir, 1 livre 7 sous 5 deniers 1 obole, etc. (*Registre, In-folio, 98 feuillets, papier*).

1765

- H 86 Biens divers. - « Inventaire des titres de la terre de l'Hopitau de Chaulmes » ; mesurages, déclarations, etc. des fermes de l'Hopitau, Grand-Champs, Malassise, paroisse de Fontenay, et de terres situées sur le territoire de Chaumes.
- Domaine et censives. - « Inventaire des titres de la terre de L'Hopitau de Chaulmes appartenant à deffunt Pierre Thiou ; » - mémoire pour la ferme dudit lieu, suivant la déclaration passée au terrier de Chaumes le 21 juin 1636, devant Faisant, notaire, par dame Marie Thiou, veuve de Simon Gervais ; - mesurages des terres de la même ferme ; - déclaration des prés acquis de madame la comtesse Des Salles, le 26 novembre 1727. - Ferme des Grands-Champs : déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Chaumes, par maître Antoine Nayme, marchand perruquier, bourgeois de Paris ; par Claude Thomas, laboureur en la même ferme et Pierre Étienne Lenoir, maître horloger à Paris, quai des Orfèvres, paroisse Saint-Barthélemy, successivement propriétaires de la ferme des Grands-Champs, à laquelle a été réunie celle de Franqueux ; - procès-verbal de mesurage des terres et prés en dépendant dressé par Jean Lozay, géomètre et arpenteur du Roi à Chaumes. - Ferme de Malassise, paroisse de Fontenay, en la mouvance de l'abbaye des Bénédictins de Chaumes : déclarations de cette ferme et des héritages qui la composent, fournies par Albin de Carnoyer de Malassise ; - dame Elisabeth Lefèvre, veuve de messire Charles-Antoine Aupied, dame de Malassise ; - messire Pierre Nolasque-Couvay, chevalier de l'ordre de Portugal, seigneur dudit lieu de Malassise. - Procès-verbaux de mesurage de cette ferme et seigneurie ; - déclarations de terres situées sur le terroir de Chaumes et dans les environs, appartenant à Jean Le Sourt, marchand à Guignes, etc. (20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).
- 1636-1770
- H 87 Donations et Censives. - Donation par « nobles personnes Ayoust-Guy Briart de Villepescle, chevalier, seigneur de Courtomer et madame Marie de Vincy, sa fame, c'est assavoir un fief contenant 360 arpents que en terres gaignables et prez, séant au terrouer et paroisse de Chaumes, en plusieurs pièces et lieux site dessouz déclairez et spécifiez : premièrement 200 arpents de terre ou environ ès lieux appellez Male-Assise, la fosse à Luilyet et Faulcqueux, etc, mouvant en plein fié » des religieux de Chaumes, « ce accepté par honeste personne Pierre de Ayout Anglant, abbé de l'église de Chaumes ; » - sentence du prévôt de Paris rendue sur complainte en cas de saisine et nouvelleté, pour les religieux, abbé et couvent de Saint-Pierre de Chaumes, revendiquant leurs droits sur diverses maisons et des héritages sis à Fontenay, contre le seigneur du lieu et ses officiers. - Copie de la vente par Pierre de La Serve, meunier à Nogent, paroisse d'Yèbles, à Pierre Legros, manouvrier au même lieu, de deux travées de logis, cour commune devant et jardin derrière, le tout situé au lieu dit La Cour de Chaumes, et chargé de Censives envers l'abbaye Saint-Pierre, etc. (2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).
- 1318-1610
- H 88 Dons et legs. - Ratification par Hugues de Barbeau, chevalier, de la donation faite par son père, au couvent de Saint-Pierre de Chaumes, de tout ce qu'il

possédait à Saint-Just, près Provins, en grange, cour, jardin, terres, près, bois, censives, coutumes, champarts, dîmes et haute justice ; - charte de Pierre, archevêque de Sens, donnée en avril 1220, portant acceptation de la donation faite à Guillaume, abbé de Chaumes, par Hubert Chevrecrest (Capriceri), de Corbeil, de diverses parties de dîmes lui appartenant à Grisy, Cordon et Suisnes, par Thomas et Simon, ses frères, Marie, leur soeur, et par les enfants de cette dernière, de parties de granges et de rentes en grain ; - échange de redevances entre les religieux de Chaumes et Miles de Villegenart, à prendre sur les dîmes d'Aubepierre, de Villegenart, d'Hermières et de Favières ; - cession par noble homme Guillaume d'Andrezel, écuyer, à l'abbaye de Chaumes, de deux pièces de vignes à Solers, pour demeurer quitte d'une rente de 5 muids de vin ; - délivrance par Jean Des Barres, écuyer, seigneur de Verneuill, et demoiselle Jeanne, sa femme, de la donation faite au couvent, par Simon de Verneuill, père de cette dernière, de tous les biens qu'il possédait à Chaumes ; - ratification d'une transaction consentie avec maître Jean Sergent, curé de Beauvoir, au sujet des dîmes de Crouilly (Crénil?), etc. (8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1206-1673

H 89

État des fiefs ; aveux et dénombremments.

Mouvance active. - Etats des fiefs relevant de l'abbaye de Chaumes, portant : « ce sont les fiez tenus et de nous estre tenus en fié par les tenants d'iceulx, de nous Jehan, par la permission divine, humble abbé de l'esglise Saint-Père de Chaumes, en Brie, pour la cause de cette église, l'an mil CCCIIIxx et douze (1392). Et soient lesdiz tenaus adiournez par Jacquet Godet ou autre, nostre sergent et aians à ce puissance par leurs lettres qu'ils ont dudit abbé, à comparoir pardevant icelui seigneur à tel jour comme nostre procureur voudra, l'an dessus dit audit lieu de ladicte église pour en donner sa foi et bornage, lui bailler leurs adveux et faire leurs devoirs comme au cas appartiendra de raison et constance, à cause de leurs dits fiez et tenemens, et sur les peines accoustumées. » - Foi et hommages, aveux et dénombremments fournis à l'abbé et aux religieux de Chaumes pour héritages situés en ce lieu, à Réau et à Villaroche, à cause de la seigneurie dudit Réau, ou fief de l'Infirmier et en la forêt de Sénart, par : Jacquet de Bocquet, écuyer, demeurant à Saint-Éloi de Baailly (Bailly) ; - « Denis Rameau, sergent à cheval du Roy nostre sire en la prévosté de Meleun [Melun] ; » - Simon Bachelet et Pierre Rémon, demeurant à Beauvoir ; - Jacquin Du Marchez, de Grandillet (Grandvilliers), en la paroisse de La Chapelle-messire-Gautier ; - Gaucher de Châtillon, chevalier, seigneur de Croissy ; - Guy Briart de Villepescle, chevalier, seigneur de Courtomer ; - Jean de Bouviers, chanoine de Paris, qui « advoue à tenir en foy et homage quarante et cinq arpens de bois ès bois de Sénat (Sénart), au-dessus de Soisit ou lieu dit La Pignée ; - Pierre Lescuyer, maistre de l'eau de Meleun, lequel advoua et par ces présentes advoue à tenir ès fief à une foy et homaige de Mgr l'abbé de Chaumes, à cause de son hostel de Ruiiau (Réau), les héritages, etc. (17 pièces, parchemin ; 1 sceau).

1312-1489

H 90 Ventes et échanges.

Lods et ventes. - Ventes et échanges entre censitaires de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, d'héritages soumis à l'ensaisinement et situés à Bonfruit, à Chaumes et à Maurevert, notamment par : - « Jehan Pelart, manouvrier, et Katherine, sa femme, demeurons audit Chaulmes, lesquelz de leurs bonnes volentez, mesmement ladite femme suffisamment licenciée et auctorisée dudit Pelart, son mary, quant à faire et passer ce qui s'en suit, lesquels recongneurent avoir vendu, cédé, quicté, transporté et delaissé à Jehanne Mathé, veuve de feu Ytasse de Bloqueaux, un jardin contenant quartier et demy, situé au lieudit Les Granches, moyennant la somme de 24 souz parisis ; » - Pierre Normant, laboureur à Bonfruit, cessionnaire d'une perche 3/4 de perche de vigne, au profit de Laurent Doreiller, aussi laboureur, demeurant à Aubepierre en Brie. - Autre vente faite au profit de ladite Jehanne Mathé, par Etienne Mortrat, tisserand en toile, à Chaumes, d'un quartier de terre moyennant 70 sous tournois, etc. (*4 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin*).

1493-1755

H 91 Justice et censive. - Écritures par lesquelles : « entendent à prouver par devant vous messeigneurs les gens tenans les requestes du Palais à Paris, mes seigneurs les religieux, abbé et couvent de Chaulmes, défendeurs et opposans en cas de nouvelleté et de saisine, afin d'obtenir à la recréance des choses et possessions dont cy-après sera fait mention, à l'encontre de Jacques de Beaujeu, escuyer, demandeur et complaignant ou à telles autres fins que de raison, et de condempnacion de despens, les fins, causes et raisons qui s'en suivent : et premièrement dient lesditz religieux, défendeurs et opposans, que ladite abbaye est de fondacion royale, et à cause d'icelle fondacion, ilz ons plusieurs beaulx droiz, et entre les autres lesditz religieux ont justice et juridiccion haulte moienne et basse, tout ce qui en deppend et peut deppendre, en toute la ville et paroisse de Chaulmes, et de ce sont en bonne possession et saisine. - Item, et pareillement lesditz opposans ont droit et sont en possession et saisine de exercer ou faire exercer par leurs gens et officiers, justice et juridiccion haulte moyenne, sur ung hamel ou petit villaige nommé Maurevert, qui est de la paroisse d'icelle ville de Chaulmes et mesmement en la maison et hostel enquel est alé de vie à trespas Jehanne, en son vivant femme de Jehan Cueurdoulx, demeurant audit lieu de Maurevert. - Item, et pour respondre à ce que ledit demandeur et complaignant a voulu dire qu'il est seigneur de Maurevert, et qu'il a toute justice haulte, moyenne et basse, dient lesditz deffendeurs et opposans qu'il n'est pas vray et luy nient et mectent en ny, que en toute ladite terre il soit seigneur, ne qu'il y eut toute justice, etc. (*1 pièce, parchemin (4 feuilles)*).

XVème s.

H 92 Justice, Censives et dîmes de Coubert. - Procès intenté par les abbé et religieux de Saint-Pierre de Chaumes, à messire François-Marie de L'Hospital, duc de Vitry, au sujet de la vente des droits seigneuriaux de Coubert, faite à messire François de L'Hospital, seigneur de Vitry, Coubert, Vernouillet et Nandy (bisaïeul du premier), par les prédécesseurs des sieurs abbé et religieux de Chaumes. - Constitutions de rentes par M. le duc de Vitry, au profit

de révérend père en Dieu messire Jean de Gondy, abbé de Saint-Pierre de Chaumes, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, et aliénation par celui-ci, audit sieur de L'Hospital, de la dîme et justice de Coubert ; - arrêt du Grand Conseil rendu sur la requête de Mgr Louis-Henry de Gondrin, archevêque de Sens, abbé-commendataire de l'abbaye dudit lieu de Chaumes, tendant à ce que messire Frédéric, comte de Schonberg, seigneur de Coubert, grand de Portugal, soit condamné à se désister de la possession du fief, cens, rentes seigneuriales, haute, moyenne et basse justice dudit Coubert et autres revenus en dépendant, pour être et demeurer réunis au temporel de l'abbaye, aux offres, par le demandeur, de rembourser ce qui aura été payé légitimement ; - factum pour les religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, demandeurs en lettres et opposant, en temps que de besoin serait, à l'exécution de l'arrêt du Grand Conseil, du 30 mars 1672, contre M. le maréchal de Schonberg et M. le duc de Vitry, défendeurs ; - autre factum pour M. le maréchal de Schonberg, contre M. le duc de Vitry, les Minimes de Brie intervenant, et encore contre les religieux de Chaumes, etc. (5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier).

1570-1679

H 93 Justice. - Copies de sentence de la prévôté de Chaumes.

Copie de sentences de la prévôté de Chaumes rendues, notamment, à la requête d'Antoine Roche, marchand chaudronnier à Melun, demandeur en requête présentée nonobstant férie, contre Pierre Grossy, laboureur à Claire, paroisse de Chaumes, et encore contre Gilles Forqueray, hôtelier, demeurant à La Pomme de Pin, de ce lieu, défendeurs, « parties ouïes après que ledit Antoine Roche, demandeur incidemment, et défendeur au principal, a reconnu et avoué que c'est lui qui a coupé le taureau, soutenu avoir bien fait l'opération et qu'il n'est point garant de l'événement ; » au contraire, la partie adverse soutient que par la convention faite avec ledit Antoine Roche, dit Du Trouffe, « il s'est chargé et a garanti le taureau en question, ainsi que Grossy offre de l'affirmer, et que, d'ailleurs, il est d'usage que toute personne qui coupe les animaux soit garante de ses opérations, etc. » (1 pièce, papier).

1706

H 94 Procès-verbaux de délimitations et bornages des seigneuries de Chaumes, d'Arcy et de Fontenay-Trésigny ; échanges de dîmes.

Limites de seigneuries et de dîmes. - Procès-verbaux de délimitation et de bornage de la seigneurie de Chaumes d'avec celles d'Arcy et de Fontenay-Trésigny, dressés par Claude Gault, conseiller du Roi, président, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Melun, à la requête de messire Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, conseiller du Roi en ses Conseils, grand maître de la chapelle et musique de sa Majesté, évêque de Rennes, abbé-commendataire de l'abbaye royale Saint-Pierre de Chaumes, seigneur spirituel et temporel du lieu ; dame Anne de Calonne de Courtebonne, veuve de messire François Le Tonnelier de Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, sire de Vilbert, baron de Boitron, seigneur du Mesnil-Chassemartin, des Chapelles-Breteuil, Palaiseau, Villeneuvotte, et en partie du pont de Rozoy,

conseiller d'Etat ordinaire, intendant des finances, et messire François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, ayant les mêmes droits, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, chancelier de la Reine, ci-devant secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre ; - transaction contenant échange et contre-échange de dîmes entre messire Jean Cousturier, prêtre, docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, abbé-commendataire de Saint-Pierre en la ville de Chaumes, supérieur général des séminaires de Saint-Sulpice, seigneur spirituel et temporel de ladite ville, Argentières, Saint-Just, Chessy-lez-Ormeaux et autres lieux, et messire Antoine François de La Grange, prêtre-chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de la ville et paroisse de Fontenay, seul décimateur des dîmes de son prieuré ; - procès-verbal de bornage à l'appui de ladite transaction. - Accord portant reconnaissance et séparation de limites entre les seigneuries de Chaumes et d'Arcy, passé entre « les religieux et honnestes personnes l'abbé et couvent de Chaumes, d'une part, et noble homme Nicolas de Chaumes, escuier, seigneur d'Arcy en partie ; » - appointment pour lesdits sieurs religieux, contre noble homme Jehan Le Maire, écuyer, seigneur de ce même lieu d'Arcy, portant bornage des limites de leurs justices et seigneuries, etc. (2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 plan).

1419-1765

H 95

Banalité des fours et des pressoirs à vin.

« Vente par demoiselle Pernelle dou Tilloy à M. Charles, comte de Valoys, de tout ce que elle tenoit de ly en fyé, c'est assavoir : la moitié dou four bannier de la ville de Chaumes, environ vint et deus solz de menu cens, et les reliefs que madame Phelippe et Jehan de Sienne, escuier, tenoient de la dite demoiselle et les émolumens et deppendances d'yceux ; » - vidimus d'une saisie pratiquée ès environ la Saint-Rémy de l'an 1391, à la requête de frère Jehan Brodin, par la permission divine, humble abbé de l'église Saint-Père de Chaumes, et tout le couvent, « de 13 grans pains faitz qui avoient esté cuiz pour Jehan Petit, demouraut à Chaulmes, ou (au) four qui est en l'ostel de Thévenin Le Moustadier, voisin dudit Jehan Petit, pour ce, si comme nous disions qu'ilz ne pouvoient, ne devoient estre cuiz a autre four par ledit Jehan, ne par aultre, fors à nostre four banier ; » - copie d'un bail du droit de hallage, coutumes, dîmes de laines, lins, chénevières et du four banal ; - abonnement consenti pour 6 ans, par les religieux de Chaumes, seigneurs du lieu, avec leurs justiciables, pour raison du droit de banalité, moyennant les redevances suivantes, que chaque contractant devra payer annuellement : - Pierre Legros, huilier, 2 sous parisis ; - Jehan Carton 22 deniers tournois ; - Pierre Legoux, potier de terre, 2 sous parisis ; - Robin Duchemin, 2 sous parisis et 2 poussins ; - Tassin Coppin, une journée de son corps, etc. - Autres saisies de pain à la requête desdits religieux, et sentences de confirmation ; - transaction entre l'archevêque de Sens, abbé-commendataire de l'abbaye de Chaumes, et Léger Charpentier, possesseur d'une maison garnie d'un four depuis plus de 100 ans, et qui, pour cette raison, se prétendait endroit de refuser de faire cuire son pain au four banal, à la condition de payer de 20 pains l'un, sous peine de confiscation et de 7 sous 6 deniers d'amende ; - règlement pour le service des

pressoirs banaux, etc. (8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1325-1780

- H 96 Dîmes de vin. - Procès entre les religieux de l'abbaye Saint-Père de Chaumes et Jean Gallart, Guillaume et Jean Charpentier, Jean Savetier, et autres, vigneronns au même lieu, au sujet de la dîme des vins revendiquée par les sieurs religieux, comme ayant été autrefois curés de l'église de Chaumes et des paroisses environnantes ; - arbitrage à ce sujet fait par Denis Brunei, prévôt de Melun ; - écritures ou enquêtes ; - sentence prononcée dans l'instance, par Pierre Aubert, écuyer, seigneur de La Grange-en-Brie, conseiller et chambellan du Roi, bailli de Melun, qui fixe à 16 pintes de vin, par chaque queue récoltée sur le territoire de Chaumes, la dîme à payer aux seigneurs, au lieu de 12 pintes seulement que les défendeurs prétendaient avoir fournies jusqu'alors. (6 pièces, parchemin).

1468-1470

- H 97 Vente de rentes passives « à cause de l'occasion de la fortune des guerres et divisions qui ont esté en ce royaume ».

Rentes passives. - Vente par « révérend père en Dieu, frère Mille Marie, abbé de l'église Saint-Père de Chaulmes, frères Simon Michau, prévôt, Guy Pelvé, trésorier, Jehan Monart, chamberier, Jehan Brunei enfermier, etc., tous prêtres religieux d'icelle église, au profit de vénérables et discrètes personnes les commandeur et religieux de l'église Saint-Antoine dedans Paris, leurs successeurs et aians cause, achetteurs et acquesteurs, de la somme de 50 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, moyenant 600 saluts d'or reçus comptant ; » cette vente faite « à cause de l'occasion de la fortune des guerres et divisions qui ont esté eu ce royaume. Ladicté église tant en chief comme en membres, en héritaiges, rentes, revenus, joyaulx et autres biens et poste sessions, feust et soit désolée, diminuée et en telle manière venue à ruyne, que la plus grande et saine partie, sont de nulle ou de très-petite valeur et prouffit ; par quoy lesdiz religieux ne peuvent bonnement avoir leur vie, gouvernement et substantation en faisant le service divin dont ilz sont chargez, ne relever et mettre en estat leurs maisons et édifices à la ditte église appartenans, etc. (1 pièce, parchemin).

1426

- H 98 Bâtiments. - Marché pour travaux à l'église de l'abbaye.

Marché conclu entre Colin de Losche, Jehan Patin Denisot, Noël, demeurant à Lady et Colin Gudin, de Bombon, maçons « lesqueulx de leurs bonnes volontés, sans force, recongneurent et confessèrent avoir marchandé avecques religieuses et honnestes personnes les religieux, abbé et couvent de Chaumes, et pris à faire de eulx, les ouvrages tant de maçonnerie comme de taille cy-après divisez. Premièrement lesdiz preneurs abattront le viez pignon de l'église de l'abbaye dudit Chaumes, qui est derrière le grand autel, avecques une vieille tour appelée la tour aux clochettes, et feront la descombre, mectront les pierres et grauais hors de l'église, parmy la Courtille ; cureront les fondemens jusques au vif, et refferont tout neuf de maçonnerie à chaus et à

sablon ledit pignon, dessoubz l'arc doubleau entre les deux gros pilliers ; fonderont et lieront icelluy pignon et les coings d'icelluy, de gratis libes de grez ou d'autres pierres de tailles, » etc., moyennant « trois cens escuz d'or du coing du Roi nostre sire, ou monnoye à la valeur courant à présent, 2 queues de vin et ung muy de blé, etc. (1 pièce, parchemin).

1403

H 99 Office claustral de la chambrière. - Transaction, provision, prise de possession et arrêt du Grand Conseil au sujet de la maintenue en possession de cet office en faveur de Dom Paul Lesourt, prieur de l'abbaye.

Offices claustraux. - Personnel. - Provisions, prise de possession et arrêt du Grand Conseil, portant maintenue en possession de l'office de la chambrière de l'abbaye de Chaumes, en faveur de dont Paul Le Sourt, prêtre, religieux proies et prieur de l'abbaye de Chaumes, contre dom Edme Henriet, prétendant droit à ce bénéfice, lequel arrêt condamne toutefois le sieur Le Sourt à payer à Henriet, en deniers ou quittances valables, les arrérages de la pension de 500 livres à lui due sur ledit office claustral, continuer à l'avenir, tant que Le Sourt sera titulaire de l'office, le tout aux déductions de droit. - Transaction entre dom Edme Henriet et Marguerite-Simonne Leloutre, légataire universelle de messire Charles Henriet, à son décès curé de la paroisse Saint-Liesne-lez-Melun, qui avait fait don de diverses sommes tant au sieur Edme Henriet, son frère, qu'aux Capucins et aux Récollets de Melun. (2 pièces, papier).

1611-1737

H 100 Taxes sur le clergé. - Décret d'aliénation des Censives : de Fontenay, du Petit-Boitron et de Maries, de la seigneurie d'Argentières ; du fief Rigaud, sis à Ozouer-le-Repos ; des moulins à eau et à vent avec autres héritages à Chaumes, à Ozouer-le-Voulgis et autres lieux, pour subvenir aux charges imposées par le Roi sur le clergé de France ; lesdites aliénations consenties par noble et scientifique personne messire Pierre de Gondy, abbé de Saint-Pierre de Chaumes, et plus tard par les religieux de l'abbaye du même nom, le siège vacant, en présence et du consentement des commissaires du Roi et des délégués de notre Saint-Père le Pape, devant Robert Hemard, lieutenant général au siège présidial et bailliage de Sens ; illustrissime et révérendissime père en Dieu Mgr Nicolas, prêtre de la sainte église romaine, cardinal du titre de Sainte-Praxède, vulgairement appelé de Pellevé, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, étant absent de son diocèse. - Adjudicataires : noble homme et sage M. Nicolas Lhuillier, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au Châtelet de Paris, des Censives de Fontenay, moyennant 321 livres tournois ; - Le Prestre, commissaire des guerres, de la seigneurie d'Argentières, pour le prix de 1, 000 écus ; - maître Jean de La Croix, praticien, demeurant à Paris, qui a déclaré être procureur de demoiselle Barillon, veuve de messire Michel Larcher, vivant conseiller du Roi, en sa Gourde Parlement à Paris, adjudicataire du fief Rigaud, moyennant 837 écus et 10 sous ; - déclaration de ce que noble et scientifique personne maître Pierre de Gondy, abbé-commendataire de l'abbaye Mgr Saint-Pierre de Chaumes, veut et consent être vendu par le bailli de Melun, suivant l'édit du

Roi, pour subvenir au paiement de la somme de 1, 500 livres tournois, à laquelle ladite abbaye a été cotée pour le rachat du revenu temporel de l'église ci-devant aliéné, etc. (1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier).

1564-1646

- H 101 Amortissements, nouveaux acquêts et cotes-mortes. - Requête par les religieux, prieur et couvent de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes, en Brie, à nosseigneurs de la Chambre des amortissements établie par le Roi en son château du Louvre ; - état du prix principal des nouveaux acquêts faits par la communauté depuis l'année 1520, sujets aux droits d'amortissement ; - « inventaire des titres concernant les biens et héritages donnés, légués et acquis par les religieux, prieur et couvent de l'abbaye Mgr Saint-Pierre de Chaumes ; » extrait du rôle des sommes qui doivent être payées, avec les 2 sous pour livre, à maître Étienne Chaplet, ses procureurs, commis et préposés, en exécution de la déclaration du 9 mars 1700, par les ecclésiastiques, communautés séculières et régulières ; - extrait de rôles de modération ; - arrêt de maintenue ; - quittances de MM. Étienne Johannot, sieur de Barthillat, et Nicolas de Frémont, conseillers du Roi en ses Conseils, gardes du trésor royal ; - transaction entre messire Jean Cousturier, prêtre, docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, abbé-commendataire de l'abbaye royale Saint-Pierre de Chaumes, etc., et les religieux de cette abbaye, comparants par doms Paul Le Sourt, prieur et chambrier ; Jacques Gaudemer, chantre ; Jean-Charles Mirbeau, prévôt, et Michel-François Binet, trésorier, au sujet des cotes-mortes des religieux décédés dans l'établissement, desquelles le seigneur abbé se prétendait en possession, de fait et de droit, suivant décisions et arrêts, etc. (3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier).

1646-1734

- H 102 Transaction consentie entre dévotte et religieuse personne Jean Mathieu, religieux, prévôt de l'abbaye de Chaumes, d'une part, et Jean de Bloqueaulx, écuyer, seigneur en partie d'Allon, fils de feu demoiselle Jeanne Mathé, en son vivant soeur dudit Jean Mathieu, d'autre part, lesquels « étaient en grant voye et involution d'entrer en procès pour raison et à cause que frère Jehan Mathieu, du vivant de ladite damoiselle sa soeur, auroit esté son procureur et auroit fait par vertu de sa procuration, plusieurs acquisitions, tant terres, prés, vignes, que autres héritages au nom de ladite damoiselle, dont le sieur de Bloqueaulx, son fils, se disoit héritier, etc. » (1 pièce, parchemin).

1514

- H 103 Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes d'héritages situés au territoire d'Argentières, de Réau et d'Yèbles, par messires Antoine Arnault, conseiller du Roi en ses Conseils ; Charles de Calonne de Courtebonne et Jean Cousturier, docteur de Sorbonne, tous trois successivement abbés-commendataires de l'abbaye royale Saint-Pierre de Chaumes, seigneurs spirituels et temporels de ce lieu, au profit de : Jean Dupré et de Toussaint Jacquet, beaux-frères ; - Pierre Hubert ; - François Bouquet ; - Étienne et François Truinet ; - Pierre Lambert ; - Michel et Laurent Hubert, tous vigneron à Argentières ; - titres-nouveaux de rentes dues à l'abbaye de Chaumes en vertu

des baux ci-dessus, par : Edme, Jean-Baptiste, Louis et Victoire Dupré ; - François Truinet, marchand, demeurant à l'Étang-de-Vernouillet ; - Marie Dupont, veuve de défunt Étienne Truinet, au nom et comme tutrice de Pierre, Elisabeth, Thérèse et Judith Truinet, ses enfants ; - messire Anne-Philippe Bellanger, chevalier, seigneur d'Essenlis et de Beauvoir, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, y demeurant, rue de Moussy, ayant les droits acquis de dame Élisabeth Rouillé, épouse de messire Louis de Gouïn, marquis de Fontenailles ; - copie d'un autre bail à cens, par Jean, humble abbé de l'église de Chaumes, à Louis et Philippe Seiget, frères, « c'est assavoir une maison et mesure à faire grange, cour et jardin, ainsi que le lieu se comporte, séant à Viercy, du costé de Réau, tenant d'une part au marchais joignant les fossez du grand hostel dudit Viercy, et 13 arpens 1/4 de terre, en 12 pièces. » (23 pièces, parchemin).

1695-1763

H 104

Domaine et revenus. - Titres-nouveaux de rentes dues à l'abbaye de Saint-Pierre de Chaumes et jugements valant reconnaissances de ces rentes. - Sentence prononcée par Jean de Br..., lieutenant à Melun, de noble homme Colin de La Ville, chevalier, chambellan du Roi, bailli de Sens et d'Auxerre, qui condamne Jehan de Bargues à payer aux religieux de Chaumes les cens qu'il leur doit à cause de sa maison, et à faire cuire son pain au four banal ; - bail à titre de cens, portant lods et ventes, défaut, saisines et amendes quand le cas y écherra, par noble et scientifique personne Jean de Gondy, abbé et seigneur de Chaumes, au profit de Jean Guy, huilier audit lieu, « d'une place pour faire cave soubz la halle dudit Chaumes, attenant la maison du preneur, moyennant 12 deniers parisis de rente ; » - prise à titre de chef-cens, sous les conditions ci-dessus, par Jean Feuillet, hôtelier, demeurant à Chaumes, de la moitié par indivis d'une maison assise en cette ville, et où pend pour enseigne l'Image de Saint-Claude, près les halles, cave, cour et lieu comme il se comporte, ladite prise à cens consentie par « révérend père en Dieu frère Jacques Lespernier, abbé de l'abbaye de Saint-Pierre ; « - vidimus d'une autre prise à rente par Pierre de Tilloy, écuyer, re... en droit, de ung moulin que l'on appelle le Petit-Moulin, séant en la rivière de Briennon, moyennant le prix de 6 sextiers de blé chacun an, » pour sûreté duquel le preneur a hypothéqué deux autres moulins, le premier « que l'on appelle le moulin de Gravotel, mouvant en fief des hoirs feu Milet de Male, et le moulin que l'on appelle le moulin Thiou, mouvant des religieux, » etc. (58 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1390-1764

H 105

Domaine. - Baux à loyer : du moulin de Fontaine et de 28 arpents de terre à Fontaine-lez-Coubert, consentis au profit de Jean Seon, Jean Lambert, dit Danjou, Loys Thévenot et Gillet Aubertin, meunier ; - du fief Rigaud, au territoire d'Ozouer-le-Repos, passé par religieuse et honnête personne frère Laurent Maillard « comme procureur et receveur de très-révérend père en Dieu, Tristan de Sallezard, par la permission divine archevesque de Sens, abbé-commendataire de l'abbaye de Chaumes, » à Georges Houseau, laboureur à Grandvillers, paroisse d'Aubepierre, moyennant deux muids de

grain ; - du hallage de Chaumes, au prix de 70 livres par an ; - de la ferme de La Grange-Saint-Père, des terres et prés qui en dépendent, des grosses et menues dîmes de Verneuil, Maurevert et Forêt, etc., par maître Jean-Louis Maury, avocat en Parlement, pour messire Joseph-François-Xavier Rigaud, vicaire général de Cambrai, visiteur des religieuses Carmélites de France, abbé-commendataire de Chaumes, à Claude Potier et Marguerite Mothé, sa femme, demeurant à Jamart, paroisse d'Ozouer-le-Voulgis ; - de l'Étang Sire-Martin, etc. ; - baux de dîmes à percevoir au lieu dit les Grands-Champs, à Maurevert, Ozouer-le-Repos, La Fermeté, Coubert et au Petit-Loribeau ; - plan et procès-verbal de bornage des dîmes de ce dernier lieu ; - accord sur l'indemnité de dîme due par messire Pierre Rouillé, écuyer, seigneur de Beauvoir, aux Bénédictins de Chaumes, pour plusieurs pièces de terre enfermées dans le parc dudit lieu de Beauvoir. (16 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 plan).

1416-1789

H 106 Procès-verbal de visite de la maison abbatiale, de la halle de Chaumes, de la ferme de La Grange-Saint-Père, du choeur des églises de Chaumes, Verneuil, Coubert et Grisy.

Visite des bâtiments de l'abbaye de Chaumes, de ses dépendances, etc. - Procès-verbal de visite de la maison abbatiale de Chaumes, de la halle du lieu, de la ferme dite La Grange-Saint-Père, qui en dépendent, du choeur des églises de Chaumes, de Verneuil, de Coubert et de Grisy, à cause des dîmes de ces paroisses, qui appartiennent à la mense abbatiale, et autres biens ; - ledit procès-verbal dressé par Jacques-Antoine Payen, architecte-juré, expert de bâtiments en titre d'office, à la requête de messire Jean Collet, prêtre, confesseur de Mgr le Dauphin, abbé-commendataire de ladite abbaye, demandeur, d'une part, et de maître Dumaige, procureur de dame Marie Couturier, veuve de messire Paul-Henri Bertrand, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts en la Maîtrise de Châteauroux, seule et unique héritière de feu messire Jean Couturier, docteur de Sorbonne, en son vivant aussi abbé-commendataire de Saint-Pierre de Chaumes, et de maître Jean-Louis Maury, avocat en Parlement, son exécuteur testamentaire, afin de constater les réparations qui peuvent être à faire auxdits immeubles dépendant de la mense abbatiale ; estimer celles qui sont à la charge de la succession du feu sieur abbé Couturier, dernier titulaire ; distinguer celles qui proviennent de vétusté ; donner avis sur leur utilité ou inutilité ; enfin, estimer les dégradations, s'il s'en trouve, etc. (*Registre, In-folio, 124 feuillets, papier*).

1770-1771

H 107 Coupes de bois.

Domaine. - Coupes de bois. - Vente par révérend père en Dieu frère Jehan Prud'homme, abbé du monastère Mgr Saint-Pierre de Chaumes, qui a promis les garantir de tous troubles, à Gabriel Delacroix, notaire royal, Thomas Molier, marchand, et Étienne Clersse, sergent, « c'est assavoir la coupe à lever de 100 arpens de bois taillis appelé le bois de Carnille (Crenille), assis près la ville de Chaulmes, audit seigneur appartenant et icelluy bois à couper et lever de 10 à 20 arpens par chacun an, jusques à 9 ans, à commencer à lever la

1^{re} coupe ceste année présente 1555, moyennant la somme de 12 livres tournois par chacun arpent, » etc. (1 pièce, papier).

1555

H 818 Brevets de pension concédés par le roi sur les revenus de l'abbaye.

Brevets de pensions concédées par le Roi, au sieur Louis-Corantin Avril, prêtre du diocèse de Quimper, de 1, 200 livres, sur les fruits et revenus de l'abbaye de Chaumes, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Sens, que Sa Majesté a accordée au sieur Rigaud, prêtre du diocèse de Castres, vicaire général de celui de Tours ; la seconde, de 600 livres, à prendre sur l'archevêché de Cambrai, occupé par le sieur de Rosset de Ceilhes de Fleury. (2 pièces, papier).

1724

1 H 1 Lettres de provision d'abbé commendataire en faveur de Jean Couturier, supérieur général de la Congrégation de Saint-Sulpice.

1732

1 H 35 Terrier de la seigneurie de Réau.

1761-1762

1 H 39 Acte de foi et hommage rendu par Anne Vezon, veuve de Jean de Campan, à l'abbé de Saint-Pierre de Chaumes pour le moulin de Triboulot en la seigneurie d'Ozouer-le-Repos.

14/11/1673

Lagny, Abbaye Saint-Pierre

L'abbaye Saint-Pierre de Lagny, jadis dans le diocèse de Paris, fut fondée vers 644 et bénéficiant des faveurs royales, elle devint vite prospère. Ruinée par les Normands en 910, elle ne fut rétablie qu'en 988, par Herbert III, comte de Meaux, avec le concours d'Hugues Capet. L'église abbatiale, construite par l'abbé Herbert, fut consacrée en 1017.

Le déclin des foires de Champagne et donc la chute des revenus de l'abbaye, le rattachement du comté de Champagne au royaume de France firent entrer l'abbaye dans une phase de décadence que la guerre de Cent Ans ne fit qu'aggraver. Néanmoins, plusieurs abbés, à la suite d'Adéodat (mort en 1385), tentèrent, avec difficulté, de terminer le chœur de l'église et un des abbés commendataires qui se succédèrent à la tête de l'abbaye, Guillaume de Castelnau, cardinal de Clermont (mort en 1540), entreprit de grosses réparations sur des bâtiments peu à peu laissés à l'abandon. Ses efforts furent réduits à néant, en 1567, par le saccage de l'abbaye par les troupes calvinistes. Les troubles de la Fronde, après la reprise en main de l'abbaye par les bénédictins de Saint-Maur en 1641, ne permirent pas un relèvement durable de l'institution, même si en 1687, un nouveau monastère était solennellement béni et l'église abbatiale restaurée. Le XVIII^e siècle vit la destruction par les religieux de la nef de l'église du XIII^e siècle et la construction d'une façade peu en harmonie avec le reste de l'édifice.

A l'heure de la Révolution française, il ne restait que huit religieux dans une abbaye dont les bâtiments et les terres furent vendus comme biens nationaux. L'église abbatiale devint, en 1792, l'église paroissiale de Lagny-sur-Marne et les bâtiments conventuels, au début du XIXe siècle, furent convertis en hôtel de ville.

A une épine de la couronne du Christ et à la pointe d'un clou de la vraie Croix offerts par Robert le Pieux, d'autres reliques vinrent s'ajouter au trésor de l'abbaye qui prospéra pendant deux siècles et ce, malgré deux incendies (1147 et 1184) qui endommagèrent l'abbaye, particulièrement les bâtiments abbatiaux, et le conflit entre Henri le Libéral et l'abbé Godefroy. L'église fut réédifiée en 1206 par l'abbé Jean Britel, avec l'aide de la Comtesse Marie. Le même abbé accrut le domaine et fit confirmer ses droits par le pape Innocent III. En ce début du XIIIe siècle, l'abbaye, riche et bénéficiant de l'appui des comtes de Champagne (plusieurs d'entre eux se firent inhumés dans l'église abbatiale reconstruite), est à son apogée.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes J116 (2 H26) et J117 (2 H27).

H 165 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et comté de Lagny, comprenant aussi le territoire de Chessy, étant en censive de l'abbaye royale de Saint-Pierre dudit Lagny, dressé en exécution des lettres obtenues du roi Henri III, le 21e jour de février 1581, et de celles de surannation, du 29 août 1583, ensuite desquelles est la sentence d'entérinement du bailli de Meaux, et les publications qui en ont été faites dans l'étendue du comté. (1er volume).

Censitaires : - Hiérosme Cheron, marchand à Lagny, détenteur, entre autres héritages, d'une maison assise devant le pilori de cette ville ; - Pierre Rochard, bonnetier au même lieu, pour une maison en la rue Saint-Laurent, tenant à la porte de ce nom et aux fortifications ; - Michel Lemire, mégissier, demeurant aussi à Lagny ; - Simon Hénault, tourneur de blanc-bois, pour une maison en la rue du Vivier ; - François Pesme, drapier-chaussetier ; - André Vasseur, marchand rôtisseur ; - Philippe Morel, tanneur ; - Étienne Dupont, l'aîné, couturier ; - maître Jean Hugot, lieutenant de M. le prévôt de maréchaux au Gouvernement de Brie et Champagne ; - Antoine Paulle, fourreur ; - Jean Sauvage, vinaigrier, tous demeurant à Lagny ; - Jean Chapelain, concierge de l'hôtel du sieur du Chemin-sur-Gouvernes ; - Marin Gelée, marchand cordier à Chessy ; - Claude Fillon, laboureur à Magny-le-Hongre ; - noble homme Laurent Bellanger, écuyer, seigneur de Pommeuse, contrôleur ordinaire des guerres, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Antoine ; - Dreux Roubelon, meunier aux moulins de la paroisse Saint-Paul de Lagny, à cause « d'ung moulin à eau assis sur la rivière de Marne, ledit moulin faisant portion de 3 autres appelés les moulins de La Gourdain, celui-ci nommé le vieux-moulin, » etc. (*Registre, In-folio, 572 feuillets, papier*).

1581-1586

H 166 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et comté de Lagny, comprenant tout ou partie des territoires de Montevrain, Gouvernes, Conches, Chanteloup, Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy, Thorigny et Dampmart (2e volume).

Censitaires : - Jean Brecq, laboureur en vignes à Montevrain ; - Rémi Jolly, maréchal à Lagny ; - Louis Vallet, meunier audit Montevrain ; - Abdenago,

marchand teinturier au même lieu ; - Michel Youst, marchand, demeurant au Bout-du-Pont, paroisse de Thorigny ; - Antoine Chardon, - Nicolas Maillard, - Toussaint Béry, - Nicolas Boyvin, - Robert de Chauvigny, tous vigneron à Gouvernes ; - Jean Vauvilliers, laboureur à Saint-Germain-des-Noyers ; - Henri Claquenaire, maître pâtissier à Lagny ; - Jacques Conscience, greffier en chef de la prévôté et châtellenie de Torcy en Brie ; - Pierre Desmarest, laboureur à Conches ; - Jehanne Leguigneux, veuve de défunt Nicolas Pescheret, demeurant à Dampmart ; - Jacques Avril, laboureur au même lieu ; - Robert Séguin, - Thomas Bravard et Claude Coppard, l'aîné, - Jean Pouldrier, - Noël Langellé, - Claude Quartier, - Simon Charpentier, - Claude Ferrant, - Étienne Chapelle, - Nicolas Labour, tous vigneron audit Dampmart ; - Nicolas Périgault, arpenteur au même lieu ; - Nicolas Bravart, marchand à Paris ; - Pierre Normant, voiturier par eau, demeurant à Dampmart ; - Pierre Valleton, tisserand en toile, demeurant au Chemin-sur-Gouvernes ; - Jehan Gallot, vigneron au Four-du-Bois, paroisse de Conches, etc. (*Registre, In-folio, papier, 532 feuillets*).

1581-1586

H 167 Mouvance censuelle. - Copie du terrier de la seigneurie et comté de Lagny, contenu dans les deux volumes précédents.

Censitaires: - Jean Goguiet, l'aîné, convoyeur ; - Marc Parisis, praticien ; - Jean Serré, barbier et chirurgien ; - Jean Marier, marchand ; - Nicolas Bordière, pêcheur ; - Jean Lelarge, boulanger ; - Guillaume de Torcy, poissonnier ; - Guillaume de Rentilly, drapier ; - Jean Gosse, cordier ; - Jehan Petit, pêcheur ; - Claude Gillet, tanneur, et Marie Gobin, sa femme, - Furcy Poudrier, mercier ; - Robert Margat, marchand mercier, tous demeurant à Lagny ; - Denis Perrin, - Antoine Pépineau, - Claude Quesmond, - Jean Auger, - Jean Bret, vigneron à Chessy ; - noble homme Pierre de Boncourtois, écuyer, homme d'armes, demeurant audit Chessy, à cause de noble demoiselle Louise Des Molineaux, sa femme ; - Jean Baron, vigneron à Chalifert ; - Denis Michel, laboureur à Varennes, paroisse de Jablines ; - maître Jacques Rebuffé, bourgeois de Lagny ; - maître Jacques Beauquesne, procureur au bailliage et siège présidial de Meaux, pour Jean Le Court, Perrette Beauquesne, sa femme, et Denise Beauquesne, veuve de Germain de Moussy ; - Antoine Poillevet, marchand bourgeois de Paris, comme procureur et receveur de noble homme messire Eustache Pignat, écuyer, seigneur de Chalifert, Jablines et Varennes, demeurant à Paris, rue des Bernardins: - Jean Périchon, pêcheur à Saint-Denis-du-Port-lez-Lagny ; - Philippe Boulanger, grenetier pour le Roi notre sire, en son grenier et magasin à sel de Lagny ; - demoiselle Jacqueline Robert, veuve de feu noble homme messire Pierre Masperot ; - messire Antoine Guillaume, prêtre-chanoine de l'église cathédrale M. Saint-Étienne de Meaux, curé de Chalifert, etc. (*Registre, In-folio, 317 feuillets, papier*).

1581-1586

H 168 Mouvance censuelle. - Extrait du terrier de la seigneurie et comté de Lagny-sur-Marne, fait par Jean Hébert, notaire royal à Meaux, à la requête des vénérables religieux, abbé et couvent dudit Lagny, seigneurs et comtes du lieu, suivant les lettres en forme de terrier, par eux obtenues en la chancellerie du

Roi notre sire, etc., concernant le territoire de Chessy. - Censitaires : - Jehan Bret, vigneron à Montevrain ; - Etienne et Jacques Vallin, de même état, demeurant à Chessy ; - Jacques Boyvin, aussi vigneron à Jablines ; - « Robert. Gellé, cousturier à Chessy, à cause d'Estiennette Thévenard, sa femme, fille et héritière de défunt Estienne Thévenard, lequel déclare et advoué tenyr en la censive et rente de MM. les relligieux, abbé et couvent de l'église et abbaye M. Saint-Pierre de Lagny, et premièrement : 4 travées de maison et jardin assis audict Chécý, en laquelle pend pour enseigne Le Grand-Cornet, » etc. (*Registre, In folio, 60 feuillets, papier*).

1581-1586

H 169

Mouvance censuelle. - Terrier de l'abbaye et comté de Lagny, comprenant le territoire de ce lieu, ceux de Montevrain, Chanteloup, Conches et Gouvernes, dressé en exécution des lettres patentes obtenues par messire Nicolas de Neufville, conseiller au Parlement de Paris, abbé, comte de Lagny-sur-Marne, seigneur de Dampmart, sur la requête présentée par lui au Roi, expositive « qu'il ne peut à présent recouvrer les papiers terriers, titres et enseignements, parce qu'ilz ont esté perdus et adhirez, brûlés, malpris et soustraits, tant par les guerres qui cy-devant ont eu cours dans le royaume, notamment en l'année 1567, que ladite abbaye de Lagny fut pillée, qu'en l'année 1590, lors de la prise, reprise, desmantellement, sacqs et pillage qui ont été faicts de ladite ville de Lagny, par l'armée espagnole, » etc.

Censitaires : - Gilles Mallé, maître coutelier, à Paris, rue aux Ours, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; - Adrien Davallon, marchand, hôtelier à Ferrières ; - Jean Jollivet, fondeur, demeurant à Lagny ; - Hiérosme Roger, vannier en la même ville ; - Philippe Lelong, marchand, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Prêcheurs, paroisse Saint-Eustache ; - Médard Certier, vigneron à Saint-Denis-du-Port ; - Guillaume Rebuisson, nattier à Lagny ; - Claude Dubois, marchand meunier, demeurant sur le pont de Lagny, paroisse de Thorigny ; - messire Louis Messier, docteur en la Faculté de théologie de Paris, curé de l'église paroissiale M. Saint-Landry, en la Cité, demeurant au collège de Sorbonne ; - maître Denis Lepage, contrôleur des deniers d'octroi de la ville de Lagny ; - les maîtres, principal, syndic, procureurs, chapelains et boursiers du collège des Dormans de Beauvais, fondé en l'Université de Paris ; - Pierre Thiersault, écuyer, fils et héritier en partie de feu noble homme messire Pierre Thiersault, vivant conseiller du Roi et général en sa Cour des aides à Paris ; - messire Henri de Saveuse, chevalier, seigneur de Courdonnoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à cause de dame Madeleine Viole, son épouse, héritière de défunt messire Nicolas Viole, vivant conseiller au Parlement de Paris, etc. (*Registre, In-folio, 418 feuillets, papier*).

1617-1637

H 170

Mouvance censuelle. - Extrait du terrier de la seigneurie et comté de Lagny, en ce qui concerne les territoires de Gouvernes, Conches, Montevrain, etc., suivi d'un censier de diverses parties du comté.

Censitaires : - Pierre Thibault, vigneron ; - Georges Cadot, tant en son nom, qu'à cause de Claudine Thibault, sa femme ; - la veuve et les héritiers Julien

Ferrand, pour une maison contenant trois travées appliquées en manoir et étables, dans laquelle maison il y a un moulin à eau, à faire farine, appelé le moulin de La Saulx, cour devant et jardin derrière ; - messire Éloi Le Roy, prêtre-curé de Bussy, Saint-Martin ; - Jacques Caron de Champrond, pour partie du fief de La Grande-Grange, sis au Chemin, paroisse de Gouvernes, à lui appartenant, par la succession de feu noble homme Jean Caron, son père ; - Nicolas Genoust, laboureur au Four-du-Bois, paroisse de Conches ; - Jean Basile, de même état, demeurant à Croissy-en-Brie ; - honorable homme Jean de Champagnault, marchand, bourgeois de Paris ; - Claude Cadot, meunier, pour sa maison sise à Conches, contenant un moulin à eau appelé le moulin Bourcier, ruisseau, étable, cour et jardin, terres labourables, bruyères et saussaie, le tout contenant, en fonds de terre, trois arpents ou environ ; - l'oeuvre et fabrique Saint-Germain de Gouvernes ; - Claude Fremont, laboureur au Petit-Corbin, paroisse de Montevrain ; - Jean d'Huquenas, sieur du fief de Saint-Denis-du-Port ; - Pierre Lesueur, taillandier, et Jean Retoré, charcutier, pour une maison chargée de 6 deniers de cens et de 2 sous 6 deniers de rente, à cause de son auvent ; - madame Cotibert, aussi pour une maison appelée l'Hôtel du Dauphin, chargée de 10 deniers de cens, 45 sous de rente et 2 barils de vin de compte, dont l'un est apprécié, à toujours, au prix de 5 sous ; - Claude Royer, une maison dite l'Hôtellerie des Trois-Couronnes, avec jardin, hors la fausse porte du faubourg du Vivier, chargés de 6 deniers de cens et de 10 sous de rente, etc. (*Registre, petit in-folio, 136 feuillets, papier*).

1617-1637

H 171

Cueilleret des droits seigneuriaux dus au comté de Lagny.

Censives. - Cueilleret des droits seigneuriaux dus au comté de Lagny pour « aulvents, vin-le-comte, vin de pressoir, louaige, cyre, ban-vin, paisson et glandée, régalles, reliefs, quins denier, folles-en-chères, aulbaines, espaves, forfaitures, lotz et ventes mortuaires, menus-cens et rentes, fermes-muables, etc., savoir : » Lepescheux, pour l'auvent d'une maison assise en la rue du Pont, faisant le coin de la rue du Vivier, 2 sous ; - Nicolas Morel, aussi pour l'auvent de sa maison située près l'Hôtel de l'Ours, 6 deniers ; - Pierre Borgnet, pour une maison, rue du Pont, où pend pour enseigne La Pomme de Pin, doit 2 sous 6 deniers tournois, avec un baril de vin le comte ; - Jacques Depoix, à cause de sa maison qui portait pour enseigne La Croix de Fer, un baril de vin le comte ; - Jehan Trippet, au lieu de l'abbé d'Hermières, pour deux pressoirs assis en sa maison, rue du Château-Fort, deux barils de vin ; - « maître Pierre Thiersault, pour ung pressouer assis en sa maison, rue du Port, dedans l'ancienne closture de la ville, un baril ; - Gabriel Lemyre, aîné, a payé pour l'estimation d'une livre de cire, au jour de la Chandeleur, 20 sous tournois, ainsi que Paul Hue, Jean Parisis, Nicolas Morel, Claude Roqueret, Henri Jondreville et autres ; - « de N. Tappereau, demeurant à Melun, a esté receu la somme de 10 escus d'or soleil, ou 22 livres 10 sols, pour le relief de la moictié du fief de... » assis au village de Conches ; - reçu pour la mort d'un prêtre, nommé messire Richard Bonpain, vicaire de l'église Notre-Dame dudit lieu de Conches, décédé sans héritiers apparents, la somme de 32 livres 8

sous 8 deniers, en argent monnaie, et ce non compris autres meubles qui sont demeurés au profit de l'abbaye, etc. (*Registre, In-folio, 413 feuillets, papier*).

1536-1548

H 172

Mouvance censuelle. - Copie collationnée du papier terrier de la seigneurie de Dampmart, fait par-devant maître Jean Barré, tabellion au bailliage et comté de Lagny, pour messire Nicolas de Neufville, abbé de l'abbaye Saint-Pierre et comte de Lagny, seigneur de Dampmart. - Censitaires : - Claude Labour, - Sébastien Peslin, - Pierre Perrier, - Nicolas Pasquier, - Jacques Roger, - Pierre Merienne, - Simon Dumont, - Jacques Ferrand, - Claude Montauban, tous vigneron à Dampmart ; - Jacques Semelle, maître maçon au même lieu ; - Nicole Séguin, veuve de feu Mathurin Coppart, pour deux maisons en l'une desquelles il y a un pressoir, et l'autre, d'une travée, avec plusieurs mesures, étables, cour commune et jardin derrière, le tout situé devant l'Orme des Poiriers ; - Nicolas Halban, menuisier audit Dampmart ; - Jean Avril, fils de Louis, vigneron aux Fontaines, paroisse de Thorigny, tant de ses propres que de ceux d'Antoinette Mauny, sa femme ; - Antoine Troisvallets, vigneron à Dampmart ; - Anne Bravard, femme de Thomas Maugé, aveugle, demeurant au même lieu, autorisée par justice et séparée de biens d'avec son mari ; - Jacques Desmots, tisserand en toile audit Dampmart ; - messire Jacques Viole, sieur d'Ouzereaux, conseiller du Roi, en sa Cour du Parlement de Paris, a déclaré être détenteur de maison manable, grange, étables à chevaux et à vaches, toits à porcs, cour, puits et jardins, le tout clos de murs, etc. (*Registre, In-folio, 302 feuillets, papier*).

1615-1635

H 173

Mouvance censuelle. - Copie d'un extrait du papier terrier de M. l'abbé de Lagny, à cause de la terre et seigneurie de Dampmart. - Censitaires : - Oudin Delacroix, tant en son nom qu'à cause de Jeanne Chaillot, sa femme, détenteurs d'un cellier, chambrette, petite étable, portion d'un grenier et cour commune, le tout situé en la rue des Perrons ; - Julienne Labour, veuve de Jean Grimeaux ; - Pierre Perrier, - Nicolas Pasquier, - Étienne Delatouche, - Jean Robert, - Philippe Charou, - Jean Levistre, - Simon Alleaume, tous vigneron audit lieu de Dampmart ; - Jean Labour, de même état, demeurant à La Folie, paroisse de Montevrain ; - Jean Delorme, le jeune, fils de Nicolas, tant en son nom qu'à cause de Jeanne Grandjean, sa femme ; - Jean Occident, vigneron à Dampmart ; - Louis Gillier, laboureur à Montry ; - Nicolas Septier, vigneron à Thorigny, comme tuteur de son enfant mineur et de défunte Claudine Rivet, sa femme ; - Andrée Hyard, veuve de feu Claude Sauvage, demeurant à Carnetin ; - Robert Ferrand, laboureur à Violaines, paroisse de Conches ; - Vincent Lepape, maître menuisier à Lagny ; - les religieux, prieur et couvent de Saint-Nicolas d'Acy-lez-Senlis, ont confessé être détenteurs d'une maison, cour, grange, bergerie, étable, jardin et vigne assis rue de Maulny, etc. (*Registre, petit in-folio, 170 feuillets papier*).

1615-1635

H 174 Mouvance censuelle. - Atlas parcellaire de la seigneurie de Dampmart, avec tableau indicatif, à chaque feuille, des noms des censitaires et autres renseignements. - Canton du Boulevard : - n° 1er, M. Ferrand, pré, 39 perches ; - 2, Médard Avril, terre, 55 perches ; - 8, Claude Brunard, terre et jardin, 28 perches 1/2 ; - 21, Baptiste Grosnom, maison, jardin, terre et vigne, 167 perches 1/2 ; - 22, Antoine Haultault et Michel Poulletier, maisons, jardin et terre, 120 perches ; - 23, Nicolas Daudeau, des Marais, terre et clos, 140 perches ; - l'église de Dampmart, terre, 140 perches. - Canton de l'Église : - n° 1er, chapitre de l'église Notre-Dame de Paris, ferme et clos, 224 perches ; - 2, M. de Presles, maison, jardin et clos. 337 perches 1/2 ; - 7, madame Desnoyers, château, cour, basse-cour et parc, 12 arpents 43 perches ; - 22, terre, 310 perches 1/2 ; - 23, pré, 427 perches. - Canton des Innocents et de la Marche : - n° 21, madame Desnoyers, terre, 1 arpent 82 perches 1/2 ; - 32, la même, bois, 5 arpents 19 perches ; - 31, héritiers François Delorme, bois, 82 perches. - Champtier de la voirie: - n° 2, M. Martin des Fontaines, terre, 2 arpents ; - 3, héritiers Pasquier-Montauban, terre, 79 perches ; - 22, Claude Sauvage, dit Mouton, terre, 1 arpent 80 perches ; - 28, le chapitre Notre-Dame de Paris, terre, 14 arpents, 74 perches ; - 30, le même, pré, 5 arpents 40 perches. - Champtier des Bas-Bretons : - nos 23 et 24, prieuré de Saint-Nicolas d'Acy-lez-Senlis, terre, 3 arpents 11 perches ; - 28, chapitre Notre-Dame de Paris, terre, 16 arpents 92 perches. - 8e Champtier : n° 1er, l'église de Dampmart, terre, 15 arpents 55 perches, etc. (*Atlas, In-folio, 27 feuillets, papier*).

1733

H 175 Mouvance censuelle. - Explication de la carte générale de la terre et seigneurie de Dampmart, appartenant à MM. les abbé et religieux de Saint-Pierre de Lagny ; comme seigneurs, en partie, dudit lieu de Dampmart, contenant : les numéros de la carte, les noms des possesseurs d'héritage, la nature de ceux-ci et leur superficie. - Propriétaires : - n° 7, Pierre-Alexandre Grandjean, terre, 10 perches ; - 26, héritiers Jean Dubarle, clos, 38 perches ; - 40, Jean-Baptiste Grosnom, maison, bâtiments et cour, 170 perches ; - 49, veuve Charles Étévé, maison, bâtiment et jardin, 128 perches ; - 88, héritiers Jacques Mabile, maison, bâtiment, cour et jardin, 38 perches ; - 136, l'église de Dampmart, maison et pâlis, 308 perches ; - 142, emplacement de l'église, 12 perches 1/2 ; - 138, M. de Winsterfeld, jardin, 50 perches ; - 146, le sieur des Fontaines, clos en terre, 275 perches ; - 179, madame de Winsterfeld, château, basse-cour, potager et parc, 11 arpents 86 perches ; - 181, Claude Delorme, maison, bâtiment, cour et jardin, 55 perches ; - 577, MM. les abbé et religieux de Lagny, vigne, 50 perches ; - 578, les mêmes, ancien auditoire et jardin, 36 perches ; - 67, Jacques Michelet, l'aîné, 77 perches 1/2, etc. (*Registre, grand in-folio, 69 feuillets, papier*).

XVIIIème s.

H 176 Mouvance censuelle. - Clef pour servir aux caries particulières du plan général de la seigneurie de Dampmart, levé en 1761, lesquelles ont été divisées sur ce plan en 1788, pour servir à la rénovation du terrier, indiquant les numéros des deux époques, les noms des possesseurs, la contenance de chaque

parcelle, suivant le plan de 1761, et la nature des héritages. - Détenteurs : - héritiers Nicolas-Gabriel Piclude, mesure, 4 perches ; - Jean Folignier, l'aîné, maison, étable et jardin, 5 perches ; - Charles, veuve Louis et Claude Semelle, maison, bâtiments et jardins, 47 perches ; - Claude Lenoir, jardin, 12 perches ; - Médard-Nicolas Auger, maison et jardin, 9 perches ; - Charles-Toussaint Gorgibus, maison et jardin, 12 perches 1/2 ; - Jean-Charles Roger, maison, cour et jardin, 6 perches 1/2 ; - Charles-François Grandjean, jardin, 14 perches ; - veuve Claude Lallemant, vigne, 18 perches ; - Denis Dubois, maison et jardin, 23 perches, etc. (*Registre, In-folio, 186 feuillets, papier*).

1788

H 177 Ensaisinement des baux, acquisitions ou mutations pour la seigneurie et comté de Lagny.

Lods et ventes. - Ensaisinement, par les religieux Bénédictins de Lagny, des actes portant mutations de propriétés entre les censitaires de la seigneurie et comté de cette ville. - Bail à rente par Jean Gouchet et Marguerite Poudrier, sa femme, à Jean Thomas, tonnelier, d'une maison qui portait pour enseigne l'image Saint-Jacques, assise à Lagny, rue Vacheresse, moyennant 42 livres, rachetables par 840 livres ; - vente par Titus Hus, taillandier, au profit de messire de Fourcy, seigneur de Chessy, de la 6e partie d'un moulin dit des Golles, assis en la paroisse de Montevrain, moyennant 1, 100 livres tournois, à la charge de 12 deniers de cens et de 15 livres de rente envers M. l'abbé de Lagny ; - acquisition par maître Philippe Musnier, conseiller du Roi, contrôleur des guerres, de Vincent Prailly et sa femme, de 2 arpents de terre moyennant 240 livres et 8 livres pour la femme ; - acquisition par Michel Gilles, de maître Louis Michel, de la 4e partie d'une maison assise au marché de Lagny, devant la fontaine, avec autres héritages, moyennant 1, 100 livres ; - vente faite par les héritiers Bourgeois, à vénérable et discrète personne messire Robert Barré, prêtre, maître ès arts en l'Université de Paris, curé de l'église paroissiale Saint-Médard de Dampmart, d'une maison appelée l'hôtel de la Fontaine, avec toutes ses dépendances, assise en la grande rue de Lagny, conduisant au pont de Marne, avec sortie sur la rue du Val, moyennant 4, 500 livres francs deniers ; - acquisition par honorable homme Bernard Marast, concierge buvetier du Grand-Châtelet à Paris, d'une chambre, chambrette, haut grenier dessus, une montée hors-oeuvre et une petite étable à vache, le tout situé à Lagny, en la rue Vacheresse et provenant de Jean Josselin, vigneron à Saint-Thibault, etc. (*Registre, petit in-folio, papier, 19 feuillets*).

1631-1640

H 178 Domaines, dîmes, mouvance active, etc. - Transaction passée entre révérend père en Dieu Mgr Jacques Aubéry, abbé de l'église et abbaye de Mgr Saint-Pierre de Lagny, comte du lieu, et tous les religieux profès de ladite abbaye « assemblez en leur chapitre au son du tymbre ès lieu accoutumé de eulx assembler, pour traicter et deviser de leurs affaires, d'une part, et noble homme et saige messire Jehan de Riveron, conseiller et auditeur du Roi nostre sire en sa Chambre des Comptes, d'autre part, » au sujet d'une maison située à Paris, rue Saint-Avoye, tenue à bail par ledit sieur Riveron et de laquelle lesdits abbé et religieux voulaient l'obliger à se désister et départir ; - vente par

noble homme Nicolas de La Barre, écuyer, seigneur du lieu de La Barre, en la ville de Lagny et au territoire de Bussy-Saint-Martin, au profit d'honorables personnes maître Jehan Canaye, teinturier à Saint-Marcel-lez-Paris, et de Marguerite Langlois, veuve de feu François Canaye, en son vivant aussi teinturier, frère du premier, de 15 écus d'or au soleil, bons et de prix ayant cours, de rente annuelle, à prendre sur ledit lieu de La Barre, qui consiste en hôtel seigneurial, situé rue Vacheresse, et autres héritages, à charge des cens dus aux religieux bénédictins de Lagny ; - bail par ceux-ci des dîmes de La Jonchère, paroisse de Bussy ; - aveu et dénombrement fourni à l'abbé de Lagny, par maître Jean Desbrosses, clerc au greffe civil de la Cour de Parlement, à Paris, comme détenteur de deux arpents de vignes à lui donnés par honorable homme Martin Desbrosses, marchand épicier à Lagny, son frère, et « à plain desclairés ès lectres à ce faites et passées le mercredi 18e jour de décembre 1559, » etc. (16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1535-1723

H 179 Procès-verbal et plan de bornage des seigneuries de Dampmart et d'Annet-sur-Marne.

Procès-verbal de bornage, avec plan à l'appui, des limites d'entre les seigneuries de Dampmart et d'Annet, dressé pour remplir les vues de pacification et de conciliation annoncées par les parties ci-après nommées, par César-Martin Richard, arpenteur royal, géomètre en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau, résidant à Dammartin-en-France, à la requête de messire François-Joachim-Serge de Laugier, comte de Beaurecueil, chevalier, ancien officier au régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, seigneur haut justicier et voyer de la paroisse de Dampmart, demeurant à Paris, rue du Pont-aux-Choux, paroisse Saint-Gervais, de dom Jacques-Joseph Bory, procureur de l'abbaye royale Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne, au nom et comme fondé de procuration d'illustrissime seigneur Mgr Green de Saint-Marsaulx, évêque de Pergame, premier aumônier de madame Adélaïde de France, abbé, comte dudit Lagny, demeurant ordinairement en cour ; de MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Paris, seigneurs moyens et bas justiciers, directs et fonciers de la paroisse de Dampmart, et de haut et puissant seigneur messire Louis-Étienne de Sainte-Fare, prêtre du diocèse de Paris, prieur commendataire de Saint-Martin-des-Champs en la même ville, et, pour cette raison, seigneur haut, moyen et bas justicier d'Annet-sur-Marne. (2 pièces, papier ; 1 plan).

1789

H 180 Déclaration et mesurage des terres labourables situées à Mitry, appartenant à MM. les religieux, abbé et couvent de l'église et abbaye de M. Saint-Pierre de Lagny, comtes et seigneurs du lieu, et à mademoiselle de Beaussan, par Pierre Fournier, mesureur-juré sous le grand arpenteur général de France ; - brouillon du mesurage et de calculs des héritages ; - baux à loyer des terres de la seigneurie d'Ognes-en-Multien, avec les droits de dîmes grosses et menues, à percevoir sur le territoire du lieu ; - des dîmes de tous les vins, grains et autres fruits des territoires de Gouvernes, de Chessy et de

Montevrain ; - de la ferme et seigneurie du Duoy, Élection de Senlis, et de plusieurs pièces de terre à Lagny et à Saint-Thibault.

Baux consentis notamment par Mgr l'évêque de Pergame, abbé de Longpont, diocèse de Soissons, de Saint-Pierre de Lagny, de Bassat et prieur de Sainte-Colombe, au diocèse de Rieux, au profit de : - Jean-François Lucy, fermier à Oignes ; - messire Jean-Baptiste Porte, prêtre-curé de Saint-Germain de Gouvernes ; - Mathieu Simonnet, fruitier, et Marie-Jeanne Vallet, sa femme, demeurant à Chessy ; - Claude-Augustin Thuillier, laboureur, et Geneviève Thérèse Leluc, son épouse, demeurant à Bucq ; - Charles-Denis Duique, fermier à Thury ; - autre bail de la ferme des minage, mesurage de blés, seigles, orges, avoines, pois, vesces, navette, noix, sons, farines et généralement de tous autres grains qui se mesurent, ensemble la ferme du droit de poids du Roi, qui consiste à peser toutes les marchandises y sujettes, et tous autres droits en usage dans la ville et comté de Lagny, à l'exception de ceux à percevoir le jour de la foire. (18 pièces, papier).

1631-1789

H 181 Procédures, saisies réelles et sentences.

Procédures soutenues pour les religieux Bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre de Lagny. - Arrêt notable du Parlement de Paris, rendu contradictoirement au profit de ces religieux, comme curés primitifs des paroisses de Saint-Furcy et de Saint-Paul de la ville dudit Lagny, contre les vicaires perpétuels de ces paroisses, portant règlement des droits honorifiques et des prééminences dus à ces religieux par les vicaires dont il s'agit. - Saisie réelle des biens de Madeleine Totain, veuve de Guillaume Aucher, et de son fils, faute de paiement de la somme de 369 livres tournois ; - sentences des juges-consuls des marchands établis à Paris par le Roi, pour les prieur et couvent des Bénédictins, contre Vincent Boyer, marchand de foin demeurant à Nogent-sur-Marne, pour obliger celui-ci à enlever tous les foins qui restent en dépôt dans le grenier situé au-dessus de l'auditoire de la maison des demandeurs, à raison de 16 livres le 100, suivant le marché fait double entre les parties ; - autre sentence rendue par Jacques Roger, sieur de La Heuze, avocat au Parlement de Paris, bailli du comté, et châellenie de Lagny-sur-Marne, à la requête des Bénédictins du lieu, qui condamne maître Claude Vignon, conseiller, contrôleur du Roi au grenier à sel de Lagny, et Madeleine Gobesche, à rétablir un mur qui sépare leurs maisons, des bâtiments de l'abbaye occupés par les demandeurs, etc. (2 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier).

1644-1721

H 843 Extrait de l'acte de baptême d'un religieux du monastère, Jean-Baptiste Huet.

Personnel. - D'un acte inscrit au registre des naissances de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, folio 42, a été extrait ce qui suit : « L'an 1726, le 22 mars, a été baptisé Jean-Baptiste, né le même jour, fils de Jean-Baptiste Huet et de Marguerite Paris, son épouse. Il a eu pour parrain Adam Yose et pour marraine Élisabeth Dubreuil, veuve du sieur Meunier, » etc. (1 pièce, papier).

1726

Série H – Clergé régulier

2 H 1	Procès-verbal de l'élection de François Lespicier comme prieur de l'abbaye.	1660
2 H 3	Bulle du pape Clément XII, accordant diverses indulgences aux membres de la confrérie de la Vierge de l'église de Saint-Paul de Lagny.	1736
2 H 4	Dénombrement des biens de l'abbaye (Manuscrit sur vélin, à initiales ornées).	1539
2 H 21	Aveu et dénombrement du fief Garot, à Montévrain.	1475
2 H 22	Dons et legs, ventes et échanges de biens divers.	1486-1729
2 H 23	Arrêts du Conseil d'État concernant les droits honorifiques des religieux et les droits de péage perçus au profit de l'abbaye.	1651-1731
2 H 25	Quittance.	1665
2 H 28	Lettres de terrier concernant les terres de l'abbaye Saint-Pierre de Lagny : placard.	1788

Meaux, Abbaye Saint-Faron

H 187	Inventaire des titres de la mense conventuelle. Inventaire des titres et rentes de la mense conventuelle des religieux de l'abbaye Saint-Faron et des offices unis à cette mense. - Redevance d'une somme de 48 livres envers le domaine royal à Meaux, le jour de la Toussaint, et d'un mets dû à Sa Majesté, le jour de Saint-Faron, par l'abbé de ce lieu, à cause des hommes et femmes de corps dont jouissait jadis l'abbaye ; - modération de cette rente par le roi Charles VII, à 20 livres, pour 9 ans ; - autre modération pour 9 ans, à 5 livres seulement, par Louis XI, pour la grande dévotion qu'il avait à l'église Saint-Faron ; - décharge à toujours, par le même Roi, « de ladite rente, pour la grande et singulière dévotion qu'il porte à M. Saint-Fiacre, devant l'autel duquel il veut que chaque semaine, et à perpétuité, le jour qui sera la fête d'iceluy, les prieur et religieux dudit lieu disent et chantent à genouil une antienne et verset en son honneur, et puis après qu'ilz prient Dieu, la Vierge Marie, et ledict Saint-Fiacre, pour la paix et bien du royaume ; » - transaction nommée la Philippine, passée entre l'évêque de Meaux et les religieux de Saint-Faron, par laquelle ledit évêque reconnaît que	
-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

leurs prieurés sont exempts de sa juridiction, à charge d'une rente de 4 muids de blé ; - bulle qui octroie aux abbés de Saint-Faron le droit de porter mitre, anneau et autres ornements pontificaux ; - « procès-verbal de la prise des titres et chartes par ceux de la religion, l'an 1577, qui étaient restés des gens de guerre qui pillèrent la ville et les églises de Meaux et des environs, l'an 1359, comme il se voit par une ancienne lettre de ratification du pouvoir donné à Jean Rose, portant amortissement de 100 arpents de terre situés à Neufmontiers ; » - procédures contre les échevins de Meaux et autres, au sujet de la contribution des soldats à fournir pendant la guerre, etc. (*Registre, In-folio, 73 feuillets, papier*).

1262-1705

H 188 Inventaire du charrier.

Inventaire du charrier de Saint-Faron, dressé par le P. dom François Du Clerc. - Vente par Antoine de Ploisy, abbé, du droit de mortemain, à un habitant de Neufmontiers et à sa femme, femme de corps ; - charte de Roland, abbé, par laquelle il exempte Pétronille de toute servitude ; - descente faite à Saint-Faron et à Chaage, pour voir les mîtres des abbés et les tombes anciennes de ceux qui sont morts ; - sentence prononcée au profit de M. de Brézé, abbé de Saint-Faron, au sujet de la redevance par celui-ci d'un plat de poisson et de 4 muids de blé ; - protestation, devant notaire, contre l'entreprise des chanoines qui avaient occupé les deux côtés des chaires du choeur, le jour du chef de Saint-Faron ; - procès-verbal de ce qui s'est passé à la bénédiction des Rameaux en 1554, les religieux étant au côté droit ; - excuses faites par deux chanoines de ce qu'ils ne se transportaient pas en procession le 28 octobre 1624, à cause de la contagion ; - interrogatoire par le vice-régent de l'Officialité, à un religieux de Saint-Faron, pour avoir été trouvé avec deux femmes dans sa chambre (1617) ; - livre contenant les informations des ravages commis, en 1562, au monastère de Saint-Faron, par les hérétiques ; - quittance donnée à M. de Bullion, par les religieux de ce monastère, d'une somme de 18, 800 livres 12 sous, à eux léguée pour une messe à dire chaque jour ; - audition de témoins contre M. de Billy, abbé de Saint-Faron, accusé par îles commissaires délégués, entre autres par l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris. - On voit par cette procédure que le monastère a été fondé par le roi Clotaire, et que, le siège de Meaux venant à vaquer, il est exempt de visite, etc. (*Registre, petit in-folio, 132 feuillets, papier*).

1296-1721

H 189 « Cartulaire où sont escriptz les baux à ferme faietz des terres et héritages du couvent de l'abbaye ».

« Cartulaire où sent escriptz les baux à ferme faitz des terres et héritages du couvent de l'abbaye Saint-Faron-lez-Meaux, avec les fermes, maisons, justices, mairyes et autres droicts en dépendant. » - Bail à loyer, par les Bénédictins de Saint-Faron, au profit d'Antoinette Jullien, veuve de feu Denis Picart et de Philippe Picart, son fils, de la ferme, logis, cour, granges, étables, acceint et pourpris, appelée La Grange-Saint-Faron, paroisse du Plessis-Placy, avec la justice et mairie du lieu, ensemble toutes les amendes, forfaitures et autres délits de justice ; - donation par noble homme maître Pierre Roussin,

ecclésiastique, demeurant à Meaux, auxdits sieurs de Saint-Faron, d'un maison et dépendances assise au faubourg Saint-Faron-lez-Meaux, appelée la Maison-Rouge, avec réserve de la jouissance, pendant la vie du donateur ; - inféodation du domaine de Séricourt, à charge de foi et hommage, par très-haut et très-illustre prince Mgr Alexandre de Vendôme, frère naturel du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de France, abbé commendataire de l'abbaye M. de Saint-Faron-lez-Meaux, étant de présent à Paris, logé rue des Poulies, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, « à la supplication et remembrance qui lui a esté faite par Henry de Séricourt, escuier, sieur de Valréal, demeurant au hameau des Moulins, paroisse de Bussières, à condition que le fief, selon la coustume, et non plus, sera doresnavent dict et nommé le fief de Séricourt, assis au hameau des Moulins, sans que ledict de Séricourt, ses hoirs, successeurs ou ayant cause, puissent en aucune façon, ni par quelque temps que ce soit, autrement qualifier ledict fief, » etc. (*Registre, In-folio, 278 feuillets, papier*).

1622-1649

H 190 Terrier de la seigneurie de Barussel, au territoire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Barussel, au territoire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, établi en exécution des lettres obtenues du Roi par les Bénédictins de Saint-Faron-lez-Meaux et de la sentence d'entérinement rendue par messire Nicolas Granger, chevalier, seigneur de Chalifert, Monereaux, Varennes et Jablines, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils d'État, gentilhomme ordinaire de sa chambre, bailli et capitaine de Meaux, lieutenant pour le Roi au Gouvernement dudit lieu. - Censitaires : - Antoine et Damien Boulanger, jardiniers, demeurant à Deux-Jumeaux ; - Antoine Beudelet, maréchal à Barussel ; - Claude Hèbre, laboureur à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ; - Claude Delaplace, charpentier, demeurant à Paris, rue Saintonge, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; - Claude Basinet, maçon aux Ambroises, paroisse de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ; - Florent Marquelet, maître des eaux et forêts du bailliage de Meaux et Crécy, seigneur de La Noue ; - maître Charles Huger, bourgeois de Paris ; - les Minimes de Fublaines ; - Jacques Oudart, le jeune, manouvrier à Deux-Jumeaux ; - Laurent Hébert, blâterrier (blâtier ?), demeurant audit Saint-Jean ; - Mathieu Pasqué, marchand épicier à Meaux ; - François Cailliot, huissier royal et marchand, demeurant en la même ville ; - déclaration de la terre et seigneurie de Barussel, appartenant auxdits religieux de Saint-Faron, etc. (*Registre, In-4°, 153 feuillets, papier*).

1647

H 191 Extraits des déclarations faites aux terriers des seigneuries de Neufmontiers, Penchard et Saint-Faron ; transcriptions de titres divers.

Mouvance censuelle ; lods et ventes. - Extraits de déclarations faites aux terriers des seigneuries de Neufmontiers, Penchard et Saint-Faron, en censive de messire Pierre de Bullion, prêtre, conseiller-aumônier du Roi, de haut et puissant prince messire Rémond Béranger de Lorraine-d'Harcourt et autres,

tous successivement abbés commendataires de l'abbaye dudit Saint-Faron, par : - Marie d'Abancourt, veuve de Charles Plailly ; - Pierre Rigaux, vigneron à Penchard ; - Claude Langlois, prêtre ; - Jean Duval et Charles Hottetlet, marguilliers de l'église et fabrique M. Saint-Barthélemy de Neufmontiers ; - Denis de Beaulieu, vigneron au faubourg Saint-Faron-lez-Meaux ; - vente par haut et puissant seigneur messire Gabriel de Bricqueville, chevalier, marquis de La Luzerne, Amanville, Montreuil, Automne et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, son lieutenant en Normandie, à Nicolas Payen, écuyer, seigneur de Brignel, conseiller du Roi, premier président, lieutenant général en la ville, bailliage et présidial de Meaux, à savoir : une ferme assise au village de Penchard, ses appartenances et dépendances, à charge des droits seigneuriaux, dus aux religieux de Saint-Faron, et en outre moyennant 29, 000 livres francs deniers ; - copies collationnées : - d'une sentence arbitrale du bailli de Meaux, qui adjuge aux abbé et religieux le droit de justice dans toute l'étendue de la paroisse Saint-Thiébault de Meaux (1318) ; - d'une ordonnance qui prescrit à tous les détenteurs de fiefs mouvants en la censive royale d'en faire déclaration ; - de lettres d'amortissement de taille, accordées à Jean Rose, bourgeois de Meaux, par les religieux de Saint-Faron, sur 100 arpents de terre et une maison à acquérir en la justice de Neufmontiers ; - d'une déclaration du revenu temporel de l'abbaye, faite au bailli de Meaux (1547) ; - d'une sentence de la grande mairie de l'abbaye Saint-Faron de Meaux, au sujet de l'assiette des tailles dudit lieu de Neufmontiers, etc. (*Registre, In folio, 152 feuillets, papier*).

1318-1784

- H 192 Plan d'une pièce de pré contenant 692 perches 1/3, sise au territoire de..., destinée à être close de fossés, et plantée de 612 pieds d'arbres, dont la dépense est évaluée à 1, 493 livres 12 sols, etc. (*Plans, 2 pièces, papier*).

XVIème s.-XVIIème s.

- H 192-1 Plan détaillé de l'église abbatiale de Saint-Faron, dressé pour y établir un nouveau chœur et rapprocher de l'abside les stalles placées précédemment dans la nef, à la hauteur du transept.

XVIIème s.

- H 193 Mesurage des dîmes du territoire de Monthyon.

Dîmes. - Copie d'un mesurage des dîmes du territoire de Monthyon, dressé par Pierre Gomos, arpenteur royal à Barcy, priseur-mesureur de terres, etc., au bailliage et siège présidial de Meaux, à la requête de demoiselle Marie-Catherine Lefaud, veuve de Pierre-Michel Cavin, en son vivant, laboureur à Pringy, paroisse de Barcy, faisant valoir lesdites dîmes comme fermière de messire Hilarion-Pâris de Soulange, grand vicaire du diocèse de Vannes, abbé commendataire de Saint-Faron de Meaux, etc. (*1 pièce, papier*).

1770

- H 194 Domaine et dîmes. - Fragments de baux à loyer du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Faron ; - de la pêche du brasset de ce nom ; - d'héritages

situés à Neufmontiers, à Penchard, au Plessis-Bouillancy et au Plessis-Placy ; - de terres et vignes à Quincy et à Villeroy ; - des dîmes d'Acy et Viney, de Congis, Varreddes et du Plessis-Bouillancy, consentis au profit d'honorable homme Jean Leber, marchand à Meaux, et de Robert Legendre, contrôleur des tailles en l'Élection de cette ville, « preneurs et reteneurs audit titre, c'est assavoir tout le revenu et temporel de ladicte abbaye Saint-Pharon, ensemble tous et ung chacun les fruitz, prouffictz, justices seigneuriales, domaines, dixmes, champarts, cens, rentes, coustumes, prez, vignes estangs, fosses, fourrières, terres, bois, paturaiges, lotz, vins, ventes, saisines, dessaisines, amendes, relliefz, rachaptz, et tous autres droictz seigneuriaux, et aultres revenus et esmolemens quelzconques, estant de la table et crosse abbatiales, moyennant 4, 500 livres tournois ; » - Pierre Angot, marchand poissonnier à Meaux ; - Denis Bichot, laboureur à Neufmontiers ; - Charles Mesnil, de même état, demeurant au Plessis-Bouillancy ; - Jean Delair, aussi laboureur au Plessis-Placy, preneur de la ferme dite La Grange-Saint-Faron, avec la justice et mairie du lieu ; etc. - Sentence prononcée par Antoine Duprat, chevalier, baron de Vitaulx, seigneur de Nantouillet et de Précy, conseiller du Roi, gentilhomme de sa chambre et garde de la prévôté de Paris, sur le procès pendant entre les religieux de Saint-Faron, demandeurs, et Marguerin Delorme, défendeur, au sujet du dîmage à percevoir sur le triage d'entre le chemin de la justice de Meaux et le chemin de Varreddes, retournant par derrière les fourches patibulaires de ce lieu, etc. (*Liasse, 21 pièces, parchemin*).

XVIème s.

H 195

Domaine. - Baux à loyer de maisons, bâtiments, jardins, terres, prés, vignes et bois, situés sur les territoires de Bussières, Condé-Sainte-Libiaire, Crégy, Ivorny, Meaux, Monthyon et Mareuil, consentis par MM. Louis-Guy Guérapiin, ancien évêque de Rennes, abbé commendataire des abbayes de Jouy, de Molesme, de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Faron de Meaux, comte de Belval, seigneur des châtelainies de Charmontois et de Roy-Bazoche, conseiller du Roi en tous ses Conseils, grand d'Espagne de première classe, maître de la chapelle et musique du Roi, l'un des quarante de l'Académie française ; Augustin-Hilarion-Pâris de Soulanges, prêtre, licencié ès-lois, ancien archidiacre de l'église cathédrale de Vannes ; - Pierre de Rualhem, prêtre, archidiacre de l'église cathédrale de Coutances, conseiller de Grand-Chambre au Parlement de Normandie, chef du Conseil et. intendant général des finances de Mesdames, tantes du Roi, tous deux aussi abbés commendataires de Saint-Faron de Meaux, etc., au profit de : - Médard-Abraham Bouton, laboureur, et de demoiselle Marguerite-Victoire Adam, son épouse, demeurant au Petit-Flégny, paroisse de Bussières, preneurs de sept travées de grange, jardin, acceint et cour devant, sis au même lieu de Flégny ; - Marie-Anne Martin, veuve de Claude Gaffet, vivant laboureur au faubourg Saint-Nicolas de Meaux ; - Denis-Claude Lefèvre, bourgeois, et demoiselle Marie-Catherine Taphu, son épouse, demeurant à Poincy, aussi preneurs d'une pièce de terre contenant 67 arpents, y compris ce qui s'en trouve employé dans la nouvelle route d'Allemagne, sise en la varenne de Meaux, près la cave aux hérons et l'ancien bac de Trilport, etc. (*64 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin*).

1670-1789

- H 196 Domaine et dîme. - Baux à loyer de maisons, bâtiments, jardins, terres et vignes, sis à Penchard, Neufmontiers, Quincy, Tancrou, Trilbardou, Varreddes et Villenoy, Bouillancy, Étavigny, Gonesse, Roissy-en-France, Le Mesnil-Madame-Rance, ou Amelot, et Sennevières, passés par les abbé, prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Saint-Faron-lez-Meaux, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, à Martin-Louis Hébert, laboureur, et à Geneviève-Angélique Fieffé, son épouse, preneurs de la ferme seigneuriale de Penchard, avec la quantité de 140 arpents de terre labourables, 9 quartiers de pré et 9 quartiers de vignes, avec les dîmes de grains et fruits décimables, comme blé, seigle, avoine, orge, scourgeon, fèves, navette, vesce, lentilles, luzerne, dragées, trémois, sainfoin, ensemble les dîmes de vin à percevoir sur toutes les vignes de Neufmontiers, moyennant, outre les charges, la somme de 1, 500 livres ; - Jean Duviquet, plâtrier audit Penchard, pour une pièce de terre, au lieu du pré de la ville (au bail consenti à ce dernier se trouve jointe une déclaration des usages de la paroisse de Penchard, produite dans un procès soutenu par les habitants, contre l'abbaye de Saint-Faron) ; - Jean-Baptiste Heurlier, laboureur, et Jeanne-Françoise Solvet, sa femme, preneurs de la ferme de La Couche, paroisse de Trilbardou, avec toutes ses dépendances ; - Philippe Verlynde, aussi laboureur, demeurant à Bouillancy ; - Denis Longuet, de même état à Étavigny ; - Jean Ducrocq, à Roissy-en-France ; - Nicolas Tronchon, demeurant à Fosse-Martin, paroisse de Rééz ; - François-André Béjot et demoiselle Marie-Geneviève-Charlotte Lucy, son épouse, à Sennevières, etc. (22 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1671-1788

- H 197 Domaine. - Bail emphythéotique « du molin à bled assis sur le pont d'entre la ville et marché de Meaux, comme icelluy molin et lui se comporte, tenant d'une part au molin du chappitre de Meaulx, d'aultre part au molin du commandeur de Choisy-le-temple, » ledit bail consenti par maître Alexandre Jorbinat, protonotaire du Saint-Siège apostolique, vicaire général et procureur général de Mgr le révérendissime et illustrissime cardinal de Ferrare. abbé de l'église et abbaye M. Saint-Faron-lez-Meaux, à honnête personne Simon Camus, marchand meunier, et à Céline Le Roy, sa femme, moyennant 110 livres tournois, au lieu de 4 muids de blé auxquels était tenu ledit moulin ; - autres baux emphythéotiques de maisons, jardins, terres et autres héritages sis audit lieu de Meaux et à Étavigny, Penchard Quincy et Saint-Fiacre, dont plusieurs ont été passés par les religieux de l'abbaye Saint-Faron, pour le prix en être employé « au paiement de la somme de 1, 000 livres tournois à laquelle somme le Roy, nostre sire, en son Conseil priué, les a cottisez pour leur portion des deniers de la subvention requise par ledict sieur Roy, et à lui permise par nostre saint père le Pape, prendre et lever sur les personnes ecclésiastiques de ce royaulme de France, dont ilz sont au nombre, pour subvenir et estre emploiez en la grande et extraordinaire despence qu'il convient faire par ledict sieur, en ceste guerre qui a présent règne, pour empescher la continuation des desseins et entreprises de ceux de la nouvelle religion, tant contre le repos de l'Estat dudit sieur Roi, et de ses bons et fidelles subiectz catholiques, et autres causes contenues et déclairées ès lettres patentes en forme d'édict, » etc. (Liasse, 23 pièces, parchemin).

XVIème s.

H 198 Domaine. - Baux emphytéotiques « d'une petite maison faite en appentil, couverte de chaulme, et une courcelette ou jardinet, dans lesquelz il y a deux petites estables à porcqz, aussy couvertes de chaulme, comme tous les lieux se comportent, sciz au marché de Meaux, vis-à-viz, entre les molins de l'Eschelle et les molins antiennement dict d'Angleterre, » au profit de Charlotte Ledoux, veuve de Jehan Malhet ; - du droit au bail à 96 années, d'une place en ruine, pleine, de décombres et immondices, et d'un petit jardin y tenant, sis audit grand marché de Meaux, rue Troussevache, fait à Jean-Baptiste Garnerin, maître potier d'étain, et à Madeleine Prieur, sa femme ; - d'un moulin à blé, maison manable, écuries et leurs dépendances, situés sur la rivière de Marne, attenant le grand pont, entre la ville et le marché, appelé vulgairement le moulin de Saint-Faron, lequel est le deuxième du côté de la ville, passé au profit de Jean-Louis Candas, marchand meunier, Marie-Anne Scellier, sa femme ; Lucien Drouillez, aussi meunier, et Marie-Anne Ducellier, son épouse, à charge de faire moudre, sans aucun droit, tout le blé nécessaire à l'abbé et aux religieux de Saint-Faron, bailleurs, et en outre moyennant la somme de 400 livres de surcens, rente ou annuelle pension ; - transport, par dame Geneviève Boucher, épouse séparée, quant aux biens, de messire Joseph Huet, chevalier, seigneur de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, à Étienne Duviquet, charron à Neufmontiers, du droit au bail emphytéotique d'une maison située à Neufmontiers, en la rue du Moutier ; - mesurage fait à la requête des religieux de Saint-Faron, par Bellengé, d'une pièce de pré assise au terroir d'Automne, lieu dit les prés longs, paroisse de Penchard. (14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1628-1788

H 199 Domaine et revenus. - Baux à rente de maisons, jardins et autres héritages situés en la ville et au territoire de Meaux, consentis par les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Faron-lez-Meaux, au profit: - d'honorable homme maître Gilles de Vernou, grènetier du grenier à sel de ladite ville ; - de demoiselle... Sauvage, veuve de feu noble homme maître Adrien de La Personne, en son vivant lieutenant général au bailliage et siège présidial de Meaux, preneurs « d'un jardin ou souloict avoir par ci-devant maison, ou mesure, assise hors le Pothuis de Chaage ; » - maître Rolland Cosset, greffier de la prévôté de Meaux, qui a reconnu avoir pris et retenu à son profit une maison assise en cette ville de Meaux, rue des Vielz-Moulins ; - Pierre Dalibert, marchand, demeurant au marché, etc. ; - titres-nouvells de plusieurs parties de rentes dues à ladite abbaye par : - religieuse personne frère Edme de Troyes, prêtre et aumônier de l'établissement ; - Jehan Delagrangé, vigneron à Joncheroy, paroisse de Quincy, détenteur « d'une petite maison, cour, jardin et ung petit jardin à faire poirée, estant derrière, le tout contenant 7 quartiers ou environ, » avec autres héritages désignés en l'acte ; - Faron et Jean Foulle, frères, marchands, demeurant à Meaux, au nom et comme héritiers de feu Thomas, leur père ; - Louis de Banville, libraire en la ville de Paris. - Sentence de Guillaume de Chantemelle, bailli de Meaux, qui condamne Pierre Richeust à restituer à Jean Dufour, dit Pastourel, une somme d'argent qui lui avait été confiée, et, pour acquitter cette somme, prononce la vente, par adjudication, de moitié d'une maison, sise au marché de Meaux, rue Cornillon, mouvant des religieux de

Saint-Faron, à 7 deniers maille de cens, etc. (*Liasse, 32 pièces, parchemin*).

XVème s.-XVIème s.

H 200 Domaine et revenus. - Fragments de baux à rente d'héritages situés à Mareuil-les-Meaux, Neufmontiers, Penchard, Quincy, Saint-Fiacre et Varredes, consentis par les abbé, prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Saint-Faron-les-Meaux, au profit de : Jean Paugnières, vigneron ; - Étienne Godard, laboureur, et Marguerite Breton, veuve de Far-Jean Berthelot, tous demeurant à Neufmontiers ; - Jean et Guillaume Masson, frères, et Jean Trécart, vignerons au même lieu ; - Robert Chauffournier et Pierre Petit, aussi vignerons à Penchard ; - titre-nouvel fourni par Denis Grandjean, mesureur et arpenteur-juré à Mareuil-les-Meaux, redevable de plusieurs parties de rentes emphytéotiques à prendre sur les héritages désignés audit titre ; - vente sur décret, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la maison ou hôtel dite le Dieu-d'Amour, située en la censive de l'abbaye de Saint-Faron ; - sentence rendue par Loys de Fleury, écuyer, seigneur de Carrouge, commis de par le Roi à l'exercice de l'état et office de bailli et capitaine de Meaux, pour la minorité et bas âge de Claude de Buz, écuyer, seigneur de Villeneuve, bailli en chef et capitaine dudit Meaux, entre les religieux de Saint-Faron, demandeurs, « soustenant saisissement et arrests sur les biens appartenant au prieur de Saint-Fiacre, requérant vuydange, comparants par maître Claude Bourdereau, leur procureur, et garnis de conseil d'une part, contre frère Pierre de Montoir, prieur du prieuré dudit Saint-Fiacre, redevable envers les premiers d'une rente de 18 setiers de blé, d'autre part ; » - autres sentences dudit sieur bailli de Meaux, entre les mêmes religieux, contre maître Gobert de Thury, prieur de Rouvres, etc. (*Liasse, 22 pièces, parchemin*).

XVIème s.

H 201 Domaine et revenus. - Baux à rentes de maisons, bâtiments, cours, jardins, etc., situés aux territoires de Meaux, Penchard, Chevreuille et du Plessis-Bouillancy, par frère Edme de Troyes, prieur claustral et chantre, Loys de Costacel, aumônier, Pierre Duval, Duval de La Personne, procureur et receveur-syndic, Tristan Rolland, infirmier, et autres, tous prêtres et religieux profès en l'église et abbaye M. Saint-Faron, au profit de nobles hommes et sages messire Jean Maillet, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Senlis, Philippe du Vallangelier, aussi conseiller du Roi au bailliage de Meaux, et Pierre de Vernon, élu, sur le fait des aides et tailles, en l'Élection de ladite ville de Meaux, preneurs, par suite de transaction, d'une maison assise au grand marché, appelée la maison des Fleurs-de-Lys, moyennant 20 livres par an ; - Françoise Baudement, veuve en dernières noces de Charles Aubry, vivant marchand épicier, à ce présente et acceptante, une maison composée d'une cave, boutique et salle y tenant, le tout situé à Meaux, rue Cornillon. - Titres-nouveaux passés au profit desdits sieurs de Saint-Faron, par : - Marie-Madeleine Hubert, veuve de Charles-Michel Legrain, vivant marchand hôtelier à Meaux ; - Faustine Fromentin, veuve de François Maurice, marchand boucher ; - acceptation, par les religieux de Saint-Faron, du bail à rente fait à François Lemoine, par François-Éléonore-Gabriel Pommart, tanneur à Reims, d'une maison appelée anciennement l'hôtel de La Colombière, à charge de 10

livres 5 sous de cens, surcens et rente envers lesdits religieux, etc. (40 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1469-1788

- H 847 Extrait des actes de baptême de divers religieux.
- Personnel. - Actes de naissance des ci-après nommés, religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Faron. - Extrait du registre aux actes des naissances, mariages et décès de la paroisse d'Houdain, diocèse d'Arras : « Le 7^e jour du mois de juin 1725, je, Pierre Courcol, prêtre, vicaire de cette paroisse, ai baptisé le fils, né le même jour en légitime mariage, de Jean-Philippe Deremetz, procureur, et de Jacqueline Delattre, auquel on a imposé le nom de Philippe-Joseph. Le parrain fut Jean-Philippe Dartois, marchand, et la marraine Marie-Josèphe Ricame, » qui ont signé avec ledit vicaire ; - « le samedi 24 juin 1730, a été baptisé, en l'église paroissiale des Saints-Innocents, à Paris, Blaise-Joseph, fils de Jacques Lavie, marchand, et de Claude Germont, son épouse, demeurant rue de la Féronnerie. Le parrain a été Joseph-Jacques Lavie, frère du baptisé ; la marraine Marie-Catherine Marchant, épouse de Blaise Germont, bourgeois de Paris, tante de l'enfant, » qui ont signé avec M. P. Olivier, prêtre de la paroisse: - du 20 mars 1732, naissance de Laurent Depaix, frère donné de l'abbaye de Saint-Faron, fils de François Depaix et de Françoise Hébuterne, habitants de Varredes ; - extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Martin d'Hennin-Liétard, diocèse d'Arras : « Ce 12 février 1752, a été baptisé Valentin-Joseph, né le même jour, fils légitime à Jacques-Augustin Coille, brasseur de profession, et de Robertine de Retz. Le parrein a été Jean-Augustin Coille, garçon ; la marraine Brigitte Coghlan, fille, tous deux de cette paroisse ; » - brevet de don, au profit du sieur Antoine-René de La Roche de Fontenilles, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque de Meaux, choisi par Sa Majesté « pour remplir l'abbaye de Saint-Faron, » vacante par la démission de M. François-Camille de Lorraine de Lambesc, dernier titulaire, des fruits et revenus de ladite abbaye, échus et à échoir, depuis le jour de sa nomination, jusqu'à celui de sa prise de possession, etc. (7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).
- 1725-1763
- 3 H 4 Lettres de provision d'abbés commendataires.
- 1660-1747
- 3 H 5 Testament de l'abbé Pierre de Bullion.
- 1659
- 3 H 6 Lettre de l'abbé de Soulange.
- 1772
- 3 H 8 Règlement transactionnel au sujet des pensions et fournitures dues par la mense abbatiale à la mense conventuelle.
- 1729

Série H – Clergé régulier

- 3 H 12 Procès-verbal d'arpentage et baux de la ferme de la Couche.
1603-1768
- 3 H 13 Accords au sujet du cours de la Marne et du Brassat.
1612-1640
- 3 H 22 Quittance.
1648
- 3 H 24 Acte de profession de Pierre François Joseph Pollet comme frère bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à Saint-Faron de Meaux, avec son abjuration du jansénisme, conformément aux constitutions apostoliques d'Innocent X du 31 mai 1653 et d'Alexandre VII du 16 octobre 1656. (*1 pièce, papier*).
30/04/1732

Melun, Abbaye Saint-Père

- H 221 Inventaire des pièces, titres, aveux et dénombrements concernant le revenu temporel de l'abbaye de Saint-Père de Melun. - « Premièrement, 9 adveuz et dénombrements rendus au sieur abbé de Saint-Père, à cause de son hostel des Loges, appelé La Moinerye, en la parroisse de Bailly ; - du fief appelé le Grand-Bailly, appartenances et dépendances, par les seigneurs dudict fief depuis l'an 1348, jusqu'en l'an 1622. - Pièces concernantes le droict de haulte justice, moyenne et basse appartenant audict abbé, en la ville de Meleun, au lieudict La Cerclerie, entre lesquelles sont certaines lettres royaux en datte du 25 février 1400, un arrest de la Cour de Parlement (de Paris) et ung procès-verbal d'ung huissier de ladicte Cour, qui envoya exécuter ledict arrest, par lesquels appert le pillori qui avoyt esté dressé dans la ville de Melun, sur la justice dudict sieur abbé avoyt esté osté dudict lieu et transporté ailleurs ; - sentence du 24 juillet 1364, rendue par le prévost de Melun, entre le sieur abbé de Saint-Père et le procureur du Roi, par laquelle appert le corps d'ung criminel exécuté par justice, avoir esté rendu et remis ès mains des officiers de la justice dudict sieur abbé, pour luy fayre et parfaire de nouveau son procès, » etc. (*Cahier, In-folio, 6 feuillets, papier*).
1348-1611
- H 222 Inventaire des titres.
Minute d'un inventaire par ordre chronologique de tous les titres et chartes des religieux de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, contenant les bulles des papes, les ordonnances des archevêques de Sens, les privilèges des Rois, les titres des droits honorifiques, ceux de la justice, des provisions de bénéfices, des élections, prises de possession, institutions d'abbés et d'officiers de l'abbaye ; les dénombrements du temporel, états et déclarations donnés au Roi ; les lettres d'amortissement, d'aliénation, etc. - « Lettres de l'an 991, par laquelle l'archevêque de Sens Sévin exemple l'abbaye de Saint-Père de toute taxe

faite ou à faire par les archevêques, avec défense de ne rien lever sur le monastère ; - copie de confirmation, par Henri, archevêque de Sens, en 1138, d'exemption de dîmes et autres taxes, pour les habitants d'une dépendance de l'abbaye, située à Saint-Port, même pour le droit de sépulture et des offrandes qui appartiennent à l'abbé ; - confirmation donnée par Urbain II, de toutes les immunités accordées à cette abbaye par les papes et les roys, de l'an 1088 ; - sentence d'excommunication fulminée par Hugues, archevêque de Sens, à la prière de Guillaume, abbé, contre ceux qui se feroient enterrer dans le cimetièrre de la léproserie, sise au terroir de l'abbaye, de l'an 1162 (21 juin) ; - donation par Guillaume, archevêque de Sens, à l'abbaye de Saint-Père, du prieuré de Saint-Leu, à la charge que la paroisse qui s'y trouvait sera transférée à Cesson, avec pouvoir aux paroissiens de choisir leur sépulture dans l'église de Saint-Loup, où ils seront enterrés par les religieux ; » - bulle d'Honorius III, de l'an 1222, portant défense de troubler les religieux dans l'exercice qu'ils faisaient d'enseigner publiquement ; - bulle de Boniface VIII, qui autorise les religieux à hériter. - Donation à l'église Saint-Pierre de Melun des reliques de Saint-Blaise, de Saint-Austremoine, de Saint-Prix et de Saint-Victor, martyrs, par Pierre, évêque de Clermont, à la prière de Louis, roi de France, et de Guillaume, archevêque de Sens ; - attestation de Louis de Melun, aussi archevêque, « comme il a visité et reconnu le chef de Saint-Sébastien, qui était lors gardé au prieuré du même nom ; » - ordonnances des grands vicaires de Sens, pour obliger les curés du diocèse à recevoir les reliques de Saint-Sébastien, et d'exhorter les peuples à leur porter de la vénération et à faire quelque aumône pour réparer l'abbaye de Saint-Père et ledit prieuré. - Restitution faite en 1139, par Louis VII, de la terre de Fossats, que son père avait usurpée, au lieu de laquelle il paroît qu'est la paroisse Saint-Aspais (de Melun), » etc. (*Registre, In-folio, papier, 42 feuillets*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 991-1705

H 223

Inventaire des titres et papiers concernant le revenu temporel de l'abbaye Saint-Père, tant du domaine dont elle jouit à présent, que de celui qui a été aliéné. - « Premièrement, un contrat de vente fait par messire Charles de Marillac, de la quantité de LX arpens de bois taillis à prendre dans une pièce contenant VIII XX arpens 1/2, appelé le bois de Saint-Leu, moyennant la somme de VI cens livres, qui est à raison de X livres par arpent ; - autre contrat de vente par le même, de LVII arpens de bois taillis, sciz à Cesson, nommé le bois Saint-Père, moyennant la somme de XIII livres l'arpent ; - prise à nouveau cens, par Michel Marreau, tondeur de draps à Paris, d'une mesure cloze de fossés seize proche Saint-Ilier (Hilliers), contenant environ 5 arpens de terre ; - acte capitulaire des religieux de Saint-Père pour demander à leur abbé quelques ornements et linges, ainsi que pour faire vitrer et fermer leur église. Item pour faire établir une closture autour de leur logis. - Constitution de XX sols parisis de rente faite par les marguilliers de Saint-Aspais, à l'abbaye de Saint-Père, à cause de certaine place à eux baillée, pour faire leur cimetièrre, passée par-devant Girardin Olivier, tabellion de la prévôté de Melun, le 29 avril 1466 ; - titre-nouvel par Simon Berthelot, meunier à Melun, de XLVIII sols parisis de rente foncière à prendre sur le moulin Saint-Père, sciz sur le pont

aux moulins dudit Melun, » etc. (*Cahier, Petit in-4°, 13 feuillets, papier*).

1466-1630

H 224 Inventaire des titres (spirituel et temporel).

« Inventaires des titres gardez ès archives des religieux de l'abbaye Saint-Père de Melun, divisés en ce qui regarde le spirituel et le temporel. - Le premier comprend : les saintes reliques, les bulles des papes, les ordonnances des évêques, provisions de bénéfices, indulgences concédées et droits honorifiques. - Le temporel contient : les privilèges des rois, arrêts notables, concordats, etc. - Confirmation donnée par Richer, archevêque de Sens, des églises dont l'abbé avait déjà le droit de présentation, savoir : Saint-Barthélemy, Saint-Aspais, Saint-Liesne, Réau, Vaux-le-Pénil, Pecqueux, Erbonne (Arbonne) et Dammarie ; « - ordonnance de Hugues, archevêque de Sens, qui confirme le droit de nommer à l'église Saint-Etienne, et de mettre un administrateur à l'hôtel-Dieu, les droits de justice, forages, censives, etc., appartenant à l'abbaye selon le privilège de Dambert, archevêque, adressé à Garnerius, abbé ; - approbation donnée en 1247, par l'abbé Guillaume et ses religieux, d'une donation faite à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun, de 3 arpents 1/2 de vigne ditte Gaste-sel, dont il jouira paisiblement et à toujours, en payant les censives ; - bulle de Benoît XIII, qui nomme l'évêque de Paris arbitre du différend entre les religieux de l'abbaye Saint-Père, joints avec le curé de Saint-Aspais, et les fondateurs du couvent des Carmes dudit Melun ; - indulgences accordées aux confrères de Saint-Blaise, par André, cardinal, archevêque de Bordeaux, à la prière de Jean Pourvoir, trésorier de l'abbaye ; - copie collationnée de l'acte relatif au rang que tient l'abbé de Saint-Père, au grand synode de Sens, savoir : le deuxième rang des abbez, » etc. (*Cahier, In-folio, 38 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 991-1672

H 225 Inventaire par ordre chronologique des titres de la mense abbatiale.

« Inventaire par ordre chronologique de tous les titres et chartes du revenu et des biens de M. l'abbé de Saint-Père de Melun, suivant le partage fait avec les religieux de l'abbaye. - Layette M, liasse première : des bulles de MM. les abbés, leurs prises de possession, collation de bénéfices, droit de minage, forage et tolly (tonlieu?) dans la ville de Melun. - Du 4 juillet 1374, quittance de 90 florins d'or payés à la cour de Rome, par M. l'abbé Richardin ; - élection de l'abbé Étienne Cousin, par les religieux de Saint-Père, après en avoir obtenu la permission de M. l'archevêque de Sens ; - prises de possession de l'abbaye par frère Louis d'Arfeuille et par M. Philippe Dessailans ; - nomination faite en 1561, par Charles de Marillac, abbé de Saint-Père, ambassadeur en Angleterre, de deux personnes pour être les agens touchant le revenu de son abbaye ; - formule du jurement fait par messire Thomas de Paris, abbé, dans le temps de sa prise de possession. - Layette M. : cens et rentes en la ville de Melun, baux généraux, dîmes, etc. - Bail du revenu temporel de l'abbaye, passé au profit de maître Jean Frémyn et consorts, moyennant 3, 000 livres par an, outre l'acquit des charges de M. l'abbé ; - bail des dîmes de vin de Saint-Barthélemy (faubourg de Melun), et du Mée, à Simon Lenfroy,

moyennant 4 muids de vin et 50 livres par an ; - traité passé entre l'abbé de Saint-Victor-lez-Paris, celui de Saint-Père de Melun et Haye, par lequel ils conviennent que chacun aura les dîmes d'Orgenoy, de 3 ans en 3 ans, » etc. (*Cahier, In-folio, 20 feuillets, papier*).

1374-1706

H 226 Inventaire par ordre chronologique des titres de la mense conventuelle.

Inventaire chronologique de tous les titres et chartes des religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, contenant les reliques, les bulles des papes, les ordonnances des archevêques de Sens, les privilèges des rois, les droits de justice, les dénombremens et déclarations donnés au Roi et les amortissemens ; les droits honorifiques aux processions, à la bénédiction des rameaux et aux assemblées publiques ; l'introduction des religieux de la congrégation de Saint-Maur, les concordats et partages, l'incendie de l'abbaye, etc. - Sentence pour l'établissement des RR. PP. Carmes, moyennant 400 livres à payer à l'abbé, aux religieux et au curé de Saint-Aspais ; - procédure contre l'administrateur de l'Hôtel-Dieu, qui avait béni du buis en son église, le jour des Rameaux, au préjudice du droit des religieux, seuls en possession de le bénir dans leur église ; - sentence pour le rang des processions, dont a été appelé, parce qu'elle donne le côté gauche tout entier au clergé de Saint-Aspais ; - concordat de l'introduction des religieux de la congrégation de Saint-Maur, avec M. l'abbé Mallier et les anciens ; - du 29 décembre 1654, prise de possession du monastère de Saint-Père-lez-Melun, par lesdits religieux ; - permission donnée en 991 par Hugues, roi de France, de réparer l'abbaye et d'y mettre des religieux ; - transaction des anciens religieux pour le rétablissement de l'abbaye, en vendant des fonds du couvent et des offices claustraux (1598) ; - acquisition d'une maison de refuge ; - marché pour la reconstruction ou les réparations de l'église du monastère de Saint-Père, passé entre les religieux et François Premier, maçon, avec les quittances de la somme de 2, 760 livres 18 sols ; - autre marché pour des chapiteaux de la même église, portant aussi quittance d'une somme de 547 livres ; - acquisition, par les mêmes religieux, des champarts de Barbison, droits de cens, de justice et autres, moyennant 200 livres ; - remise par le roi Philippe III de 11 muids de blé qu'il prenait en ce lieu de Barbison (1272), » etc. (*Registre, In-folio, 406 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 991-1740

H 227 « Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye ».

Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, dressé par maître Louis-Alphonse Sévenet, notaire en cette ville, à la requête de haut et puissant seigneur Mgr Jules-Antoine de Clermont-Tonnerre, vicaire général de Besançon, au nom et comme abbé commendataire de ladite abbaye ; et ce, en exécution d'un arrêt du Grand-Conseil du 22 mai 1777, rendu entre le seigneur abbé et les religieux de son monastère, représentés par dom Jean-Baptiste Progin, prieur, et dom Étienne Desforges, procureur. - Traité passé entre l'abbé Mallier et les religieux du Mont-Saint-Père, par lequel ceux-ci donnent leur consentement à la perception, par l'abbé, de l'argent

provenant de la vente des taillis de Fontaine-Roux, à la charge, entre autres, d'acheter, dans la ville de Melun, une maison pour leur servir de refuge en temps de guerre ; - échange entre le roi Philippe-Auguste, l'abbé Séguin et ses religieux, de droits réciproques qu'ils avaient sur les moulins du pont de Saint-Aspais, assis à Melun, sur la Seine, et dans toutes les arches de ce pont ; - commission de voyer, donnée à Charles Bauldry, maçon, par l'abbé Charles de Marillac ; - sentence du prévôt de Melun portant restitution aux religieux de Saint-Père des biens et du corps d'un homme justicié, qui dépendait de leur juridiction. - Droits honorifiques contre les curés de la ville de Melun. - Sentence du bailli de cette ville, qui condamne le curé de Saint-Aspais à rendre un drap mortuaire qu'il avait emporté, encore qu'il appartint auxdits religieux, qui avaient coutume de prendre les draps qui étaient sur les corps enterrés dans leur monastère ; - arrêt du Parlement de Paris, qui condamne les marguilliers de Saint-Ambroise, à donner la croix d'argent à leur curé pour venir en procession à l'église de Saint-Père et assister à la bénédiction des rameaux ; - accord entre les curés de Melun, les chanoines de Notre-Dame de la même ville et les religieux de Saint-Père, à l'occasion d'une procession générale faite lors de la clôture d'une mission ; - actes d'assemblées ayant pour objet de chanter un Te Deum à la naissance du duc d'Anjou, et pour l'ouverture d'un jubilé, etc. (*Registre, In-folio, 258 feuillets, papier*).

Date de production : 1777 ; date de contenu : 1008-1777

H 228

Délibérations et actes capitulaires.

Délibérations et actes capitulaires des Bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre de Melun, ordre de Saint-Benoît. - Procès-verbal de réception de dom Fulgence de Chabannes, institué commissaire du monastère par le très-révérend père supérieur général de la congrégation ; - suppression des offices claustraux pour être unis à la mense conventuelle, conformément aux privilèges de concordats faits avec l'évêque de Troyes, abbé commendataire de l'abbaye ; - diminution de fermages accordée aux tenanciers, en raison de la stérilité des récoltes causée par le Miellat, et autres accidents tombés sur les blés en 1660 ; - demande du supérieur de la maison des Missionnaires de Fontainebleau, disant avoir charge du Roi d'une petite partie du chef de Saint-Sébastien, pour enchâsser dans un reliquaire destiné à monseigneur le Dauphin ; - permission accordée aux Récolets de Melun de faire conduire en leur monastère telle quantité d'eau de la fontaine Saint-Liesne qu'ils jugeraient convenable de prendre, pourvu que le public n'en souffrît point ; - refus des religieux d'accorder à M. Rousseau, banquier en cour de Rome, l'autorisation de fermer la rue qui conduit au Mée, dite le chemin du Trésor ; - échanges, avec M. de Romanet, de censives sur mesures au lieu dit l'Aumône à Saint-Leu ; - délibération relative à l'envoi d'un conventuel à la diète qui devait se tenir en l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, le 26 avril 1681 ; - protestation des religieux contre la prise de possession clandestine de leur abbaye, par messire François Mallet d'Urbec, nommé abbé commendataire par Sa Majesté ; - accord entre les chanoines de Notre-Dame de Melun et les religieux de Saint-Père, au sujet d'une inscription placée sur le grand portail de l'église collégiale ; - transaction avec M. Foucquet, comte de Vaux, à l'occasion de quelques censives ; - sommation par l'abbé d'Urbec à la communauté de son abbaye de

payer à sa décharge la taxe des armoiries, ce qui a donné lieu de demander le partage des biens ; - proposition faite au corps municipal de la ville de Melun, par les Bénédictins, de charger deux d'entre eux de l'instruction gratuite de la jeunesse, etc (*Registre, In-folio, 108 feuillets, papier*).

1620-1739

H 229 Procès.

Procès. - Notes relatives à diverses procédures soutenues par les religieux Bénédictins de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun, contre : - les curés soumis à leur présentation ; - M. de Schonberg, seigneur de Coubert, pour raison des réparations du moulin de Soignolles, dépendant du prieuré de Mont, dans lequel ledit seigneur possède un quart, aliéné par l'abbaye, ce qui l'oblige à payer, au prorata, l'entretien de ce moulin, à quoi il n'avait pu satisfaire, « à cause de la confiscation que le Roi avoit faicte du bien dudit sieur qui s'estoit retiré en Angleterre, auprès du roi Guillaume, pendant les grandes guerres que le Roy a souptenu contre l'Europe. - Choses remarquables : la nuit de Sainte-Croix 1698, du 2 au 3 (mai), il fit une gelée si forte que la terre fraîchement labourée ne pouvoit estre enfoncée avec le pouce ; cette gelée fut précédée d'une grande quantité de gresle en divers lieux ; - dans la même année, on a commencé à paver le chemin de Paris, sur lequel on a trouvé le pied d'une croix un peu au-dessus du jardin de M. Hermand ; - le 28 décembre 1699, M. de Gournay est décédé en sa maison du Mée, paroisse Saint-Barthélemy ; il estait âgé de quatre-vingt-douze ans, avait servi l'espace de cinquante dans les armées, à divers titres, et en dernier lieu comme commissaire des guerres. Il n'a jamais bu de vin, ne s'est jamais servi de lunettes, et dans ses prières il était toujours à genoux, sans s'appuier pour longues qu'elles fussent, » etc. (*Registre, petit in-folio, 26 feuillets, papier*).

1691-1790

H 230 Comptabilité Recettes et dépenses.

Recettes et dépenses. - Papier de comptes rendus aux religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, par frère Gabriel de Marillac, procureur, des recettes et dépenses faites pendant sa gestion. - Recette : de Liénard Rengard, pour sa maison séant près la porte de la geôle, qui appartenait à Florent Bertrand, 6 sous ; - « de Charles Riotte, pour son estai séant dessoubz le chastellet, 32 sous ; » - de la veuve et des hoirs maître Jean Guiberteau, pour leur maison séant au Vieil-Marché des Carmes, 63 sous ; - de Pierre Guion, pour sa mesure séant au cimetière Saint-Jacques, 39 sous ; - de Jean de Bourneaulx et Jean Rigault, pour leur maison séant en la rue de Boissettes, qui appartenait à Amiot, 3 sous. - Mises extraordinaires : « baillé au courdier pour enne corde de chambre (chanvre), qui pèse 14 livres, au prix de 2 sous l'une, et pour sa peine, 30 sous ; - le samedy XXVII juing 1557, en mouton et veau pour l'ordinaire, avecq augmentation de pictance, à cause que les religieux s'allèrent récréer à Montaigut, 18 sous ; - le mercredi XXIX juing, jour et teste de la grand Saint-Pierre, troys quartiers de mouton, une espaule, une truye, deux membres de veau, vin, fraises, trois oysons, douze poulllets, douze pigeons, pour le disner et souper, 4 livres 12 deniers ; - le mardy VII

février et mardy gras, une demy-douzaine de harenz saurretz, huit bottes de cresson et un quarteron d'huile d'olives, 7 sous 2 deniers ; - le vendredy Ve de janvier 1559, et veille des Roys, en poisson, morue et beurre, pour l'ordinaire et pour le barbier, 12 sous 8 deniers ; - le jedy absolu, deulx douzaines d'eschaudez et cinq chopines de vin blanc pour faire la cène, 4 sous 3 deniers, » etc. (*Registre, In-4°, 289 feuillets, papier*).

1553-1559

H 231

Revenus. - Liève déclarative ou papier de recette de tout le revenu des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, comprenant : - la mense conventuelle, le petit couvent, le prieur claustral, la chambrerie, l'aumônerie, l'infirmerie, la chantrerie et la trésorerie. - Le revenu de la mense conventuelle est dû par M. l'abbé commendataire, qui le paie en argent, de quartier en quartier, suivant le concordat du 22 octobre 1651. - Revenus divers : « droit de pesche ès rivières de Seine et d'Almont ; » - terres de Saint-Père, montant à 50 arpents, amodiées au prix de 150 livres par an ; - M. le marquis de Rostaing doit au couvent, chaque année au jour de Saint-André, 4 boisseaux de blé froment et 8 sous parisis de rente foncière, à prendre sur sa terre et seigneurie de Vaux-à-Pénil. - Item, à la chambrerie, pour 53 arpents de terre, 2 sous parisis de cens, demi-boisseau de froment, 2 boisseaux 1/4 de méteil, etc. - Les bouchers de la petite halle de Melun doivent par an, en quatre termes, la somme de 40 livres tournois ; - Étienne Rivière, au lieu des hoirs Courtizot, doit aussi par an 4 livres tournois de rente à prendre sur une maison en la grande rue Saint-Aspais, appelée : Dieu d'Amour ; - la veuve Louis Desbordes, sur la maison de l'Écu de France, rue de la Juiverie, 3 livres 7 sous 6 deniers ; - M. de Campan, au lieu de Pierre Delarche, 7 sous 6 deniers, sur un jardin appelé Les Tournelles ; - madame l'abbesse du Lys-lez-Melun, 9 livres parisis de rente à prendre sur l'église, les édifices, bâtiments, cens et rentes dudit lieu du Lys, au profit des offices claustraux, etc. (*Registre, In-folio, 140 feuillets, papier*).

1672

H 232

Revenus. - Liève déclarative ou papier de recette de tout le revenu des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, comprenant aussi la mense conventuelle, le petit couvent et les offices claustraux. - Revenu du petit couvent : - le couvent jouit de deux petits prés, un dans l'enclos, l'autre près la fontaine à la Reine, dont on retire environ 300 bottes de foin, qui peuvent valoir, par communes années, la somme de 30 livres ; - M. l'abbé de Coulanges, à cause de son abbaye de Livry, doit par an, au jour de Saint-André, un muid de froment et un muid d'avoine, mesure de Melun, que le couvent doit faire prendre à Barneau, paroisse de Soignolles, sur les dîmes du lieu ; - M. Guillemain, maître des Comptes, à Paris, doit, sur sa terre de Milly-en-Brie, 1 setier de méteil, et au chambrier, 6 setiers de même grain ; - madame Ménard, 19 livres 6 sous de rente à prendre sur l'hôtel Saint-Christophe, et plus tard sur la maison dite le Marteau d'Or, autrement la Licorne, dans la grande rue, faisant le coin de celle aux Fromages ; - Louis Lemaire et consorts, pour leur maison ou hôtel Saint-Pierre, maintenant le Griffon, 1 livre 7 sous 6 deniers. - M. Husmain, 62 sous 6 deniers de rente

foncière, et 5 sous parisis de cens sur sa maison sise sur les petites halles, au coin du marché au blé ; - Jeanne Thomas, veuve Pierre Boulet, dit La Comble, 8 sous 9 deniers, sur une maison faisant le coin des rues du Miroir et aux Fromages, devant la grande porte de l'église Saint-Aspais ; - M. Yvon, couvreur de la maison du Roi, à Paris, 2 livres 16 sous 8 deniers, sur une maison en la rue et devant l'hôtel du Miroir ; - M. l'abbé de Saint-Père, sur ses greniers dits la grande maison des Guérins, en la rue de Boissettes, 7 sous 6 deniers, etc. (*Registre, In-folio, 129 feuillets, papier*).

1672-1788

H 233

Revenus. - Liève déclarative ou papier de recette de tout le revenu de M. l'abbé de Saint-Père-lez-Melun, comprenant, en outre, la mense conventuelle et les offices claustraux. - Bail à loyer par Mgr Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, abbé dudit Saint-Père, au profit de maître Gabriel Vernois, contrôleur au grenier à sel de Lagny, et de demoiselle Marie-Jeanne Jardin, sa femme, de tous les revenus temporels, fruits, profils et émoluments, appartenant audit seigneur archevêque d'Aix, à cause de la mense de son abbaye ; - fermages de Montaigu, avec les dîmes de vin du Mée et de Voisenon, le tout loué à Jean-Baptiste Berger, aux charges d'acquitter, envers le curé de Saint-Barthélemy de Melun, un muid de froment, 6 setiers d'avoine, 1 muid de vin et 100 livres d'argent, et, envers celui de la paroisse Saint-Étienne de la même ville, 1 muid de vin ; de voiturier 18 setiers de blé et avoine, de Vaux-le-Pénil à Melun, et en outre moyennant 7 muids 2 setiers de méteil et 2 muids d'avoine, 111 livres d'argent, 6 journées de voiture, 6 chapons, 6 fromages et 3 quarterons de feurre long ; - la ferme et les dîmes de Réau, rapportant 5 muids 6 setiers de froment, mesure de l'abbaye, 1 cent et demi de feurre non effouragé et 1, 550 livres en argent ; le fermier est tenu d'acquitter, en outre, 2 muids 2 setiers de froment et 16 setiers d'avoine, au curé pour son gros, et au prieur de Saint-Clément 20 setiers de froment et 10 setiers d'avoine, etc. (*Registre, In-Folio, 380 feuillets, papier*).

1745-1776

H 234

Revenus. - Liève déclarative ou papier de recette de tout le revenu des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Melun, de la mense conventuelle, du petit couvent, du prieur claustral, de la chambrerie, de l'aumônerie, de l'infirmerie, de la chantrerie et de la trésorerie, ainsi que des prieurés simples de Notre-Dame de Fontaine-Roux, de Saint-Sébastien, de Mont-sous-Soignolles et de Saint-Leu ou Saint-Loup-le-Petit, paroisse de Cesson. - Meuse conventuelle : les 3/4 des dîmes de grains de la paroisse de Montereau-sur-le-Jard, affermés moyennant 8 muids 2 setiers de froment et 30 setiers d'avoine, mesure racle de l'abbaye, et à charge de payer au curé de la paroisse 20 setiers de froment et 10 setiers d'avoine ; - la seigneurie, haute, moyenne et basse justice, droits de censive, avec 200 arpents de bois à Saint-Leu, le tout aliéné au profit de M. le comte de Vercel, moyennant 260 livres de rente ; - la terre et ferme seigneuriale de Barbizon, louée en dernier lieu, au prix de 1, 160 livres. - Le petit couvent : rente de 12 sous parisis, ou 15 sous tournois, sur une maison située au Mée. devant la fontaine, appartenant au sieur André Jeannel, bourgeois de Paris ; - autre rente de même somme, à

prendre sur une maison avec un clos de vignes et pré, sis au lieu dit Les Fourneaux, tenant au port Saint-Léonard et à la maison de la Santé ; - cens et rente de 20 sous et 7 deniers, due au petit couvent sur le clos Collin, anciennement appelé le clos Saint-Christophe ou Bourdeaux, tenant d'orient aux fossés de la ville de Melun, le chemin entre deux ; - 40 livres de rente perpétuelle sur tous les héritages de la cure Saint-Aspais, plus 3 livres 8 sous 9 deniers, sur une maison sise au faubourg des Carmes, ou Vieux-Marché, appartenant à la même cure, etc. (*Registre, In-folio, 428 feuillets, papier*).

1746-1790

H 235 État des revenus à percevoir sur les dîmes de Champdeuil, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Liesne près Melun, Vaux-le-Pénil, Boissise-la-Bertrand.

Revenus, fermages, loyers et rentes de l'abbaye de Saint-Père ou Saint-Pierre de Melun, à percevoir sur les dîmes de Champdeuil, de Saint-Martin-en-Bière, de Saint-Liesne-lez-Melun, de Vaux-le-Pénil et de Boissise-le-Roi ; - la maison dite de La Crosse à Melun ; - les cures de Saint-Aspais de la même ville, d'Épisy et de Vaux-le-Pénil ; - les fermes de Cesson, de Réau, de Courmignoust, à Bailly-Carrois, et de Montlegué, cette dernière louée pour 9 ans par le fondé de pouvoirs de M. de Calonne, abbé commendataire de Saint-Père-lez-Melun, au sieur Joseph Bouche et à Marie-Anne Charpentier, sa femme, aux charges, entre autres, de payer en l'acquit du seigneur abbé, au curé de la paroisse Saint-Barthélemy de Melun, 1 muid de blé froment, 6 setiers d'avoine, 100 livres en argent et 1 muid de vin pour son gros ; - de payer également 1 muid de vin au curé de Saint-Étienne, de la même ville ; - de fournir le vin de la cène dû par l'abbaye, suivant l'usage, aux paroisses qui sont à la collation de l'abbé, et de faire fournir à l'abbaye les gâteaux dus par les paroisses, aussi suivant l'usage ; - de payer à MM. de Sainte-Geneviève de Paris, 1 muid de blé méteil et 1 muid d'avoine ; - de recevoir l'intendant de l'abbaye et de le nourrir, ainsi que son cheval, lorsqu'il se rendra à la ferme pour affaires, et, en outre, moyennant 1, 600 livres en argent. - Redevances dues par : M. Gigault, seigneur de Crisenoy, comme détenteur de la seigneurie de Vert-Saint-Père, 4 muids et 8 setiers de blé froment, suivant, bail à rente du 23 juillet 1747 ; - l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard, 9 setiers de blé et 9 setiers d'avoine ; - M. Faure de La Pérouse, 3 boisseaux de blé, le jour de Saint-André, etc. (*Registre, In-folio, 79 feuillets, papier*).

1783-1787

H 236 Déclarations d'héritages situés à Melun, La Rochette. Chailly-en-Bière, Réau, Boissise-la-Bertrand et Cesson.

Mouvance censuelle. - Anciennes déclarations d'héritages situés à Melun, à La Rochette, à Chailly-en-Bière, Réau, Boissise-la-Bertrand et Cesson en censive du couvent, du trésorier, de l'infirmier et de l'aumônier de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Père-lez-Melun, fournies par : - André Tournolet, vigneron au Mée, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de Pierre Millon et de Geneviève Messy ; - Jean Amyot, vigneron à Saint-Leu-le-Petit ; - honorable homme Nicolas Sainct, marchand à Melun ; - maître Joachim Simon, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi ; - Jean Rousseau, écuyer, sieur de

La Viorne, archer des gardes du corps du Roi, sous la charge du sieur Du Hallier ; - Denis de La Noue, sieur de Marchémarais ; - maître Guillaume Lefebure, bourgeois de Melun ; - Marie Charron, veuve de Laurent Salomon, demeurant à Orgenoy-le Roi ; - Denis Doué, marchand mercier à Saint-Liesne-lez-Melun ; - Pierre Guibert, sergent à cheval au Châtelet de Paris ; - Nicolas Du fer, sieur de Villeneuve d'Ailly ; - Étienne Laurens, marchand à Melun, détenteur d'une maison sise en cette ville, rue de la Cerclerie, faisant partie de l'hôtel où pend pour enseigne Saint-Christophe ; Jehan Pocquet, bourgeois de Paris, tant en son nom qu'à cause de Marie Leprêtre, sa femme ; - Jean Sallon, vigneron à Réau-en-Brie ; - Abel Lebeau, charron au même lieu ; - Martin Dupin, écuyer, demeurant à Chailly-en-Brie ; - honorable homme Girard Denis, hôtelier aux Quatre fils Aymon, faubourg Saint-Liesne, à Melun, etc. (*Registre, In folio, 218 feuillets, papier*).

1614-1632

H 237

Mouvance censuelle. - Terrier des offices de l'aumônier, de l'infirmier, du chantre, du chambrier, ainsi que du couvent, comprenant divers héritages situés aux territoires de Melun, La Rochette, Cesson, Chailly-en-Bière et Maincy. - Censitaires : noble homme maître Antoine Signac, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel et receveur du domaine de Melun ; - messire Claude Cadot, receveur des consignations du Châtelet et bailliage de cette ville ; - Claude Delacroix, huissier, sergent à verge au Châtelet de Paris ; - Guillaume Duranton, vigneron à La Rochette ; - Jean Varlet, laboureur à Saint-Port ; - dame Madeleine Bridou, veuve de noble homme maître Nicolas Du Cayet, vivant commissaire en la maréchaussée de Melun ; - Perrette Baron, veuve de Pierre Viron, écuyer, sieur des Tournelles, homme d'armes de la compagnie du Roi ; - Thomas Girardin, vigneron à Melun ; - Pierre Bordeaux, laboureur à Chailly-en-Bière, à cause de Jacqueline de La Chenaye, sa femme ; - noble homme, maître Balthazard Barbin, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté de Melun ; - Nicolas Papault, chausfournier à Saint-Barthélemy, faubourg de Melun ; - Étienne Chachignon, vigneron à Maincy ; - Jeanne Rossignol, veuve de feu honorable homme Jean Moireau, vivant marchand audit lieu de Maincy, etc. (*Registre, In-folio, 184 feuillets, papier*).

1627-1638

H 238

Mouvance censuelle. - Terrier général du couvent et des offices claustraux, contenant aussi le terrier du trésorier, le tout concernant des héritages situés au territoire de Melun, dressé en exécution des lettres obtenues par illustrissime et révérendissime seigneur, messire François Mallier, évêque de Troyes, conseiller du Roi en ses Conseils, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, et MM. les vénérables religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, seigneurs du Mont-Saint-Père, de partie de la ville et faubourgs de Melun, et encore des villages de Pecqueux, Réau-en-Brie, Barbizon, et de partie des villages de Blandy, de Saint-Leu-le-Petit, Saint-Port, Cesson, Boissise-la-Bertrand, Vaux-le-Pénil, Germenoy, Saint-Liesne, Le Mée, Sivry, Barneau, La Rochette, Chailly, Boissise-le-Roi, Épisy et de la ville de Milly-en-Gâtinais (1er volume).

Censitaires : vénérable et discrète personne Hugues Gilles, prêtre habitué en

l'église et paroisse Saint-Aspais de Melun ; - honorable homme Pierre Le Doyen, marchand hôtelier, demeurant en la même ville, et honnête femme Marie Le Clerc, son épouse ; - Denis Dignes, tapissier audit Melun ; - Louise Merlin, femme de Jacques Thierry, fermier des coches de cette ville ; - Jean Sadron, le jeune, vigneron à Boissettes, paroisse de Boissise-la-Bertrand ; - noble homme Louis Piètre, commis à la recette du grenier à sel de Melun ; - messire Jean Rozey, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue de Berry ; - André Touveneau, jardinier, demeurant proche la Santé, paroisse Saint-Barthélemy de Melun ; - maître François Guibert, notaire du Roi, garde-notes héréditaire au Châtelet de la même ville ; - honorable homme Jean Dupont, premier et ancien archer en la maréchaussée de Melun et Nemours, etc. (*Registre, In-folio, 278 feuillets, papier*).

1658

H 239

Mouvance censuelle. - Terrier général du petit couvent et des offices claustraux de l'abbaye des Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun, concernant divers héritages situés au territoire et en la ville de Melun (2e volume).

Censitaires : Pierre Fumée, jardinier, demeurant hors et proche la porte Saint-Jean ; - maître Julien Courteille, prêtre-curé de la paroisse Saint-Barthélemy ; - Louis Pichet, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Melun ; - dame Anne Foy, dame de Saint-Leu, veuve de messire François de Santeul, en son vivant conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la Généralité de Paris, étant aux droits de défunt Jean-André de Romanet et de dame Madeleine d'Ournel, son épouse ; - Robert de Bailly, curé de La Rochette ; - la fabrique Saint-Pierre de Vaux-le-Penil ; - Louis Dupré, écuyer, avocat au Parlement de Paris, à cause de dame Louise-Charlotte Guillemot, son épouse ; - Claude Saint-Just, choriste en l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux ; - Jacques Dazier, vigneron au faubourg Saint-Liesne de Melun, comme ayant épousé Marie Saint-Just ; - Michel Debonnaire, marchand à Fontainebleau ; - Pierre-Paul Besnard, conseiller du Roi, assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Melun ; - François Danguin, maître maçon en ce lieu ; - dame Charlotte-Christine de Lorraine, marquise d'Assy, veuve de haut et puissant seigneur messire Ignace Rouault, chevalier, marquis d'Assy, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, à la Vieille-Estrapade, détentrice d'une grande maison sise au haut du faubourg Saint-Liesne, près de l'église et du presbytère du lieu ; d'une autre maison sise à Melun, rue de la Juiverie, appelée d'ancienneté l'Écrevisse et à présent le Barillet ; - messire Thomas de Paris, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye Saint-Père de Melun, comme possesseur de la maison seigneuriale de la Crosse, dans laquelle s'est exercé de tout temps la justice de ladite abbaye, etc. (*Registre, In-folio, 465 feuillets, papier*).

1660-1715

H 240

Terrier de l'office de chambrier.

Mouvance censuelle. - Terrier de l'office de chambrier de l'abbaye Saint-Père de Melun, portant déclaration d'héritages situés aux territoires de Melun,

Maincy, Rubelles et Vaux-le-Pénil, fournies par : - Denis Duval, vigneron à Rubelles ; - Louis Delaunoy, de même état à Maincy, - Nicolas Bonnet, hôtelier, demeurant à Melun, paroisse Saint-Ambroise ; - Nicolas Pouligny, vigneron à Trois-Moulins ; - Jean Girardière, maître boulanger, à cause de Marguerite Lesueur, sa femme ; - Roland et Jacques Gossédé, chaufournier au faubourg Saint-Barthélemy ; - Charles Noyal, maître corroyeur en la paroisse Saint-Ambroise ; - l'église et fabrique Saint-Ambroise de Melun ; - noble homme Pierre Audiger, avocat en Parlement, demeurant à Paris ; - Abraham Moisy, marchand hôtelier à Blandy ; - messire Jean Le Comte, conseiller du Roi en ses Conseils, l'un des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Paris ; - maître Jacques Moreau, bachelier en théologie, curé de l'église paroissiale Saint-Liesne de Melun ; - Jacques Neveu, tissier en toile à Maincy ; - Liénard Moreau, maître taillandier à Melun ; - Pierre Brillard, arpenteur-juré, demeurant à Maincy ; - Didier Pratique, voiturier par terre à Melun ; - messire Vauthier, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Aspais de Melun ; - noble homme Antoine de Rocbine, sieur de Pars, conseiller du Roi, président au Présidial de Melun ; - Honoré de Gémairie, écuyer, sieur de La Forêt et d'Égrefin, gentilhomme servant et chef de gobelet du Roi, demeurant à Paris, rue du Four, paroisse Saint-Eustache ; - dame Catherine Charlot, veuve de défunt honorable homme Étienne Songeux, vivant officier de la vénerie du Roi, demeurant à Vaux-le-Pénil ; - Jacques Girard, boucher à Blandy ; - noble homme Jean Lefèvre, sieur de Malassise, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Melun ; - Jean Chachignon, meunier à Maincy, etc. (*Registre, In-folio, 671 feuillets, papier*).

1656-1675

H 241

Terrier de l'office de chantre.

Mouvance censuelle. - Terrier de l'office de chantre de l'abbaye Saint-Père de Melun, contenant déclarations d'héritages situés au territoire de Melun, fournies par : - maître Louis Marchand, huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, au nom et comme tuteur de ses enfants mineurs, et de défunte Anne Bidault, sa femme ; - Claude Doré, maître charpentier ; - Richard Canu, vigneron au faubourg Saint-Liesne ; - Étienne Bézy, maître mégissier ; - honorable homme François Henry, marchand drapier-chaussetier ; - Blaise Mignon, veuve de défunt Jacques Jarry, vivant maître pâtissier ; - Jean de Poix, chirurgien ; - noble homme Luc de La Planche, conseiller du Roi, premier président en l'Élection de Melun, tous y demeurant ; - noble homme Pierre Gésu, bourgeois de Paris ; - dame Jeanne Pinot, veuve de messire Pierre Regnault, vivant chevalier, seigneur de Bois-Hubert, Montaquoy et de Soisy-sur-École en partie, capitaine, ancien exempt des gardes du corps du Roi et lieutenant de la louverie ; - Étienne Estival, maître chirurgien, lieutenant du premier barbier et chirurgien ordinaire ès bailliage de Melun et Moret ; - Jean Mazuret, maître mercier-épinglier à Melun ; - dame Marie Bonneau, veuve de défunt messire Jean-Jacques de Beauharnais, vivant conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris, dame de Rubelles ; - Louis Delagrée, sieur de La Ferrière, ci-devant l'un des gendarmes de la compagnie du Roi ; - Clément Dumondé, laboureur à Villaroche, paroisse de Réau, etc. (*Registre, In-folio*,

559 feuillets, papier).

1657-1696

H 242 Terrier des offices d'aumônier et d'infirmier.

Mouvance censuelle. - Terrier des offices d'aumônier et d'infirmier de l'abbaye des Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun, contenant déclarations d'héritages situés aux territoires de Melun, de La Rochette, de Chailly-en-Bière et de Réau. - Censitaires : Jean Buisson, vigneron à La Rochette, Louise Dugat, veuve de Jean Duranton, demeurant à Brolles, paroisse de Bois-le-Roi ; - dame Catherine Vigoureux, veuve de maître Nicolas Georget, vivant receveur de la terre et seigneurie de Blandy ; - honorable homme Jacques de Viercy, marchand mercier à Melun ; - honnête femme Avoye Dupuis, veuve de Claude Nivert, vivant hôtelier en la même ville ; - Jeanne Briolles, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Vaux-le-Pénil ; - dame Marie-Charlotte Vitart, dame de Passy, veuve de Claude de Romanet, vivant écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité d'Orléans ; - Nicolas Brayer, voiturier par eau, demeurant à Melun ; - maître Louis Houy, notaire royal au même lieu ; - Philippe Houy, demeurant à Paris, et Marguerite Houy, tous enfants et héritiers de maître Louis Houy, vivant aussi notaire audit Melun ; - Étienne Denouveau, greffier du bailliage de cette ville ; - Louis Rodde, manouvrier à Barbizon, paroisse de Chailly ; - maître Philippe Grelot, secrétaire ordinaire de la Reine, demeurant à Paris, Ile Notre-Dame, paroisse Saint-Louis ; - les enfants mineurs de défunt Mathieu Dossery, vivant maître des coches par eau, de Melun, et de Marie Desbordes, sa femme ; - Jean Neveau, bourgeois de Paris, demeurant sur le Petit-Pont, en la maison où pend pour enseigne la Rose Blanche, etc. (*Registre, In-folio, 261 feuillets, papier*).

1658-1697

H 243 État des maisons sises au faubourg Saint-Liesne de Melun.

Mouvance censuelle. - État de toutes les maisons, avec leurs dépendances, sises au faubourg Saint-Liesne-lez-Melun, faisant connaître celles qui sont en la censive de madame la marquise de Lavardin, dame de ce faubourg, et celles qui dépendent de MM. les religieux de Saint-Père, en commençant par la première maison, au bout du pont, à droite en entrant dans le faubourg. - Censitaires : Alexandre Gangnon, à cause de Marie Lambatu, sa femme, et autres, héritiers d'Adrien Bauvin, qui ont passé déclaration au terrier de madame la marquise de Lavardin ; - Thomas Desrues, bourgeois de Paris, comme ayant épousé Catherine Le Riche, détenteur d'une maison étant en la censive de l'aumônier du Mont-Saint-Père ; - Alexandre Guyard, médecin à Melun ; - maître Louis Pichot, conseiller du Roi, élu, grenetier et contrôleur ès Élection et grenier à sel de cette ville, possesseur d'une maison dont la mouvance est contestée ; - François Barbier, tailleur d'habits ; - messire Jean Lefèvre, sieur de Malassise, propriétaire d'un clos dit de Saint-Jacques, autrement le clos Gâte-Fil, contenant 4 arpents, ou environ ; - M. de Gémairie, représentant Simon Malhote, comme possesseur d'une grande place tenant et faisant le coin du carrefour de la Croix-Brisée ; - le clos de M. le prieur de Saint-Sauveur, possédé par Claude Doué, mercier au faubourg Saint-Liesne ;

- la maison presbytérale de ce lieu ; - les héritiers Robert Finet, pour leur maison du Grand Dauphin, eu laquelle il y a un fourneau à cuire chaux ; - la masure où autrefois se rendait la justice, faisant partie de la place d'Argenteuil, etc. (*Registre, In-folio, 29 feuillets, papier*).

XVIII^{ème} s.

H 244 Atlas parcellaire des climats des Haut et Bas-Mézereaux, Blanche-Barbe, Trois-Moulins, du Gril, du Four-à-Bras, des Coudroys et des Belles-Vues, au territoire de Melun.

Mouvance censuelle. - Atlas parcellaire des climats des Haut et Bas-Mézereaux, Blanche-Barbe, Trois-Moulins, du Gril, du Four-à-ban, des Coudroys et des Belles-Vues au territoire de Melun, en censive des religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun, dressé par Letellier, et contenant : le cimetièrre Saint-Aspais, pour 42 perches, 1/3 ; - la place du Vieux-Marché, en face du couvent des Carmes ; - les maison, cour, jardin et vignes appartenant à la cure dudit Saint-Aspais, 304 perches ; - une pièce de pré au sieur Chevalier-Morin, de 2 arpents 5 perches 18 pieds. - Autres censitaires : le sieur de Sercilly, 1 arpent 94 perches de pré ; - Nicolas Damonville et Jean Deheurles, jardin, 1 arpent 35 perches 16 pieds ; - les héritiers Noël Fumée, jardinet serre, 1 arpent 7 perches 2 pieds ; - maître Guyard, procureur du Roi, vignes et friche, 27 perches ; - les RR. PP. Chartreux de Paris, terre, 21 perches 2 pieds ; - la chapelle située sur la place de Trois-Moulins, faisant partie du climat ou fief du Gril ; - le sieur Lefranc, maison, cour, jardin et futaie, 128 perches 1/2 ; - l'église collégiale Notre-Dame de Melun, terre, 1 arpent 8 perches 18 pieds ; - les héritiers Jean Desvignes, pré, 89 perches 11 pieds ; - M. de Saint-Germain, terre, 4 arpents 51 perches 5 pieds ; - Jean Piffault, vignes, 2 arpents 56 perches 1 pied ; - l'église Saint-Liesne, terre, 1 arpent 19 perches 4 pieds ; - le sieur Perault, au lieu du sieur Desmoulins, terre, 2 arpents 17 perches 2 pieds ; - le sieur Talon, au lieu de Pichot, 4 arpents 13 perches 19 pieds, etc. (*Atlas, In-folio, grand-aigle, 9 feuilles, papier*).

1729

H 245 Cueilleret des cens dus en commun au roi, au chantre et à l'infirmier de l'abbaye ainsi qu'au commandeur du Petit-Saint-Jean, à Melun, sur des héritages situés à Melun et à Barneau, paroisse de Soignolles.

Censives. - Cueilleret des cens dus en commun au Roi, au chantre et à l'infirmier du Mont-Saint-Père-lez-Melun, ainsi qu'au commandeur du Petit Saint-Jean de Melun, sur héritages situés au territoire de cette ville et à Barneau, paroisse de Soignolles. - Censitaires : messire Philippe Bordier, pour 1/2 arpent de vignes au Haut-Mézereau, aboutissant d'un côté au chemin Parré (voie romaine) et de l'autre au chemin de Champeaux, doit 5 deniers parisis ; - Noël Chaubert, pour 4 arpents de terre au même lieu, 2 sous parisis ; - Jean Quatre, mercier, pour la maison où il demeure, séant en la grande rue Saint-Aspais de Melun, ayant pour enseigne le Paon, 9 deniers parisis ; - les hoirs Robert Mothe, à cause de leur maison sise en la rue Jean Chastelain, devant l'hôtel de Sens (des cens), 12 deniers parisis ; - les Chartreux de Paris, pour leur maison en la rue au Lin, 12 deniers parisis ; - « les hoirs maître

Bénis de Chaunoy, pour leurs estables cuysine et jardin derrière, séant à Melun, devant la porte Saint-Aspais, qui furent à Jean Larminage, depuis à Symon Jehannelle, et devant aux religieux de Barbeaux, depuis à Pierre Pouretan, depuis à Jehan Sagouret, depuis à Denis Raponel, chargés de 3 deniers obole parisis ; - Jacques Fagot, pour sa maison où pend pour enseigne l'image Saint-Jehan, séant à Melun, derrière Saint-Aspais, où il demeure à présent, qui fut Jean Cossart, depuis Barthélemy Montagne, depuis à Jean Pasquier, écuyer, 8 deniers parisis ; - Guillaume Riotte, pour sa maison séant à Melun derrière Saint-Aspais, qui fut Jourdin, que l'on appelle les Escritures et depuis à Barthélemy Montagu, depuis à Jean Pasquier, écuyer, depuis à Jacquin Morin et depuis à Jean Riotte, tenant d'une part au presbytère Saint-Aspais et d'autre à Jacques Fagot, 8 deniers parisis ; - les margliers Saint-Aspais, pour leur presbytère qui fut anciennement en 2 maisons, etc., 10 sous 8 deniers parisis ; - François Juvenel des Ursins, escuyer, seigneur de Sougnolles-en-Brie, pour arpent 1/2 de terre séant à Barneau, 27 deniers parisis, etc. (*Registre, petit in-folio, 234 feuillets, papier*).

1530-1560

H 246

Cueilleret des cens dus à l'abbé et aux religieux sur des héritages situés à Melun, Vaux-le-Pénil, Cesson, Saint-Leu. Pouilly-le-Fort, Réau. Dammarie, Moisenay, Sivry, Crisenoy, Pecqueux, Aubepierre, Barbizon, Boissise-la-Bertrand et Saint-Martin-en-Bière.

Revenus et censives. - Cueilleret des cens et rentes dus à l'abbé et aux religieux du Mont-Saint-Père-lez-Melun, sur héritages situés en ce lieu, à Vaux-le-Pénil, à Cesson, Saint-Leu, Pouilly-le-Fort, Réau, Dammarie, Moisenay, Sivry, Crisenoy, Pecqueux, Aubepierre, Barbizon, Macherin, Fleury-en-Bière, Boissise-le-Roi et Saint-Martin-en-Bière, par : - la communauté des Carmes, pour un clos de vignes assis derrière leur église, doivent 2 sols par an ; - les héritiers feu Claude Aureau, à cause de leur jardin sis sur les fossés de la ville, 4 deniers ; - la veuve et les héritiers Bourdon, pour une 5e partie de l'hôtel des Tournelles, grange, cour, aisance, situés au Mont-Saint-Père, tenant la totalité, d'une part à la rue du Trésor, d'un bout sur le cimetière Saint-Barthélemy, et d'autre sur la rue de Champeaux ; - Denis Bordier, pour une maison, grange, étable, bergerie, court et terre derrière, contenant 1 arpent 1/2 quartier, assis à Saint-Leu-le-Petit, au lieu dit le clos Cosson, 13 deniers-obole ; - la veuve Mathurin Thoiré, 1 arpent de terre près le bois Saint-Père, paroisse de Cesson, 12 deniers ; - Simon Belardeau, pour une pourprise de maison, cour, jardin, le tout contenant 30 perches, sis à Saint-Leu, au lieu dit La Tournelle, 1 denier ; - Jean Lemaire, maison, cour et jardin à Dammarie, 3 deniers ; - Guillaume Tonnelier, par une maison contenant 5 travées, le four au pignon, une mesure et jardin à Pecqueux, au lieudit le Pont, 2 sous 1 denier. - « Suit le chef-cens de révérend « père en Dieu frère Philippe Dessailans, abbé de Saint-Père-lez-Melun, deuz en son village de Barbizon et receuz le jour Saint-Remy, etc. (*Registre, In-folio, 149 feuillets, papier*).

1539

H 247

Censives. - Cueilleret intitulé : « C'est le papier des cens, rentes et revenus de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, à cause de La Crosse, appartenant à

révérend père en Dieu messire Jean de Morviller, conseiller du Roy nostre sire, en son Conseil privé, abbé commendataire de ladicte abbaye Saint-Père, paiables par chacun an, et ainsy comme il s'ensuict : et premièrement les rentes deubz aux termes Saint-Jehan-Baptiste, Saint-Remy, Noël et Pasques, par esgalle portion. - Censitaires : Léonard Rangeard, Guillaume Lefebure, Jean Menard et consorts, pour leur maison et moulin appelé le moulin Saint-Père, assis sur le pont aux moulins, tenant d'une part à celui de Notre-Dame, d'autre part au moulin du Lorrain, doivent 48 sols parisis ; - Philippe Amyot, à cause de sa femme, fille de feu Charles Ferrand, pour une maison assise en la rue de Boissettes, aboutissant d'un bout sur les murs de la ville, 6 sols parisis ; - maître Nicolas Lhuillier, tuteur des enfants mineurs de feu M. Preud'homme, seigneur de Fontenay, pour une maison séant à Melun, en la rue de la Savaterie, tenant d'une part à la maison du presbytère Saint-Aspais, 20 sols parisis de rente ; - Claude de Villiers, seigneur de Chailly et ses co-héritiers de défunt Jean de La Boissière, en son vivant seigneur de Montigny, de La Maison-Rouge et de Chailly, doivent sur tous leurs biens 4 livres 16 sous parisis et 12 deniers tournois de rente ; - « le procureur et receveur de la ville de Melun, au lieu des hoirs feu André Darthois, pour 1/2 arpent de vignes séant aux Fourneaux, où de présent y a maison et logis bastys de neuf, nommée la maison des pestiférez, aboutissant d'un bout par bas, sur la rivière, etc. (*Registre, In-folio, 395 feuillets, papier*).

XVIème s.

H 248

Censives. - Cueilleret des cens, rentes et revenus de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, à cause de La Crosse, messire Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, étant abbé commendataire, par les détenteurs d'héritages situés aux territoires des localités indiquées dans la cote H. 247. - Censitaires : les héritiers feu Jean Nostre et les héritiers feu Simon Renier, pour leur maison et jardin, séant au marché aux pourceaux, devant la Croix-Brisée, doivent chaque année 2 sous parisis ; - les héritiers ou avants-cause de feu messire Thomas Coquelin et de Pierre Bryant, pour leur maison sise à Fontaine-le-Port, nommée la Grande-Maison, 3 sous parisis ; - noble homme Georges de Guerchy, écuyer, comme possesseur d'un arpent de vignes, séant au dessous de l'église et cimetière de Vaux-à-Pény, au lieu dit Montégليس, qui fut à messire Thibault de La Granche, et plus tard audit de Guerchy et à Marie de La Grandie, sa femme, 7 deniers parisis ; - Antoine Langlois, pour sa maison, cour et jardin au Mont-Saint-Père, tenant au presbytère de Saint-Barthélemy, 2 sous parisis ; - Étienne Trudaine et Louis Baillard, marchands, demeurant à Melun, pour une maison, cour et étable, en la rue de Boissettes, 12 deniers parisis ; - Jean Debourneaulx, sergent, à cause de sa femme, fille de feu Nicolas Amyot, pour son jardin séant près la rivière de Seine, lieu dit les dehors d'Enfer, 2 sous 1 denier tournois ; - les marguilliers de l'église Saint-Barthélemy, pour le presbytère et son jardin, 18 deniers tournois ; - les héritiers Gilles Rousselet, pour une maison, grange, cour, étable, bergeries, appelée la maison de Mansigny, tenant à la rue Saint-Germain et au chemin de Brie, 10 deniers parisis, etc. (*Registre, In-folio, 240 feuillets, papier*).

1560

H 249 Cueilleret des cens dus aux religieux sur des héritages situés à Melun et aux environs.

Censives. - Ceuilleret des cens portant lods et ventes, saisines et amendes, dus aux Bénédictins de l'abbaye du Mont-Saint-Père, sur héritages situés en la ville, faubourgs et environs de Melun, par : - Étienne Gragy, au lieu d'Edme Picard, pour un demi-quartier de terre au lieu dit les Vaulx, doit par an 1 denier parisis ; - Anne Bourcier, pour demi-arpent de vignes aux Sablons de Montaigu, 2 deniers parisis ; - Benoit Arnoult, pour un quartier de même héritage audit lieu, 1 denier parisis ; - Claude Mezé, au lieu de la veuve Denis Tappereau, 14 sous 7 deniers parisis ; - Claude Bagore, 6 arpents de terre, 4 sous parisis ; - Eustache Bournisien, maître de la Cloche, à Melun, au lieu de la veuve Louis Leprêtre, 4 sous 11 deniers parisis ; - Guillaume de La Vieille-Maison, 6 deniers parisis ; - Guillaume Pescheux, à cause de sa femme, pour un arpent de terre, à l'Orme du jardin, 8 deniers parisis, et au lieu de Philippe Amyot, 5 sous 6 deniers parisis ; - Jehan Gaulo, pour une maison au haut des Carmes, tenant à M. le prévôt de Melun, 10 deniers parisis ; - la veuve et héritiers M. le prévôt Guiberteau, 4 sous 6 deniers ; - M. Antoine Lefébure, au lieu de Guillaume de Bourneaux (Des Bourneaux) 1 denier parisis ; - maître Jean Leclerc, bourgeois de Paris, 2 deniers, parisis ; - messire Rogier Rassine, au lieu de Jehan Colon, pour une maison et un jardin au Mont-Saint-Père, 1 denier parisis, etc. (*Registre, In-folio, 56 feuillets, papier*).

1587-1590

H 250 « Nouveau papier censier » des religieux et des offices claustraux.

Censives. - Nouveau papier censier pour les religieux et couvent de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun, dressé par M. Guibert, notaire, qui a fait longtemps la recette, contenant ce qui leur est dû pour censives et charges seigneuriales, à cause dudit couvent et des offices claustraux. - Censitaires : dame Claire Rangeard, veuve de Louis Leclerc, bourgeois de Melun, doit par an, à cause de l'office de chantre, 2 deniers ; - Vincente Mainfroy, veuve de Louis Maulevault, de Maincy, 1 denier-obole ; - Jean Dubuisson, marchand tanneur à Melun, à cause de Jeanne Laurent, sa femme, et Jean Laurent, frère de celle-ci, 6 sous 3 deniers ; - Claude Navet, marchand en la même ville, pour une maison et héritages à Trois-Moulins, 3 sous 7 deniers ; - Guillaume Delaunoy, vigneron au faubourg des Carmes de Melun, pour 23 perches 1/3 de vignes, au trésor, 8 deniers ; - Olivier Guilloteau, maréchal à Fleury-en-Brière, 11 deniers-pite ; - maître Pierre Pilloust, conseiller du Roi en l'Élection de Melun, pour une maison en cette ville, rue Jean Chastelain, 7 deniers-obole ; - Jean Sadron, pâtissier au même lieu, à cause de Marguerite Gondrin, sa femme, 4 sous 6 deniers-obole ; - M. Nicolas Rousseau, prévôt des maréchaux, pour sa maison, en trois corps de logis, audit Melun, rue du presbytère, 1 sou 10 deniers ; - les religieux du Jard, 1 arpent 1/2 de terre sis au fossé feu Thomas, 2 sous 6 deniers et moitié d'un chapon, etc. (*Registre, petit in-folio, 133 feuillets, papier*).

1699-1723

H 251 « Manuel ou censier de la ville, faubourgs et lieux circonvoisins de Melun, en la mouvance et seigneurie du petit couvent et des offices claustraux ».

Censives. - Manuel ou censier de la ville, faubourgs et lieux circonvoisins de Melun, en la mouvance et seigneurie du petit couvent et des offices claustraux de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun. - Redevables : Antoine Verjon, bourgeois de Melun, à cause de Marguerite Houy, sa femme, comme détenteur d'une maison située au marché au blé, tenant à celle de la Crosse, doit par an 15 deniers de cens et 11 sous 3 deniers de rente ; - Nicolas Cuzin, héritier de Madeleine Cuzin, veuve de Claude Poireau, pour une maison au même lieu, vis-à-vis le puits, 7 deniers-obole-pite de cens et 7 sous 6 deniers de rente ; - Henri Garre, marchand à Melun, pour sa maison appelée l'hôtel Saint-Christophe, 1 sou 8 deniers ; - l'hôtel-Dieu Saint-Jacques de cette ville, détenteur d'une maison en la grande rue Saint-Aspais, tenant aux petites halles, 3 sous 9 deniers de cens et 2 livres de rente ; - le même établissement, à cause de la réunion des biens de la maladrerie Saint-Lazare, 1 setier de grain, moitié méteil, moitié avoine ; - dame Madeleine Têtu, veuve de Nicolas Chariot, pour une maison sise rue du Miroir, tenant à celle du sonneur de la paroisse Saint-Aspais, et à la maison du Croissant, 1 sou 3 deniers de cens et 8 sous 9 deniers de rente ; - madame Prédeseigle, au lieu de dame Barbe Ducrocq, veuve François Nioche, à cause de sa maison appelée la Croix de Fer, tenant au presbytère Saint-Aspais, 2 sous 6 deniers ; - demoiselle Geneviève Néreau et M. de Grammont, à cause de Marie Neveu, sa femme, pour moitié d'un bâtiment servant de grenier à sel, faisant le coin des rues du Château et Marcognet, 10 deniers de cens ; - messire Étienne Courtinyer, curé de Réau, propriétaire de la maison dite du Sauvage, située rue de Boissettes, au coin de celle de l'Archelet, chargée de 3 sous de cens, etc. (*Registre, In-folio, 91 feuillets, papier*).

1738-1745

H 252

Domaine et revenus. - Copies de titres-nouveaux, de baux à cens et rentes d'héritages et maisons, situés dans et hors la ville de Melun, reconnus au profit des Bénédictins du Mont-Saint-Père, par : - Antoinette et Nicole Maria, veuves de Louis Piédallet et de Denis Lemaire, demeurant à Melun ; - Jean Rousseau, sieur de La Viorne, demeurant à Fontainebleau, détenteur d'un clos de vignes et pré, dans lequel est construit de présent une maison, sise au lieu dit les Fourneaux, près la Santé ; - Louis Lescuyer, écuyer, sieur des Portes, l'un des gendarmes de la compagnie de la Reine, comme possesseur d'une maison contenant 3 chaas, grange, étable, cour et jardin, sis à Dammarie ; - noble homme Simon Fournival, commis général des bureaux des finances du royaume de France et au paiement des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, y demeurant, place Royale, paroisse Saint-Paul ; - Nicolas Noël, porte-manteau de la Reine, demeurant à Melun, à cause de demoiselle Marguerite Delaloge, sa femme ; - Pierre de La Foy, sieur de Rigueville et du Thuisseau, fourrier ordinaire de la maison du Roi, et demoiselle Anne Riotte, son épouse, « détenteurs de 3 quartiers de terre estant de présent en bois, où souloit y avoir mesure, cour et jardin, assis au terrouer de Pecqueux, lieu dict les Closeaux, près le cimetière à la Vieille, chargés chacun an, de 3 mines de blé, » etc. (*Registre, petit in-folio, 130 feuillets, papier*).

1656-1727

H 253

Domaine et revenus. - Notes des baux à cens et rentes consentis par les

Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun et des titres-nouveaux de ces baux, passés à leur profit, par : - Michel Daguet, vigneron à Dammarie-lez-Lys, au nom et comme ayant épousé Marie Roussin ; - les religieuses de Saint-Nicolas de Melun, redevables de 7 setiers de blé méteil ; - M. le marquis de Brégy, un setier de même grain, à prendre sur son moulin de Loiselet ; - Louis-Gervais Pigal, bourgeois de Paris, et Catherine Morisson, son épouse ; - dame Uranie Justel, veuve de messire Robert Fleury de Saint-Lis, doit 20 sous de cens et 2 chapons de rente ; - Jacques Beurrier, cordonnier à Melun, à cause de Marie-Suzanne Allan et Étienne Pasquier, sonneur de la paroisse Saint-Aspais, tuteur de Reine-Anne Allan ; - Pierre-Charles Chevard et demoiselle Héléne Desrues, sa femme, messires Jean Robert et Jacques Desroches, chapelains des chapelles de Blandy, pour 9 setiers de grains ; - M. Foucault, curé de Lissy, 3 setiers de blé ; - les Mathurins de Paris, 17 deniers et un minot de seigle ; - maître Étienne Géault, curé de Sivry, 11 setiers de blé froment et 3 setiers d'avoine ; - demoiselle Marguerite Courtinyer, veuve de Pierre Hébre, demeurant à Milly ; - Jacques Thomas Desrues de Bondreville et autres, 50 sous de rente, etc. (*Registre, In-folio, 36 feuillets, papier*).

1713-1733

H 254 Traités passés pour la confection des terriers des seigneuries et fiefs dépendant de la mense conventuelle et de la mense abbatiale.

Censives. - Traités passés entre le fondé de pouvoirs d'illustrissime et révérendissime seigneur Mgr Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, des comtes de Forcalquier, archevêque d'Aix, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, d'une part, et maître Georges Eicher de Rivière, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage de Melun, notaire au Châtelet de cette ville, d'autre part, et encore entre le même notaire et dom Philippe Dusoulié, prieur ; dom Pierre-Cyr Jolly, sous prieur ; dom Charles-Jean-Baptiste-Alexandre et dom François Clémence, procureur de ladite abbaye, pour la confection des terriers de la seigneurie du Mont-Saint-Père ; de celles de Cesson, Réau, Vert-Saint-Père et de Courmignoust, appartenant à la mense abbatiale ; - des seigneuries et fiefs sis en la ville de Melun, aux Mézériaux, à Maincy, Vaux-le-Pénil, La Rochette, Pecqueux ; Bonfruit, Barbizon, Macherin, Bondouffle, Fleury, Saint-Leu-le-Petit, Mont ou Soignolles, Fontaine-Roux, et partout ailleurs où lesdits sieurs religieux se trouveront avoir des mouvances censuelles ; - pouvoir donné audit sieur de Rivière, par Pierre Aublay, agent des Etats de Provence, chargé des affaires de Mgr l'archevêque d'Aix, pour recevoir les droits d'ensaisinement, de reliefs, de quint, lods et ventes, amendes, etc., à lui dus à cause de son abbaye du Mont-Saint-Père. (*5 pièces, papier*).

1755-1770

H 255 Quittance délivrée par l'infirmier ; déclarations passées au terrier de la mense abbatiale.

Lods et ventes, mouvance censuelle, etc. - Quittance de la somme de 16 écus d'or soleil, donnée par frère Jean Maillon, prêtre, religieux et infirmier de l'abbaye Saint-Père-lez-Melun, à messire Philippe de Longueval, chevalier,

seigneur de Haracourt et d'Andrezel, en partie, pour droits seigneuriaux par lui dus audit sieur infirmier, comme acquéreur de l'hôtel du Sauvage et ses appartenances, assis à Melun, au coin des rues de Boissettes et de l'Archelet. - Expéditions de déclarations passées au terrier de messire François Mallier, évêque de Troyes, Thomas de Paris, prêtre, docteur de Sorbonne, et Jean-Baptiste de Brancas, archevêque d'Aix, successivement abbés du Mont-Saint-Père-lez-Melun, par: honorable homme Denis de La Noue, seigneur de Marchémarais, bourgeois de Paris ; - messire Gabriel de Flécelles, prêtre, docteur de Sorbonne, demeurant à Paris, rue des Bernardins ; - demoiselle Marie-Charlotte de Flécelles, fille majeure ; - haut et puissant seigneur messire Germain-Christophe de Flécelles, chevalier, seigneur-marquis de Brégy, baron de Sainte-Sévère, seigneur d'Éguronde, de Loiselet, en partie, et autres lieux. (4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1559-1743

H 256 Procès-verbal de délimitation et bornage des seigneuries de Mont-Saint-Père, à Melun, et du Mée ; bornage de la seigneurie de Boudouffle.

Limites de seigneuries. - Expédition informe d'un procès-verbal de bornage des limites de la seigneurie du Mont-Saint-Père et de celles de la seigneurie du Mée, dressé au mandement de messire Nicolas-Florimond Fraguier, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes, conseiller honoraire en sa Cour de Parlement, à Paris, seigneur direct et cerisier, haut, moyen et bas justicier, voyer des fiefs, terres et seigneuries du Mée-lez-Melun, de Lives, de La Motte du Mée et des Belotins, ou Jardin-Dupuis, dit des Tournelles, ou de Rochefort et autres lieux ; comme aussi au mandement de MM. les prieur, procureur, célièr et religieux de l'abbaye de Saint-Père, représentés par dom Clémence, dom Louis Châtenay de La Brunetière, dom André-Louis Mabillon, etc. - Autre procès-verbal de bornage entre la seigneurie de Bondouffle et une partie de directe contenant 15 arpents, dressé à la requête de très-haute et très-puissante dame Élisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, comtesse de Pont-de-Vesle, dame de la châtelainie de Marcoussis, baronne du Plessis-Sebbeville, dame de Bondouffle, des fiefs de Fontaine, de Montpipault, de La Motte, de Montlhéry, dame haute justicière de Bressonvilliers, etc., veuve de Mgr Charles-Louis de Marestang, comte d'Esclignac et de Larré, seigneur de Montelar et de Lomené, mestre de camp de cavalerie, ancien gouverneur du château neuf de Bayonne, d'une part, et messire Jean-Baptiste Progin, prieur et procureur de l'abbaye Saint-Père de Melun, d'autre part. (1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin).

1770

H 257 Domaine. - Copie de l'amortissement général, déclaration, aveu et dénombrement fourni au Roi, par les abbé et religieux de l'abbaye Saint-Père de Melun, de tous leurs revenus, vérifié et porté à la Chambre des Comptes du Palais, à Paris, le 26 mars 1384, délivrée sur la requête de messire Claude de La Croix, baron de Plancy, conseiller du Roi, maître ordinaire de ses Comptes, pour cause de procès intervenu entre lui et lesdits religieux ; - autre copie d'un amortissement du bien et revenu temporel de la même abbaye, donné par le roi François 1er, contenant aussi déclaration « des terres,

seigneuries, possessions, cens, rentes et revenu temporel que les vénérables religieux et couvent de Saint-Père-lez-Melun possèdent, occupent et leur appartient ès pays de Brie et Gastinois, au dedans du bailliage de Melun. Et premièrement, auxdits religieux compette et appartient la terre et seigneurie du Mont-Saint-Père, avec tous ses droits, laquelle se poursuit et estend depuis la rivière de Seine, au-dessous du Châtelet dudit Melun, jusque dedans la ville et partout la rue de Boissettes, compris les maisons estant d'un côté et d'autre d'icelle rue, fendant par le coin d'en bas, en traversant par l'hôtel du Sauvage et du Miroir, jusqu'à l'hôtel où pend pour enseigne la Licorne, etc. ; » - dénombrement et déclaration donnés au Roi de tout le revenu de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 28 décembre 1666, et du règlement de la Chambre du trésor, « portant qu'il sera, incessamment procédé à la confection d'un nouveau papier terrier de Sa Majesté, dans l'étendue de son comté de Melun, circonstances, appartenances et dépendances, de toutes les baronnies, châtelles, fiefs, terres, seigneuries, héritages et droits nobles ou roturiers, ensemble de ceux possédés par les ecclésiastiques et communautés, tant séculières que régulières, » etc. (8 pièces, papier).

1384-1669

- H 258 Domaine. - Déclaration que donnent à nos seigneurs de l'Assemblée du clergé de France, qui sera tenue en l'année 1730, et à MM. du bureau du diocèse de Sens, les religieux, prieur et couvent de Saint-Père de Melun, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, de tous les biens et censives de leur monastère, pour satisfaire à la délibération de ladite assemblée, du 12 décembre 1726 ; - autre déclaration fournie à MM. du bureau du diocèse de Sens, par messire Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, des comtes de Forcalquier, archevêque d'Aix, abbé commendataire de l'abbaye dudit lieu de Saint-Père, de tous les biens revenus et charges de sa mense abbatiale, contenant à la suite ceux de la mense conventuelle, pour satisfaire à la déclaration du Roi, du 17 août 1750 : - premièrement, un grand corps de logis, pour le seigneur abbé, et les autres bâtiments en dépendant, avec un grand clos planté d'ormes et de charmilles, un jardin, cour et avant-cour, le tout fermé de murs, contenant environ 12 arpents ; - la terre et ferme de Montaigu, composée d'un logement pour le fermier, écurie, vacherie, bergerie, moutonnerie, deux génilliers, etc., 4 arpents de pré et 150 perches de terre ; - les fermes de Courmignoust, à Bailly-Carrois, de Cesson, de Vert-Saint-Père, à Crisenoy, etc. (3 pièces, papier).

1727-1751

- H 259 Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes de maisons et autres héritages situés à Saint-Leu, à Crisenoy, au Mée, à Dammarie, Melun, Pecqueux, La Rochette, Trois-Moulins et Vaux-le-Pénil, consentis par les abbé, prieur et religieux du Mont-Saint-Père-lez-Melun, au profit de : - messire Étienne Gigault, écuyer, secrétaire du Roi, ancien contrôleur général de la grande chancellerie de France, preneur, audit titre, de la terre et seigneurie de Vert-Saint-Père, consistant en logis, bâtiments, cour et jardin, avec la quantité de 98 arpents de terre et prés, tous droits de censives, haute, moyenne et basse

justice, etc., moyennant 4 muids 8 setiers de blé froment, sans aucune retenue ; - Antoine Laurent, passeur du bac de Fontaine-le-Port, acquéreur d'une maison en ruine située au même lieu, appelée la Grande-maison ; - Louis-Charles Mercier, maître des petites écoles dans la ville de Melun, et Catherine Caillot, sa femme, qui ont reconnu avoir pris et retenu à leur profit une portion de terrain à l'effet d'y bâtir une maison, située à l'entrée du faubourg Saint-Barthélemy, du côté de la ville, et un autre terrain sis en la prairie appelée les communes du Marais de la Fontaine du Vivier, etc. - Titres-nouveaux de diverses parties de rentes dues aux Bénédictins du Mont-Saint-Père, par : MM. Jean-Baptiste Glucq et Jean-Baptiste-François de Montullé, successivement barons de Saint-Port et de Sainte-Assise, étant aux droits de messire Jean-Baptiste-Saint-André Marnais, chevalier, comte de Vercel, ci-devant seigneur de Saint-Leu, etc. (30 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1660-1788

H 260

Domaine et revenus. - Traités passés entre : les prieur et religieux de l'abbaye Saint-Père-lez-Melun, seigneurs de Réau, Pecqueux et Barbizon, et le sieur Claude-Laurent Quillier, premier huissier audiencier en l'Élection de Melun, huissier-priseur au Châtelet de la même ville et intendant de l'abbaye royale du Lys ; - messire Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, conseiller honoraire au Parlement de Flandres, chanoine, vicaire général et official de la métropole de Cambrai, abbé commendataire de ladite abbaye, et M. Philippe-Jacques Serpaud, ancien fermier général de Sa Majesté, auquel a été substitué Claude-Louis Quillier, ingénieur du Roi, à l'effet de faire payer aux religieux tout ce qui leur est dû par leurs vassaux, propriétaires et débiteurs, sur la seigneurie de Barbizon, et, en ce qui concerne ledit seigneur abbé, de régir et administrer tous les biens présents et à venir dépendant de la mense abbatiale, recevoir des fermiers, vassaux et censitaires, tous les revenus, fermages, cens, rentes, lods et ventes, et tous autres droits seigneuriaux, etc. (5 pièces, papier).

1769-1788

H 261

États des biens du petit couvent.

Domaine et revenus. - État des biens composant l'ancien petit couvent, données pour l'acquit d'obits et fondations, avant 1503, date de l'introduction de la commende en l'abbaye Saint-Pierre de Melun. - Bref état de compte entre MM. les prieur et religieux, d'une part, et M. Anne-Jules de Clermont-Tonnerre, abbé commendataire de cette abbaye, d'autre part, pour arrêter définitivement les recettes, dépenses et reprises des fermages, fruits et revenus de la mense abbatiale, que les prieur et religieux avaient perçus à leur profit, en vertu d'un concordat, et dont un arrêt contradictoire du Grand Conseil, du 8 mai 1778, a prescrit qu'ils rendraient compte à leur abbé, ci-dessus nommé, à partir du 18 mai 1771, jour où le Roi lui en a accordé les fruits, par un brevet de don, du 5 avril 1772 ; - état détaillé, pour chaque ferme appartenant à l'établissement, des revenus qu'elles ont produit pendant les années 1771 à 1785, suivi des dépenses de gestion ; - autre état du revenu de l'abbaye, d'après les baux et lièves, montant à 6, 705 livres 18 sous 11 deniers, et en dettes actives à 7, 501 livres 16 sous 9 deniers, dont 395 livres pour la construction des murs de

clôture du territoire de Chailly-en-Bière, etc. (4 pièces, papier).

1771-1789

H 262

Domaine et censives. - Expéditions, dont une informe, d'un partage de tous les biens immeubles de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, diocèse de Sens, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, passé entre messire Thomas de Paris, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de cette abbaye, demeurant à Paris, rue de Thorigny, paroisse Saint-Gervais, d'une part, et R. P. dont Gilles-Thomas de Colombet, prieur, tant en son nom, que comme fondé de procuration des religieux, ses confrères, à charge, par les parties, de payer et acquitter les gros, portions congrues ducs aux curés, prestations, rentes, redevances, devoirs et autres obligations foncières, dont les biens compris en chacun des lots désignés en l'acte peuvent être tenus ; comme aussi d'entretenir de réparations grosses et menues les bâtiments et manoirs, ainsi que les églises dans le territoire desquelles chaque lot a droit de percevoir la dîme, sans recours, ni répétitions les uns contre les autres. Demeureront réciproquement en possession, savoir : ledit seigneur abbé, de sa maison, cours, avant-cour, jardin et enclos, ainsi que le tout se comporte, et les religieux pareillement de tous les lieux réguliers, cours, jardin et enclos, etc. - Transaction consentie entre les mêmes parties, au sujet de quelques censives à percevoir sur diverses maisons du faubourg Saint-Barthélemy, rue de Saint-Germain, ou de Champeaux, ainsi que dans la rue des Tournelles, autrement dite la Croix-Boileau, allant dudit faubourg aux maisons du sieur Rousseau, directeur général des monnaies de France. (5 pièces, papier).

1701-1708

H 263

Domaine et dîmes. - Baux à loyer de maisons, fermes, terres, prés et autres héritages situés aux territoires de Bailly-Carrois, Barbizon, paroisse de Chailly-en-Bière ; Blandy, Cesson, Champdeuil, Chartrettes, Machault, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pecqueux, Pouilly-le-Fort, Réau et Vaux-le-Pénil, consentis par l'abbé et les religieux de Saint-Père-lez-Melun, chacun en ce qui les concerne, au profit de : - Jean-Baptiste Vaux, laboureur à Saint-Méry, et de Marie-Jeanne Deminville, sa femme, preneurs, ainsi qu'ils l'ont déclaré, de la ferme seigneuriale du Grand-Courmignoust, en Brie, appelée l'hôtel des Granges de Bailly, paroisse de ce lieu ; - Pierre Chevy, aussi laboureur, et Marie-Jeanne-Victoire Savetier, sa femme, preneurs de la ferme de Barbizon, avec 116 arpents de terres labourables ; - Jean-Baptiste Jozon, garçon majeur, demeurant en la ferme de Mimouche, paroisse de Sivry, amodiateur des dîmes de grains croissant sur les terres qui dépendent des chapelles de Blandy et sur celles qui sont dans la censive du couvent, à cause de l'office de chambrier, situées au climat du moulin à vent de ce lieu de Blandy ; - Antoine Gittard, fermier à Cesson ; - Pierre Billion, exempt de la maréchaussée en la Généralité de Paris ; - Louis Charpentier, charcutier, et Marie Lacos, sa femme, demeurant dans la maison seigneuriale de l'abbaye de Saint-Père, appelée la maison de la Crosse, située au marché au blé de la ville de Melun ; - Pierre Baulant, laboureur, et demoiselle Elisabeth Nouette Delorme, son épouse, preneurs au même titre, de la ferme seigneuriale de Pecqueux, dite de la Chaise ; - procès-verbaux de mesurage, dont un avec figures, des terres de la

ferme de Montaigu et de diverses pièces de même nature d'héritages, situées aux environs de Melun. (34 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 1 plan).

1595-1782

H 264 Plan de la partie sud-ouest du territoire de Melun ; plan d'une partie du territoire de Milly-les-Granges.

Censives et dîmes. - Plan parcellaire d'une partie du territoire de Melun, au nord-ouest de la ville, en censive de l'abbaye du Mont-Saint-Père, levé par P. de La Court, arpenteur-géomètre, et comprenant les climats : des Haut et Bas-Mantelets, de Rochefort, le fief des Belotins, le chemin de la Chasse, les Nivettes et la mare à Jésus, les Fontaines-la-Reine, de Saint-Barthélemy et aux Pourceaux, etc. - Plan d'une portion de dîme à percevoir au territoire de Milly-lez-Granges, contestée entre les Bénédictins de Melun et le chapitre de Montereau-Faut-Yonne, levée en exécution de l'ordonnance de M. le lieutenant général de la ville de Melun, en date du 5 septembre 1787, par Joseph Lesieur, architecte-juré, expert, et Jean-Louis Droit, arpenteur royal, reçu en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau. (Plan, 2 pièces, papier).

1764-1787

H 265 Comptes de censives et fermages.

Revenus. - Comptes de censives et fermages dus à l'abbaye Saint-Père-lez-Melun, par les sieurs: - Joseph Faure La Pérouse, entrepreneur des ponts et chaussées de France, demeurant à Melun, comme acquéreur d'une maison relevant de l'abbaye, et en partie de la mense abbatiale ; - le sieur Vaux et la dame son épouse, fermiers de Courmignoust, en la paroisse de Bailly ; - Gittard, fermier à Cesson ; - Boucher, amodiateur de la ferme de Montaigu ; - Caille, fermier à Réau ; - divers particuliers de Melun, comme propriétaires de maisons situées au marché au blé, grande rue Saint-Aspais, rue aux Fromages, rue de Boissettes, etc. ; - le seigneur de Beauvoir ; - Jean et François Amand, - Antoine Notaire, - le sieur Lavigne, - madame de Courteil, - madame de Moulins et autres, tous censitaires de la seigneurie de Pecqueux, etc. (31 pièces, papier).

1780-1788

H 266 Acte de notoriété au sujet de l'incendie de l'abbaye en 1590 ; aliénation de divers biens pour la reconstruction de l'église et du monastère.

Incendie et réédification de l'abbaye. - Aliénation de diverses parties de biens, jusques à concurrence de 4, 000 écus sol, autorisée par arrêt du Parlement de Paris, sur la requête présentée à la Cour, par les religieux, abbé et couvent de Saint-Pierre, pour être employés à la réédification de leur église et du monastère. - Copie informe d'un acte de notoriété dressé par Jacques Leroy, chevalier, comte de Montigny, seigneur de Chavigny, Briannay, Villeneuve-Rollez et Le Chauffault, conseiller du Roi, bailli de Melun et Morot, capitaine et gouverneur, pour Sa Majesté, des ville et château dudit Melun, et les gens tenant le siège présidial, à la requête desdits sieurs religieux, concluant « à ce qu'il plaise au bailli, vouloir donner acte d'attestation comme l'année 1590, qui

fut celle de la prise de cette ville, le feu fut mis en leur église et couvent, à l'occasion duquel tout fut ruyné et ne resta plus sur la place que les fondements du bâtiment, au sujet de laquelle ruyne et incendye, qui arriva au mois de septembre de ladite année, les religieux qui estaient lors dans l'abbaye furent contrainctz d'eux se retirer en la ville, jusqu'après les guerres et le rétablissement de leur dite église, et pour parvenir à l'acte susdit, ils requièrent que ayons à prendre advis des assistants, ou au moings des anciens qui ont eu cognoissance et peuvent avoir mémoire desdits actes, guerre, prise de ville, incendye et pertes par eux faictes, pour d'icelluy, eux servir et valloir en temps et lieu que de raison ; nous avons, y faisant droit, pris les advis entre autres de maître Cléraud, procureur, âgé de quarante-sept ans, qui a dit avoir bonne mémoire que feu son père ayant fait porter et serrer ses meubles en ladite abbaye de Saint-Père, ladite incendye estant arrivée en icelle, au temps ci-dessus, ils n'ont peu sauver aucun chose d'iceux, sinon un miroir qu'il a encore à présent en sa possession, et avait pour lors sept à huit ans, etc. (3 pièces, papier).

1600-1630

H 267

Autorisation accordée par l'archevêque de Sens de construire à Melun le collège des Carmes ; concession aux Capucins de Melun d'un terrain pour y construire une infirmerie ; ordonnance de l'archevêque de Sens au sujet des sermons qui seront prêches dans les églises de Melun pendant le Carême et l'Avent.

Droits honorifiques. - Sentence rendue pour MM. les religieux, abbé et couvent de Saint-Père-lez-Melun et messire Denis Marchant, curé de la paroisse Saint-Aspais, par laquelle l'archevêque de Sens a donné à Yvon Le Maistre et à Adam Le Geolier, bourgeois de Melun, l'autorisation de construire et édifier le collège des Carmes en cette ville, aux conditions prescrites par ladite sentence. - Concession aux Pères Capucins, de Melun, de 3 quartiers de terre joignant la clôture de leur couvent, pour y construire une infirmerie et lieu de retraite, en cas de contagion, à charge par eux de faire poser, dans le mur de leur nouvelle enceinte, « du côté du grand chemin pavé et en lieu éminent, une pierre de taille dans laquelle seront gravées les armes de l'abbaye. » - Cette concession a été octroyée comme aumône par M. François Mallier, aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, sur la requête des sieurs Capucins, par laquelle ils lui ont exposé que leur couvent avait été établi dès l'année 1606 en présence de son prédécesseur, « qui eust tant de zèle pour eux que d'avoir, en procession générale de toute la ville, planté la croix de leur établissement, du depuis confirmé par le feu roi Henry-le-Grand, d'éternelle mémoire, qui, le second jour du mois de juillet audit an, posa de sa propre main la 1re pierre de leur église, etc. - Signification aux Bénédictins de Melun d'une ordonnance de Mgr Paul d'Albert de Luynes, cardinal de la sainte église romaine, du titre de Saint-Thomas, archevêque de Sens, portant règlement pour les sermons du carême et de l'avent, qui seront prêchés dans les églises de Melun. (2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1397-1787

H 268 Seigneurie de Barbizon. - Mouvance censuelle. - « Terrier-cartulaire de la seigneurie de Barbizon, fait par Guillaume Preud'homme, notaire royal à Chailly-en-Bière, cloz en l'année 1603, pour messire François Le Roy, abbé de Saint-Père, » conformément aux lettres obtenues de Sa Majesté, publiées au prône des paroisses environnantes, suivant les certificats délivrés par les curés de Chailly, Fleury et Saint-Martin-en-Bière. - Censitaires : Antoine Rodde, l'aîné, couvreur en chaume à Barbizon ; - Antoine Huet, laboureur à Chailly, comme tuteur et curateur de Cantien Basin, fils de feu Jean Basin et de Jeanne Delacroix, à présent épouse dudit Huet ; - Cantien Cauthois, garde en la forêt de Bière ; - François de Maizières, fils mineur de noble homme messire Guillaume de Maizières, vivant conseiller au bailliage et siège présidial de Melun ; - François Guillemain, vigneron à Barbizon ; - noble homme Gabriel Pinot, conseiller du Roi, président en l'Élection de Melun ; - Guillaume Delachênaye, l'aîné, fils de feu Louis, laboureur audit Barbizon : - noble homme messire Jehan de Piédefer, chevalier, seigneur de Basoche, de Champlost et du bois de La Raye, premier gentilhomme de la maison de monseigneur le duc de Nemours, lieutenant d'une compagnie de gens d'ordonnance pour le Roi, sous la charge dudit sieur duc, héritier en partie de défunte noble dame Marguerite de Piédefer, vivante dame de Chailly-en-Bière, sa tante ; - Jehanne Leroy, veuve de Jean Dubois, demeurant à Barbizon ; - Jean Leboy, tailleur de pierres et maçon à La Rochette, à cause de Jacqueline Delachênaye, sa femme ; - Nicolas Crespin, joueur d'instruments, à Macherin ; - messire Henri Clause, chevalier, seigneur de Fleury, de Saint-Martin, etc., conseiller du Roi en son Conseil privé, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, etc. (*Registre, In-folio, 288 feuillets, papier*).

1598-1603

H 269 Mouvance censuelle. - Continuation du terrier de la seigneurie de Barbizon, fait au nom des religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun, seigneurs dudit lieu de Barbizon, en conséquence du partage des biens de cette abbaye, fait en 1701, entre eux et messire Thomas de Paris, leur abbé. - Censitaires : messire Charles Racine, écuyer, demeurant à Chailly, en sa maison de La Fromagerie, pour « une mesure où souloit avoir maison et où il y a encore une grange, cour et jardin, contenant 1 arpent o environ, assis audit lieu de Barbizon ; » - Étienne Armand, tixier en toile, demeurant à Macherin ; - Nicolas Gouest, jardinier à Fontainebleau ; - Pierre-Hector Cessac, conseiller du Roi élu en l'Élection de Melun ; - Nicolas Cornillot, vigneron à Barbizon ; - Thomas Dupuis, manouvrier au même lieu, et Étienne Amiard, sa femme ; - Étienne Courtellemont, de même état, demeurant à Chailly-en-Bière ; - Claude Caron, laboureur à Barbizon ; - Mathurin Duret, jardinier à Brainville ; - François Briquet, aussi laboureur à La Buvette, paroisse de Dammarie-lez-Lys ; - maître Augustin Garnot, sieur de Vaucourt, demeurant à Paris, rue de Bièvre ; - François Caney, garde-chasse à Macherin, à cause de Clémence Mignon, sa femme ; - demoiselle Marguerite Barbin de Champs, fille majeure, demeurant à Paris, etc. (*Registre, In-folio, 200 feuillets, papier*).

1701-1719

H 270 Mouvance censuelle. - Plans parcellaires de 31 pièces de terre, assujeties à une rente de 2 muids de blé froment, et de 16 autres pièces de même nature d'héritages, chargées d'une seconde rente de 8 setiers de blé et de 4 setiers d'avoine, le tout dû aux religieux de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, par les habitants de Barbizon et autres censitaires de la seigneurie de ce lieu. La 1re partie, divisée en 539 parcelles, contient 139 arpents 23 perches 8 pieds, et la 2e en 179 parcelles, d'une superficie totale de 43 arpents 96 perches 21 pieds. - Redevables : Guillaume Ledoux, Louis Picault et les enfants de Jean Maman, détenteurs de bâtiments ruinés, cour et jardin, contenant 26 perches 3 pieds ; - Pierre Taboy, de Fontainebleau, 25 perches 16 pieds ; - Pierre Valette, au lieu de Pierre Lefort, 17 perches 12 pieds ; - Jean Roddes, Étienne Fénisse et consorts, 25 perches ; - les enfants Henri Noël et Denis Fénisse, 47 perches 3 pieds ; - le sieur président Des Bouleaux, 148 perches 7 pieds ; - madame Lecomte, 354 perches 5 pieds ; - le sieur Racine, 89 perches 11 pieds ; - Claude Boucher, au lieu de Louis Thiébault, 80 perches ; - les héritiers Nicolas Crônier, 43 perches 16 pieds ; - les enfants Louis Carron, maison, grange, étable, toit, cour et jardin, 25 perches ; - les mêmes, terre, 89 perches 11 pieds, etc. (*Atlas, In-folio, colombier, 22 feuillets, papier*).

1729

H 271 Censives. - Manuel ou cueilleret de la rente de 2 muids de blé froment, due par les habitants de Barbizon et autres au monastère du Mont-Saint-Père-lez-Melun, notamment par : Claude Bizer, charron audit lieu, redevable chaque année de 17 boisseaux et 4 rondins de froment ; - Étienne Courtellement, de Chailly, pour 86 perches 1/2 de terre, doit 1 boisseau 2 rondins 1/2 de froment ; - Louis Demornay, demeurant à Dannemois, 3 boisseaux et 2 rondins 1/2, sur 2 arpents 21 perches de terre ; - M. Desquidy, seigneur de Chailly, détenteur de 3 arpents 46 perches de terre, doit par an 5 boisseaux de blé et 2 rondins ; - la veuve Pierre Fénisse, 4 boisseaux 4 rondins 1/2 ; - Charles Hardouin, de Macherin, 1 boisseau et 4 rondins 1/2 ; - madame Le Comte, suivant son titre-nouvel, du 2 février 1731, pour 20 arpents 33 perches de terre et bois, doit, à la Saint-André, 30 boisseaux et 4 rondins de froment, mesure de Saint-Père, etc. (*Registre, In-folio, 86 feuillets, papier*).

1731

H 272 Censives. - Manuel ou cueilleret de la rente solidaire de 8 setiers de blé et de 4 setiers d'avoine, indiqués à l'article H. 270, due par les habitants de Barbizon et autres aux religieux de l'abbaye Saint-Père-lez-Melun, suivant le plan, fait en 1729, des terres assujeties à ladite rente, et les titres-nouveaux qui en ont été passés devant Debissy, notaire à Melun. - Redevables : François Bizer, charron à Saint-Martin, pour 4 arpents 20 perches 9 pieds de terre, 6 boisseaux 1 rondin 1/2 de froment et 5 boisseaux 4 rondins d'avoine ; - Claude Boucher, propriétaire de 4 arpents 35 perches aussi de terre, doit 6 boisseaux 4 rondins 1/2 de blé et 5 boisseaux 6 rondins d'avoine ; - les enfants Louis Carron, pour bâtiments et 8 arpents 8 perches de terre, 12 boisseaux 4 rondins de froment et 10 boisseaux 7 rondins 1/2 d'avoine, etc. (*Registre, In-folio, 47 feuillets, papier*).

1731

H 273 Censives. - Cueilleret de deux parties de rentes seigneuriales à percevoir sur le territoire de Barbizon, l'une de 2 muids de froment, l'autre d'un muid de grain, dont 2/3 en blé et 1/3 en avoine, mesure de Saint-Père, rendus dans les greniers de l'abbaye du lieu, le jour de Saint-André. - Redevables : Louis et Michel Leroux, demeurant à Forges, 5 rondins 1/2 ; - François Luche, laboureur à Barbizon, comme ayant épousé Marie-Anne Bizor, 2 setiers 1 boisseau et 4 rondins ; - Alexandre et Jean Caron, vigneron au même lieu, étant aux droits de Paul Caron, leur frère, 1 setier 6 boisseaux 7 rondins 5/6 d'avoine ; - madame Marie-Catherine Débonnaire, épouse séparée quant aux biens du sieur Jacques-Benjamin de La Guépière, maître maçon à Paris, héritière dusieur Marchand, curé de Livry, 1 rondin de blé ; - André Morlet, laboureur à Fleury, deux boisseaux 2 rondins et 5/8 de blé ; - Guillaume Lachênaye et Marie Lucas, sa femme, demeurant à Chailly, 3 boisseaux et 5/6 de rondin de blé ; - Alexandre Fouché, laboureur à Barbizon, tuteur de ses enfants mineurs et de Marie-Louise Hamont, sa femme, 4 setiers 2 boisseaux et 4 rondins 3/4 en froment, et 3 boisseaux 4 rondins 1/2 d'avoine ; - Louis Pommereau, Marie-Catherine Noël, sa femme et autres, etc. (*Registre, In-folio, 52 feuillets, papier*).

1775-1786

H 274 Titres nouveaux et comptes des rentes dues par les habitants de Barbizon. Censives et revenus. - Titres-nouveaux des deux parties de rentes en grains, dues à l'abbaye du Mont-Saint-Père, par les habitants de Barbizon et autres des environs de ce lieu, notamment par : Gilles Delachênaye, suivant sa déclaration « des héritages et terres qu'il a prises de MM. les abbé et couvent de Saint-Père-lez-Melun, c'est assavoir ungnés maisure, court et jardin, ainsi que le lieu ce comporte, qui furent à ung nommé Rabeau, scéans à Barbuysen, près de la porte Troullart, » et 20 pièces d'héritages désignées en l'acte ; - sentence rendue au profit desdits abbé et couvent, par Étienne d'Argeville, vicomte du lieu, baron d'Héricy et de Préaux, seigneur de Forges, conseiller du Roi, bailli de Melun, et les gens tenant le siège présidial établi en cette ville, contre divers détenteurs des héritages possédés anciennement par ledit Gilles Delachênaye ; - autres titres-nouveaux fournis pour la même cause, par : Louis Rodde, vigneron ; - Jean Huré, tailleur d'habits ; - Pierre Fourquin, manouvrier ; - Louise de Laage, veuve de Mathurin Cochin ; - Edmée Barlin, veuve de défunt Jean Guillemain, tous demeurant à Barbizon ; - nobles hommes Guillaume Meusnier, conseiller du Roi, président à l'Élection de Melun, et Florent Le Conte, lieutenant au même siège, etc. - Compte que rend Claude-Laurent Quillier, à MM. les prieur et religieux de Saint-Pierre-de-Melun, de la recette et de la dépense d'une partie d'arrérages de la redevance ci-dessus dite, etc. (*7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1413-1774

H 275 - H 276 Seigneuries de Cesson et de Saint-Leu. - Titres divers

1399-1789

- H 275 Seigneurie de Cesson. - Justice, censives, dîmes, etc. - Mémoire au soutien des droits de justice à Saint-Leu-le-Petit, paroisse de Cesson, revendiqués par les religieux Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun, contre le commandeur de Saint-Jean en l'Île-lez-Corbeil ; - extraits de baux à nouveaux cens produits à l'appui de leurs prétentions par lesdits sieurs Bénédictins et consentis anciennement au profit de : Jean Maudus, tailleur et valet de chambre de Sa Majesté ; - Étienne Pasquier, procureur du Roi au bailliage de Melun ; - Michaud Lemaire, laboureur à Savigny, preneur de 32 arpents de terre au Plessis-Robert, 21 arpents de terre au même lieu, tenant d'une part au grand chemin de Paris, et 2 arpents de même nature d'héritage, au lieu dit le Jour-de-Saint-Père ; 21 arpents 1/2 de friches, bois et buissons en une pièce près Saint-Hilliers, entre La Grange-du-Bois et ledit chemin de Paris, etc. - Arrière-ban. Extrait du rôle de répartition sur les gentilshommes, gens, vivant noblement, et autres possédant fiefs et arrière-fiefs, tant nobles que roturiers, sujets au ban et à l'arrière-ban, dans l'étendue du bailliage de Melun ; - déclaration du Roi concernant les droits d'échange dus à Sa Majesté. - Extraits de déclarations fournies par les censitaires qui ont reconnu posséder des héritages à Cesson et à Saint-Leu, en la mouvance des religieux de Saint-Père, à cause de leur office d'aumônier, savoir : les religieuses de l'hôpital Saint-Nicolas de Melun ; - les Augustins du Jard ; - la cure et l'église Saint-Barthélemy de Melun ; - M. de Gouaix, pour une mesure contenant en fond de terre 7 quartiers ou environ, appelée l'Aumône ; - Guillaume Le Roy, écuyer, sénéchal et grand bailli du comte de Saint-Paul (Pol) ; - mémoire des terres de la ferme de M. de Méliand, sises au territoire de Cesson, etc. (1399-1731). (25 pièces (2 imprimées), papier ; 1 plan).
- H 276 Inféodation. - Expédition d'un acte portant transaction et inféodation par messire Thomas de Paris, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, les religieux de cette abbaye et dom Joseph Rosset, prieur titulaire du prieuré de Saint-Leu-le-Petit, paroisse de Cesson, prieur conventuel du monastère de Saint-Marcel de Corban-en-Launois, au profit de dame Catherine Lenot, épouse et procuratrice de messire Jean-Baptiste Saint-André Marnays, chevalier, comte de Vercel, brigadier des armées du Roi et enseigne des gardes de son corps, seigneur de Saint-Leu, des 200 arpents de bois aliénés dès 1595, pour cause de subvention, au profit de madame Lefèvre, dame de Saint-Leu, avec censives et tels droits de justice, haute, moyenne et basse que lesdits sieurs abbé et religieux pouvaient avoir sur les immeubles cédés, à charge de foi et hommage envers eux, à cause de leur seigneurie de Cesson, comme en étant démembrés ; - autre transaction entre ces mêmes abbé et religieux, contenant cession par le premier du prix de l'aliénation des 200 arpents de bois ci-dessus, en échange de 20 livres de cens et rente à prendre sur une place située à Melun, au coin des rues Cerclerie et Saint-Aspais, etc. (1713-1789). (3 pièces, papier).

- H 277 - H 278 Seigneurie de Pecqueux. - Plans parcellaires et titres divers
1671-1782
- H 277 Seigneurie de Pecqueux. - Amortissements et censives. - Extrait de la déclaration et amortissement des terres, seigneuries, possessions, cens, rentes et revenu temporel que les vénérables religieux et abbé du couvent de Saint-Père-lez-Melun « possèdent ès pays de Bierre et Gâtinais, au dedans du bailliage de Melun et ressort d'icelui, laquelle déclaration ils baillent pardevant vous, M. le bailli de Melun ou vostre lieutenant général, commissaire à ce ordonné et député de par le Roi nostre sire, en ensuivant l'ordonnance sur ce fait, par cry publicq, de par ledit seigneur et vous, et par la forme et manière qui en suit : - Item, auxdits religieux compète et appartient la terre et seigneurie de Pecqueux et en icelle ont tous droicts de haulte justice, moyenne et basse, etc. » - Censier des redevances dues à cette seigneurie, savoir : en argent, 33 livres 19 sous 7 deniers et 1/5 ; - en froment, 12 boisseaux ; - avoine, 16 setiers 1 boisseau 1/16 et 3/5 de rondins ; - poules, 12, à 10 sous l'une ; - canards, 2, à 20 sous chacun, le tout dû par le seigneur de Beauvoir ; - la cure et la fabrique de Pecqueux ; - madame De Courteilles ; - M. Moreau de Bréville ; - M. Longuet, seigneur d'Aubepierre et de Vernouillet, etc. (1671-1782). (2 pièces, papier).
- H 278 Seigneurie de Pecqueux. - Censives. - Plan parcellaire du territoire de cette seigneurie, appartenant aux religieux Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez Melun, dressé par Lebellier. - Censitaires : la fabrique de Pecqueux, pour son église, contenant 7 perches 2 pieds ; - le sieur Maria, maison, jardin, clos, bois et futaie, 3 arpents 97 perches 17 pieds ; - maison, jardin et clos du sieur Jarry, le jeune, 165 perches ; - Colleau, maison, jardin et clos, 4 arpents 49 perches 19 pieds ; - madame Hénin, terre, 10 arpents 66 perches 3 pieds ; - la cure de Pecqueux, terre, 61 perches 17 pieds ; - Colleau, au lieu de Cerise, terre, 1 arpent 13 perches 4 pieds ; - le sieur Boutillier, directeur des postes de Lyon, terre, 2 arpents 93 perches 9 pieds ; - Louis Rousselot, laboureur, terre, 32 perches 6 pieds ; - mademoiselle De Courcelles, pré, 28 perches ; - M. Grassin, seigneur de Mormant, terre, 83 perches 5 pieds ; - madame de Ribaudon, pré, 60 perches 43 pieds, etc. (1729). (Atlas, In-folio, grand-aigle, 19 feuilles, papier).
- H 279 Fief de Clemency ou de Feullarde, à Réau. - Limites. - Procès-verbal de bornage de la seigneurie de Villaroche, à Réau.
- Procès-verbal de bornage des limites de ce fief et de la seigneurie de Villaroche, dressé à la requête de sieur Claude-René Caille, laboureur, demeurant en la ferme seigneuriale de Villaroche, paroisse de Réau, en Brie, fondé de procuration des doyen, chanoines et chapitre de l'église royale métropolitaine Notre-Dame de Paris, seigneurs dudit Villaroche et de Viercy, d'une part, et de dom François Clémence, prêtre-religieux, cellerier-procureur de l'abbaye Saint-Père de Melun ; ledit procès-verbal établi pour parvenir à la rectification des déclarations passées au terrier de la seigneurie de Villaroche

devant Sévenet, notaire à Melun, par : André Chertemps, à cause d'Hélène Heudry, sa femme ; - Jacque Thuin, représentant l'église de Montereau-sur-le-Jard, etc. ; - copie informe de ce procès-verbal. (2 pièces, papier).

1764

H 279/1 Fief de Clemency ou de Feullarde, à Réau. - Limites. - Plan d'une ligne de bornage et de séparation entre la seigneurie de Villaroche appartenant à Monseigneur du chapitre Notre-Dame de Paris et le fief de Feullarde dit Clemency appartenant aux révérends religieux bénédictins de l'abbaye du Mont Saint-Père de Melun.

1764

H 280 État des pensions dues par l'abbé aux religieux ; fragment d'un compte général du revenu temporel ; recette ordinaire de la mense conventuelle.

Pensions des religieux. - « Estat des pensions que M. l'abbé de Saint-Père-lez-Melun paie par chacun an aux religieux, prieur et couvent de son abbaye, qui ne sont que les deux tiers de leurs pensions ordinaires, l'autre tiers ayant été retranché en l'année 1591, par sentence de MM. les présidiaux de Melun, eu esgard qu'il n'estoit resté pour lors que trois religieux à cause de l'incendie et ruine de ladite abbaye, arrivée en l'année précédente, sauf à augmenter, ou remettre le tiers, lorsque tous les religieux seroient rassemblés. » - Fragment d'un compte général du revenu temporel de la communauté du monastère de Saint-Père-lez-Melun, que rend dom Hilaire Gaillard, cellerier de ce monastère, pour l'année qui a commencé au premier de janvier 1675. - Recette ordinaire de la mense conventuelle. Premièrement, le comptable se charge de la somme de 1, 950 livres due par M. l'abbé, pendant l'année du présent compte, savoir : 1, 800 livres de pension, payables de quartier en quartier, et 150 livres pour les menues réparations, sauf la reprise, etc. (2 pièces, papier).

1629-1675

H 281 Prieurés. - Liève des prieurés de Saint-Loup ou Saint-Leu-le-Petit, de Saint-Sébastien de Mont, à Soignolles, et de Fontaine-Roux, à Héricy.

Prieurés dépendant de l'abbaye des Bénédictins du Mont-Saint-Père-lez-Melun. - Liève des prieurés de Saint-Loup, ou Saint-Leu-le-Petit, de Saint-Sébastien de Mont, à Soignolles, et de Fontaine-Roux, à Héricy, non unis, dont jouit la communauté de ladite abbaye. - Le premier de ces prieurés a droit de prendre, chaque année, les dîmes de vins, de grains et de toutes choses venant et croissant au terroir dudit Saint-Loup. - Le prieur est obligé de faire dire la messe tous les quinze jours, le dimanche ; de fournir les ornements et le luminaire ; il est tenu aux réparations de la chapelle et du clocher ; de payer les décimes ordinaires, extraordinaires et autres impositions. - Le second desdits prieurés a droit aux « trois quarts des revenus du moulin de la Grande-Roue, à Soignolles, l'autre quart étant aliéné pour les subventions ecclésiastiques ; c'est l'hérédité de M. le maréchal de Schonberg qui en jouit, » et en outre il appartient à ce prieuré une métairie au village où il est situé, dans la basse-cour de laquelle est la chapelle. - Le prieur de Fontaine-Roux possède une ferme au même lieu, et il a droit en sus à une redevance de 150

livres à prendre, savoir : 100 livres sur les dîmes d'Héricy et 50 livres sur celles de Vulaines. (*Registre, In-4° , 95 feuillets, papier*).

1692-1725

H 283

Coupes de bois pour la restauration des bâtiments du monastère.

Domaine et construction. - Arrêts du Conseil d'État rendus sur requêtes présentées au Roi, par les religieux, prieur et couvent de Saint-Père-lez-Melun, « contenant qu'il leur appartient une pièce de 176 arpents de bois taillis, située à Fontaine-Roux, paroisse d'Héricy en Brie, qui sont les seuls de leurs bois dans lesquels il ait été fait une réserve il y a environ 40 ans ; que comme partie des bâtiments de leur monastère son en très-mauvais état et en péril imminent, » à ces causes requérait qu'il plût à Sa Majesté leur accorder la permission de couper lesdits bois, pour en employer le prix aux réparations les plus urgentes, comme aussi à faire abattre et relever un mur de plus de 100 toises de long, sur 2 de haut, lequel forme la clôture de leur monastère, ce à quoi ils ont été condamnés par sentence rendue au bureau de la ville de Paris, pour élargir et faire une charrière de 30 pieds, le long de la rivière où se trouve le mur qu'il faut reculer ; ensemble détourner les eaux de deux fontaines qui gâtent ledit chemin, et contenir les courants dans des canaux ou fossés, d'une largeur très-considérable ; en conséquence, les dispenser de la formalité des lettres patentes, eu égard à la modicité de leurs revenus ; - procès-verbal de marque des baliveaux au-dessus de l'âge de 40 ans, délivrés auxdits religieux, dressé par Charles-Martin de Gaullier, écuyer, conseiller du Roi, garde-marteau de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau, en exécution d'une commission donnée par M. de La Faluère, grand-maître des eaux et forêts au département de Paris ; - adjudication, à l'extinction des trois feux, de 201 arbres baliveaux par Jean-Louis Marrier, lieutenant de ladite Maîtrise particulière, etc. (*3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier*).

1736-1788

H 849

Extraits d'actes de baptême et actes de profession de divers religieux.

Personnel. - Actes de naissance et de profession des sieurs Vernier et Petit, lettres de prêtrise du sieur Clémence, tous trois religieux bénédictins de l'abbaye du Mont-Saint-Père-lez-Melun. - Le 17 mai 1710 a été baptisé, en l'église paroissiale de Montisvernerii (Montvernier), diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, Louis, fils de Parfait-François Vernier et d'Honorine Durieux, qui a été tenu par Guillaume Chappel et Dominique Dupré. Le sieur Vernier a fait profession, dans le couvent de Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur ; - extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Pantaléon, à Troyes : « Augustin-Brice, fils d'honorable homme François-Brice Petit, marchand, et d'honnête dame Perrette Rabiat, son épouse, a été baptisé ce 12e jour de décembre 1721, et a eu pour parrain discrète personne M. Augustin Ythier, curé de Coursan, diocèse de Sens, et pour marraine demoiselle Perrette Lorne, épouse de maître Edme Rabiat, lieutenant au bailliage dudit Coursan, » qui ont signé, avec M. Martin, prêtre ; - lettres qui confèrent au frère François Clémence, les titres d'acolyte, de sous-diacre, diacre et prêtre, données par Mgrs François de Crussol d'Uzès, évêque

de Blois, et Nicolas-Joseph (de Paris), évêque d'Orléans ; - transports respectifs mobiliers, par demoiselle Marie Bouquet, seule héritière de maître Pierre Bouquet, son frère, avocat en Parlement, clerc tonsuré du diocèse de Troyes, titulaire du prieuré simple de Saint-Pierre de Mortagne, diocèse de La Rochelle, et M. Michel-Antoine Lair Du Vaucelle, inspecteur général des domaines du maréchal prince de Soubise, héritier, par bénéfice d'inventaire, de messire Antoine Lair, seigneur de Fontenailles, prêtre, avocat en Parlement, docteur en droit civil et canon, ancien préfet apostolique, décédé aussi titulaire dudit prieuré de Mortagne, suivant brevet du Roi du 24 juin 1781. Lequel sieur Michel-Antoine Lair a traité avec messire Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, ancien conseiller au Parlement de Douai, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, pourvu, par le Roi, du prieuré en question, afin de soutenir leurs droits respectifs contre les prieur et religieux de la congrégation de Saint-Maur, établis dans ledit prieuré, depuis l'année 1712, prétendant au brevet susdaté. La demande en maintenue étant personnelle au sieur abbé de Fontenailles, son héritier bénéficiaire est convenu qu'il ne pouvait compter sur les fruits échus, jusqu'à la mort de son frère, « qu'autant que M. de Calonne parviendrait à faire juger que le prieuré est à la collation du Roi ; que les religieux qui l'habitent l'ont usurpé, et que l'union qu'ils s'en sont fait faire est nulle. Sans ce succès le sieur Lair Du Vaucelle n'aurait absolument rien à prétendre, » etc. (8 pièces, papier).

1710-1784

H 850 Circulaire adressée au prieur par René Laneau, supérieur général des Bénédictins, au sujet, de la « Collection des Monnages de France».

Collection des monnaies de France. - Circulaire du frère René Laneau, supérieur général des Bénédictins, adressée de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 12 janvier 1753, au « Révérend père Dom Philippe Du Soulié, prieur de l'abbaye de Saint-Père à Melun, » par laquelle le premier mande à celui-ci que : Monseigneur le garde des Sceaux « fait travailler à la collection des monnages de France, » et que ce ministre lui a adressé le mémoire instructif des pièces qui doivent entrer dans cette riche et précieuse collection, dont il envoie, à son tour, copie au sieur prieur, en l'invitant, lui et les religieux de sa maison, versés dans la connaissance des médailles, de faire faire les recherches relatives à cet objet. - « Mémoire sur la collection des monnages de France. La collection des monnages, à laquelle M. le garde des Sceaux fait travailler, est, à la faveur de ce qui a déjà été recouvré, au point de pouvoir se flatter de la compléter, depuis saint Louis jusqu'à Louis XV ; à l'exception de quelques espèces qui manquent encore, mais qu'on se persuade qu'il sera aisé de se procurer... Il n'en est pas de même de ce qui est antérieur à saint Louis, en remontant jusqu'au premier roi de la monarchie, et quoiqu'on soit parvenu à rassembler plusieurs de ces monnages, fabriquées sous les première et seconde races, il en manque une si grande quantité, que c'est à la recherche de celles-là qu'il seroit à désirer que l'on s'appliqua davantage. » Suit la désignation des espèces à rechercher. (Liasse, 2 pièces imprimées, papier).

1753

Série H – Clergé régulier

- 4 H 11 « État des fondations de l'église de Saint-Père de Melun ». 1791
- 4 H 12 Lettre des religieux pour annoncer la prochaine arrivée de leur mandataire à la diète provinciale d'Auxerre. 1726
- 4 H 59 Déclaration d'héritages situés à Vaux-le-Pénil et environs, par Jacques Moreau. 1678
- 4 H 60 Bail à cens de la ferme des Bordes-Chalonges. 1549
- 4 H 67 Procuration donnée par Robert de Hérisson, aumônier de la Reine-mère et abbé commendataire de Saint-Père de Melun. 1588
- 4 H 71 Projet de traité entre Thomas de Paris, abbé commendataire de Saint Père de Melun, et, à cause de la crosse de ladite abbaye, seigneur du Mont dudit Saint-Père, Réau-en-Brie, Cesson et autres lieux et dépendances, et Guillaume Verdon, conseiller du Roi et son procureur en la gabelle et grenier à sel de Melun, receveur amodiateur du revenu de la crosse de ladite abbaye, d'une part, chargeant François Guibert, notaire royal et doyen des notaires du châtelet de Melun, commis pour la confection du terrier de ladite abbaye, de recouvrer la recette de tous les droits mentionnés dans les déclarations au terrier de l'abbaye depuis 1657 et à venir, dont le quart lui reviendra, moyennant diverses conditions.
Le projet de traité peut être daté entre 1702 et 1720. XVIIIème s.
- 4 H 72 Copie de chartres délivrées en faveur de l'abbaye par les rois Robert le Pieux, Henri II, Philippe I et Louis VII. XVIIIème s.
- 4 H 73 Quittance. 1752

Rebais, Abbaye Saint-Pierre

Sources complémentaires : voir aussi les cotes L551 (5 H20) et 4[1409 (5 H28).

- H 361 Fragment d'un inventaire des titres.
Fragment d'un inventaire des titres et papier de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur. - « Confirmation,

donnée en 1269, d'un amortissement octroyé par un roi de Soissons, pour quelques biens qui avaient été vendus au monastère de Rebais par Michel Chézy. - Bail du droit de ban-vin de ce lieu de Rebais, appelé le mois du ban, passé par M. de Lenoncourt, abbé, à Jean Arnoult, ensemble procédure faite au sujet de ce droit, à la requête du procureur fiscal. - Commission du Grand-Conseil, du 8 août 1627, pour le terrier de Rebetz, dans laquelle il est fait mention des droits de foire, marchés, et autres, et que même, pendant les guerres civiles, les titres, papiers et enseignements ont été perdus. - Consultation du 22 mars 1735, sur le droit que les religieux ont d'enterrer les personnes qui meurent dans le monastère, etc. (1 pièce, papier (2 feuillets)).

1269-1735

H 362 Terrier de la seigneurie de La Trétoire.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Trétoire, appartenant à l'abbaye royale des Bénédictins de Rebais. - Censitaires : Casin Moriam et Julienne Perrin, sa femme ; - Léger Guiot, laboureur ; - Jean Cuisignier et Claude Leroux, sa femme ; - Nicolas de Bray, fils mineur de Jehan de Bray et de Laurence de Crouy, tous demeurant à La Trétoire ; - Barthélemy Dorias ; - Laurent Mesnager, boucher, et Charles Jacqué, barbier ; - Hercule Hurant, mercier ; - la veuve Quentin Dupuis, dit Sainction, ces derniers demeurant à Rebais ; - Denise Vignier, veuve Durant Brayer, de Citry ; - Pierre Mirat, laboureur au Vignot, paroisse de La Trétoire ; - les héritiers de Quantine de Crouy ; - Julien Chèrier, laboureur aux Champs-la-Bride, même paroisse ; - Éloi Lordin, aussi laboureur audit lieu ; - la veuve et les héritiers Pierre Chèrier ; - Jean de Launoy, foulon de draps, à Villeneuve-sur-Bellot, Pierre Houpeau, maréchal à Bellot, à cause de Nicole Delaunoy, sa femme ; - Jean Grandchère, laboureur à La Fontaine de l'Auge ; - Nicolas Closier, demeurant à Sablonnières, comme ayant épousé Marion Chèrier, pour « leurs héritages situés au terrouer du village de Molin-Thyou, à présent appelé La Forge, en la paroisse de La Trestouère-lez-Rebetz ; » - Nicolas Lagniel, dit Pillot, laboureur à La Pilloterie, même paroisse ; - Nicolas Lefébure et Denise Chèrier, sa femme, demeurant à Launoy-Héruppe ; - Barthélemy Moulliot et Martine Hanne-ton, du même lieu ; - Jean Jolly, le jeune, laboureur à Chauffry, etc. (*Registre, In-folio, 572 feuillets, papier*).

1574

H 363 Terrier de la seigneurie de Villeneuve-sur-le-Bois, paroisse de Saint-Denis-les-Rebais.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Villeneuve-sur-le-Bois, paroisse de Saint-Denis-les-Rebais, appartenant aux Bénédictins de Rebais. - Censitaires : - Paracli Tiercelin, charon, audit lieu de Villeneuve ; - Denis Cordellier, laboureur ; - Nicolas Jolly, de même état, aux Pottées ; - Marin Driot, - André Jouachin, - Sulpice Ducorbier, - Pierre Ammellot, - Pierre et Denis Chemin, - Noël Rocherand, - Marin Regnault, - Sulpice Hurant, - Denis Viguier, - André Frodeau, tous tisserands en linge, demeurant aux Pieux, au Champcolin et au Vignot ; - Simon Hurant, laboureur audit lieu du Champcolin ; - Zacharie Savery, aussi laboureur à Villeneuve ; - maître Jacques Gourdé,

praticien, demeurant à Coulommiers ; - Nicolas Hurant, laboureur au Champ-la-dame, paroisse de Chauffry ; - Nicole Hurant, veuve de Toussaint Gallot, demeurant aux Limons, paroisse dudit Chauffry ; - Esther Gourdé, fille de Jean Gourdé, vivant laboureur à Baillard, paroisse de Doue ; - Quentin Charpignon, aussi laboureur, aux Pieux ; - Denis Leclert, - Pierre Moussin, - Nicolas Leclert, - Jean Rocherand, - François Jolly et Jacques Barrier, tous tisserands en linge aux Marchéez (Marchais), paroisse de Saint-Denis-lez-Rebais ; - Pasquier Ducorbier, laboureur au même lieu ; - Marie Robcis, veuve de Denis Laviron, demeurant au village du Taillis, paroisse de Doue ; - Jeanne Gallot, veuve de Jehan Hurant, demeurant au Theil, paroisse de Coulommiers, etc. (*Registre, In-folio, 127 feuillets, papier*).

1645-1648

H 364/1 Censives. - Plan du fief et terrage de Marsonge, en la paroisse de Montolivet, comprenant partie du hameau de Chalandon, les climats dits le Champ-du-Bois, les champ et pré de La Conge, le champ du Terrage, les prés du Bois et de La Fontenelle, etc. (*1 pièce, papier*).

XVIIIème s.

H 364/2 Censives. - Fragment d'un plan parcellaire terrier de la seigneurie de Rebais, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre du lieu (20e feuille), contenant les numéros des parcelles et les noms des propriétaires ci-après : - M. Drouet, - M. Thiercelin, - M. Flégny, - Antoine Farroux, - Valentin Perrin, - les enfants Jean Perrin ; - les héritiers Salmon, demeurant à La Madeleine ; - M. Jovin, - Christophe Gutel, - M. de Marolles, - Madeleine Closier, veuve Guillard, - M. Jacques Desécoutes, - veuve Delétain, - héritiers Philippe Lourdin, etc. (*1 pièce, papier*).

XVIIIème s.

H 365 Plans parcellaires de la seigneurie de La Trétoire.

Censives. - Plans parcellaires terrier de la seigneurie de La Trétoire, en censive des religieux Bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre-de-Rebais, comprenant le village, les hameaux du Vinot, de Champ-la-Bride, de Fontaine de l'Ange, de La Forge, de La Pilloterie, de Cotton, de Launoy, de La Moutarderie, de Champlion et de Bois-Baudry. - Censitaires : - Hélène Closier, - M. de Chalandos, - Jacques Chèrier, madame Himbert de Flegny, - M. Théredd, - Augustin Leroy, Jean Munérat, - l'église Saint-Nicolas de Rebais, - François Perrin, de La Vanne, Denis Drouet, de Joinville ; - les héritiers Pierre Bouchetat, - l'église de La Trétoire, - le curé de Lumigny, - Antoine Nitot, - les héritiers Sevestre, - Jacques Goblet, - Gilles Taroux, - Christophe Closier, - M. Dartigny ; - madame Jovin, à cause de sa ferme de Champlion, etc. (*Plans, 14 feuilles, papier*).

XVIIIème s.

H 366 Plans parcellaires de la seigneurie de Saint-Denis-les-Rebais.

Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Saint-Denis-lez-Rebais, appartenant aux Bénédictins de Rebais, comprenant les hameaux du

Ménillot, du Val, de La Brosse, des Grands-Collins, des Potées, des Pieux, des Haljards, de Villeneuve-sur-Bois, des Marchés, de Chantereine, du Montcel et de La Planche (la 1^{re} feuille manque). - Climats : - Les Fosses-Rouges, - la Pièce au Corps, - la Montée du Val, - la Voue au Roi, - la Voue blanche, - les Chenevières du Pré-Rond ; - le Moque-Tonneau, - le Champ de Saint-Denis ; - les Grands et les Petits Essards ; - le pré Étienne, - le champ des Potées, - le Vide-Bourse, - le clos de l'Orme et du Pressoir, - les prés de La Farrière, - le champ du Houx, etc. (*Plans, 21 feuilles, papier*).

XVIII^{ème} s.

H 367 Plans parcellaires de la seigneurie de Saint-Léger.

Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Saint-Léger, mouvant de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, comprenant les hameaux de Champcomolin, - de Château-Renard, des Grand et Petit-Marchés, et la Ferme de L'Aumônerie (la 1^{re} et la 2^e feuille manquent). - Climats : - le champ de Château-Renard, - le pré Marin et la Grande-Haye, - le clos l'Evêque, - pré et bois de la Forte-Maison ; - prés et champs des Grandes Noues, - le Grand Étang, - la Noue du Loup, - le champ de La Payenne et du Pasty, - La Rougerie et La Forterie, etc. (*Plans, 10 feuilles, papier*).

XVIII^{ème} s.

H 368 Plan de bornage et délimitation des seigneuries de Rebais, de Doue, des Perrons et de Busserolles.

Limites. - Plan des limites de la seigneurie de Rebais et de celles de Doue, des Perrons et de Busserolles, appartenant : la 1^{re} aux Bénédictins dudit lieu de Rebais, la 2^e à M. le comte d'Harville, et les 2 dernières à M. le duc de Montmorency. (*Plan, 1 pièce, papier*).

XVIII^{ème} s.

H369 Fragment d'un terrier de la seigneurie de Saint-Léger.

Mouvance censuelle. - Fragment d'un terrier de la seigneurie de Saint-Léger, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Rebais (8^e cahier, feuillets 177 à 200). - Censitaires : - Jean Delorme, charron à Champcomolin, paroisse de Saint-Léger, tant en son nom qu'à cause de Denise Goisy, sa femme ; - Pierre Lemaire laboureur au même lieu ; - Louis Chambry, de pareil état, demeurant à Tourneloup, paroisse de Bellot ; - maître Simon Pailly, marchand à Rebais, fondé de procuration de demoiselle Jeanne Rousselet, fille mineure émancipée d'âge de défunt Robert Rousselet, Pierre Villé, laboureur à La Madeleine, paroisse Saint-Jean de Rebais ; - Étienne Le Cointre, trésorier de l'Hôtel-Dieu de Rebais, au nom et comme administrateur de cet établissement ; - Louis Michon, maître d'école de la paroisse Saint-Nicolas dudit lieu de Rebais, à cause de Jeanne Houdry, sa femme ; - Louis Corbedanne, maréchal à Jouy-sur-Morin ; - maître Pierre Moinet, marchand à La Ferté-au-Col ; - Nicolas Taphu, vivant officier du Roi, représenté par Simon Prailly, etc. (*Cahier, In-folio, 24 feuillets, papier*).

1718-1720

- H 370 Fragments d'un terrier de la seigneurie de Saint-Denis-les-Rebais.
- Mouvance censuelle. - Fragments d'un terrier de la seigneurie de Saint-Denis-les-Rebais, appartenant à l'abbaye des Bénédictins de Rebais (cahiers cotés de 3 à 13, 23 et 24). - Censitaires : - Léger Truelle, vigneron audit lieu de Saint-Denis ; - Denis Brullefert, charron à Champcollin, ayant épousé Catherine Hurant ; - Jean Ducorbier, laboureur à Saint-Aile, paroisse Saint-Jean de Rebais ; - Louis Lemaire, demeurant aux Pleux, paroisse de Saint-Denis ; - Jean Salmon, laboureur au Champ-la-Reine, héritier de Jean Salmon et d'Anne Tixier, ses père et mère ; - Jean Amelot, tisserand aux Pleux ; - Élisabeth Gourdé, veuve de Benjamin Ducorbier, demeurant à Baillard, paroisse de Doue ; - les enfants de Marie Messant ; - Louis Boirot, tisserand en toile, demeurant à Villeneuve-sur-le-Bois ; - Pierre Gutel, laboureur à La Brosse, paroisse de Chauffry, et Marguerite Souvry, sa femme ; - Louise Charpignon, veuve de Charles Marsault, demeurant à Champcollin, paroisse de Saint-Denis ; - Antoine Dupont, officier de madame la duchesse d'Orléans, aux Limons ; - Louis Rassicod, chirurgien à Jouarre, à cause de Marie Driot, son épouse, etc. (*Registre, In-folio, 156 feuillets, papier*).
- 1711-1715
- H 371 Baux et ventes.
- Domaine. - Vente faite par Philippe de Chailly et Marie, son épouse, aux religieux, abbé et couvent de Rebais, diocèse de Sens, d'une maison, jardin, terres et vignes, sis au terroir de Chailly-en-Brie. - Bail à loyer, consenti par les révérends pères dom Prosper Blevé, prieur, dom Pierre Baillon, sous-prieur, et dom-Augustin Raulin, céliér, tous seigneurs, prêtres et religieux du couvent et abbaye royale de Rebais, à Pierre Girardin, jardinier en ce lieu, d'un arpent de pré à 2 herbes, dit le pré de Saint-Aile, au dessous du prieuré de ce nom, et autres héritages, moyennant 64 livres par an ; - autres baux à loyer, passés par très-haut et très-puissant seigneur Denis de Péguilhan de Larboust, abbé de Saint-Pierre de Rebais, conseiller d'État et les religieux de son abbaye, à M. Pierre Dumoulin, ancien directeur des domaines du Roi, pensionnaire de Sa Majesté et secrétaire général du gouvernement de Touraine, demeurant à Paris, de tous les revenus temporels de l'abbaye de Rebais, consistant en notariats, greffes, dîmes, novalles, rentes, amendes, confiscations, déshérences, bâtardises et épaves, cens, surcens et autres droits seigneuriaux, moyennant 30, 000 livres de fermage par an, outre les charges, etc, et des bois en coupes réglées, suivant aménagement, au prix de 5, 000 livres, aussi par année, etc. (*1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier*).
- 1269-1789
- H 372 Plans des bois situés aux territoires de Saint-Léger, Rebais, La Trétoire, La Chapelle-Véronge, Boitron et Orly.
- Domaine. - Plans et brouillons de plans des bois de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais, situés aux territoires de Saint-Léger, de Rebais, de La Trétoire, La Chapelle-Véronge, Boitron et Orly, appelés les bois des Vallées, des Verseaux, des Bourbières, du Charnoy, des Hutereaux, des Noës, de Launay, du Jariel,

des Epauches, des Granges, des Brosses, de L'Aumônerie, des Minières, de La Forge, des Picards, de Boitron et de Fontaine-Notaine. (*Plans, 16 pièces, papier*).

XVIII^{ème} s.

H 373 Pièces relatives à l'introduction en l'abbaye de la réforme des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Introduction de la réforme en l'abbaye royale de Rebais. - Concordat passé entre vénérables et religieuses personnes dom Philippe de Boubert, grand prieur de cette abbaye, et dom Mathieu Moureau, chantre, au nom et comme procureurs de leurs confrères, d'une part, et révérends pères dom Benoist Brachet, assistant du R. P. supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et dom Bedé de Fiesque, visiteur de ladite congrégation, province de France, portant conditions suivant lesquelles sera introduite la réforme ; - transaction sur le même sujet ; - arrêt du Parlement de Paris qui homologue cette transaction ; - prise de possession de ladite abbaye par dom Augustin Baillastre, religieux, prêtre-profès de la congrégation de Saint-Maur, assisté de dom Grégoire de Vertamont, prieur de Saint-Fiacre, et autres ; - démission des offices d'infirmier, de chantre, de cellerier, d'aumônier et de trésorier, par frères : Georges Bertrand de Beuvron, - Maur Nardeau, - Jean Babillon - et dom André de La Salle, anciens titulaires de ces offices, qui ont été supprimés et réunis à la mense conventuelle, conformément au concordat ci-dessus. (*10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier*).

1641-1644

H 374 Arrêt du Parlement au sujet du vin dû aux religieux par l'abbé.

Vin dû aux religieux Bénédictins de Rebais, par leur abbé. - Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur l'appel de deux sentences des gens tenant les requêtes du Palais, en ladite ville de Paris, entre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye dudit lieu de Rebais, demandeurs, contre les sieurs Charles Tournois et Jean de Carnac, fermiers généraux de cette abbaye, et encore entre ceux-ci et messire François de Caillebot de La Salle, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque de Tournay, abbé commendataire de Rebais, lequel arrêt « faisant droit sur le tout, n'ayant aucunement égard à la requête desdits religieux, a mis et met les appellations, sentences et ce dont est appel au néant ; émendant, ordonne que les 70 demyes queues de vin dues par ledit Caillebot auxdits religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Rebetz, par chacun an, leur seront données du meilleur vin qui sera perçu par ledit Caillebot, ses fermiers ou receveurs, provenant des dixmes de ladite abbaye ou autrement, à cause d'icelle, à cet effet permet auxdits religieux d'envoyer l'un d'eux, ou telle autre personne qu'ils trouveront à propos, dans la cave où ledit vin aura été mis, pour choisir et marquer celui qui aura été gusté et par eux retenu ; et dans les années où il ne se trouvera pas assez de vin pour fournir auxdits religieux lesdites 70 demyes queues, ce que s'en deffaudra leur sera payé suivant l'estimation qui en sera faite, sur le pied du meilleur vin qui aura été perçu par ledit Caillebot, etc. » (*1 pièce, parchemin*).

1703

H 375 Permission accordée par l'abbé à Marin Le Roy, son tabellion ordinaire, de prendre un office de notaire royal à Rebais.

Tabellion de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais. - « Permission donnée par messire Philippe de Lenoncourt, conseiller et aulmosnier du Roy, abbé commendataire de l'église et abbaye M. Saint-Pierre de Rebetz-en-Brie, de sa franche et libérale vollonté, à Marin Le Roy, son tabellion ordinaire, de prendre et acquéryr à soy ung estat et office de nottaire royal, héréditaire au bailliage et chastellenye de Rebetz, et d'icelluy, soy faire pourvoyr et recepvoir où il appartiendra, pour en jouir dès lors de sa réception, aux droicts atribuez audict estat, conformément à l'édict de création, à la charge et condition qu'il ne pourra prétendre aucune diminution du prix qu'il doibt rendre et payer à l'amodiateur du seigneur abbé, à cause de la ferme de son tabellionnage, etc. » (1 pièce, papier).

1623

H 376 Prieuré simple et régulier de Saint-Aile, membre de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais. - Résignation du prieuré de Saint-Aile, faite en Cour de Rome, par frère René de Reilhac, au profit de dom Quentin Durant ; - accord entre dom Adrien de La Coudre, prieur de l'abbaye de Rebais, et ledit Durant, religieux et prieur conventuel, par lequel ils conviennent « qu'encore que frère René de Reilhac, ancien religieux profès de ladite abbaye, prieur du prieuré de Saint-Ayle leur ayt fait une procuration ad resignandum dudict prieuré, ils promettent et s'obligent de fournir et livrer audict sieur de Reilhac une pièce de vin claret du cru de leur gros, par chacun an, une demi-corde de bois blanc et le tiers des fruitz priués quy seront despouillez audict prieuré, tant et si longuement qu'il vivra, au lieu des 40 livres de pension qu'il s'est réservé, etc. » - Cession et transport par le sieur de Reilhac, aux révérends pères religieux et couvent de l'abbaye de Rebais, de la pension qu'il s'était réservée sur le prieuré de Saint-Aile, à la charge, par le procureur, d'en employer le prix à la sacristie de cette abbaye, à l'entretien des ornements, ou autres choses pieuses, ainsi qu'il sera trouvé à propos. - Prise de possession du même prieuré par dom Guillaume François de Gravelles, religieux Bénédictin, en vertu des provisions qui lui en ont été accordées par messire Henri-Marie Bernardin de Rosset de Fleury de Ceiches, abbé commendataire de Rebais, par suite du décès de dom Guillaume Bourgeois, dernier titulaire. (2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

1668-1740

H 377 Domaine. - Bail à loyer du revenu temporel du prieuré de Saint-Aile, avec les oblations qui seront faites en l'église du lieu, par maître Mathieu de Macheco, archidiacre de Passy, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur de Saint-Aile, au profit de Gilles Maureau, à charge par lui de chanter, ou faire chanter annuellement, chaque dimanche, une basse messe, de nourrir les religieux de Rebais « le jour de la feste Saint-Agilles, ou le dimanche en suivant qu'ilz yront faire le service accoustumé audict prieuré, et en outre moyennant 65 livres tournois d'argent, par chacun an. »

Ce bail a été passé sous l'autorité d'Olivier de Beaufort, « licencyé ès droictz,

avocat en la court de Parlement à Paris, bailly et garde des sceaux aux contratz de la prévôté de Rebetz, pour très-révérendissime père en Dieu, monseigneur messire Philibert Lebon, évesque d'Angoulesme, conseiller du Roy nostre sire, maistre des requestes ordinaire de son hostel et abbé commendataire de l'esglise, abbaye et monastère M. Saint-Pierre dudict Rebetz ; » - autres baux à loyer du même prieuré consentis par frères Joachim Duboys, René de Reilhac, Quentin Durant et dom Guillaume de Gravelles, successivement titulaires de Saint-Aile. - Procès-verbal d'adjudication de 1 arpent 62 perches 1/2 de terre et pré, dressé par l'official de Meaux, par Rolland Cosset, lieutenant général, et Jean Mousot, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Meaux, commissaires députés pour procéder à la vente de biens des ecclésiastiques du diocèse, suivant commissions du Roi (Henri III), et des cardinaux de Bourbon, de Guise et de l'évêque de Saint-Papoul, nonce du Pape, près le Roi, de l'évêque de Paris et autres, délégués de Sa Sainteté pour l'aliénation de 50, 000 écus de rente du revenu temporel des églises de France, pays, terres et seigneuries sujets du Roi, deçà les monts, attendu « la nécessité et affaires de ce royaume, et pour licencier et mettre hors d'icelluy, le grand nombre de gens d'armes estrangers qui y estoient venus faire la guerre, et dellivrer par ce moyen, le peuple et le pays, des cruautés, inhumanitéz et extrêmes fouldes et oppressions, misères et calamitez qu'il a souffertes par les guerres passées », etc. (6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1560-1733

- H 378 Domaine, revenus et charges. - Déclaration et inventaire baillé par Dom Quentin Durant, prieur titulaire de Saint-Aile, des biens de son bénéfice aliénés depuis le 14 août 1641, jour du contrat passé entre les commissaires du Roi et nos seigneurs du clergé assemblés à Mantes ; lesquels biens ont été retirés pour satisfaire à la déclaration du Roi, du 5 juillet 1689, sur la levée des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. - États des revenus et charges dudit prieuré, que le frère Michel Vatou, procureur du titulaire, a présenté à monseigneur l'évêque de Meaux le 23 août 1695, pour obéir à l'ordonnance de la dernière assemblée du clergé de France. - Revenu : le prieuré de Saint-Aile est affermé pour toutes choses à la somme de 56 livres. - Charges perpétuelles : ce prieuré paye, de décimes ordinaires, la somme de 27 livres 1 sou 2 deniers ; décimes extraordinaires, 2 livres 8 sous 10 deniers ; - le prieur est obligé de faire dire une messe basse tous les vendredis de l'année, comme aussi aux deux fêtes du patron, savoir : le jour de Saint-Aile et celui de la dédicace, auxquels jours on célèbre la messe solennelle et vêpres avec fourniture de luminaire, le tout évalué à 25 livres ; - réparations de la ferme et de sa chapelle, 10 livres ; - total des charges : 64 livres 10 sous, d'où il résulte que le titulaire est en avance, chaque année, de 8 livres 10 sous. (5 pièces, papier).

1690-1695

- H 379 Prieuré de La Madeleine, près Rebais. - Titre nouvel d'une rente due à l'abbaye en raison de ce prieuré.
Prieuré de La Madeleine, membre de l'abbaye royale Saint-Pierre de Rebais.

- Revenus. - Titre-nouvel ou reconnaissance de la rente d'un setier de blé froment et de moison, bon, sain, sec et net à prendre sur 2 arpents 33 perches de terre entourés de plans vifs et d'arbres, en une pièce située à La Madeleine, terroir et seigneurie de Rebais, appelée l'Ouche du Saint-Esprit ; cette rente due à ladite abbaye à cause de son prieuré du lieu de La Madeleine, par Marie-Louise Gontier, veuve de Jean Bégon, vivant manouvrier, au nom et comme héritière, pour moitié, de défunte Nicole Lesoeur, sa mère, et sieur François-Augustin Collot, maître en chirurgie et chirurgien-major de l'école royale militaire de Rebais, y demeurant, rue Porte-sans-Tête, etc. (1 pièce, parchemin).

1789

H 380 École royale militaire dirigée par les Bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre de Rebais. - Traitement des maîtres et des professeurs de l'établissement, dont les noms suivent : - M. Santerre, maître de musique vocale, gagne par année, 500 livres ; - M. Maquin, maître d'armes, 800 livres, et 250 livres pour fourniture de gants et de fleurets ; - M. Germain, maître de quartier, 500 livres ; - M. Bonert, maître d'anglais et d'allemand, ... livres ; - M. Collot, chirurgien-major, 900 livres ; - M. Delacourcelle, maître de violon et organiste, 700 livres ; M. De France, médecin, 1, 000 livres ; - M. Gomery, maître de dessin, 1, 000 livres ; - M. Bigot, maître de danse, 600 livres ; - MM. Bourjot, Buhot et Remy, maîtres d'écriture, le premier à 300 livres, le deuxième à 1, 000 livres et le dernier à 200 livres ; - MM. Petit-Genet et Monge, maîtres de mathématiques, 1, 200 livres chacun, etc. (*Registre, In-folio, 62 feuillets, papier*).

1787-1793

H 381 Domestiques et ouvriers attachés à l'école militaire de Rebais. - État de leurs gages et salaires : - Charles Bergot, cuisinier en chef, gagne par année, 300 livres ; - Brulefer, dépensier, 258 livres, y compris son blanchissage et son charronnage ; - Renard et Rasier, domestiques, 112 livres par année, chacun, blanchissage compris ; - Laurent Huvier, garçon de salle ; 112 livres ; - Picard et sa femme, entrés au service de la maison pour la couture, à charge par le mari de remplir l'office de bedeau, le tout moyennant 220 livres ; - Moureux, postillon, 120 livres par année ; - Listambert, 112 livres ; - Brayer, second chef de cuisine ; - Étienne Huvier, marmiton, 112 livres ; - Chambeau, maître jardinier, 162 livres ; - la mère Lefèvre, servante de l'abbatiale, 75 livres ; - la nommée Marie Boutteville, 75 livres ; - Marie Blesson, seconde servante de l'abbatiale, 63 livres ; - M. Kreuts, suisse, 150 livres ; - le boulanger reçoit 12 livres par mois, sa femme 120 livres par an, plus 5 livres par mois pour avoir soin des enfants, et le garçon boulanger aussi 12 livres par mois ; - Petitjean, savetier au service de la maison, 132 livres ; - Dehu, 1er garçon de salle, 132 livres ; - madame Brulé, maîtresse lingère, 150 livres ; - Sircour, perruquier, gagne 350 livres par an, « moyennant laquelle somme il s'est engagé à venir raser la communauté, envoyer tous les jours un garçon pour accommoder les enfants, leur couper exactement les cheveux tous les mois, friser, » etc. (*Registre, In-folio, 182 feuillets, papier*).

1787-1793

- H 382 École royale militaire. - Recettes et dépenses.
Collège ou école militaire de Rebais, annexé à l'abbaye des Bénédictins de cette ville. - États des recettes et dépenses de l'établissement, y compris celles de la mense conventuelle. - Recettes du prix des pensions : - de M. de Grasse, pour 2 quartiers, 400 livres ; - à-compte sur la pension de M. Bazire, 1, 000 livres ; - de M. Cagnard de La Tour, un quartier, 350 livres ; - de M. Achille de La Mothe, un quartier, 200 livres ; - des quatre MM. Dutreil, pour une année, 2, 800 livres ; - de MM. De Béthune, 1, 800 livres ; - pour les trois MM. de Senneville, 1, 200 livres ; - de M. de Bouflers, en un effet, 461 livres 8 sous. - Montant total de la recette pour une année, provenant tant des élèves du Roi, au nombre de 50, que des autres pensionnaires : 121, 036 livres 18 sous. - Dépenses : - payé pour mouture de grains, 129 livres ; - au curé de Boitron, son gros, 70 livres ; - au même pour 4 pièces de vin avec leurs fûts, 200 livres ; - pour réparations à l'église de Champcouelle, 5 livres 18 sous ; - à Louison Laurent, 80 journées à 8 sous, 32 livres ; - au prédicateur du carême et en gratifications, 36 livres ; - au suisse de nuit, à compte 72 livres ; - pour réparations de l'église et du presbytère de La Trétoire, 226 livres 10 sous ; - aux collecteurs de Rebais, 200 livres ; - payé pour le tiers de la contribution patriotique, 500 livres ; - à M. Faron, pour les décimes des 6 premiers mois de 1789, 1, 463 livres 7 sous 6 deniers. - Charges et honoraires du collège : - payé à M. Nyon, à-compte sur la fourniture des livres pour l'usage des enfants, 1, 000 livres, etc. (4 pièces, papier).
1789
- H 863 Pension accordée par le roi sur les revenus de l'abbaye au sieur de Vernejoul.
Copie d'un brevet de pension, sur l'abbaye de Rebais, pour le sieur de Vernejoul. - « Aujourd'hui, 11e jour du mois de janvier 1789, le Roi étant à Versailles, voulant favorablement traiter le sieur Jacques-Appolinaire de Vernejoul, prêtre du diocèse d'Agen, Sa Majesté lui a accordé et fait don, sur les fruits et revenus de l'abbaye de Rebais, diocèse de Meaux, qu'elle vient d'accorder au sieur de Penguilhem de l'Arboust, conseiller d'État, de la somme de 4, 000 livres de pension, annuelle et viagère, laquelle elle veut bien lui être dorénavant payée et délivrée, tant par ledit sieur de Penguilhem de l'Arboust, que par ceux qui posséderont après lui, ladite abbaye, » etc. (1 pièce, papier).
1789
- 5 H 2 Compte des dépenses faites pour l'expédition des bulles relatives à la nomination de Pierre de Rosset de Ceilhes de Fleury comme abbé commendataire.
1738
- 5 H 4 « Second mémoire pour M. l'Evesque de Meaux [Jacques-Benigne Bossuet] » au sujet de la juridiction spirituelle de l'abbé.
1694
- 5 H 19 Arrêts du Conseil d'État au sujet des droits de hallage perçus à Rebais par l'abbé.
1783-1784

- 5 H 29 Arrêt du Parlement de Paris recevant l'appel interjeté par les habitants des cinq paroisses dépendant de l'abbaye (Saint-Jean et Saint-Nicolas de Rebais, Saint-Denis, Saint-Léger et la Trétoire) contre les religieux de l'abbaye au sujet du droit de main morte et de la servitude réelle et ordonnant nouvelle information au sujet des servitudes personnelles.

17/04/1538

Prieurés

Sources complémentaires :

Pour le prieuré de Saint-André de Château-Landon, dépendant de l'abbaye de Ferrières, voir les cotes G380 à G383.

Pour le prieuré de Saint-Laurent de Lizy-sur-Ourcq, uni au prieuré de Reuil, voir la cote G397.

Pour le prieuré de Saint-Michel de Monthyon, dépendant de l'abbaye de Saint-Faron, voir la cote G403.

Pour le prieuré de Saint-Laurent de Nesles, dépendant de l'abbaye de Montier-la-Celle, voir la cote G408.

Pour le prieuré de Saint-Pierre de Pontloup, commune de Mort, dépendant de l'abbaye de Vézelay, voir les cotes G133 à G139.

Pour le prieuré de Saint-Ouen, commune de Favières, dépendant de l'abbaye de Tiron, voir la cote G415.

Pour le prieuré de Saint-Denis de Varennes, communes de Jablines, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny, voir la cote G394.

Pour le prieuré Notre-Dame de Verdolot, dépendant de l'abbaye de Chézy, voir la cote G498.

Pour le prieuré de Saint-Étienne de Villiers-sous-Gretz, dépendant de l'abbaye de Molesme, voir la cote G498.

Chalautre-la-Petite, Prieuré Saint-Martin

Dépend de l'abbaye de Bonneval.

- 16 H 1 Résignations et prises de possession.

1749-1782

Château-Landon, Prieuré Saint-Pierre de Néronville

Dépend de l'abbaye de la Sauve-Majeure.

Sources complémentaires : voir aussi les cotes G404 à G407 (61 H1-4).

- 61 H 5 Marchés conclus par le prieur Antoine Faure pour divers travaux de couverture et de menuiserie à exécuter dans la chapelle et dans les bâtiments du prieuré.

1675

Coulommiers, Prieuré Sainte-Foy

Dépend de l'abbaye de Conques, diocèse de Rodez.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G388 (26 H31).

H 820 Minutes de déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Limosin et des Aulnois, paroisse de Saints, comprenant aussi une partie de la ville et du territoire de Coulommiers ; lesdites déclarations reçues par Pierre Millard, procureur et tabellion-juré au bailliage, ville et châellenie de Coulommiers, pour noble et discrète personne maître Guy Gaussard, prieur de l'église et prieuré de Sainte-Foy de Coulommiers, en exécution des lettres patentes obtenues du Roi Henri III, auquel il « a esté exposé, qu'à cause dudict prieuré et seigneurie, sont deubz, au sieur prieur, plusieurs beaux droicts et debuoyrs, par plusieurs personnes, dont n'a de sa part aucuns filters, lecttres, ni enseignemens, parce qu'ilz ont esté perduz et adhirés durant les guerres, troubles et diuisions de mortalitez qui ont eu cours dans le royaume, au moyen de quoy, et aussi que les détempteurs des héritages subjectz ausdictz droictz, n'ont voullu et ne veullent eux, faire inscrire et enregistrer, au papier dudict prieuré, déclarer leursdictz héritages, ni les charges d'iceulx, ainsy qu'ils doibuent et sont tenus faire, » etc. - Censitaires : Jean-Louis Boucher, demeurant au Mesnil-Rissant, paroisse de Saint-Augustin ; - Jehan Charpentier, ferreux de Chanvre, à Glatigny, paroisse de Saints ; - maître Pierre Menessier, praticien à Mussien, même paroisse ; - Blandine Possot, veuve de Maurisse Chemin, demeurant à Saints ; - Jehan Berthin, huissier, sergent à cheval du Roi, notre Sire, au Châtelet de Paris, demeurant à Coulommiers ; - honorable homme Jehan Dallençon, marchand au même lieu ; - maître Denis Liauté, greffier en l'Élection de Coulommiers, etc. (*Registre, petit in-folio, 176 feuillets, papier*).

1579-1591

H 821 Copies des déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Limosin et des Aulnois, pour le prieur de Sainte-Foy de Coulommiers. (Voir l'article précédent.) - Censitaires : damoiselle Baudoyne de Randignard, veuve de Claude Le Bourgoing, vivant écuyer, sieur de La Tour ; - Claude Mondollot, marchand à Coulommiers ; - Gilles Mondollot, drapier au même lieu ; - Nicolas Beaurepaire, vigneron au Theil, paroisse de Coulommiers ; - Claude Gonthier, veuve de Denis Deboulongne ; - Charles Letellier, marchand à Coulommiers, fondé de pouvoirs de Menault de Beaufort, écuyer, sieur de Courtemont, en partie, dit de Launoy-Jaan ; - Jehan Vadé, imprimeur à Paris, en son nom, à cause de sa femme, et Claude Verselart, femme de Claude Carrillon ; - Simon Thomé, marchand boucher à Coulommiers noble homme Mathurin de La Haye, archer des gardes du Roi, sous la charge de M. de Larchant ; - Nicolas Chevalier, laboureur au Buisson, paroisse de Chailly ; - Jacques Charpentier, foulon de draps à Coulommiers ; - vénérable et discrète personne maître Denis Maupin, prêtre, curé de l'église Saint-Denis de Coulommiers, fondé de pouvoirs du chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en l'église Sainte-Foy ; -

honorable femme Rebecca Millard, veuve de maître Balthasar Proffit ; - Martin Boullé, maître barbier et chirurgien à Coulommiers, etc. (*Registre, petit in-folio, 256 feuillets, papier*).

1579-1591

H 822 Déclarations d'héritages situés au territoire de Coulommiers.

Minutes de déclarations d'héritages situés en la ville et au territoire de Coulommiers, étant dans la censive du prieuré de Sainte-Foy du lieu ; lesdites déclarations reçues par Jean Dalençon, procureur au bailliage de Coulommiers, commis à cet effet. - Censitaires : les héritiers de défunt Pierre Bazier, vivant maître chirurgien à Coulommiers ; - André Bourjot, laboureur en la paroisse de Saints ; - honorable homme et sage, maître Nicolas Quatresolz, lieutenant-général au bailliage de Coulommiers ; - Jean Chéron, vigneron à Mouroux ; - Jean De Boullongne, vitrier, à Coulommiers, curateur de Valentin De Boullongne, absent du pays, (c'est le peintre De Boullongne, connu sous le nom du Valentin), détenteur d'une maison sise au Montcel Sainte-Foy, faisant le coin de la rue du Sac ; - Jacques Raoul, laboureur à Limosin, paroisse de Saints ; - maître Louis Boulard, conseiller du Roi, président en l'Élection de Coulommiers ; - M. Pierre Millet, prêtre, curé de Saint-Denis dudit Coulommiers ; - Claude Thomé, tonnelier au même lieu ; maître Barthélemy Hochet, substitut du procureur du Roi en l'Élection de Coulommiers ; - Claude Dehamault, orfèvre au même lieu ; - Pierre Bourjon, Jacques Le Boy et Nicolas Aublet, tous trois marchands tanneurs à Coulommiers ; - maître Antoine Lamolère, écrivain en la même ville, etc. (*Registre, In-folio, 49 feuillets, papier*).

1628-1629

H 823 Terrier du prieuré et des fiefs de Limosin et des Aulnois, paroisse de Saints.

Papier terrier du prieuré de Sainte-Foy de Coulommiers, des fiefs de Limosin et des Aulnois en dépendant, fait à la diligence et aux frais de messire Jacques Goulard, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, maison et société de Navarre, archidiacre de Josas, en l'église métropolitaine de Paris, chanoine de cette église, prieur et seigneur des lieux susdits ; et encore en exécution des lettres de chancellerie obtenues par M. Thomas de Paris, docteur de Sorbonne, prédécesseur de messire Jacques Goulard. - Censitaires : messire Louis-Ovide Chibert, conseiller du Roi, en sa Cour des Aides, à Paris, y demeurant, rue Hautefeuille ; - Marie-Thérèse Corvisard, veuve Denis De Vaux le jeune, marchande à Coulommiers ; - Jean Cuisson, agent des affaires de messire Pierre de Montesquiou, chevalier d'Artagnan, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du Roi, seigneur de MauperThuis, Le Harang et autres lieux, demeurant à Paris, rue de l'Université ; - Valentin de Jouy, officier du Roi, demeurant à Coulommiers ; - messire Louis Fraguier, chevalier, seigneur de La Tour, de Coupigny, en partie, et du Châtel de Saints, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi, commandant au gouvernement de Besançon ; - Pierre Gréban, marchand de grains à Paris, rue de la Mortellerie ; - sieur Jean Guyeux, officier dans le régiment de Bourbon-Cavalerie ; - maître Louis-Charles Guérin, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Provins ; - Nicolas

Lefort, sieur de La Villeneuve, gentilhomme servant de feu S. A. R. Madame ;
- l'Hôtel-Dieu de Coulommiers ; - messire Georges-Philippe-Léon de Channe, seigneur de Vezanne, grand-bailli d'épée de Montfort l'Amaury, aide-major des cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Paris, à l'hôtel de Luynes, faubourg Saint-Germain, fondé de procuration de très-haut et très-puissant seigneur, Mgr Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neuchâtel et de Valengin en Suisse, brigadier des armées du Roi, mestre de camp général des dragons de France, seigneur de la ville et châellenie de Coulommiers, etc. (*Registre, In-folio, 310 feuillets, papier*).

1716-1741

H 824-1 - H 826 Donations

1101-1420

- H 824-1 Renouvellement de donation par sentence de la comtesse Adèle de Blois aux religieux et couvent de Sainte-Foy, de l'église et droits dudit couvent de Sainte-Foy de Coulommiers, en l'an 1101, expédié en avril 1292.
Expédition authentique de la donation de l'église de Sainte-Foy de Coulommiers et de ses droits, dépendant de l'église de Conques (diocèse de Rhodéz), renouvelée par sentence d'Adèle, comtesse de Blois, fille de Guillaume, roi d'Angleterre, et de la reine Mathilde, sa femme, au profit des religieux de Sainte-Foy, de Coulommiers, contre l'usurpation qu'en avaient faite les abbés et couvent de Resbac (Rebais ?) au préjudice des donations authentiques faites longtemps auparavant par Thibaut, comte de Troyes, grand père de la comtesse Adèle, et fils du comte Odon.
- H 824-2 Vidimus de l'archevêque de Sens de la confirmation du comte Henri de Troyes, de 1152, des donations faites au prieuré de l'église de Sainte-Foy de Coulommiers. Vidimus daté du lendemain de la nativité de la Vierge, l'an 1271.
- H 824-3 Vidimus de l'official de la juridiction de l'évêché de Meaux des lettres de feu Henry, comte et palatin de Troyes, portant ratification et confirmation à perpétuité des donations faites et confirmées par Adèle et Théobald, comte et comtesse de Troyes, ses père et ayeule, lesdits dons faits au profit des religieux et couvent de Sainte-Foy de Coulommiers, par acte de l'an 1152. Le présent vidimus daté du dimanche auquel l'église chante misericordia Domini 1315.
- H 824-4 Vidimus par l'official de Meaux de certaines lettres de feu Henry, jadis comte palatin de Troyes, portant confirmation de plusieurs donations faites aux religieux de Saint-Foy de Coulommiers, consistant en rentes, droits, honneurs et autres profits et droits domaniaux par acte de l'an 1152 (copie de 1309).
- H 824-5 Bulle du pape Célestin III en faveur du monastère de Sainte-Foy de Coulommiers (4 mai 1191).
Bulle du pape Célestin III, portant confirmation des donations faites au prieur et couvent de Sainte-Foy de Coulommiers en Rouergue, par Adèle,

comtesse, fille des roi et reine d'Angleterre, Guillaume et Mathilde, datée de Saint-Pierre de Rome, du 4 des Ides de may, l'an 4e du pontificat dudit pape, qui fut l'an 1191.

- H 824-6 Bulle du pape Innocent III portant confirmation des donations faites au prieur et couvent de Sainte-Foy de Coulommiers par la Comtesse Adèle, fille de Guillaume roi d'Angleterre et de la reine Mathilde, sa femme, et par plusieurs autres dénommés, en date, à Saint-Pierre de Rome, des nones de septembre, l'an 4 du pontificat dudit pape, qui fut l'an 1205 (septembre 1205).
- H 824-7 Vidimus délivré par le bailli et garde scel de la prévôté de Coulommiers d'une charte de feu Henry vivant comte et palatin de Troyes, portant donation au couvent de Sainte-Foy de Conques de diverses rentes cens et autres droits, en date ladite charte de l'an 1152 du règne de Louis VII, roi de France, ledit vidimus scellé du scel et signé du notaire de ladite prévôté l'an 1321.
- H 824-8 Acte de Thibaut, comte de Blois, en faveur du monastère de Sainte-Foy de Coulommiers.
Confirmation donnée par Théobald ou Thibaut, comte de Blois, de diverses donations faites aux religieux et couvent de Sainte-Foy, de l'église de Coulommiers, par la comtesse Adèle, sa mère quand [vivoit] ladite confirmation datée de l'an 1132.
- H 824-9 Transcription de l'acte suivant : "Donation faite par Adèle, fille de Guillaume, roi d'Angleterre, et de Mathilde, sa femme, de plusieurs droits dépendant de l'église Sainte-Foy de Coulommiers, fief qui relève de l'église de Conques, au profit des religieux et couvent de l'église de Sainte-Foy de Coulommiers ; ladite donation faite aussi par Théobald ou Thibault, fils de ladite Adèle par confirmation de celle de sa mère l'an 1107, la 6e féerie des nones de Juillet."
- H 824-10 Expédition authentique de la bulle du pape Pascal II, délivrée au profit des religieux et couvent de l'église Sainte-Foy de Coulommiers et de Saint-Denis, dépendantes de l'abbaye de Conques, dont elles sont fiefes. Ladite bulle portant confirmation des droits desdits religieux de Sainte-Foy, à eux acquis par donation de Thibaut, comte de Troyes, contre l'invasion ils avoient surprise audit comte. Ladite bulle de confirmation datée du 4e des Ides de may, indiction 15e, l'an 1107. Ladite expédition duement collationnée par les notaires et légalisée par le présidial et sénéchal de Rouergue les 16 et 25 avril 1692.
Uniquement une copie intégrale de l'acte et sa transcription.
- H 825 Donations de biens et de grains, faites au prieuré de Sainte-Foy, par : Mathieu de Toustain, chevalier, d'un setier de froment à percevoir dans ses moulins de Saint-Germain, et, subsidiairement, sur son terrage de Doue, si le produit des moulins venait à manquer ; - Eudes de Chantemerle et Marie, son épouse, de la troisième partie d'une maison, jardin, pourpris, terrage, etc., sis à Chantemerle ; - Robert de Milly, deux setiers de blé, à prendre, chaque année, dans sa grange de La Vanne ; - Raimond, clerc en l'église Sainte-Foy, d'une pièce de pré située entre

le moulin neuf et celui de Pontmolain, avec deux maisons, la première au Montcel de Coulommiers, la deuxième dans le château du lieu ; - confirmation par Robert de Villiers, chevalier, de la donation de neuf setiers de blé et de trois setiers d'avoine, sur le moulin des Étroites-Fontaines, faite aux religieux de Sainte-Foy, par Robert, père du précédent ; - copie d'un vidimus, par l'archevêque de Sens, des lettres d'amortissement accordées par Thibault, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, aux prieur et religieux de Sainte-Foy, de toutes les acquisitions par eux faites, à tel titre, de telle manière et de telles personnes que ce fût, en terres, fiefs, arrière-fiefs, censives, domaine, alleux ou de ses hommes, et la cave desdits religieux, avec tout son pourpris, situés à Coulommiers, près la porte du cimetière, etc. (1211-1269). (8 pièces, papier).

H 826 Donations de maisons, jardins, rentes, blé, etc., faites au profit de l'église, prieuré et couvent de Sainte-Foy, par : Arnould, dit Le Loup, et Florie de Chaumont, son épouse, de moitié d'une maison située au Montcel de Coulommiers, contiguë à la maison de Jeubert L'Artisan ; - Héloïse et Alix soeurs, filles de défunt Robin Vaulori, des Aulnoys-aux-Moines, de tout ce qu'elles possédaient en ce lieu, tenu par elles, tant à titre de bienfait dudit couvent, qu'à titre de succession, et sous sa puissance ; - Agnès, veuve Baudet Moncelin, et Étienne son fils, d'un jardin dit de Lorret, avec toutes ses appartenances ; - Marie, femme de Jean De Launoy, 10 sous de rente, sur une maison, pour servir un cierge, tous les jours, devant Notre-Dame, à Sainte-Foy ; la terre de Pontmolain, et un étal, qui fut au maître des bouchers, pour faire l'anniversaire de la donatrice ; - extrait d'une consultation donnée vers l'an 1300, par six docteurs en droit, sur cette question : un certain comte a concédé et donné à l'église un privilège contenu sous cette forme : Le Moncel, dans lequel l'église est située, avec toutes ses redevances, la ferme, le domaine, cens, tous les hostes et coutume que lui et ses prédécesseurs ont eu, ou avaient audit lieu. On demande si, par telles expressions contenues dans cette clause, la haute et basse justice du Montcel paraît avoir été donnée? La question a été résolue affirmativement, etc. (1274-1420). (10 pièces, papier).

H 827 Ventes et échanges.

Ventes et échanges de biens immeubles au profit du prieuré et couvent de Sainte-Foy de Coulommiers, par : Thibault, prieur des Champs, et tout le couvent de Saint-Martin, qui cèdent, à ceux de Sainte-Foy, tout ce qu'ils avaient de l'aumône d'une certaine femme nommée Adélaïde, en la dîme de Saints, contre portion de la dîme de Choisy ; - Thomas de Chailly et Isabelle, son épouse, qui ont laissé, à titre d'échange, au prieur de Sainte-Foy et à son église, une saussaie, située au lieudit le Moulin-Neuf, en contre-échange d'un pré à Champseurot ; - vente par Jean Houdrez, à religieuse personne frère Durant, prieur de Sainte-Foy, à ses religieux et à leurs successeurs, d'une maison que les vendeurs possédaient au Moncel desdits religieux, moyennant dix livres de bons tournois ; - reconnaissance, par Pierre de Grandchamp, chevalier, et ratification par Agnès, son épouse, de la vente faite par le premier, « il y a bien quinze ans ou environ, à Visiamus, d'heureuse mémoire, défunt

prieur de Sainte-Foy, » de 7 arpents de terre labourable, situés près de la Grange-Baudry, au prix de 6 tournois, chaque arpent ; du don fait à l'église de Sainte-Foy, d'un autre arpent de terre, pour le salut des âmes de ses père et mère, ainsi que de sa défunte épouse ; plus de 4 sous 1/2 de cens annuel, avec tout le droit de domaine, de ce cens, un setier d'avoine, deux chapons et deux fouaces, etc., le tout à prendre au territoire de Saints ; - autre vente, par Raoul, dit de Senlis, Auréline, son épouse, et Arnoul Suter, au sacristain de Sainte-Foy de Coulommiers, au nom du prieuré de ce lieu, d'une maison contiguë à la cave dudit prieuré, moyennant cent sous, etc. (1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier).

1250-1283

H 828 Baux.

Domaine. - Baux à cens et rente, baux à vie, etc., par les prieur et religieux de Sainte-Foy de Coulommiers, à Robin, dit Charnuet, et Jeanne, son épouse, d'un étal situé dans la boucherie de la ville ; - à Damiard, boucher à Coulommiers, et Alicie, sa femme, d'un autre étal, sis dans le Marché de la même ville, moyennant 1 denier de cens et 3 sous de rente, pour chaque étal ; - bail à moitié, par le prieur de Sainte-Foy, à Oudart, dit Le Guermans du Tilleuil, et à Guillaume, son frère, d'une maison appelée la Grange-Baudry, avec toutes les terres et appartenances, à l'exception de celles de ces terres que tenait alors Raoul, dit Landraye ; - bail à vie, fait à Jean, dit le Vacher, de Coulommiers, et à Jeanne, sa femme, fille de défunt Priol, du Moncel, d'une maison sise à Coulommiers, tenant d'une part à la cave du prieuré, moyennant 10 sols tournois par an, à la charge, par les preneurs, d'entretenir cette maison en bon étal de toutes réparations nécessaires ; - d'une autre maison à Guillaume, dit des Piers, et à Dameronne, sa femme ; ladite maison située dans le château de Coulommiers, tenant d'une part à l'école, moyennant 50 sols par an ; - bail à cens et rente à Jean Cordonnier, Denise, sa femme, leurs héritiers et ayants-cause, de la maison et cave du prieuré, avec le jardin et dépendances, tant sur terre, qu'en terre, sous le jardin de Pierre Ramadier ; lesdites maison et cave appelées vulgairement la cave des Moines, situées près la porte par laquelle on va de Coulommiers au cimetière, tenant d'une part aux fossés de la ville, etc. (2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1283-1736

H 829 Legs et reconnaissance de rente.

Revenus. - Reconnaissance, par Étienne, dit de Meaux, demeurant à Coulommiers, du legs fait en franche aumône, au prieuré de Sainte-Foy, par Gile, sa femme, d'un setier de blé d'hivernage, à 12 deniers près du prix du meilleur blé, à prendre annuellement sur une pièce de terre, contenant 1 arpent, située dans le territoire de Chat-Foulé, au lieudit en Champoïer ; - autre reconnaissance, par Simon Gorde, marchand à Coulommiers, d'une rente de 4 livres 10 sous, payable le jour Saint-Martin d'hiver, envers le prieur de Sainte-Foy, sur 23 perches 3/4 de vigne, assises au champ de l'Estre, tenant au reconnaissant, et à la veuve Pierre De Choisy. (1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier).

1292-1578

- H 830 Procédures.
Procédures. - Commission du roi Philippe IV, au bailli de Troyes, pour faire exécuter une ordonnance rendue par la Reine de Navarre, lorsqu'elle possédait le comté de Champagne et de Brie, entre le prieur de Coulommiers et les Templiers du lieu, au sujet de dîmes prétendues par le premier, sur des terres cultivées par les derniers ; - autre sentence arbitrale, sur contestations élevées entre les Templiers, à cause de leur maison située au-dessus de Coulommiers, d'une part ; et les abbé et couvent de Conques, au diocèse de Rodez, et le prieur de Sainte-Foy, diocèse de Meaux, d'autre part ; qui demandaient, auxdits Templiers, moitié de la dîme sur environ 252 arpents de terres labourables ; lesquels arbitres décident : que ces terres resteraient à toujours aux Templiers, franchises et exemptions de toute dîme. (*Liasse : 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 3 sceaux*).
- 1300-1615
- H 830-1 Itératives lettres royaux en parchemin au bailli de Troyes, avec sceau.
Contient le texte original et sa traduction.
- 07/1301
- H 830-2 Copie de sentence arbitrale, par laquelle les arbitres maintiennent le prieur de Sainte-Foy de Coulommiers dans sa possession de la dîme de deux îles.
Copie d'une sentence arbitrale, par laquelle les arbitres, en renvoyant le prieur de Sainte-Foy de Coulommiers, de la demande formée contre lui, par les abbesse et religieuses de Faremoutiers, le maintient dans sa possession de la dîme de deux îles, situées entre le chemin par lequel on va de Coubertin à Pontmolain, et l'eau de..., nouvellement mises en culture. A la suite de cette sentence, sont : un compromis entre les parties ; une prorogation de délai aux arbitres, pour juger ; un autre délai ; une procuration des dames de Faremoutiers, et celles de l'abbé de Conques, au prieur de Sainte-Foy
- 03/1304
- H 830-3 Vidimus d'un mandement donné, le 14 avril 1309, par Guillaume de Gisors, archidiacre d'Algie, en l'église de Lizieux, Guillaume de Ridoue, prévôt des marchands de Paris, et Reinier-Bordoin Vallet, receveur général, pour le Roi, des biens que les Templiers possédaient dans tout le royaume de France, à Jean Guérin, receveur desdits biens, dans les bailliages de Troyes et de Meaux, pour, par lui, décider cette question : si les 10 minots de blé, 10 minots d'avoine et 10 minots de pois, prétendus par l'abbé de Chaage de Meaux, sur les dîmes de Montmogis, appartenant au prieur de Sainte-Foy, doivent être payés, annuellement, à cet abbé, sur les dîmes dont il s'agit, ou sur celles du Poncel et autres biens de la maison du Temple (?).
- 14/04/1309
- H 831 Comptes de recettes et dépenses.
Comptes de recettes et dépenses rendus « par les boitiers ou gouverneurs de

la confrérie madame Sainte-Foy de Coulommiers, fêtée et solemnisée chacun an, en l'église et prieuré conventuel du lieu, le premier de May, » suivis « des noms et surnoms des confrères et consueurs d'icelle confrérie, qui donnent chacun an, à ladite feste, XX deniers pour leurs boistes, et n'y a point de somme sur ceux et celles qui n'ont point païé leurs boistes, à ladite feste et année. » - Confrères et consueurs : Agnès de La Coste, demeurant à Paris, en la rue de la Mortellerie, à la Seraine ? - Agnès, femme Hannequin, maréchal, de Lagny-sur-Marne ; - dame Alips Du Plessis ; - Alizon, femme Jehan Hébert, mégissier de Paris, à l'Étolle-Saint-Germain ; - Agnès La Cadière, de Melun ; - Bernart Bernier ; - Babelette, femme Adam de La Ruelle, de Mary-lez-Lizy-sur-Orc (Ourcq) ; - Guillaume Bodeaux, « de Braye-conte-Robert, » etc., etc. ; - Recettes diverses : Des nouveaux entrés dans la confrérie, IX sous II deniers tournois ; - droit de mort des membres de ladite confrérie, XIV sous II deniers ; - anciens arrérages, XX f. X sous VIII deniers-oboles tournois. - Dépenses : Pour le pain de la donnée qui fut faite à tout venant, par la confrérie, le lendemain de la fête, des deniers des trépassés : distribué 80 douzaines de pains de 2 deniers chacun, ensemble VIII livres VII ; - année 1414, achat de huit setiers de blé, pour la même cause, à XI sous l'un, III livres VIII sous ; - « salaire des ménestrelz Robin Teste-de-fer, Gilet son fils, et Jehan de La Noe, qui ont fait la feste à la Sainte-Foy, c'est assavoir : la veille, le jour et le lendemain d'icelle feste, pour leur salaire d'avoir corné lesdits trois jours, à chacun XV sous ; pour le souper desdits ménestrelz, III solz ; pour le vin du coucher, XII deniers ; pour le déjeuné du lendemain, II solz ; pour le diné III solz ; pour la dépense du cheval de Tête-de-Fer, qui est resté trois jours, III solz ; pour deux pintes de vin et ung pain, lorsque iceulx ménestrelz furent louez, païé XII deniers tournois ; ausdis ménestrelz pour deux pintes et chopine de vin lavé, et ung pain, la veille d'icelle feste, quand ilz vindrent, XX deniers ; - à Pierre Raoul, maçon, pour avoir fait les eschaffaulx d'iceulx menestrels, X deniers ; au secrétain (sacristain) d'icelle église Sainte-Foy, auquel a été marchandé ? de dire les messes de ladite confrérie, c'est assavoir : pour chacune sepmaine de l'an, trois messes, XIII livres tournois ; - à Denis Fusée, pour la façon de 31 livres de cire, c'est assavoir : 20 cierges de 8 livres ; 32 cierges de 16 livres ; 2 cierges de 6 livres, et 2 flambeaulx d'une livre, au pris de 4 deniers tournois la livre, X solz tournois, » etc. (*Registre, In-folio, 495 feuillets, papier*).

1412-1456

Coutevroult, Prieuré Saint-Pierre

Dépend de l'abbaye de Marmoutier.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G389 (28 H2).

28 H 1 Déclaration des biens du prieuré.

1790

Crécy, Prieuré Saint-Martin

Dépend de Saint-Martin-des-Champs.

29 H 1 Déclaration des droits et revenus du prieuré, extraite d'un registre du trésor de Saint-Martin-des-Champs.

Date de production : 1621 ; date de contenu : 1340

Héricy, Prieuré Notre-Dame de Fontaineroux

Dépend de Saint-Père de Melun.

H 282 Aliénation de rente.

Prieuré de Fontaine-Roux. - Aliénation. - Procès-verbal dressé par Jean Vacher, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Sens, commissaire en cette partie, député par Sa Majesté et subdélégué par nosseigneurs les révérendissimes et illustrissimes cardinaux de Bourbon et de Guise, délégués par N. S. P. le Pape pour procéder à l'aliénation du temporel du clergé, au diocèse de Sens, jusqu'à la somme de 50, 000 livres tournois, départie et imposée sur les bénéficiers de la qualité portée par les bulles de Sa Sainteté, faisant partie d'un million et demi (1, 500, 000) de livres, accordé au Roi par le clergé de France ; ledit procès-verbal portant vente et inféodation de 47 sous de menu cens, dus à maître Jacques Bellanger, prieur de Fontaine-Roux, membre de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, cotisé pour le fait qui précède à 100 livres tournois, au profit de messire Étienne d'Argeville, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, vicomte dudit lieu d'Argeville, baron d'Héricy et de Préaux, bailli de Melun, moyennant 90 livres tournois, etc. (*1 pièce, parchemin*).

1577

H 284 Fragment d'un inventaire des titres ; déclarations, aveux et dénombrements et titres divers.

Justice et domaine. - Extraits : des aveux et dénombrements fournis au Roi, par les religieux de Saint-Père-lez-Melun, pour la seigneurie et les bois de Fontaine-Roux ; - des lettres patentes du roi François Ier, données à Fontainebleau, par lesquelles M. Jean Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes, et autres, ont été nommés commissaires pour procéder à l'examen des amortissements des terres et possessions appartenant aux gens de main-morte ; - d'une déclaration, fournie par les mêmes religieux, des terres, seigneuries, possessions, cens et rentes à eux appartenant, laquelle contient désignation de la terre de Fontaine-Roux. - Fragment d'un inventaire des titres du prieuré de ce lieu, contenant indication d'un « bail à rente par Jean Desplats, tanneur à Montereau, au profit de... Minguy, d'un chaas 1/2 de maison, étable cour et jardin, d'une superficie de 6 quartiers, assis à Fontaine-Raoult, servant à faire moulin à blé, avec le cours de l'eau du rû de ce lieu, tenant d'une part au chemin royal ; » - titre-nouvel de 60 sous de rente à prendre sur le moulin

de Mafoy, à Fontaine-Roux, à cause du cours d'eau sortant de la fontaine du prieuré ; - affiche, cahier des charges, adjudication et bail à loyer de la ferme de ce prieuré ; - copies de quittances données par M. Terrier, prieur, à la veuve Edme Gauthier, pour loyer de cette ferme, etc. (10 pièces, papier).

1503-1628

H 285 Procès.

Arrêt du Parlement de Paris, rendu entre Charles Lacroix, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, demandeur, et dom François Clémence, prêtre-religieux de cette congrégation, prieur titulaire de Fontaine-Roux, membre de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, défendeur, par lequel ce dernier est condamné à donner procuration au prieur de ladite abbaye, à l'effet de passer bail de son bénéfice, sinon, et faute de ce faire, autorise le prieur à passer outre, en observant les formalités prescrites en pareil cas ; - requête adressée au lieutenant général du bailliage de Caën, par le sieur Charles Lacroix, afin d'obtenir permission de faire exécuter ledit arrêt ; - signification faite d'icelui à dom François Clémence, demeurant au bourg de Trouard, chez M. le prieur de l'abbaye de ce lieu ; - mémoire à consulter et mémoire justificatif concernant les dîmes de Fontaine-Roux, revendiquées par le titulaire du prieuré, contre les curés d'Héricy et de Vulaines, qui les possédaient à titre précaire, moyennant une rente de 150 livres ; - extrait d'une sentence rendue en cette cause par la Chambre ecclésiastique de Sens, etc. (3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1764-1785

H 286 Marché et mémoires de fournitures pour travaux faits à la ferme de Fontaineroux.

Travaux de restauration. - Mémoires de fournitures de matériaux et de travaux faits à la ferme de Fontaine-Roux, par Mathieu et Bourgoing, marchands à Héricy ; Joseph Lemoine, maçon au même lieu, et Besnault, couvreur ; - lettre de dom Progin, prieur de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, par laquelle il informe le sieur Gauthier, fermier, qu'il a fait marché avec un autre maçon, moyennant 40 sous par jour, et 20 sous pour son manoeuvre, sur quoi ils devront pourvoir à leur nourriture ; qu'en conséquence le sieur Gauthier veuille bien les payer en son acquit, les approvisionner de matériaux et faire opérer, suivant leurs conventions, les réparations les plus pressantes ; - quittances de paiements, etc. (8 pièces, papier).

1780-1781

H 287 Lettres de provision et prise de possession.

Personnel. - Provisions du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Fontaine-Roux, accordées par le Roi, suivant ses lettres d'attache, à frère Jean-Baptiste Progin, prêtre-profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur ; - enregistrement au Grand Conseil du Roi desdites lettres d'attache ; - prise de possession du prieuré de Fontaine-Roux, par le titulaire, nommé et pourvu par messire Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, prêtre du diocèse de Caën, vicaire général du même diocèse, official et chanoine en l'église de cette ville, conseiller honoraire au Parlement de Flandre et abbé

Série H – Clergé régulier

commendataire de l'abbaye Saint-Père de Melun. (2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1788-1789

34 H 1 Inventaire des titres.

1784

Hermé, Prieuré Notre-Dame-des-Chaises

Dépend de Sainte-Colombe-lez-Sens.

15 H 1 Prise de possession du prieuré par G.-F. Berthereau.

1754

15 H 2 Bail du prieuré, terre et Seigneurie des Chaises.

1596

Lorrez-le-Bocage, Prieuré Notre-Dame

Dépend de l'abbaye de Bonneval.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G493 (46 H3).

46 H 1 Lettres de provision et prise de possession du prieuré.

1768-1770

46 H 2 Déclarations du prieur à l'officialité de Meaux, conformément à l'édit de novembre 1719.

1769-1776

Meaux, Prieuré Sainte-Céline

Dépend de l'abbaye de Marmoutier.

H 219 Baux.

Domaine et dîmes. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, jardins, fermes et terres situés aux territoires de Meaux, de Brunoy, paroisse d'Étrépilly, et de Pringy, paroisse de Barcy, passés par le fondé de pouvoirs de très-haut et très-puissant seigneur Alexandre-Henri de Chauvigny de Blot, vicaire général du diocèse de Toulouse, y demeurant, prieur commendataire du prieuré royal de Sainte-Céline, au profit de: - Nicolas-Michel Martin, fermier, et de Marie-Françoise Noël, sa femme, demeurant en la ferme de La Reine, paroisse de Nanteuil-lez-Meaux ; - Simon Hébert, laboureur à Meaux, preneur de la grange dîmeresse dudit prieuré, avec les dîmes de grains, vin et agneaux à percevoir sur le territoire de la même ville ; - Vincent-François Bailly, aussi laboureur, qui a reconnu avoir pris à titre de loyer la maison et ferme

seigneuriale de Pringy, avec toutes ses dépendances ; - Jean-Pierre Marest, de même état, et demoiselle Charlotte Boucher, sa femme, demeurant à Étrépilly ; - Jean-Nicolas Plocq, plâtrier, et Marie-Geneviève Hébert, son épouse, demeurant ensemble à Barcy ; - bail emphytéotique des maison, terres, grosses et menues dîmes de Brunoy ; - transaction entre messire Jean Garnier, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Sainte-Céline, curé primitif de la paroisse Saint-Nicolas de Meaux, d'une part, et maître Jean-François de Vallois, aussi curé de la même paroisse, d'autre part, « pour terminer tous et un chacun les débats meus entre eux » et procès intentés en diverses juridictions, etc. (9 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier).

1547-1786

- H 220 Plan général du hameau, terroir et seigneurie de Pringy.
Censives. - Plan général du hameau, terroir et seigneurie de Pringy, dépendant du prieuré de Sainte-Céline, fondé au faubourg Saint-Nicolas de Meaux. - « Observations : - depuis la lettre A jusqu'à la lettre B, à gauche du chemin qui conduit de Monthyon à Pringy, il y a 63 arbres plantés, à distance de 15 pieds l'un de l'autre, qui ont toujours été et sont encore exploités par le fermier de Sainte-Céline ; - depuis la pièce de terre du prieuré n° 211, canton du Pommeret, lettre O, ou chemin de Meaux à Forfry, en tournant devant la Croix-Marie, suivant l'ancien chemin de Meaux à Senlis, aujourd'hui appelé le chemin de Malmain, jusqu'au bout d'en bas, d'une pièce de terre à MM. du chapitre de Meaux, n° 166, canton des Anglais, lettre L, il y a 226 arbres plantés à même distance que ci-dessus, lequel bout de la pièce fait séparation du terroir de Monthyon et de celui de Pringy. » (Plan, 1 pièce, papier).
- 1778
- 49 H 1 Mémoire pour Pierre Hanrion, prieur commendataire, contre le curé de Saint-Nicolas de Meaux, au sujet du port de l'étole aux processions.
- 1693
- 49 H 4 Procès.
- 1632

Meaux, Prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul

Dépend de l'abbaye de Saint-Faron.

- H 218 Baux et titres nouveaux.
Domaine. - Baux à loyer emphytéotiques consentis par les prieurs des SS. Pierre et Paul de Meaux, à : - Denis Bouchon, vitrier, et Marie-Louise Dulieux, sa femme ; - Jean-Louis Hébert, vigneron à Mareuil-lez-Meaux ; - Louis-Isaïe Martin, de même état, demeurant au Château, paroisse de Nanteuil-lez-Meaux ; - Louis-Marin-Paul Blot, aussi vigneron au même lieu. - Baux emphytéotiques par maître Louis-Simon Berthier, prêtre, bachelier en théologie de l'Université de Paris, prieur dudit prieuré vulgairement dit de

Série H – Clergé régulier

Saint-Père, fondé au faubourg de Cornillon, à Meaux, au profit de : - sieurs Jean-François Gobert, marchand drapier, et Jacques Caboche, marchand épicier, demeurant à Meaux, de 2 pièces de vignes au territoire de cette ville ; - Florent-Claude Laine, garçon, de 62 perches 1/2 | de vignes, au lieu dit les Grouettes ; - messire Gérard Mutel, prêtre-chanoine de l'église collégiale de Saint-Saintin de la ville de Meaux ; - Jean Cébron, jardinier, demeurant au faubourg de Chaage ; - Jacques Cottereau, marchand boucher, et Marie-Madeleine Bégat, sa femme, preneurs, audit titre d'emphytéose, « d'une maison de fond en comble, en mauvais état, indigente de réparations, sise à Meaux, rue de l'Écorcherie. » - Titres-nouveaux ou reconnaissances des rentes emphytéotiques dont se trouvent chargés les héritages sus-baillés. (8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1729-1788

51 H 1	État sommaire des titres.	1788
51 H 2	« Cartulaire des titres ». Date de production : XVI ^{ème} s. ; date de contenu : 1408-1522	
51 H 3	Registre contenant l'état des divers revenus du prieuré.	1530
51 H 4	Résumé du précédent registre.	1530
51 H 5	Déclaration du revenu temporel du prieuré.	1547
51 H 6	Terrier.	1598
51 H 7	Déclarations fournies au terrier du prieuré.	1638
51 H 9	Homologation d'un contrat passé le 18 octobre 1608 par le prieur pour la restauration de l'église et des bâtiments du prieuré.	1609
51 H 10	Comptes de recettes et dépenses.	1757-1774

Mortcerf, Prieuré Saint-Nicoles

Dépend de Saint-Martin de Pontoise.

- 60 H 1 Signature en cour de Rome, lettres de provision et prise de possession du prieuré par Dom Claude Chastelain. 1711
- 60 H 2 Déclaration du même à l'officialité diocésaine de Meaux, conformément à l'édit de novembre 1719. 1720

Provins, Prieuré Saint-Ayoul

Dépend de l'abbaye de Montier-la-Celle.

- H 352 Déclarations et procès-verbal de mesurage des terres et héritages possédés par les prieur et religieux.
- Domaine. - Déclarations de biens tenus des prieur et religieux du couvent de Saint-Ayoul de Provins, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vannes, par plusieurs de ses tenanciers ; - autres déclarations des terres et héritages que possèdent ces religieux, sur le finage de Pigy, paroisse de Léchelle, en l'étendue du marquisat du Housset, comprenant : « les mazures, cours, jardins et accoints ou estoient autrefois logez les fermiers, tenant les terres desdits religieux, le tout contenant 1 arpent 1 /2 15 perches 1/4 de perche, scituez audit lieu de Pigy, tenant d'un côté au chemin de La Fontaine-aux-Bois, autrement la rue des Prez, d'autre aux hoirs de Georges-François et au chemin du Roi, etc. ; » procès-verbal de mesurage desdits biens, dressé à la requête des religieux de M. Saint-Ayoul, par Michel Fortin, arpenteur-juré. (11 pièces, papier). 1581-1780
- H 353 Domaine. - Baux à loyer de maisons, bâtiments, jardins, terres et prés situés en la ville et au territoire de Provins, par le prieur claustral et par les religieux Bénédictins de Saint-Ayoul, à : Pierre Faurolle, sabotier, preneur d'une maison sise en la rue de Culoison, ayant une sortie sur celle du Temple ; - Jean Deseine, maître cordier, aussi preneur d'une maison à la pointe du Toupet, près Saint-Ayoul ; - Jacques Fleury, vigneron, une pièce de terre et vignes, hors la porte des Bordes, lieu dit la Plante-aux-Vaches ; - Jean Quaire, Fevre et Alipz, sa femme, « une maison avec une chambre à costé et tout le courtil, séant à Provins devant les Changes de Saint-Ayoul, moyennant 60 sous tournois ; » Nicolas Jacquet, un jardin, rue de Troyes ; - André Pochard, maître maréchal, 2 maisons s'entretenant, en la rue de Culoison, moyennant 45 livres par an ; - Jean-Philippe-Bon Tondu, cordonnier, une maison neuve, sise place Saint-Ayoul, devant la fontaine ; - Louis-François Drouet, boulanger et pâtissier, une maison, rue Hugues-le-Grand ; - Henri-François Logre, chapelain de l'église royale et collégiale Notre-Dame-du-Val ; - Nicolas Rambouillet et Anne

Gennard, sa femme, 122 arpents 96 perches 3/4 de terre dépendant de la ferme des Granges-Brûlées, moyennant 53 sous 4 deniers de cens et 620 boisseaux de froment, 4 chapons, 2 voyages à 10 lieues de distance, etc. (87 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1378-1772

H 354

Domaine. - Baux à loyer consentis par le prieur et les religieux Bénédictins de Saint-Ayoul, d'une maison située vis-à-vis l'église paroissiale du même nom, à Marie Bernard, veuve de Jean Faverolle ; - trois écuries tenant l'une à l'autre, grenier au-dessus, avec cour derrière, le tout situé à Provins, vis-à-vis la Croix-des-Changes, pris audit titre de loyer, par Étienne Garin, hôtelier, et Marguerite Besset, sa femme ; - une maison, dite du Perron, située en la rue des Faisceaux, louée à Pierre Destroches, receveur des Aides de la banlieue de Provins. - Autres baux à loyer de terres, prés, etc., situés à Augers, Chalmaison, Champcouelle, aux Chaises, paroisse d'Hermé, Léchelle, Rouilly, Saint-Brice, Septveilles, Sourdun, Poigny et Vulaines, passés au profit de : Vincent-Nicolas Hardy, laboureur à Augers ; - Étienne Labrie, tisserand à Chalmaison ; - Étienne Garnier, laboureur à Champcouelle, et Anne Caries, sa femme ; - Quiriace Fayolle, laboureur à Blunay, et Martin Durand, de même état, demeurant aux Chaises ; - Louis Thénard, jardinier, et Laurent Testard, marchand de salines à Provins, preneurs de deux arpents de terre et vignes, au finage de Poigny, près la ferme d'Hennepont ; - Étienne Lantoine, meunier du moulin de Saint-Ayoul, et Victoire Létang, sa femme, 178 arpents 5 perches 3/4, de terres composant le labourage de la ferme des Granges, sise à Rouilly, laquelle a été incendiée, etc. (72 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier).

1772-1786

H 355

Domaine. - Baux à loyer du lieu appelé Barlay, consistant en logis, bâtiments, clos, jardins, accoints, terres labourables et prés, le tout à Saint-Brice ; - d'un arpent de terre en 3 pièces, la première contenant 25 perches, sise près le presbytère de ce lieu, autrement appelée le Pré-aux-Rats, consentis par les prieur et religieux du couvent de Saint-Ayoul de Provins, au profit de Denis Girot, charron, demeurant à La Noue, bailliage de Sézanne, et de Charles Chenu, vigneron ; - autres baux d'héritages situés à Pigy, paroisse de Léchelle, à Poigny, en la prairie de Liours, et à Sourdun, passés : à Marie Thénard, veuve de défunt Claude Carré, vivant laboureur audit Pigy ; - Maurice Guérin, aussi laboureur au même lieu ; - Pierre Maillet, manouvrier à La Malmaison, paroisse de Léchelle ; - Claude Richard et Marie Roblin, sa femme, demeurant à Pigy ; - Philippe Pesloup et Denis Chapelain, vigneron à Septveilles, paroisse de Sainte-Colombe ; - Robert Pourpoin, laboureur à Provins ; - Nicolas Harluison, de même état, à Poigny ; - Pierre et Paul Herbelin, aussi laboureurs à Sourdun, lesquels ont reconnu avoir pris, audit titre de loyer, les terres du Grand-Mée, consistant en 120 arpents compris les pieux (terrains incultes) et 6 arpents de pré, moyennant 180 livres en deniers et 180 boisseaux de blé froment, mesure racle de Provins, etc. (27 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier).

1699-1776

H 356 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, jardins, terres et vignes, situés en la ville et au territoire de Provins, consentis par les religieux du monastère de Saint-Ayoul de cette ville.

Notamment consenti par : - noble et scientifique personne maître Claude Du Courroy, prêtre, protonotaire du Saint-Siège, baron de Saint-Ange ; - dom François Jobal, dom Placide Richard, dont Benoist Roberty, dom Romain La Vigne, dom Jacques Gratien, dom Grégoire Martin, et autres, successivement prieurs dudit monastère, au profit de : - Nicolas Bernard, maître huilier ; - honorable homme Jean Musson, sergent-gruyer de la forêt de Sourduin et du buisson de Ferrières ; - Vincent Champy, maître colleron ; - Claude Bureau, maître chirurgien ; - Pierre Ramonet, maçon, preneur d'une maison sise en la rue de Troyes, appelée le Petit Hôtel-Dieu, sur la porte d'entrée de laquelle maison est un Dieu de pitié, etc. - Reconnaissances de rentes foncières envers lesdits sieurs religieux de Saint-Ayoul, par : - Anne Moreau, femme de Jacques Jancourt, autorisée par justice au refus de son mari ; - Claude Doyen, serrurier, tant en son nom qu'en celui de Pierre Doyen, son frère, pour 2 deniers de cens, 6 livres de rente emphytéotique et 1 poule à prendre sur une maison, sise en la rue Hugues-le-Grand ; - Augustin Rayer, marchand tisserand, ancien échevin de la ville de Provins ; - Louis Moussier et demoiselle Marguerite Fossoyeux, détenteurs d'une maison en la Grande-Rue, paroisse Sainte-Croix, appelée anciennement le Grand Mouton. - Sentence prononcée par Louis de Beaufort, bailli, juge civil, criminel et de police de Provins, pour les religieux de Saint-Ayoul, ayant seuls, à l'exclusion de tous autres juges, la juridiction temporelle, haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue de la ville, bailliage, prévôté et châtellenie royale de Provins, peudant les 7 premiers jours de la foire Saint-Ayoul ; portant, ladite sentence, que les demoiselles Moreau sont condamnées à faire exécuter les réparations grosses et menues à une maison qu'elles tiennent à emphytéose desdits sieurs religieux, etc. (93 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier).

1595-1786

H 357 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons et autres héritages situés aux territoires de Léchelle, Saint-Brice et Poigny, passés par les religieux du monastère de Saint-Ayoul, à Provins, à : Jean Dalisson, et Françoise Guyot, sa femme, demeurant ensemble à Richebourg, paroisse de Léchelle ; - René Ritard, laboureur à Poigny, et Marie Chapotot, son épouse, preneurs audit titre d'une maison dite Le Camp, sise en ce lieu de Poigny. - Vente par honnête femme Anne-Louise Cruiant, veuve de feu maître Jacques Thomassin, vivant greffier en chef au grenier à sel de Provins, au profit de MM. les religieux et prieur claustral du couvent des Bénédictins de Saint-Ayoul, d'une petite maison en appentis, cour, place ou ruelle ayant sortie sur la rue de la Charbonnerie, un petit gélinier et cave voûtée, sis à Provins, en la rue du Minage ; - vente de la réversion d'une maison, rue de la Cordonnerie, devant les Changes de Saint-Ayoul, par messire Augustin de Forest, prêtre, archidiacre dudit lieu de Provins, prieur commendataire de Saint-Ayoul, pour satisfaire au paiement d'une somme de 13 écus de rente, à laquelle il a été taxé au diocèse de Sens, pour sa quote-part des 50, 000 écus accordés au Roi, sur les bénéficiers de son royaume ; - transaction entre les religieux et les

fabriciens de Saint-Ayoul, au sujet de la mitoyenneté du mur formant le bas côté méridional de l'église paroissiale du même nom, etc. (10 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1598-1783

- H 358 Domaine et revenus. - Reconnaissances et titres-nouveaux de rentes sur maisons, bâtiments, jardins, terres, etc., situés à Provins, à Saint-Brice et à Voulton, fournis aux Bénédictins de Saint-Ayoul, par : - Pierre Montault, sergent royal à Provins, comme détenteur d'une maison et logis vulgairement appelé l'hôtel du Grand-Mouton ; - dame Marie De Malfilastre, veuve de sieur Joseph Noël, capitaine de la milice bourgeoise de Provins ; - maître Edme Pijon, avocat en Parlement, conseiller du Roi, lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Provins, à cause de sa maison où pend pour enseigne l'image de la Madeleine ; - Jean-Philippe-Gaston Ruffier, lieutenant de l'Élection ; - Pierre-Jacques Bouvot, marchand tanneur, et demoiselle Marie-Anne Pingueret, sa femme, détenteurs d'une maison sise en la rue de Changis, vis-à-vis le couvent des Bénédictines ; - maître Nicolas Huerne de La Brosse, conseiller du Roi, son procureur au grenier à sel de Provins, maire en charge de cette ville ; - Louis-Philippe-Victor Ruffier, apothicaire ; - Joseph Michaud, aubergiste, et Elisabeth Lemoule, sa femme, possesseurs d'une maison faisant partie de l'hôtel du Coq et la Poule, sise à Provins, vieille rue Notre-Dame, près du Toupet ; - François Déon, marchand de blé, etc. (122 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier).

1603-1788

- H 860 Personnel. - Extrait de l'acte de baptême d'Amable-Charles Gobin, religieux du prieuré.
- Personnel. - Naissance d'Amable-Charles Gobin, bénédictin du couvent de Saint-Ayoul. - Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Marcilly-sur-Seine, diocèse de Troyes : « Amable-Charles, fils légitime du sieur Armand Gobin, agent d'affaires de M. le marquis de Galiftet, et de demoiselle Anne-Marguerite Binot, est né le 15 avril 1749 ; il a été baptisé le lendemain, et a eu pour parrain Arnaud Gobin, son frère ; la marraine demoiselle Elisabeth Binot, qui a signé avec le curé. » (1 pièce, papier).

1749

- 65 H 9 Mandement sur arrêt du Grand-Conseil convoquant plusieurs inculpés, à la requête du prieur, devant le lieutenant général de Provins pour informer d'un scandale survenu dans l'église du prieuré.

1729

- 65 H 10 Procédure du prieur commendataire contre les curés marguilliers et paroissiens de l'église paroissiale.

XVIII^{ème} s.

65 H 11 Comptes de la procure.

01/04/1786-20/06/1786

65 H 12 Comptes des recettes et dépenses par Christian Legendre.

16/03/1514-12/02/1515

Provins, Prieuré Sainte-Croix

Dépend de l'abbaye de Montier-la-Celle.

H 360 Baux à loyer des dîmes à percevoir sur le territoire de Lizines.

Dîmes. - Baux à loyer des grosses et menues dîmes à percevoir sur le territoire de Lizines, tant en blé froment, que seigle, méteil, orge et avoine, agneaux, chanvres, vin et autres choses décimables, passés par messires Gaudefroy, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale Saint-Symphorien de la ville de Reims, et Étienne-Nicolas Royer, chanoine théologal en l'église Notre-Dame du Val à Provins, tous deux prieurs successifs de Sainte-Croix, congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, au profit de Jean et Joseph Loiseau, vigneron à Soignolles. (2 pièces, parchemin).

1774-1785

Saint-Fiacre, Prieuré Notre-Dame

Dépend de l'abbaye de Saint-Faron.

H 202 Baux et titres nouveaux.

Prieuré de Saint-Fiacre, dépendant de l'abbaye de Saint-Faron-lez-Meaux. - Domaine, dîmes, revenus. - Baux à loyer et emphytéotiques de terres, prés, maisons, four banal, dîmes, forage, place et pâture, à Bouillancy, Saint-Fiacre, Saint-Siméon, Trilport, Vaucourtois, Coulommès et Rééz, consentis par les religieux de Saint-Faron, au profit de: - Jean-Théodore Mutel, laboureur, et dame Françoise-Marie Lucy, sa femme, demeurant à Bouillancy ; - Jean Bizet, vigneron, et Geneviève Ruelle, sa femme, preneurs, d'une maison dite La Beurière, et anciennement l'Hôtel Saint-Martin, jardins et accoint, le tout situé au bourg de Saint-Fiacre ; - Louis Yvonnet, boulanger, et Charlotte Vignette, son épouse, qui ont reconnu avoir pris, à titre de loyer, le four banal dudit lieu, les dîmes de cochons de lait, oies et chanvre, avec les droits de forage et de place, que les bailleurs ont à prendre et percevoir sur les marchands forains qui viennent étaler audit Saint-Fiacre ; - Marie-Françoise Vignier, veuve de Jean Perin, laboureur au Grand-Mont, paroisse de Saint-Siméon ; - Jean Vigneron, de même état, demeurant à Fosse-Martin, paroisse de Rééz. - Titres-nouveaux d'une rente de 2 livres 10 sols, reconnue par Etienne Colnois, dit Poulonnais, plâtrier, et Catherine Beaudoin, sa femme, à Prévillers, paroisse de Boutigny. - Prieuré de Saint-Nicolas de Nardon, prévôté régulière de Blanzay et Parcy, membres de l'abbaye de Saint-Faron. - Baux à loyer des maisons seigneuriales de ces lieux, consentis par dom Jacques Leroy, cédier de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, prieur de Saint-Nicolas de Nardon, et

dom Antoine-François Rignand, prévôt titulaire de la prévôté régulière de Saint-Fiacre, de Blanzy et Parcy, en dépendant. (6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier).

1726-1788

68 H 1 Bail d'une maison sise à Saint-Fiacre.

1733

68 H 3 Copie de l' « histoire du monastère et du pèlerinage de Saint-Fiacre-en-Brie », par Dom Racine.

Date de production : XIXème s. ; date de contenu : 1762

Saint-Sauveur-lez-Bray, Prieuré régulier et conventuel

H 394 Décharge générale de la gestion et des terriers du prieuré de Saint-Sauveur-lez-Bray, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, membre de l'abbaye de Bonneval, donnée à dom Guillaume Désir, religieux célière et procureur de l'abbaye de Sainte-Colombe-lez-Sens, par frère René Laneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, titulaire du prieuré de Saint-Sauveur ; - abandon, par le même, des redevances dues à la congrégation sur le prieuré de Joigny ; - quittance d'une somme de 960 livres, donnée par Legris, procureur des cours ecclésiastiques de Sens, à dom Gaspard Laporte, prieur de Sainte-Colombe, fondé de procuration des abbé, prieur et religieux de Bonneval, poursuivant l'union du prieuré de Saint-Sauveur, pour subvenir aux faux frais et vacations de cette union ; - autre quittance donnée par le prieuré de Saint-Sauveur, seigneur de Bazoches, à M. Sodrillat, seigneur du fief de La Mothe, pour quints et requints de l'acquisition de ce fief. - Bail à loyer du revenu temporel de Saint-Sauveur, passé par le fondé de pouvoirs de Mgr Charles de Bannes d'Avejan, évêque d'Alais, abbé commendataire de l'abbaye de Montbourg, et prieur, au même titre, des prieurés d'Esserant et de Saint-Sauveur, au profit de Claude Perny, bourgeois de Paris, moyennant 12, 000 livres par an, outre les charges ; - acte de cautionnement relatif à ce bail ; - projet de déclaration établi par dom René Laneau, comme titulaire dudit prieuré, « fondé par Burcas, fils du duc Albéric, vers le milieu du Xe siècle, membre de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, au diocèse de Chartres, à présent réuni par moitié tant à la mense abbatiale qu'à la mense conventuelle de cette abbaye, en vertu du brevet du Roi, du 30 juillet 1729 ; » états et comptes généraux des recettes et dépenses du même prieuré, etc. (16 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).

1514-1752

H 395/1 - H 395/2 Topographie. - Carte de partie des seigneuries de Bazoches-les-Brayet de Balloy

Étant en censive du prieuré conventuel de Saint-Sauveur, et comprenant les villages et les pâtures desdits lieux, la ville de Bray, la rivière de Seine, dans son parcours bordant les territoires de Bazoches et de Balloy, traversés eux-mêmes par le grand chemin de Montereau à Troyes. (plans, 2 pièces, vélin).

Ces plans ont été envoyés par le département d'Eure-et-Loir, dont les archives renferment la majeure partie des titres du prieuré de Saint-Sauveur, auxquels est joint un inventaire.

1611-1612

- H 395/1 Seigneurie de Balloy.
H 395/2 Seigneurie de Bazoches-les-Bray.

Soignolles, Prieuré Saint-Sébastien de Mont

Dépend de Saint-Père de Melun.

- H 288 Déclaration du temporel ; arpentage et plan des terres et prés du prieuré ; baux, correspondance et quittances.

Prieuré de Saint-Sébastien. - Domaine. - Baux à loyer de la ferme du prieuré de Saint-Sébastien établi à Mont, paroisse de Soignolles, consentis par dom Agnan Vintaut, célérier de Saint-Remi de Reims, et par dom Claude Guenet, prêtre-religieux Bénédictin de l'abbaye de Pont-le-Voye, diocèse de Blois, plus tard prieur de l'abbaye Saint-Léonard, de Corbigny, tous deux prieurs successifs de Mont, au profit de : Jean-Baptiste Harly, laboureur à Saint-Méry ; - François-Robert Chaise, de même état, et Élisabeth Harly, sa femme ; - contre-lettres ; - déclarations du temporel de Mont, faites par les titulaires, en vertu de l'édit du Roi du mois de novembre 1769. - Arpentage des terres et prés dudit prieuré, avec plan à l'appui ; - correspondance et quittances de paiements des sieurs Laforge et Fauchier, vicaires de Soignolles, ayant desservi la chapelle de Saint-Sébastien de Mont. (3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 plan).

1678-1787

Souppes, Prieuré Saint-Clair et Saint-Léger

Dépend de l'abbaye de Bonneval.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G497 (80 H4).

- H 400 Bail à loyer des droits utiles et des revenus du prieuré.
Revenus et dîmes. - Bail à loyer des droits utiles et des revenus du prieuré de Saint-Clair et Saint-Lègue, de Souppes, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, dépendant de l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval, au diocèse de Chartres, consistant en : la maison prieurale, le tiers des grosses dîmes de la paroisse de Souppes, dont les deux autres tiers appartiennent aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris et aux religieux de Cercanceaux ; la moitié des menues et vertes dîmes d'agneaux, cochons, oisons, pois, chanvre, fèves et autres légumes, etc. ; ledit bail consenti par dom Louis Guérault, prieur de l'abbaye royale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières-en-Gâtinais, comme fondé de procuration de dom Jean-Baptiste Morenne, prieur de Saint-

Série H – Clergé régulier

Florentin, au profit de maître Nicolas-Joseph Le Boeuf, procureur ès-juridictions royales de Montargis et au bailliage de Ferrières, fondé de pouvoirs de messire Bénigne-Joseph Dutrouset d'Héricourt, chevalier, marquis du Boulay, baron d'Obsonville, seigneur de Souppes, Poligny et autres lieux, moyennant 570 livres en argent et 12 setiers de grain. (1 pièce, papier).

1787

80 H 1 Mandement et enregistrement des lettres de terrier.

1695

80 H 2 Terrier.

1695-1698

Vaudoy, Prieuré Saint-Leu et Saint-Gilles de la Buhotière

Dépend de Saint-Martin-de-Pontoise.

38 H 1 Provisions, résignations et prises de possession des prieurs.

1690-1785

38 H 2 Déclarations des prieurs à l'officialité diocésaine de Meaux.

1720-1789

38 H 3 Procurations données par le prieur J. Alix au procureur de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise.

1738-1745

38 H 4 Déclaration des biens et revenus du prieuré.

1783-1784

38 H 5 Baux.

1780-1783

Capucins

Coulommiers

H 819 Extrait de l'acte de baptême d'A.-J. Delacroix, religieux du couvent.

Personnel. - Naissance d'Amable-Joseph Delacroix, religieux capucin du couvent fondé à Coulommiers, par Catherine de Gonzague princesse de Clèves, veuve de Henri d'Orléans duc de Longueville, qui en posa la première pierre, le 19 avril 1617 : « L'an de grâce 1755, le 24e jour du mois de novembre,

je, maître Jouvené, ai baptisé le fils, né le jour précédent, en légitime mariage, de Joseph Delacroix, cordonnier de cette paroisse (Saint-Pierre de Biache-Saint-Vaast, diocèse d'Arras,) absent, et de Marie-Catherine Hequet ; auquel on a donné le nom de Amable Joseph. Le parrain fût Jean-Guislain Deon, mouleur, fils de Jean-Baptiste, vivant aussi mouleur ; marié a la paroisse de Boiry-Notre-Dame ; la marraine Marie-Philippe Demay, fille d'Éloi, manouvrier.
» (1 pièce, papier).

1755

Melun

214 H 1 Quittances de sommes dues aux religieux pour la desserte de la prison de Melun et les messes qu'ils y ont célébrées.

1723-1724

Provins

215 H 1 Registre des sépultures.

1737

Carmes

Avon, Prieuré de Saint-Nicolas des Basses-Loges

H 19 Baux d'héritages situés à Changy, Avon et Valvins.

Domaine et revenus. - Baux à cens et baux à vie d'héritages situés à Changis et à Avon, par les Carmes-Billettes des Basses-Loges, notamment au profit de : messire Louis-François Thuron de Morenzell, écuyer, sieur de Cangé, contrôleur des bâtiments du Roi à Fontainebleau, de 67 perches de jardin et d'une maison situés en la forêt de ce nom, y compris une petite chapelle, le tout composant l'hermitage de La Madeleine, donné en pure propriété auxdits religieux, par le roi Louis XIV, suivant lettres patentes de 1651 ; - de Charles-Marie Lecoq, meunier, et de Marie Osmane Desrés, sa femme, preneurs des deux moulins de Changis ; - Marie-Louise Lecoq, veuve Jean Lecoq, meunière à Angerville, qui a reconnu avoir retenu audit titre le moulin de Valvin. - Autre bail à vie, ou vente au profit de sieur Simon Delacour, marchand aubergiste à Valvin, paroisse de Samois, et de dame Anne-Madeleine Leroux, son épouse, d'une maison servant d'hôtellerie, située audit Valvin, attenant à la maison du passeur du bac, avec une pièce de terre contenant 6 ou 7 arpents, servant de port au bois pour la provision de Paris, et, pendant le séjour du Roi, pour toutes les provisions de Fontainebleau, etc. (5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1657-1780

- H 813 Couvent des Carmes. - Extraits d'actes de baptême et actes de profession de religieux.
Personnel. - Actes de naissance et de profession des ci-après nommés, religieux carmes des Basses-Loges, près Fontainebleau. - Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Guichen, évêché de Saint-Malo : « Claude-Raymond Bouquay, fils de François-Claude Bouquay, sieur de La Moltais, et d'Anne-Julienne-Angélique Du Lac, dame de La Moltais, né le 28 avril 1721, a été baptisé le 30 dudit mois et an, et tenu sur les saints fonts de baptême par Eluier-Jacques Des Clos, conseiller, secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et par damoiselle Marguerite Du Bouezix, dame de Guichen. » Le 26 mai 1738, le sieur Claude-Raymond Bouquet ou Bouquay, a prononcé, comme clerc, ses vœux solennels de religion, sous le nom de frère Raymond de Saint-Sébastien, entre les mains du père Jérôme de Saint-Michel, prieur du couvent des Grands Carmes de la ville de Vannes ; - baptême de Pierre-Henri Paul, né en la paroisse de Saint-Jean en Grève, le 27 juin 1732, fils de Nicolas Paul, valet de chambre de M. de Bonneval, et de Marie-Anne Durand. Il a eu pour parrain messire Jean-Pierre Guignace de Villeneuve, conseiller au grand Conseil, et pour marraine demoiselle Marie-Henriette Guignace de Villeneuve, tous demeurant rue des Billettes. Le sieur Paul a prononcé ses vœux, sous le nom de frère Dominique de Sainte-Anne, au couvent des Carmes d'Angers, comme frère lai, le 10 octobre 1754, devant le grand autel de l'église, entre les mains du père Félix de Saint-Arsène, provincial de Touraine, etc. (4 pièces, papier).
1721-1732
- 233 H 1 Ancien prieuré de Saint-Nicolas des Basses-Loges, ordre de Saint-Augustin, donné aux Carmes en 1632. - État sommaire des titres.
XVIIème s.
- 233 H 2 Lettre d'amortissement donnée par le roi Philippe-le-Bel à Henri de Autry, fondateur du prieuré, accordant à celui-ci remise perpétuelle du cens perçu sur une maison et un jardin situés entre le grand chemin de Paris et la forêt, de Fontainebleau, qui avaient été légués par le père du donateur pour l'établissement d'un hôpital.
Original scellé et copie du XVIIe siècle.
1310
- 233 H 3 Vidimus de la charte de fondation du prieuré, destiné à l'hébergement des pauvres et des malades, par Henri de Autry, chanoine de Roye en Vermandois, et de l'amortissement accordé par le roi Philippe-le-Bel.
Original et copie du XVIIe siècle.
1307-1310
- 233 H 4 Vidimus d'une lettre de l'archevêque de Sens priant l'évêque de Dragonaria de consacrer la chapelle du monastère (original) ; copie de la même lettre et

de l'acte de consécration de la chapelle (XVIIe s).

1354-1355

233 H 5 Attestation adressée par le prieur au bailli de Moret à l'effet de prouver, avec le témoignage de plusieurs prieurs et prêtres des environs, que le prieuré, dont on a réparé la chapelle et l'hôpital, était prospère et profitable au pays.

Requête de Guillaume Poudremont, prieur de Saint-Nicolas des Basses Loges, à Denis Pasquier, bailli de Moret, à l'effet de prouver, avec le témoignage de plusieurs prêtres et prieurs des environs que ledit prieuré, loin d'être inutile au bien du pays, comme l'insinuaient certains bruits malveillants, avait beaucoup profité des réparations faites à la chapelle et à l'hôpital sur l'ordre dudit prieur.

19/01/1459

233 H 7 Bâtiments. - Transaction entre le prieur et un charpentier d'Avon au sujet de l'effondrement d'une charpente mal réparée.

1674

233 H 8 Fief de Changy, dit Les Bas-Moulins, en forêt de Fontainebleau. - Copies de mandements du roi Henri Ier (août 1515), et du roi Henri III (juin 1582), confirmant aux religieux de la Charité de Notre-Dame des Billettes de Paris, leurs droits et leurs privilèges sur le fief de Changy ; accord au sujet du lieu dit Bellesbat ; sentence interdisant à des jardiniers de Changy de capter l'eau d'un ruisseau au détriment du moulin de l'Hérable.

1644-1721

233 H 9 Biens du couvent. - Baux.

1615-1764

Crégy, Couvent des Carmes déchaussés

H 115 Baux.

Domaine. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages situés à Acy, à Crégy, Étrépilly et à Mongrolle, paroisse de La Chapelle-sur-Crégy, consentis par les prieur et religieux dudit couvent au profit de sieur Louis Leroy, fils, laboureur à Acy, preneur de 29 arpents de terres et prés en 35 pièces, sis au terroir dudit lieu ; - Claude Primault, vigneron à Crégy ; - Denis Naudin, jardinier, et Jeanne Cretté, sa femme, pour 7 quartiers de pré en une pièce, en la prairie de Chaage, près du Brassat ; - Jacques Petitcolas, plâtrier, et Marguerite Dellay, sa femme, demeurant ensemble à Crégy ; - Jacques Villeré, vigneron, et Marie Catherine Cléret, 40 perches ou environ de terre en une pièce, sise au bas de la roche dudit Crégy ; - Claude Gibert, et Jean-François Béguin, vignerons, demeurant à Mongrolle, une maison au même lieu. - Partage de plusieurs pièces de terre situées à Acy, fait entre lesdits sieurs religieux Carmes de Crégy, et Pierre Rain, laboureur à Étrépilly, propriétaires en commun des

héritages partagés, etc. (6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1721-1789

H 116 Titres de propriété, rentes et revenus.

Revenus. - Titres d'une rente annuelle et perpétuelle de 2 setiers de blé et 20 sous en argent, due aux révérends pères Carmes déchaussés de Crégy, faisant partie de 4 setiers de blé et 37 sous six deniers de rente foncière, à prendre sur une maison assise à Chambry, et 6 arpents 40 perches de terre au territoire de ce lieu, ainsi qu'à Crégy et Mansigny, plus amplement spécifiés au bail fait par Gilles Chevrot, Thomas Cuvillon, leurs femmes et autres consorts, au profit de Jean Postel, laboureur audit Crégy, le 20 octobre 1487 ; - déclaration des héritages obligés à la rente ci-dessus ; - reconnaissance de cette rente fournie, en dernier lieu, par Jacques Pottelet, vigneron à Crégy, et par un grand nombre d'autres détenteurs ; - constitution de 10 livres aussi de rente foncière, au profit des sieurs Carmes de Crégy, par François Dumont, vigneron au même lieu, et Geneviève Liévin, sa femme, qui ont affecté à la sûreté de leurs engagements une maison couverte de tuile et de chaume, cours, dont l'une, vers l'église, est commune, jardin derrière, etc. ; - reconnaissance d'une somme de 1, 600 livres, donnée aux mêmes religieux, par Nicolas Charles, conseiller du Roi, lieutenant au grenier à sel de Meaux, pour laquelle somme il leur a constitué, sous l'obligation de tous ses biens, 100 livres de rente, avec promesse de contrat plus ample, par-devant notaire, etc. (31 pièces ; parchemin ; 15 pièces, papier).

1487-1774

H 835 Extraits d'actes de baptême de religieux du couvent.

Personnel. - Actes de naissance des ci-après nommés, religieux Carmes de Crégy, diocèse de Meaux. - Extrait des registres de baptêmes dudit Crégy : « L'an 1721, Pierre, fils de Jacques Cléret et de Louise Tiphane, sa femme, né le 20 mars, a été baptisé le même jour, et a eu pour parrain Pierre Cléret et pour marraine Jeanne Cléret, » qui ont signé avec le sieur Rossignol, curé ; - du 1er janvier 1723, baptême de Joseph Rathier, né à Langres, fils de Claude et d'Elisabeth Maréchal. Il a eu pour parrain Joseph Belin, maître coutelier, et pour marraine Marguerite Renaudot, fille de Jacques, aussi maître coutelier ; - extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Paul et Saint-Donat de Besançon : - « Claude-François, fils d'Esprit Mauzon et de Marie-Françoise Vaux, son épouse, est né et a été baptisé le second jour d'aout 1764. Il a eu pour parrain Pierre-Claude-François Roussi et pour marraine Claudine Large, » qui ont signé avec le vicaire : Marvelise. (3 pièces, papier).

1721-1764

234 H 4 Quittance délivrée par le pieur.

1755

234 H 5 Document relatif à l'analyse du nombre de religieuses pouvant être entretenue avec la dîme perçue par le Couvent.

15/04/1671

Melun, Couvent des Carmes

H 289 Titres de propriétés et acquisitions.

Domaine. - Anciens actes translatifs de propriété, concernant des héritages situés au Châtelet-en-Brie, passés plus tard en la possession des Carmes de Melun. - Ventes : par Jean Maillard, demeurant à Chapuis, paroisse de Machault, au profit d'honorable homme Étienne Jacquart, « présent acheteur et acqueteur, un clouseau de pré, contenant, en fonds de terre, demy arpent clos de foussez et murailles, le lieu comme il se comporte, assis devant les foussez dudit lieu du Chastelet ; » - par noble homme Pierre Regnyer, archer de la compagnie du seigneur Des Ursins, demeurant à Rouillon, paroisse de Chartrettes, à honorable homme maître Charles de Vivier, receveur du taillon en l'Élection de Melun, de 5 quartiers 4 perches de terre, au lieu dit l'Arpent carré ; - acquisition, à titre de rente foncière, par les vénérables religieux, prieur et couvent Notre-Dame des Carmes de Melun, ce accepté par frères Norbert de Saint-Étienne, prieur, Cyrile de Ranguel, docteur en théologie, Guillaume Girardièrre, définitiveur de la province de France, et autres, tous religieux-profès dudit couvent, d'une maison sise au Châtelet, dans la rue du Fourre, jardin derrière, avec une ruelle au pignon, sujette à l'échelage de la grange voisine, le tout provenant de maître Pierre Chesneau, greffier en la maréchaussée de Melun et Nemours, etc. (*13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier*).

1550-1633

H 290 Rentes, fondations, baux et revenus.

Revenus. - Titres de rentes foncières à prendre sur héritages situés à Melun, à Bois-le-Roi, au Mée et à Fontenay-lez-Louvres, reconnues par Pierre Grelot, maréchal à Perthes, en Gâtinais, détenteur d'une maison, cave, étable, grange, foulerie, cour et jardin, assis au faubourg Saint-Barthélemy-lez-Melun ; - délivrance de legs, au profit du couvent des RR. PP. Carmes, de la somme de 18 livres 15 sous de rente foncière, rachetable de 375 livres, par messire Nicolas Hadrot, prêtre, chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, première fondée en l'église collégiale de Melun, exécuteur du testament de défunte dame Jacqueline Fainéant, sa mère ; - donation au même couvent par Jean Charron, vigneron à Bois-le-Roi, et Nicole Loyer, sa femme, « de tous et chacun les biens meubles, acquêts et conquêts, immeubles mesme les propres, généralement quelconques, qui appartiennent de présent auxdits donateurs, et qui leur appartiendront aux jours de leur décès, » aux charges contenues en l'acte ; - contrats de fondation, l'un de 4, l'autre de 2 messes basses en l'église des Carmes de Melun, par Pierre Girardin, demeurant à Champeaux, tant pour lui que pour Simonne Bourguignon, sa soeur, et ce, en considération des grâces qu'ils ont reçues de Dieu, pendant leur vie ; - constitutions de rentes au profit dudit couvent ; - baux à loyer de biens situés

au Châtelet, à Melun et à Livry ; - bail à rente passé à Pierre Donot, marchand à Melun, de 20 arpents de terre en une pièce, sise au terroir de Saint-Père, vis-à-vis la ferme de Saint-Lazare, appartenant aux bailleurs, en conséquence de l'échange fait entre eux et M. Foucquet, seigneur de Maincy, par acte passé devant Guibert, notaire à Melun, le 14 août 1658, en contre-échange d'une maison et bâtiments sis audit lieu de Maincy, qui ont été brûlés au temps des guerres civiles, etc. (15 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1612-1786

H 291 Bâtiments. - Devis, marché, mémoires et quittances relatifs à la construction d'un corps de bâtiment du couvent, rue des Carmes.

Travaux de construction. - Devis, marché, mémoires et quittances, relatifs à la construction du corps de bâtiment du couvent des Carmes, situé sur la rue de ce nom. - Dépenses : - payé aux entrepreneurs de maçonnerie 3, 421 livres ; - aux piqueurs de grès, 881 livres 8 sous ; - à madame Joyeux, pour fourniture de plâtre, 1, 391 livres 19 sous ; - à Pigalle, marchand de chaux, 768 livres ; - à Galland, marchand de pierres de grès, 775 livres ; - à René Guitton, charpentier, 1, 034 livres ; - aux marchands de bois, 2, 476 livres ; - au tuilier, 917 livres ; - au menuisier, 776 livres 11 sous ; - à Debeine et Legrand, vitriers-peintres, 373 livres 6 sous ; - au tapissier-matelassier, pour les chaises, rideaux, tapis, 133 livres 17 sous ; - avoine et foin pour les chevaux qui ont voituré les matériaux, 217 livres ; - pour un tourne-broche et une plaque de cheminée, compris le transport de Paris à Melun, 94 livres 12 sous, etc., total : 15, 811 livres 15 sous. - Marché avec Guillot, maître serrurier à Melun, pour fourniture de rampes à arcades de fer et pose, dans un dessin fait au pilastre du milieu du cloître, des armes de madame Fraguier, d'un côté, et de celles de l'ordre, du côté opposé, etc. (91 pièces, papier).

1735-1737

H 292 Procédures.

Procédures entre les religieux Garnies de Melun et divers établissements ou particuliers. - Requêtes, arrêts, sentences et production de titres, pour les prieur et couvent des Carmes, contre Geneviève Pierre, veuve d'Isaac de Lestang, et Nicole Pierre, fille majeure, héritières de Jean Charron et de Nicole Loyer, de Bois-le-Roi, lesquels avaient légué leurs biens auxdits religieux, sous diverses charges et à condition d'être inhumés dans l'église du couvent ; - arrêt du Parlement de Paris, ordonnant l'exécution provisoire de la donation Charron. - Procédure intentée aux religieuses de l'abbaye du Lys, au sujet de la maison du sieur Fromager, située à Melun, rue aux Oignons, dans le fief de la Voute du Lys ; - appel en garantie, devant le Présidial de Melun, de Pierre Fromager, laboureur à Fremigny, paroisse de Soisy-sur-École ; - poursuites et taxe de frais contre messire Raoul de Flacq, curé de Donnemarie-en-Montois, chargé d'une rente envers les Carmes ; - autres poursuites dirigées contre Noël Gilson, hôtelier et laboureur au Châtelet, Mathieu Cassot, Marguerite Louis, veuve de François Mouthon, etc. (15 pièces, parchemin ; 288 pièces, papier).

1680-1726

- H 852 Extraits d'actes de baptême et actes de profession de religieux du couvent.
 Personnel. - Actes de naissance et de profession de plusieurs religieux du couvent des Carmes chaussés de Melun. Du 28 novembre 1727, baptême de Blaise-Nicolas-Remy Allart, né le même jour à Reims, paroisse de Saint-André, faubourg de Cérès, fils d'Etienne, laboureur, et de Marie-Henriette Molinet ; lequel a fait profession, dans sa ville natale, le 25 février 1754 ; - les 4 juin 1731 et 9 mai 1754, les nommés Nicolas Aubert, dit de Saint-François, et Thomas Boucher, de Saint-Jean, clerc, après leur année de noviciat, ont aussi fait profession en la même ville, et se sont engagés, envers Dieu et la vierge Marie du Mont-Carmel, à l'obéissance, à la pauvreté et à la chasteté ; - d'un registre des vêtues, noviciats et professions, du couvent des Carmes chaussés d'Arras, a été extrait ce qui suit : « Ce jourd'huy, 21 juin 1742, sur les 5 heures 1/2 du matin, la communauté assemblée, en la forme ordinaire, au son de la cloche capitulaire, par le révérend père Léon de Saint-François, prieur de ce couvent, le frère Romain de Saint-Joseph, appelé dans le monde : Joseph-Romain, natif de la paroisse de Gauchin, diocèse d'Arras, pays d'Artois, reçu en qualité de frère clerc, après avoir été interrogé, juridiquement, s'il n'avait aucun empêchement, incommodité ou mal caché capable de mettre obstacle à sa profession, et ayant répondu que non, et la protestation lui ayant été faite, que, s'il avoit quelqu'un des meaux spécifiés dans nos constitutions, sa profession serait nulle, » etc. ; - naissance des sieurs Ponce Dardure, de Frénois, annexe de Wadlincourt, diocèse de Reims, l'un né le 13 février 1727, l'autre le 6 octobre 1740, ce dernier fils de Rigobert Dupuits, maître sergier, et de Marguerite-Nicole Curiot, etc. (13 pièces, papier).
- 1721-1772
- 235 H 2 Extraits du Nécrologe du couvent concernant les familles Girardière et Gilson, dont plusieurs membres furent inhumés dans l'église ou dans le cloître, de 1680 à 1773.
- XVIIIème s.
- 235 H 7 Lettre du frère Dieudonné, procureur du couvent, au sujet de l'envoi d'une procuration.
- 1759

Chanoines réguliers

Sources complémentaires :

Pour le prieuré de Saint-Étienne de Chalmaison, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, voir la cote G379.

Pour le prieuré de Saint-Loup de Chenoise, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, voir la cote G385.

Pour le prieuré de Saint-Étienne de Claye, commune de Claye-Souilly, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Châage, voir la cote G385.

Pour le prieuré de Saint-Martin de la Ferté-Gaucher, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, voir la cote G395.

Pour le prieuré de Saint-Nicolas de La Ferté-sous-Jouarre, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, voir la cote G395.

Pour le prieuré de Saint-Christophe de Montjay, commune de Villevaudé, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, voir la cote G403.

Pour le prieuré de Saint-Mesmes, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, voir les cotes G414 à 415.

Pour le prieuré de Saint-Hilaire de Samois, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste du Jard, voir la cote G416.

Pour le prieuré de Saint-Martin de Sourdun, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, voir les cotes 152J1 et G419.

Abbayes

Château-Landon, Abbaye Saint-Séverin

H 51 Terrier de la seigneurie de Saint-Séverin.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint-Séverin-lez-Château-Landon, contenant déclarations d'héritages fournies par : - Séverin Duret, vigneron à Mocquepoix ; - Thugal Bidault, de même état, aux Vallées ; - Joseph Duret, aussi vigneron aux Gauthiers ; - Séverin Bernard, éclusier à Fromonville ; - Mathurin Charreau, laboureur à Mocquepoix ; - Jean-Baptiste Ratier, sergent royal à Château-Landon, paroisse de Saint-Thugal ; - Nicolas Morisseau, maître pêcheur à Souppes ; - Louis Roux, meunier au moulin du bas du Larry, paroisse Notre-Dame ; - messire Jacques Hédelin, écuyer, seigneur du Martroy, demeurant à Nemours ; - messire Georges-François Ravault, chevalier, seigneur patron d'Ouzouer-des-Champs, de Mousseau, de Mondreville, de Boisrecourt, des Roties et autres lieux, ancien capitaine (l'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, demeurant au château de Mousseau, paroisse de Monthourg ; - Étienne Pierre Fontenoy, drapier à Château-Landon ; - maître Abraham-Jacques Froc de Géninville, avocat en Parlement, conseiller du Roi, son procureur en la prévôté de Château-Landon ; - maître Louis-Clément-Bonaventure Jodrilat, écuyer, lieutenant général et seul président du bailliage et siège présidial de la ville de Sens ; - messire Joseph-Parfait Amyot, chevalier, capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France, à Melun, seigneur de Treilles, du Pain, du Chanoy, etc. (*Registre, In-folio, 111 feuillets, papier*).

1768-1789

H 52 Censives. - Cueilleret des cens de la ville de Château-Landon et des fiefs d'Itoire, des Gauthiers, de Fuzette, de Gillier, du Plan-de-Soleil, du Bourdon, de la Debeuse et de Bruselle, situés aux environs de ladite ville. - Censitaires : - François Thibault, vigneron, demeurant aux Vallées de Saint-Séverin, suivant sa déclaration du 5 février 1768, doit le jour de Saint-Séverin d'hiver, pour 8 arpents 33 perches de terre, vigne, maison et bâtiments, 10 sols 4 deniers-oble ; - les mineurs Clair Guyon, dit Lefort, de Treilles, pour 21 cordes de terre, 3 deniers ; - Gabrielle Javelot, fille majeure, demeurant à Ambreville, paroisse de Ferrières, pour une maison et accoint, 5 sols, et pour 56 perches

1/2 de terre et vigne, 4 sols 1 denier ; - Antoine Beauvais, comme ayant épousé Catherine Beauvais, 2 sols 2 deniers-pite ; - Jacques Nicolas Lequoy, greffier de la prévôté de Château-Landon ; - Martin Combe laboureur au Grand-Gasson, 17 sols 11 deniers ; - Jean Lapierre, maçon au bas de l'église de Saint-Thugal, 1 sol 8 deniers-obole ; - Pierre Gourdet, meunier du moulin de Gilliers, 3 sols 2 deniers ; - Marie-Anne Lamy, veuve Pierre Roux, doit, pour sa maison attenant à l'hôtel-Dieu, 5 sols par an ; - Pierre-Nicolas-Louis Lequoy, de Haut-Boulard, capitaine d'infanterie, à Château-Landon, 3 deniers ; - Louis-Alexandre Brocot, maître particulier des eaux et forêts d'Abbeville, demeurant à Paris, 13 livres 15 sols 8 deniers ; - l'Hôtel-Dieu de Château-Landon, pour ses bâtiments, terres et prés, 3 livres 12 sols 3 deniers ; - mademoiselle Agathe Petit de Tremainville, 3 livres 3 sols 9 deniers, pour sa ferme et dépendances, sise au-dessus du presbytère de la paroisse Notre-Dame de Château-Landon, etc. (*Registre, In-folio, 52 feuillets, papier*).

1745-1789

H 53

Censives. - Projet de cueilleret des cens et rentes à percevoir aux environs de Château-Landon, sur : - Louis Bidault, demeurant dans les halles, paroisse Notre-Dame ; - Jean Bernier, fabricant de draps en la même paroisse ; - François Boucher et Nicolas Léonard, propriétaires de la ferme de Touvent ; - la veuve Jean Blondeau, demeurant dans le bas de Saint-Séverin ; - Mathurin Brûlé, l'aîné, à Ponfrault ; - René Blondeau, procureur en la prévôté de Château-Landon ; - René Blondeau, aubergiste, proche le Palais ; - Jean Boulai, laboureur à Moquepoix ; - Étienne et Edme Boulmier, tailleurs de pierres ; - Séverin Brécheux, bonnetier à Montargis ; - Alexandre-Ambroise Cotelle, laboureur à Mocquepoix ; - Martin Combe, de même état, au Grand-Gasson ; - M. Lefebure de Pithurin ; - M. Froc de Gininville, procureur du Roi ; - les églises Notre-Dame et Saint-Thugal de Château-Landon ; - Pierre et Étienne Lamy, charpentiers ; - Louis Marlange, demeurant aux Gauthiers ; - Charles Mesny, aubergiste au Chapeau-Rouge ; - Louis Mallet, jardinier de l'abbaye Saint-Séverin ; - maître Picouet, notaire à Poligny ; - M. Roperat, seigneur de Treilles ; - M. Trioison, médecin, pour son moulin, bâtiment et petit jardin y tenant, appelé le moulin du Pont-Percé, etc. (*Registre, In-folio, papier, 105 feuillets*).

1768-1772

H 54

Description et plans de la justice et seigneurie de Saint-Séverin.

Justice et Censives. - Description de la justice et seigneurie de Saint-Séverin-lez-Château-Landon ; - plans des fiefs d'Itoire, des Gauthiers, de La Debeuse, de Fuzelette de La Vauve, de Thiersainville, à Bougligny, de Carrouge, près l'église de Chenou, de Bruselle, du Chaudron ou du Bourdon, de Buteaux, Mézinville, Chafault et Moquepoix, auxquels sont joints des états de censitaires de ces fiefs ; - des plans de diverses parties du domaine de l'abbaye de Saint-Séverin et un croquis visuel de la ville de Château-Landon ; « ladite seigneurie (de Château-Landon) commence, en sortant de l'abbaye, par le bas de La Pitance, suivant le chemin de Nemours, par Le Bourdon et celui de Souppes, jusqu'aux terres de La Mi-Voie, appartenant au seigneur de Chancepoix et relevant de la maladrerie de Ponfrault, » etc. - Plan et

récolement des bois de Saint-Séverin, sis à Dordives ; - plans du bois des Merles et du Colombier à Pers, etc. (76 pièces, papier (54 plans)).

1699-1789

H 55

Plans terriers du fief du Jard, à Mondreville.

Censives. - Plans parcellaires, terrier du fief de Saint-Séverin, nommé le fief du Jard, situé à Mondreville, avec table alphabétique des noms de censitaires de ce fief, de ceux de Saint-Guenault et de Pilvernier, situés au même lieu. - Censitaires : - Antoine Noret, possède 12 arpents 32 perches d'héritage ; - Charles Combe, une maison et 2 arpents de terre ; - Alexandre Dupuis, 14 arpents 7 perches aussi de terre ; - Augustin Combe, 21 arpents 69 perches de même nature d'héritage ; - Étienne Begault, de Dimancheville, 2 arpents 87 perches ; - Étienne Simon, 1 maison et 8 arpents 16 perches d'héritage ; - Jean Miguët, de Fontainebleau, 5 arpents 5 perches ; - Jean Columeau, de Chenou, 3 arpents 87 perches ; - Jean Simon de Maisoncelles, 9 arpents 85 perches ; - Louis Béguin, bourrelier à Sceau, 2 arpents 51 perches ; - Louis Lachasse, 20 arpents 56 perches ; - la fabrique de Mondreville, 19 arpents 19 perches ; - M. d'Olibon, 37 arpents 50 perches ; - M. Chartrain, 18 arpents 53 perches ; - M. de Trémainville, 4 arpents 8 perches ; - Alexandre Garnier, 22 arpents 5 perches ; - Antoine Mottereau, 27 arpents 25 perches ; Guillaume Bertheau, 13 arpents 87 perches ; - Pierre Simon Faulle, 12 arpents 5 perches, etc. - Total de l'étendue du fief de Saint-Séverin ou du Jard, 558 arpents 86 perches ; - de ceux de Saint-Guenault et de Pilvernier, 230 arpents 85 perches. (Plans, 8 pièces, papier).

1789

H 56

Terrier de fiefs situés sur le territoire de Château-Landon, Sceaux, Treilles et Nargis.

Mouvance censuelle. - Terrier informe des fiefs de La Vauve, de La Grange-Megrette, de Belisle, du Chanoy et du Martroy, appartenant à l'abbaye de Saint-Séverin-lez-Château-Landon, situés sur les territoires de ce lieu, de Sceau, Treilles et Nargis. - Censitaires : Charles Leure, laboureur à La Rivière, paroisse de Sceau ; - Vincent Houy, de pareil état, demeurant à Maison-Blanche, même paroisse ; - Marie-Jeanne Bonnard, servante-domestique de M. Dufresneau, curé de Courtempierre ; - Thomas-Christophe Guillon, Louis Miguët et Jean Bidault, tous trois de la paroisse et marguilliers de l'église Notre-Dame de Château-Landon ; - Catherine Houy, veuve Mathurin Viratel, demeurant à La Garde, paroisse de Mondreville ; - Mathin Fernault, meunier au moulin de La Fosse, paroisse de Sceau ; - Louis Fusil, laboureur, et Catherine Nivert, sa femme, demeurant à Touvent ; - Séverin Noret, aussi laboureur à Préfontaine ; - Antoine Delorme, garçon majeur, moulant au moulin de Bigonneau ; - Jean François Hermilly, jardinier à Cercanceaux, paroisse de Souppes, et Christophe Boucheny, meunier du moulin de Palleau, à cause de défunte Élisabeth Hermilly, sa femme ; - Philippe Picard, ancien meunier, demeurant à Moucheny, paroisse de Préfontaine ; - Jean Colleau, tailleur d'habits à Lorcy, près Corbeilles en Gâtinais, - etc. (Registre, In-4°, 40 feuillets, papier).

1768

- H 57 Terrier de la seigneurie de Pers.
 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Pers, contenant 380 arpents 18 perches, dont 318 arpents 33 cordes en champart, à raison de 12 gerbes l'une. - Censitaires : - Jacques Guillermain, laboureur, à La Gerville ; - Pierre Narbonne, de même état, à Rozoy-le-Vieil ; - Catherine Leloup, veuve de défunt Michel Clément, demeurant à Husseron, paroisse de Chevry ; - Jean Corroyer, manoeuvre aux Rondiers, même paroisse ; - Alexandre Clément, tailleur demeurant au Buisson, paroisse du Bignon ; - Louis Petitpas, laboureur, aux Champs-d'Hiver, paroisse de Pers ; - Jean Delabarre, maçon, aux Belles-Mains, paroisse du Bignon ; - Louis Châtelain, laboureur à Rozoy ; - Nicolas Travers, de même état, à Bilorde, paroisse de Pers ; - Hubert Dadé, marchand de bestiaux, audit lieu du Bignon ; - Edme Beaujard, aussi laboureur à Pers ; - Louis Lambert, meunier à Chevry ; - Jean François Despommiers, gouverneur de la ville de Chéroy, demeurant à Fontainebleau, de présent en sa maison de campagne à Pers ; - Augustin Sambon, maître en chirurgie, demeurant à La Selle-sur-le-Bied, etc. (*Registre, In-folio, 92 feuillets, papier*).
 1768-1772
- H 58 Censives. - Cueilleret des cens dus à la seigneurie de Pers, par : - Antoine Masson, laboureur à La Poterne, paroisse de Chapelon, pour demi-quartier de bois taillis, doit par an 1 denier et 1 pite ; - Thomas Bourgoïn de Courtamier, 3 deniers ; - l'église et fabrique de Chapelon, 4 deniers ; - Anne Luisard, veuve de René Frot, doit, pour 1 arpent de terre labourable, 1 sol ; - Barthélemy Leterme, laboureur à La Charmée, paroisse de Moulon, pour 91 cordes de terre, 11 deniers-pite ; - Jacques Le Maire, héritier de Charles Thierry, son beau-père, 5 deniers ; - l'église et fabrique de Moulon, pour un arpent de terre, 12 deniers ; - Marguerite Simonin, veuve Paul Thierry, tutrice de Marie-Anne Thierry, sa petite fille, 1 sol 6 deniers, etc. (*Registre, In-folio, 15 feuillets, papier*).
 1735-1770
- H 59 Censives. - Cueilleret des cens dus à la seigneurie de Pers, appartenant à l'abbaye de Saint-Séverin, par : - Pierre Mesray, manoeuvre demeurant aux Champs-d'Hiver, pour une maison, bâtiments, cour, jardin et clos, doit, par an, 1 sou 10 deniers, plus pour 5 arpents 2 cordes 1/2 de terre, chargés de 5 deniers de cens par arpent et du champart, 2 sous 1 denier-pite, et 1 poule évaluée 10 sous ; - Hubert Villepon, à La Chéraudière, pour tous ses héritages, 16 sous 5 deniers et 1 obole ; - André Berceau, manoeuvre, demeurant aux Belles-Mains, paroisse du Bignon, 8 deniers 1 pite ; - Etienne Boussaton, marchand au Bignon, pour 1 arpent 82 cordes 1/2 de bois, chargés au prix de 5 sols l'arpent, doit par an 9 sous obole et pite ; - Louis Châtelain, laboureur à Rozoy, pour 107 cordes 1/2 de terre, à 5 deniers de cens l'arpent, 5 deniers 1 pite et semi-pite ; - Jean Leloup, laboureur aux Colombiers, paroisse de Pers, pour 1 maison, bâtiments, jardin, ouche, acceint, bois et friche, le tout contenant 8 arpents 66 cordes, 10 sous, 1 poule 1/4, etc. (*Registre, In-folio, 48 feuillets, papier*).
 1772-1789

H 60

Obituaire.

Livre des anniversaires ou nécrologe de l'abbaye royale de Saint-Séverin-lez-Château-Landon (latin), contenant les noms suivants : - Dom Richer, archevêque de Sens, bienfaiteur de l'abbaye ; - messire Nicolas Hacqueville, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, président au Parlement de cette ville, mort en 1501, bienfaiteur de Saint-Séverin, au temps de la réformation ; - nobles hommes Adam de Villebéon, et Guillaume de Morel ; - Guillaume Poray, prieur de Sainte-Croix ; - frère Raoul de La Motte, curé et chanoine de Saint-Séverin, supplicié par les hérétiques ; - frère Thomas Ledieu, profès de Saint-Sauveur de Melun ; - R. P. Natalis Osould, abbé et chanoine de Saint-Séverin, mort le 11 mars 1540 ; - messire Hugues, archiprêtre de Sens, donateur ; - Thomas Pasquier, jadis prieur de Saint-Sauveur de Melun ; - R. P. Nicolas Riolte [Riotte], prieur claustral de Saint-Séverin, trépassé le 5 mai 1649 ; - vénérable maître Thomas Varnet, chambrier, fameux théologien de Paris ; - messire Jean de Maincy, jadis abbé de Saint-Séverin ; - frère Claude Midorge, prêtre et profès de Saint-Séverin, d'une maison noble et illustre de Paris, mort le 3e jour des calendes d'août 1616 ; - messire Jacques d'Aubusson de La Feuillade, abbé commendataire de Saint-Séverin, qui fit de grands biens à son abbaye ; - MM. Philippe de Soisy et Clément de Villiers, aussi abbés de l'église Saint-Severin ; - le Roi très-chrétien Childebart, fils de Clovis, premier fondateur et bienfaiteur de l'abbaye, etc. (*Registre, In-folio, 32 feuillets, papier*).

1615-1650

H 61

Domaine. - Baux à loyer de la ferme de Touvent, en la paroisse de Saint-Séverin, consentis par les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur, procureur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Séverin, au profit de : - Jean Néret, laboureur, et Anne Toison, sa femme, demeurant au Pont-de-Gasson, paroisse Notre-Dame de Château-Landon ; - Louis Fusil et François Louveau, aussi laboureurs, l'un en ladite ferme, l'autre à Toury, paroisse de Nargis ; - autres baux du moulin du Bas-Larris, situé sur l'un des bras de la rivière du Fusin, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Séverin, retenu audit titre de loyer, par Louis Roux et Marie Brulé, sa femme ; - des champarts de Thiersainville, paroisse de Bougligny, et de divers héritages situés à Moquepoix, Mézinville, paroisse de Chenou, etc. (*4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier*).

1760-1787

H 62

Domaine. - Baux à ferme des terres et seigneuries de Mellereau, à Domat près Courtenay ; de Montcourt à Fromonville ; de La Madeleine et de 5 arpents, ou environ, de vignes et bois taillis en une pièce, formant le domaine du prieuré de La Madeleine de Bertranvilliers, en laquelle pièce était bâtie la chapelle de ce prieuré, et qui est totalement détruite ; - lesdits baux consentis par messire Nicolas de Trécourt, docteur de la maison et société de Sorbonne, vicaire général du diocèse d'Angers, au profit de ; - Claude Évrat, marchand de bois et aubergiste des Trois-Rois, à Courtenay, province du Gâtinais ; - messire Étienne Jolly, écuyer, garde de la porte de Monsieur, frère du Roi, seigneur d'Angarville, et demoiselle Anne-Martine Marc, son épouse ; - messire Louis-

René-Adrien Dugas de Valon, écuyer, capitaine au régiment de Saint-Marc-infanterie ; - Antoine Barbin et Jacques Lancier, vigneron à Bois-Roux, paroisse de Villemaréchal, etc. (1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier).

1783-1787

H 63 Domaines. - Baux à loyer des fermes de La Chéraudière et des Pressoirs avec leurs dépendances, consistant en maisons ou chambres à feu, écuries, vacheries, granges, bergeries, cours, jardins, accoints, champ à chenevières, 132 arpents de terres labourables et un étang qui depuis plusieurs années est en nature de pré, le tout assis au territoire de Pers, ainsi que des champarts à percevoir sur ledit territoire, par messires Jean-Antonin Robert et Jacques-François Feucher, successivement prieurs de l'abbaye de Saint-Séverin-lez-Château-Landon, au profit de Louis-Jean-Baptiste Fontenoy, laboureur, et Marie-Edmée Marchand, sa femme, demeurant ensemble au lieu dit Les Merles, paroisse de Pars. (3 pièces, parchemin).

1676-1785

H 64 Domaine. - Bail emphytéotique, pour 99 années, du moulin de Saint-Séverin, situé à Château-Landon, passé devant Jean Guion, notaire garde-notes et garde-scel du Roi, en la ville-dudit Château-Landon, par messire Henri de La Grange, prêtre-abbé de Saint-Séverin, tant pour lui que pour ses successeurs, à Louis Dagouret, meunier au même lieu, et à Marie Cabin, sa femme, ledit moulin assis sous le grand Larris et sur la rivière du Fusin, faisant de blé farine, garni de meules, roues, rouet, câble, pinces, marteaux et autres ustensiles, avec tous les bâtiments, terres, prés, etc., loué, outre les charges, la somme de 180 livres de redevance annuelle. (1 pièce, parchemin).

1708

H 65 Domaine et revenus. - Baux à rentes de maisons et héritages sis en la ville et au territoire de Château-Landon, par frère Louis Dupont, révérend père Noël Coffin, messire Henri de La Grange, Joseph Le Maistre, prieur, procureurs et abbé de Saint-Séverin, au profit : d'Alexandre Lesclant, veuve de Léonard Lavendier, pour « moictié d'une maison et aisance d'icelle, assise soubz Saint-Séverin, le lieu ainsi qu'il se comporte, plus moictié de tous les autres héritages provenant de la succession de défunct Blaise Lesclant, père de la preneuse, les héritages ci-dessus appartenant aux sieurs bailleurs par droict de déshérence ; » - de Jacques Duret, manoeuvre à Mocquepoix ; - de Denis-Pierre Toison, maître boulanger et hôtelier à Château-Landon, carrefour de la paroisse Sainte-Croix, etc. - Titres-nouveles et reconnaissances de rentes dues aux religieux chanoines de Saint-Séverin, par : Jean Charreau, vigneron aux vallées ; - Etienne Gobert, veuve de Louis Raffard, vivant laboureur à Clothion, et autres, comme détenteurs d'héritages situés auxdits lieux, paroisse de Saint-Séverin, à Chevry-en-Sereine, Pers, Aufferville, Morville et Ponfranc ou Ponfrault. (22 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1616-1782

- H 66 Sentence du lieutenant général du bailliage et duché de Nemours fixant le montant des indemnités dues à l'abbaye pour le fief de Nozan, pris pour la construction du canal du Loing.
- Revenus. - Sentence rendue par François Hédelin, écuyer, conseiller du Roi et de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, président, lieutenant général civil, criminel et de police au bailliage et duché de Nemours, juge-conservateur de la juridiction du canal du Loing, sur la requête présentée au nom de messire Henri de La Grange-Trianon, abbé de Saint-Séverin et par Jean Martin, sieur de Saint-Julien, lieutenant de cavalerie au régiment de Luynes, capitaine du château de Fay, fondé de procuration de très-haut et très-puissant seigneur Louis de Rougé, chevalier, marquis du Plessis-Bellièvre, Fay, Laraye, Fougeray, La Roche-Giffard, Mareuil, Moyencourt et Beauval, baron de Vienne-le-Château, mestre de camp au régiment de Vexin ; ladite requête ayant pour objet le paiement des lods et ventes, intérêts des capitaux de Censives et de champarts, avec indemnité de seigneurie auxdits sieur abbé de Saint-Séverin et marquis du Plessis-Bellièvre, pour les héritages du fief de Nozan, pris pour la construction du canal du Loing et qui leur appartenait par moitié. - Règlement de l'indemnité, fixée par le juge à 61 livres 11 sous de rente. (1 pièce, parchemin).
- 1729
- H 67 Dîmes et revenus. - Bail à loyer des dîmes à percevoir sur les 4 paroisses de Château-Landon, les seigneuries de Foljuif, Bonneveau, Rosiers et Bouchereau, du fief de Courchevillot, paroisse de Coquilleroy, du huitième de la dîme de Corbeilles et de Chenou ; des rentes à prendre sur le canal du Loing, sur la manufacture de Néronville, sur le sieur Lequoy, greffier à Château-Landon, et sur six autres particuliers, le tout abandonné pour neuf années par messire Nicolas de Trécourt, vicaire général du diocèse d'Angers, abbé-commendataire de Saint-Séverin, au profil de Joseph Lamy, marchand de bois en ladite ville de Château-Landon, et de demoiselle Marguerite Denis, sa femme, moyennant 4, 000 livres par année, outre les charges ; - sous-locations par ceux-ci des champarts, Censives et oublies de Rosiers, Bouchereau, Foljuif et Quenouville, ainsi que des dîmes de Chenou, etc. (6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).
- 1788
- H 68 Rentes seigneuriales actives. - Titres-nouveaux de rentes seigneuriales au profil de l'abbaye de Saint-Séverin, l'une de 100 livres à prendre sur le fief d'Ury-en-Bière, reconnue par messire Bruno de Saint-Estève, écuyer, conseiller du Roi, commissaire provincial des guerres au département de la Rochelle, comme tuteur de Joseph-Louis-Stanislas de Saint-Estève, écuyer, son fils mineur, seul héritier de défunte dame Rénée-Françoise Racine, sa mère, à son décès épouse dudit sieur Bruno de Saint-Estève, laquelle était aussi seule héritière de Basile Racine, son père ; - l'autre de 10 livres due sur la terre de Fay, appartenant à messire François-Pierre-Olivier de Rougé, chevalier, comte du Plessis-Bellièvre, marquis de Fay, seigneur de Bougligny, Laveau et autres lieux, mestre de camp au

régiment de Flandre-infanterie. (1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier).

1748-1784

H 69

Constitution et titre nouvel d'une rente de 150 livres au profit de Charles Rabaille conseiller, du roi, élu en l'élection de Nemours.

Rentes passives. - Constitution d'une rente de 150 livres par messire René Delard, chanoine régulier de la Congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, prieur et procureur de l'abbaye royale de Saint-Séverin, tant en son nom que comme fondé de procuration de vénérables et discrètes personnes messires Simon Baranger et Pierre Petit, composant le chapitre de ladite abbaye, et encore en vertu de l'autorisation à eux accordée par messire François Patat, abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, supérieur général des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, au profit de maître Charles Rabaille, avocat en Parlement et conseiller du Roi, élu en l'Élection de Nemours, à prendre ladite rente sur les terres et seigneuries de Bréau-le-Bouchet, près Puiseaux, et d'Aufferville, appartenant aux constituants ; - titre-nouvel de la même rente, par dom Jacques-François Feucher, prieur de Saint-Séverin. (2 pièces, parchemin).

1742-1773

H 70

Bois de Mellereau, au territoire de Domats. - Coupes et plan d'aménagement.

Domaine. - Aménagement des bois de Mellereau, au territoire de Domat. - Arrêt du Conseil d'Etat rendu sur la requête présentée au Roi, par le sieur Albert, évêque d'Amydes, suffragant de Cambrai, abbé de Saint-Séverin-lez-Château-Landon, et les religieux de cette abbaye, exposant que les arbres de la réserve de leurs bois de Mellereau sont dépérissants, « à ces causes demandaient les suppliants qu'il plût à Sa Majesté leur permettre de couper le quart en réserve pour employer le prix en réparations de leurs bâtiments ; ordonner que leurs bois seront réglés en coupes ordinaires de 12 à 15 ans, et leur permettre de disposer, à mesure desdites coupes, des arbres anciens qui s'y trouveront, etc. ; » - plan d'aménagement ; - procès-verbal d'adjudication de la coupe et superficie de 46 arpents 70 perches des mêmes bois, sur lesquels sont 8 arpents 82 perches de réserve, âgés de 55 à 60 ans, le tout adjugé au sieur Louis Béranger, marchand à Sens, moyennant 201 livres l'arpent ; - mémoire pour les bois de Mellereau, portant que : « l'abbaye de Château-Landon ayant été brûlée et ruinée en 1433, par les Anglois, comme le marque l'histoire du Gastinois, et restée dans ses ruines jusqu'en 1660, M. Séguier, qui en était abbé régulier alors, obtint, par M. le chancelier Séguier, son parent, permission du Roy d'en abbatre les grands bois pour la rétablir, ce qu'il a fait ; et il en acheta, en 1692, 36 arpents où il n'y avait aucuns baliveaux ; la gelée de 1709, ayant fait mourir ceux laissés des coupes suivantes, et les paysans, sous prétexte de prendre le bois mort, ruinant ces bois, Jacques Guillon, fermier de Mellereau, persuada en 1718 à M. de La Grange (Trianon), abbé de ladite abbaye pour empescher cette ruine, de réparer les chaussées de 4 étangs, de luy permettre d'abatre les baliveaux morts de deux coupes faisant 19 arpents, moyennant 325 livres. Luy en ayant apporté le marché tout dressé où il avoit glissé le terme : à tout racler, que ledit abbé ne remarqua

pas, ne l'entendant que des bois morts, etc. » (1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 plan).

1769-1783

H 71 Procès au sujet des eaux d'une partie de la rivière de Fusain. - Assignations, enquête, plan des lieux et sentence.

Domaine. - Règlement d'eau. - Procès au sujet des eaux d'une partie de la rivière du Fuzin, poursuivi par Jacques Roux, l'aîné, meunier du moulin du Larry, contre Suzanne Fusil, veuve de défunt Christophe Boucheny, meunière et propriétaire du moulin de Beauvoir, y demeurant, paroisse Saint-Thugal de Château-Landon. - Assignation, signification de pièces, sentence de la Maîtrise particulière des eaux et forêts du duché de Nemours, qui ordonne, avant faire droit, que le demandeur apportera la preuve des faits avancés par lui, dans le temps de l'ordonnance, sauf à la défenderesse à prouver le contraire si bon lui semble ; - procès-verbal de prestation de serment des témoins entendus dans l'instance ; - enquête faite par Pierre Duché, conseiller du Roi, garde-marteau en la Maîtrise particulière des eaux et forêts dudit duché ; - sentence rendue par ce magistrat, qui condamne Suzanne Fusil à payer à Jacques Roux la somme de 50 livres, à quoi ont été arbitrés d'office les dommages-intérêts à lui dus, et aux frais taxés et liquidés à 74 livres 15 sous ; - plan visuel des lieux contentieux ; - « sentence des juges ordonnez par le Roi, pour juger en dernier ressort et sans appel, les procès de réformation au siège de la table de marbre du Palais à Paris, rendue sur l'appel de Suzanne Fusil ; laquelle sentence porte que ; les juges en dernier ressort, sans s'arrêter à la requête de l'appelante, dont elle est déboutée, faisant droit sur l'appel, ont mis et mettent l'appellation au néant, ordonnent que ce dont est appel sortira son plein et entier effet, condamnent la partie en l'amende ordinaire de 12 livres envers le Roi et aux dépens des causes d'appel, etc. (3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 plan).

1751-1752

H 817 Extrait de l'acte de baptême de L.-J. Bernier, chantre de l'abbaye.

Personnel. - Naissance de Louis-Jacques Bernier, chantre de l'abbaye de Saint-Séverin-lez-Château-Landon : « Le 9 du mois de janvier 1724, a été baptisé Louis-Jacques, fils de Louis Bernier et de Geneviève Barthélemy ; il a eu pour parain Jacques-Étienne Flix, et pour maraine Marie Langlois. » Signé : Decoque-reaumont, prieur de Notre-Dame. (1 pièce, papier).

1724

106 H 1 Feuillet détaché d'un registre manuscrit. - Bénédiction de la troisième cloche du clocher de l'église de l'abbaye, le 29 juillet 1691. - Notice biographique et éloge de l'abbé François Séguier. - Notes sur le chapitre général et sur le maître des Eaux-et-forêts Duplessis de Lechelle, pensionnaire de l'abbaye.

XVII^{ème} s.

Série H – Clergé régulier

- 106 H 21 Bail de terres sises au Grand-Ceriseaux, paroisse de Souppes.
1787
- 106 H 22 Etat des censives, champarts, rentes, dîmes et revenus perçus par l'abbaye ; plan de deux pièces de prés sises au-dessus du moulin de la Tabarderie ; recettes du prieuré de Sainte-Madeleine de Bertranvilliers ; portion congrue et procure générale ; gages du personnel.
XVIIIème s.
- 106 H 24 Mémoires et quittances d'ouvriers et de fournisseurs.
1779-1791
- 106 H 25 Procès. - Accord entre les religieux et Jehan de Montant, gouverneur de la maladrerie de Pontfranc, déclarant francs de dîmes l'hôtel, le courtil et les dépendances de la maladrerie.
1448
- 106 H 26 Procès. - Fragment de factum imprimé relatif aux réparations que l'abbé et les religieux ont été condamnés à faire au choeur et à la tour de l'église Notre-Dame de Château-Landon.
XVIIIème s.
- 106 H 27 Sommations et dénonciations au sujet de divers droits à percevoir en la seigneurie de Foljuif, paroisse de Bougligny.
1790
- 106 H 28 « Response au blâme fourni par les substituts de M. le procureur général du roy pour la confection du papier terrier de son altesse roïale Mgr. le duc d'Orléans contre la déclaration fournie par les sieurs abbé et chapitre de l'abbaye royale de Saint-Séverin-lez-Chasteaulandon ».
1681
- 106 H 31 Sentence rendue au profil des religieux-contre Guillaume Chavet, chargé de la poste à Château-Landon.
1672
- 106 H 33 Bois de Mellereau : rente, lettre et affiche relatives à une adjudication.
1697-1779
- 106 H 34 Bail relatif au droit de pêche.
05/03/1772

- 106 H 35 Apposition du quart de réserve des bois de l'abbaye de Saint-Séverin par les officiers de Montargis [...] : extrait des minutes du Greffe.
26/08/1697
- 106 H 36 Bail.
1657
- 106 H 37 Mémoire des poursuites, salaires et déboursés due par l'abbé au sieur Jean-françois Philippe Jacques 1er huissier.
1769
- 106 H 38 Saint-Thugal de Château-Landon : bail de la ferme Néronville.
21/04/1717

Lésigny, Abbaye Notre-Dame d'Hyvernaux

- H 139 Religieux. - Vêtures, noviciats et professions.
Enregistrement des vêtements, noviciats et professions survenus en l'abbaye royale de Notre-Dame d'Hyvernaux, sise au territoire de Lésigny. - Réception comme novices, en la communauté de cette abbaye, de Jean-Baptiste Delière, clerc tonsuré du diocèse d'Arras, fils de défunt Marc-Antoine Delière, fermier, et de dame Gertrude Sauvelle, son épouse ; - de Michel-Jean de Melle, clerc tonsuré du diocèse de Blois, fils de Pierre de Melle, marchand gantier en la ville de Vendôme, et de Jeanne-Marie Ourry, etc. ; - profession et voeux solennels de : François-Michel-Gervais de Combeaux de Marseille, âgé de 32 ans, clerc du diocèse de Paris, fils de messire Louis-Gervais de Combeaux, chevalier, et de dame Barbe-Françoise-Marguerite Maïr d'Oberchellang ; - Pierre Carton, âgé de 30 ans, fils de Pierre, marchand de bois, en la paroisse d'Escheu, et de défunte Anne Laude, son épouse ; - prise de l'habit de novice-clerc, par Pierre-François de Baillencourt, âgé de 21 ans, fils de Jean-Georges de Baillencourt, bourgeois de Frévent, en Artois, et de Marie-Anne-Josèphe de Villers ; - par Guy Sallier de La Roche, âgé de 21 ans, chevalier, seigneur de La Roche, conseiller du Roi, en son Grand-Conseil, et de dame Elisabeth Denys, son épouse, etc. (*Cahiers, In-4°, 20 feuillets, papier*).
1736-1764
- H 140 Baux et déclaration au terrier de la seigneurie de La Queue.
Mouvance passive et domaine. - Expédition d'une déclaration passée au terrier de la seigneurie de La Queue, unie à la baronnie de Lésigny, en censive de très-haut, très-puissant et très-excellent prince monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Château-Vilain, d'Aumale, de Gisors et d'Amboise, etc., chevalier des Ordres du Roi et de la Toison-d'Or, amiral et veneur de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté de la province de Bretagne, par maître Jean Grisart, avocat en Parlement, économiste-séquestre des biens et revenus de la mense conventuelle de l'abbaye d'Hyvernaux, nommé par arrêt du Conseil d'Etat, du 9 février 1783,

pour une pièce de terre traversée par le grand chemin de Paris à Tournan, appelé les Folies ou les Landes de Montéty, paroisse de Lésigny ; - bail consenti par ledit maître Grisart, au profit de sieur Cyprien Terrage, laboureur à Servon, et à demoiselle Colombe Charron, sa femme, des bâtiments pouvant servir à un fermier dans ceux qui composent ladite abbaye ; de celui de La Mansarde, du pressoir, du grand et du petit potager, du préau, du cloître, des près, pâtures et fruits venant sur iceux, qui sont les allées devant l'église, le clos de la Croix, etc ; - de la maison dite le Pavillon de Montéty, sise en la paroisse de Lésigny, jardin, part, granges, écuries, remises et bâtiments de basse-cour, aux sieurs Jean-Baptiste Laveran, maître en chirurgie, dentiste, et Jean-Joseph Duboure, contrôleur de la bouche de Madame, demeurant tous deux à Paris, moyennant 1, 600 livres par an. (1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier).

1784-1789

H 839

Religieux. - Vêtures, noviciats et professions (1736-1764). Arrêts du Conseil d'État supprimant la mense conventuelle de l'abbaye (1783-1784).

Personnel. - Extrait du registre des baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Eustache à Paris : - « L'an 1727, le 2 juin, fut baptisé Pierre Florent, né dudit jour, fils de Florent Le Pot, officier du Roy, et de Marie-Madeleine Bizet, sa femme, demeurants rue Saint-Honoré. Le parein Pierre-Nicolas Bizet, bourgeois de Paris ; la mareme Marie Le Pot, femme d'Adrien Bonjuste, ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris ; » le sieur Le Pot a fait profession et prononcé ses voeux dans l'abbaye d'Hyverneaux, le 26 mars 1733, entre les mains de M. Ogier, prieur, et en présence du sieur Nicolas Le Pot, officier du Roi, grand-père paternel ; de sa mère ; de Michel-Nicolas Le Pot, bourgeois de Paris ; maître Florent-Jacques Le Pot, avocat en Parlement, et sieur Denis-Paul Le Pot, officier survivancier d'éperonier du Roi, tous trois frères, etc., etc. - Conservation du temporel de l'abbaye. Copie d'un arrêt du Conseil d'État, portant que : « sur le compte qui a été rendu au Roi, étant en son Conseil, du petit nombre auquel se trouvait réduite la conventualité, dans la maison des chanoines réguliers de Notre-Dame d'Hyverneaux, et de la nécessité de pourvoir à la conservation du temporel, en attendant qu'il ait été pourvu à la suppression d'icelle et à l'application des biens en dépendant, en exécution de l'édit de 1768 ; Sa Majesté aurait résolu de faire connoître ses intentions à ce sujet. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport et tout considéré, le Roi étant en son Conseil, de l'avis des sieurs commissaires nommés pour l'exécution de l'arrêt du 19 mars 1780, concernant les suppressions et unions, a ordonné et ordonne que, jusqu'à ce que, par le sieur archevêque de Paris, il ait été procédé, en la forme ordinaire, à la suppression de la mense conventuelle de la maison de Notre-Dame d'Hyverneaux, ordre de Saint-Augustin, et à l'application des biens, droits et revenus en dépendant, et à compter du jour de la notification du présent arrêt, tous lesdits biens, droits et revenus, sans exception, seront régis et administrés, sous l'inspection du sieur archevêque, par le sieur Grisart, bourgeois de Paris, que Sa Majesté a commis et commet, en qualité d'économe séquestre, à cet effet, » etc. (3 pièces, papier).

1727-1784

Série H – Clergé régulier

- 107 H 1 Abbés. - Déclaration de l'abbé Barthélémy Maillet au sujet d'une somme de 1.900 livres dont il se reconnaît débiteur envers l'abbé Alexandre Bontemps, son prédécesseur. 1662
- 107 H 2 Abbés. - Démission de l'abbé Jean de Beaulieu. 1677
- 107 H 3 Abbés. - Accord et procuration au sujet de l'exécution du testament de l'abbé Augustin de Monvallat d'Antragues. 1747
- 107 H 4 Abbés. - Extrait des registres du Parlement concernant Philippe Boutillié, abbé commendataire. 1780
- 107 H 7 Arrêt du Conseil annulant une transaction passée en juillet 1600 entre Paul Parent, seigneur de Villemenon, et l'abbé Charles de Goussancourt, aux termes de laquelle les abbés d'Yverneaux devaient faire célébrer régulièrement la messe au château de Villemenon. 1634
- 107 H 8 Vidimus et copie de lettres patentes du roi François Ier, de juillet 1513, concédant à l'abbaye une foire tenue à Monthéty les 9 et 10 septembre de chaque année. 1678-1739
- 107 H10 Procuration donnée par l'abbé Jean de Beaulieu à Jean Daucereau, pour divers actes d'administration. 1677

Meaux, Abbaye Notre-Dame de Chaage

- H 203 Domaine, dîmes, revenus. - Fragments de baux à loyer des terres et seigneuries du Chaillouët et de Fescheux, consentis par religieuses et dévotes personnes frère Pierre Sourdel, prêtre, prieur claustral de l'église et abbaye Notre-Dame de Chaage et vicaire général de maître Jean de Potiers, abbé commendataire de cette abbaye, Antoine Gatellier, Bertin Dupré, Pierre Chuiselin et autres, tous religieux au même lien, à : - Nicolas Le Meignen, laboureur, demeurant en la ferme dudit Fescheux, etc. ; - autres baux des fermes de Lihou, paroisse de Vaucourtois, et du Petit-Poligny, à Puisieux ; cette dernière louée à Pierre Clément, laboureur y demeurant. - Baux emphytéotiques et à rentes d'héritages sis aux territoires de Meaux, de Trilport et de Villenoy ; au Chaillouët, à Fescheux et à Vaucourtois, passés à : - honorable homme Pierre Rosyer, procureur en l'Officialité de l'évêché, à

Meaux ; - Jehan Malin, laboureur à Trilport ; - Jehan de Bresnes, manouvrier au même lieu ; - Marie Lemaire, veuve de feu Jean Hébert, demeurant à Villenoy-lez-Meaux. - Baux à rente de maisons, jardins, terres et vignes au Chaillouët, à Fescheux, Meaux et Vaucourtois ; - titres-nouveaux et procédures ; - reconnaissance devant Adrien de La Personne, écuyer, licencié en chacun droit, conseiller du Roi et de la Reine, sa mère, dame et comtesse de Meaux, leur lieutenant général au bailliage de cette ville, d'une rente de 4 livres tournois et de 6 deniers de cens, par la veuve de feu maître Jean Chalippe, à cause de sa maison dite de l'Enfer, sise audit lieu de Meaux, etc. (*Liasse, 38 pièces, parchemin*).

XVIème s.

H 204

Domaine. - Baux à loyer de maisons, terres et héritages situés à Chambry, Charny, Meaux, Nanteuil-lez-Meaux, Pierrelevée, Trocy et Vignely, consentis par les religieux de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, et par M. Jean-Baptiste Bourgeois, fermier général des biens et revenus temporels de cette abbaye, suivant le bail qui lui en a été passé par M. Maréchal, économiste général du clergé de France ; au profit de : - maître Hilaire Lobligeois, prêtre-curé de Chambry, preneur, au même titre, d'une maison et dépendances sises audit lieu, vis-à-vis le cimetière de la paroisse ; - Pierre-Georges Parain, maçon à Villeroy : - Jean-Pierre Picard, boulanger, et demoiselle Véronique Parain, son épouse, aussi preneurs d'une petite maison appelée autrefois l'Hôtel des forges, et maintenant l'Hôtel Saint-Rémi, faisant le coin de la rue des Vieux-Moulins, à gauche en entrant par la rue Saint-Rémi ; - Claude Bertrand et Marie-Jeanne Laduré, sa femme ; - Jean-Robert Barat, maître chirurgien à Meaux, preneur, à titre de loyer, d'une maison, cour et jardin, à Nanteuil-lez-Meaux, au lieu dit Chermont, ladite maison appelée de tout temps l'Hôtel de Chaage ; - Vincent Coquillon, laboureur, et Marie-Madeleine Profit, sa femme, preneurs solidaires de la ferme des Hermites, avec 250 arpents de terres labourables, prés, bois et trois étangs, le tout situé au territoire de Pierrelevée, etc. (*7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier*).

1663-1787

H 205

Domaine. - Baux à loyer pour 27 ans des vignes du Chaillouët, territoires de Crégy et de Meaux, consentis par les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, à : - Geneviève Denisot, veuve de Charles Bacuet, et à Charles Bacuet, leur fils ; - François et Nicolas Bauchet ; - Nicolas Béranger ; - Nicolas-Florent Betnant ; - Nicolas Cléret ; - Jacques-Aimé Potelet ; - Jean-Nicolas Villeré, dit le Bourgeois, tous vigneron à Crégy ; - Jean-François Bocquillon ; - Chauffourier et autres ; - Jacques et Denis Desoyer, aussi vigneron à Neufmontiers ; - Jacques Chapelle, - François Girardin, - Nicolas Manche et Laurent Potelet, jardiniers ; - Jean-Louis Chéron, potier de terre ; - Nicolas-Jacques Fatou, bonnetier, Alexandre Lemaire, maître de pension ; - Jacques Potelet, dit de Chaage, jardinier, tous demeurant en la ville de Meaux. - Mesurage desdites vignes du Chaillouët, situées dans les Hautes et Basses-Plantes, par Rometin, arpenteur royal à Meaux, en présence du R. P. Gombault, procureur de l'abbaye de Chaage ; - autre mesurage fait à la requête des chanoines réguliers de cette abbaye, par Louis-Antoine Didier,

arpenteur royal en résidence à Germigny-l'Évêque, de la ferme du Chaillouët, terres et autres héritages en dépendant, même des vignes et prés affermés à divers particuliers, etc. (108 pièces, papier).

1729-1789

- H 206 Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, jardins, terres et vignes à Acy, Chambry, Chauconin, Fontenay-en-Brie, Mareuil, Meaux, Neufmontiers, Varreddes, Vaucourtois et Villenoy, consentis par les abbé, prieur et religieux de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, notamment, par messire Louis-Philippe de Rouvroy, Mgr Jacques Richier de Cerisy, évêque de Lombez, au profit de :
- Pierre Lemercier, marchand, François Delapierre et leurs femmes, demeurant à Acy ; - Pierre de Corbie, laboureur à Chauconin, preneur d'une maison sise en ce lieu, grange, écurie, étables à vaches, toit à porcs et bergerie avec un petit colombier au-dessus, cour, jardin à poirée, etc. ; - Denis-Nicolas Boura, maître plombier-couvreur, et Charles-Simon Lebas, maçon, qui ont reconnu avoir retenu audit titre d'emphytéose une pièce d'héritage dépendant de la ferme du Chaillouët, pour en extraire toute la terre glaise et autres « qui se trouveront propices à fabriquer tuiles, carreaux et briques, pour répondre au voeu de MM. les magistrats et officiers municipaux, et pour le bien des habitants de la ville de Meaux, afin de fournir les moyens de cultiver une branche de commerce qu'ils n'ont pas eue jusqu'à ce moment ; - Louis Luce, officier de la Reine, demeurant audit Meaux ; » - maître Nicolas Bienvenu, premier échevin perpétuel de la même ville ; - autre bail emphytéotique d'une maison sise à Paris, rue Saint-Denis, où pendait pour enseigne La Croix-Verte, et actuellement Le Nom de Jésus, tenant d'une part et d'un bout à l'hôpital de la Trinité, passé au profit de Nicolas Antin, maître doreur, moyennant 100 livres par an, etc. (52 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier).

1675-1771

- H 207 Baux emphytéotiques de vignes situées au terroir de Fescheux, paroisse de Saint-Soupplets, lieu dit La Sollorette, consentis par messire Philippe de Rouvroy, abbé commendataire de l'abbaye de Chaage, et ratifiés plus tard par messire Gaspard de Polastron, son successeur. - Preneurs : - Claude Bailly, laboureur ; - Jean Bénard, jardinier ; - Jean Debain, tisserand ; - Pierre Delafosse, vigneron ; - Simon Delagarde, berger ; - Jacques Desoyers et Jean Pancheret, de même état ; - Nicolas et Pierre Dubois, frères, manouvriers ; - Jean-Jacques Duval et Jacques Leroy, à cause de Jeanne Duval, sa femme, manouvriers, tous demeurant à Saint-Soupplets ; - Jacques Blesson, laboureur à La Rochelle, paroisse de Lagny-le-Sec ; - Denis Clain, pâtre à Monthyon, Jeanne Desoyers, sa femme, et Agathe Ragon, fille majeure, servante à Fescheux ; - Louis Coulon, marchand cabaretier audit Monthyon ; - messire Louis Godard, prêtre, curé de Douy-la-Ramée, etc. (46 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier).

1722-1741

- H 208 Donations, legs, fondations et rentes.
Actes en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Chaage. - Fondation à perpétuité

d'un obit solennel par Guillaume de Lavoisier, écuyer, sieur de La Vallée et du Clos-Marchets, demeurant à Paris, près Saint-Gervais, moyennant la somme de 21 livres 5 sous de rente annuelle, à prendre sur une ferme et 124 arpents de terre sis au village de Coulombs ; - transaction entre les religieux de Chaage et les héritiers de M. de Lavoisier, au sujet de cette fondation ; - délivrance par maître Nicolas-Hardouin Bailly, prêtre-chanoine et official de l'église cathédrale de Meaux, du legs de 6 livres de rente foncière, fait en faveur desdits religieux, par défunte Marie Landon, veuve de sieur Nicolas Leclerc, marchand, bourgeois de Meaux ; - titres d'une rente de 20 livres en 2 parties, léguée à l'abbaye de Notre-Dame de Chaage, à charge de service religieux, par noble homme maître Pierre Musnier, conseiller du Roi, receveur du taillon en l'Élection de Meaux, et par dame Oudette Guillier, sa femme ; - transaction portant bail à rente moyennant 15 livres par an, passée entre messire Louis-Philippe de Rouvroy, chevalier, abbé commendataire de Chaage, et MM. les maire, lieutenant, échevins et procureur du Roi de la ville et communauté de Meaux, d'une maison sise en cette ville, rue et place du château, réédifiée par lesdits sieurs maire et échevins, pour en faire l'Hôtel-de-Ville ; - sentence du Présidial de Meaux, qui condamne les héritiers de messire Louis Arnault de Lauzières de Thémines, chevalier, et de dame Paule-Marguerite-Hélène Payen, son épouse, à continuer à l'abbaye de Chaage une rente de 3 livres 10 sols ; - titres-nouveaux de diverses parties de rentes dues à cette abbaye par : - dame Claire de Sainte-Luce, veuve de messire Denis Navare de Longuejume, écuyer, ancien capitaine au régiment de Pressac-cavalerie, lieutenant de roi des villes de Fiennes et de Meaux ; messire Pierre-Nicolas Andry de Montlaurent, écuyer, maréchal des logis du Roi ; - Pierre Opoix, vigneron au Charnoy, paroisse de Pommeuse, etc. (51 pièces, parchemin).

1499-1785

H 209

Bâtiments. - Arrêt du Parlement au sujet des réparations à faire à la tour, au clocher et au portail de l'église de l'abbaye, ainsi qu'à la chapelle du Rosaire ; note marginale faisant connaître que l'église avait été reconstruite en 1616 et que la tour avait été bâtie en 1636 (1709-1721). Transaction entre l'abbé et le procureur de l'abbaye au sujet des coupes et de la réserve de bois situés près de la ferme de Lithou, au territoire de Vaucourtois (1761).

Domaine. - Transaction entre illustrissime et révérendissime seigneur Jacques Richard de Sérizy, évêque de Lombez, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, et Jacques Tortuyeau, chanoine régulier, procureur de cette abbaye, tant pour lui que pour ses confrères, au sujet des coupes et de la réserve de 40 arpents de bois en une pièce, sise au terroir et proche la ferme de Lyhou, paroisse de Vaucourtois. - Copie d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu entre les habitants de la paroisse de Chaage, à Meaux, et les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de ce nom, touchant les réparations à faire, tant à l'église qu'à la chapelle du Rosaire, à la tour, au clocher et au portail. (12 pièces, papier).

1709-1761

- H 210 Echange entre l'abbé commendataire et le prieur claustral de la ferme des Hermites, au territoire de Pierrelevée ; acquisition d'une maison à Meaux (1651-1700). Sentence portant défense à plusieurs plâtriers de Crégy et de Meaux de traverser un pré situé auprès de la fontaine de Crégy (1544).
- Échange entre R. P. en Dieu messire Guillaume Charrier, conseiller-aumônier du Roi, abbé commendataire de Notre-Dame de Chaage, fondée ès faubourgs de Meaux, et les religieux de cette abbaye, comparants par dévôt frère Michel-Martin de La Morinière, prieur claustral : de la ferme des Hermites, qui consiste en une maison manable, granges et étables, cour et jardin, prés, bois et quatre étangs qui en dépendent, le tout en une pièce, lieu et accoint, contenant, en totalité 250 arpents, ou environ, au territoire de Pierrelevée, contre divers héritages assis tant en la varenne de Meaux, qu'en la prairie des Cordeliers. - Vente par Edme Le Bault, écuyer, sieur du Fort, l'un des gens d'armes de la garde du Roi, demeurant à Barroy, paroisse de Boutigny, et demoiselle Nicolle de Coussé, son épouse, au profit des chanoines de Chaage, d'une maison, cour et jardin, sis à Meaux, faubourg de Saint-Faron ; - sentence de Nicolas Dupré, licencié ès-lois, lieutenant pour le Roi en la prévôté de Meaux, rendue sur les requêtes des religieux de l'abbaye de Chaage et de Mahé Martin, laboureur au Chaillouët, leur fermier, portant défense à plusieurs plâtriers de Crégy et de Meaux de ne plus « passer, repasser, ne cheryer au travers d'une pièce de pré contenant 6 arpents scituée et assise près la fontayne de Crégy, entre la roche et le brasset, etc. (*3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier*).
- 1544-1700
- H 844 Extraits d'actes de baptême de religieux de l'abbaye ; pouvoirs conférés par l'évêque de Meaux à Pierre Baudry, religieux de l'abbaye, comme vicaire de l'église Notre-Dame de Châage.
- Personnel. - Extrait des registres de baptêmes de l'église paroissiale Saint-Thibault de Meaux : « Cejourd'hui 5 mars 1750, par moi prêtre, curé soussigné, a été baptisé un enfant mâle, né le même jour du légitime mariage de Simon Lemerle, jardinier au faubourg Saint-Faron, et de Marie-Louise Lagarde ; lequel a été nommé Jean-Claude-Marie, par Jacques-Marie Capy et Marie-Claude Terlan, » qui ont signé avec le père et le sieur Michaut, curé ; - baptême de François-Prudent Monnier, né à Verton, diocèse de Nantes, fils de Simon et d'Anne Cosson, son épouse ; - pouvoirs conférés par l'évêque de Meaux, à maître Pierre-Michel Baudry, chanoine régulier de la congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, demeurant à l'abbaye de Chaage, comme vicaire de la paroisse Notre-Dame du même nom, au lieu et place de M. Charles-Narcisse Pignon, vicaire de Nanterre, ce qui a été accepté par M. Lefèvre, prieur-curé, de cette paroisse. (*3 pièces, papier*).
- 1750-1788
- 110 H 11 Vente par l'abbé Simon d'une maison sise rue de la Halle, à Meaux.
- 1388
- 110 H 13 Mémoire contre Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, seigneur de Coulommiers et de la forêt du Mand, au sujet d'une redevance en

argent réclamée par les religieux au lieu des 60 cordes de bois-mort qu'ils ont droit de prendre chaque année dans la forêt du Mand pour le chauffage de l'abbaye (factum imprimé).

1719

Provins, Abbaye Saint-Jacques

H 347 Inventaire des titres.

Inventaire des titres et papiers de l'abbaye Saint-Jacques de Provins, qui ont été trouvés dans les armoires de la Chambre du Trésor, en l'année 1690, dressé par le père Piou, procureur. - Constitutions de la maison. - Règle de Saint-Augustin, avec quelques statuts pour l'ordre de l'église de cette maison, et constitutions de Jacques, évêque de Troyes, abbé de Saint-Jacques ; - constitutions attribuées à Odon, dernier abbé de Saint-Quiriace et premier de Saint-Jacques. - Translation de Saint-Quiriace à Saint-Jacques. - « Lettres de Thibault, comte de Blois, confirmatives de la donation d'Anselme Delaporte, aux frères de l'Hôtel-Dieu de Provins, qui fut depuis l'abbaye de Saint-Jacques, à laquelle le même Thibault ajoute la franchise de toutes choses en toutes les maisons de leurs pourpris, et qu'aux foires de may ils pussent loger les marchands et en retirer les émoluments, et ce, du consentement de la comtesse Mathilde, sa femme, et d'Henry, leur fils, à Provins ; - du comte Henry, par lesquelles il accorde à Saint-Jacques toutes franchises sur la terre qui est entre les Roleux et les nouveaux murs. » - Introduction de la réforme dans ladite abbaye : sentence de Mgr le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Sens ; concordat entre l'abbé Louis d'Aligre et ses religieux ; - procès-verbal d'introduction, prise de possession, etc. - Des processions. Procès intentés à Sens et à Lyon, en 1513, pour le rang à tenir dans les processions ; - sentences, accords, homologation et transactions sur le même sujet. - Des assemblées ecclésiastiques et civiles. « Extrait du registre des assemblées pour les Etats où l'abbé de Saint-Jacques est allé le premier avant tous les autres abbez et doyens du baillage en 1614 ; - autre extrait d'une assemblée de ville pour l'élection d'un maire ou l'abbé donne son avis après les eschevins, en 1659 ; - arrêt du Conseil, signé : Arnauld, le 29 octobre 1677, par lequel M. l'abbé est maintenu dans tous ses droits de préséance aux assemblées ecclésiastiques et politiques, publiques et particulières, sur les doyen et chantre de Saint-Quiriace, pour porter la parole, pour saluer le Roi, » etc. (*Registre, In-folio, 481 feuillets, papier*).

Date de production : 1690 ; date de contenu : 1141-1677

H 348 Domaine et dîmes. - Baux à loyer et emphytéotiques de maisons, jardins et autres héritages sis à Provins, Chalmaison, Chalautre-la-Petite, Léchelle, Gouaix, aux Ormes, à Rouilly, Septveilles, Saint-Hilliers, Sourduin et Longueville, paroisse de Loups, consentis par les prieurs et chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Jacques, à : Pierre Bureau, charron, et à Gabriel Salis, le jeune, vigneron à Chalmaison ; - Nicolas Vincenet, aussi vigneron à Bony, paroisse de Chalautre-la-Petite ; - Jean Blanchot, charretier à Pigy, paroisse de Léchelle ; - Georges Nérat, jardinier, et Nicolas Bruyant, de même état, tous deux demeurant à Provins ; - Gabriel et Augustin Pezard,

frères, qui ont déclaré retenir pour 50 ans une maison sise en cette ville de Provins, rue sire Hugues, près le Puits-Sanctorum ; - Jean-François Lacour, maçon au même lieu, et Angélique La Rousse, sa femme ; - sieur André-Santerra Garnier, entrepreneur des ponts et chaussées de France, demeurant à Paris, rue et île Saint-Louis ; - Claude et Simon Ramont, frères, vigneron à Gouaix ; - Jacques Chapelain, sergent de la justice de Septveilles, paroisse de Sainte-Colombe-lez-Provins. - Baux à loyer de dîmes à percevoir sur les territoires de Chalmaison, Moreins, Saint-Brice, Léchelle, Saint-Martin-des-Champs, Henné et Gouaix. - Procès-verbal de mesurage d'un lot de terre et pré situé sur la seigneurie du Mée-la-Madeleine, appartenant à la mense conventuelle de Saint-Jacques, dressé par Jean Juris, arpenteur du Roi, à Provins, etc. (25 pièces, parchemin).

1684-1787

H 349

Domaine. - Échange de terrains situés aux territoires de Chalmaison et d'Éverly, passé entre très-haut et très-puissant seigneur Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, brigadier des armées du Roi, demeurant à Paris, au palais d'Orléans, dit Luxembourg, d'une part, et maître Augustin Vitoux, chanoine régulier, prieur-curé de Chalmaison, au nom des abbé et religieux de l'abbaye Saint-Jacques de Provins. - Copies de baux emphytéotiques consentis par les maires et échevins de la ville dudit lieu de Provins, au profit des sieurs de Saint-Jacques ; de portions de fossés situées au-dessous des murailles de la bibliothèque publique, dortoir, salle et autres logis de l'abbaye ; - d'une autre partie de fossés marécageux, en laquelle coule la fontaine dite du bourreau, hors la porte de Paris ; - la tournelle du bourreau, avec les fossés qui sont ensuite ; - d'un terrain dit le Pinnacle et de la tournelle du même nom. - Acquisition d'héritages environnant l'abbaye Saint-Jacques, par : messire Armand-Gaston-Félix d'Andlau, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, seigneur de Septveilles et de Sainte-Colombe ; - messire Hugues-Charles Le Comte de Lorre, chevalier, ancien colonel du régiment de Vermandois, et autres, qui ont déclaré que les acquisitions par eux faites étaient pour et au profit de MM. les chanoines réguliers de Saint-Jacques, etc. (15 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1640-1778

H 350

Domaine et revenus. - Bail à rente de 4 arpents de terre, sis à Léchelle, consenti par MM. les vénérables prieur et chanoines réguliers de l'abbaye royale Saint-Jacques de Provins, ordre de Saint-Augustin, congrégation, de France, à maître Chrétien Carrière directeur des Aides de la ville dudit Provins, moyennant 16 deniers de cens et 12 livres de rente. - Titre-nouvel d'un denier de cens et de 10 sous de rente, due à ladite abbaye, par Jeanne Rousseau, veuve en dernières noces de Simon Grandjean, vivant vigneron, demeurant à Fontaine-Riant, paroisse Sainte-Croix de Provins, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, détenteurs de 3 quartiers de terre situés au-dessus de l'Hôpital-Général, et ci-devant où étaient les dames Cordelières, lieu dit les Temples. - Reconnaissance, au profit des religieux de Saint-Jacques, par sieur Guillaume Claye, arpenteur des forêts du Roi, dépendant des maîtrises de Dreux et de Châteauneuf, demeurant à Boullay-Thierry,

Gabriel-Philippe Darros, négociant, à Paris et demoiselle Hélène Claye, son épouse, de 3 muids de blé froment, à prendre sur la terre de Massigny, située dans la paroisse de Boullay-lez-deux-Églises. (3 pièces, parchemin).

1753-1788

H 351

Prieurés. - Prieuré de Saint-Jacques de Bois-Artault, à Chalautre-la-Petite - Baux (1764-1770). Prieuré de Notre-Dame du Jariel, à Chalautre-la-Petite. - Bail (1769). Prieuré de Notre-Dame de Soisy, à Soisy-en-Brie. - Procès-verbal de visite de l'église (1778) ; correspondance de Du Tillet et de l'abbesse du Paraclét (1768-1778) ; note historique sur le prieuré et sur ses biens ; baux et titre nouvel (1744-1789).

Prieurés de Bois-Artault, de Notre-Dame du Jariel et de Soisy, membres de l'abbaye Saint-Jacques de Provins. - Domaine. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages situés à Chalautre-la-Petite, Chalmaison et Provins, consentis par les chanoines réguliers de cette abbaye, au profit de : Nicolas-Étienne et Quiriace Bacquet, frères, vigneron à Bouy, paroisse de Chalautre-la-Petite ; - Jean Moussier, laboureur, et Jean Gauvion, vigneron au même lieu ; - maître Nicolas-Simon Babée, conseiller du Roi, receveur des consignations de la ville de Provins, seul juré-priseur au bailliage de cette ville et marchand de bois y demeurant, qui a déclaré prendre à emphytéose un jardin fermé de murs, situé en la rue des Allemands ; - Pierre Bureau, charron ; Louis Goury et Martin Verrier, beaux-frères, laboureurs, demeurant tous trois à Chalmaison ; - Jean Jeunemaître et Nicolas Noël, vigneron à Gouaix. - Bail de la dîme des grains de la paroisse de Soisy, et de celles des vins de Chalmaison. - Correspondance de M. Du Tillet, seigneur de ce lieu, et de soeur Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclét, adressée à MM. de Saint-Jacques. - Note historique concernant le prieuré simple et régulier de Soisy, contenant qu'il « a été dans son origine une abbaye de chanoines réguliers qui a subsisté jusqu'en 1155. Cette année, Odon, abbé, successeur de Richard, fut transféré de Soisy à l'église de Saint-Quiriace, avec ses chanoines réguliers. Il y mourut environ l'an 1159. Le comte Henri pensa depuis à transférer ces chanoines à Saint-Jacques et à faire partager les revenus des menses. » Cette translation s'exécuta l'an 1160. Regnault, successeur d'Odon, et ses chanoines, furent introduits par les commissaires du pape Alexandre III, etc. (6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1744-1789

H 861

Acquisition d'une maison, rue Saint-Jean, à Provins.

Lettres de Guillaume Penthecouste (Pentecôte), maire de la commune de Provins, et Gentiux (Gentil) de Florence, prévôt de la ville, attestant « que, en leur présence, vinrent Pierres, diz Chignarz, boriois (bourgeois) de Prouins, et Marguerite sa fame ; et reconnurent de leur bonne velenté, sans force, que il ont vendu, et par non de vendre, quitté et octroïé, quitte et octroie, perpétuellement, et à touz iourz, à Michel de Horrès, boriois de Paris, une leur meson, ensemble le celier, la volte et les caves, si corne cele meson se comporte, dessus et dessous ; laquelle ils disoient qu'ils avoient au chastel de Prouins, en la rue Saint-Jehan, deuant la meson de Forcadas, entre la meson

de l'Opital, d'une part ; et la meson que l'en appelé la Galerie Saint-Quiriace, d'autre part. Et avec si, que en dit, de la censive de noble homme Jehan Mal-Couuée, cheualier, à deux deniers de cens. » Ladite vente faite « pour vint et ene liures de bons petiz tournois, etc., as us et as costumes de la cour de Champoigne ; sauf que se cele mesons estoit loyée en foire, li chapistres de Saint-Etienne de Troies prenroit la moitié ou loier. Et sele n'estoit loyée il ni prendrait riens... En tesmoing de laquelle chose, à la requeste des diz vendeurs, nous auons scelées ces présentes de nos seyaux. Ce fut fait en l'an de grâce MCCLXX et neuf au mois de juig. » (1 pièce, parchemin).

1279

- H 862 Extrait de l'acte de baptême de Guillaume Clément, organiste de l'abbaye.
 Personnel. - Naissance de Guillaume-André Clément, organiste de l'abbaye Saint-Jacques de Provins. - Extrait du registre des naissances de la paroisse Saint-Pierre de cette ville de Provins : « Cejourd'hui, 27 octobre 1744, a été baptisé par nous, prêtre, vicaire, Guillaume-André, fils de Pierre-Charles Clément, maître tisserand, et d'Anne-Catherine Oudin, né de, et en légitime mariage, d'aujourd'huy ; le parain Guillaume-André Jarry, maître boulanger en la même paroisse, la maraine Anne Damet, femme de Charles-Clément, maître tisserand en la paroisse de Sainte-Croix. » (1 pièce, papier).
- 1744
- 111 H 2 Abbés. - État des fondations faites en l'abbaye par l'abbé François d'Aligre.
 Date de production : 1705 ; date de contenu : 1682-1700
- 111 H 3 Abbés. - Copie d'une lettre écrite par J.-F. de Sahur, chantre de l'abbaye, à l'évêque de Grenoble, au sujet des bienfaits de François d'Aligre en faveur de l'abbaye.
- 1683
- 111 H 4 Religieux. - Actes de vêtements.
- 1786-1789
- 111 H 5 Religieux. - Registre des sépultures.
- 1737-1784
- 111 H 6 Pièces diverses concernant André Leduc, dit La Charité, soldat invalide et frère lai de l'abbaye.
- 1641-1669
- 111 H 8 Bâtiments. - Pièces diverses concernant la démolition d'une tour de l'abbaye.
- 1772

- 111 H 9 Temporel. - Octroi aux religieux, sur leur requête, d'une somme de 200 livres pour les réparations les plus urgentes à faire à l'abbaye, de 50 livres pour l'achat de missels et de dons annuels en nature pour leur entretien et subsistance.
1562
- 111 H 14 Procès au sujet des aumônes à distribuer chaque semaine aux pauvres de Provins.
1623-1624
- 111 H 18 Bail pour les terre, fief et ferme de la Grange rouge au dit-lieu des chaises de Vulaine.
1746

Voisenon, Abbaye Saint-Jean-Baptiste du Jard

H 141 Inventaire des titres.

Inventaire des titres, contrats, actes et papiers justifiant la propriété des biens et droits des chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Jean-du-Jard, le R. P. Menestier étant prieur. - Privilèges et droits : - confirmation par le pape Alexandre III, en 1171, du don fait à frère Fulbert et à ses successeurs, par Hugues d'Égreville, Edmon et Renault Pelotin, du lieu appelé la Miséricorde-de-Dieu, à Pacy ou Passy, paroisse de Villebéon ; - « donation faite par très-haute et très-puissante dame Adèle, reine de France, au profit du couvent du Jard, des maisons que ladite Reine avoit en ce lieu, et de tout ce qui est dans l'enceinte des murs, le colombier et la grange qui sont au-delà de ces murs et la terre inculte qui est devant la porte des bâtiments. - « Item, d'une autre maison et vigne derrière, acquise du curé de Livry. - Item, d'un bois acquis de Milon de Courtray, qui le tenoit de Raoul de Bucy et celui-ci de la Reine. - Item, du moulin de Voisenon, acquis par la Reine, de l'abbaye Saint-Père de Melun, de Robert de Voisenon et de Geoffroy de Maréchal. » - Lettres d'approbation accordées par le pape Innocent III, aux abbé et couvent du Jard, du transport consenti par Pierre, archevêque de Sens, de l'abbaye de Pacy, ci-devant érigée par son prédécesseur, aux lieux et bâtiments du Jard, donnés à cet effet par la reine Adèle ; - donations par ledit seigneur archevêque, aux religieux du Jard, du prieuré des Trayants et de l'église de Booloy, avec toutes ses appartenances, aux conditions et suivant l'usage des églises dépendant de celle de Saint-Jean de Sens ; - privilège du pape Innocent IV, qui dispense les abbé et religieux du Jard de recevoir et pourvoir aucune personne à pension et bénéfice d'église, par lettres de Rome ou du légat, à moins de mandat spécial du Saint-Siège ; - amortissement donné aux mêmes religieux par Beaudouin, empereur des Romains ; - indulgences de 40 jours accordées par Giles, archevêque de Sens, à tous les fidèles chrétiens qui, après s'être confessés de leurs péchés, visiteront dévotement l'église du Jard au jour de sa dédicace, etc., et donneront quelque chose à ladite église ; - lettres patentes de Jean, roi de France, qui commettent l'évêque d'Arras, l'abbé du Jard et autres, pour la levée des sommes imposées sur les vins, sels et marchandises

du royaume, pour la rançon dudit seigneur Roi, envers celui d'Angleterre, etc. (*Registre, In-folio, 258 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 1171-1699

H 142 État général des titres.

État général et sommaire en forme d'inventaire des titres et papiers concernant l'abbaye royale de Saint-Jean-du-Jard, contenant les titres généraux communs aux menses abbatiale et conventuelle et ceux des bénéfices à charge d'âmes et simples, dépendant de l'établissement, fait double entre le procureur fiscal de ladite abbaye, pour le Roi, en ce qui concerne la mense abbatiale, actuellement en économat, d'une part, et messire Edme-François Detté, prieur, pour lui et ses religieux formant la communauté. - Élections d'abbés ; - « pièces concernant l'histoire de l'abbaye du Jard et de ses abbés, écrites par forme de manuscrit ; » - legs de 10 livres de rente au profit de la même abbaye, par Pierre de Saint-Port, en juin 1248 ; - testament de dame Pétronille de Conquérant, dame de La Grange-en-Brie, par lequel elle exprime le désir d'être inhumée en l'abbaye du Jard, auprès de Louis de Melun, son défunt mari ; - élection du prieur de Pacy, pour l'abbé du Jard ; - titres des bénéfices à charge d'âmes. - Prieuré-cure de Saint-Ambroise de Melun: - inventaire des meubles et effets de la succession de M. Menesson, prieur de ce lieu, dressé à la requête des religieux du Jard, par Penchard, notaire audit Melun ; - don de ce prieuré-cure, par l'archevêque de Sens, à frère Jean Tirechappe. - Prieuré de Samois: - bail à rente, par Jacques Leroux, administrateur de l'Hôtel-Dieu de ce lieu, au profit de Pierre Combe, d'un maison de trois chas, (travées) sise au haut de Samois, tenant audit Hôtel-Dieu ; - provision du prieuré de Samois, en faveur de Jean de Ligne, chanoine de Saint-Augustin, sur la requête faite en cour de Rome, par messire Etienne Lhuillier ; - reconnaissance du sieur Vincent, prieur, constatant que le procureur de l'abbaye du Jard lui a remis les registres de baptêmes et de mariages anciens ou nouveaux de la paroisse de Samois, les livres de comptes de la fabrique, avec l'ancien terrier du prieuré ; - construction de deux pressoirs à Courbuisson, etc. (*Registre, In-folio, 316 feuillets, papier*).

1222-1773

H 143 Actes capitulaires.

Actes capitulaires des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard-la-Reine-lez-Melun. - Résolution prise de supplier le révérendissime père général de permettre qu'on empruntât la somme de 2, 000 livres, pour être employée au remboursement des dettes les plus pressées ; - nomination, comme prieur-curé de Saint-Ambroise de Melun, de frère François Lebrun, chanoine de la congrégation, en remplacement de Charles Bartillet, décédé ; - extrait du testament de messire Hiérôme de Fusée, chevalier, seigneur de Voisenon, Lugny et Mandres, et de dame Anne Duval, son épouse, portant donation de 600 livres à l'abbaye du Jard, à la condition d'être inhumés en la chapelle de leurs ancêtres, sise en cette abbaye ; - professions : de frère Charles de Maupeou, comme chanoine de la congrégation, faite entre les mains du révérendissime père François Blanchart, général, abbé de Sainte-

Geneviève de Paris ; - de frère Jacques Portel, etc. ; - décrets du chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France, tenu en l'année 1684, concernant les diverses parties des constitutions de l'Ordre, dont la première porte : « lorsqu'un religieux meurt hors de sa province, la maison où il meurt et celle dont il est conventuel doivent dire pour lui solennellement l'office entier des défunts et la grande messe. - 4e partie : Les décrets de l'an 1650 portent, que les supérieurs et autres ne se chargeront point de la conduite des religieuses et n'entendront point les confessions ordinaires ; quant aux cas qui peuvent arriver extraordinairement, lesdits supérieurs et autres religieux seront obligés d'en avoir la permission du supérieur général et de ses assistants, etc. (*Registre, In-folio, 126 feuillets, papier*).

1670-1790

H 144 Temporel. - Terrier de la seigneurie de Mondreville.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Mondreville, appartenant aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard-la-Reine-lez-Melun. - Censitaires : Nicolas Baunard, manoeuvre à Tréminville, paroisse de Chenon ; - Pierre Boullat, laboureur au même lieu ; - Jean Dupuys, de même état, demeurant à Ferrières ; - maître Simon Houy, notaire royal à Mondreville, fondé de pouvoirs, de Charles Houy, son père, laboureur audit lieu ; - Jean Popelin, aussi laboureur, demeurant à Arville ; - Blaisette Monillon, veuve de Jean Delorme, demeurant à La Garde, paroisse de Mondreville ; - Mathieu de Lachausse, laboureur à Tréminville ; - Alexandre Brêcheux, de même état, en la ville de Mondreville ; - Mathurin Choison, maçon à Chenonseau, paroisse de Chenou ; - Catherine Sambrain, veuve de défunt honnête personne Thugal Denisot, vivant marchand à Château-Landon ; - maître Melchior Jardin, notaire à Gaubertin, au nom et comme ayant épousé Jeanne Brêcheux ; - Yves Cerlier, laboureur au Désert, paroisse de Seran ; - Pierre Amiard, aussi laboureur à Courtempierre ; - noble homme Savinien de Lavau, conseiller du Roi, prévôt de Château-Landon, etc. (*Registre, In-folio, 77 feuillets, papier*).

1680-1686

H 145 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Pacy ou Passy, paroisse de Villebeon, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard. - Censitaires: Charles Charlier, marchand, demeurant à Égreville ; - François Sebillieux, de pareil état, à Villebéon ; - Étienne Surdin, tuilier à Pacy, comme ayant épousé Marie-Anne Coquelin ; - Jean Longuet, laboureur à Préaux ; - François Duvaux, maréchal à Villebéon ; - Étienne Garré, tuilier à Pacy ; - Robert Huttepin, marchand à Égreville ; - Nicolas Héaulmé, sieur de La Neuville, avocat en Parlement, ancien conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Nemours, y demeurant ; - Marc Croizard, charron à Lorrez ; - Georges Aujard, laboureur au Bois-des-Chevrons, paroisse d'Égreville, et seigneurie de Pacy ; - Claude Reliez, tuilier à Pacy, lieu dit Pinard, lesquels ont avoué tenir leurs héritages à titre de cens, portant profit de lods et ventes, défaut, saisines et amendes, quand le cas y échet, de MM. les vénérables prier, religieux et couvent de l'abbaye royale de Saint-Jean-du-Jard-la-Reine-lez-Melun, etc. (*Cahier, In-folio, 20 feuillets, papier*).

- H 146 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Pacy, en censive des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard, passé devant Martin Carré, notaire royal à Remauville. - Déclarants : maître Pierre-Dominique Regnard, seigneur des Belotins, avocat en Parlement, ancien maire de la ville et duché de Nemours, y demeurant ; - Charles Guimas, manouvrier demeurant à La Polonerie, seigneurie de Pacy, paroisse de Villebéon ; - Louis Hygot, tuilier à Pacy, paroisse d'Égreville ; - Prest Garré de pareil état, demeurant au même lieu ; - Antoine Figuet, marchand audit lieu d'Égreville ; - Marin Godard, aussi tuilier à Pacy, paroisse de Villebéon ; - Marin Chambrelin, tailleur d'habits aux Granges, en la même paroisse ; - Victor Paupardin, laboureur à Remauville ; - Damien Chambaudin, meunier à Paley ; - Marie-Anne Authomat, veuve de défunt André Belamy, à présent femme de Jean Brunet, laboureur en la paroisse de Villegardin ; - Denis Préaux, aussi laboureur à Pilliers, paroisse de Villecerf ; - Pierre Palson, de même état, à Villeneuve-la-Dondague ; - maître Claude Martin, huissier royal à Nemours, etc. (*Registre, In-folio, 55 feuillets, papier*).

1726-1727

- H 147 Extrait du terrier de l'abbaye concernant des héritages situés à Ozouer-le-Voulgis.

Censives. - Extrait du terrier fait à la requête de messire Thibault Babou, évêque d'Angoulême, abbé-commendataire de l'église et abbaye de Saint-Jean-du-Jard-lez-Melun, des héritages assis à Ozouer-le-Voulgis, relevant soit en fief, soit en roture dudit sieur abbé, comme seigneur en partie dudit lieu, et auquel appartiennent les cens ci-après : - premièrement 4 deniers parisis dus par Claude Duguet, pour un petit jardin, tenant d'un bout à la grande rue d'Ozouer ; - noble homme Martin d'Ay, à cause de noble demoiselle Catherine Le Gendre, sa femme, doit 2 sols parisis pour portion de sa maison, cour et jardins, sis à Ozouer-le-Voulgis, tenant d'une part aux Célestins de Marcoussis, d'autre part à MM. de Saint-Jean-en-l'Île-lez-Corbeil ; - Michel Dusault, tuteur de Marguerite Guyon, pour les héritages qui suivent : un petit chas (travée) de maison couvert de gluy (paille), cour commune devant, etc., chargés de 7 deniers parisis ; - l'église et fabrique d'Ozouer-le-Voulgis, demi-arpent de terre, sis près les bois de Cresne, 4 deniers parisis ; item, 3 arpents de prés situés près du gué, chargés de 3 deniers parisis, payables chacun an, le jour de Saint-Rémy, etc. (*Cahier, petit in-folio, 12 feuillets, papier*).

1643

- H 148 Mémoire des cens à percevoir à Montereau-sur-le-Jard et environs.

Censives. - « Mémoires des cens et de ceux qui doivent reconnaître M. l'abbé du Jard » pour héritages situés à Montereau et environs. - Premièrement : - le sieur Coulange, bourgeois de Paris, a passé déclaration de 10 arpents 85 perches, chargée au fur de 4 deniers parisis de cens par arpent, qui font, pour ladite quantité, la somme de 5 sous 3 deniers ; - les marguilliers de l'église Saint-Martin de Montereau-sur-le-Jard, 2 arpents 40 perches, au territoire du

lieu, doivent la deniers ; - dame Marie Hennequin, veuve de messire Henri Gouffier, marquis de Boissy, héritière par bénéfice-d'inventaire de dame Marie Hennequin, dame de Fourches, a passé déclaration de divers héritages chargés de 2 sous 5 deniers ; - M. Sulpice Ythier, curé de Montereau, pour 3 quartiers de terre au Ponceau, au-dessous de la croix Filbois, doit par an 5 deniers, etc. (2 pièces, papier).

XVIIIème s.

H 149 État des cens et rentes dus en raison de la seigneurie des Trayans, paroisse de Bombon.

Censives. - État des cens et rentes dus à MM. les religieux du Jard, a cause de leur seigneurie des Trayans, assise en la paroisse de Bombon, pour par eux en faire la recette sur les débiteurs ci-après nommés chacun an, au jour de Saint-Rémy. - Premièrement : - messire Gabriel de Brenne, seigneur de Montjay, pour 1 quartier de vignes à Montfaron, 6 sous de rente et 2 deniers-obole de cens ; - messire Antoine de Brenne, seigneur de Bombon, doit, pour 20 perches de vignes, 4 sous de rente et 1 denier-obole de cens ; - Jean de Vallans, écuyer, sieur de Montgareux et de Rouvray, un quartier de vignes à l'Uselle, 3 deniers parisis de cens ; - Guillemette Thibault, veuve de Toussaint Martin, demeurant aux Brandins, paroisse de Blandy, 34 perches 1/3 de vignes assises à Montfaron, 6 sous 10 deniers, tant cens que renie ; - Nicolas Charpentier, laboureur à Pecqueux, pour lui et pour Catherine, sa soeur, veuve de François Bourdin, 7 sous 6 deniers de rente, et 3 deniers-obole de cens ; - Etienne Rivière, manouvrier à Bombon, à cause de Toussine Jubert, sa femme, doit pour 30 perches de terre, ci-devant en vignes, la somme de 7 sous 6 deniers de rente, et 3 deniers de cens ; - Antoine de La Fosse, notaire à Bombon, 4 sous 6 deniers de rente, et 1 denier de cens, etc. (Cahier, petit in-folio, 18 feuillets, papier).

1669-1672

H 150 Plans parcellaires de la seigneurie de Courceaux, au territoire de Montereau-sur-le-Jard.

Mouvance censuelle. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Courceaux, territoire de Montereau-sur-le-Jard, indiquant les noms des détenteurs d'héritages et les quantités possédées par chacun, savoir : - les héritiers Bourdin ; - la sainte chapelle de Courceaux ; - le collège de Corbeil ; - monseigneur Issaly, seigneur d'Aubigny ; - la commanderie de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil ; - M. le marquis de Brégy ; - l'église et fabrique d'Aubigny ; - les chanoines réguliers de Saint-Jean-du-Jard ; - le sieur Gourgeois, cultivateur ; - les héritiers Dolibaud ; - la mineure Boutillier ; - l'église et fabrique de Montereau ; - les héritiers Soré, de Melun ; - mademoiselle Jobert ; - M. Charles de Melun, etc. (Plans, 2 pièces, papier).

1783

H 151 Plans parcellaires de la seigneurie de Villebéon.

Mouvance censuelle. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Villebeon, en censive des abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard-la-

Reine-lez-Melun, indiquant le village, l'ancien château, la ferme seigneuriale, les hameaux de La Villeneuve, de Vauredaine et des Granges ; les noms des propriétaires, la contenance de leurs héritages et le numéro de la déclaration fournie au terrier par chacun. - Les liserés violets circonscrivent les vignes et ceux de couleur verte les bois ; les cordons jaunes enclavent les héritages à oublies ou haut cens. - Hors de ces divisions, tout le terrain est en champart, avec 6 deniers de menu cens par arpent. - Censitaires : - le sieur de La Féraudière, au lieu de Pierre Duteil ; - Jean Bezout ; - François Guionnet ; - la fabrique de Villebeon, pour ses grand et petit cimetières ; - la veuve Charles Quemy ; - les mineurs Adam Bellemain ; - Jean Bezout et ses enfants mineurs ; - Jean-Louis Pigalle ; - François Larrivé et consorts ; - Charles Boutteville ; - Jacques Legrand ; - Claude Transy ; - héritiers Denis Priault ; - héritiers Mathurin Corillon ; - M. de Chamvalle ; - René Besnault ; - François Jubellier et consorts. - Ces plans sont cotés : A, C, D, E, F, G, H et J (la feuille B manque). (*Plans, 8 pièces, papier, in-plano grand aigle*).

XVIIIème s.

H 152 Actes de foi et hommage prêtés à l'abbé et aux religieux pour partie de la seigneurie de Voisenon (1671) et pour un fief de la baronnie d'Égreville (1777). Saisie-brandon de la récolte à faire sur plusieurs héritages situés entre Voisenon et Montereau-sur-le-Jard, pour cause de cens non payés (1499).

Mouvance active. - Foi et hommage portés à MM. les abbé et religieux du Jard, pour raison de partie de la seigneurie de Voisenon, par messire Claude de Fusée, chevalier, seigneur de Voisenon, Lugny, Galandre, La Glazière et autres lieux, gentilhomme ordinaire du Roi, fils aîné et héritier de défunt messire Hiérosme de Fusée, vivant chevalier, seigneur desdits lieux, tant pour lui que pour Jacques de Fusée, écuyer, son frère ; - autre foi et hommage portant aveu et dénombrement, fourni auxdits religieux par Claude Vannier, régisseur de la baronnie d'Égreville, au nom de très-haute et très-puissante dame Justine-Joséphine Boucot, marquise de Dormans, Jolly, Tréloup et Vincelle, dame d'Égreville, de La Groslière et autres lieux, épouse non commune en biens de monseigneur Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte de Rouault, seigneur du marquisat de Gamache, maréchal des camps et armées du Roi, à cause du fief de La Groslière, vulgairement appelé de la Présidenterie, en la paroisse de Remauville, appartenant à ladite dame Rouault, comme l'ayant acquis de son mari, qui le tenait de la direction des créanciers de demoiselle Julie-Augustine Hurault de Vibraye ; - saisie-brandon et mise en la main du Roi, à la requête des vénérable abbé et couvent de l'église Saint-Jean-du-Jard, de la récolte à faire sur plusieurs héritages situés entre Voisenon et Montereau, pour cause de cens non payés, etc. (*2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau*).

1499-1777

H 153 Acquisitions et échanges.

Domaine. - Acquisitions et échanges. - État des acquisitions de terres et prés sis à Chartrettes, portant : « ce sont les choses que les religieux du Jard ont acquis puis sexante ans en ça, lesquelles ne sont pas amorties de nostre

seigneur le Roy ; » - procès-verbal d'adjudication de 50 arpents de terres labourables, fait moyennant 200 écus 1/3, au profit du sieur Audebert Cathin, conseiller du Roi, correcteur des comptes, à la requête des religieux du Jard, pour couvrir la subvention de 30 écus d'or sou de rente, rachetable au denier 24, « à quoy ladicte abbaye a esté taxée pour sa part de 1, 805 escuz 33 sols 4 deniers, imposés sur le diocèse de Sens, faisant partie des 50, 000 escuz accordez au Roy nostre sire, par les bulles de Sa Sainteté, pour estre levez sur les bénéficiers du royaume, en vue de la manutention (du maintien) de la religion catholique, apostolique et romaine, soulagement du publicq et conservation de l'Estat de ce royaume ; » - copie d'un acte d'échange de la seigneurie de Villerne, contre la ferme du Petit-Jard, avec 120 arpents de terre et pré, passé entre messire Nicolas Foucquet, surintendant des finances, et dame Marie-Madeleine de Castille, son épouse, d'une part, et les religieux du Jard, d'autre part, auxquels appartenait ladite seigneurie de Villerne ; - ratification par ceux-ci d'un contrat d'échange passé entre Gabriel de Boissy, leur abbé, et messire Charles Le Prévost, seigneur de Saint-Germain-Laxis, d'une ferme assise à Courceaux, contre l'emplacement de celle de Pierre-Longue et ses dépendances ; - cession au profit de messire Jean-Baptiste René de Grouchy, écuyer, seigneur de Méneville et de Champigny, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, honoraire, des droits seigneuriaux de Champigny-en-Brie, moyennant 30 livres de rente non rachetable, etc. (4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1500-1783

H 154 Baux, titres nouveaux et reconnaissance d'hypothèque.

Domaine et revenus. - Grosse de bail à cens de 5 arpents de terre, en une pièce sise au terroir du Jard, passé par les révérends pères Jean-François Malortique, prieur ; François Dubois, Pierre de Montbayen, et autres, tous prêtres-chanoines et religieux de l'abbaye Saint-Jean-du-Jard, au profit d'honorable homme Pierre Collin, marchand, demeurant au faubourg Saint-Liesne de Melun, moyennant 10 livres tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle ; - bail à nouveau cens de 30 perches de vignes sises à Chartrettes, à Pierre-François-Nicolas Pacton, vigneron au même lieu ; - titres nouveaux d'une rente de 18 setiers de grains, fournis aux-dits sieurs religieux du Jard, par les chambrier, chantre, chapitre et chanoines de l'église royale et collégiale de Melun ; ladite rente à prendre sur la dîme au Chêne et sur les dîmes et champarts d'Aubigny ; - reconnaissances d'hypothèque passées par les maîtres, boursiers et écoliers du collège des Cholets, fondé, en l'Université de Paris, au profit des chanoines réguliers de l'abbaye du Jard, pour 3 setiers de froment et 3 setiers d'avoine, mesure de Melun, à prendre sur les dîmes du territoire de Montereau et environs ; - autre titre-nouvel d'un setier d'avoine de rente, et 2 sous de cens, dus sur une maison, cour et jardin, dits du Petit-Jard, ou de La Queue-aux-Loups, etc. (1 pièce, papier ; 10 pièces, parchemin).

1665-1787

H 155 Lettres d'amortissement de biens provenant de la succession de Jean d'Ailly.
Amortissements. - Copies de lettres d'amortissement données par : - messire

Robert de La Chapelle et madame Laurence, sa femme ; - Philippe VI, de Valois, roi de France ; - dame Aimée de Clermont, prieure de l'église et couvent de Poissy, à noble dame Jeanne de Marcouris, dame d'Ailly ; - religieuses et honnêtes personnes les abbés du Jard et de Barbel, et noble messire Guichard de Chartrettes, chevalier, comme exécuteurs des dernières volontés de noble homme feu messire Jean d'Ailly, chevalier, jadis mari de ladite dame d'Ailly, pour les acquisitions de 80 arpents de terre et pré ; - de 45 livres de terres en possessions, rentes et héritages, sis au Mesnil-lez-le-Châtelet-en-Brie, avec la maison dudit Mesnil, le tout ayant appartenu à messire Jean de Corbeval et à madame Jeanne de Samoisiu, jadis femme de Jean de Livry ; « lesquels biens mouvans des seigneurs et dames dessus dits ont été acquis pour être convertis en la fondation d'une chapelle dans l'église du Jard, en laquelle l'en chantera et l'en sera tenu à chanter perpétuellement, chacun jour, une messe pour le remède et salut des âmes dou dict feu messire Jehan Dailly, de son père, de sa mère, de ses deux fames, et de tous ceulx qu'il a voulu accompagner en son testament, ou darenne volenté, » etc. (3 pièces, papier).

1339-1341

H 156 Déclarations fournies au terrier de la seigneurie d'Aubigny ; baux à loyer ; extrait des aveux et dénombremens du bailliage de Melun concernant les possessions de l'abbaye à Chartrettes.

Domaine. - Déclaration fournie au terrier de la seigneurie d'Aubigny, en censive de MM. les chanoines de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, par Edme-François Detté, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard-la-Reine ; - baux à loyer des fermes et terres des Trayans à Bombon ; du Jard, à Chartrettes ; des Tournelles, à Courceaux ; de la basse-cour de ladite abbaye ; de celles du Petit-Jard aux territoires de Vert-Saint-Denis et de Champigny ; - autres baux à loyer d'héritages situés à Blandy, Châtillon-sous-Bretignoust, Cossigny, Fouju, Moissy-Cramayel, Réau et Rémauville, ainsi que du moulin de Rubelles, consentis au profit de : - Claude Pichard, laboureur, et Catherine Pellé, sa femme, demeurant ensemble aux Trayans ; - Jean Chapelle, marchand, demeurant à Melun ; - Jean-Baptiste Garnot et sa femme, habitant la ferme des Tournelles ; - Henri Roubardin, laboureur à Vert-Saint-Denis, et Elisabeth-Anne Chaise, son épouse, preneurs pour eux, audit titre de loyer, de la ferme sise au lieu du Petit-Jard ; - Pierre-Denis-Pascal Gallé, menuisier à Rubelles, et Marie-Anne Charlotte Pinon, qui ont reconnu avoir pris aussi au même titre le moulin à eau dudit Rubelles ; - extrait du 2e registre des aveux et dénombremens du bailliage de Melun, étant en la Chambre des Comptes de Paris, en ce qui concerne le temporel de l'église Saint-Jean-du-Jard, pour ses biens de Chartrettes, et procès-verbal de mesurage de ces mêmes biens, etc. (22 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier).

1384-1789

H 157 Dîmes, baux, actes de foi et hommage.

Dîmes. - Baux à loyer des dîmes de Bourron, aux territoires de Nangis, d'Achères, de Rubelles, de Soignolles et de Suscy, consentis par les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye du Jard, et par les fondés de pouvoirs de

messire Joseph-Honoré de Juge de Brassac, vicaire général de Chartres et abbé-commendataire de ladite abbaye, au profit de : dame Marie-Madeleine Le Seurre de Chantemerle, veuve de maître Jean-Edme Mye, notaire royal à la résidence de Nangis ; - demoiselle Amélie-Rose-Victoire Ramond, fille majeure demeurant à Paris, rue des Fossés et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ; - messire Jean-Charles-Nicolas Tabouillot, prêtre, curé de la paroisse de Rubelles ; - Etienne Perreux, vigneron à Soignolles ; - maître Jean-Louis Rousselot, curé de Suscy-en-Brie ; - maître Jean-Michel Mahais, curé de la paroisse d'Achères, au diocèse de Sens, et quittances de paiements du prix de ces dîmes. - Vente par M. Yon Le Gresle, curé de Savigny, à Pierre Chambellan et Jeanne, sa femme, de la 6e partie d'une dîme de grain, au finage de Crisenoy, relevant en fief des religieux du Jard, moyennant 26 livres tournois ; - aveu rendu à l'abbé du Jard par ledit Chambellan, procureur général au Châtelet de Paris, à cause de son acquisition ; - vente par celui-ci, à Guillaume Sanguin, de sa portion des dîmes de Crisenoy, et de 10 arpents de bois au même territoire, moyennant 150 livres ; - foi et hommage portés aux religieux du Jard, par ledit Guillaume Sanguin, etc. (3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1377-1785

H 158

Prieurés. - Baux du revenu temporel et des biens des prieurés de Notre-Dame de Roiblay, près Saint-Méry, de Saint-Laurent de Passy, à Villebéon, de Bois-Galon, paroisse de Saint-Pierre d'Étampes, de Saint-Léger de Villechavant, paroisse de Villebougis, et de Sainte-Catherine de Courcelles.

Prieurés dépendant de l'abbaye du Jard-la-Reine-lez-Melun. - Domaine. - Bail à cens et rente non rachetables des biens du prieuré de Roiblay, près Blandy, consenti par messire Gérard Cliquot, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, titulaire de ce prieuré, du consentement de la communauté des religieux de ladite abbaye, au profit de maître Jean-Baptiste Gerbier, écuyer, avocat en Parlement, seigneur d'Aunoy, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, quai des Théatins, moyennant 10 sous de cens et 150 livres de rente ; - baux à loyer du revenu temporel des logis, bâtiments, jardins, terres et autres héritages des prieurés simples de Saint-Laurent de Passy, ou Pacy, à Villebeon ; de Bois-Galon, en l'étendue de la paroisse Saint-Pierre d'Étampes ; de Villechavan, au territoire de Villebougis ; et de Sainte-Catherine de Courcelles, près Montereau-Faut-Yonne, passés par : lesdits religieux du Jard, à Jean Lamy, charpentier, et Jacques Lejeune, garde-chasse, tous deux demeurant à Égreville ; - Mathurin Robert, laboureur à La Forêt-Sainte-Croix, près Étampes ; - Jean-Baptiste Lajon, de même état, demeurant à Saint-Georges, paroisse de Villebougis ; - Germain Lelu, fermier à La Grande-Vente, paroisse de Courcelles, et André-Honoré Duclos, maître de la poste aux chevaux, demeurant à Melun ; - déclarations des biens dudit prieuré de Courcelles, fournies aux terriers des seigneuries de Marolles et de Marché-Marais, en censive de M. de Brion, marquis de Marolles, et de messire Germain-Christophe de Flécelles, chevalier, marquis de Brégy, seigneur de Marché-Marais et autres lieux, etc. (4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1762-1784

H 840 Personnel. - Extraits d'actes de baptême, lettres d'ordination, et actes de profession de religieux de l'abbaye.

Actes de baptêmes, de professions, etc., des ci-après nommés, religieux de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard, chanoines réguliers de la congrégation de France, ordre de Saint-Augustin : - « L'an 1743, le 9e de may, par moi curé soussigné, a été baptisé Jean-Baptiste-Antoine, né la veille à huit heures du soir, fils de Martin-Pierre de La Cour, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Messy, et de Marie-Marguerite-Antoinette Gibert. Le parrain Martin-Claude-Honoré, la marraine Angélique-Constance, tous deux enfants dudit sieur de La Cour, » signé : Diénert, curé ; - du 28 novembre 1728, baptême de Pierre Noël, né le même jour, fils de Noël-Nicolas Famin, marchand épicier, et de Geneviève-Appoline Le Dreux, sa femme, demeurant rue de la Cossonnerie, paroisse Saint-Eustache à Paris ; lequel a fait profession, au prieuré de Saint-Louis-la-Culture de la même ville, le dimanche 23 novembre 1760, ainsi que le constate l'acte suivant: « Cejourd'hui, le révérendissime père Charles-François Delorme, abbé de Sainte-Geneviève du Mont de Paris, supérieur général des Chanoines réguliers de la Congrégation de France, a reçu à profession le frère Pierre-Noël-Famin, vêtu à Sainte-Geneviève du Mont, le 24 août 1759, en qualité de religieux de chœur, » etc ; - lettres d'ordination du frère Jean-Baptiste-Jacques Paupaille, diacre, chanoine régulier de la Congrégation de France, par Mgr Henri-Gaston de Lévis-Léran, évêque d'Appianum (Pamiers) ; - le 12 novembre 1748, a été baptisé, en l'église collégiale de Saint-Nizier, à Lyon, Étienne, né la veille, fils de sieur Jean Pastoris, marchand d'étoffes de soie, et de demoiselle Louise Gayet, son épouse, qui a eu pour parrain Étienne Blain, fils de défunt Barthélemy Blain, parfumeur, et pour marraine dame Jeanne Duvernay, veuve de sieur Augustin Pastoris, vivant bourgeois de Lyon. Le sieur Étienne Pastoris, prêtre, membre de l'abbaye du Jard, a fait profession, dans la Congrégation, le 28 février 1765. (6 pièces, papier).

1728-1765

H 841 Ventes, échanges et actes divers concernant la terre de Courceaux.

Vente passée sous l'autorité du prévôt de Crépy en Valois, par « Acelinne, fille jadis feu Cote de Courciaus, pour son pourfit et pour sa grant nécessité » à Jehan, dit Acelinne de Courciaus et à ses hoirs, de trois arpents deux journées de terre arable, savoir : « outre Fosse-Saint-Père, un arpent que l'en appelle l'arpent à la Coiffe. Item, entre deuz chemins, les prés de Sens Larde (Saint-Ladre ?), un arpent de son héritage. Item, deux journées de terre lez Courciaus, tenant au chemin si comme l'en va de Melun à Limoges, de une part, et à Émeline La Blondelle de Champ-Raoul, d'autre part ; movant de Notre-Dame de Paris. » Item, derrière la meson feus Renaut de Virsi (Viercy), un arpent movant de monseigneur Jehan Du Chastelet. Laquelle vente fu faite pour le prix de 40 liures de petiz tournois, » etc. ; - échange entre les mêmes parties, de toute la part que ladite Acelinne pouvait avoir « par raison de bon héritage ès meson et en toute la pourprise qui fu feu Cote de Courciaus, son père, c'est assavoir : unes bergeries, une mésonnète et la terre qui est derrière et attenant, » movant de Saint-Maur. « En obligea deuant nous, ladite Acelinne, et lessa pour obligiés, envers ledit Jean, et ceus qui auront cause de li, et sommée à la juridiction de la preuosté de Creppy, sans autre seigneur auouer ne requerre, son cors à mectre et à tenir en prison fermée, de par nostre seigneur le comte

de Valois et ses hoirs, » etc ; - donation mutuelle et réciproque au survivant, de tous leurs biens, par : « Jehans dit Acelyns de Courciaus et Agnès, sa fame..., à la charge, par le dernier, sous réserve de l'usufruit, de fonder une chapelle en la ville de Courciaus, en l'onneur et ou nom de la Sainte-Trinité, de la glorieuse vierge Marie, des Anges, de monsieur Saint-Jehan-Baptiste, de monsieur Saint-Jehan l'éuengeliste, de touz sains, de toutes saintes, » pour le salut de leurs âmes, de celles de leurs pères, de leurs mères, de leurs amis et de ceux dont ils avaient les biens ; - acte par lequel Denis d'Aubigny a consenti que « Jehans de Courciaux, ses cousins » qui lui avaient « montrées unes lettres scellées dou scel le roy, en cire vert et en soie, par lesquelles il apparoit que feu mestres Jebans d'Aubigny, jadis sous-déans (doyen) de Chartres, et oncle dou dit Jehan et de luy, avoit ordené pour une chapelle fondée pour le remède de l'âme de lui, de son père, de sa mère et de ses amis » qu'il soit pris sur sa succession, « vint et huit journels de terre » pour subvenir à cette fondation ; - abandon fait par les exécuteurs du testament de Jehan Acelin, des prétentions qu'ils pouvaient avoir contre les religieux du Jard, pour raison dudit testament ; - délivrance du legs d'un arpent de terre, « séant de lez Viercy », fait à l'église Saint-Jean du Jard, par feu Étienne de Laquin, suivant son testament, en date du 2 février 1350. Les titres, dont l'analyse précède, avaient été remis, le 16 thermidor an II, avec plusieurs autres, par Canet, archiviste du district de Melun, aux héritiers du citoyen Sarrasin de Maraise, acquéreur de la ferme des Tournelles, sise à Courceaux. Ces titres ont été rachetés par le département, le 14 mars 1868, à la vente des chartes, manuscrits et objets d'art de M. Eugène Grésy, devenu propriétaire de ladite ferme, à la mort de son père. (*Liasse, 12 pièces, parchemin*).

1296-1351

- | | | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 108 H 5 | Bâtiments. - Marché pour les réparations de la chapelle et des bâtiments de l'abbaye. | 1666 |
| 108 H 17 | Acquisition de terres sises à Montereau-sur-le-Jard. | 1250 |
| 108 H 19 | Bail de dîmes sises à Rubelles. | 1774 |

Prieurés

Bonne-Fontaine (Dammartin-sur-Tigeaux), Prieuré Sainte-Madeleine d'Orthies

Dépend de l'abbaye de Juilly.

- | | | |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 118 H 1 | Mémoire sur la fondation, l'histoire, les titres et les dépendances du prieuré. | XVIIIème s. |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|

Chalautre-la-Petite, Prieuré Notre-Dame du Jariel

Dépend de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins.

- 142 H 1 Déclaration de changement de domicile par le prieur Jacques-René des Ruaux. appelé à faire sa résidence en l'abbaye de la Couronne.
- 1781

Dammartin-en-Goële, Prieuré Saint-Jean

Dépend de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G390 (133 H2, 4-10).

- 133 H 1 Arrêt du Grand Conseil déclarant abusive la désunion du prieuré-cure régulier de Saint-Jean de Dammartin et son érection en prieuré simple.
- 1706
- 133 H 3 Mémoire pour le prieur César Le Blanc, justifiant ses titres au bénéfice du prieuré (factum imprimé).
- XVIIIème s.
- 133 H 11 Acte de nomination d'un procureur de seigneurie.
- 1755

Meaux, Prieuré Saint-Rigomer

Dépend de l'abbaye Notre-Dame de Châage.

- H 211 Baux et dîmes.
- Prieuré de Saint-Rigomer, dépendant de l'abbaye Notre-Dame de Chaage, à Meaux. - Domaine et dîmes. - Baux à loyer d'héritages situés audit Meaux, à Mareuil, Nanteuil-lez-Meaux, Quincy et Condé-Sainte-Libiaire, consentis par les prieurs successifs de l'abbaye de Chaage et du prieuré de Saint-Rigomer, au profit de : - Nicolas Bienvenu, marchand, bourgeois de Meaux ; - François-Michel Le Maire, quincaillier en la même ville, et Marguerite de Congis, sa femme ; - Nicolas-Florent Bettenant, concierge du prieuré, et Marguerite Geneviève Picou, son épouse ; - Jean Messenger, vigneron, demeurant à Quincy ; - Guillaume Borniche, laboureur à Isles-lez-Villenoy, preneur de la dîme des grains apercevoir et lever audit lieu, sur 24 arpents de terre ; - bail à 96 ans, par le fondé de pouvoirs de R. P. Jacques-François Lainé, prieur titulaire du prieuré simple de Saint-Rigomer, demeurant en l'abbaye de Saint-Vincent-des-Bois, près Châteauneuf-en-Timeraie, au profit de Pierre-Étienne Delafosse, maître charpentier à Meaux, d'une maison, cour, puits et petit jardin, le tout situé au grand marché de la même ville. - Sentence du prévôt de ce lieu pour les chanoines réguliers de Chaage, à cause de leur prieuré de Saint-Rigomer, contre Mathieu Jusson et consorts, qui maintient les premiers en

possession de percevoir la dîme sur une pièce de terre assise sous ledit prieuré, tenant à la rivière de Marne, etc. (16 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin).

1531-1731

H 845 Transaction au sujet du moulin du Pré, sur la rivière de Morin.

Domaine. - Transaction sur procès entre religieuses et honnêtes personnes Dom Jehan de Varennes, chambrier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris, d'une part ; et frère Evrard Chastriet, religieux de Notre-Dame de Chaage, prieur de Saint-Rigomer, membre de l'église dudit Chaage, d'autre part ; « pour raison et cause que ledit chamberier disoit à lui competter et lui appartenir, à cause de son office, une place où souloit avoir moulin, nommé d'ancienneté le moulin du Pré, séant sur la rivière du Morain, au dessoubz du pont de Couilly, sur le bras senestre de ladite rivière... En laquelle place ledit chamberier vouloit édifier un moulin à (draps), au commencement duquel édifice les ourriers avoient assis le premier... grauié à la hauteur d'un viel seuil estant en icelle place, et servant à escluse et pescherie, le temps passé ; voulant ledit chamberier ledit seuil estre et demorer en l'estât qu'il est, ... Ledit prieur de Saint-Rigomer opposant et disant, au contraire, que ce n'estoit pas raison, et qui souloit avoir en ce lieu deux moulins, dont l'un est démoly, et que les ourriers dudit chamberier, ou de son meunier, ne avoient pas assis le (dict) seuil justement à niveau, ne pris leurs mesures à la jauge et hauteur de la rivière, (selon) le kalendrier anciennement mis à ses moulins nommé(s) les moulins de Quintejoie, assis en ce lieu, sur l'autre bras de la rivière, » etc. (1 pièce, papier).

1465

Nemours, Prieuré Saint-Jean-Baptiste

Dépend de l'église de Saint-Jean Baptiste de Sébaste.

Prieuré conventuel habité par les anciens religieux de Sébaste, en Samarie, l'Augusta d'Hérode. Uni à l'Hôtel-Dieu de Nemours, dont le prieur est l'administrateur, de juin 1391 (bulle de Clément VII, donnée en Avignon), à la transaction du 6 novembre 1749, confirmée par lettres patentes de Louis XV, données à Versailles en octobre 1752.

158 H 1 Donation de deux arpents de prés dans la prairie de Nemours.

1501

Pomponne, Prieuré Notre-Dame

Dépend de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

H 326 Titres nouveaux et reconnaissances de rentes foncières.

Rentes foncières. - Reconnaissances souscrites au profit des religieux Augustins de Pomponne par divers débiteurs, avec garantie sur des biens situés à : Annet, Conches, Lagny, Pomponne, Reuil, Thorigny, Chalifert, etc. -

Titre-nouvel de 5 livres de rente reconnues par maître Guillaume Verrier, avocat en Parlement, tuteur onéraire de monseigneur Charles-Henri de Feydeau, marquis de Brou, et de mesdemoiselles Anne-Justine et Antoinette-Pauline-Catherine Feydeau de Brou, seigneur et dames de la terre de Pomponne, unie au marquisat de Brou ; - autres titres-nouveaux par : dame Denise Chartier, veuve de maître Georges Demoncourant, notaire royal au grenier à sel de Lagny, subdélégué de l'intendance de Paris ; - demoiselle Denise-Nicole Lombart, et Simon Lombart, intéressé dans les fermes du Roi ; - Jean Charlabour, marchand vinaigrier à Paris, rue des Vertus. - Ajournements, sentences et procédures, contre Claude-Pierre Beauvais, de Reuil, et autres, etc. (11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1764-1788

- H 858 Extrait de l'acte de baptême de Rémy Jean, religieux du prieuré.
Personnel. - Baptême de Rémy Jean, religieux augustin du couvent de Pomponne. - Extrait des registres de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, à Paris : « L'an 1727, 1^e 8 mars, a été baptisé Rémy, fils d'Antoine Jean, et d'Anne Le Guay, sa femme, né le jour précédent. Il a eu pour parrain Rémy Fontaillé et pour marraine Madeleine Bigot, fille de Pierre, » etc. (1 pièce, papier).
- 1727
- 160 H 3 Arrêt du Grand Conseil contre l'union du prieuré au collège des Jésuites d'Amiens.
- 1718

Soisy-en-Brie, Prieuré Notre-Dame

Dépend de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G419 (166 H4).

- 166 H 1 Provisions de prieur en faveur de N.-J. Rogier ; déclaration des biens dépendant du prieuré.
- 1723
- 166 H 2 Procuration donnée par le prieur N.-J. Rogier au prieur de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins.
- 1723
- 166 H 3 Déclaration de changement de domicile par le même prieur appelé à résider au prieuré de Saint-Maximin de Sens.
- 1752

Vinantes, Prieuré Notre-Dame

Dépend de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

173 H 1	Bail à rente.	1482
173 H 2	Accord.	1460
173 H 3	Sentence rendue en faveur du prieur.	1487

Cisterciens

Chenoise, Notre-Dame de Jouy

H 159 Copies de chartes des comtes de Champagne, des rois de France et de l'archevêque de Sens, d'une bulle du pape Grégoire IX, et de titres divers relatifs à la fondation, à la dotation et aux droits de l'abbaye (1156-1679) ; plans et descriptions de bois, fermes et possessions diverses de l'abbaye ; partage, entre le roi et les religieux, de bois situés dans la forêt de Jouy, sujets aux droits de gruerie, en exécution de l'édit de 1619.

Domaine. - Partage entre le Roi et les religieux de l'abbaye de Jouy, des bois situés en la forêt de ce nom, sujets aux droits de gruerie, en exécution de l'édit de 1619 et de l'ordonnance de maître Michel Larcher, seigneur de Lizy, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris, commissaire député par Sa Majesté pour le partage des bois en gruerie et graine, au département de Brie et Champagne. - Vente par les commissaires du Conseil, auxdits religieux, de 870 arpents 74 perches de bois, échus au Roi dans le partage précité ; - arrêt du Conseil d'Etat qui, conformément à l'avis de M. Barillon, conseiller ès Conseils de Sa Majesté, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commis député pour la réformation générale des eaux et forêts du département de l'Ile-de-France, Brie, Perche, Picardie et pays reconquis, ordonne que le Roi rentrera dans la propriété des 870 arpents 74 perches qui lui étaient échus par le partage des bois en gruerie, de l'abbaye de Jouy, et qu'il avait aliénés en 1622 ; - copies de chartes données par Henri, comte palatin de Troyes, et Guillaume, archevêque de Sens, par lesquelles ils confirment la donation du fonds où est établie l'abbaye de Jouy ; - exemption des bois de cette abbaye, par Thibault III, des droits de gruerie, et confirmation par Agnès, sa femme ; - bulle du pape Grégoire IX, approbative de l'exemption, accordée par Thibault III, du droit de gruerie, tant sur les bois entourés de fossés que d'autres ; - plans des différents lots de ces bois appartenant à l'abbé et aux religieux de Jouy, ainsi que de leurs bois isolés, fermes, terres et prés, portant désignation de ces immeubles et indication de leur superficie, avec copie de chartes et

titres, etc. (*Portefeuille, Grand in folio, 168 feuillets, papier ; 2 plans*).

1156-1715

- H 160 - H 160-7 Plans et procès-verbaux d'arpentage et d'aménagement de bois situés dans la forêt de Jouy, des bois de l'Île et de Launois, au territoire de Pont-sur-Seine, et de la ferme de Haute-Fosse, paroisse de Chenoise
XVIIIème s.
- H 160 Domaine. - Procès-verbaux d'aménagement et d'arpentage de bois situés dans la forêt de Jouy, et de ceux de l'Île et de Launois, au territoire de Pont-sur-Seine ; de la ferme de Haute-Fosse, ses circonstances et dépendances, sise dans l'enclos de Rubentard, paroisse de Chenoise, seigneurie de Comble, exemple de dîmes, et autres héritages situés tant aux Chapelles-d'en-Haut, qu'en ladite forêt, territoires de Chenoise et de Jouy-le-Châtel, dressés à la requête des très-vénérables prier, procureur et religieux de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouy, en Brie, poursuite et diligence de dom Jean Castaing, prêtre, docteur en théologie, prier, par Étienne Vidis, mesureur et arpenteur royal au bailliage de Provins, résidant à Vieux-Champagne. (1757-1785). (*11 pièces, papier*).
- H 160-1 Plan d'aménagement et d'arpentage des bois n° 1 (XVIIIème s.).
Concerne notamment la Grande Mare à l'Étoile, le parc Saint-Guinand, le bois du Grand Courbon.
- H 160-2 Plan d'aménagement et d'arpentage des bois n° 2 (XVIIIème s.).
Concerne notamment le Baliveau Bedame, la Réserve, le bois Beaulieu, le bois des Ronseaux.
- H 160-3 Plan d'aménagement et d'arpentage des bois n° 3 (XVIIIème s.).
Concerne notamment la Basse Route, le Noeud Coulon, le bois Augeay.
- H 160-4 Plan d'aménagement et d'arpentage des bois n° 4 (XVIIIème s.).
Concerne notamment la Mare au brocher au Roi, la Réserve de Fontaine Levoux, la Réserve du beau Chêne.
- H 160-5 Plan des réserves et des vingt-cinq coupes de bois affilé à la forêt Royale de Jouy dépendans de la Manse abbatiale de Notre-Dame de Jouy, diocèse de Sens (1757).
- H 160-6 Plan de la réserve et des vingt-cinq coupes appelées bois de l'île et de Launois proche de Pont-sur-Seine, diocèse de Troyes, dépendant de l'abbaye Notre-Dame de Jouy (1757).
- H 160-7 Plan du bois de l'Isle, à Pont-sur-Seine (1766).
- H 161 Domaine. - Baux à loyer des fermes de La Noue-Mignard, au territoire de La Croix-en-Brie ; de Montiboust, de Mémorin, du Chanois, du Grand et du Petit-Soissons, à Gastins ; de Nouas à Pécy ; de La Grange à Pierrelez ; de l'Île-des-Ponts, à Pont-sur-Seine ; des terres du Pré-Cognot, sises en la forêt de Jouy ; de l'étang de Champfétu, contenant 63 à 64 arpents ; du gros moulin à vent de Gastins, et de plusieurs autres héritages situés à Dagny, Provins, Marigny, Montgivroux et autres lieux, en Champagne, consentis par les abbé,

prieur et religieux de l'abbaye de Jouy, au profit de : - Nicolas Gautrain, laboureur à La Croix-en-Brie ; - Benoît et Laurent Lelong, père et fils ; - Jean Garnot ; - Pierre Roberdeau ; - Madeleine-Françoise Amyard, veuve du sieur Étienne Roger, tous laboureurs en la paroisse de Gastins ; - Denis Rayer de même état, demeurant à La Noue, paroisse de Saint-Germain-sous-Doue ; - Charles Coquet, aussi laboureur à La Grange, paroisse de Pierrelez ; - dame Edmée Fayolle, veuve de sieur Joseph Beaudouin, demeurant à Pont-sur-Seine ; - maître Nicolas-Bernard Le Guay, avocat en Parlement, ci-devant subdélégué de Rozoy, demeurant à Provins ; - Jacques-Nicolas Collet, régisseur de la terre de Sillery, appartenant à madame la maréchale. d'Estrées, etc. ; - présentation d'homme vivant et mourant par les religieux de Jouy, à M. le marquis de Montesquiou-Fézensac, pour divers héritages étant en sa censive, à cause du fief de La Madeleine, réunie à la châellenie de Coulommiers, etc. (14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1621-1788

H 162 Comptes de dépenses et transcriptions de baux.

Domaine, recettes et dépenses. - Copies de baux à loyer : - des terres et prés appartenant à l'abbaye de Jouy, situés à La Chapelle-Saint-Éloy, appelés les Tuileries-les-Joliers, au profit de Jean-Baptiste Mauriette, manouvrier audit lieu, moyennant 12 sous de cens et 75 livres de loyer ; - de la ferme de Beauvais, à Chenoise, prise au même titre par Jean Cruel et Geneviève Mullet, sa femme, moyennant 1, 200 boisseaux de blé froment, bon grain, sec, net de moison, et 600 boisseaux de méteil, mesure de Provins, rendus en ladite abbaye, deux voyages au vin dans le lieu qui leur sera indiqué, et quatre paires de canards vifs et en plumes ; - d'une maison en pavillon, à la principale porte d'entrée de l'abbaye, à droite en entrant, avec une écurie et la boutique de charron en dépendant, petite grange à côté, avec le jardin proche celui de la ménagère, à Jacques Fauchet, charron, à charge d'entretenir les vitres, etc. ; sera loisible au preneur de tenir cabaret en observant les règlements à cet égard, et aussi en évitant tous désordres, mais il devra recevoir chez lui les étrangers passants auxquels l'abbaye voudra faire donner l'hospitalité, les coucher et de leur donner à vivre moyennant 12 sous par repas, etc. - Mises ou dépenses générales : - donné 3 livres à dom sous-prieur, pour aller à Barbeau ; - « payé 150 livres à compte au sieur Basset, aubergiste à Provins, sur ce que nous lui devons pour ports de lettres, et dépenses faites chez lui ; » - acheté pour 17 livres 12 sous de tabac, à l'usage de la communauté ; - donné 20 sous, en liards, au portier pour les pauvres ; - payé 851 livres 4 sous, pour 2 termes de décimes ; - 25 livres 15 sous, pour 2 quarts de sel ; - à un appelé Capin, qui a aidé pendant deux jours à pêcher l'étang neuf, 14 sous ; - 44 livres 16 sous, pour une tabatière d'argent que dom prieur a fait faire ; - une tasse d'argent pour le prix de Saint-Bernard, 15 livres ; - pour 7 muids 1/2 de vin, 375 livres ; - « dépenses dans un voyage que nous avons fait à Épernay, dom sous-prieur et moi, pour aller goûter les vins, et en savoir le prix, 25 livres, » etc. (Registre, In-folio, 96 feuillets, papier).

1740-1790

H 163 Domaine et censives. - Baux à cens et rentes d'héritages situés au climat de

La Boulaie, territoire et seigneurie de Gastins, passés par les fondés de pouvoirs de messire Guillaume-Gabriel de Benoist de La Prunarède, prêtre, doyen en dignité de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours, abbé-commendataire de l'abbaye de Jouy, au profit : de sieur Étienne Roger, le jeune, laboureur, demeurant en la ferme de Soissons, preneur d'une pièce de terre nouvellement défrichée, contenant 14 arpents 64 perches, moyennant 3 livres en argent, ou 3 boisseaux d'avoine, mesure de Rozoy, bonne, loyale et marchande, par chaque arpent ; - Gabriel Couillet, marchand de bois et cabaretier ; - Étienne Fleury, buraliste ; - François Dufresne, manouvrier ; - Martial Vignot, vigneron ; - François Lorin, laboureur, tous demeurant à Gastins ; - Jean-Louis Moreau, marchand ; - Jean-François Babé, laboureur et Marie-Madeleine Chevalier, sa femme, qui ont reconnu avoir pris et retenu pendant leur vie, et jusqu'au décès du dernier vivant des deux, une pièce de terre située aux Chapelles-d'en-Haut, paroisse de Chenoise, contenant 31 arpents 19 perches 16 pieds, vulgairement appelée les Tuileries-les-Joliers et les Prés-Légers, y réunis, etc. (25 pièces, parchemin).

1777-1785

H 164 Plan de la forêt et du territoire de Jouy, des seigneuries et territoires de Comble et de Chenoise.

Topographie. - Cartes de la forêt de Jouy et des seigneuries de Comble et de Chenoise, indiquant remplacement de l'abbaye de Jouy, le village et le château dudit lieu de Chenoise, le hameau et la ferme de Comble ; le moulin à vent, le puits de l'ancien moulin ; le couvent de La Merci, etc. - Des teintes de diverses couleurs désignent les bois du Roi, de l'abbaye, des ecclésiastiques et gens de main-morte, du seigneur de Chenoise, de celui du Plessis-aux-Tournelles, ainsi que les bois des particuliers. (2 pièces, papier, sur toile).

XVIIIème s.

H 842 Extraits des actes de baptême de religieux de l'abbaye.

Personnel. - Actes de baptême de MM. : Joseph-Grégoire Giboust, Louis-Joseph Soupir et Antoine-Joseph Lalain, prieur et religieux de l'abbaye de Jouy, diocèse de Sens. - Du 17 février 1748, baptême de Joseph-Grégoire Giboust, né le jour précédent, à Disy, fils légitime de M. Giboust, marchand en ce lieu, et de mademoiselle Marguerite Beaudin, sa femme. Il a eu pour parrain Simon-Joseph Moït, et pour marraine Madeleine-Louise-Josèphe Hugé, tous deux de la ville d'Épernay. La signature Sénéchal, curé de Disy, qui a délivré l'extrait qui précède, est légalisée par Mgr Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, sous le seing du sieur Jacquemart, l'un des vicaires généraux du siège ; - le 23 mars 1757, a été baptisé, par le curé de Dontilly, Louis-Joseph, né la veille, fils de Louis Soupir et de Catherine Mezan ; - extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre, à Marcoing en Cambresis, ressort du Parlement de Douai en Flandres, juridiction et diocèse de Cambrai : « L'an 1756, le 15 d'août, a été baptisé Antoine-Joseph, fils de Jean Lalais et d'Angélique Crinon, son épouse, » etc. (3 pièces, papier).

1748-1757

- 103 H 2 « Registre mortuaire de l'abbaye de Jouy ». 1688-1787
- 103 H 3 Déclaration de Gilbert Dorvé, frère lai, au greffe du bailliage de Provins, conformément à l'arrêt du Conseil du 4 décembre 1668. 1669

Égligny, Notre-Dame de Preuilley

L'abbaye de Preuilley :

L'abbaye de Preuilley, cinquième fille de l'abbaye de Citeaux, est fondée en 1118 à Égligny par Thibaut, 2e du nom comme comte de Champagne et 4e du nom comme comte de Blois. Elle est d'autant plus importante pour la Seine-et-Marne qu'elle y fonde elle-même 4 abbayes et au total 7 communautés cisterciennes : Barbeau à Seine-Port puis Fontaine-le-Port, Jouy à Chenoise, Cercanceaux à Souppes, Pont-aux-Dames à Couilly, La Joye à Nemours, Le Lys à Dammarie et le Mont-Notre-Dame à Provins.

Louis VII, qui règne de 1137 à 1180, prend les droits et possessions de l'abbaye sous sa protection royale (charte perdue) et la dote généreusement, comme le fera son successeur, Philippe-Auguste : la terre d'Aigremont, vers 1138 (charte perdue) ; les terres incultes d'Istia et Torelio, 1140 (charte considérée comme perdue jusqu'à la vente du 16 octobre 2011) ; la faculté de tenir leurs terres et prés de Villeneuve-la-Guyard à raison de 6 sous le cens, 1152 (charte perdue); le droit de pêche dans l'Yonne, à Villeneuve-la-Guyard, 1154 (charte perdue).

La noblesse de la région, à commencer par les comtes de Champagne, suivent l'exemple royal : l'abbaye se trouve rapidement à la tête d'un domaine terrien d'une exceptionnelle importance, qui s'étend de la région provinoise à celle de Montereau, dans le Gâtinais, avec des biens immeubles à Paris, Melun et dans la région d'Auxerre. Toutes les chartes de donation ont été soigneusement conservées, dans deux cartulaires en parchemin, distribués en chapitres, jusqu'au XVIIIe siècle, à Preuilley.

L'abbaye elle-même consiste en une église du XIIe siècle, avec une nef de 56 m de long, un clocher refait au XVIIe siècle et de multiples bâtiments, dont il reste très peu d'éléments, disparus à la Révolution. Ils ont inspiré nombre de cartes postales anciennes (ADSM : 2 Fi 1048, 2 Fi 1892-1894, 2 Fi 11749, 2 Fi 11771-11774, 2 Fi 16493-16494, 2 Fi 18173-18187, 2 Fi 18189-18190, 2 Fi 20473-20474 ; 24 Fi 481) et quelques estampes (ADSM : 5 Fi 422 17 août 1851, 5 Fi 856 ; 6 Fi 569 30 août 1851, 6 Fi 570).

Les archives de l'abbaye :

Ces chartes, outre les quelques originaux conservés aux Archives départementales de l'Yonne, sont connues par l'inventaire des titres de l'abbaye de 1759 (ADSM, H 328), par un recueil d'extraits copiés sur les originaux par l'érudit Gaignière (BNF, ms. lat. n° 5469) et par d'autres copies (AN, K 192).

Elles ont été publiées, en particulier par Albert Catel et Maurice Lecomte, pour la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne en 1927 (ADSM, 8° 1204). La charte de Louis VII donnée à Moret en 1140 est publiée page 18, ce qui permet de restituer les quelques lettres disparues, en bas à gauche.

Les autres archives de l'abbaye ont massivement disparu. Aux Archives départementales ne subsistent que 24 cotes.

H 328 Inventaire des titres.

Inventaire de tous les titres et pièces du trésor des archives de l'abbaye Notre-Dame de Preuilley, au diocèse de Sens. - Titres de fondation, contenant acquisition par Thibault, comte de Champagne, et Adèle, sa mère, de Heldewin, seigneur d'Égligny, du consentement de Richelle, sa femme, de toutes les terres qu'ils possédaient dans le territoire appelé Preuilley. - Donations par : Aveline de Sourdeuil, de l'avis de ses amis et de son frère, au comte Thibault et à la bienheureuse mémoire d'Alix, sa mère, de tout ce qu'elle a possédé dans les terres, forêts et prés dépendant de la ferme de Preuilley ; - Gérard de Montigny et Hugues, son fils, à leur départ pour la Terre-Sainte, conjointement avec le comte Henri, de 8 portions de terre pour être possédées en propre par les religieux dudit Preuilley, sans être tenus à aucun cens ni rente ; - Renard de Pougy, 100 hérons pour les malades, à prendre par l'infirmier de la maison, depuis le jour de l'Ascension jusqu'à l'Assomption de la Vierge, dans le champ des noyers. - Privilèges : bulle du pape Alexandre III, par laquelle il exempté les abbé et religieux de Preuilley de payer aucune dîme sur leurs troupeaux, ni les fruits qui en proviennent ; - vidimus d'une autre bulle du même pape, qui autorise lesdits religieux à répéter et à poursuivre en justice les successions temporelles qui pourront échoir aux personnes qui, ayant renoncé au siècle, se retireraient et s'engageraient par les voeux de profession dans leur monastère ; - charte de Louis VII, roi de France, portant amortissement de toutes les possessions de l'abbaye de Preuilley, en terres acquises ou défrichées par les religieux ; - vidimus fait à Paris, par Aymond, fils du roi d'Angleterre, nommé Henri, d'une charte accordée à ladite abbaye, par Thibault, roi de Navarre comte palatin de Champagne et de Brie, qui accorde sauvegarde non seulement à l'abbaye, encore à tous ses biens, vassaux-forestiers, troupeaux, etc. (*Registre, In-folio, 534 feuillets, papier*).

1118-1759

H 329 Terrier de la seigneurie de Maurepas.

Mouvance censuelle. - Papier terrier de la seigneurie de Maurepas, paroisse de Blennes, pour MM. les abbé, prieur, religieux et couvent de l'abbaye Notre-Dame de Preuilley en Brie, ordre de Cîteaux, diocèse de Sens, dressé en vertu des lettres obtenues par eux, en la chancellerie du Palais à Paris, entérinées par Gaspard de Verdilot, chevalier, seigneur marquis de Villiers-Saint-Georges, baron de Sinervilliers en France, Vé en Valois, Chaviquetier et Marquy, Gravon-sur-Seine et Balloy, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, bailli, capitaine, gouverneur de la ville et châtel de Provins. - Censitaires : Jean de Coudrau, hôtelier à Chéroy ; - Marin Carrier, laboureur à Vallery ; Jean Hameau, de même état, demeurant à La Justice, paroisse dudit Valéry ; - Noël Pelletier, vigneron à Villemougis, paroisse de Blennes ; - Antoine Passajon, chirurgien de feu monseigneur le prince de Coudé ; - Jean Charpentier, vigneron à Villemer ; - Edme Daguenet, marchand boucher à Chéroy ; - maître Nicolas Barbier, avocat en Parlement, demeurant au même lieu ; - Pasquier Chambault, laboureur à La Justice ; - maître Louis Bréchunier, licencié ès-lois, conseiller du Roi, lieutenant de la prévôté et châtellenie de Chéroy ; - Étienne Cerneau, laboureur à Maurepas ; - Pierre Gauvin et Edme Dor, drapiers à Chéroy ; - honorable homme Denis Boullé, garde des plaisirs

du Roi, au comté de Vallery ; - Adrien Goix, marchand et receveur de la terre de Chevry-en-Sereine ; - Marc Marchand, messenger du Roi en la ville de Chéroy ; - messire Jacques Delamartelière, prêtre, prieur de ce lieu de Chéroy ; - maître Jean Ferien, greffier de la prévôté de Lixy, etc. (*Registre, In-folio, 201 feuillets, papier*).

1655-1657

H 330 Terrier du fief de la rue Hue-le-Grand, à Provins.

Mouvance censuelle. - Terrier du fief de la rue Hue-le-Grand, établi en vertu des lettres obtenues du Roi, par messire Jérôme de Boyvin de Vaurouy, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de Preuilly, ordre de Cîteaux, pour toutes les dépendances de l'abbaye du lieu. - Déclarants : Nicolas Jancourt, maître tisserand, possesseur d'une maison sise au châtel de Provins, appelée anciennement l'hôtel de Preuilly, chargée annuellement d'un denier de cens envers les religieux, payable le jour de Saint-Remi ; - Nicolas Viou, de même état ; - Louis Jancourt, marchand à Provins, rue Hue-le-Grand, paroisse Saint-Ayoul ; - Jean Ducloux, armurier ; - Marie Simonnet, veuve de Jean Dizy, charpentier ; - Nicolas Simon Babée, huissier, juré-priseur au bailliage ; - Pierre Joachim Cruel, maître tailleur d'habits ; - Jean-Baptiste Babée, marchand ; - Pierre Collin, aussi marchand ; - Jean-Baptiste Logre, maître vitrier, tous demeurant à Provins, etc. (*Registre, In-folio, 24 feuillets, papier*).

1757

H 331 Déclarations fournies aux terriers des seigneuries de Châtelot et de Chassefoin.

Mouvance censuelle. - Déclarations fournies aux terriers des seigneuries de Châtelot et de Chassefoin, appartenant à l'abbaye Notre-Dame de Preuilly, par: Étienne-Guillaume Bourgeois, receveur des dames du Paraclet ; - Émé Chéreau, manouvrier à Moulin-d'Ocle ; - Simon Villetange, l'aîné, manouvrier à Couture, paroisse des Ormes ; - Jean Cabaret, laboureur à Éverly, tuteur de ses enfants mineurs ; - messire Étienne Sivert, prêtre-chanoine de Notre-Dame du Val de Provins, se portant fort de Louis Sivert, maître chirurgien à Paris ; - Charles Morale, tuteur de ses neveux ; - Emé Minost ; - Charles Callot ; - Claude Viltange, se portant fort d'Émé Bidault, son beau-frère, tous manouvriers à Moulin-d'Ocle, paroisse des Ormes, etc. (*9 pièces, papier*).

1737

H 332/1 - H 332/4 Seigneurie d'Aigremont, sise aux territoires de Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard et Saint-Aignan. - Censives. - Plans parcellaires de la même seigneurie, indiquant les noms des censitaires et la contenance de leurs propriétés.

XVIII ème s.

H 332/1 Plan général de la terre d'Aigremont avec notamment les lieux-dits : l'Enclos d'Aigremont, le Haut d'Aigremont, le Bas d'Aigremont, Champbronde, la Petite haute bonne, la Petite longue Raye, la Grande longue Raye, le Long réage proche le moulin, ainsi que les Climats des

longs réages, de la pointe du chaudron entre les 2 chemins dudit chaudron, des courts et longs réages de la pente d'Aigremont, des pentes et vallée d'Aigremont, de plante de mocque bouteille, de la petite couture, de la grande couture.

H 332/2 Plan du territoire de Villeneuve-la-Guyard avec notamment les lieux-dits : le Clos cordelier, les Pendants cordelles, les Fontaines, le climat des vignes des plantes.

H 332/3 Plan des environs d'Aigremont, avec notamment les lieux-dits : la Vallée de Misère, le Carré des champs de Blanche, le Réage du milieu, le Bois de l'autel dieu, les Saules.

H 332/4 Plan général de la terre d'Aigremont, comprenant l'espace qui s'étend depuis la rivière d'Yonne, au nord, jusqu'au moulin à vent de Saint-Aignan, au midi, dans lequel se trouvent renfermés Villeneuve-la-Guyard et Aigremont ; - les climats de la vallée du Chaudron, Champbrûlé, la Grande-Marnière d'Aigremont, la Haute-Borne, les grandes et petites Longues-Raies, la Vallée de misère, etc.

H 333 Biens de l'abbaye. - Echouboulains et Egligny. - Baux et acte de partage entre l'abbé et les religieux.

Domaine. - Partage de biens situés à Échou-Boulains et à Égligny, aliénés autrefois et dans lesquels les religieux de Preuilly sont rentrés, suivant acte du 3 décembre 1701 ; ledit partage fait entre messire Antoine Jérôme de Boyvin de Vaurouy, abbé commendataire dudit Preuilly, et les vénérables religieux et dom Sébastien Le Masson, prieur ; dom Thomas Lebrun, sous-prieur ; dom Philippe Jame, dom Jacques Mallet, dom René Laurce, dom Pierre Baudot, dom Valentin Lesné, dom Laurent-Paul Le Masson, dom Jacques Cordier, procureur, dom Bernard de La Garde, dom Pierre Baillet, dom Jean-Baptiste Maille et dom Michel Ervin. - Baux à loyer, par ces religieux, du moulin à vent et de la ferme de Boulains ; - de la recette d'Échou-Boulains ; - des fermes de La Grande-Loge ; - de l'Étançon ; - de l'Étang des Cordeliers ; - des Gargots, etc. (31 pièces, papier).

1709-1739

H 334 Biens de l'abbaye. - Rampillon. - Baux à loyer et dîmes.

Domaine. - Baux à loyer et transport de bail de la maison et de la dîme des Vaux ou de La Moinerie, et de la dîme de Charlat, au territoire de Rampillon, consentis par : honorable homme Pierre Dondeau, sieur de Courberon, receveur et amodiateur du revenu de l'abbaye Notre-Dame de Preuilly ; par dom Paul Gravel, sous-prieur, et les religieux de cette abbaye ; au profit de : maître Isaac Dallée, procureur en la grande mairie de Donnemarie ; - de Pierre Gauldry, laboureur au Plessis-Raimbault, paroisse de Chalautre-la-Reposte, etc. (2 pièces, parchemin).

1645-1655

H 335 Biens de l'abbaye. - Les Ormes. - Baux à loyer, transaction et procès-verbal de mesurage de la ferme de Chassefoin.

Domaine. - Baux à loyer du moulin de Châtelot, de la ferme du même nom, de celles de Chassefoin et de La Bertauche, au territoire des Ormes, consentis par messire Louis-Abraham d'Harcourt, abbé commendataire de Notre-Dame de Preuilly et seigneur de ces lieux. - Quittances de la redevance d'un muid de grain, 3 écus-sol et 20 sous tournois, perçus annuellement sur la seigneurie d'Éverly. - Transaction entre dame Nicole de Malortie, femme de messire Gabriel de La Vallée, seigneur dudit Éverly, et Jean Dugland, au sujet des réparations du moulin de Châtelot ; - procès-verbal de visite de ce moulin ; - procédure, etc. - Consultation donnée par maître Choart, avocat de Paris, relativement au bail emphytéotique du Moulin-d'Ocle, appartenant aux religieux de Preuilly, et tenu par messire Gabriel de La Vallée ; - remise, signée de Harlay-Montglat, d'une somme de neuf-vingt livres, due par MM. de La Vallée d'Éverly et de La Vallée-Fossés, pour leur part des réparations du moulin de Châtelot ; - mesurage de la ferme de Chassefoin et états de consistance de celles de La Bertauche, Chassefoin et Châtelot. (6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1583-1764

H 336 Biens de l'abbaye. - Égligny. - Baux à loyer.

Domaine. - Baux à loyer des fermes de Beauvais, de la Basse-Cour, de Gratteloup, de La Pêcherie et de Champereux, ainsi que des prés de l'étang d'Estrées et autres héritages situés au territoire d'Égligny, par les abbés commendataires, prieur et religieux de Preuilly, au profit de : Jean Gosselin, jardinier de l'abbatiale de Preuilly ; - Pierre-Louis Desrosiers, laboureur, et Marie-Anne Leroy, sa femme, d'Égligny ; - Laurent Lebel, aussi laboureur audit Preuilly, Jacques Beauvais, demeurant au même lieu ; - Louis Vallée, à Gratteloup, tous deux de même état ; - Blaise Busseteau, le jeune, manouvrier, à Égligny ; - Georges Vacher, scieur d'ais, à Égligny, etc. (9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1747-1786

H 337 Biens de l'abbaye. - Maisons à Paris. - Baux.

Domaine. - Baux à loyer et à emphytéose de maisons sises à Paris, rues Grenier-sur-l'Eau et de La Mortellerie, passés par : dom Jacques Cordier, prêtre-prieur et supérieur-commissaire de Preuilly ; - Charles-Jacques Gisors, bourgeois de Paris, procureur de MM. les vénérables religieux de l'abbaye royale de Preuilly ; - dom Robert Lallement, prieur, etc, au profit de : Jean Davignon, maître maçon, et d'Anne-Madeleine Le Boucher, sa femme ; - Thomas Leclerc, maître couvreur ; - Thomas-Charles Oursel, marchand de vin ; tous demeurant à Paris. - Lettres patentes confirmatives du bail emphytéotique de la maison située en la rue Grenier-sur-l'Eau ; - arrêt du Parlement qui prescrit la visite de cette maison et ordonne une enquête ; - rapport d'experts : - bail par dom Robert Lallement, prieur de Preuilly, et dom Étienne Appert, procureur, au profit d'Alexandre Desclairs, marchand de vin, et demoiselle Claude-Marguerite Le Din, d'une maison, sise en la paroisse Saint-Gervais, divisée en deux corps de logis ayant issues sur la rue de La Mortellerie et sur le quai des Ormes, moyennant 2, 000 livres de loyer annuel,

etc. (5 pièces, parchemin).

1758-1787

H 338 Biens de l'abbaye. - Balloy, Blennes, Bray-sur-Seine, Donnemarie-en-Montois, Dontilly, Gravon, Montereau-Fault-Yonne, Mouy, Provins, Sergines et Vinneuf. - Baux à loyer et dimes.

Domaine, dîmes et revenus. - Baux à loyer de maisons, fermes, terres et prés, sis à Balloy, Blennes, Bray-sur-Seine, Donnemarie, Dontilly, Gravon, Montereau-faut-Yonne, Mouy, Provins, Serginnes et Vinneuf ; - des dîmes de fruits de vignes sur 35 à 40 arpents d'héritages sis audit Donnemarie ; - de la recette d'Aigremont ; - de celle de Maurepas et des dîmes de Blennes, le tout consenti par le prieur de Preuilly, fondé de pouvoirs de Mgr l'abbé général de Cîteaux, au profit de Louis Sylvestre, meunier, preneur du moulin d'Estrées, paroisse d'Égligny ; - Rochon Deudé, laboureur en la ferme du Coudroy, paroisse de Blennes ; - Nicolas Pasque, marchand à Provins, qui a reconnu avoir retenu audit titre de loyer une maison sise à Bray ; plan de cette maison ; - baux de dîmes passés par M. Louis Ermenault, régisseur de madame la duchesse de La Rochefoucauld-d'Enville et son receveur au duché de La Roche-Guyon, procureur général de messire Charles-François de La Rochefoucauld du Breuil, vicaire-général d'Aix, abbé commendataire de Notre-Dame de Preuilly. (37 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1744-1749

H 338-1 Biens de l'abbaye. - Plan des bois de Gratteloup.

Plan des bois dits la garenne de Gratteloup, contenant 18 arpents 15 carreaux, suivant mesurage de Chollet, arpenteur-juré à Courlon.

XVIIIème s.

H 339 Biens de l'abbaye. - Montigny-Lencoup. - Aveu et dénombrement de la baronnie de Montigny-Lencoup ; baux, titres nouveaux, procédures et titres divers relatifs à la ferme et au bois du Tremblay.

Domaine. - Ferme et bois du Tremblay, au territoire de Montigny-Lencoup. - Titre-nouvel d'un bail à trois vies de ladite ferme et dépendances, fourni aux abbé et religieux de Preuilly, par messire Nicolas Du Boys, écuyer, héritier en partie de François Du Boys, son père. - Procédure tendant à la résiliation de ce bail, faute de paiement et faute d'entretien des bâtiments ; - transport du même bail par Nicolas Du Boys, écuyer, seigneur du Tremblay, et demoiselle de Magnac, sa femme, au profit de maître Arthus Le Vasseur, receveur des domaines, terres et baronnies de Montigny, Dontilly et Châtenay, à charge de faire construire certains bâtiments et de payer aux bailleurs 20 livres de pension et un chapon par année. - Monitoire de l'archevêque de Sens, pour informer sur la démolition de la grange du Tremblay, l'enlèvement des charpentes, portes, fenêtres, gonds, serrures, la coupe des bois, la récolte des grains, etc. - Poursuites dirigées contre Abraham Noël, fermier et débiteur ; sentence du bailliage de Montigny, transaction, etc. - Mesurages des bois du Tremblay et des coupes à faire de 1652 à 1668 ; - arpentage de la ferme. - Mémoires relatifs à l'opposition formée par les religieux de Preuilly au décret

de la terre de Montigny-Lencoup, et notamment du Tremblay. - Copie d'aveux et dénombremments fournis au Roi a cause de sa grosse tour de Montereau-Faut-Yonne, par dame Françoise-Marie de Valois, duchesse douairière Joyeuse, fille du duc d'Angoulême, de la baronnie de Montigny-Lencoup, tour, donjon et chapelle fondée en l'honneur de Saint-Louis de Marseille, etc. (3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier).

1620-1694

H 340 Biens de l'abbaye. - Echouboulains. - Plans des fermes du Pavillon-d'Echou et de La Queue-de-l'Etang, et de leurs dépendances.

Domaine. - Plans des terres, prés, bois et étangs dépendant des fermes du Pavillon-d'Échou et de La Queue-de-l'Étang, au territoire d'Échou-Boulains, certifiés, signés et paraphés au désir de la déclaration passée au terrier desdits lieux d'Échou et de Boulains, devant les notaires et en présence des témoins dont les noms suivent : - Antoine Jérosme de Boyvin du Vaurouy ; - Duché ; frère Jean Cordier, prieur, frère B. Lagarde, procureur ; - Débonnaire, Masson et Thibault. (Plans, 5 pièces, papier).

1758

H 341 Biens de l'abbaye. - Plan des bois de La Pêcherie et plan d'aménagement de bois situés aux territoires d'Egligny et de Gurcy.

Domaine. - Plans : des bois de La Pêcherie appartenant aux religieux de l'abbaye de Preuilly, montant à la quantité de 50 arpents, divisés en 10 coupes, dressé par Étienne Chollet, arpenteur-juré à Courlon, conformément à son arpentage des 7 et 8 mai 1730 ; - d'aménagement des 3/4 des bois de MM. les abbé, prieur et religieux de ladite abbaye, situés aux territoires d'Egligny et de Gurcy, établis en présence des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Provins, en exécution d'arrêts du Conseil d'État, et de commissions du grand-maître des eaux et forêts de France, au département de Paris, par Juris et Gergonne, arpenteurs de ladite maîtrise, etc. (Plans, 4 pièces, papier).

1730-1785

H 342 Biens de l'abbaye. - Plan et procès-verbaux d'adjudication de bois ; états des cens et rentes restant à percevoir en 1789 par le fermier des religieux.

Domaine et revenus. - Ventes de coupes de bois. - Cahier de charges ; - procès-verbaux d'adjudication des bois de Tilly, à la requête de Louis Ermenault, intendant de madame la duchesse d'Enville et fondé de pouvoirs de messire Charles-François de La Rochefoucauld-du-Breuil, prêtre du diocèse de Luçon, vicaire-général du diocèse d'Aix, abbé commendataire de l'abbaye royale de Preuilly, ordre de Saint-Bernard. - États de cens et rente restant à percevoir en 1789 par le fermier des religieux: - la veuve Billy et les sieurs Filiot, de Vulaines, doivent 6 sous 8 deniers, sur 2 maisons ; - le sieur Davost, de Voulton, sur demi-arpent de terre enclavé dans son jardin, 2 livres 3 deniers ; - domaine de Provins : redevance sur les étaux de la boucherie, pour 2 ans, 20 livres ; - Forget, huissier, sur sa maison, 1 livre 10 sous 2 deniers ; - les héritiers Ruffier, 3 ans de cens et rentes sur 2 maisons, 7 livres 13 sous ; - le sieur Lebeau, cens et rente emphytéotiques sur son auberge,

400 livres ; - le sieur Michaud, cens et loyer des Granges-Brûlées, 800 boisseaux de blé, 4 chapons et 4 livres 6 sous ; - le même, sur le moulin de Saint-Ayoul et dépendances, 1, 000 livres 6 deniers, 500 boisseaux de blé et 6 chapons ; - le sieur Naudot, médecin, loyer d'une écurie, 15 livres ; - Rousselet, de Culoison, sur maison et jardin, 5 sous 6 deniers ; - Nicolas Rivot, cens et rentes emphytéotiques sur le Point-du-Jour, 20 livres 6 deniers, etc. (6 pièces, papier ; 1 plan).

1672-1789

H 342/1 Biens de l'abbaye. - Plan et figure de la forêt de Preuilly.
Plan des bois de cette abbaye et de 4 pièces de terre sises aux closeaux de Villeneuvevotte.

1672

H 343 Domaine et revenus. - Bail d'une terre sise au territoire de Valence-en-Brie ; titres de rente.

Domaine et revenus. - Bail consenti par dom Robert Lallemant, prêtre-prieur de Preuilly, et dom Étienne Appert, procureur de l'abbaye, au nom de leur communauté, à messire Mathieu Moron, chevalier, trésorier de France au Bureau des finances et Chambre du domaine de la Généralité de Paris, seigneur patron de Valence-en-Brie, d'un arpent de terre sis à La Carrière, territoire dudit lieu de Valence, dépendant de la mense conventuelle de Preuilly, moyennant 40 sous de cens annuel et perpétuel ; - ratification du bail qui précède par Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon, abbé commendataire ; - titres-nouveaux passés au profit de l'abbaye de Preuilly de : 55 livres de rente et 2 deniers de cens, par maître Pierre Colmet, avocat en Parlement et notaire à Bray-sur-Seine ; - de 4 livres de rente et de 4 deniers de cens, par François Duval, bourgeois de Paris, étant aux droits de Françoise de Saint-Omer, épouse de Jacques Delcaux, sieur de Chernois, avant veuve de messire François de Thienne, chevalier, sieur de La Mardelle - de 6 livres 5 sous, par Pierre Bobée de Boulains. - Constitution de 400 livres de rente sur l'évêché de Dijon, par Mgr d'Apchon, évêque du lieu, abbé commendataire de Preuilly, en faveur de la mense abbatiale de son monastère, approuvée par lettres patentes enregistrées le 22 juin 1773, etc. (5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1765-1774

H 344 Droits d'usage et de pâturage. - Sentence contre les habitants de Châtenay.
Pâturage. - Sentence de messire Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Monglas, comte de Cheverny, grand-bailli de Provins, qui maintient l'abbaye de Preuilly contre les prétentions de Philippe-Faisant, Louis Souynot, Jean Brissot, Jean Bertauche et autres habitants de Châtenay, dans les droits et possession d'envoyer leurs gens et fermiers de Gratteloup, les bestiaux et bêtes à laine de cette ferme, paître et champoyer sur le territoire et dans les pâtures communes de La Chapelle-sur-Seine et Chaupry, ainsi que dans les terres et marais de ce dernier lieu, jusqu'à la Croix-Simon, au bois du Plessis et à la vigne du seigneur d'Égligny, fait aussi défense, ladite sentence, aux

habitants et à leurs bergers de troubler les religieux dans l'exercice de ce droit ; de méfaire ou médire à l'encontre de leur fermier, à peine même de punition corporelle, si le cas y échet ; et, pour l'avoir fait, condamne les habitants de Châtenay, dénommés au jugement, à 30 livres de dommages-intérêts et aux dépens. (1 pièce, parchemin).

1756

H 345 Droits honorifiques. - Sentence de l'officialité diocésaine de Sens enjoignant aux curés de Donnemarie, Luisetaines, Chalautre, Gurcy, et aux vicaires de Thénisy et Mons-en-Montois de se rendre à la procession du lundi de Pâques, en l'église de l'abbaye.

Droits honorifiques. - Sentence de l'Officialité de Sens, prononcée à la requête de messire François de Villeneuve, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Notre-Dame de Preuilly, contre messire Raoul Duflacq, curé de Donnemarie, Jacques André, curé de Luisetaines, Pierre Deslandes, curé de Chalautre, Pierre Doynol, curé de Gurcy, Charles Chastillon, vicaire de Thénisy, et Pierre Viel, vicaire de Mons-en-Montois, portant que tous ces derniers seront tenus de se rendre à la procession du lundi de Pâques, en l'église de Preuilly, comme il est d'usage immémorial, tant pour eux que pour plusieurs autres curés du voisinage et nonobstant la résistance des habitants de leurs paroisses. Cette sentence, confirmée par Louis, cardinal de Vendôme, légat du pape Clément IX, et signée de sa main, constate « que le curé de Donnemarie, non-seulement voulut se dispenser d'aller à la procession de Preuilly, mais à la conférence de mars 1668, chercha à entraîner ses confrères à son opinion ; que, le lendemain de Pâques, il arrêta à Donnemarie le vicaire de Mons, qui se rendait à la procession, avec ses paroissiens ; causa grand scandale, parce que ceux-ci pour entretenir la dévoute coutume, quittèrent la croix et la bannière, laissèrent leur vicaire seul et se rendirent, pour la plupart, à Preuilly ; que, de plus, le curé de Donnemarie avait le jour de Pâques, au prône, affecté de détourner la dévotion de l'abbaye et usé de termes injurieux, etc. » (2 pièces, parchemin).

1668

H 346 Projets de construction. - Plan d'élévation et de coupe du rez-de-chaussé.

Le plan du rez-de-chaussée comprend : la salle du chapitre, de 43 pieds de longueur, sur 20 pieds de largeur ; le réfectoire, de 55 pieds sur 20 ; le passage des cuisines au réfectoire, de 4 pieds de large ; « la despence par où se donne (sic) les portions au réfectoire, » de 15 pieds de large sur 17 1/2 de longueur ; la cuisine, de 24 pieds sur 20, et l'aide de cuisine de mêmes dimensions.

1336

H 346/2 Projets de construction. - Plan d'élévation de la façade du coté du cloître (version colorée).

Le plan du premier étage se compose d'un grand corridor, de 10 pieds de large et de 25 toises de longueur, donnant accès à 24 cellules, de

11 pieds en carré chacune, etc.

1336

H 346/3 Projets de construction. - Plan d'élévation de la façade du côté du cloître (version non colorée).

Le plan du premier étage se compose d'un grand corridor, de 10 pieds de large et de 25 toises de longueur, donnant accès à 24 cellules, de 11 pieds en carré chacune, etc.

1336

H 859 Personnel. Extraits des actes de baptême de religieux de l'abbaye.

Personnel. - Actes de naissance de MM. Antoine Bellot et Michel-Féry Wuibail, religieux de l'ordre de Cîteaux en l'abbaye de Preuilley. - « L'an de grâce 1745, le 10e décembre, je, Philippe La Planche, vicaire de la paroisse de Mareuil-sur-Aï, diocèse d'Épernay, ay baptisé le fils de Gillaume Billot, maître charpentier, et de Marie-Jeanne d'Hermonville, mariez ensemble ; lequel, né le 9 dudit mois, a eu pour perein Antoine Hazart, garçon, et pour mareine Marie Bellot, fille, tous de cette paroisse ; » - extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Castillon-sur-Sambre, diocèse de Cambrai : « Le 11 du mois de novembre de l'an 1746, fut baptisé Michel-Féry Wuibail, fils de Féry et de Catherine Saint-Aubert, son épouse légitime, né le même jour, sur les quatre heures du matin. Fut parrain Michel Saint-Aubert, marraine Marie-Marguerite Douzé, tous deux paroissiens de La Folie, qui ont signé avec M. A. Lebrun, pastor. » Cet extrait est certifié par Mgr Léopold-Charles de Choiseul, archevêque, duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte du Cambrésis, etc. (2 pièces, papier).

1745-1746

104 H 3 Personnel. - Registre des sépultures.

1759-1760

104 H 6 Temporel. - Bail du revenu temporel de l'abbaye, de la seigneurie d'Echou, des fermes de Boulains et de la Vincendière, et de plusieurs prés à Montereau-fault-Yonne.

1623

104 H 23 Comptes de la régie des biens temporels de l'abbaye rendus à Claude d'Apchon, évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch.

1767-1783

104 H 24 Pièces justificatives des comptes de 1781. Réparations à l'Hôtel de Preuilley, rue Geoffroy Lesnier, à Paris, à l'église Saint Victor de Blennes, et à la ferme d'Echouboulains, charités, frais du procès-criminel de Nicolas Oudin, etc., 1781.

1781

Fontaine-le-Port, Notre-Dame de Barbeau

H 3 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Barbeaux, s'étendant sur les lieux ci-après : Fontaine-le-Port, Les Écrennes, Bailly, paroisse de Saint-Méry, Champagne, Vernou, La Celle-sur-Moret, Maison-Rouge, Samois, Melun et Vaux-le-Pénil, en censive des religieux Bernardins de Barbeaux, ledit terrier établi en exécution des lettres patentes obtenues par messire Philippe de Lenoncourt, conseiller d'État, commandeur des Ordres du Roi, abbé commendataire de ladite abbaye, « et les religieux d'icelle, qui ont fait remonstrer à Sa Majesté que par la longueur et variation de temps, qu'à l'occasion des guerres, division et mortalitéz qui, par cy-de-vant ont eu cours en son royaume, les tiltres, papiers, censiers, cartulaires et enseignemens anciens par lesquelz apparoissoient clairement des droictz et debuoirs en la plus partz d'iceulx, ont esté raviz, perduz, adhirez et gastez, etc. » - Censitaires : - dame Marie Riotte, femme de noble homme Jacques Carton, écuyer, demeurant à Paris, rue de Seine ; - maître Jean Dubourg, élu pour le Roi en l'Élection de Melun ; - Pierre Turpin, marchand voiturier par eau, demeurant aussi à Paris, rue de la Mortellerie ; - Jean Pineau, fruitier de la Reine, mère du Roi ; - Pierre de Sallis, écuyer, seigneur de La Mothe, et demoiselle Anne de Gournay, sa femme ; - Olivier Jaubert, écuyer, seigneur de La Haye, archer de la garde du Roi, demeurant à La Riotterie, paroisse du Châtelet ; - François de Meaulx, écuyer, seigneur de Forges-en-Brie ; - de Neufvy, capitaine des bois et buissons de la Brie, au bailliage de Melun et châtellenie de Montereau. (*Registre, In-folio, 453 feuillets, papier*).

1581-1583

H 4 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Barbeaux, précédé de la sentence d'entérinement des lettres à terrier obtenues en la chancellerie du Palais à Paris ; ladite sentence rendue par François Riotte de La Riotterie, écuyer, seigneur de La Riotterie et autres lieux, bailli de Melun et Moret, gouverneur pour le Roi des villes et château dudit Melun. - Censitaires : - Françoise Marin, veuve en premières noces de Philippe Marfras et en deuxièmes de Nicolas Job, demeurant à Fontainebleau ; - l'église et fabrique de ce lieu ; - Claude Louis Jobert de La Piloterie, ci-devant provincial des troupes de Sa Majesté, en la Généralité de Rouen, demeurant à Paris, rue Saint-Nicaise ; - demoiselle Louise Berthier, veuve de François Le Cointre, sieur de Brières, demeurant en la ferme du Jardin, paroisse de Nangis ; - messire François Desroches-Herpin, chevalier, seigneur de Bois-Boudran, paroisse de Fontenailles ; - Louis-Charles Retrou, laboureur à Grand-Puits ; - Louis Gallé, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Méry ; - maître Nicolas Chariot, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur au bailliage et siège présidial de Melun ; - Nicolas-Charles Ménissel, imprimeur et marchand libraire en la même ville ; - Edme Badenier, maître cordonnier audit lieu ; - maître Edme Mercier, bailli de Bray-sur-Seine, comme détenteur d'une maison sise à Melun, vulgairement appelée l'Hôtel de Barbeaux, où étaient autrefois les armes de l'abbaye, que le déclarant a fait ôter et qu'il a promis de faire replacer ; - Étienne Boulanger, meunier à Ponceau, paroisse de Rubelles, à cause du moulin dudit lieu de Ponceau ; - Isidore Chabouillé, laboureur en la

ferme de La Gringalerie, paroisse du Châtelet ; - Catherine Brindi, veuve de Vincent Pichon, en son vivant hôtelier et garde-port à Fontaine-le-Port, etc. (*Registre, In-folio, 458 feuillets, papier*).

1717-1747

H 5 Répertoire du plan de la seigneurie de Barbeau ; état des immeubles et héritages tenus en censive par les religieux à Fontaine-le-Port.

Censives. - État des maisons, bâtiments, jardins, accoints, vignes et autres héritages situés à Fontaine-le-Port, possédés par : - René Angenost, laboureur à La Grenouillère, paroisse de Machault ; - la veuve Toussaint Bréban, demeurant à Fontenailles ; - Michel Chalopin, laboureur à Fontaine-Roux ; - Dupuy, greffier en chef des requêtes du Palais, à Paris ; - demoiselle de Richemont, demeurant au château de Fontainebleau ; - Nicolas de Retz, meunier à Fontaine-Roux ; - Herment, conseiller au Présidial de Melun ; - Manceau, procureur au Châtelet de Paris ; - Claude Maillard, vigneron à La Brosse ; - Étienne Naudier, de même état à Héricy ; - la veuve de maître Jean Rousset, procureur au Châtelet de Melun ; - Rousset, avocat en la même ville ; - le sieur Rollet et les demoiselles ses soeurs, de Fontainebleau ; - Pierre Remon, boucher à Héricy ; - Pierre Alexandre Stoupe, ancien capitaine des gardes suisses, demeurant à Paris, rue de Bourbon, près la place des Victoires ; - Étienne Vacher, cuisinier à Barbeaux, etc. (*Registre, petit in-folio, 157 feuillets, papier*).

1717-1747

H 6 Etat des cens et rentes reçus à Champagne, La Celle, Vernou, Nemours, Fontaine-le-Port, Héricy, Bouillon, Moret, Melun, Nesle, Saint-Méry, Samois et Corbeilles.

Mouvance censuelle. - Cueilloir à quatre confins des terres et seigneuries dépendant de l'abbaye de Barbeaux, ayant pour titre : - « Ce sont les cens et rentes de l'abbaye de Barbeau receuz aux lieux de Champaigne, La Celle, Vernou, Nemours, Fontaine-le-Port, Héricy, Rouillon, Moret, Meleun, Néelle (Nesle), Lorme de Bailly, près Saint-Marry (Saint-Méry), Samois et Corbeil (Corbeilles) en l'an mil quatre cens quatrevingt et dix-huict, dont les déclarations par le menu cy-après ensuivent, fait par l'ordonnance et commandement de révérend père en Dieu, Mgr Jehan d'Espinay, évesque de Valence et de Die et comte desdictz lieux, abbé commendataire de l'abbaye et monastère de Nostre-Dame dudict Barbeau ; par Nicole Larsonnier, prebtre et recepveur udit lieu. » - Censitaires : - « Barthélemy Gaudisseux, pour sa maison où il demeure (à Champagne) avec le jardin, terre derrière et un larris (terrain inculte) au dessus, le tout contenant 1/2 arpent 1/2 quartier, 1 obole parisis ; - la fabrice de Champaigne, pour 3 articles, doit par an 8 deniers parisis ; - Raoulet Jolin pour 2 arpents 8 perches 1/2, au terroir de La Celle, 22 deniers parisis ; - messire Gervais Le Bigot, curé de Vernou, pour 5 quartiers de vignes scéant en Champorchereau, 5 deniers parisis ; - Henry de La Vatyne, comme maistre de l'Hôtel-Dieu de Moret, pour 4 arpents de terre assis au finaige d'Escuelle, 16 deniers parisis ; - les religieux de Barbeau ont une maison couverte de tuille, nommé la maison de l'ostel de Barbeau, assise

audit Meleun, en la paroisse Saint-Etienne près et devant l'ostel du Francmesier, contenant icelle maison 6 chaas, court et jardin, tout en un tenant, etc. (*Registre, In-folio, 227 feuillets, papier*).

1498

H 7 Comptes de recettes et dépenses.

Recettes et dépenses. - Comptes généraux des recettes et mises du revenu temporel de la mense conventuelle de l'abbaye de Barbeaux, pour en compter par frère Jean Michel Jaladon, religieux, prêtre, procureur et cellerier de cette abbaye. - Abbaye et lieux adjacents : - la petite ferme de la basse-cour est tenue par les religieux et produit en grains 6 muids 9 setiers et 7 boisseaux en froment et méteil ; - la vente de bestiaux, 126 livres ; - le moulin de l'enclos est loué 400 livres ; - le droit de pêche en la rivière de Seine est affermé 70 livres. - Maisons et rentes de Paris. - Quatre maisons en la rue des Barres, louées ensemble 1,512 livres ; - rentes et Censives sur quelques maisons situées rue de la Mortellerie, « à percevoir chaque année, savoir : sur la maison du Chaudron, 6 livres 5 sols ; sur celle du Matelas, 8 livres 2 sols 10 deniers ; le Cheval, 2 sols 6 deniers ; les 3 maisons de la Pomme d'Or, du Château-Frileux et des Trois-Moutons, chacune 33 sols 6 deniers. » - Recette extraordinaire : - du sieur Pytoin, marchand de vin, pour l'acquisition de trois maisons dans la dépendance et seigneurie de l'hôtel de Barbeaux à Paris, 1,750 livres ; - pour vente de vins, 3,288 livres, etc. - Mises ordinaires et extraordinaires : - pour capitation de vin, payé 630 livres 10 sols ; - décimes payés en l'acquit de l'abbé, 1,004 livres 9 sols. - Charités: - aux pauvres passant à la porte du monastère, savoir : en janvier (1712) 1 livre 10 sols ; - en mars 1 livre 10 sols ; - le jeudi-saint 19 sols 6 deniers, etc. - Dépenses de bouche : - achat d'oeufs pendant une année, 684 douzaines 1/2, 206 livres 11 sols 9 deniers ; - 19 livres de beurre à 9 sols et 9 sols 6 deniers la livre ; - poisson et salines, 352 livres ; - 139 livres d'huile d'olive à 18 sols l'une, 125 livres 2 sols ; - 28 pintes d'huile de chenevis, à 30 sols la pinte, 42 livres ; - 7 minots de sel, tant pour la ferme de La Loge que pour l'abbaye, à 51 livres le minot ; - 41 livres 2 onces de sucre, à 17 sols la livre, 31 livres ; - 9 livres 1/2 de poivre, 15 livres 4 sols ; - au sieur Lambert, boucher, 1,659 livres de viande, tant boeuf que veau et mouton pour les malades, les domestiques et les vendanges, à 3 sols 9 deniers la livre, 311 livres 2 sols, etc. (*Registre, In-folio, 346 feuillets, papier*).

1712-1744

H 8 Etat des revenus de la mense conventuelle.

Revenus. - Rentier de la mense conventuelle de l'abbaye royale Notre-Dame de Barbeaux, remis entre les mains de dom Etienne Lejeune, procureur-comptable, par frère Roux, prieur. - Le domaine de Paris doit à ladite abbaye, 12 livres 10 sols ; - celui de Melun, même somme ; - les aides et gabelles de Paris, 1,594 livres 10 sols ; - M. de Vinfrains, seigneur d'Ablon, 3 livres 15 sols ; - le chapitre collégial Saint-Martin de Champeaux, 13 livres 18 sols 6 deniers ; - les habitants de Livry-sur-Seine, 10 livres ; - la terre et seigneurie de Villefermoy, 250 livres ; - les fermes des Boulleaux et de La Meunière, 1,105 livres ; - celle des Danjoux et de La Thuilerie, 400 livres ; - M. Amiard de Givry,

pour 25 arpents de terre appelés la petite terre de Nesle, 6 livres 2 sols 6 deniers ; - l'hôtellerie de Barbeaux, à la porte de l'abbaye, 200 livres ; - le moulin de Villefermoy, 1,300 livres ; - le pressoir de Samoio et 7 arpents de pré, 240 livres ; - celui de Champagne, 300 livres ; - la pêche des anguilles sous 2 arches du pont de Samoio, affermée à Nicolas Evrard et à Jacques Tontaine, 100 livres par an ; - la pêche de la rivière de Seine, sur une étendue déterminée, 86 livres ; - dîmes de La Riotterie et des Grands-Champs, louées à Jacques Denis Boisset, 340 livres ; - Allaire Du Plantier doit, sur l'hôtel de Barbeaux, sis à Melun, 60 livres de rente et 1 sol de cens ; - les taillis de la forêt de Villefermoy sont affermés aux sieurs Le Tellier et Huré, marchands de bois à Paris, au prix de 7,200 livres par année ; - les bois de la paroisse de Champagne, 3,000 livres, etc. (*Registre, In-folio, 205 feuillets, papier*).

1780-1789

H 9 Droits de justice. - Signification faite à Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, pour constater que les religieux de Barbeau sont en possession de la justice de partie du territoire de Fontenailles, à cause de leur seigneurie de Villefermoy (1741). Biens de l'abbaye. - Villefermoy. - Baux, censives et déclarations à terrier (1741-1783).

Censives. - État des frais et déboursés faits par maître Philippe-François Pinchard, notaire à Melun, pour la confection d'un terrier des religieux Bernardins, commencé en 1716 ; - état des héritages composant la ferme de Champbrulé ou de La Piloterie, appartenant auxdits religieux, dans la mouvance de Villefermoy ; - signification faite à la requête des Bernardins de Barbeaux, seigneurs de Villefermoy, La Charmée, Fontenailles en partie, et autres lieux, à messire Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, chevalier des Ordres du Roi, maréchal de France et gouverneur de Salées, en Roussillon, pour constater que les religieux sont en possession de la justice de partie du territoire de Fontenailles, à cause de leur seigneurie de Villefermoy. - Principaux censitaires tenus de passer déclarations au terrier de Barbeaux : - M. Amiard ; - M. La Piloterie ; - dame Lecomte de Vertpré, à Fontainebleau ; - le prieur de Samoio ; - M. le comte de Morvan ; - les religieux de Bréau, etc. (*4 pièces, papier*).

1741-1783

H 10 Biens de l'abbaye. - Melun et Vaux-le-Pénil. - Déclarations à terrier (1498), censives, baux et titres nouveaux.

Mouvance censuelle. - Copie collationnée. de déclarations passées au terrier des Bernardins de Barbeaux, pour raison d'héritages situés à Melun et à Vaux-le-Pénil, en l'année 1498, notamment, par : - Jean Davoineau, pour sa maison sise en la paroisse Saint-Étienne de Melun, où pendait pour enseigne l'Épée royale ; - l'église Saint-Ambroise de Melun, à cause de la maison où était le four banal, en la rue Saint-Michel ; - Edme Picard, mesureur, arpenteur-juré à Vaux-le-Pénil, pour un demi-arpent de terre, au lieu dit Simart ; - copies et extraits à la suite : d'un bail à cens par maître Jean Pichon, licencié ès-lois, conseiller en la Cour, à Melun, de l'hôtel du Chapeau rouge ; - d'un bail à cens et rente du four banal Saint-Ambroise de Melun, passé en 1353, devant Jean

de Ville, bailli de la reine Blanche, au profit de Simon Dor, Jean de Sancelles, Jean Bourdin, Jean Lhuillier, Guéret le Boursier, Renault de Naally, Martin Le Cousturier, Jean de Gastinois, Jean de Brogny, Adam Le Baillif, Jean de Trois-Moulins et autres habitants de la paroisse Saint-Ambroise, par frère Guillaume de Long-Jumel, procureur des abbé et couvent de Notre-Dame de Saint-Port, dit de Barbeel, etc. (*Cahier, 8 feuillets, papier*).

1353-1683

- H 11 Censives. - Titre-nouvel d'une rente de 60 livres et de 12 deniers de cens dus à l'abbaye royale des Bernardins de Barbeaux, par maître Jean Fulcrand Allaire, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Melun, héritier de feu Jean Allaire, son père, ancien receveur du grenier à sel, lequel était détenteur de la maison dite l'hôtel de Barbeaux, à Melun, rue du Franc-Mûrier ; par suite de la vente faite par Edme Mercier, sieur de Montarault, président du grenier à sel de Melun, et par dame Marie-Louise Archement, son épouse, représentant eux-mêmes Marie Dalençon, épouse de maître Edme Mercier, avocat en Parlement, bailli de Bray, et fille de maître Simon Dalençon, de Montarault, conseiller du Roi, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Melun. (*1 pièce, papier*).

1784

- H 12 Biens de l'abbaye. - Héricy et Barbeau. - Baux.

Revenus et Censives. - Expédition de baux à cens et rentes d'héritages situés à Héricy et à Barbeaux, territoire de Fontaine-le-Port, par les vénérables prieur et religieux de l'abbaye royale de Barbeaux, à : - Denis Songeux, le jeune, vigneron à La Brosse, paroisse d'Héricy ; - Pierre Buisson ; - François Bignon, etc. ; - bail à rente de biens en censive desdits religieux, par Jacques-Pierre Guespereau, procureur au Châtelet de Melun, sieur du fief du Bas-Charme, à Fontaine-le-Port, au profit de Nicolas Lamotte, vigneron à La Coudre ; - copies informes de baux à cens par Jean-Baptiste Roux, prieur, dom Jean-Baptiste-Antoine Trutat, dom Étienne Lejeune, procureur cellerier, dom Joseph-Nicolas Duhoux et dom Jean-Baptiste Hémart, dépensier et receveur, composant le couvent de Barbeaux. (*7 pièces, papier*).

1697-1789

- H 13 Biens de l'abbaye. - Livry. - Baux, déclarations a terrier, plan des Uzelles de Livry ; analyse des titres trouvés dans le chartrier de Livry (1509-1737) concernant diverses réclamations des religieux de Barbeau ; extraits de chartes (1293-1300) constatant les droits de propriété de l'abbaye sur 20 arpents de bois situés aux Roches de Livry.

Censives. - Expéditions de baux emphytéotiques suivies de celle d'un bail à rente de 60 arpents de terre situés au territoire de Livry, passé par R. P. Macé, humble abbé de Notre-Dame de Saint-Port, dit de Barbeaux, au profit des habitants de Livry, moyennant 48 sols parisis de cens ou 60 sols parisis tournois, et 7 livres de rente ; - plan des lieux, déclarations à terrier, mémoire et extraits d'anciens titres de propriété qui confèrent à l'abbaye : 10 livres de rente sur les cens, vignes, et bois de Livry, données en 1228 par Marguerite

de Livry, veuve d'Adam Du Mée ; - 20 arpents de bois aux roches dudit Livry, donnés par HéliSSande de Livry, épouse de Simon Du Châtel, chevalier, à Simon de Livry, son neveu, et cédés par ce dernier aux religieux de Barbeaux, en échange d'une rente de 2 muids de vin sur le clos des Prennes-Livry, etc. (8 pièces, papier ; 1 plan).

1509-1757

H 14 Biens de l'abbaye. - Villefermoy. - Baux, censives et déclarations à terrier.

Censives et revenus de la seigneurie de Villefermoy, dépendant de l'abbaye royale de Barbeaux. - Grosses de baux à cens, surcens et rentes d'héritages situés à Fontenailles, aux lieux dits Moque-Paniers et le Larris du Grignon, par les religieux de Barbeaux, au profit de Louis Sadron ; Olivier Bijard, Christophe Ridé, vigneron à La Chapelle-Thiboust-de-Berry ; - Pierre Simon, aussi vigneron, à Saint-Ouen ; - Gaspard et Jean Mesnager, frères, de même état au Jarrier, paroisse de Saint-Ouen ; - Marie-Anne Gouge, veuve de Marin Bedeau, demeurant audit lieu de Saint-Ouen ; - Claude-Millerot, Simon Généré, Jean-Baptiste Gennelle, François Pernot et autres, tous vigneron à La Chapelle-Thilboust-de-Berry, etc. (60 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1759-1783

H 15 Biens de l'abbaye. - Fontenailles. - Aveu et dénombrement du fief de La Charmée.

Mouvance passive. - Copie collationnée d'un aveu et dénombrement du fief de La Charmée, au territoire de Fontenailles, fourni par les religieux de Barbeaux, seigneurs dudit fief, à madame Marguerite-Madeleine Le Rahier, veuve de messire François Des Roches-Herpin, chevalier, seigneur de Boisboudran et de La Charmée, relevant à une seule foi et hommage de ladite dame, à cause de son fief du Mez-l'Archevêque, à La Chapelle-Rablais, suivant conventions du 9 mars 1686, passées entre le prieur et les religieux de Barbeaux, d'une part, et messire Charles Le Rahier, écuyer, seigneur des Bordes, d'autre part, etc. (1 pièce, papier).

1721

H 16 Usages et pâturages. - Sentence maintenant les habitants de Darvault dans le droit de mener paître les bêtes à cornes dans les bois de l'abbaye.

Usages et pâturage. - Expédition d'une sentence rendue par Michel Le Roux, maire, juge et garde de la justice des Granges-lez-Darvault, pour les religieux de Barbeaux, seigneurs du lieu, « pour maintenir les habitants de Darvault, paroisse de Fromonville, dans le droit de mener paître les bêtes à cornes dans les bois de l'abbaye, comme en usent les habitants de Nemours, Nanteau et Poligny, quoiqu'il eussent perdu leurs titres de concession ; et ce, aux charges d'en user bien et dûment, d'observer les ordonnances et défenses qui sont et seront faites annuellement, et encore de payer chaque année, le jour des assises, 1er mai, aux religieux seigneurs ou à leur représentant, 20 sols tournois d'indemnité, à peine d'être déchus, etc. (1 pièce, papier).

1603

H 17

Biens divers. - Baux.

Domaine. - Baux à loyer, par les religieux Bernardins de Barbeaux: du pressoir banal de Champagne ; - des fermes des Danjoux, du Gripon et de La Loge-des-Prés, situées au territoire des Écrennes ; - de la maison de Tannery à Féricy ; - du moulin de Barbeaux, sis dans l'enclos de l'abbaye ; - de l'hôtellerie du même lieu, placée sous la principale porte du monastère ; - d'héritages situés à Fontaine-le-Port ; - des fermes du Grignon, d'Heurtebise, de La Clotée, des Bouleaux, de La Meunière et du moulin de Villefermoy, à Fontenailles ; - des fermes de Mouligny, à Machault, des Équeuves, à Nangis ; - d'une autre ferme à Nesles-la-Gilberde ; - de deux maisons sises à Paris, rue des Barres, paroisse Saint-Paul, etc. - Baux des dîmes à percevoir : sur les terres dépendant des fermes de La Gringalette et des Grands-Champs, au Châtelet-en-Brie ; - sur la terre de Vernou et autres. - Bail par messire Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, ci-devant agent-général du clergé, abbé commendataire de Barbeaux, au profit de maître Dominique-Michel d'Outreleau, avocat en Parlement, notaire à Nemours et président en l'Élection de cette ville, du revenu temporel de tous les biens dépendant de Barbeaux, sis audit lieu de Nemours et dont partie est indivise avec S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, moyennant 2,400 livres par an, outre les charges. (20 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).

1779-1789

H 18

Coupes de bois.

Domaine. - Coupes de bois. - Promesse de baux, et baux de coupes de bois à faire dans le Buisson de Massoris, dépendant du fief de La Grange-Saint-Martin ; - dans les forêts de Villefermoy et de Champagne, etc., appartenant aux religieux de Barbeaux, au profit de Germain Le Tellier, marchand de bois pour l'approvisionnement de Paris, y demeurant, première cour de l'Arsenal, et de Pierre-Nicolas Préau, aussi marchand de bois pour la provision de Paris et maître des ponts de Montereau-faut-Yonne [Montereau-Fault-Yonne] ; lesquelles coupes des ventes ordinaires et annuelles des chênes, modernes et taillis, ont lieu sur l'indication des officiers de la Maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau, et conformément à l'ordonnance de 1669. (7 pièces, papier).

1782-1789

H 811

Notices sur l'abbaye de Barbeau extraites d'une histoire manuscrite du roi Louis VII et des Antiquités nationales de Millin.

Notice sur l'ancienne abbaye de Barbeaux, extraite d'une histoire manuscrite du roi Louis VII, dit le Jeune, trouvée dans l'établissement et déposée actuellement dans les archives de la ville de Melun. Cette notice contient des renseignements sur la fondation de l'abbaye, sa translation, de Saint-Port ou de Sainte-Assise, à Barbeaux ; quelques détails sur l'origine de Fontainebleau et sur la mort de Louis VII ; une nomenclature des bienfaiteurs de cette abbaye ; des notes sur les sépultures de différents personnages, et, enfin, un obituaire ou nécrologe, d'un grand nombre d'hommes et de femmes qui avaient laissé du bien au monastère, pour être recommandés aux prières de ses religieux. - Bienfaiteurs : Louis VII, regardé comme le fondateur de l'établissement ; -

Philippe II, qui, « aiant appris, en 1186, que la nécessité obligeoit les religieux de quitter le monastère, pour aller faire la moisson, ajoute, à ses autres bienfaits, sa dixme des grains de Recloses ; » - la reine Adèle, mère du précédent, qui amortit et affranchit de tailles, gens de guerre, impôts, coutumes et de toute servitude, la maison, terre, bois et chasse, qu'Albert d'Andrezel donnait, en 1183 à Melun, aux religieux de Barbeaux ; - Saint Louis, qui confirma tous les privilèges de l'abbaye, et défendit à ses officiers de rien entreprendre dans ses bois ; - Thibault, comte de Blois, exempta les religieux de Barbeaux et leurs marchandises de toute sorte de droits en ses terres (1210) ; - Gauthier de Nemours, le père ou l'ancien, chambellan de France, leur donna, en 1181, sa maison de Paris, vers le port Saint-Paul, et, en 1205, un muid de froment et un muid de seigle à prendre sur ses moulins de Nemours, 9 setiers de blé et autant d'avoine à La Chapelle-Gauthier ; - Philippe, fils du précédent, donna, à ces mêmes religieux, deux muids de froment et deux muids de vin, avec 40 sous de rente à Guercheville, « et on lui promit une messe tous les jours, pour ses défunct ; Aveline, sa femme, se trouvant à l'extrémité, dans sa dernière couche, en 1191, chargea son fils, Etienne I, évêque de Noyon, de la faire enterrer à Barbeau et de déclarer qu'elle donnait aussi, à ce monastère, deux muids de froment et 40 sols de rente à Guercheville, » etc. - Abbés de Barbeaux : « Martin, cellérier de Prully, premier abbé de Sacré-Port, en 1146 ; il est cité dans la charte de fondation de Louis VII. Ce fut lui qui obtint la translation du monastère au lieu où est aujourd'hui Barbeaux, que le Roi donna ensuite à l'abbaye, ainsi que les bois voisins ; » - Hugues, qui permuta avec l'abbé de Fossateuli, du consentement de Louis VII (1151) ; ... Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, ancien agent du clergé, fut le dernier abbé de Barbeaux, qu'il possédait en commende. - Le travail dont l'analyse précède est accompagné des notes recueillies sur la même abbaye, par Aubin-Louis Millin, savant antiquaire, né à Paris en 1759, mort en 1820. A ces notes sont joints : une vue générale de l'abbaye, après sa reconstruction, en 1788 ; un dessin du maître-autel, exécuté en pierre et d'une grande élévation, chef-d'oeuvre de sculpture de la Renaissance ; une reproduction d'un fragment de stalle, celle du buste de Martin Fréminet, peintre distingué, né à Paris en 1557, mort en la même ville, le 19 juin 1619. Son corps, ramené à Avon pour les cérémonies religieuses, fut ensuite transféré à Barbeaux, où il est resté jusqu'en 1790, époque où la famille aurait obtenu l'autorisation de le faire transporter à Fontainebleau. (*Cahier, In-folio, 16 feuillets, papier*).

1145-1788

H 812

Prise de possession de l'abbaye par le procureur de Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, pourvu en cour de Rome de l'abbaye de Barbeau (1747). Extrait de l'acte de baptême de J.-B. Trutat, religieux de l'abbaye (1732).

Acte de prise de possession de l'abbaye Notre-Dame de Barbeaux, ordre de Cîteaux, passé devant Alexandre-Louis-François Desmeure le jeune, notaire à Paris, par dom Jean-Michel Jaladon, prêtre, religieux profès et prieur de ladite abbaye, « comme procureur de messire Pierre-Jean de Chapt de Rastignac, prêtre du diocèse de Périgueux, licentié ès droits de la Faculté de Paris, vicaire général du diocèse de Tours, cy-devant agent général du clergé

de France, conseiller d'Etat, et pourvu, en cour de Rome, par notre saint père le pape (Benoit XVI), sur la nomination du Roy, de l'abbaye susdite, comme vacante par la démission pure et simple d'illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches. » A cette prise de possession est joint l'acte de naissance du nouveau titulaire, et dont la teneur suit: «Le 22e janvier 1713, a été baptisé Pierre-Jean Chapt de Rastignac, fils légitime à messire Jacques-François Chapt de Rastignac, marquis de Laxion, seigneur de Puyguilhem, Milliac, Villars et autres places, et à dame Françoise Chapt de Rastignac, marquise de Laxion, habitants en leur château de Puyguilhem ; né le seize du présent mois et an que dessus. A été parrain Pierre de Chapt de Rastignac, comte de Puyguilhem : marraine damoiselle Anne de Brageas. Jean Delagas sieur Deffarges, a porté à la place de Pierre de Rastignac, comte de Puyguilhem, qui ont signé avec moy, présents : Jean Comboud, sieur de l'Auergne, et Arrêt-Morinet, sieur du Puyral, » etc. Ensuite est écrit : « Je, curé de Villars, certifie que le susdit extrait est conforme à l'original, en foi de quoi j'ay signé, à Villars ce 1er janvier 1735, signé: Lacombe, curé de Villars. » Plus on lit encore : « Jean Chrétien de Macheco de Prémieux, évêque de Périgueux, conseiller du Roy en tous ses Conseils, certifions, à tous qu'il appartiendra, que le certificat cy-dessus est écrit et signé de la main du sieur Lacombe, curé de Villars, et qu'on peut y ajouter foy par tout où besoin sera, en, et hors jugement, en foy de quoi nous auons signé, à Périgueux, dans notre palais épiscopal, le 3 janvier 1735. Signé : C. évêque de Perigueux. » - Naissance du sieur Trutat, religieux de Barbeaux, né en la paroisse Saint-Nicolas des Champs, à Paris : « Le vendredy, 11 janvier 1732, a été baptisé Jean-Baptiste-Antoine, né d'hier, par nous vicaire soussigné, fils de Denis Trutat, bourgeois de Paris, et de Louise Duvernay, de-meurants rue Phélippeaux. Le parein Jean-Baptiste Missonnière, bourgeois de Paris, demeurant susdite rue Phélippeaux ; la mareine Antoinette-Clémence de Boursault, veuve de Pierre de Gage, bourgeois de Paris, demeurante rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache, qui ont signé, excepté le père qui est absent. » (3 pièces, papier ; 1 sceau).

1716-1747

- 101 H 1 Inventaire des titres concernant les possessions de l'abbaye à Livry.
Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1228-1712
- 101 H 4 Constitution de pension en faveur de ce même religieux ; ratification par François Trouvé, abbé de Citeaux et supérieur général de l'ordre (cachet).
1755-1757
- 101 H 5 Bâtiments. - Procès-verbaux de visite et estimation des réparations devant être faites à la maison abbatiale, aux logis de la basse-cour, à la maison du cabaretier et au logement du fermier de l'abbaye.

1681

Série H – Clergé régulier

- 101 H 7 Arrêt du Conseil d'Etat supprimant les droits de péage que les religieux prétendaient percevoir à Fontaine-le-Port et à Samois.
1740
- 101 H 11 Table alphabétique du terrier de Barbeau.
XVIIIème s.
- 101 H 14 Pièces concernant le pressoir des religieux à Champagne.
1691-1787
- 101 H 24 Usages et pâturages. - Accord entre les religieux et les habitants de Champagne.
Droits de pâturage dans les bois de l'abbaye accordés aux habitants de Champagne : transaction du 5 juin 1513 accordant aux habitants de Champagne le droit de pâturage dans les bois de l'abbaye moyennant une redevance annuelle de 4 deniers par tête de bétail et la corvée au pressoir desdits religieux à Champagne, copie du 15 juin 1526 ; transcription du 15 juin 1714 : en note "la minute de la présente est dans le coffre de l'église de Champagne dans le sac des titres des usages" ; jugement du 17 septembre 1691, en dernier ressort, de la Table de marbre du palais à Paris, autorisant les habitants de Champagne et La Celle à construire des fossés pour protéger les vignes des animaux sauvages des bois de Graville : enregistrement à l'audience du siège royal des chasses de la Brie 5 mai 1692 ; exploit des habitants de Champagne contre les religieux de Barbeau, interjetant contre la sentence rendue le 27 janvier 1722 à la Table de marbre du palais à Paris, leur interdisant de mener paître leurs bêtes dans les bois de l'abbaye, sentence fondée sur "plusieurs faits contre la vérité" (14 avril 1722).
1513-1722
- 101 H 25 Ventes et adjudications de divers biens et rentes pour l'acquittement des taxes du clergé (17 août 1595), quittance (14 septembre 1595), note récapitulative pour la période 1595-1697 (XVIIe siècle), note récapitulative pour la période 1595-1596 [XVIIIe siècle].
1595-1697
- 101 H 28 Atlas de la seigneurie et justice haute, moyenne et basse de la prévôté de Villefermoy et ses dépendances, des fiefs de la Charmée, le Jardin, Courpitois, les Equievres pars en partie et de la terre et seigneurie de Barbeau Tennery, La Riotterie, La Gringalletterie, les Grands Champs, la Chaumarderie, la Borde aux Moines, la Forêt au Razoir, des Bois de la Forêt de Villefermoy ou le Grand Barbeau, des Fermes du Danjoux, la Loge des prés, Moliney, Champagne et autres lieux appartenant à la manse conventuelle de l'abbaye royale de Barbeau, ordre et filiation de Cisteaux au diocèse de Sens. Le dit atlas arpenté, lavé [sic] et dessiné par Jean-Louis Borda, géomètre demeurant ordinairement à Villeneuve-le-Roi près Sens, les dits arpentages faits en 1774, 1775 et 1776.
1776

Souppes, Notre-Dame de Cercanceaux

- H 33 Terrier de la seigneurie de La Moinerie.
- Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Moinerie, sise aux territoires de Pers, de Chevry et de Chevannes, en censive de l'abbaye royale de Cercanceaux. - Déclarants : - Edme Beauregard et Louis Petitpas, laboureurs à Pers, le dernier comme ayant épousé Marie-Anne Beauregard ; - demoiselle Aimée Chevalier, fille majeure demeurant à Château-Landon ; - Louis Lambert, l'aîné, laboureur à Chevry-sous-le-Bignon ; - noble homme Louis Gaillard Des Aulnes, conseiller du Roi, ancien maire de la ville de Montargis, y demeurant, au nom et comme ayant épousé demoiselle Marie-Madeleine Ozon de Chassevale, fille et héritière de sieur Jacques Ozon, seigneur de Chassevale, vivant assesseur en la maréchaussée de l'Orléanais ; - Louis Claude Noguet, marchand, bourgeois à Egreville ; - Jacques Guillemain, laboureur à La Gerville, au nom et comme ayant épousé Louise Regneau ; - Jean Chaudivert, meunier à la Selle-sur-le-Bied ; - Madeleine Lemaire, veuve de Louis Belleray, vivant laboureur, demeurant à Pers ; - sieur Edme Alexandre Drugeon, commis-notaire royal à Chéroy, fondé de pouvoirs de Pierre-Charles-Gabriel Sévenet, bourgeois de Lixy ; - Jacques Girard, marchand à Egreville, à cause de Marie-Françoise Lequin ; - Étienne Mallet, potier d'étain à Montargis ; - Jean Lauret et Jean Porcher, laboureurs à chevannes, etc. (*Registre, In-4°, papier, 106 feuillets*).
- 1752
- H 34 Cueilleret des cens à percevoir dans l'étendue des fiefs et seigneurie de La Moinerie et du Houastier.
- Censives. - Cueillerets des cens à percevoir en l'étendue des fiefs et seigneurie de La Moinerie et du Houastier, paroisse de Chevannes. - Censitaires : - Marin Chevry, laboureur à Chevry-sous-le-Bignon, doit en argent, chaque année, 2 sous 8 deniers ; - Edme Bridaut, maréchal au même lieu, ayant épousé Françoise Huvad, héritière de Barbe Cordellier, pour 2 arpents de terre chargés de 15 deniers chacun, 2 sous 6 deniers ; - Antoine Boin, l'aîné, manoeuvre au Houastier, doit en argent 2 sous 1 denier ; en nature, 1 poule et 4 boisseaux d'avoine, mesure de Château-Landon ; - Jean Pigalle, laboureur à Blanche-Forest, paroisse de Chevannes, 13 sous et 3/8 de boisseau d'avoine ; - Louis Huan, laboureur à Montarnault, même paroisse, 16 sous, 4 boisseaux d'avoine et 2 chapons ; - l'église de Pers, suivant sa déclaration du 7 janvier 1714, 8 deniers ; - Jean Cordellier, charron à Chevry, 9 sous 6 deniers ; - mademoiselle Benoist, demeurant à Nemours, 17 sous 3 deniers, 4 boisseaux d'avoine, 1 poule et 1 chapon ; - madame de Blanche-Forest, à Montargis, 18 sous ; - M. Des Aulnes, pour sa ferme des Octins ayant appartenu à maître Pierre de Monturier, avocat audit lieu de Montargis, 9 livres 13 sous 8 deniers, etc. (*2 cahiers, papier, 15 feuillets*).
- 1743-1752
- H 35 Table alphabétique du terrier de la seigneurie d'Arville.
- Censives. - Table alphabétique des censitaires dont les déclarations sont

contenues au terrier de la seigneurie d'Arville. - Les terres mentionnées audit terrier forment la quantité de 67 arpents 11 perches 3/4, sans champart, et celle sujette à dîme et champart avec redevance de 7 deniers-obolet, 206 arpents 59 perches 1/4 et un 1/6. - Censitaires : - Jean Marin ; - Étienne et Simon Audebert ; - Geneviève, Simon, Marie-Anne et Thomas Amiard ; - la veuve Jacques Barthe ; - Bertrand Des Terriers ; - maître Charles Bouvat ; - mademoiselle Bezout ; - la Charitéde Nemours ; - les églises et fabriques d'Arville et de Gironville ; - M. Miger ; - M. de Mattancourt ; - Étienne, Jacques et Antoine Perchelet ; - Marie-Jeanne Tartainville, etc. (*1 pièce, papier*).

1768-1772

H 36 Fragment du plan parcellaire de la seigneurie de Bransles.

Censives. - Septième feuille du plan parcellaire de la seigneurie de Bransles, comprenant les climats du Bois-Roux, des Sevestres, de La Couture et du Clos de Rhodes, avec les noms des censitaires ci-après : - les hoirs Edme Trélat ; - mademoiselle Rousselet ; - François Picouët ; - l'église de Bransles ; - Louis Jomat ; - M. Le Charon ; - Jean Fusil, etc. ; - plans des fiefs : - de Frôles, contenant les hameaux de La Brosse, de La Vallée du Charme, de Barigny, de La Grande-Borde et des Canivets ; - l'emplacement ou motte de l'ancien château de Frôles ; - les moulins des Guains, de Madame, de Montaubry, de Cuisseq et de Brandard ; - le chemin de César (voie romaine de Sens à Orléans), etc. ; - de La Cour-Dieu, avec table des noms des censitaires et numéros de renvoi, fait à la diligence de messire dom Georgeon, supérieur et procureur de l'abbaye de Cercanceaux, par Philibert-Sever Deforge, géomètre féodiste demeurant à Corbeil ; - du Metz-le-Maréchal, au territoire de Bransles, et plan d'aménagement des bois de l'abbaye de Cercanceaux, montant à 370 arpents 30 perches (dont une pièce de 280 arpents 97 perches), desquels il a été distrait 90 arpents pour le quart en réserve et le surplus divisé en 25 coupes, pour être exploitées entre l'abbé et les religieux ; levé par Benoît, arpenteur priseur royal au bailliage de Sens, eaux et forêts et ancien ressort d'icelui, etc. (*Plans, 8 pièces, papier*).

XVIIIème s.

H 37 Plans parcellaires de la seigneurie de Préaux.

Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Préaux, appartenant à l'abbaye de Cercanceaux, et comprenant le village dudit Préaux, les cantons ou climats des Roches, de La Guérinerie, Chanfou, Les Pilaudeaux, la vallée aux Angeards, l'Orme-de-l'Église, Les Cailloux, La Justice, La Châtaignerie, etc. - Censitaires : - Louis et Pierre Flavien ; - les héritiers de madame Leroy ; - M. Picouët ; - M. Hédelin ; - Jean-Baptiste Boisseau ; - les mineurs Jean Milet ; - M. Delon ; - M. Jodriaque ; - Jean Pichon ; - les héritiers Claude Fontenoy ; - Antoine Creusard ; - George Foucault ; - Jean Luquet ; - M. Dutemple ; - Edme Chabert ; - la veuve Nicolas Dupré ; - l'église de Préau, etc. (*Plans, 17 pièces, papier*).

XVIIIème s.

- H 38 Etat des terres appartenant à l'abbaye, situées au territoire de Boësse.
- Domaine. - État des terres de l'abbaye de Cercanceaux situées aux territoires de Boësse. - Baux à loyer de ces terres ; des fermes du Bac, à Saint-Valérien ; de La Brosse, au hameau du même nom ; de Bailly, en la paroisse de Souppes et de celle de Champ-sur-les-Bois ; des moulins du Bacq et de Cercanceaux ; de la pêche, dans une partie de la rivière du Loing ; - des dîmes du fief et seigneurie d'Itoire, à Château-Landon ; - et de la maison abbatiale de Cercanceaux, le tout consenti par les prieurs et religieux de ladite abbaye, au profit de Jacques Sauveur, marchand mercier, à Paris, et Jacques-Augustin Ognier, bourgeois, demeurant à Boësse ; - Jean-Georges Delajon, meunier, et Anne Haumet, sa femme ; - Pierre Naudin, laboureur, et Marie Bouvier, sa femme, demeurant ensemble au hameau de La Brosse ; - Pierre Paupardin, aussi laboureur à Bailly ; - Louis Legros, manoeuvre, à Maisonnelles ; - messire Marc-Antoine-Bernard de Breuillon de La Guéronnière, chevalier, seigneur baron des Étangs, seigneur de Maranda, colonel à la suite de l'infanterie ; - messire Jacques-François Bouvier de La Motte, chevalier, et dame Marie-Hortense Flavien, son épouse ; - transaction entre lesdits sieurs prieur et religieux et M. de La Guéronnière, locataire d'un corps de bâtiment dans lequel était un ancien moulin, de la maison abbatiale et d'autres objets dépendant de la mense conventuelle, par laquelle les parties conviennent que la clef de l'enclos du monastère donnant sur les pâtures, ne pourra être confiée par M. de La Guéronnière, ou par le directeur de la manufacture qu'il établit dans remplacement dudit moulin, qu'aux gens attachés à l'établissement. (9 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier).
- 1778-1789
- H 39 Domaine. - Grosse et expédition d'un bail à cens de terrains et marais sis à Cercanceaux, et baux emphytéotiques du lieu appelé le Moulin-Foulin avec ses dépendances, au territoire de Dordives, et de la ferme de Champ-sur-les-Bois, consentis par dom François Georgeon, religieux, procureur de l'abbaye royale de Cercanceaux, au nom et comme chargé des pouvoirs généraux de messire François Mouchet de Villedieu, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen de l'église de Nevers, vicaire général du diocèse de Sens, maître de l'Oratoire de Monseigneur le comte d'Artois, abbé commendataire de ladite abbaye, et de ses religieux, au profit d'Antoine-Charles Le Bret, seigneur et patron de la paroisse de Saint-Martin de La Lieux, conseiller rapporteur du point-d'honneur, et de dame Marie-Anne-Françoise Davy, son épouse ; - mémoire à consulter au sujet des baux précités ; - arrêt du Grand-Conseil du Roi qui annule les baux consentis par le sieur Georgeon ; - transaction entre les parties, de laquelle il ressort que M. Le Bret se restreint, pour toutes répétitions à faire contre les religieux de Cercanceaux, à la somme de 1,700 livres pour les paiements effectués entre leurs mains, à raison des actes en vertu desquels ils jouissaient des immeubles y désignés. (6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).
- 1780-1785

- H 40 Coupes de bois.
Domaine. - Actes sous signatures privées, portant vente de coupes de bois par Claude-François Georgeon, supérieur et procureur de l'abbaye royale de Cercanceaux, et Théodore Cattet, religieux, tous deux composant la communauté, au profit d'Yves-Joseph Lamy et de François Rousseau, marchands de bois, le premier à Château-Landon et le deuxième à Jouy. (2 pièces, papier).
1778
- H 41 Procurations données au procureur de la prévôté royale de Château-Landon pour toucher en divers lieux les droits de cens dus à l'abbaye.
Revenus. - Procurations données par Claude-François Georgeon, supérieur et procureur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Cercanceaux, tant en son nom que comme fondé des pouvoirs généraux et spéciaux de messire François Mouchet de Villedieu, abbé commendataire de cette abbaye, et par messire Bénigne de Villevieille, prieur, à René Blondeau, procureur en la prévôté royale de Château-Landon, y demeurant, place et paroisse Sainte-Croix, pour toucher et recevoir tous les arrérages et droits de cens, rentes, profits de lods et ventes qui seront dus à l'abbaye, à cause des seigneuries de Cercanceaux, de Souppes, de Sous-les-Vignes et des Sablons, paroisses de Souppes et de Dordives ; - des fiefs du Chanoy et du Mont-Géniteux, en la paroisse Saint-Séverin de Château-Landon ; - des fiefs d'Itoire et du Tremblay ; - de ceux de La Coudre, du Coudreau et de Tourry, à Néronville et Nargis ; - de La Brosse, paroisse de Chaintreaux ; - de Savigny, à Rémauville ; - de La Cour-Dieu, à Branles, et du Petit-Maisoncelles, en la paroisse du même nom ; - accord relatif au même objet, par lequel M. de Villevieille prie maître Blondeau d'accepter une somme de 100 livres, tant pour ses honoraires que pour l'indemniser de ses peines et soins, etc. (3 pièces, papier).
1779-1789
- H 42 Rentes seigneuriales. - Titre-nouvel d'une rente de 6 setiers de froment et de 6 setiers d'orge, due aux abbé, prieur et religieux de l'abbaye royale de Notre-Dame de Cercanceaux, par messire Benigne-Joseph Dutroussel d'Héricourt, chevalier, marquis du Boulay, baron d'Obsonville, seigneur de Poligny, Souppes, Bouchereau et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, seul héritier de haut et puissant seigneur messire Benigne-Jérôme Dutroussel d'Héricourt, son père, ancien intendant des galères, qui représentait messire Bénigne Dutroussel d'Héricourt, conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, acquéreur des héritiers de messire François Brulart, chevalier, seigneur du Boulay, etc. ; - bail à loyer par les religieux de Cercanceaux, à Pierre Chollet, maçon à Souppes, de la redevance seigneuriale due par M. Dutroussel d'Héricourt, sur sa seigneurie d'Obsonville. (1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier).
1776-1778

- H 43 Constitution par la communauté d'une rente viagère au profit de Nicolas Catherinet.
Rentes passives. - Constitution d'une rente viagère de 300 livres, par dom François Georgeon, supérieur et procureur de l'abbaye royale de Cercanceaux, en Gâtinais, diocèse de Sens, stipulant tant en son nom personnel que comme fondé de pouvoir spécial de dom Bonaventure Collet, tous deux composant la communauté des religieux de l'établissement, « ledit pouvoir passé en forme de délibération entr'eux, après s'être assemblés au son de la cloche en la manière accoutumée » au profit de Nicolas Catherinet, bourgeois de Paris, stipulant comme donataire entre vifs de défunte Madeleine Enfer, son épouse, avant veuve de Jacques Moisy ; - correspondance du sieur Catherinet par laquelle il propose aux religieux de Cercanceaux les arrangements résultant du contrat de constitution ci-dessus, etc. (6 pièces, papier).
1717-1780
- 102 H 7 Déclarations au terrier de l'abbaye.
1770-1773
- 102 H 12 Marché conclu entre le prieur et un terrassier d'Aulnois pour le curage de la rivière de Bé, du haut de la fausse rivière aux vannes du moulin.
1779
- 102 H 13 Lettre au sujet du désordre commis par plusieurs ouvriers qui ont enfoncé la porte de l'abbaye.
1779
- 102 H 14 Transaction entre les religieux et J.-F. de Bernard, seigneur de Champigny, au sujet d'une rente perçue sur la seigneurie de Chalette.
1779
- 102 H 15 Accord entre le procureur de l'abbé et le procureur de la prévôté de Château-Landon au sujet de dîmes à percevoir au climat d'Hoire.
1712
- 102 H 17 Procès.
1719-1792

Congrégation de Picpus

Bréau

- H 20 Présentation d'homme vivant et mourant, selon la coutume de Melun, aux chanoines de la collégiale de Champeaux (1666). Déclaration des immeubles

appartenant au couvent (1690). Déclarations à terrier (1714-1768). Baux (1784-1789).

Domaine. - Déclaration informelle faite par R. P. Joachim de Paris, gardien, R. P. Macaire Delacroix, ex-provincial, et autres religieux du tiers-ordre de Saint-François du couvent de Bréau-en-Brie, diocèse de Sens, de tous les immeubles qui leur appartiennent par donations, legs, acquisitions, échanges et prises à rentes ; - présentation d'homme vivant et mourant, par les mêmes, aux chanoines de la collégiale Saint-Martin de Champeaux ; - assignation par ceux-ci, pour raison d'omission faite par les religieux de Picpus de Bréau dans leur déclaration passée au terrier des Hauts-Champs ; - déclaration informelle passée au terrier de la seigneurie de Champeaux ; - extrait d'une autre déclaration fournie aux terriers de Bombon, du Marchais-Salé, de Chalonges et des Bordes-Chalonges, par les Franciscains, au profit de messire Claude Geoffroy, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur desdits lieux ; - baux emphytéotiques d'héritages par les mêmes religieux au profit de plusieurs particuliers ; - bail à loyer de la ferme de Grand-Villiers, paroisse de la Chapelle-Thiboust-de-Berry, au sieur Nicolas-Laurent Le Jeune, laboureur et meunier au moulin de La Grande-Cour, etc. (2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier).

1666-1789

H 814 Extraits d'actes de baptême, actes de profession, lettres de prêtrise de religieux du couvent.

Personnel. - Extrait des registres de prises d'habits et de professions du couvent royal de Notre-Dame de Grâce, dit de Picpus-lez-Paris : « Cejourd'hui, 18 octobre de l'année 1719, est né, et a été baptisé les mêmes jour et an, Luc-Luglien, fils de François Magnier et de Marguerite Bizet, de Montdidier en Picardie, diocèse d'Amiens ; » lequel, après avoir persévéré dans son noviciat, pendant l'année entière de sa probation, sous le nom de frère Agathon, en qualité de clerc, et avoir été reçu par la communauté, selon les statuts de l'ordre et le décret du concile de Trente, a fait profession, sans contrainte ni séduction, le 10 décembre 1739 ; - baptême de Jacques-Sigisbert Demange, né à Nancy, paroisse Saint-Sébastien, le 1er février 1728, fils de Dominique Demange et de Françoise Duchesne son épouse ; - lettres de prêtrise accordées au frère Jean-François Leclerc, par Nosseigneurs les archevêques de Paris et de Sens, Christophe de Beaumont, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, et Paul d'Albert de Luynes, vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, premier aumônier de Madame la Dauphine, etc. (8 pièces, papier).

1719-1759

225 H 6 Mémoire de salaires dus pour la façon de trois quartiers de vignes.

1790

Crouy-sur-Ourcq, Couvent de Notre-Dame-du-Chêne

- H 117 « Copie des titres de l'établissement des religieux pénitens du troisieme ordre de Saint-François de la province de France, à Nostre-Dame-du-Chêne-lez-Crouy, en vertu desquels ils en ont pris possession le septiesme septembre 1723 » (XVIIIe siècle). Baux (1747-1790).
- Fondation et revenus. - Copie des titres de l'établissement des religieux pénitents du tiers-ordre de Saint-François de la province de France, à Notre-Dame-du-Chêne-lez-Crouy, fondés en vertu d'un acte passé devant Lefèvre, notaire à Paris, par très-haut et très-puissant seigneur Bernard-François Potier, due de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris et grand bailli de Valois, seigneur marquis de Gandelu, Montigny, Échampeu, Crouy et autres lieux, sur l'emplacement d'un chêne « découvert il y a plus de 100 ans, proche le bourg dudit Crouy, sur un fonds de terre qui appartient actuellement audit seigneur, dans « equel chêne la figure de la Sainte-Vierge était enfermée, en souvenir de quoi ledit seigneur duc de Tresmes désirant soutenir la dévotion des peuples, laisser en même temps à la postérité un monument de celle qu'il a toujours eue pour la Très-Sainte-Vierge, a fondé pour toujours une messe basse chaque jour de l'année, à perpétuité, pour être dite à 7 heures du matin ; pour la rétribution de laquelle fondation il a constitué 400 livres de rente sur les revenus de la terre de Crouy, au profit des religieux du tiers-ordre de Saint-François, représentés par R. P. Macaire, ministre provincial ; Jérôme, définiteur et procureur de la maison de Picpus, etc. ; » - bail à rente, par la communauté et couvent de Notre-Dame du Chêne, à Louis Pommier, laboureur de marais, et Marguerite Denisot, sa femme, demeurant à Crouy, d'une maison à deux étages de haut, cave, cour et jardin, le tout situé audit lieu, et appelé vulgairement les Quatre-Vents, appartenant aux sieurs bailleurs, au moyen de la donation qui leur en a été faite par le feu duc de Tresmes, etc. (4 pièces, papier).
- 1722-1747
- H 833 Extrait de l'acte de baptême de N.-L. Pagel, religieux du couvent.
- Personnel. - Acte de baptême du sieur Nicolas-Louis Pagel, religieux du couvent de Notre-Dame du Chêne, du tiers ordre de Saint-François : - « Nicolas-Louis, fils légitime de Gabriel Pagel et de Catherine Brenan, son épouse, paroissiens de Charme-la-Côte, diocèse de Toul, né le 23e jour du mois de mars de l'année 1740, a été baptisé le même jour. Il a eu pour parain Nicolas Le Cler, ancien maire dudit Charme, et pour maraine Marie Brancourt, paroissienne de Domgermain. » (1 pièce, papier).
- 1740

Cordeliers

Meaux

- H 212 Baux, titres de rentes foncières, titres nouveaux.
- Domaine et revenus. - Bail emphytéotique d'un clos de vignes fermé de murs, tenant en partie à la porte de la place Saint-Nicolas de Meaux, passé au profit de Jacques Moussin, maréchal en cette ville, par Jean-François Markelet, écuyer, seigneur de Rutel, conseiller du Roi, lieutenant général d'épée au bailliage de Meaux, syndic et père temporel des R. P. Cordeliers, et Guillaume Benoist, bourgeois de ladite ville, sous-syndic, moyennant 20 livres de rente annuelle ; - titres de rentes foncières et constituées à percevoir sur héritages situés à Acy, au Plessis-Bouillancy et à Montpichet, paroisse de Bouleurs, reconnues par : - Claude Faussard, maître maçon à Meaux ; - Thomas Laporte, manouvrier au Plessis-Bouillancy et Marie-Louise Lefèvre, sa femme ; - Pierre Pottier, vigneron à Montpichet, et Pierre-Vincent Pottier, de pareil état à Voulangis, paroisse de Saint-Martin ; - extrait du testament et ordonnance de dernière volonté, de défunt noble homme maître Jean Leber, vivant conseiller du Roi, élu en l'Élection de Meaux, par lequel il lègue aux Cordeliers du lieu « la somme de 25 livres de rente, payable par ses héritiers, au jour Saint-Jean de chaque année. Icelle rente non jamais admortissable, ny rachetable, pour icelle somme estre employée de 2 ans en 2 ans en achat de livres au gré et au choix desdits religieux, pour l'emmeublement et enrichissement de leur bibliothèque ; » - titres-nouveaux de cette rente reconnue en dernier lieu par messire Denis Navare, écuyer, sieur de Longuejolie, capitaine, au régiment d'Harcourt-cavalerie, etc. (28 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier).
- 1597-1780
- H 213 Actes capitulaires ; notes historiques sur le couvent, les chapitres provinciaux et l'ordre de Saint-François ; liste des gardiens, pères et frères du couvent de 1566 à 1666 ; copies d'un mandement de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux (13 décembre 1523), et d'un décret synodal (15 octobre 1523) contre la propagande luthérienne ; fondations et rentes constituées.
- Actes capitulaires des religieux Cordeliers de Meaux. - Notes historiques sur le couvent de ces religieux, - sur les chapitres provinciaux tenus à Meaux, - les hérésies de Luther et de Calvin, au temps de l'évêque Briçonnet, - la réception, en France, du concile de Trente, etc. - Fondation dudit couvent faite sous l'invocation de Dieu, par la reine Blanche, mère du roi Louis IX, lequel couvent fut construit l'an du seigneur 1248, au temps d'innocent IV, le 6e de son pontificat, Pierre de Cuisy étant évêque de Meaux. - Recueil (ou liste) des gardiens, pères et frères du couvent de Meaux décédés depuis 100 ans, par frère Pierre Pascal, jadis gardien, écrit l'an 1666. - « Table perspective en laquelle sont représentés naïvement les principes, progrès divers et succès véritables des trois ordres du grand patriarche Saint-François d'Assise, et particulièrement du 1er institut qui est des frères Mineurs établis par Innocent III, l'an 1210, et confirmés par Honoré III, l'an 1224. » - Mandement de

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, portant révocation de prédicateurs annonçant une nouvelle et pernicieuse doctrine (sans y comprendre toutefois les Cordeliers de sa ville épiscopale), et par lequel il fait connaître que si jamais il se présenta belle occasion d'observer avec fruit le saint et inviolable décret (de Dieu ?), c'est maintenant que la peste luthérienne va croissant à vue d'oeil pour répandre partout son venin, si on ne retranche bientôt la violence de son cours, par le remède nécessaire à tel mal. - Décret synodal par lequel il est très rigoureusement défendu, sous peine d'excommunication, à toutes personnes de lire, avoir ou garder en quelque façon que ce soit les livres de Martin Luther, promulgué au synode tenu à Meaux le 15 octobre 1523, etc. (*Registre, In-folio, 79 feuillets, papier*).

1666-1790

H 214 Personnel. - Actes de vêtures, noviciats et professions des Frères-Mineurs de l'Observance, vulgairement appelés Cordeliers, faits au couvent de Meaux, par : - Charles Quinot de Valadan, âgé de 18 ans et 10 mois, fils de messire Eustache Quinot, écuyer, et de dame Marguerite Dieuvre, de la paroisse Saint-Nizier de Troyes, qui a pris l'habit de l'Ordre à Provins, comme clerc-novice, et a été transféré à Meaux, par ordre du Roi, pour y achever son année de probation, le noviciat de Provins ayant été supprimé ; - Jean-Louis de Pailly, fils de feu M. de Pailly, bourgeois de Paris, et de dame Geneviève Durand ; - Pierre Cretté, natif de Chaumes, en Brie, fils de Pierre et de Marie-Madeleine Sauvage ; - François-Gabriel de Bure, âgé de 16 ans et 6 mois, fils de défunt François de Bure, tenant la manufacture de papier à Troyes, paroisse Saint-Pantaléon, et d'Élisabeth Lange ; - Charles-Louis Agogué, fils de défunt M. Louis Agogué, commis dans les bureaux de la guerre, et de Marie-Charlotte Capet, demeurant à Versailles, paroisse Saint-Louis ; - Claude-Nicolas-Jacques Lebeuf, fils de maître Claude Lebeuf, receveur de M. l'abbé de Saint-Jean-ès-vignes de Soissons et de demoiselle Marie-Anne Menesson ; - admission à la probation de Thomas-Constant-Joseph Desprez, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Jeanne Leroux, natif de la ville et comté d'Étaire, diocèse de Saint-Omer (Flandre), etc. (*Cahiers, In-folio, 19 feuillets, papier*).

1737-1746

H 215 Vêtures, noviciats et professions faits au couvent des Cordeliers de Meaux. - Actes mortuaires des religieux de ce couvent, et transport des personnes séculières qui y ont été inhumées. - Admission à la profession de frère Jean-Philippe Rousez, fils de Jean, peigneur de laine, et de Marie-Marguerite Billot, de la paroisse d'Houvin et Houvigneul, diocèse de Boulogne-en-Artois ; - inhumation du père Jean-Baptiste Savary, profès du couvent, prédicateur, alors religieux de la maison de Senlis ; - prises d'habit par : Pierre-François Pascal, fils de Philippe-François et de Marie-Anne-Joséphe Leroy, de la paroisse de La Venchie, pays de Lalleux, diocèse d'Arras ; - Michel Bénard de La Morandière, fils de Alexandre Bénard de La Morandière et de noble dame Françoise de Bernière, lié à Courbon en-Auge, diocèse de Lisieux ; - inhumations des révérends pères Isaac Sauvé, profès du couvent de Meaux, ancien custode de la custodie de Paris, et gardien dans plusieurs maisons de la province, âgé de 80 ans, ayant 64 ans de profession ; - Edme Duval, profès

du couvent de Baveux, prédicateur et confesseur, âgé de 88 ans et 6 mois, et de profession religieuse 68 ; - translation ad latiorum, du frère Hippolyte Conrad, prêtre, religieux profès de l'ordre des Frères-Mineurs de l'étroite Observance des Récollets de la province de Saint-André, en Flandre, âgé de 42 ans, admis à faire son noviciat dans le couvent des Cordeliers de Meaux ; - prise d'habit par Jean-Louis Sanlecque, fils de Jean-Eustache Sanlecque, libraire, fondateur en caractères d'imprimerie, et de Marie-Louise Del, de la paroisse Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, etc. (*Registre, In-folio, 44 feuillets, papier*).

1746-1788

- H 846 Extrait de l'acte de baptême de J.-F. Rouart, religieux du couvent.
Personnel. - Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse du Grand-Essigny, diocèse et Élection de Noyon : « Le 24 avril 1740, a été baptisé par moi, curé soussigné, Jean-François Rouart, né la veille, de Claude Rouart, et d'Élisabeth Deleinne, en légitime mariage. Le parrain a été François Baudry, meunier, de cette paroisse, la marraine Anne Rouart, de la paroisse de Clâtres, » lesquels ont signé avec le sieur Trocmé, curé. La signature du sieur T. Patte, qui a délivré cet extrait, a été légalisée par Mgr Charles de Broglie, évêque, comte de Noyon, pair de France, etc. (*1 pièce, papier*).
- 1740
- 210 H 5 Nomination, par le gardien et les religieux, de Pierre Mareschal, bourgeois de Meaux, comme sous-syndic, pour recevoir les aumônes et gérer le temporel du couvent ; quittances et pièces diverses relatives à sa gestion.
- 1687-1695
- 210 H 7 Bail emphytéotique d'un terrain faisant partie du clos des vignes, entre l'église du couvent et la rue Saint-Nicolas.
- 1736
- 210 H 8 Décharge d'une hypothèque tenue par les religieux sur l'hôtellerie de la Croix de Lorraine, rue des Pâtisseries, à Meaux.
- 1742

Provins

- H 359 Baux à loyer et titres de rente.
Domaine et revenus. - Baux à loyer d'héritages situés à Provins, consentis par le gardien et les religieux du couvent des Cordeliers, assistés de Pierre Bureau de La Courouge, écuyer, subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, au département de Provins, leur père syndic, au profit de : - Jacques Testard, marchand au même lieu, et demoiselle Marie-Madeleine-Jeanne Potet, sa femme ; - Jean-Baptiste-Hippolyte Bellanger, apothicaire, et Claude-François-

Jude La Cour ; - Joseph Gendron, meunier au moulin de La Ruelle, paroisse Saint-Pierre, tous demeurant aussi à Provins ; - très-haut et très-puissant seigneur Jean-Baptiste-Charles-François de Clermont d'Amboise, marquis de Montglat, seigneur de Montceaux, chevalier, commandant des Ordres de Sa Majesté. - Titres d'une rente de 10 livres 10 sous à prendre sur une maison sise à Blunay, paroisse de Melz, reconnue en dernier lieu par Jean Bourdon, fils, demeurant en ce lieu ; - autres titres d'une rente de 18 livres 15 sous, due par Antoine Haton, laboureur à La Queue-aux-Bois, paroisse de Villegruis, sur une pièce de terre contenant 30 arpents, sise aux finages de ce lieu de Villegruis et de La Saulsotte, avec procédures à l'appui desdits titres, etc. (12 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1690-1789

211 H 1 Registre des sépultures.

1737-1786

Dominicains

Couvent de Provins

206 H 1 Registre des sépultures.

1739-1772

Lazaristes

Couvent des prêtres de la Mission de Crécy

H 113 Rentes et revenus.

Revenus. - Titres-nouveaux d'une rente de 37 sous 6 deniers, fournis par Claude Rémy et Pierre Niquaise, tous deux vigneron à La Chapelle-sur-Crécy, le dernier comme ayant épousé Marie-Anne Rémy ; lesdits Claude et Marie-Anne, seuls héritiers d'Antoine Rémy, leur père, et comme tels, possesseurs de 48 perches de vignes en deux pièces, sises au terroir de Ferrolles, sur lesquelles ils reconnaissent que les vénérables prêtres de la congrégation de la Mission, établis à Crécy, ont droit de prendre et percevoir ladite rente de 37 sols 6 deniers. (2 pièces, papier).

1755-1784

246 H 1 « Livre où sont écrits les noms des Missionnaires qui ont demeuré dans cette maison de Crécy depuis 1673 ».

XVIII^{ème} s.

Couvent des prêtres de la Mission de Fontainebleau

247 H 1 Déclaration des biens, revenus et charges de la communauté.

1791

Minimes

Aulnoy

Commune de Courchamp.

H 810 Bail de la ferme de la Basse-Cour d'Aulnoy.

Bail à loyer de la ferme de la basse-cour d'Aulnoy, en la paroisse de Courchamp, consistant en maison, grange, écurie, bergerie et autres bâtiments, clos et jardin, le tout fermé de murs ; 120 arpents de terres labourables, divisés en 5 pièces ; 5 étangs, mis en culture, contenant ensemble 74 arpents, et 9 à 10 arpents de prés ; ledit bail consenti par M. François Gengemme, correcteur des couvents des Minimes de Vincennes-lez-Paris et d'Aulnoy-lez-Provins, au profit de Claude Pesloup, laboureur à Éverly, et de Marguerite Bauguet, sa femme, moyennant 1, 700 livres par an. (*1 pièce, papier*).

1785

216 H 1 Registre des sépultures.

1746-1751

Brie-Comte-Robert

H 21 Fondation. - Lettres patentes du roi Louis XIV, lettres de sauvegarde, bref du pape délivré en cour de Rome, autorisations et privilèges, plan du terrain à occuper par les bâtiments du couvent projeté ; bénédiction de cloches (1646-1709).

Acte de fondation d'un couvent de Minimes à Brie-Comte-Robert, par dame Lucrece Bouhier, veuve et exécutrice testamentaire de messire Nicolas de L'Hospital, duc de Vitry, premier maréchal de France, lieutenant général de la province de Brie, pour le Roi ; - autorisation de Mgr Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, conseiller du Roi et commandeur de ses Ordres ; - lettres patentes signées de Louis XIV, la Reine régente présente, pour autoriser les Minimes à s'établir à Brie ; - alignement pour construire et plan du terrain à occuper par le couvent projeté ; - lettres de sauvegarde du prince de Condé et de Gaston, duc d'Orléans, portant exemption du logement des gens de guerre « dans l'église, maison et couvent des pères Minimes de Brie, et dans les fermes qui leur appartiennent, à peine de la vie ; » - autres lettres patentes du roi Louis XIV, données pour l'amortissement, sans finance, de 14 arpents de

183

terre acquis par lesdits religieux ; - permission de la Sacrée Congrégation du Concile ; - bref du Pape, délivré en cour de Rome ; - procès-verbaux de bénédiction de cloches ; - permission accordée par Mgr Louis-Antoine, cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour l'exposition du Saint-Sacrement de l'autel, au salut, en l'église des Minimes de Brie, le second dimanche de chaque mois, pendant 10 ans à compter du 2e dimanche de janvier 1707 ; - commission accordée auxdits Minimes pour faire l'office en la chapelle de la maladrerie Saint-Lazare de Brie-Comte-Robert, en qualité de chapelains, aux gages de 60 livres, suivant la fondation, etc. (7 pièces parchemin, 19 pièces, papier ; 3 sceaux royaux ; 1 plan).

1647-1709

H 22 Fondation. - Procès au sujet de la fondation, soutenu contre la succession et les directeurs des créanciers du maréchal Nicolas de l'Hospital, duc de Vitry.

Fondation. - Procès au sujet de la fondation des Minimes de Brie-Comte-Robert, soutenu contre la succession et les directeurs des créanciers de M. le maréchal Nicolas de L'Hospital, duc de Vitry, et madame la duchesse de Vitry ; - contestation sur la possession des biens et rentes légués aux religieux Minimes, par cette dernière, à prendre sur la terre de Coubert, jusqu'à concurrence de 1,200 livres ; assemblées desdits religieux ; - acte d'union des créanciers et nomination de directeurs ; - arrêts du Parlement de Paris ; - ventilation des seigneuries de Château-Villain et d'Arcq dépendant des successions de Vitry ; - requêtes des Minimes afin d'être payés sur les premiers fonds de ces successions ; - ordre et distribution de deniers entre les créanciers ; - mémoire ayant pour objet d'obliger lesdits Minimes à rapporter certaines sommes indûment touchées ; - note annonçant la fin du procès, etc. (8 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier).

1642-1697

H 23 Acquisitions, dons et legs. - Testament de messire Louis Du Buisson, écuyer, sieur de La Marsaudière, paroisse de Chevry, qui lègue aux Minimes de Brie une somme de 150 livres, à charge d'une messe par jour, pendant l'année de son décès ; - fondation d'un salut du Saint-Sacrement pour les deux derniers jours de chaque mois, « par une dame de piété voulant rester inconnue, et faire amende honorable envers le Très-Saint-Sacrement, pour les irrévérences commises envers lui ; » - bail à cens par S. A. S. Mgr Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, aux Minimes de Brie, d'un terrain vague au faubourg de Brie, place des Bienfaites, vis-à-vis leur couvent ; délibération du conseil du prince ; plan et pièces de procès ; - extraits des testaments de Jean-Baptiste-Gaston de Bernard de Forax, chevalier, seigneur de Panfou, et de demoiselle Marie de La Jarie, fille majeure, et procédure contre les héritiers de cette dernière ; - fondations de messes par Faby de Mazenod, écuyer, sieur de Gibre, capitaine du château de Coubert, pour Mgr le duc de Vitry ; - autre extrait de testament fait par messire André de Pajot, conseiller du Roi, premier président en sa Cour des monnaies, seigneur de Cordon et autres lieux ; - arrêt du Parlement de Paris, pour les Minimes de Brie, contre Christophe Chappelier, sieur de La Chaussée, légataire de Christophe Chappelier, maître-d'hôtel du Roi, etc. (13 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier ; 1 plan).

1670-1770

- H 24 Dons et legs. - Copies du testament de Balthasar Charon, bourgeois de Paris, propriétaire à Brie, par lequel il lègue aux Minimes établis en cette dernière ville une rente de 100 livres, à charge de services religieux ; - extrait de l'inventaire dressé après le décès du testateur, à la requête de Catherine Mareschal, sa veuve et donataire universelle ; - procédure pour l'exécution dudit testament ; - procès intenté par les Minimes aux héritiers de Balthasar Charon, pour les obliger à payer et continuer, aux premiers, la rente de 100 livres créée à leur profit ; - copie du contrat de mariage dudit sieur Balthasar Charon, fils de feu noble homme Jean Charon, porte-manteau ordinaire de la feu Reine, aïeule du Roi, avec demoiselle Catherine Mareschal, fille de Jean Mareschal, écuyer, maître de la verrerie de Paris, et de Jeanne Chenet ; - notes et production de titres, requêtes, arrêts du Conseil et conclusions signifiées pour Charles Durand, sieur de Luzancour, demeurant à Paris, Marguerite Mareschal, veuve de messire Denis de Herre, chevalier, sieur d'Erbilly, et autres ; - états de frais et dépens, etc. (10 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier).

1644-1674

- H 25 Acquisitions et échanges.

Domaine. - Acquisitions et échanges d'héritages. - Extrait des registres du conseil de Mgr le prince de Conty, abbé de Saint-Denis, contenant délibération prise sur la requête de frère Gilles Cossart, provincial des pères Minimes de France, par laquelle il propose l'échange d'une pièce de terre dépendant de la seigneurie de Belleassise, pour établir, sur cette pièce de terre, un couvent ou maison régulière de l'Ordre du requérant ; - ventes de divers héritages consenties aux Minimes de Brie, représentés par les R. P. Jacques de Saint-Martin, vicaire du couvent, et Sébastien Quinquet, collègue du père provincial de l'Ordre, par : - Etienne Bertrand, laboureur à Ferrolles, et Marguerite Dignes, sa femme ; - dame Charlotte Mante, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Brie ; - Catherine Rollant, veuve de feu Sébastien Beaudouin ; - maître Etienne Thuillier, notaire et procureur au bailliage et siège royal de Brie-Comte-Robert, et Françoise Desloges, son épouse ; - échange passé entre très-haut, très-excellent et très-puissant prince Mgr Armand de Bourbon, prince de Conty, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, en l'hôtel de Condé, rue Neuve-Saint-Lambert, et les Minimes de Brie ; - autres ventes consenties auxdits frères Minimes, par maître Etienne Jambin, docteur en médecine à Brie, et dame Marie Mante, sa femme ; - abandon de droits d'indemnité pour raison de l'échange fait entre l'abbé de Saint-Denis et les Minimes de Brie, par dame Angélique Faure, veuve de messire Claude de Bullion, vivant chevalier, seigneur de Bonnelles, et Videlles, baron de Marest, Gallardon et Montbout, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Cour de Parlement et surintendant des finances de France, demeurant à Paris, rue Plâtrière, propriétaire, par engagement, du domaine, de la ville et du comté de Brie-Comte-Robert, etc. (14 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier).

1545-1664

- H 26 Déclarations des biens et héritages appartenant au couvent.
- Domaine. - Déclarations, extraits et additions de déclarations d'héritages, fournies par les Minimes de Brie-Comte-Robert, au greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Paris, pour satisfaire aux arrêts du Conseil, et à la royale maison de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr-lez-Versailles, à cause du fief des Bien-faites et de la seigneurie de Belleassise, Toussas, Volangis, Méliant et La Folie, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Denis, unie à ladite maison de Saint-Cyr. Cette dernière déclaration porte désignation du couvent des Minimes, « consistant en une église lambrissée et couverte d'ardoises, sous l'invocation de la très-sainte Trinité, un cloître et une basse-cour dans lesquels sont plusieurs bâtiments couverts de tuiles, jardins potagers des deux côtés de ces bâtiments et terres derrière, formant le tout un enclos fermé de murs, contenant 11 arpents demi quartier, compris 3 pieds pour tour d'échelle hors desdits murs ; - titres justificatifs de la propriété de 17 perches de terre situées le long des murs du jardin et enclos desdits religieux Minimes, notamment une sentence du bailli de Brie qui ordonne que le marché aux porcs et autre bétail, qui se tenait sur le terrain dont il s'agit, serait transféré entre les portes du Moustier et des Fontaines, hors et sur les fossés de la ville, etc. (1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier).
- 1690-1783
- H 27 Revenus. - Titres de rentes foncières dues aux religieux Minimes de Brie, sur héritages situés en ce lieu et à Coubert, par : - Pierre Doira, maçon, et Marie-Catherine Boulanger, sa femme, et autres ; - Jean-François Pascal, vitrier, et Marie-François Desrues, sa femme, détenteurs d'une maison sise au haut du marché de Brie, transportée originellement aux Minimes de cette ville, par François Baudouyn, maître tailleur d'habits au même lieu ; - Jacques Naslo, vigneron ; - Nicolas-Siméon Trémet, jardinier, et Marie-Jeanne-Victoire Trémet, sa soeur, tous deux se portant fort de Jean Trémet, menuisier, leur frère, faisant son tour de France ; - sentence de rentrée en possession et procédure entre les Minimes et Claude Foy de Villeneuve, hôtelier à Brie, locataire d'un terrain vide et vague situé près du couvent des demandeurs, à droite en entrant dans la cour ; - reconnaissance d'une rente de 8 livres par Louis Mongruet et André Hérault, comme possesseurs, savoir : le premier de deux maisons se joignant, situées à Coubert, près le grand chemin tendant de Paris à Provins, et le second, d'une autre maison située en face des précédentes, dans la même cour, tenant d'une part au clos de la maison et hôtellerie de l'Épée royale, etc. (73 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).
- 1621-1785
- H 28 Revenus. - Titres de rentes foncières dues aux religieux Minimes de Brie, sur héritages situés aux territoires de Courquetaine, Grégy, Liverdy, Mardilly, et Ozouër-le-Voulgis, par : - Louis Thilbault, laboureur demeurant en la ferme de La Borne-Blanche, paroisse de Neufmouliers, comme propriétaire d'une maison à Courquetaine, chargée annuellement de 1 livre 13 sols 4 deniers envers lesdits sieurs religieux ; - Pierre et Jacques Roux, frères, vigneron à Grisy, à cause d'une maison sise en ce lieu, près l'église ; - Pierre Bidault, laboureur à Courfruit, paroisse d'Aubepierre, seul héritier de défunt Pierre

Bidault, son père, et sieur Aubin Viat, demeurant à Êmerv, au nom et comme étant aux droits dudit sieur Bidault ; - Martin Clément, Jacques Rémy et Marie-Anne Clément, sa sa femme, demeurant aux Étards, paroisse d'Ozouer-le-Voulgis [Ozouer-le-Voulgis] ; - donation de biens au territoire de Grégy, faite par maître Laurent Aubin, bourgeois de Paris, et Madeleine de La Jarie, sa femme,. « aux révérends pères religieux Minimes du couvent de Vitry, estably aux faubourgs de Brie-Comte-Robert, ce acceptant par les révérends pères Jean-Baptiste Guéret, vicaire, Nicolas Desloges et François Grossier, religieux dudit couvent, etc. (59 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier).

1645-1779

H 29

Revenus. - Titres de rentes foncières dues aux Minimes de Brie, sur héritages situés aux territoires de Soignolles, de Solers et de Varennes, par: - Marie Tissier, veuve de Jacques Hucherard, le jeune, vigneron, demeurant à Soignolles, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses trois enfants mineurs ; - Claude Laurencel, aussi vigneron au même lieu, et Marguerite Durand, sa femme ; - Pierre Bénard, demeurant à Solers, et Marie-Madeleine Rossignol, son épouse ; - Nicolas Harpain, cabaretier à Tournan, et Jean-Baptiste Bottier, vigneron audit Solers, à cause de Julienne et de Françoise Cornillot, leurs femmes, détenteurs d'une maison sise en ce lieu de Solers, rue Bourbeteuse, chargée de 6 livres de rente envers les R. P. Minimes du couvent de Brie ; - bail à rente de demi-arpent 15 perches de terre en friches de vignes, consenti par Claude Pique, correcteur, Pierre Regnault, Thomas Dumesnil, Richard Vauthelle et Pierre Simon, tous prêtres religieux dudit couvent, au profit de François Cornu, vigneron à Solers, moyennant 40 sols de redevance annuelle, qui a été reconnue en dernier lieu par Pierre Cornu, aussi vigneron au même lieu ; - donation d'une somme de 800 livres et de divers héritages assis au terroir de Varennes, par honorable femme Élisabeth Mullot, veuve de maître Joseph Mougine, vivant receveur pour le Roi du domaine de Brie-Comte-Robert, à charge de services religieux, etc. (95 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1617-1784

H 30

Rentes passives. - Constitutions de rentes par frère François de Saint-Denis, religieux profès au couvent des Minimes de la Place Royale de Paris, procureur fondé des révérends pères François Gressier, Louis Loiseau et Jean Demonceaux, religieux Minimes au couvent nouvellement établi aux faubourgs de Brie-Comte-Robert, au profit des RR. PP. religieux, correcteur et couvent des Minimes de Nigeon-lez-Paris, de 100 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle ; - des Minimes de Compiègne et de leurs successeurs, ce acceptant pour eux frère Charles Bertrand, procureur général des provinces de France, du même ordre ; - transaction entre lesdits Minimes de Brie, représentés par Claude Pécourt, leur correcteur, Denis Crépin et François Champeaux, d'une part, et Gabriel Gébert, maître maçon au même lieu, relative à diverses sommes dues à ce dernier, pour travaux de son état, et portant constitution à son profil d'une rente de 30 livres ; - quittance du principal de cette rente donnée aux constituants, par ledit sieur Gébert, etc. (2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1665-1766

H 31 Rentes actives. - Constitutions de rentes sur les Aides et gabelles, sur les tailles, sur les cinq grosses fermes, sur les domaines, la ferme des postes, les droits établis sur les cuirs, le fonds de la caisse des amortissements, et sur les autres revenus sans exception, le tout aliéné au profit du prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, pour être revendu aux particuliers « qui voudroient acquérir lesdites rentes ès-mains du garde du Trésor royal de Sa Majesté, sur le pied du denier 40, et être payés des arrérages d'icelles de 6 mois en 6 mois, à bureau ouvert, en l'Hôtel de ladite ville de Paris, quittances et certificats de versements délivrés » par : - Claude Lebas de Montargis, conseiller du Roi en ses Conseils ; Pierre Gury et Jean de Turmenyes de Noyentel, tous trois gardes de son Trésor royal ; - Dionis Du Séjour et Terray, membres de la Commission établie en la Chambre du Parlement, par l'article 15 de l'édit de décembre 1764 ; - transport d'une rente de 1,000 livres, au denier 18, consenti au profit des Minimés de Brie, par messire Antoine-François de La Trémouille, duc de Noirmoutiers, sénéchal de Poitou, donataire de haut et puissant seigneur Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque et de Lavagne, du legs universel à lui fait par haute et puissante dame Marguerite de La Grange-Trianon, au jour de son décès, épouse dudit seigneur de La Trémouille et auparavant veuve de messire Martin de Bermond, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils et en la grande Chambre de sa Cour du Parlement de Paris, etc. (7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1693-1720

H 32 Quittances de décimes et d'impositions diverses.

Quittances de décimes et autres impositions, de rentes, etc., délivrées aux Minimés de Brie, par MM. Augustin Barillon Duperron, Paul Brunel de Molan, Adam Siméon Vatboy, commis à la recette des décimes et autres impositions du clergé du diocèse de Paris ; - arrêt du Conseil d'Etat rendu sur requêtes présentées, l'une par maître Thomas Templier, fermier général des Aides et droits y joints, afin d'être déchargé de l'assignation à lui donnée par lesdits Minimés, aux fins de leur restituer la somme de 43 livres perçues au bureau de Lagny, pour les droits de rivière de 14 muids de vin destinés à la provision de leur couvent ; l'autre par les derniers, tendant à ce qu'il plût à Sa Majesté les maintenir et garder dans la possession des exemptions de tous droits pour les vins, huiles, poisson et autres provisions nécessaires pour l'entretien et subsistance de leur maison, ce à quoi il a été fait droit ; - circulaire adressée aux gens de mainmorte pour leur rappeler qu'ils sont obligés de donner tous les 10 ans une déclaration générale, passée devant notaire, de tous leurs biens et revenus de quelque nature qu'ils soient, pour être enregistrée au greffe des enregistrements du diocèse dans lequel le chef-lieu des communautés et bénéfices est situé, suivant l'édit du mois de décembre 1691 ; - extrait de cet édit et formulaire de la déclaration à fournir ; - procédures diverses ; - déclaration de l'état et du revenu du couvent des Minimés de Brie, etc. (4 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier (8 imprimées)).

1652-1785

H 815 Personnel. - Extraits d'actes de baptême et actes de profession de religieux du couvent (1730-1789). Dettes passives (1786).

Actes de naissance et de profession des sieurs : Jacques Faille, né le 23 août 1730, à Réthel-Mazarin, diocèse de Reims, fils de Nicolas et de Jeanne Périn ; lequel a fait profession, le 9 juin 1752, au couvent des Minimes de Nigeon-lez-Paris, dits les Bons-Hommes de Chaillot ; - Jean-Emmanuel-Ott Du Bourg, né à Paris paroisse Saint-Hippolyte, le 15 novembre 1741, fils d'Emmanuel-Ott Du Bourg, inspecteur des manufactures des hôpitaux de Paris, et de Marie-Marguerite Le Roux. Du Bourg a fait profession, au couvent de Chaillot, le 15 février 1758, à l'âge de 17 ans et 3 mois, en qualité de religieux de chœur, « de son propre mouvement et sans aucune contrainte. » Le 6 mai 1790, le frère Du Bourg supérieur des Minimes de Brie, déclarait, à la municipalité du lieu, « que son intention était de sortir du cloître, en conséquence de la liberté accordée, à cet effet, par l'Assemblée Nationale ; » - extrait du registre « aux baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Saint-Vulfran de la ville d'Abbeville, diocèse d'Amiens, pour l'année 1742 : Le 1er may est né, à une heure d'après midy, et le même jour a été baptisé, par moi prêtre, chanoine de l'église royale de Saint-Vulfran et curé de la paroisse de Saint-Nicolas, Jacques-Alexandre-Guy, fils légitime de M. Denys Hédou Des Bryères, sous-receveur des Aydes au principal bureau de cette ville, et de demoiselle Marie-Jeanne Passart, son épouse. Le parrain a été Paul Leullier, maître sueur (joueur?) de vielles, et la marraine, Catherine Tirmont, » qui ont fait leur marque. Signé: Lavernier. Cette signature est légalisée par M. François-Joseph de Buissy, écuyer, seigneur d'Yvrench et du Muisnil, conseiller du Roi, premier président au présidial d'Abbeville et lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu. Le sieur Hédou Des Bryères a fait profession, comme religieux de chœur, au couvent des Bons-Hommes, le 11 mars 1759. - Dettes passives. Reconnaissance d'une somme de 130 livres, faite par le supérieur des Minimes de Brie, au profit du sieur Dauvergne, pour les gages de son fils, comme cuisinier du couvent, depuis le 15 juin 1789, jusqu'au 17 août 1790 ; - lettre du frère Gengemme, provincial des Minimes, datée de Chaillot, le 1er décembre 1789, par laquelle il exprime, à M. Blanchard, receveur des Aides à Brie, l'empêchement où il se trouve de faire remplir celui-ci, d'une somme de 359 livres 11 sous 9 deniers, avancée par lui, au couvent de ladite ville ; - billet de cette somme souscrit par les supérieurs et religieux composant la communauté, et signé : Ott Du Bourg, correcteur ; Faille, Hédou Des Bryères. (11 pièces, papier).

1730-1789

217 H 15 Mandement.

1685

Fublaines

Couvent transféré à Crécy.

- H 114 Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes.
Domaine. - Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes situées à Fublaines, Meaux, Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux, Sarcy et Sammeron, passés par les religieux Minimes de Saint-Pierre, établis à Crécy, et anciennement à Fublaines, représentés par Antoine Pelhou et Antoine Villette, successivement prieur, de leur couvent, dûment autorisés par le provincial de l'ordre ; - au profit de: Pierre Tripet, vigneron à Trilport, preneur, pour 96 ans, d'une maison manable, étable, cellier, toit à porcs, avec un petit jardin à arbres et à poirée, moyennant 21 livres de rente ou pension annuelle ; - Nicolas Decret, laboureur à Sammeron ; - Anne Michel, veuve de défunt Jacques Cataigne, vivant vigneron au hameau d'Arpentigny, paroisse de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux ; - messire Charles-Philippe Bajot, seigneur de Conantre et de Fère-Champenoise, preneur, pour 92 ans, d'une maison sise à Meaux, sur le Grand-Marché, avec un terrain qui s'étend depuis cette maison jusqu'à la promenade de Bellevue, sur une distance de 182 pieds, etc. (2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).
1718-1788
- H 834 Personnel. - Extrait de l'acte de baptême de P.-A. Bachelet, religieux du couvent.
Naissance de Pierre-André Bachelet, l'un des religieux Minimes de Crécy : « L'an 1747, le 29 juin, je soussigné, vicaire, ai baptisé un fils, né le même jour, en légitime mariage de Jacques Mathias Bachelet et de Marie-Françoise Tauchon, habitants de la paroisse Saint-Nicolas en Douay (de Douay) ; auquel on a imposé le nom de Pierre-André. Le parain a été Henri-André Tauchon, oncle maternel du baptisé ; la maraine Anne-Morice Queunetton, épouse de Joseph Bachelet, aubergiste de cette paroisse, » lesquels ont signé avec le sieur Turlin, vicaire. (1 pièce, papier).
1747
- 218 H 1 Fondation. - Donation par Pierre Poussemie, chanoine de Saint-Etienne de Meaux, d'un clos et d'immeubles à Fublaines pour l'établissement du couvent.
1588
- 218 H 2 Privilèges. - Confirmation par le roi Louis XIII d'un privilège de franc-salé accordé en 1598 aux religieux, à charge de célébrer chaque jour une messe à l'intention du roi Henri IV, leur bienfaiteur.
1648
- 218 H 4 Permission de confesser et de prêcher accordée par l'évêque de Meaux à Antoine Villette, prêtre du couvent.
1780

218 H 6 Reçus et quittances d'arrérages de rentes.

1596-1607

Oratoriens

Sources complémentaires :

Pour le collège des Oratoriens de Raroy, commune de Crouy-sur-Ourcq, voir les cotes D15 et D17.

Collège de Juilly

Sources complémentaires : voir aussi les cotes D6 (239 H4, 6) et D16 (239 H1).

239 H 2 Lettre du P. Constantin, professeur à Juilly, à MM. Cavillier, négociants à Paris.

1778

239 H 3 « Mémoire instructif pour MM. les pensionnaires de l'Académie royale de Juilly, à six lieues de Paris, au-dessus de Dampmartin, route de Soissons, gouvernée par les prêtres de l'Oratoire de Jésus ; Règlements pour les exercices de MM. les pensionnaires » (prospectus imprimé).

1724

239 H 5 Quittances du montant des dîmes de Vinantes.

1784-1788

239 H 7 Certificat de suivi d'études concernant Sévaux ou Sévause Claude Alexandre.

20/01/1820

Collège de Provins

Sources complémentaires : voir aussi les cotes D9 à D11 (240 H2-5).

240 H 1 Registre des sépultures.

1737-1774

Ordre de Cluny

Sources complémentaires :

Pour le prieuré de Saint-Pierre de Cannes, dépendant de Saint-Martin-des-Champs, voir la cote G487.

Pour le prieuré de Saint-Eutrop de Choisy-en-Brie, dépendant de Saint-Martin-des-Champs, voir la cote G385.

Prieurés

Chamigny, Prieuré de Sainte-Madeleine

91 H 2 Procuration du prieur du prieuré de la Madeleine, diocèse de Meaux, pour vendre et constituer sur le temporel des biens et immeubles dudit prieuré, rente [racheptable] pour le recouvrement d'une somme taxée.

*Contient aussi une traduction partielle du document, réalisée au XIXe siècle.
Contient aussi une note manuscrite sur les sources à consulter pour l'histoire du prieuré.*

29/11/1568

Condé, Prieuré Saint-Martin

Dépend de Saint-Pierre de Reuil.

92 H 1 Lettres de provision.

1712-1789

92 H 2 Procurations.

1720-1781

92 H 3 Déclarations faites par les prieurs à l'officialité diocésaine de Meaux.

1720-1781

Jaignes, Prieuré Notre-Dame de Grandchamp

Dépend de l'abbaye de Cluny.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G393 (94 H1, 94 H3).

94 H 2 Échange de terrains.

1518

- 94 H 4 Information faite pour raison de la démolition et ruine de la maison du prieuré Notre-Dame de Grandchamp par les Huguenots en 1568.
1568
- 94 H 5 Registre des redevances dues au prieuré de Grandchamp au titre des fermages et loyers (1783-1796), état des paiements faits à MM. Homberg et Tochon à cause de la vente du domaine (1802-1806).
1783-1806

May-en-Multien, Prieuré Notre-Dame de Vernelle

Dépend de Saint-Arnoul de Crépy.

- H 404 Lettres de provision, prises de possession et résignations (1722-1742). Provisions d'officiers de justice (1727-1779). Église et bâtiments du prieuré. - Demande en autorisation de réparations ; estimation, marchés et mémoires de travaux (1664-1768). Procès-verbaux de visite de l'église et des bâtiments du prieuré par les visiteurs de l'ordre (1760-1785). Mesurages et arpentages de terres et dîmes (1647-1760). Bois. - Récolement et vente (1749-1773). Baux (1593-1791). Impositions. - Quittances de décimes et autres droits (1675-1745). Comptes de recettes et dépenses (1590-1731). Procès. - Requêtes, assignations et sentences (1580-1747).

Personnel, visites, immeubles, justice, travaux, impositions, comptes, procédures. - Lettres de cession de commande ou transmission de bénéfice, obtenues en Cour de Rome, par messire Guillaume Collemant, diacre du diocèse de Paris, pourvu du prieuré de Notre-Dame de Vernelle, paroisse de May-en-Multien, sur la résignation de messire Gérard Garnier, prieur commendataire, moyennant 600 livres de pension ; - insinuation et visa desdites lettres ; - acte de prise de possession, signé, pour le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, Chapperon de Saint-André. - Procès-verbaux de visite de ce prieuré par dom Pierre Buynaud, licencié en droit canon, et dom François Dominique Du Balay, docteur en théologie, prieurs claustraux de Saint-Julien de Sézanne, visiteurs de l'Ordre en la province de France. - Mesurages de biens dépendant du prieuré de Vernelle ; - récolement du quart en réserve de ses bois ; - signification aux habitants de Vernelle, de l'expiration du bail emphytéotique passé à leurs prédécesseurs le 19 mars 1671, par messire Girard Garnier, ancien prieur commendataire, de 30 arpents d'aunaie ; - baux à loyer du revenu temporel du prieuré de Vernelle, consentis par : - messire Jean Beraud, maître Girard Garnier, messires Guillaume Collemant, Louis-Paul Berthault, Pierre-Hilaire Coulard, prêtre, écuyer, chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, tons successivement prieurs et seigneurs dudit lieu de Vernelle ; - déclaration des biens, revenus et charges du prieuré, donnée à MM. de l'assemblée générale du clergé de France ; - provisions d'officiers de justice ; - procès-verbal de bornage des limites du dîmage de Vernelle et de celui de May-en-Multien, ce dernier appartenant, par indivis, au prieuré et à madame Catherine-Henriette de Montmorin, abbesse de Jouarre et à ses religieuses. - Procuration de messire Hugues de Santeul, clerc du diocèse de Paris, prieur commendataire du prieuré simple de Vernelle, pour s'opposer à

la prise de possession de ce bénéfice par tout autre, étant seul cessionnaire de messire Guillaume Collemant. (6 pièces, parchemin ; 165 pièces, papier).

1580-1791

97 H 11 Mémoire imprimé pour Augustin Perriquet, prieur, contre le curé d'Echampeu, au sujet de la desserte de la chapelle de Vernelle.

1696

Pringy, Prieuré Notre-Dame

Dépend de Saint-Martin-des-Champs.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G410 (95 H1).

95 H 2 Inventaire des titres.

1496-1522

Reuil, Prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul

Dépend de l'abbaye de La Charité-sur-Loire.

H 383 Inventaire des titres.

Inventaire général des titres du prieuré de Reuil, trouvés dans le trésor en 1722. - Fondation, privilèges, dîmes. - Lettres d'amortissement et de garde-gardiennes du roi Philippe V, pour les biens et privilèges de l'abbaye de Cluny, ses prieurés et dépendances. - « Édît de l'an 1568, qui exempte les abbayes et prieures collectifs d'avoir oblates, ni laïques ou soldarts qui tiennent places de religieux, ni qui puissent exiger pensions. » - « Arrêt de la Cour (du Parlement?) de l'an 1576, qui met à néant une sentence du bailli de Meaux et l'appel d'un certain Denis Caron, soldart qui prétendait, en sortant du monastère de Reuil, une pension de 60 livres. » - Vidimé d'une charte de la comtesse de Bourgogne, de l'an 1197, laquelle a donné aux religieux de Reuil 6 arpents de bois dans la forêt de Lizy, pour y construire une maison, en considération de quoi lesdits religieux ont accordé 2 arpents de pré aux frères de Rareio (Raroy) in villa de Voupa. - ; Charte de Guy De Monterais, portant don aux religieux de Reuil, pour le remède de son âme, du nommé Poncerde, homme qui était sujet du donateur. - Reliques. - « Certificat de maître Charles Bonnot, prieur de Tanne (Thann?) comme il a tiré deux côtes et demie du reliquaire de saint Blandin, confesseur, qui est dans le prieuré de La Celle-en-Brie, dont il a fait hommage à son frère, Henri Bonnot, prieur de Reuil ; » - autre certificat donné par « madame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, d'une relique de sainte Pélage, tirée de la châsse qui est dans l'abbaye dudit lieu de Jouarre. » Titres du prieuré de Dhuisy, dépendant du monastère de Reuil, etc. (*Registre, In-folio, 36 feuillets, papier*).

1197-1722

H 384 État des recettes de la communauté et des offices claustraux.

Recette tant ordinaire qu'extraordinaire de la communauté et des offices claustraux du prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul de Reuil-en-Brie, ordre et réforme de Cluny. - Reçu d'Antoine Douchy, meunier des moulins banaux de La Ferté-au-Col, 2 muids et demi de blé froment, vendus à raison de 140 livres le muid, et 950 livres en deniers ; - de Jean Typhane, fermier des grosses et menues dîmes de Luzancy, 150 livres ; - de Jacques Cronier, fermier des petites dîmes de Reuil, 140 livres ; - de M. Le Gendre de La Terresse, pour placement à vie, 16, 840 livres ; - de M. l'abbé de Maulevrier, prieur de Reuil, la somme de 904 livres, pour fin de paiement de celle de 2, 288 livres 10 sous, due annuellement pour les charges, obits et fondations ; - de madame Turgot de Saint-Clair, 200 livres sur les arrérages d'une rente de 6 setiers de blé hypothéquée sur le moulin ruiné des Barres, situé au Gué-à-Tresmes, appartenant autrefois à M. le duc de Gesvres ; - de M. Pérein de Moras, à titre d'emprunt au denier 35, la somme de 33, 000 livres, remboursable en un seul paiement, et portant 942 livres 17 sous 2 deniers d'intérêt ; - de M. Dona, père, marchand, bourgeois de la ville de Dinan-sur-Meuse, 36, 000 livres, à constitution au denier 36 ; - de M. Defossez, demeurant à Luzancy, pour rente de meules et autres marchandises meulières, à l'exception de carreaux dont il n'a pas tenu compte, 105 livres, etc. (*Registre, In-folio, 354 feuillets, papier*).

1718-1790

H 385 Plans parcellaires du territoire du Plessis-Placy.

Censives et limites. - Plans parcellaires du territoire du Plessis-Placy, mouvant du prieuré de Reuil, avec tableaux indicatifs portant les numéros du plan, les noms des propriétaires, la nature des héritages, la quantité, la page du terrier et le numéro des déclarations faites par : - les religieux de Saint-Saintin de Meaux, pour 4 arpents 44 perches de terre ; - madame de Grand'-Maison, terre, 50 perches ; - madame veuve Claude Bernier, de May, terre, 83 perches ; - l'Hôpital-Général de Meaux, terre, 61 perches ; - M. de Prémont, terre, 131 perches et demie ; - l'église du Plessis-Placy, terre, 2 arpents 25 perches ; - Marie-Élisabeth de La Vigne, 2 arpents 78 perches de terre ; - les religieux de Charly, 4 arpents 30 perches de terre ; - le seigneur de Manoeuvre, terre, 50 perches ; - madame Navarre, terre, 195 perches ; - Brussel, sieur de Sancy, terre, 75 perches. - Plan de partie du bornage des terroirs du Plessis-Placy et de May-en-Multien, dressé an désir d'une transaction passée, en 1737, entre le duc de Tresmes, seigneur de May, et le prieur de Reuil. (*Plans, 5 pièces, papier*).

XVIIIème s.

H 386 Baux et actes de vente.

Domaine, dîmes, revenus ; - baux à loyer et à emphytéose d'héritages situés à Reuil, à Chamoust et aux Essarts, notamment de 113 arpents 1/4 de bois, prés et savarts, sis au territoire dudit lieu de Reuil, ès environs de Rouget, au profit de Nicolas Chapelle, y demeurant ; - et de 62 arpents 15 perches de terre et 9 arpents de pré, loués par haut et puissant seigneur François-Pierre

de Bernis, évêque d'Apolonie, prieur commendataire de Reuil, prévôt de Saint-Laurent de Marézi, diocèse de Soissons, demeurant au palais archiépiscopal d'Albi. - Autres baux des fermes et terres de Vorpillières, de Beau-voir, d'Asnières, paroisse d'Armentières, de Tarterel, à Reuil, et de Lizy, passés au profit d'Adrien Harmarin, laboureur à Vorpillières, paroisse de Saint-Cyr ; - d'Antoine Bossu, aussi laboureur, demeurant à Ocquerre, preneur audit titre de loyer, de 200 arpents de terres à Lizy, suivant le bail qui en a été passé à sou profit, par honorable homme Jacques Du Valengier, receveur des Aides pour le Roi, à Meaux, comme ayant charge de révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Clermont, prieur de Reuil. - Baux des dîmes de grain et de vin à percevoir sur les territoires de Sainte-Aulde, Rouget, Cocherel, Chamigny, Saisonnières, et sur la paroisse de Montreuil-aux-Lions. - Baux à cens et rentes d'héritages situés à Reuil et à La Ferté-sous-jouarre. - Vente par Guillaume Adam et Jeanne, sa femme, à frère Jacques Foulle, prieur de Reuil, de 48 arpents 28 perches de terre, en plusieurs pièces, sises à Reuil, moyennant 100 sous tournois l'arpent, etc. (15 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1511-1788

- H 387 Dîmes. - Procès intenté à la requête du prieur claustral et des Bénédictins du prieuré royal de Reuil-en-Brie, contre les nommés Nivert et Mirault, vigneron à La Ferté-sous-jouarre, comme se refusant à payer la dîme de vin, dont sont chargés leurs héritages. - Assignations, requêtes, inventaires de production de pièces et taxation de frais, réglés à 525 livres contre le premier et à 535 livres contre le second, par le sieur René Anthaulme, conseiller du Roi au bailliage de Meaux, etc. (1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier).

1780-1787

- H 388 Sentence de la Chambre des requêtes du Palais à Paris, rendue par les gens tenant le siège, entre messire Christophe de Hangest, chevalier, et sa femme, demandeurs en matière de retrait lignager, d'une part, et les religieux, prieur et couvent de Reuil, d'autre part, « sur ce que lesdits demandeurs disoient et proposoient que Marc De Thoulangeon et Claude de Thoulangeon, femme d'icelluy messire Christophe, estoient et sont frère et soeur, et par ce, prouchain lignaige, lequel Marc de Thoulangeon s'estoient dict, porté et nommé seigneur propriétaire de la terre de Sainte-Aulde, et durant les guerres qui ont eu cours en ce royaume depuis vingt ans en ça, avoit touiours demouré et tenu le party contraire au Roi, en adhérant à plusieurs rébellions faictes et entreprises par les rebelles et désobéissants ; au moyen desquelles rébellions et entreprises faictes par ledict Marc de Thoulangeon, contre la majesté et auctorité royales, en venant aussi contre la volonté du Roy, duquel il estoit et est subgect, il avoit et a confisqué et forfait corps et biens envers ledict seigneur : parquoy la terre et seigneurie de Sainte-Aulde avoit appartenu au Roy, lequel pour les bons et agréables services que lui avoient faiz iceux demandeurs, tant au fait de ses guerres que autrement, icelluy seigneur, donne, cede, transporte et délaisse ausdits demandeurs, ladicte terre et seigneurie de Sainte-Aulde, » etc. - Enquête faite par le bailli de Meaux, au sujet de certaines terres, sises à Dammarie, entre Ocquerre et Marnoue,

Série H – Clergé régulier

revendiquées par les religieux de Reuil ; - sentence de la prévôté de Paris rendue entre ces religieux et l'évêque de Meaux, touchant le patronage de la cure de Dhuisy ; - transaction entre le prieur de Reuil et le curé de Trocy, sur les dîmes à percevoir aux environs de Beauvoir, lieu dit La Main-Ferme. (4 pièces, parchemin).

1478-1513

H 864 Rentes passives.

Obligation consentie, par Dom François Demachy et Dom Antoine Gastebois, tous deux prêtres, religieux profès de l'étroite observance de l'Ordre de Cluny, l'un prieur claustral, l'autre procureur du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Reuil, au profit du sieur Jean-Joseph Doua, négociant à Valenciennes : de Pierre-Antoine Dona, négociant à Dinant, et de sieur Jacques Michaut, demeurant au même lieu ; enfants et héritiers du feu sieur Jean-Antoine Dona, marchand en ladite ville de Dinant ; auquel les sieurs prieur et procureur du prieuré de Reuil, avaient constitué, le 4 décembre 1719, une rente de 1, 000 livres, en principal, au denier 36, de la somme de 36, 000 livres, réduite, successivement et verbalement, sur le pied du denier 60, à 600 livres par an, dont partie a été remboursée ; ratification de l'acte qui précède, par les sieurs Jean-Baptiste Bréavoine, sous-prieur ; Jean-Guillaume Ducamoru, Jean-François Sebère, Jean-Christophe Joly, Jacques Rosset, Pierre Hugues, Pierre Grandchamp, Vital Vacheron, Thomas Bolot, tous religieux profès composant, avec Dom Antoine Gastebois, la communauté du prieuré de Reuil, etc. (1 pièce, papier).

1719-1750

96 H 2 Commende et lettres de provisions.

1723-1749

96 H 3 Lettre du sous-prieur pour annoncer la mort du prieur.

1705

96 H 4 Procuracy donnée par le prieur Jean de Lenoncourt à Étienne Leclerc, praticien à la Ferté-sous-Jouarre.

1563

96 H 5 Contestations et procès au sujet de la commende du prieuré. - Lettre de l'abbé Pezé ; requête du même et factums imprimés pour le sieur Le Sure contre Dom de Vouigny et le sieur Parizet.

1740-1751

96 H 9 Baux.

1785-1789

- 96 H 13 Vidimus d'un procès entre le prieur et le curé de Chailly-en-Brie, au sujet de la dîme et d'autres droits. 1490
- 96 H 14 Quittance. 1762
- 96 H 15 Brie. - Bail à [...] par le prieur de Rueil à Mathieu Bourgeois d'une pièce de bois en la paroisse de Sainte-Haulde. 1494

Prémontrés

Abbayes

Cuisy, Abbaye Notre-Dame de Chambrefontaine

- H 45 Personnel. - Noviciats, vêtements et professions.
 Noviciats, vêtements et professions des chanoines réguliers de l'abbaye de Chambrefontaine. - Noviciats : - Antoine Besse-, âgé de 20 ans, fils de défunt René Besse, architecte, bourgeois de Paris, et de Marie-Suzanne Ducros, demeurant en la paroisse Saint-Étienne-du-Mont ; - Denis-Thomas Ragon, âgé de 18 ans, fils de Thomas Ragon, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Rouen, et de Marie-Louise-Catherine Legendre, demeurant aussi à Paris, rue des Gravilliers. - Prise de l'habit religieux de choeur, par : - frère Charles Gervais, né à Paris, fils de maître Louis Gervais, notaire au Châtelet de cette ville, et de dame Angélique Marthe Boscheron ; - frère Jean-Glaude Lepecq de La Closture, né à Caën [Caen], diocèse de Baveux, fils de feu Louis Lepecq de La Closture, docteur en médecine de l'Université de Caën, et de dame Madeleine Piron ; - frère François Simonnet de Colmiers, né à Dijon, fils de Jacques Simonnet de Colmiers, écuyer, président des trésoriers de France au Bureau des finances de Dijon, et de Dame Anne Rougeot. - Inhumations : - du R. P. François-Gaspard Duquesnay, chanoine régulier profès, âgé de 72 ans ; - de Claude Lefevre, receveur de la ferme de Chambrefontaine, y demeurant, âgé de 60 ans ; - du R. P. Philippe Jablier, prêtre profès de la maison, âgé de 79 ans, etc. (*Cahiers, In-4°, 34 feuillets, papier*).
- 1737-1786
- H 46 Droits de dîme.
 Dîmes. - Fragments de transactions entre « révérend père en Dieu, messire Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons, seigneur du Plessis-Pomponne, Charny, et succession à luy escheue par le tréspas et décedz de ses prédécesseurs, d'une part, et maistre Antoine Luyers, chanoine de l'église

de Meaulx, au nom et comme procureur de noble et discrète personne maistre Adrien de Lamet, docteur en théologie, abbé commendataire de l'abbaye Nostre-Dame de Chambrefontaine, ordre de Prémonstré, » au sujet du droit de dîme à percevoir sur 22 arpents de terre situés au lieu dit La Borne ; - constitution d'une rente de 300 livres à prendre sur divers hôtels et terres, par révérend père en Dieu Mgr Pierre, abbé de l'église et abbaye dudit Chambrefontaine et ses religieux, qui promettent aussi faire passer le contenu de l'acte, et le faire avoir agréable par monsei-gneur de Prémontré, général de l'Ordre ; ladite constitution faite au profit de « noble femme Jehanne La Rebourse, veufve de feu George Haudry, en son vivant chauffecire de la chancellerie du Roi, » etc. (7 pièces, parchemin).

1541

H 47 Procès. - Fragments de sentence au sujet de l'administration du temporel du prieuré.

Administration du temporel de l'abbaye ; - droits de justice, etc. - Fragment d'une sen tence de la Cour de Parlement de Paris, rendue entre les abbé et religieux de Chambrefontaine, au sujet de la gestion du temporel de leur monastère, contenant que si ledit abbé restait en possession de l'administration et recette dudit temporel « il seroit tenu bailler bonne et suffisante caution ausditz religieux, de payer et bailler les aliments d'iceux, » etc. - Autre fragment de sentence entre ces religieux et le comte de Dammartin, dont « les gruyer, lieu-ci tenant ou commis, sergens ou officiers de sa grurye pouvoient à leur loysir, prendre et constituer prisonniers les bestes, pasteurs ou gardes, bucherons, chartiers, voicturiers où autres qui sont par eulx trouvés couppans et emmenans du boys ou faisans paistre et pasturer leurs beste ès boys deffendables, sans congé prendre quant le cas se offroit et le requeroit. - Desquelz droictz et aultres qui en dépendoient, ledit conte de Dampmartin et ses officiers estoient en bonne possession et saisine, par tel et si longtemps qu'il n'estoit mémoire du contraire », pour quoi le défendeur requérait « estre maintenu, gardé et deffendu de par le Roi, nostre seigneur, à cause de son dict conté, de tout droict de grurye, justice, chasse, pesson et penneige en, et sur une pièce de 52 arpens de boys, » etc. (3 pièces, parchemin).

XVIème s.

H 48 Domaine. - Baux à loyer de fermes, terres, friches, etc., situées aux territoires de Chambrefontaine, Cuisy, Chambry, Congis, La Haute-Maison, du Plessis-aux-Bois, de Marchémoret, Montgé, Monthion, Oissery et Saint-Soupplets, consentis par les chanoines réguliers de l'abbaye de Chambrefontaine et par illustrissime et révérendissime monseigneur Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque du Mans, abbé commendataire de ladite abbaye, au profit de : Jean Roche, laboureur, et de Marie-Angélique Gibert, sa femme, demeurant à Cuisy ; - Nicolas Lefèvre, de pareil état, preneur de la ferme de la basse-cour de l'abbaye, du colombier à pied et du pressoir banal de Chambrefontaine ; - Jean Menaut, aussi laboureur en la ferme de La Chabouillerie ou de Rademont, située en l'étendue du territoire de La Haute-Maison ; - Jean-Pierre Rousseau, marchand de bois, demeurant à La Baste, paroisse du Plessis-aux-Bois, preneur du fief de

Goussainville, enclos et accoint en dépendant, sis audit lieu du Plessis-aux-Bois ; - Jean et Antoine Toupry, frères, laboureurs à Congis ; - Éloi Émery, plâtrier au Plessis-l'Évêque ; - Michel Gillet, de même état, et demoiselle Françoise Lefèvre, sa femme, demeurant à Saint-Souplets, etc. (45 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier).

1760-1789

- H 49 Domaine. - Baux emphytéotiques de terres et friches, passés par les chanoines réguliers de Chambrefontaine, notamment par messire François Baucheron, prieur ; François de Coulmier, abbé régulier de l'abbaye royale Notre-Dame d'Abbecour, prieur-curé de Congis, administrateur de ladite abbaye de Chambrefontaine, et autres, au profit de : François Jourdain, manouvrier, et de Marie Marcq, sa femme ; - Antoine et Pierre Vincent Parain, maçons, demeurant à Charny. (1 pièce parchemin ; 1 pièce, papier).

1772-1789

- H 50 Inventaire des titres.

Inventaire informe des titres ou de partie des titres de l'abbaye de Chambrefontaine. - 1242, au mois d'avril, titre du droit de dîme par Richard, abbé du Cheu, montant à 26 setiers de grain, savoir : 18 setiers de blé et 8 setiers d'avoine à prendre sur la dîme appelée Piscia, au terroir d'Iverny ; - bail à vie consenti à Simon Le Pelé, par les sieurs chanoines, d'une maison sise à Charmentray, avec son accoint fermé de murs et 9 quartiers de vignes ou terre joignant ladite maison, passé le lundi devant la Saint-Simon et Saint-Jude, 1391 ; - vente au profit des chanoines de Chambrefontaine, par Guérin Fresnois, des biens, héritages et seigneurie à lui appartenant, comme venant de la succession de Marie, jadis femme de Simon Pelé, de laquelle il était héritier, moyennant 40 écus d'or de 22 sols pièce, devant Jean Brasdelon, le 10 novembre 1398 ; - donation par Agnès de Catures demeurant à Meaux, de 4 arpents 87 perches 1/2 de terre, aux conditions d'en tirer l'usufruit sa vie durant, et après sa mort qu'il sera dit par les chanoines, chaque semaine de l'année, une messe de requiem pour le repos de son âme, et deux messes pour Jean, Pierre et Marguerite, ses enfants ; devant Guillaume de Messy, notaire, le samedi avant la fête Saint-Jean-Baptiste, l'an 1335, etc. (Cahier, petit in-folio, 8 feuillets, papier).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1242-1727

- H 816 Personnel. - Extrait des actes de baptême de religieux de l'abbaye.

Extrait des registres de baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris : « Du mardy, 7 février 1713, fut baptisé François-Louis Boscheron, né la veille, fils de Charles, marchand, bourgeois de Paris, et de Marthe-Élisabeth Coucicault, son épouse. Le parein François Boscheron, aussi marchand, bourgeois de Paris ; la mareine Marie-Louise-Gillone Daudan Des Bordes, épouse de Pierre Mesmin, secrétaire ordinaire de la feuë Reine, et controleur de la maison de Sa Majesté, gouverneur, pour le Roy, des ville et château de Marly ; » - du vendredi, 12 avril 1720, naissance de Denis-Thomas, fils de messire Thomas Ragon, trésorier de France en la Généralité de Rouen,

et de dame Louise-Catherine Legendre, son épouse, demeurant rue des Gravilliers. Le parrain a été Jean-Baptiste-Denis Le Gendre, écuyer, sieur de La Perrière ; la marraine Anne-Catherine Gervais, veuve de Bénigne Le Gendre, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. M. Ragon a fait profession, au couvent de Chambrefontaine, le 20 octobre 1738, et a été admis à la tonsure comme clerc, en qualité de chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, le dimanche 23 décembre 1741, par l'illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux ; - l'an 1726, le mardi 5 mars, a été baptisé, en l'église paroissiale Saint-Eustache de Paris, Charles-Antoine, né la veille, fils de François Cabany, maître chirurgien-juré, et de Marie-Marguerite Lenoir, sa femme, etc. (6 pièces, papier).

1717-1741

181 H 8 Prieurés. - déclaration des biens du prieuré-cure de Congis par F. S. Simonnet de Coulmiers, administrateur général des biens de l'abbaye. (1 pièce, parchemin).

1782

181 H 9 Copie de l'inventaire du charrier de l'abbaye (1191-1771), faite en 1784 par Lemoine, avocat en Parlement et archiviste, certifiée conforme par l'abbé de Coulmiers.

27/09/1785

Favières, Abbaye Notre-Dame d'Hermières

H 136 Noviciats, vêtements et professions.

Prises d'habit et professions faites en l'abbaye d'Hermières, paroisse de Favières, par : - frère de Stenai, né à Curignan, près Sedan, fils de Michel de Stenai et de Marie Charlet, admis à la vêtue, après une épreuve de deux semaines et trois jours ; - frère Nicolas Ferrot, né à Saint-Quentin, en Picardie, fils de Charles-Antoine-Nicolas Ferrot, et de Françoise-Isabelle Delsaux, admis au même titre, après une épreuve d'un mois moins deux jours ; - réception de ces deux frères, comme profès en ladite abbaye, après un noviciat d'une année, etc. (*Registre, In-4°, 10 feuillets, papier*).

1764-1782

H 137 Recette des rentes et revenus dus à l'abbaye.

Revenus. - Recette des rentes et revenus dus aux religieux de l'abbaye d'Hermières. - Reçu de MM. Henry et Parisot, marchands de bois, 1, 000 livres ; - 25 livres 16 sous 6 deniers d'une rente sur les domaines et bois ; - 1, 000 livres pour pot-devin des coupes de bois des années 1784 et 1785 ; - de M. Craquet, 950 livres pour prix de 3 muids de blé froment et 2 muids d'avoine, mesure de Lagny, qu'il doit chaque année, pour les Petites-Hermières ; - de M. de Mauperthuis, une année de son bail, 250 livres ; - de M. Mauny, 200 livres pour le loyer des dîmes de Chanteloup ; - cens et rentes de la ferme de

Sablonnières, 20 livres ; - du chapitre de Vincennes, 3 setiers et mine de blé ; - rente annuelle du moulin de Favières, 145 livres et 24 livres pour un 100 de foin ; - vente d'un cheval, 54 livres ; - deux années du loyer de l'ancien cimetière de La Bretèche, 3 livres ; - de M. Hubert, fermier de Puits-Carré, pour une redevance de 300 boisseaux d'avoine, 375 livres ; - rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, 404 livres, etc. (*Registre, In-folio, 21 feuillets, papier*).

1783-1790

H 138 Acte de foi et hommage et baux.

Mouvance passive et domaine. - Expédition d'un acte de foi et hommage fourni à très-haut, très-puissant et très-excellent prince, monseigneur Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale, prince d'Anet, comte de Dreux, d'Argentan et d'Armainvilliers, seigneur de Tournan et autres lieux, par Jean-Charles Pelletier, procureur en la prévôté de Presles, fondé de pouvoirs d'illustre seigneur, messire Marie-Eugène de Montjouvent, doyen de l'église, comte de Lyon, seigneur de la Maison-Forte-des-Châlons, prieur de Saint-Pierre de Chemillez, en Anjou, seigneur-prieur de Saint-Rambert, en Forez, abbé-commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame et Saint-Nicolas d'Hermières, demeurant à Lyon, place Saint-Jean, à cause de son fief de Saussoy, dit Lamboué, faisant partie de la mense abbatiale d'Hermières ; - baux à loyer de différents héritages sis aux terroirs de Tournan et de Favières ; - des fermes de la basse-cour de ladite abbaye et du fief de La Route-des-Grès ; - baux à cens et rente d'une maison située en ce lieu de La Route-des-Grès ; - d'une pièce de pré dite les Marais et du moulin Marchand, en la paroisse de Favières. (*2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier*).

1742-1787

H 838 Extrait d'un acte capitulaire au sujet de la réception de J.-B. Bonnay comme prieur claustral (1783). Extraits d'actes de baptême de religieux de l'abbaye (1740).

Personnel. - « Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Grégoire de la ville de Stenay, dans le Clermontois, Généralité de Metz, diocèse de Trèves : L'an 1740, le 20 août, est né un garçon du légitime mariage de Guillaume Bonnay et de Jeanne Thirion, auquel on a imposé le nom de Jean-Baptiste, qui a eu pour parrain Jean-Baptiste Bonnay, jeune garçon, et pour marraine Anne Bonnay, jeune fille, frère et soeur ; il a été baptisé, le lendemain, en présence de maître Jean Béchet, prêtre, et de Nicolas Damery, tous soussignés, selon l'ordonnance ; » - d'un acte capitulaire de l'abbaye d'Hermières en Brie, ordre de Prémontré, en date du 21 mai 1783, il résulte que, devant les frères Rivir, sous-prieur, et Pierre-François Séron, prêtre, composant la communauté de ladite abbaye, capitulairement assemblés au lieu et en la manière accoutumés, ont comparu frère Antoine Daniel de La Croix, prieur du collège de Prémontré, et Jean-Baptiste Bonnay, prieur-curé de Vincelotte, diocèse d'Auxerre, « lequel prieur du collège a dit qu'il étoit chargé, par M. le général de l'ordre de Prémontré, de présenter à la communauté le frère Bonnay, en qualité de prieur claustral de l'abbaye d'Hermières, » ce qui a été exécuté. (*2 pièces, papier*).

1740-1783

- 182 H 4 Abandon à l'abbaye par Simon de Hautevergris, sire de Bonneuil et de Dammartin, de la redevance annuelle qui lui était due sur une pièce de vigne acquise par les religieux.

1326

Prieurés

Sources complémentaires :

Pour le prieuré de Saint-Eracle de Balloy, dépendant de l'abbaye de Saint-Paul de Sens, voir la cote G374.

Pour le prieuré de Saint-Laurent de Courtry, commune de Sivry-Courtry, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame d'Herrières, voir la cote G389.

Pour le prieuré de Saint-Rémy de Congis, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Chambrefontaine, voir la cote G386.

Pour le prieuré de Saint-Martin de Favières, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame d'Herrières, voir la cote G391.

Châtillon-la-Borde, Prieuré Saint-Thibaut et Saint-Loup de Châtillon-sur-Brétignon

Dépend de l'abbaye de Notre-Dame d'Herrières.

Sources complémentaires : voir aussi la cote G384 (186 H2, 4-6, 8-9).

- 186 H 1 Mémoire au sujet de la célébration de l'office, en l'église de Châtillon, lors des vigile et fête de saint Thibaut et de saint Loup, ce droit étant revendiqué par le curé de Blandy à l'encontre du prieur, en vertu d'un titre de 1309, confirmé par une sentence du 6 novembre 1598.

XVIIIème s.

- 186 H 3 Observations de la comtesse de Nesle au sujet de la déclaration au terrier de la seigneurie de Châtillon faite par le prieur, et réponses de celui-ci.

1767

- 186 H 7 Analyses et extraits d'actes divers concernant le prieuré.

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1305-1537

Récollets

Melun

Sources complémentaires : voir aussi la cote J129 (221 H1).

H 851

Extraits d'actes de baptême et actes de profession de religieux du couvent.

Personnel. - Naissances et professions des ci-après nommés, religieux Récollets de la province de Saint-Denis en France, résidant au couvent de Melun : - Jean-Baptiste-Richard Friderich dit Georges-Richard, fils légitime de Jean-Richard Friderich et d'Anne-Elisabeth Freller, né et baptisé à Luxembourg, le 17 juin 1703, ayant eu pour parrain M. Jean-Baptiste Hennon, et pour marraine vertueuse demoiselle Anne-Gertrude Holbach, a fait profession le 7 mai 1725, entre les mains du père Louis-Hyacinthe de La Place, ancien lecteur en théologie, ex-commissaire provincial du Canada, gardien du couvent des Récollets de Paris, après avoir « déclaré à tous ceux qu'il appartiendra, qu'ayant demeuré un an entier au noviciat, sans interruption, étant catholique, sans aucune erreur, de condition libre ; sans être contraint, forcé ni persuadé de personne, sans obligation de rendre compte ni noté d'infamie, sain de corps et d'esprit, ayant suffisante connaissance de la règle, constitution et cérémonies auxquelles il s'oblige, etc. » L'acte de naissance du sieur Friderich porte la mention suivante : « Nous haut justicier et eschevins de la ville de Luxembourg, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le révérend père Réginald Pickert, qui a signé l'extrait baptistaire cy-dessus, est curé de la paroisse Saint-Michel, en cette ville, et que pleine et entière foy et croyance est attribuée à tous semblables actes, par luy signés en ladite qualité. Fait à Luxembourg, sous le scel ordinaire de ladite ville, et la signature de nostre greffier, le 18 octobre 1725, le papier marqué n'estant icy en usage, signé : Gerber. » Le frère Georges-Richard Friderich est mort le 8 décembre 1790, il a été inhumé dans le caveau de la chapelle de la Sainte-Vierge, par le frère Justin Bichelberger, gardien du couvent ; - François Plut, de la paroisse Saint-Ménie de Vitry en Perthois, diocèse de Chaalons en Champagne, fils de Claude Plut, le jeune, et de Jeanne Chorez, né le 22 octobre 1725 ; - Jean-Pierre Pour, né le 4 juillet 1772, originaire de la paroisse royale de Sarrelouis, desservie par les pères Récollets, diocèse de Trèves, juridiction de Metz, fils légitime de Jacques Pour, marchand tanneur, et d'Angélique Hoffman ; le parrain a été Jean Bourgeois, fils du sieur Laurent Bourgeois, maire de la ville, et la marraine Catherine Biot, fille de Jean, marchand boulanger ; - Albert-François-Régis Le Fébure, né à Cambrai, le 15 avril 1745 ; - Pierre-Étienne Degrave, né en la paroisse Saint-Philippe du Roule, à Paris, et baptisé dans l'église de cette paroisse, le lundi 10 décembre 1753, a fait profession au couvent de Paris, province de Saint-Denis, le 11 mars 1782, etc. (10 pièces, papier).

1703-1782

221 H 3

Règlement d'un procès entre les religieux et les bourgeois et habitants de Melun, aux termes duquel les religieux s'engagent notamment à ne faire édifier au faubourg Saint-Liesne qu'un seul bâtiment pour le logement de huit religieux (sceau plaqué du Fr. Jacques Garnier provincial de la province de Saint-Denis-en-France).

1613

221 H 4 Quittances de sommes dues aux religieux pour messes dites à la prison de Melun.

1725-1731

Montereau

H 853 Extraits d'actes de baptême de religieux du couvent.

Personnel. - Actes de naissance des sieurs Barbazon, Lefort et Parcheminey, anciens religieux du couvent des Récollets de Montereau-faut-Yonne, ordre de Saint-François. - Extrait des registres de baptêmes de la paroisse Saint-Remy du Fays-lez-Veneurs, diocèse de Liège, au duché souverain de Bouillon : « L'an 1726, le 21 juillet, a été baptisé Bartholomé Barbazou, fils légitime d'Évrard Barbazou et de Marguerite Éverard. Parrain Bartholomé Gille, marraine Jeanne Barbazou. » Plus bas est la mention suivante : « Je soussigné, curé de la paroisse du Fays-lez-Veneurs, certifie cet extrait véritable et conforme à l'original, et que le papier marqué n'est point en usage dans ce duché, » signé : Jacquet. - le 2 mars 1748, est né, au Cateau en Cambrésis, paroisse Saint-Martin, et a été baptisé Rémy-Joseph Lefort, fils de Rémy François et de Marie-Anne Molly. Il a eu pour parrain Raphaël-Joseph Duchemin, et pour marraine demoiselle Suzanne-Josèphe Jacqs, qui ont signé avec le sieur Boulanger, vicaire ; - « Charles-Féréol, fils de Julien Parcheminey et de Françoise Claudinot de Venisey, est né le 31 may 1758. Il a eu pour parrain Charles Goliard et pour marraine madame Claudinot, dont la lieutenantante a été Marguerite Claudinot, de Senoncourt, » qui ont signé, ainsi que M. Cressonnier, vicaire ; - extrait des registres de baptêmes de l'église de Venisey, filiale de l'église paroissiale de Magny, diocèse de Besançon, juridiction de Vesoul en Franche-Comté, où le papier timbré n'est pas en usage, etc. (5 pièces, papier).

1726-1767

Nemours

H 294 Bail, par le gardien du couvent, d'un bâtiment et de ses dépendances pour l'établissement d'un bureau des coches à Nemours.

Domaine. - Bail sous signatures privées, passé entre frère Eugène Le Blanc, gardien des Récollets de Nemours, autorisé par le R. P. Mathias Bogart, provincial, d'une part, et Louis-Jacques Bouillon, inspecteur des coches d'eau de Montargis, Briare, Auxerre, Sens, Nogent, etc, demeurant à Paris, stipulant pour MM. Turlin et Delafaulotte, fermier des coches, d'un bâtiment et dépendances pour l'établissement d'un bureau, à Nemours, avec écuries pour 10 chevaux, moyennant un loyer annuel de 80 livres. (1 pièce, papier).

1788

H 854 Extraits d'actes de baptême de religieux du couvent (1744-1785). Permission accordée par le frère Brady, ministre de l'étroite observance en la province

d'Irlande, au père Pentoni, prêtre des Missions, de résider en France (1775).

Personnel. - Extrait du registre des baptêmes faits en la paroisse de Feignies, diocèse de Cambrai en Hainaut, « où le papier timbré n'est pas en usage. L'an 1744, le 14 de mars, fut baptisé Nicolas-Joseph, fils légitime de Nicolas-Joseph Caille et de Marie-Anne Barbier. Le parrain fut Nicolas-Joseph Blanchard, la marraine Aldegonde Wiseur, le père présent, » et ont signé, avec Jean-Jacques Haynaut, curé de Feignies ; - double de l'acte qui précède ; - permission accordée par le frère Bernard Brady, ministre de l'étroite observance de Saint-François, en la vénérable province d'Irlande, au père Jacob Pentony, prêtre des missions, qui avait exprimé à son supérieur le désir de venir en France, où, sous l'obéissance du ministre provincial qui voudra bien le recevoir, il s'efforcera d'acquérir la langue avec perfection, afin de pouvoir remplir dans la suite, avec plus de facilité, les devoirs religieux, selon les talents que Dieu lui a donnés, et offrir abondamment la nourriture spirituelle « aux étrangers de sa patrie, » etc. Daté à Dublin, sous le seing dudit sieur Ministre, le 10 janvier 1775. (Copie d'une pièce en latin, produite par le père Brady, résidant au monastère des Récollets de Nemours, pour obtenir le règlement de sa pension, comme ecclésiastique.) (3 pièces, papier).

1744-1785

223 H 4 Certificat de confession sacramentelle concernant François Lanique ou Lavrique.

15/07/1745

Religieux de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs

Couvent de Chenoise

H 108 Bail d'une pièce de terre à Provins, près la porte Saint-Jean.

Domaine. - Bail pour 50 ans d'une pièce d'héritage contenant trois quartiers ou environ, partie en terre, partie en vignes, sise au finage de Provins, près la porte Saint-Jean, consenti par Jacques-Antoine Desvoyes, prêtre, supérieur des religieux du couvent de Notre-Dame-de-La-Merci de Chenoise, pour la rédemption des captifs, au profit de François-Philippe, fils de Jacques, vigneron audit lieu de Provins, à charge d'acquitter annuellement 17 deniers de cens, envers les chanoines de Saint-Quiriace, et, en outre, moyennant le prix de 6 livres de loyer par chacun an, etc. (1 pièce, papier).

1759

205 H 1 Registre des sépultures.

1736-1765

Trinitaires

Coupvray, Maison du Mont-de-Piété

H 109 Comptes de recettes et dépenses.

Comptes de recettes et dépenses de la maison des religieux Trinitaires du Mont-de-Piété de Coupvray. - Recettes : de Jean-Pierre Touroux, demeurant à Chalifert, à-compte sur les prés du Refuge, 108 livres ; - de M. le curé de Coupvray, pour desserte de sa cure, 100 livres ; - 7 setiers de seigle à 11 livres, vendus au marché de Lagny, et une mine de blé à 7 livres 10 sous, 84 livres 10 sols ; - de M. Bidault, receveur de la baronnie de Coupvray, à-compte sur la fondation de Rétablissement, 300 livres ; - de M. Périn, pour une pièce de vin, 26 livres ; - du sieur Hébert, de Silvelle, 200 livres à l'acquit de la maison de Paris ; - de M. Loyer, ministre de la maison de Meaux, pour quatre années d'une rente au capital de 1, 200 livres à 4 pour 100, argent prêté, 192 livres. - Mises ou dépenses : pour un demi-quart de sel, 15 livres 2 sous ; - six livres de café, à 28 sous l'une, 8 livres 8 sous ; - aux pauvres pendant le mois, 15 sous ; - pour noix vomique, 6 sols, - 18 journées de vendangeuses, 7 livres 4 sous ; - 5 journées de hotteurs, 3 livres 15 sous ; - deux douzaines de harengs frais, 36 sous ; - achat d'une vache, 90 livres ; - raccommodage du tableau du maître-autel, 8 livres 14 sous ; - un quarteron de tabac, 18 sous ; - à M. Fédon, chirurgien, 76 livres 15 sous, pour avoir rasé M. Véron, pendant quatre années ; - au sieur Girot, boucher, 294 livres pour 840 livres de viande, à 7 sous l'une ; - trois douzaines d'huîtres, 15 sous ; - quatre setiers de blé pour semence, 108 livres, etc. (*Registre, In-folio 130 feuillets, papier*).

1772-1790

H 110 Donation de la maladrerie de Courtory, à Coupvray, par Louis de Rohan, prince de Guéméné et baron de Coupvray.

Union de la maladrerie de Courtory à la maison des Mathurins de Coupvray. - Lettres de Louis de Rohan, prince de Guéméné, comte de Rochefort et de Montauban, baron de Coupvray en Brie, qui, après avoir pris en particulières considérations l'accroissement que reçoit la pieuse intention de défunte madame Françoise de Laval, princesse de Guéméné, son aïeule, par l'établissement de la communauté des pères Mathurins-Réformés en la maison du Mont-de-Piété, par elle fondée auprès du parc dudit Coupvray, pour l'éducation, entretien et instruction de six pauvres enfants natifs du lieu, desquels l'un serait mis, par chacun an, en métier, etc., et voulant ledit seigneur, par tous les moyens dépendant de sa volonté, protéger et accroître ladite fondation, a donné la maladrerie de Coupvray, dite de Courtory, ses appartenances et dépendances, fruits, droits et revenus d'icelle, au monastère des religieux Mathurins-Réformés du Mont-de-Piété, à la charge qu'ils logeront et nourriront les pauvres lépreux dudit lieu de Coupvray. (*1 pièce, parchemin ; 1 sceau*).

1638

- H 111 Rachat de rente, bail de la ferme de Silvelle et échanges de pièces de terre.
- Rentes passives et domaine. - Quittance de rachat de 60 sous de rente au principal de 60 livres, donnée par noble homme maître François Musnier, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Meaux, tant en son nom, comme représentant défunt honorable homme Guillaume Musnier, son père, et comme exécuteur testamentaire de feu François Musnier, son oncle, que se portant fort de Jean Musnier, aussi son oncle, comme bourgeois de Paris, et autres, à R. P. Michel Marie, prêtre, religieux ministre du couvent de Piété, établi à Coupvray, ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, ayant charge dudit couvent, qui a les droits, par moyens, de maître Henri Lesprenier, procureur fiscal de Coupvray ; - bail à loyer par messire Jean Royer, supérieur de la maison du Mont-de-Piété dudit Coupvray, fondé de pouvoirs de messire Pierre Charnier, vicaire général des chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte-Trinité et ministre particulier de la maison de Saint-Mathurin de Paris, à Philippe Rousseau, laboureur à Magny-le-Hongre, et à la dame son épouse, de la ferme de Silvelle, consistant en chapelle, maison, chambres, écuries, étables, grange, cour fermée, avec les jardins, potager et autres héritages ; - échanges de plusieurs pièces de terre pour 27 aimées, etc. (1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier).
- 1463-1785
- H 112 Acquisitions et ventes.
- Quittance de remboursement donnée par dame Geneviève de La Planche, veuve de Claude Beony, marchand drapier à Paris, aux R. P. religieux Trinitaires de Coupvray, représentés par R. P. Jean de La Place, ministre de leur couvent, en l'acquit et décharge de messire Gaston de Grioux, chevalier, seigneur de Grandpierre, ci-devant conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, et de dame Denise de Chesnelong, son épouse, en déduction du prix de la vente par lui faite en son nom et comme s'étant fait fort de ladite dame, qui ne l'a pas ratifiée, d'une ferme sise au village de Jablines ; - décret d'adjudication d'une maison sise à Coupvray, au lieu dit Le Mauny, cédée en compensation par messire de Grioux aux Mathurins dudit Coupvray et saisie sur eux à la requête de messire François de Saint-Germain, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie à Paris, porteur de certaine obligation passée à son profit, sous les sceaux royaux de la ville de Crécy, par le R. P. Paulin Bertrand, ministre des Mathurins du Mont-de-Piété de Coupvray, au profit desquels la maison ci-dessus dite a été rachetée. (2 pièces, papier).
- 1687-1689
- H 832 Extraits de l'acte de baptême et de l'acte de profession de Jean Royer, religieux Trinitaire (1747-1749). Quittances de cens, surcens et rentes, délivrées par les fondés de pouvoir du cardinal de Rohan et du prince Louis de Rohan, barons de Coupvray (1761-1789).
- Personnel. - Baptême de Jean Royer, religieux Trinitaire de la maison du Mont-de-Piété, établie à Coupvray, né à Héville en Champagne : « Jean, fils légitime de M. Jean Royer et de Marguerite-Bonne La Froyne, né le 6^e jour du mois d'octobre de l'année 1729, a été baptisé le même. Il a eu pour parrain le sieur Antoine Baillet et pour marraine Marie-Anne La Froyne. » Le sieur Royer

a fait profession, le 19 octobre 1749, entre les mains du père Nicolas Mathé, ministre de ladite maison. - Comptabilité. Quittances de cens, surcens et rentes, montant à 24 livres 11 sous 6 deniers par année, données audit sieur Ministre par les fondés de pouvoir de S. Em. le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et de S. A. Mgr le prince Louis de Rohan, seigneurs barons de Coupvray. (13 pièces, papier).

1727-1787

Fontainebleau, Couvent royal des Mathurins Trinitaires

H 119 Fondation et dotation. - Copies, extraits et traduction de la charte de fondation du couvent par le roi Louis IX (1259) ; copies d'actes des rois Philippe III le Hardi (1275), Philippe IV le Bel (1300), François H (1560), Henry IV (1607), Louis XIV(1655 et 1662) et Louis XVI (1786) ; mémoires au sujet des titres de propriété de diverses possessions du couvent.

Fondation. - Copies et extraits de lettres et titres de fondation du couvent de la Sainte-Trinité, notamment de la charte du roi Saint-Louis, portant que, « pour l'amour et en l'honneur de Dieu, pour le salut de nostre âme et pour le remède des ames d'heureuse mémoire le Roy Loys, nostre seigneur et père, et la Royne Blanche, nostre mère, et autres nos prédécesseurs, à la requeste de Nicolas, chapellain de la chapelle de nostre maison de Fontainebleau, et pour la volontaire résignation qu'il a faite, du consentement de nostre amé et féal messire Guillaume, archevêque de Sens et prêtre parochial d'Avon, voulant toujours augmenter le divin service, avons donné et accordé pour perpétuelle ausmone aux religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et des captifs, ladite chapelle avec tous ses revenus, et la maison pourpris dans lequel demuroit ledit chapellain, pour, par luy en joyr et user paisiblement, et pour bastir et fonder en la mesme maison et dans le mesme pourpris, auprès du château, en l'honneur de la Sainte et individue Trinité, un hospital pour les pauvres malades qui viendront des lieux voisins déserts et arides, ou qui y seront apportés pour y estre nouris et traictez, » etc. ; - donations par les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XVI, aux Mathurins de Fontainebleau, des droits de lods et ventes sur les terres défrichées et à défricher aux environs de Fontainebleau ; de 20 arpents de bruyères derrière le grand Ferrare ; du droit de pêche en la rivière de Seine, depuis l'île de Nanchon jusqu'au pressoir du Roi, et de la chapelle Saint-Vincent fondée au château de Melun ; - lettres patentes du Roi Louis XVI, portant conversion en une rente de 1, 100 livres des 25 cordes de bois que lesdits religieux avaient droit de prendre tous les ans dans la forêt de Fontainebleau, etc. (1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier).

1249-1786

H 120 Personnel. - Nominations de ministres du couvent comme conseillers-aumôniers du roi (une signature autographe de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre) (1573-1662) ; Acte de prise de possession, par frère Philippe Dufresne, des ministries de Saint-Jacques de la Veuve, au diocèse de Châlons, de Saint-André, au faubourg de Saint-Martin d'Étampes, du couvent

de Fontainebleau et de la cure d'Avon (1762-1787). Privilèges. - Requête présentée par le ministre du couvent, curé d'Avon, afin de faire valoir ses droits aux oblations présentées à l'autel, et qui étaient revendiquées par les chantes de la chapelle du roi (signature autographe de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre) (1578).

Titre de conseiller-aumônier du Roi, attribué au ministre des Mathurins-Trinitaires de Fontainebleau. - requête présentée au prévôt de l'hôtel par le ministre de l'abbaye et couvent de Fontainebleau, curé d'Avon, afin de faire régler ses droits aux oblations présentées à l'autel et qui étaient revendiquées par les chantes de la chapelle du Roi ; - au-dessous de cette requête est écrit : « Nous soussignez certifions que de droit tout ce qui s'offre et présente à l'autel, tant en deniers que luminaire et autres oblations, appartient au curé, et que le vray curé de Fontainebleau et d'Avon est le ministre des frères religieux de la Trinité, etc. ; signé : J. Amyot, E. d'Auxerre ; » - autre nomination de conseiller-aumônier du Roi, en la personne du frère Jehan Bachelier, signée Henry (IV) ; - provisions de ministre des Mathurins de Fontainebleau, accordées au frère Pierre Lebel, après la mort du R. F. Pierre Dan ; - acte de prise de possession, par frère Philippe Dufresne, prêtre, bachelier en théologie, chanoine de l'ordre de la Sainte-Trinité, des ministries de Saint-Jacques de La Veuve, province de Champagne, diocèse de Châlons ; de Saint-André au faubourg Saint-Martin d'Étampes, et de celle du château royal de Fontainebleau, après la démission de François-Maurice Pichault, etc. (4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1573-1787

- H 120-1 Personnel. - Nomination, par le Roi Charles IX, de frère Jehan Morel, ministre du couvent de la Sainte-Trinité, en son château dudit Fontainebleau, comme son conseiller-aumônier ordinaire, sous l'autorité du grand-aumônier, maître de l'hôtel, entre les mains duquel l'impétrant a prêté le serment requis et accoutumé, ainsi que le constate l'apostille signée : « Jacques Amyot, « E. d'Auxerre, grand aumônier ».

29/05/1573-31/05/1573

- H 121 Biens divers. - Terrier du fief des Veuves-les-Moret.

Mouvance passive. - Terrier du fief des Veuves-lez-Moret, renouvelé en vertu d'une sentence de M. Jean-Baptiste-François de Montullé, chevalier, conseiller d'État honoraire, secrétaire des commandements de la feuë Reine, maison, couronne de France et de ses finances, grand bailli d'épée de Melun et Moret, suivie des publications qui en ont été faites dans les lieux ordinaires. - Censitaires: - Simon Montcourt, marchand et vigneron à Veneux, paroisse de Moret ; - Edme Dubouloy, marchand de fruits, à Bith, paroisse de Thomery ; - Henri Berthier, charcutier aux Monforts, même paroisse ; - Michel Leboeuf, tendeur de bois à Thomery ; - Sébastien Charmeux, vigneron aux Sablons, paroisse de Moret ; - Dominique Bouquet, garçon de poste à Fontainebleau ; - Louis Prou, dit Bédouin, marchand à Thomery ; - Jean-François Dagon. marinier à Saint-Mammès, paroisse de Moret ; - Louis Housset, cordonnier à Veneux ; - Louise Lez, veuve de Pierre Cochin, demeurant aux Sablons ; -

Sébastien Larpenteur, vigneron à Veneux ; - Claude Bernard, marchand aux Sablons ; - maître Denis-François Vincent, notaire du Roi au bailliage de Moret, au nom de messire Alexis Perthuisot, prieur de Saint-Mammès ; - Savinien Chalopin, manouvrier à Fontainebleau ; - soeur Marie Denis, supérieure de la maison de la Sainte-Famille, audit lieu de Fontainebleau ; - Jean-Jacques-Melchior Garnier, bourgeois de Moret, émancipé d'âge par lettres du prince: - maître Edme Pereau de Grattery, avocat en Parlement, conseiller du Roi et de monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant-juge-conservateur du canal du Loing, établi à Moret, maire perpétuel de cette ville, etc. (*Registre, In-folio, 192 feuillets, papier*).

1788

H 122 Biens divers. - Recette des rentes foncières et constituées dues au couvent.

Revenus. - Recette des rentes foncières et constituées dues aux Mathurins de Fontainebleau, sur les domaines de Paris, Melun, Sens, Moret, de Montceaux et autres lieux. - Rentes en grain sur les domaines de Melun et de Sens, appréciées en argent à 1, 807 livres 12 sous ; - en deniers dus, chaque année, à cause de la chapelle Saint-Vincent du château de Melun, 13 livres 2 sous 6 deniers ; - sur le domaine de Montceaux, 320 livres 12 sous 6 deniers ; - du domaine de Moret, 363 livres 6 sous 6 deniers ; - du domaine de Paris, 600 livres ; - des domaines et bois de la Généralité de Paris, 28 livres 17 sous 9 deniers, pour indemnité accordée audit couvent, suivant arrêt du Conseil d'Etat du 27 janvier 1733, à raison de 334 arpents 35 perches 1/2 de bois et bruyères réunis à la forêt de Bière ; - de l'abbaye du Jard, 4 setiers de blé dus chaque année à cause du prieuré Notre-Dame de Franchard ; - du trésor royal, 300 livres pour l'entretien d'une lampe de la chapelle du château ; - chauffage, 25 cordes de bois à prendre, tous les ans, dans la forêt, en payant la façon qui est de 20 sous par corde ; - franc salé, 3 minois de sel à prendre annuellement aux greniers de Melun ou de Nemours. (Il n'en est plus accordé que 2 minots pour la maison, encore ne nous sont-ils livrés à Melun, qu'en payant 61 livres 4 sous 6 deniers.) - Dîme d'Avon et de Fontainebleau, 312 livres, 200 de paille et un agneau ; - 1, 100 livres dues par MM. de la Mission de Fontainebleau, suivant arrêt du Conseil d'État du 2 août 1666, et 50 livres pour indemnité des nouvelles écuries bâties sur le territoire d'Avon (arrêt du 5 décembre 1739), etc. (*Registre, In-folio, 230 feuillets, papier*).

1784-1786

H 123 Biens divers. - Territoire de Samois. - Acquisitions et échanges ; déclaration fournie au terrier de la seigneurie de Samois ; inventaire de titres.

Domaine et acquisitions. - Contrat de vente par Denis Bertrand, mégissier à Belébat, et Élisabeth Besnault, sa femme, à vénérable et discrète personne frère Pierre Lebel, prêtre, ministre supérieur du couvent royal fondé au château de Fontainebleau, conseiller et aumônier du Roi, d'une maison sise à Samois, devant et proche l'église, tenant à la rue allant au pressoir de la Voûte ; - déclaration fournie au terrier de la seigneurie dudit Samois, appartenant à messire Joseph de Mesgrigny, chevalier, comte de Marans et de Briel, en partie, baron de L'Équillon, seigneur d'Alinville, Arceville, Samois en partie et

autres lieux, par le père Joseph Dubois, procureur général du couvent de Fontainebleau, fondé de pouvoirs du ministre particulier de ce couvent, curé d'Avon et primitif de Fontainebleau ; - acquisition par ce dernier d'un jardin situé aussi à Samois, tenant aux héritages ci-dessus ; - échanges de deux pièces de bois taillis, entre les Mathurins dudit Fontainebleau et messire Louis-François Thouron de Moranzel, écuyer, seigneur d'Enjeanville et de Thignonville, de Beucé et du fief du Bréau, en la paroisse de Samois, contrôleur des bâtiments du Roi ; - inventaire des titres qui précèdent et de ceux qui ont été remis aux acquéreurs par les anciens propriétaires, etc. (6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1582-1762

H 124 Biens divers. - Territoire de Bois-le-Roi. - Censier, déclarations à terrier, baux et ventes.

Domaine. - Aliénation, par frère Pierre Pépin, conseiller aumônier ordinaire du Roi, ministre du couvent de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs de Fontainebleau, curé de l'église paroissiale d'Avon, dûment autorisé, au profit de messire Nicolas Le Jay, conseiller du Roi en ses Conseils privés, président en sa Cour de Parlement à Paris, de 877 arpents de terrains situés à Bois-le-Roi et restés en friche depuis le temps où il a plu au roi saint Louis les donner audit couvent, avec tous les droits de fief, justice, Censives, lods et ventes, saisine et amende quand le cas y échet, le tout moyennant 30 livres par chacun an ; - bail à nouveau cens de ces 877 arpents de friches, bruyères et genêts, consenti par noble homme Étienne de La Planche, procureur du Roi au siège des eaux et forêts du bailliage de Melun, au nom des héritiers bénéficiaires de feu M. le président Le Jay, à Jean Henri et autres, demeurant à Bois-le-Roi, moyennant 1 denier tournois de cens par arpent et 27 livres de rente ; - vente par messire Charles Le Jay, chevalier, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, à messire François de Mesgrigny, des mêmes héritages ; - mémoire des déclarations fournies au terrier de celui-ci ; - papiers censiers du fief Le-Jay-les-Ministres ; - promesse du frère de La Planche, procureur des Mathurins de Fontainebleau, de payer à M. Rollet, notaire à Melun, 30 sous pour l'expédition de chacune des déclarations passées au terrier dudit fief, dans la possession duquel ces religieux sont rentrés en vertu de la déclaration du Roi du 18 juillet 1702. (1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier).

1618-1734

H 125 Biens divers. - Territoires de Fontainebleau, Avon. Bourron, Melun, La Rochette et Recloses. - Acquisitions, échanges, baux à loyer.

Domaine. - Cessions, aliénations, acquisitions, échanges et baux à loyer d'héritages situés à Fontainebleau, Bourron, Recloses, Melun, Avon et La Rochette. - Enregistrement à la Cour des Comptes des lettres patentes du roi François Ier ; - échange entre haut et puissant seigneur messire Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France, et messire Jean de Vallon, au nom du roi Henri II, qui a délaissé à monseigneur le connétable une maison, contenant plusieurs corps d'hôtel, grange, écurie, trois cours, un grand jardin

et une place à côté, le tout dos de murs, situé à Fontainebleau et appelé d'ancienneté : Mauvais lieu, en contre-échange d'une autre maison contenant aussi plusieurs corps d'hôtel, avec deux cours, cuisine, office, écurie, jardin, « le lieu comme il se comporte atenant au logis et maisons de la basse-court du chateau, et à l'endroit de l'église antienne des religieux dudict lieu ; une allée entre deulx, clôse des deulx costés, servant d'une quarrière à faire courir les chevaulx, et d'un bout au seigneur de Villeroy et à l'escurie du Roy, dicte la vieille chancellerie, » etc. (6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier).

1530-1788

H 125-1 Biens divers. - Lettres-patentes du roi François Ier, par lesquelles le roi déclare reprendre aux religieux une partie du couvent et de ses dépendances pour agrandir les bâtiments du château de Fontainebleau.

Lettres patentes du roi François Ier, qui dispose que « comme pour accroistre, agrandir et aiser le bastiment que présentement nous faisons construire et réédifier en nostre chastel et maison de Fontainebleau en la forest de Bière, icelluy décorer et embellir de place, jardin et pourpris conuenables ainsi qu'il appartient, actendu que avons intencion et sommes délibérez y faire cy-après la pluspart du temps nostre résidence, pour le plaisir que prenons audit lieu et au deduct de la chasse des bestes rousses et noires qui est en la forest de Bière et ès environs, nous ais convenu prendre et recouvrer de nos chers et bien amez les ministres et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité estant audict lieu de Fontainebleau, la moictié du lieu où est de présent a scitué la grand'gallerie pour aller dudict chastel en leur église et logis de l'abbaye, leur jardin et leur grand clos des prez ; icelluy où est de présent nostre escurie, avec leur estang et viviers, la maison du chapellain qui souloit estre dans ledict chastel et dix-sept maisons d'aucuns habitants dudict lieu qui estoient contiguës et joignans à nostre dict chastel, » etc. Signé : « François ».

11/12/1529

H 126 Biens divers. - Territoires de Fontainebleau, Avon. La Celle, Morot, Vaux-le-Pénil, Veneux-Nadon. - Baux à cens et rentes.

Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes de terres, prés et îles, sis aux territoires d'Avon, Fontainebleau, La Celle, Moret, Vaux-le-Pénil et Veneux-Nadon, consentis par les Mathurins de Fontainebleau à : - Gilles Bonvoisin, laboureur en ce lieu, paroisse d'Avon, de 12 arpents de terre et de 1 arpent de bois-buissons en non valeur, près l'abbaye ; - honorable homme Pierre Mortillon, charpentier pour le Roi, audit Fontainebleau, une place vague attenant à l'hôtel des gendarmes ; - Nicolas Gousset, vigneron à Veneux, paroisse de Moret ; - Jacques Pauly, jardinier en la paroisse d'Avon, pour 4 arpents de pré à prendre dans une plus grande pièce appelé La Moinerie ; - Hubert Voinu, vigneron audit Veneux ; - Denis Codan, de même état, demeurant à Moret, 6 arpents 5 cordes de terre au même lieu ; - Jean-François Delaporte, officier-invalide, demeurant ordinairement à Paris, rue du Temple, et dame Marie-Anne Rémond, son épouse, qui ont déclaré avoir retenu audit titre de cens et rente 21 arpents 90 perches de friche en 4 pièces, au terroir de La Varenne, paroisses de La Rochette et de Saint-Ambroise de Melun ; -

titres-nouveaux des rentes à prendre sur les héritages susbaillés et autres, reconnues par : - Jean Montcourt, - Jean Prieur et autres, tous vigneron à Veneux-Nadon ; - Jean Charpentier, hôtelier demeurant à Melun, à l'enseigne de la Galère, détenteur de 91 perches de vignes et terre, à Vaux-le-Pénil ; - Edme Du Bouloy et consorts, propriétaires de moitié de l'île dite de La Celle sur la rivière de Seine, etc. (29 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1511-1788

H 127 Biens divers. - Plans et arpentages des bois, terres et bruyères situés au pourtour de la forêt de Fontainebleau.

Domaine. - Plans et arpentages des bois, terres et bruyères, appartenant « aux ministres et religieux Mathurins du couvent fondé au château royal de Fontainebleau, selon leurs chartes de Saint-Louis, du mois de décembre 1260, portant droits seigneuriaux de cens et lods et ventes, situés au pourtour et environs de la forêt de Bière, levés de l'ordre de M. de La Falvère, grand maître des eaux et forêts du département de Paris et Île de France, par André Desquinemare, arpenteur général audit département. » Les héritages indiqués aux plans sus-énoncés sont situés sur les territoires de Montigny-sur-Loing et Recloses, Achères, Chailly, Ury, Bois-le-Roi et Samois. (Plans, 3 pièces, papier, collées sur toile).

1719

H 128 Biens divers. - Moulins de la Tour, paroisse de Saint-Clément-les-Mâcon ; terres de Varenne et de Beaulieu. - Baux à ferme par adjudication.

Domaine. - Extraits de baux à ferme par adjudication des moulins de La Tour, en la paroisse de Saint-Clément-lez-Mâcon, avec les bâtiments, cour, et jardin, terres et prés qui en dépendent, ainsi que des terres de Varennes et de Beaulieu, avec droit de pêche dans la rivière de Saône, consentis par messire Charles-Gaspard Desveaux, conseiller-aumônier du Roi, ministre de la maison royale de la Très-Sainte-Trinité fondée au château de Fontainebleau, et, en cette qualité, seigneur de Varennes et de Beaulieu, à : sieur Etienne Dubief, meunier à Saint-Clément, adjudicataire desdits moulins, moyennant 1, 025 livres par an ; - Antoine Bourdon, père et fils, adjudicataires de la terre de Varennes, au prix de 3, 025 livres ; - Antoine Poizat, négociant à Mâcon, faubourg de la Barre, preneur de la terre, seigneurie et château de Beaulieu, pour le prix et somme de 1, 210 livres ; - César, Louis et Thomas Deschizeaux, marchands pêcheurs, demeurant à Saint-Laurent-lez-Mâcon, qui ont fait mise sur ledit droit de pêche, et auxquels il a été adjugé, moyennant 250 livres. (Liasse, 1 pièce, papier).

1785

H 129 Lods et ventes, procédures. - Sentence prononcée par Jean-Baptiste Jamin, prévôt, juge ordinaire, civil et criminel de la prévôté et châtellenie royale de Fontainebleau, entre les Mathurins de cette ville, demandeurs en paiement d'une somme de 416 livres 13 sous 4 deniers, réclamée pour droits de vente à raison du 12e, de l'acquisition d'une maison située place du Grand-Portail, contre Jacques-Étienne Rossignol, père, serrurier des bâtiments du Roi, et

Jérôme Bullo, concierge des prisons royales de Fontainebleau, curateur créé par justice à la succession vacante de défunte Marguerite Boyer, décédée femme dudit Rossignol. - Conclusions des Mathurins, contre Gabriel Poussin, marchand boucher, et Marguerite Delaitre, sa femme, pour obliger ceux-ci à payer aux demandeurs la somme de 683 livres 6 sous 8 deniers pour droits seigneuriaux, sans diminution du quart que lesdits seigneurs Mathurins font à leurs censitaires, lorsqu'ils acquièrent par actes volontaires des héritages en leur mouvance ; que ces censitaires sont venus faire le dépris desdits héritages ; qu'ils satisfont sans contrainte aux dispositions de la coutume et qu'ils payent les droits seigneuriaux, sans qu'il soit nécessaire de les y contraindre par voie judiciaire, tandis que, dans l'espèce, les défendeurs sont restés près de onze ans dans le silence de leur acquisition, etc. (*Liasse : 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1766-1786

H 130

Procédure poursuivie à la requête des Mathurins de l'ordre de la Sainte-Trinité, fondés et établis au château du Roi à Fontainebleau, propriétaires du fief des Veuves, des îles de La Celle, de Nanchon et des Rats, demandeurs, contre le sieur André Dagrion, bourgeois, demeurant au faubourg du pont de Moret, paroisse d'Écuelles, Marie-Jeanne Dauvergne, son épouse, et autres, défendeurs, refusant de passer déclarations aux terriers des demandeurs, comme détenteurs d'une partie de l'île des Rats, en vertu du bail à rente qui en a été passé à Jean-Honoré Jarry, père de Marie-Anne, femme de Nicolas Dauvergne, père et mère de ladite dame Dagrion ; - assignations données aux défendeurs, afin de les obliger à comparaître aux assises du bailliage et siège royal de la ville et comté de Moret ; - requêtes présentées au lieutenant général de ce bailliage, par les parties contendantes, l'office de bailli vacant, etc. (*13 pièces, papier*).

1787-1788

H 131

Quittances d'arrérages de rentes ducs par les religieux.

Rentes passives. - Quittances d'arrérages de rentes dues par les religieux Mathurins de Fontainebleau : à madame la marquise d'Ambouville, à ses héritiers bénéficiaires et à M. le président Roland, successivement seigneurs de Samois ; - aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame du Lys-lez-Melun, comme dames de Farcy et de Dammarie ; - aux chanoines du chapitre collégial de Melun, pour droits de Censives, à cause de leur seigneurie de La Varenne de ladite ville ; - à la fabrique de l'église Saint-Pierre d'Avon ; - au domaine royal, pour indemnité due sur une maison sise à Melun, dans la censive de Sa Majesté ; - certificat du sieur Lisle, notaire à Fontainebleau, commis à la rénovation du terrier domanial de la seigneurie du lieu, dont les droits utiles appartiennent aux ministres et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, constatant, ledit notaire, qu'à sa connaissance, il est dû sur le domaine plus de 10, 000 livres de droits de lods et ventes, résultant notamment de la cession faite au Roi, par le sieur Pimont, moyennant 52, 000 livres, d'une maison située rue de l'Arbre-Sec, actuellement l'hôtel des cheveau-légers ; - d'une autre cession également faite au Roi, par le tuteur des mineurs

Méchin, d'une maison en la rue Basse, achetée pour y établir l'auditoire de la prévôté, etc. (53 pièces, papier).

1742-1785

H 132 Bâtiments. - État des réparations et travaux faits aux bâtiments du couvent.

Etat des réparations de maçonnerie, charpenterie, etc, faites en la maison appartenant au Roi, dépendant du château de Fontainebleau, où logent les religieux du couvent royal fondé en ce lieu, « de l'ordonnance de madame Jamet, cappitaine concierge, surintendante et ordonnatrice générale des bastiments et despendances dudit chasteau, maisons et lieu qui en dépendent, escripte au pied de certaine requête à elle présentée de la partie de vénérable et discrète personne frère Pierre Pépin, conseiller-aumônier du Roy, ministre-supérieur dudit couvent, tendante à ce qu'il plust à ladite dame nommer et commettre telz maistres-experts qu'elle auroit agréable, pour faire veoir, visiter, choisir, mesurer, priser, estimer et recevoir les ouvrages et réparations, » etc, qu'il convient de faire. - Copie d'un ordre donné à la concierge de la cour des cuisines du château de Fontainebleau de laisser débiter et enlever, pour les pères Mathurins, quatre poutres étant dans ladite cour, avec injonction de faire connaître, au plustôt, ce que sont devenues les autres qui s'y trouvaient jusqu'au nombre de treize, signée : le duc de Dampville. (2 pièces, papier).

1633

H 133 Inventaires des objets d'orfèvrerie et d'argenterie, des ornements, du linge et des livres de chants de la sacristie du roi, à Fontainebleau.

Service du culte. - « État général des effets de la sacristie du Roi, à Fontainebleau, tant en argenterie, ornemens pour les jours solennels, basses messes, linge, livre de chants, qu'autres choses nécessaires à la décoration de la chapelle de Sa Majesté, vérifié le 6 juin 1742, par M. Tourolle, garde-général des meubles de la Couronne, en présence de M. Baurans, sacristain. » - Argenterie : - un saint-ciboire de vermeil, enfermé dans le tabernacle du grand autel ; - 6 grands chandeliers à triangle, avec la croix, marqués aux armes du Roi, donnés par Louis XIV ; - 4 autres chandeliers donnés par Louis XIII ; - un soleil en vermeil avec son croissant, sans couronne sur la croix, soutenu par un ange aussi en vermeil ; - 6 calices dont 2 des bienfaits du Roi régnant, 2 de Louis XV, 1 de Louis XIII, et 1 de vermeil donné par une reine de Pologne ; - un petit coffre d'ivoire, rempli de reliques, donné par Saint-Louis, et dont les ornements sont de vermeil ; - une cassette de simple bois renfermant une chape, un chaperon, pour le roi Saint-Louis, lors qu'il assistait aux offices. - Livres : un graduel et un antiphonier en vélin « imprimés en caractères, avec vignettes, couverts de maroquin rouge ; - un grand livre de morts, de vélin, imprimé en caractères, couvert de peau de troye (truie?). - Envoyé du garde-meuble de la Couronne, à M. Poinson, ministre des Mathurins à Fontainebleau, pour le service de la chapelle royale, un chandelier pascal de bois sculpté, doré, de 5 pieds 1/2 de haut, etc. » (2 pièces, papier).

1742-1774

H 134 Requêtes au roi, pétitions et correspondance (XVIII^e siècle). Arrêts du Conseil d'État rendus sur diverses requêtes, notamment au sujet des différends survenus à l'occasion de l'érection de la cure de Fontainebleau (1645-1718).

Affaires diverses. - Arrêts du Conseil d'État rendus : - sur la requête présentée au Roi, par les receveurs du Domaine de Paris, les trésoriers et chanoines de la Sainte-Chapelle du palais royal de la même ville, ... et les religieux de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs du couvent de Fontainebleau, tendante à être reçus opposants à l'exécution de l'arrêt du Conseil, par lequel, sur les offres faites par le sieur maréchal d'Estrées, de 335, 800 livres pour l'aliénation des moulins, terres et champarts du domaine de Gonesse, appartenant au Roi, Sa Majesté aurait ordonné que cette aliénation serait faite à la charge expresse que les suppliants seront payés des rentes qu'ils ont droit de prendre sur ledit domaine ; - sur les différends d'entre le père général de l'ordre de la Trinité, le promoteur et le ministre du couvent de Fontainebleau, curé d'Avon, d'une part ; le supérieur général et les prêtres de la congrégation de la Mission, curés de la nouvelle paroisse établie à Fontainebleau, touchant l'érection de la cure, pour le bourg et le château dudit Fontainebleau, d'autre part ; - requêtes adressées au Roi et au surintendant des finances par les Mathurins du lieu, au sujet de leurs droits de committimus, de franc-salé, de l'entretien d'une lampe d'argent destinée à brûler jour et nuit devant le Très-Saint-Sacrement de l'autel, fourniture des ornements, cire et luminaire pour le service divin, etc ; - correspondance de l'un des religieux de Fontainebleau avec M. de Massac, général de l'Ordre et ministre de la maison de Paris. (16 pièces, papier ; (2 imprimées)).

1645-1725

H 836 Personnel. - Extraits d'actes de baptême et d'actes de profession de divers religieux.

Actes de baptêmes de plusieurs religieux Mathurins du couvent de Fontainebleau, ordre des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité ; extraits des registres de vêtures, noviciats, réceptions capitulaires, vœux et professions de la maison de Paris ; lettres de prêtrise, etc. - Du 13 janvier 1773, réception, dans ledit ordre, de Charles-Eloi Bajot, du diocèse de Troyes ; - baptême de Jean-Louis Cornu, né à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 20 février 1755, « fils de Jean-Joseph Cornu, bourgeois de Paris, et de Nicole Allier, sa femme, (demeurant) rue des Lavandières. Le parrain Louis Chaperon, aussi bourgeois de Paris ; la marraine Marguerite, fille de Nicolas Garandel, marchand fleuriste en artificiel. » Le sieur Cornu a fait profession, dans l'ordre de la Sainte-Trinité, le 14 octobre 1782, après une année de noviciat, et a prononcé ses vœux entre les mains du frère Dorveaux, ministre et supérieur de la maison de Paris ; - certificat de Mgr Christophe de Beaumont, en date du 24 septembre 1757, constatant qu'il a sacré et ordonné prêtre maître François-Bruno Daye, diacre du diocèse d'Audomarensis ? - baptême de Jean-Baptiste Desessarts, né à Châlons-sur-Marne, paroisse Notre-Dame, le 8 novembre 1742 ; - lettres de prêtrise accordées au frère François Duchemin, né à Lavaur le 4 février 1733, par Mgr François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal, diacre de l'Église romaine, archevêque et seigneur d'Albi, comte de Lyon, etc. ; - du 26 janvier 1720, baptême de Joseph-Étienne, né à Troyes,

paroisse Saint-Rémy, lequel a prononcé ses voeux, dans l'ordre de la Sainte-Trinité, le 25 octobre 1740, et a été ordonné prêtre, le 3 avril 1745, par illustre et révérend seigneur Hyacinthe Leblanc, évêque de Joppé, ayant mission de Mgr Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, etc. ; - extrait du registre aux vêtures, professions et sépultures de l'église de la Sainte-Trinité d'Arras : « L'an de grâce, le 17 mai 1789, à l'offertoire de la messe solennelle célébrée par M. Isidore Taffin, ministre, supérieur des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, en la cité d'Arras, la communauté présente, moi Adrien Jugniez, né au village de Ginchy en Picardie, diocèse de Noyon, en légitime mariage de feu François et de Marie-Anne Damelincourt, mes père et mère, ai prononcé mes voeux solennels, en la maison de la Sainte-Trinité d'Arras, en présence de Dieu et de tous les saints qui reposent en cette église, entre les mains de M. Isidore Taffin, ministre, promettant de vivre dans l'obéissance, la chasteté et de ne rien posséder en propre, selon la grâce qu'il plaira à Dieu de me donner ; » - du 16 juin 1739, naissance de Jacques Régnier, de la ville et paroisse de Seine (ou la Seyne), fils de Jean-Joseph et de demoiselle Marguerite Dou ; acte de profession sous le nom de frère Léandre dudit sieur Régnier, dans la maison d'Aix, et lettres d'ordination qui lui ont été délivrées, à Rome, le 24 juillet 1762, par Marc-Antoine Colona, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie de la Paix, vicaire général du pape Clément XIII, etc. (29 pièces, papier).

1720-1789

H 837 Biens divers. - Avon. - Échange d'une pièce de terre.

Échange, consenti devant Guillaume Tanneguy, substitut-juré et commis à Samoie et au pays d'Avon, pour l'absence de Jehan Gournier, tabellion établi de par le Roi en la prévôté de Melun, entre les tuteurs et curateurs des enfants mineurs de Simonet Cave, d'une part ; et religieuse personne frère Denis Deschamps, prêtre, ministre de l'église de la Sainte-Trinité de Fontainebleau, d'autre part ; des droits, part et portion appartenant auxdits mineurs, en une pièce de terre, sise au finage d'Avon, lieudit Creux, en contre-échange de seize carreaux de friche, la pièce ainsi qu'elle se comporte, séant au-dessous de la Couarde, etc. (1 pièce, papier).

1481

202 H 2 « Mémoire relatif à la fondation des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits Mathurins, à Fontainebleau, et aux droits qu'ils ont sur la seigneurie dudit bourg ».

XVIII^{ème} s.

202 H 6 Actes de profession de divers religieux.

1624-1630

202 H 8 Privilèges. - Ordonnance et règlement par l'archevêque de Sens au sujet des droits honorifiques dus au ministre du couvent, comme curé primitif.

1667

Série H – Clergé régulier

- 202 H 9 Privilèges. - Minute d'un mémoire au sujet de la somme de 1100 livres due par le curé d'Avon aux religieux pour la cure de Fontainebleau, en vertu d'un arrêt du Parlement de 1666.
XVIIIème s.
- 202 H 14 Biens divers. - Fontainebleau. - Cession par les religieux d'un droit de vue.
1615
- 202 H 15 Biens divers. - Constitution de rente, par Bonaventure Testu, sur une maison sise rue Basse.
1651
- 202 H 16 Biens divers. - Fontainebleau. - Bail à ferme de droits et redevances.
1625
- 202 H 23 Biens divers. - Mémoire concernant les revendications des religieux à l'encontre du seigneur de Choisy, après saisie faite par celui-ci de plusieurs terres et héritages en la censive du couvent.
XVIIIème s.
- 202 H 25 États des redevances en argent et en nature dues aux religieux.
1648-1661
- 202 H 31 Jugement contre J.-B. Simonnot, garde des Plaisirs du roi en la capitainerie de Fontainebleau.
1716
- 202 H 32 Vente des matériaux du château de Béguillet.
1662

Meaux, Couvent des Trinitaires

- H 216 Baux à loyer de fermes et terres situées à Isles-les-Villenoy, Villenoy, Chauconin, Pringy, Nanteuil-le Haudouin, Neufmontiers et Sarcy, paroisse de Bouleurs.
Domaine. - Baux à loyer de fermes et terres situées à Isles-lez-Villenoy, à Villenoy, Chauconin, Pringy, Nanteuil-le-Haudouin, Neufmontiers et Sarcy, paroisse de Douleurs, consentis par MM. Louis-François Loyer, ministre, Denis Crétois de Sabarois, Claude Mathé et Claude Postel, tous chanoines réguliers de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et Rédemption des captifs de la maison de Meaux, au profit de : - Jean Garnier, laboureur, et Agnès Papillon, sa femme, demeurant à Isles-lez-Villenoy, preneurs d'une ferme, bâtiments et dépendances, sise au même lieu ; - Jacques Plique, de même état à Villenoy ;

- Jean-Baptiste Delarue et Sébastien Coquard, vigneron à Pringy, paroisse de Barcy. - Procès-verbal de mesurage, avec figures, des terres appartenant auxdits sieurs chanoines, situées à Nanteuil-le-Haudouin, dressé à la requête de Sébastien Magdelain, laboureur en ce lieu, fermier desdites terres, par Claude Le Roy, arpenteur royal-juré en la prévôté royale d'Acy, résidant à Rozoy-en-Multien. - Déclaration fournie au terroir de la seigneurie de Villenoy, en censive de l'abbaye de Saint-Faron-lez-Meaux, par les Trinitaires de cette ville, comme propriétaires « d'une maison, court et jardin, le lieu comme il s'extend, poursuit et comporte, ladite maison appelée d'ancienneté la maison de Rapine, assise au villaige de Villenoy-lez-Meaux, près l'église, tenant d'une part au rû du moulin, » etc. (5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1555-1789

H 217 Titres nouveaux de plusieurs parties de rentes, hypothéquées sur héritages situés à Chambry, Chauconin, Coupvray, Meaux, Nanteuil-les-Meaux, Neufmontiers, Trilbardou et Varreddes.

Rentes foncières actives. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes hypothéquées sur héritages situés à Chambry, Chauconin, Coupvray, Meaux, Nanteuil-les-Meaux, Neufmontiers, Trilbardou et Varreddes, reconnues au profit des Trinitaires de Meaux, par : - Marie Nansot, veuve d'Antoine Hubert ; Jean et Jacques Nansot, Marguerite Marlan, veuve de Pierre Nansot, et autres, tous demeurant à Chambry ; - Nicolas Fosseriau, maître porteur de grains à Meaux, comme détenteur, avec ses cohéritiers, d'une maison et d'une place sur laquelle il y avait aussi une maison qui a été consumée, avec jardin derrière lesdits lieux, le tout situé au village de Chauconin ; - les administrateurs et receveur de l'hôpital général de Meaux ; - Mgr Antoine René de La Roche de Fontenilles, évêque de la même ville, au nom et comme supérieur, protecteur et père des pauvres de la charité du lieu, lequel, en cette qualité, a reconnu être détenteur d'un terrain ou place, dont partie est en cour et sur l'autre partie était bâtie la maison dite de la Trinité ; - vente par Guillaume..., tisserand en toile, demeurant à Meaux, et Jeanne Pelocet, sa femme, à R. P. en Dieu frère Nicolas Musnier, docteur, régent de la Faculté de droit en l'Université de Paris, et général ministre de la Sainte-Trinité, « d'une mesure, jardin et cave, clos et fermés de murailles, assis ès faubourg Saint-Rémy-lez-Meaux, en la rue conduisant à Paris, » etc. (26 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1567-1770

H 848 Extrait de l'acte de baptême de Barthélémy True, religieux du couvent (1738). Mémoires de travaux, lettres de voiture et quittances de fournisseurs (1787-1789).

Personnel. - Acte de naissance du sieur Barthélemy True, religieux trinitaire de la maison de Meaux, originaire de la paroisse du Luc, diocèse de Fréjus : « L'an 1738, le 29 août, a été baptisé Barthélemy True, né la veille, fils de Jacques et de Ressaline Boyer. Le parrain a été sieur Barthélemy True, son oncle, et la marraine Marie-Anne Prouffe, » qui ont signé avec M. Chauvet, curé. - Travaux et comptabilité. Mémoires d'ouvrages faits pour les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, par Gallet, serrurier à Meaux ; note de

médicaments fournis à leur maison, par Le Bel, apothicaire au même lieu ; lettres de voiture, datées de La Gloire-Dieu, paroisse de Courteron (Aube), adressées à M. Rigault, prieur, ministre de ladite maison, et ainsi conçues : « Monsieur, à la garde de Dieu et conduite de Nicolas Morot, voiturier demeurant à Courteron, je vous envoie la quantité de six muids de vin bien conditionnés, reliés et remplis jusqu'à la bonde, lesquels ayant reçu en bon état, vous aurez la bonté de lui payer la voiture à raison de 19 livres par pièce. Et, ce faisant, vous obligerez votre très-humble serviteur, Biou, prieur de la Gloire-Dieu ; » - quittances : de collecteurs à la recette des rôles des ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789 ; - de divers fournisseurs, notamment du sieur Barnou, marchand faïencier à Paris, pour assiettes de faïence anglaise, plateau, gobelet et compotier de cristal anglais, etc. (20 pièces, papier).

1738-1789

203 H 1 Lettre de faire-part du décès de Henri Manson de Saint-Romans, ministre du couvent.

1784

Mitry-Mory, Ministrerie de la Sainte-Trinité de la Vilette-aux-Aulnes

H 402 État des biens et revenus de la ministrerie.

Domaine, revenus et charges. - « Déclaration de ce qui appartient à la Ministrerie de La Vilette-aux-Asnes, près Mytry-en-France, de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs. - Premièrement : la chapelle, maison, grange, court et jardin, le lieu comme il se comporte. - Item, une pièce de terre au bout dudit jardin, contenant 6 arpents 1/2. - Item, au lieu dict Langlée, une pièce de terre contenant 7 arpents ou environ, etc. Et sont toutes les terres dessus déclarées, à la petite mesure, et desquelles ladite Ministrerie a joy et possédé depuis deux-cent cinquante ans, a, et comme amorties. Et aussi icelles terres sont chargées de cens et rentes envers les seigneurs dont ilz meufvent ; lesquelles terres et héritaiges sont baillés à 60 livres tournois de ferme par chacun an, sur laquelle somme de 60 livres, faut entretenir ladite église et manoirs de réparations et luminaire et faire faire le service divin. C'est assçavoir : 18 livres pour 3 messes la sepmaine, et 40 tournois pour le luminaire, etc. » (1 pièce, papier).

1522

Établissements religieux étrangers au département

Sources complémentaires :

Pour Chartreuse de Belleville, commune de Pousseaux, Nièvre, voir la cote I18.

Pour le prieuré d'Essonnes, Bénédictins, Seine-et-Oise, voir la cote I14.

Pour le prieuré de Gournay, Bénédictins, Seine-et-Oise, voir la cote I15.

Pour l'abbaye de Meymac, Bénédictins, Corrèze, voir la cote I18.

Pour l'abbaye de Saint-Geneviève, Ordre de Saint-Augustin, à Paris, voir la cote I17.

Pour le prieuré de Saint-Germain-d'Izarnay, Bénédictins, commune d'Exoudun, Vienne, voir la cote I13.

Pour l'abbaye de Saint-Savin, Bénédictins, Vienne, voir les cotes I19 à I21.

Pour l'abbaye de Sept-Fontaines, ordre des chanoines réguliers de Prémontré, commune de Blancheville, Haute-Marne, voir la cote I18.

Bénédictins

Acy-en-Multien (Oise), Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy-les-Senlis

H 1 Déclaration des biens de la ferme de Dampmart ; baux de terres et dîmes au territoire de Chambry.

Déclaration des terres de la ferme du prieuré Saint-Nicolas d'Acy, sise à Dampmart, consistant en 5 travées de grange, 4 travées de bâtiments à bas étage, un appentis construit aux frais du fermier, terres et prés en dépendant ; - bail des terres et des droits de dîme en grain et vin à percevoir sur le territoire de Chambry, consenti par les vénérables prieur, sous-prieur, procureur et religieux de Saint-Nicolas d'Acy, représentés par dom Claude-Louis-Rebouth Dation, prieur claustral, dom Pierre-Joseph Montenoire, sous-prieur, dom Jean Prestier, chantre et procureur, dom Pierre Hugues, dom Ambroise Dolard, etc., tous prêtres, religieux-profès de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, à maître Pierre de Neuilly, fermier à Chambry, près Meaux. (2 pièces, papier).

1780-1787

Argentueil (Seine-et-Oise), Prieuré Notre-Dame

H 2 Lettres à terrier obtenues par le prieur comme seigneur de Montereau-sur-le-Jard et de Courceaux ; censiers et tables de terriers ; mesurage de la ferme de Montereau-sur-le-Jard : baux.

Copie de lettres à terrier obtenues par messire Pierre de Camboust de Coislin, aumônier du Roi, abbé commendataire de Saint-Victor-lez-Paris, et par messire Claude Fleury, aussi aumônier du Roi, successivement prieurs de Notre-Dame d'Argentueil, et comme tels seigneurs de Montereau-sur-le-Jard et de Courceaux ; - censiers et tables de terriers ; - copie d'un mesurage de la ferme seigneuriale de Montereau ; - baux à loyer de la terre de ce lieu, consistant en bâtiments, 300 arpents de terres labourables, cens, rentes, lods et ventes, droits de justice, dîmes, etc., par messire Claude Fleury, prieur, seul seigneur d'Argentueil, à Jacques Thuin, laboureur, moyennant 1,700 livres par an, outre les charges ; - autres baux par André Gilles, receveur général de la seigneurie d'Argentueil. - Censitaires en 1408 : - Colin Le Paintre, pour deux maisons devant le moustier Saint-Liesne de Melun ; - Jean Lucien, boulanger, pour sa maison du pont d'Almont ; - Piétard Le Bourgoin, pour son courtil des Marais ; - Guillot Le Boucher, pour sa maison de Poignet ; - Jean Boitel, écuyer, échanson du Roi, pour un arpent de pré sur le chemin de Maincy ; - la cure de Saint-Liesne, pour même héritage séant sur le biez de Farineau ; - l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun, pour le clos séant en Gapelet (?) ; -

Michau Jullier, pour son pré sis devant le moulin d'Argenteuil ; - Guillot Chantelou, pour sa maison rue des Trois-Moulins, etc. (35 pièces, papier).

1408-1760

Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), Abbaye

H 118 Baux à loyer des dîmes et revenus de l'abbaye à percevoir sur les territoires d'Arville, Bougligny, Bransles, Lepuy et Rosiers.

Domaine et dîmes. - Baux à loyer des dîmes, champarts, terrages, cens et revenus de l'abbaye de Ferrières, à percevoir sur les territoires d'Arville, Bougligny, Bransles, Lépu y et Rosiers, consentis par doms François Hardy, prieur ; François Bart, sous-prieur ; Adrien Civet, trésorier ; Jacques-Louis Desière et autres, au profit de : François Frot, laboureur audit lieu de Lépu y ; - messire Louis Badelet, prêtre-curé de la paroisse de Bougligny ; - Toussaint Frot, de même état audit lieu ; - bail général des revenus de la même abbaye, passé par M. Isidore-Simon Brière de Mondetour, receveur-général des économats, commis par arrêt du Conseil d'Etat, du 13 mai 1787, pour exercer seul les fonctions d'économe séquestre, des bénéfices vacants à la nomination du Roi, et en cette qualité économe des biens et revenus de l'abbaye de Ferrières, sous les ordres de haut et puissant seigneur, Charles-Henri Feydeau, chevalier, marquis de Brou et de Dampierre, comte de Gien, directeur-général des économats ; lesdits biens et revenus adjudés au sieur Claude Reculé, bourgeois de Ferrières, moyennant la somme de 22, 450 livres de fermages, par chaque année, outre les charges ; - sous-bail par le sieur Reculé, au profit d'Armand Le Seurre, de la recette des terre et seigneurie d'Arville, dépendant de l'abbaye de Ferrières, consistant dans la grange champarteresse, les cens, droits de champarts et dîmes accoutumés, pour le prix de 2, 870 livres en argent, à la charge, entre autres, de payer au curé d'Arville, en déduction de la somme ci-dessus, celle de 700 livres pour sa portion congrue, etc. (6 pièces, papier).

1783-1787

261 H 1 Analyse d'un bail de la seigneurie de Lepuy, paroisse de Chaintreaux, passé en 1783.

XVIIIème s.

Molesme, Prieuré de la Maison-Dieu aux Moines

Membre de l'abbaye royale Notre-Dame de Molesme.

H 293 Dîmes. - Bail à loyer des dîmes de Frétoy-le-Moutier, consenti par messire Louis-Charles François de Chalmaison, prêtre, licencié en théologie, seigneur de Lescherolles, doyen de l'église papale, séculière et collégiale Saint-Urbain de Troyes, vicaire général du diocèse, et ayant plein pouvoir de Mgr Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, abbé commendataire de Notre-Dame de Molesme, au diocèse de Langres, et en cette qualité seigneur de La Maison-Dieu aux Moines. - Bail par adjudication des grosses dîmes de

Bellot, appartenant audit seigneur abbé de Molesme, fait au profit de Remi Brayer, laboureur à Doue ; François Borniche, de Culoison, et autres, moyennant 3, 563 livres, par les officiers municipaux de Bellot, faite par le possesseur d'en avoir renouvelé la location en temps utile, et les dîmes se trouvant négligées et abandonnées. (2 pièces, papier).

1780-1789

Paris, Abbaye de Saint-Germain-des-Près

H 305 Baux emphytéotiques de la ferme de Fresnière, des seigneuries de Laval et de Saint-Germain, des fiefs de Vieil-Marolles et de Pontville.

Domaine. - Expéditions de baux emphytéotiques de la ferme de Fresnières et dépendances ; des seigneuries de Laval-Saint-Germain et de Saint-Germain-Laval, ainsi que des fiefs de Vieil-Marolles et de Pontville, dit du Refuge, situé au territoire de Montereau-Faut-Yonne, passés par S. A. éminentissime Guillaume Égon, cardinal landgrave de Furstemberg, évêque et prince de Strasbourg, et S. A. S. Mgr Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, abbés commendataires de Saint-Germain-des-Près ; - lettres patentes du roi Louis XV autorisant ledit seigneur comte de Clermont à donner à bail emphytéotique les terres et seigneuries mentionnées ci-dessus. Le premier de ces baux a été fait par adjudication, au profit de François-Marie-Clou, sieur d'Énonville, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Vieux-Augutins, et le second par-devant notaires, à messire Joseph Micault d'Harvelay, conseiller d'Etat, garde du Trésor royal, demeurant aussi à Paris, rue des Petits-Champs, qui a cédé ses droits à M. Jean-Nicolas de Boullongne. (7 pièces, papier).

1684-1762

H 305-1 « Cartes des environs des forêts de Barbeau et Saint-Germain-Laval où l'on peu conoistre les limites de La capitaineries Roiales des chasses de Fontainebleau suivant la réduction de l'année 1687 par l'Edit du mois de novembre audit an. »

Carte présentant les limites de la capitainerie royale des chasses de Fontainebleau. Les communes sont représentées par un bâtiment représentatif de chaque ville (par exemple : un château pour Blandy). Sont également représentées les bois et forêts.

1687

H 306 Déclaration passée au profit des religieux pour leur baronnie de Cordoux, Courtomer et la Fermeté (1742). Nominations de P.-J. Notaire comme procureur fiscal, de J.-F. Guignot comme greffier des seigneuries de Cordoux et Courtomer (1782). Mémoires de travaux exécutés au grand moulin de Fossart, paroisse d'Esmans (1785-1787). Baux à loyer des dîmes de Champagne, Montmachou, Laval et Saint-Germain ; bail de la ferme de Samoreau (1785-1789).

Dîmes et censives. - Baux à loyer des dîmes de Champagne, de Montmachoux, de Laval-Saint-Germain et de la grange dîmeresse de cette dernière paroisse, par

messire François-Gaspard Dideron, docteur, régent des Facultés de médecine de Montpellier et de Paris, sieur de Tournevoye, fermier général des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. - Copie informe d'une déclaration passée au profit de cette abbaye, à cause de sa baronnie de Cordoux, Courtomer et La Fermeté, par Louis-Louvet-Pierre Le Semelier, écuyer, conseiller du Roi, président en l'Élection de Paris. - Bail de la ferme de Samoreau, par Louis Leclerc Du Brillat, ancien secrétaire de M. de Maurepas, commissaire des guerres et fermier particulier des biens et revenus de cette ferme, pour les abbé et religieux de Saint-Germain-des-Prés. - Nominations de Pierre-Jean Notaire, procureur fiscal des justices de Cordoux, Courtomer, etc., et de Jean-François Guignot, greffier des mêmes sièges. - Mémoire de travaux exécutés au grand moulin de Fossart, paroisse d'Esmans, par ordre de Claude-François-Hippolyte Aubineau, locataire desdits religieux, etc. (14 pièces, papier).

1742-1789

H 855 Arpentages des terres, seigneuries et baronnie de Cordoux et La Fermeté, paroisse de Courpalay.

Censives. - État des propriétaires et de leurs possessions, indiquées en l'arpentage fait en 1740, par Gilles Duval, des terres, seigneuries et baronnie de Cordoux, La Fermeté et dépendances, pour MM. de l'abbaye de Saint-Germain des Prés-lez-Paris, seigneurs desdits lieux. - Noms de quelques censitaires, avec la quantité de leurs héritages : M. Le Semelier, 60 perches ; - M. Lefebvre des Boulleaux, 6 arpents 30 perches ; - héritiers François Lombert, 5 arpents 50 perches ; - les dames de Bois-Hébert, 88 perches ; - la Charité de Rozoy, 28 perches ; - la cure de La Fermeté, sous le n° 72, 19 arpents. - Les seigneurs de Cordoux au climat des Eprais, 2 arpents 31 perches ; - à la pièce de la Cour, 23 arpents 70 perches ; au village de la Fermeté, 4 arpents 45 perches ; aux Basses-Coudres, 1 arpent 7 perches, 1 arpent 25 perches, 71 perches ; au canton des Hautes-Coudres, 63 perches, 1 arpent 81 perches 18 perches, 3 arpents 3perches, 168 perches ; aux pièces de Trotot, 31 arpents 66 perches, 12 arpents 42 perches, etc. etc. (*Registre, In-folio, papier, 24 feuillets*).

1740

H 856 Plan de la baronnie de Cordoux.

Censives et topographie. - Plan de la baronnie, terre et seigneurie de Cordoux, paroisse de Courpalay, comprenant : Floris (Fleury), Grandvillé, la Noue-Saint-Martin (ferme), La Fermeté, Le Château-fort, la ferme et la garenne de Cordoux. Ce plan, levé par Gilles Duval, arpenteur, indique, en outre, en dehors de la seigneurie : la ferme des Loges, Le Thuisseau, Yvernailles et Ozouer-le-Repos. (Le plan et le registre qui précède ont été donnés aux archives par M. et Mme Hoffmann, propriétaires du domaine de Cordoux.) (*Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile*).

1740

292 H 5 Arpentage des terres appartenant aux religieux à Bailly-Romainvilliers.

1765

- 292 H 6 Lettre de D. Adrien de Saulty, cellerier de l'abbaye, au sujet du prieuré de Bailly-Romainvilliers. 1786
- 292 H 7 Dénombrement de la seigneurie de Saint-Germain-les-Couilly. 1693
- 292 H 8 Sentence pour le recouvrement de diverses sommes dues aux religieux par le fermier de la seigneurie de Paroy. 1704

Paris, Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre

- H 310 Plan parcellaire des terres de Chantoiseau et des Marsillons, au territoire de Thomery.
- Censives. - Plan parcellaire d'une partie du territoire de Thomery, comprenant le hameau de Chantoiseau, le climat du même nom et celui des Marsillons. - Censitaires : Denis Michin et Bonaventure Ségogne, propriétaires de maisons, cours, jardins et vignes à Chantoiseau ; - Pierre Larpenteur ; - veuve Étienne Leclerc ; - Pierre Piffault ; - Simon Hermilly ; - Étienne Chagot ; - Étienne Dupont ; - Claude Audry ; - Antoine Graveteau demeurant à Veneux ; - François Michin ; - Dumont, maître d'école à Moret ; - Nicolas Thibault ; - Jean Berthier, etc. (*Plan, 1 pièce, papier*).
- XVIIIème s.

Pontoise (Seine-et-Oise), Abbaye de Saint-Martin

- H 327 Plan parcellaire d'une partie de la seigneurie de Mortcerf.
- Censives. - Plan parcellaire de partie du territoire et seigneurie de Mortcerf, en censive des religieux Bénédictins de Pontoise, avec tableau indicatif des propriétaires et des propriétés, levé sur la réquisition de maître Désagneaux, notaire royal, chargé de la confection du terrier de cette seigneurie. - Censitaires : M. Deshuissard, maison, cour, jardin, clos et partie d'une pièce de terre dont le surplus est sur le fief Rocailier, 7 arpents 26 perches ; - M. Boileau, ferme, cour, clos, maison et jardin, 5 arpents 41 perches ; - M. Bonnefoy de Tilloy, clos, 75 perches 3/5 ; - le prieuré, bâtiments, cour, jardin, et clos, 3 arpents 69 perches ; - l'église et le cimetière de la paroisse, 42 perches ; - mademoiselle Helvétius, pré, 71 perches ; - M. de Beauregard, jardin et clos, 3 arpents 76 perches ; - le curé de Mortcerf, bâtiments, cour et jardin, 1 arpent 16 perches ; - M. Chavolier, clos, 2 arpents 42 perches ; - M. Bernard, de Coulommiers, pré, 38 perches ; - M. Coquillard, maison, bâtiments et jardin, 12 perches, etc. (*Plan, 1 pièce, papier*).
- 1772

Saint-Denis (Seine), Abbaye royale

H 389 Terrier de la seigneurie de Grand-Puits.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Grand-Puits, en censive des religieux, grand prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, à cause de l'office d'aumônier, uni à leur mense conventuelle. - Déclarants : - messire Pierre-Louis Bourcier, prêtre-curé de Grand-Puits ; - sieur Nicolas Durouet, officier du Roi, piqueur au premier vol pour corneille, dans la grande fauconnerie de France, demeurant en sa ferme de La Rachée, paroisse de Rampillon ; - Denis Mesine, cocher de M. Souchet de Bisseaux, demeurant à Fontenailles ; - Claude-Barthélemy Le Seurre de Chantemerle, supérieur du séminaire de Saint-Magloire de Paris ; - Louis Tondu, marchand corroyeur, demeurant à Meaux, paroisse et faubourg Saint-Nicolas ; - Nicolas Fontaine, laboureur à Boyé, paroisse de Saint-Ouen ; - Toussaint Bazin, prêtre-curé de Coutevroust ; - dame Charlotte Dumondé, veuve du sieur Claude-Joseph Rousseau, vivant greffier du bailliage et marquisat de Nangis ; - Louis Maria, officier du Roi, demeurant à Pecqueux ; - maître Robert Chaise, laboureur à Vert-Saint-Denis ; - Jacques Huet, vigneron au Jarier, paroisse de Saint-Ouen-en-Brie ; - Jean Garnier, maréchal à Nangis ; - Nicolas Hanu, officier de la Reine et marchand à Provins ; - dame Antoinette-Henriette Rigo, veuve de maître Louis-Gaspard Martin, avocat en Parlement, bailli de Nangis ; - Pierre Oudin, maçon à Pécy ; - François Saleur, prêtre, chanoine honoraire de Coupvray, demeurant à Rozoy ; - François Boutillier, laboureur à La Vacherie, paroisse de Saint-Ouen, etc. (*Registre, In-folio, 523 feuillets, papier*).

1751-1756

H 390 Terrier de la seigneurie de Saint-Ouen.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint-Ouen-en-Brie, appartenant à MM. les religieux, grand prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis-en-France, hauts, moyens et bas justiciers, voyers, censiers et décimateurs universels de la terre de Saint-Ouen, pour raison de l'office d'aumônier de ladite abbaye, uni à leur mense conventuelle. - Censitaires : - Georges Pereau, pâtissier, demeurant à La Chapelle-Gauthier ; - Jean Roubeau, charron au même lieu ; - maître Claude-André Cadot, ancien conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Melun ; - Nicolas Bourlier, vigneron à Saint-Ouen ; - Michel Noël, laboureur à Verneuil, et Antoine Verny, de même état, demeurant à Launoy, paroisse de Courpalay, comme tuteur d'Antoine Verny, son fils mineur et de défunte Charlotte Noël, sa première femme ; - Pierre Félix, maître d'école et buraliste à Saint-Ouen ; - François Fontaine, boulanger à Guignes ; - Jean Notaire, laboureur à Mont, paroisse de Soignolles ; - Pierre Bourgeois, potier de terre à Saint-Ouen ; - messire Charles-Nicolas Thiboust de Berry, chevalier, seigneur comte de La Chapelle ; - Louis de Brie, bourgeois de Paris, demeurant à Saint-Ouen ; - maître François-Adrien Menthonnet, notaire à La Chapelle-Gauthier ; - demoiselle Marie-Louise-Françoise Lefèvre, veuve de défunt François Jacotot de Giron, écuyer, vivant capitaine de dragons, demeurant à Melun, rue Guy-Beaudouin ; - l'église et fabrique de Saint-Ouen ; - messire Pierre Grassin, chevalier, baron

d'Inville, seigneur de Mormant, Lady, Ozouer-le-Repos, Châteaufort, etc. (*Registre, In-folio, 454 feuillets, papier*).

1751-1759

H 391 Cueilleret des cens dus à l'Abbaye sur les territoires de Grand-Puits et de Saint-Ouen.

Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, sur les territoires de Grand-Puits et de Saint-Ouen, par : - Jean Beaujean, vigneron à La Chapelle-Gauthier, pour ses vignes de Saint-Ouen, doit, par an, 9 deniers parisis ; - Jean Blondeau, tisserand audit lieu de La Chapelle, 1 denier parisis ; - Pierre Leroy, l'aîné, vigneron à La Vacherie, 4 sous parisis et 7/16es de chapon ; - Nicolas Bouillé, de même état, demeurant à Saint-Ouen, pour une maison et vignes audit lieu, doit 5 sous 2 deniers-obole parisis et 3/16es de chapon ; - Claude Poirier, berger à Nangis, pour sa maison et ses vignes, 3 livres 3 sous 4 deniers et 2 boisseaux d'avoine ; - les RR. PP. Franciscains de Bréau, 3 sous 11 deniers-obole et 1/32e de chapon ; - les religieux de Barbeau, 1 sou 2 deniers-obole et 3/32es de chapon ; - M. de Chantemerle, pour sa ferme de Grand-Puits, 3 livres 1 sou 8 deniers ; - François Landon, laboureur aux Loges, paroisse de Bailly, 3 sous 4 deniers 1/10e de chapon ; - M. Retel, marchand à Troyes, en Champagne, 4 deniers parisis ; - M. Lefèvre des Boulleaux, 1 livre 6 sous 10 deniers parisis, 1 chapon et 5/8es de chapon ; - M. Chabouillé, procureur du Roi à Fontainebleau, doit, pour sa ferme de La Fauconnerie, 3 livres 11 sous 7 deniers parisis, 2 chapons et 1/32e de chapon ; - M. Herment, demeurant à Melun, à cause de ses fermes du Cuisseau et des Tesnières, 7 livres 14 sous parisis, 10 sous tournois et 17 chapons 1/8e, etc. (*Registre, In-folio, 126 feuillets, papier*).

1751-1790

H 392 Plan de la seigneurie de Saint-Ouen.

Censives. - Plan particulier de la seigneurie de Saint-Ouen-en-Brie, appartenant à MM. les religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis-en-France, à cause de l'aumônerie, levé par Nicolas Hardouin, arpenteur au bailliage de Melun, à la requête desdits sieurs religieux, stipulant par dom François de Rez, leur céliér. Ladite seigneurie, divisée en 57 climats, contient 962 arpents 67 perches. (*Plan, 1 pièce, papier, sur toile*).

1695

H 393 Accord, aveu et dénombrement et mémoire relatifs au fief de Bréviande (1648-1739). Baux (1783-1789). Procès-verbaux de bornage des seigneuries de Grand-Puits et de Nangis (1695-1757).

Expédition d'un procès-verbal de bornage des limites de la seigneurie de Grand-Puits et de celle de Nangis, dressé par Nicolas Hardouin, comme ayant charge et pouvoir de messire Nicolas Varin, archi-tecte et entrepreneur des bâtiments du Roi ; - expédition de la déclaration des biens de sieur Pierre-Louis Lesemelier, extraites du terrier de Grand-Puits ; - baux à loyer de la ferme, terre et seigneurie de Mainpincien, paroisse d'Andrezel, consistant en château ou hôtel seigneurial, granges, étables, écurie, bergeries, tours et

tourelles, cours au milieu desdits bâtiments, clos de fossés remplis d'eau ; - du château et ferme de Maisoncelles-en-Brie, granges, bergeries, vacheries, colombier, porte cochère et jardin, un carré d'eau derrière ledit jardin, le nouvel étang, appelé l'étang de Melun, prés et pâture d'alentour, etc. ; - baux à cens et rentes d'héritages situés à Saint-Ouen, consentis par le grand-prieur, le sous-prieur et les religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis, au profit de : - Fiacre Leveau, tuilier ; - Pierre Chariot, vigneron, demeurant tous deux audit Saint-Ouen ; - Barthélemy Cureau, et autres. - Expédition informe d'un aveu et dénombrement du fief de Bréviande, fourni à ladite abbaye par messire Jean-Baptiste Glucq, baron de Saint-Port, seigneur de Bréviande ; - transaction relative aux limites de ce fief et de celles de la seigneurie de Vert-Saint-Denis. (10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1648-1788

304 H 6 Plan de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Denis.

1639

Sainte-Colombe-lez-Sens (Yonne), Abbaye

H 396 Vente des terres et seigneuries des Hayes-Fossés, des Bordes-l'Abbé et de Putemusse, paroisse de Villeneuve-le-Comte (1633). Baux et mémoires d'ouvriers et de fournisseurs (1773-1790).

Domaine. - Vente des terres et seigneuries des Hayes-Fossés, des Bordes-l'Abbé, paroisse de Villeneuve-lez-Bordes, et de Putemuse, à La Chapelle-Rablais, consentie par frère Jacques Boucher, prieur ; Gilbert Planchon, sous-prieur ; Jean Bussière, Charles Guignet, Grégoire Le Riche, Pierre Chariot, Jean de Lanchy et Antoine Mossan, tous religieux de l'abbaye royale de Sainte-Colombe-lez-Sens, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, sous le bon plaisir du Roi, au profit de noble homme François Le Rayer, écuyer, sieur de La Mothe, demeurant au lieu des Bordes, paroisse de Ville-neuve-le-comte, moyennant 9, 000 livres tournois. - Baux à loyer du revenu temporel du domaine de La Madeleine-aux-Choux, près Milly-en-Gâtinais, contenant 5 arpents 1/2, clos de haies vives, fossés et vieux murs ; - du revenu du prieuré et seigneurie de La Chapelle-sur-Seine, consistant en château ou maison seigneuriale, chapelle, grange, Colombier, pressoir, étable, basse-cour, jardin, avec la justice haute, moyenne et basse, greffe, censives, grosses dîmes de vin et de grain à percevoir sur le territoire de Châtenoy ; - autres baux à loyer du moulin à eau de La Chapelle-Châtenoy, du droit de pêche en la rivière de vieille Seine, et de 9 arpents de terre en 2 pièces, sises au territoire de Montmachoux ; - mémoires de fournitures de matériaux pour les réparations à faire auxdits prieuré et moulin ; - quittances de paiements, etc. (3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1633-1787

- 302 H 1 Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris, autorisant les religieux à mettre en adjudication des prairies situées aux territoires de la Chapelle-la-Reine, Châtenay-sur-Seine et Gravon, dont ils sont reconnus propriétaires.
1741
- 302 H 2 Requête adressée aux religieux par les habitants de Châtenay-sur-Seine et de Gravon au sujet de pâtures, situées sur le territoire de La Chapelle-la-Reine, dont ils ne peuvent plus acquitter les redevances.
1769
- 302 H 3 Bail des revenus de la seigneurie des Bordes, paroisse de Villeneuve-le-Comte.
1718

Sens (Yonne), Abbaye royale de Saint-Pierre-le-Vif

- H 399 Bail à loyer de terres situées à Saint-Loup-de-Naud.
Domaine. - Bail à loyer, pour 3 ans, de 3 arpents de terre labourable en une pièce, au finage de Saint-Loup-de-Naud, lieu dit La Pitance, et de 1 arpent de pré aussi en une pièce, en la prairie de Courton, consenti par dom Michel, prieur de l'abbaye royale de Saint-Pierre-le-Vif-lez-Sens, dom Gayenet, sous-prieur, dom Baudouin Fhaubau, sénieur, dom Pioche, régent, et dom Prix Prud'homme, célérier, au profit de Jean Leblanc, boucher à Saint-Loup, près Provins, et de Marie-Anne Charpentier, sa femme, moyennant 48 livres de fermage annuel. (*1 pièce, papier*).
1783

Carmes

Paris, Couvent des Carmes-Billettes

- H 308 Copie d'un acte de Henri du Châtel, seigneur de Nangis, portant amortissement de la donation faite aux religieux par Pierre Hardy de sa maison du Ménil-lez-Nangis, au territoire de Fontains (1365) ; copie d'un accord au sujet de ce fief et du petit fief de Jacquin à Mornant (1498) ; mémoire au Conseil relatif à ces divers biens. Mesurage de la ferme du Grand-Ménil, au territoire de Fontains ; vente de cette ferme au marquis de Nangis (1777). Aveu et dénombrement au comte de Coubert de la terre de Villepayen, paroisse de Courquetaines (1733).
Mouvance passive. - Acte de foi et hommage, aveu et dénombrement portant aussi offre d'homme vivant et mourant, à messire Samuel Bernard, chevalier des Ordres du Roi, conseiller d'État, comte de Coubert, marquis de Méry, par maître Jacques Jacob, prévôt de Vitry, procureur spécial des RR. PP. Mathieu de Saint-Étienne, prieur, et Paul de Saint-Hilaire, procureur du couvent des Carmes du Saint-Sacrement, de la province de Touraine, établis à Paris, pour

raison de la terre de Villepayen, paroisse de Courquetaine, relevant du fief de Tancarville à Grisy, réuni au comté de Coubert. - Copie de l'amortissement par Henri Du Chastel, seigneur de Nangis, de la donation faite par Pierre Hardy, conseiller du Roi en l'église de la Charité-Notre-Dame à Paris, de sa maison du Ménil-lez-Nangis, en faveur des religieux Carmes-Billettes de ladite église. - Copie d'un accord signé par les frères de cette église, chef-lieu de l'ordre, et par Charles Louviers, écuyer, seigneur du Châtel et de Nangis, avec Antoine de Vaires, seigneur d'Amillis, au sujet du fief du Grand-Ménil, en la paroisse de Fontains, et du petit fief de Jacquin, à Mormant. - Mesurage de la ferme du Grand-Ménil, dite des Billettes ; - vente à vie de la même ferme, par les religieux Carmes, à monseigneur Anne-Louis Regnier, marquis de Guerchy et de Nangis, etc. (9 pièces, papier).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1365-1733

Paris, Couvent des Carmes Déchaussés

Établi rue de Vaugirard.

H 309 Déclaration au terrier de la seigneurie de la Grange-le-Roi d'héritages situés au territoire de Grisy (1765). Déclaration au terrier de la seigneurie de Servon de terres sises au terroir de Servon (1787). Bail d'une maison à Brie-Comte-Robert (1787).

Domaine et mouvance passive. - Expédition d'une déclaration fournie au terrier de la seigneurie de La Grange-le-Roi et du fief des Écoliers de Tours, en censive de messire Lelièvre de La Grange, par le R.P. Lucien de Saint-Eustache, procureur du monastère des Carmes Déchaussés de Paris, pour raison de 3 arpents 1/2 d'héritages assis à Grisy, lieu dit Terre-Rouge, en la vallée des Petites-Fontaines, et provenant de messire Étienne d'Aligre, seigneur de La Rivière. - Autre déclaration passée par le R. P. Thélesphore de Saint-Dominique, aussi procureur du même monastère, au terrier de dame Marie-Catherine de Lionne, veuve de messire Michel-Archange Duval Du Manoir, ayant la garde noble de son fils mineur, comte de Servon, seigneur haut justicier de ce lieu, Forcilles, fief de l'Orme ou Belle-Assise, etc. - Bail d'une maison située au faubourg de Brie, rue de Laval ou du Martinet, appartenant auxdits sieurs Carmes qui font valoir une ferme en ce lieu de Brie, etc. (3 pièces, papier).

1765-1787

Célestins

Marcoussis (Seine-et-Oise), Couvent des Célestins de la Sainte-Trinité

H 184 Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries d'Ozouer-le-Voulgis, de Garigny et de leurs dépendances, appartenant aux Célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis (1er volume).

Copies de différents titres servant d'instruction pour la confection dudit terrier,

notamment d'un acte passé devant Delamotte et Closier, notaires à Paris, le 6 mars 1405, contenant vente par maître Gontier Col, trésorier de France, à messire Jean de Montagu, Vidame de Laonois, du châtel, châellenie, tour, ville et seigneurie d'Ozouer-le-Voulgis, mouvant du Roi à foi et hommage, à cause de son châtel de Melun ; de l'hôtel, terre et seigneurie de Rétal, etc., le tout désigné et attenancé audit acte. - Fondation par nobles et puissantes personnes monseigneur Jean, seigneur de Marcoussis et de Montagu, vidame de Laonois, chevalier, conseiller et souverain maître d'hôtel du Roi, et madame Jacqueline de La Grange, sa femme, « d'un monastère, église et habitations convenables, pour un couvent d'un prieur et de douze religieux dudit ordre des Célestins, à l'honneur et au titre de la benoïste et glorieuse Trinité, au lieu et place jà commencé et édifié audit lieu de Marcoussis, pourquoi lesdits seigneur et dame ont donné, outre les édifices du monastère, 600 livres de rente, une notable croix d'or en laquelle sont les images du Crucifix, de Notre-Dame et de saint Jehan ; une grant quantité de la vraye croix, une des épines de la sainte couronne de N. S. J.-C., et un grant pied d'argent portant icelle, où sont les images priant desdits fondateurs, et deux angelos tenans un tableau auquel sont plusieurs saintes reliques que les fondateurs affirment avoir eues et été prinses en la présence dudit seigneur de Montagu et de Marcoussis, des saintes reliques de la sainte chapelle du Roi, nostre sire. De laquelle croix toutes les images sont d'or, et en icelle à grant quantité de plusieurs diverses pierres précieuses, » etc. (*Registre, In-folio, 708 feuillets, papier*).

1712-1721

H 185 Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries d'Ozouer-le-Voulgis et de Garigny (2e volume).

Censitaires : - Louis Roger, laboureur à Forêt, paroisse de Chaumes ; - Martin Dura, de même état, demeurant à Barneau, paroisse de Soignolles ; - Denis Dreux, marchand à Liverdy ; - dame Martine Dumondé, veuve de feu Gabriel Giraut, vivant officier du Roi, demeurant à Ozouer-le-Voulgis, et Jean Le Sourt, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Vitry, demeurant à Guignes, paroisse d'Yèbles, à cause de dame Jeanne Giraut, sa femme ; - l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale de Saint-Martin, patron d'Ozouer-le-Voulgis, en Brie, notamment pour « ladite église située dans la cour du château, ayant son entrée de devant par dedans le cimetièrre, une autre petite porte dans la cour dudit château, par laquelle les seigneurs entrent dans leur chapelle. - Item. Le cimetièrre de cette église, tenant au carrefour d'Ozouer, où est planté le carcan seigneurial ; » - sieurs Robert Houdan, laboureur au Coudray, près Corbeil, et Charles Garnot, de même état, demeurant à Courquetaine ; - maître Urbain Le Sourt, prêtre, curé de la paroisse d'Yèbles ; - demoiselle Marguerite Le Sourt, veuve du sieur Pierre Le Roy, vivant contrôleur à faire les montres de la compagnie du lieutenant criminel de robe-courte, au Châtelet de Paris ; - François Martel, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis ; - maître Jean Amiard, chef de panneterie de S. M. demeurant ordinairement à Rozoy en Brie ; - Jean-Étienne Guiot, notaire royal à La Madeleine-lez-Tournan, à cause de Marguerite Charpentier, sa femme ; - Nicolas Georget, laboureur à Auteuil, paroisse de Presles ; - Jean-Anne de Masonot, directeur des Aides de

Nogent-sur-Seine ; - Jean Hourdé, officier de la vénerie du Roi, propriétaire des fiefs de La Grange-Neuve, de Novion, de La Prieurée et autres héritages situés à Ozouer-le-Voulgis, demeurant à Soissons, stipulant pour maître Jacques Jacob, prévôt de Vitry ; - haute et puissante dame Denise-Agathe de Louviers, veuve de défunt haut et puissant seigneur messire Louis, comte des Salles, chevalier, baron de Roithé et de Bazoches, seigneur des Haut et Bas-Voulton, Boncourt, Maurevert, Cresnes et autres lieux, etc. (*Registre, In-folio, papier, 609 feuillets*).

1720-1729

H 186

Terrier de la seigneurie de Retal au territoire de Liverdy.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Rétal, territoire de Liverdy, appartenant aux chapelains et orateurs en Dieu, les Célestins et couvent de la Très-Sainte-Trinité de Marcoussis, seigneurs du bourg de Saclas, en Beauce, des fiefs de Poiloue, de Souplainville, des Crônes, de Malicorne et autres, sis en l'étendue de la paroisse dudit lieu de Saclas, des fiefs de Saint-Hilaire, d'Ardenne, de La Rue Pierre-Fitte, du hameau de Ville-Sauvage, de Bois-Regnault et Saint-Remy, de Lhumery en partie, et des fiefs du Pavillon de Fraville, de Mortemer, du Pont-Ramerin et du Rouage de Saint-Martin d'Étampes, le tout en la paroisse d'Ozouer-le-Voulgis, anciennement dit Ozouer-le-Bougi, en Brie ; des fiefs de Garigny, en la même paroisse, des Manteresses, à Nangis, de Rétal à Liverdy, etc. - Censitaires : - Jean-Baptiste Ragueneau, bourgeois de Paris, Nicolas Chevalier, l'aîné, vigneron aux Étards, et consorts ; - Charles Garnot, laboureur, demeurant à Courquetaine, procureur fiscal d'Ozouer-le-Voulgis et de la seigneurie de Rétal ; - maître Damien Colandière, docteur en théologie, prêtre-curé de Liverdy ; - de Hacqueville, écuyer, non baptisé, âgé de cinq ans, et demoiselle Marie-Madeleine de Hacqueville, âgée de trois ans, enfants mineurs de défunt messire Charles de Hacqueville, vivant écuyer, seigneur de Jamart, et de dame Marie Driard ; - Pierre Lambert, meunier à Oinville en Normandie, près Mantes ; - messire Jean-Gabriel Duvernay, sieur de Clermont, écuyer, mousquetaire de la 1^{re} compagnie, seigneur du Monceau ; - Jean Hourdé, officier de la vénerie du Roi, propriétaire des fiefs de La Grange-Neuve, de Novion et de La Prieurée ; - messire Bouart de Beaurepaire, chevalier, seigneur des Barres, de Champigny, de Liverdy, du fief de La Donnée, demeurant ordinairement au château dudit Champigny, en Champagne, etc. (*Registre, In-folio, papier, 333 feuillets*).

1712-1717

Paris, Couvent

H 311

Terrier de la seigneurie d'Hondevilliers.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie d'Hondevilliers, dressé en vertu des lettres obtenues du roi François I^{er} et de la commission de messire Gabriel, baron et seigneur d'Allègre, Saint-Just, Meilhaut et autres lieux, chambellan de Sa Majesté et garde de la prévôté de Paris ; ledit terrier précédé de la désignation du domaine seigneurial, tenu à loyer par Jehan de La Vanne, le jeune.

- Censitaires : « Antoine Houppeau, ung arpent 18 perches ; un tiers d'acceint ou y a un bouge (une travée) et demi de maison, 5 bouges de bergerye, 2 bouges de granche et 1 bouge de fourny, court et jardin assis à Hondevilliers ; » - Lucat Pioger ; - Isabeau, veuve de feu Agneux de La Vanne ; - Pierre et Louis Desécoutes, Pierre Darbice et Pierre Legouge, tous trois propriétaires, avec leurs femmes, de la ferme du Jarriel, consistant en : « ung manoir ainsy qu'il se comporte, en maisons, grandie, estables, cour et jardin, le tout contenant 10 arpents 58 perches ; » - Pernot Bréjon demeurant à la Petite-Merlande ; - Loys de Bunières, aux Grandes-Marlandes ; - Jean Degouy, au même lieu ; - Clément de Bray, demeurant à Montvaultron, paroisse de Sablonnières ; - Marion Leuille, veuve de feu Barthélemy Évrard, et Pierre Charpentier, à cause de Jehanne, sa femme, fille dudit Évrard ; - Jehan Thiercelin, arbalétrier au lieu de Montvaultron, etc. (*Registre, petit in-folio, 132 feuillets, papier*).

1519

H 312 « Livre terrier ou cartulaire » de la même seigneurie.

Mouvance censuelle. - « Livre terrier ou cartulaire de la seigneurie, justice haute, moyenne et basse d'Hondevilliers, appartenant à MM. les révérends et vénérables religieux prieur et couvent des Célestins de Paris, contenant les déclarations des logis et héritages appartenant aux détempteurs chargez des redevances contenues en fin des articles, payables le jour Saint-Martin d'hiver, chacun an, sur peine de 7 sous tournois d'amende. » - Censitaires : Antoine Brayer, laboureur et charron à Flagny-le-Petit, paroisse d'Hondevilliers ; - Françoise Peschereau, veuve en premier lit de Nicolas Raisé ; - Jeanne Mathieu, fille à marier, toutes deux demeurant audit lieu d'Hondevilliers ; - Jacques Perrotin, procureur au bailliage et châtellenie de Rebais ; - les enfants de Charles Bruyant, à cause de leurs propres, venant de Françoise Loire, leur mère ; - la cure d'Hondevilliers ; - l'église Saint-Leu, Saint-Savinien et Saint-Potentien de ce lieu ; - Michel Coqu, bailli des terres et seigneuries du Jariel, Hondevilliers, Flagny-le-Petit, maire des Bordes et prévôt de La Cour-d'Orly ; - Nicolas Heullin, huissier royal et maître d'école à Hondevilliers ; - Toussaint Raizé, mercenaire au même lieu ; - demoiselle Marguerite Dellandes, veuve de feu Claude Bocquet, vivant porte-mail ordinaire du Roi et l'un des deux-cents cheveu-légers de sa garde, etc. (*Registre, In-folio, 115 feuillets, papier*).

1658

H 313 Terrier de la même seigneurie.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie d'Hondevilliers, dressé à la requête des RR. PP. chapelains et orateurs religieux, prieur et couvent des Célestins de Paris, du nombre et collège des conseillers secrétaires du Roi, seigneurs du Jariel, Hondevilliers, Flagny-le-Petit, de la mairie des Bordes et de La Cour-d'Orly, en conséquence des lettres obtenues en la chancellerie du Palais à Paris ; de la sentence d'entérinement rendue aux requêtes du Palais, et de leurs publications. - Déclarants : Antoine Nitot, laboureur à Boitron ; - Claude Fayet, charron à Hondevilliers ; - maître David Houdrichon, procureur fiscal de ce lieu ; - Félix Himbert, l'aîné, conseiller du Roi, receveur des deniers

d'octroi et patrimoniaux de la ville de La Ferté-au-Col ; - Georges Rayer, ancien laboureur, demeurant à Vieux-Maisons ; - Jacques Maucler, maréchal à Sablonnières ; - Jean Laubry, cirier à Hondevilliers ; - les religieux de Saint-Faron-dez-Meaux ; - messire René-Jean-Baptiste, marquis de La Vieuville, ancien colonel du régiment d'Ablois, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Enfer, de présent en son château de Nogent-l'Artault - Philippe Joly, marchand de blé à Rebaix, etc. (*Registre, In-folio, 64 feuillets, papier*).

1741

- H 314 Plan des seigneuries de l'Isle-en-Brie, de Flagny, d'Hondevilliers, du Jariel et du fief des Bordes.

Censives. - Plan des seigneuries de l'Isle-en-Brie, de Flagny, d'Hondevilliers et du Jariel, ainsi que du fief des Bordes, appartenant aux vénérables prier et religieux Célestins du monastère de Paris, du nombre et collège des secrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneurs desdits lieux, levé par Troussu, géomètre et arpenteur du Roi, indiquant : les bois et étangs de l'Isle, - la forêt d'Hauteroche ; - les étangs des Parts, - des Bordes, - des Brochets, - de la Vieille-Chaussée, - des Auges, - des Dames, - de Merlande, l'Étang-neuf et l'Étang-carré ; - la fontaine aux Dames ; - le moulin d'Hondevilliers ; - les Grand, - et Forte-Maisons, etc. (*Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile*).

1742

- H 315 Copie d'une transaction au sujet des limites des seigneuries d'Orgenoy, Faronville, Saint-Sauveur-sur-École, Mémorant et Etreilles (1490) ; plan figuré des limites de la seigneurie de Mémorant.

Limites. - Copie d'une transaction sur procès, passée entre Nicaise, abbé de la communauté de Saint-Victor-lez-Paris, ordre de Saint-Augustin, au nom de son église, d'une part, et les religieux, prier et couvent des Célestins de Paris, ordre de Saint-Benoist, d'autre part, par laquelle transaction ont été fixées et bornées les limites des seigneuries d'Orgenoy, Faronville, Saint-Sauveur-sur-École et Étreilles, en partie, appartenant aux religieux de Saint-Victor, et celles des seigneuries de Perthes, Mémorant et aussi partie d'Étreilles, possédées par les Célestins. Les parties sont convenues, entre autres choses, que les 40 arpents de terre de la Croix de Mémorant, tenant à la voie aux vaches, aux religieux de Saint-Victor, à cause de leur terre de Villiers, et aboutissant au grand chemin royal conduisant de la croix de Mémorant à celle de Villiers, demeureront en tous droits de seigneurie, propriété et possession, aux Célestins, ainsi qu'une pièce de 2 arpents étant devant le Châtel de Mémorant. - Plan figuré, indicatif de la distance des 7 bornes de grès qui séparent la seigneurie de Mémorant de celle des religieux de Saint-Victor, dressé à la requête du R. P. Hambourg, religieux et procureur des Célestins, en présence de maître Jacques Canet, prévôt de Mémorant, afin de prouver les anticipations commises par le fermier de Faronville. (*1 pièce, papier ; 1 plan*).

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 1490-1680

H 316

Déclaration au terrier de la seigneurie de Bassevelle des terres de la ferme de la Fosse-Arbois (1768). Déclaration au terrier de la seigneurie de Gravelle de maisons et terres sises à Champagne et à La Celle (1701). Mémoires de travaux de maçonnerie et de charpente faits à la ferme de Mémorant et au pressoir du Larré (1762). Baux des terres, fermes et seigneuries suivantes : terre et seigneurie du Larré, près Saint-Assise ; ferme et terre de Mémorant, paroisse de Perthes ; maison et terres situées paroisse de Champagne-sur-Seine ; ferme de Fragny-le-Petit, paroisse d'Hondevilliers ; ferme de la Grosse-Maison ; moulins d'Hondevilliers ; ferme de la Cour-d'Orly ; ferme de l'Île-en-Brie ; ferme du Ménil ; ferme du Jariel, paroisse de Saisonnières ; étangs de Bassevelle ; ferme de la Fosse-Arbois ; ferme de Sarris ; terre de Mémorant, paroisse de Perthes (1762-1787).

Domaine. - Baux à loyer, par les Célestins de Paris, des fermes de Mémorant, territoire de Perthes ; de. Fragny-le-Petit, à Hondevilliers ; de La Grosse-Maison, de l'Île-en-Brie et de La Fosse-Arbois, à Bassevelle ; de La Cour-d'Orly, du Ménil, du Jariel et de La Garenne, à Serris ; - des moulins étangs et revenus des seigneuries de l'Île-en-Brie et d'Hondevilliers, etc. ; - déclarations à terrier passées par les Célestins à l'abbaye Notre-Dame de Soissons, pour leur ferme et métairie appelée la Fosse-Arbois, à Bassevelle ; - par les mêmes, à messire Jean-Édouard de Lestoile de Poussemothe, sire et comte de Gravelle, conseiller du Roi, président en la Cour des aides, pour raison de maisons, terres et vignes sises à Champagne et à La Celle, appartenant aux déclarants, et dépendant du comté de Gravelle, etc. - Bail à loyer par Gabriel-Louis Gambart, bourgeois de Paris, mandataire de messire François-David Bollioud de Saint-Julien, administrateur des biens des Célestins, de la terre et seigneurie du Larré, près Sainte-Assise, avec ses dépendances, notamment le pressoir banal du lien ; - baux à loyer des fermes des Grand et Petit-Mémorant, territoire de Perthes, au profit de Charles Couteau, laboureur aux Fontaines, paroisse de Saint-Sauveur, et de Louis Brière, laboureur à Mémorant. - Mémoire de travaux exécutés tant auxdites fermes, qu'aux pressoirs du Larré, par Granger, charpentier à Melun, et par Lefort, maçon ; lesdits mémoires réglés par Franque, architecte du Roi, à Paris. (*11 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier*).

1666-1789

H 317

Délibération capitulaire relative au défrichement de bois et à la construction d'une grange à la ferme d'En-Bas, près de Nogent-sur-Seine (1759). Baux des terres, fermes et seigneuries suivantes : seigneurie de Digny (Eure-et-Loir) ; seigneurie de Marolles, près Houdan (Seine-et-Oise) ; terre et seigneurie de l'Île-en-Brie ; seigneurie de Nogent-sur-Seine, Jaillac et Montmitel (Aube) (1755-1789).

Domaine. - Baux à loyer des revenus de la terre des Digny (Eure-et-Loir) et des fermes du Boulay, de Grasse-Vache, du Plessis-Belzaise, de Romphay, de La Barre, de Groualeu et Mininville, du château et du Guay, dépendant de la seigneurie de Digny ; - de la ferme seigneuriale de Marolles, près Houdan (Seine et Oise), et du revenu des terres et seigneurie de Nogent-sur-Seine, de Jaillac et de Monmitel (Aube), le tout appartenant aux religieux Célestins de Paris. - Bail de la terre et seigneurie de Digny, avec toutes ses dépendances,

par le R. P. Jean-Baptiste Dutartre, religieux procureur des Célestins, du nombre et collège des conseillers secrétaires du Roi, maison et couronne de France, à Jacques Duval, marchand à Verneuil, et Marie Pétel, sa femme, moyennant 7, 500 livres de loyer annuel, et sous la réserve expresse des indemnités, s'il en échoit, ainsi que de la grange appelée vulgairement la Malgouverne ; - autre bail passé aux mêmes, moyennant 26, 000 livres par an, des revenus de ladite terre et seigneurie de Digny, de ceux des terres de Marolles et de l'Île-en-Brie, avec tous droits de justice, etc., et de la coupe annuelle de 4 arpents 1/2 de bois taillis, en se conformant au procès-verbal de la distribution des coupes, dressé par les officiers de la maîtrise de Crécy. - Délibération capitulaire des Célestins, relative au défrichement de 300 arpents de bois, appelés La Garenne, près leur ferme d'En-Bas, à Nogent, et à la construction d'une grange dans cette ferme, moyennant 5 à 6, 000 livres, d'après l'évaluation de M. Brisard, leur architecte, etc. (12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1755-1789

H 318 Baux à cens et rentes d'héritages situés au territoire de Perthes.

Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes d'héritages situés au territoire de Perthes, notamment au lieu dit le Marché-Raucourt, consentis par le R. P. Joseph Saint-Albin, supérieur-général, et par les prier, procureur et religieux du couvent des Célestins de Paris, du nombre des écuyers-conseillers, secrétaires du Roi, maison et couronne de France, seigneurs de Mémorant, paroisse de Perthes, au profit de : - Charles Couteau, fermier dudit Mémorant ; - Jean Roque, laboureur à Nainville, et Françoise Couteau, sa femme ; - Jean Couteau, aussi laboureur à Champeueil, Jean-Baptiste Poulard, jeune, marchand à Perthes, et Appoline Courtellemont, sa femme ; - Pierre Anfreville, vigneron ; - Jacques Bellière, menuisier ; - Jean Dauvergne, aussi vigneron ; - Cyprien-Michel Lemireux, de même état ; tous demeurant audit lieu de Perthes ; - Pierre Froy, demeurant à La Planche ; - Cantienne Gaudier, veuve de Marin Rozoy, meunier au Petit-Moulin de Perthes, etc. (22 pièces, parchemin).

1764-1769

277 H 10 Bail des revenus de la terre et seigneurie de l'Île-en-Brie, au territoire de Bassevelle.

1762

Chartreux

Paris, Couvent

H 319 Actes de foi et hommage et déclarations à terrier : au seigneur de La Houssaye, pour le fief de La Grapine, près La Houssaye ; au marquis de La Grange, pour le fief de Monts, paroisse de Soignolles ; au seigneur de Bombon, pour le fief du Petit-Assis, au territoire d'Yèbles ; au comte de Coubert, pour divers

héritages situés dans l'étendue des seigneuries de Barneau, Nogent et Saint-Séverin, à Yèbles, de Coubert, de la Burelle, de Soignolles, et de Fleury-Postel, à Solers.

Mouvance passive et domaine. - Acte de foi et hommage fourni à messire Louis-Joseph Plumard de Danguel, chevalier, conseiller, maître en la Chambre des Comptes de Paris, gentilhomme ordinaire du Roi, seigneur de La Houssaye, Marles en partie, Pavant et autres lieux, par le R. P. dom Marin Du Pas, prieur de la Chartreuse de Paris, établie rue d'Enfer, à cause de son fief de La Grapine, sis à La Houssaye ; - autre acte de foi et hommage fourni par dom Philippe Bouteix, procureur des Chartreux, à messire François-Joseph Lelièvre, marquis de La Grange, brigadier des armées du Roi, pour raison du fief de Mont, paroisse de Soignolles, vendu jadis avec tous droits de justice auxdits Chartreux, par messire Noël Brulart de Sillery, chevalier de Saint-Jean de Jéu salem, commandeur de Troyes et seigneur de La Grange, à charge, entre autres, de la foi et hommage simple à rendre de 50 en 50 ans, avec une paire d'éperons dorés évalués à 40 sous, pour tout devoir ; - déclarations par les mêmes religieux, au terrier de Bombon, du fief du Petit-Assis, situé au territoire d'Yèbles, et au terrier de messire Samuel-Jacques Bernard, comte de Coubert, des héritages appartenant auxdits sieurs Chartreux, dans l'étendue des seigneuries de Barneau, de Nogent et Saint-Séverin, à Yèbles, de Coubert, de La Burelle, de Soignolles et de Fleury-Postel, à Solers, etc. (6 pièces, papier).

1758-1763

H 320 Plans terriers de la seigneurie de Solers et des fiefs de Sanguin-Meudon, Pouilly-Gallerand, Champigny, de la ferme et du prieuré de Monts, des fiefs de Potineau et de Potinel.

Censives. - Plans parcellaires terriers de la seigneurie de Solers et des fiefs de Sanguin-Meudon, Pouilly-Gallerand, Champigny, ferme et prieuré de Mont, à Soignolles ; fiefs de Potineau et Potinel. - Domaine utile indiqué aux plans : - maison et ferme seigneuriales ; - ferme de Fatinant, bâtiments, cour, jardin, pâture, terre et vivier, 4 arpents 69 perches, - clos d'Annecy, dépendant de la grande ferme ; - grand clos de vignes contenant, y compris les murs de clôture, 9 arpents 50 perches, - ferme de Sorbonne, cour et jardin, 1 arpent 6 perches, etc. - Censitaires : M. Bonnard, pour son fief de Comble, bâtiments, cour et jardin en dépendant, 1 arpent 79 perches ; - la fabrique de Solers, église et cimetière, 41 perches 1/2 ; - Nicolas Lemoine, 1 arpent 55 perches ; - Denis Grillet et François Leclerc, 1 arpent 32 perches ; - l'église de Coubert, 1 arpent 33 perches 1/2, y compris moitié de l'ancien grand chemin ; - M. de Vigny, seigneur de Courquetaine ; - M. Mazano (Mazenod?), 1 arpent 75 perches, etc. (Atlas, In-folio grand-aigle, 32 feuillets, papier).

1748

H 321 Cueilloir de la seigneurie de Solers.

Censives. - Cueilloir à 4 confins de la seigneurie de Solers et fiefs en dépendant, appartenant aux Chartreux de Paris, portant en tête : - « Ensuit les terres, près, bois, vignes, friches et autres héritages possédés en roture par

différents particuliers, chargés de cens, surcens et autres droits seigneuriaux, payables par chacun an aux seigneurs Chartreux, en leur maison dudit Solers.

» - Censitaires : Pierre Cochois, vigneron à Courquetaine ; - Vincent Bonhorgne, de même état, à Solers ; - Marie-Jeanne et Marie-Anne Nasly, filles mineures de défunts Nicolas Nasly et Jeanne Vosy ; - Charles Belesme, laboureur à Villepatour, paroisse de Presles, et Jean-Baptiste Paillet, hôtelier à Solers, à cause de Madeleine Belesme, sa femme ; - maître Claude Potier, avocat au Parlement de Paris ; - Marie-Élisabeth, Marie-Madeleine et Marguerite-Charlotte Hautefeuille, filles mineures de Nicolas Hautefeuille, laboureur à Cordon, paroisse de Grisy ; - l'église et fabrique de Solers ; - Jean Souty et consorts, demeurant au même lieu ; - Louis Maria, officier à la fauconnerie du Roi, demeurant à Pecqueux ; - François Cottance, laboureur à Brie-Comte-Robert ; - dame Jeanne-Charlotte de Barlier, veuve de messire Raphaël Sauvin de Saint-Mesmin, écuyer, contrôleur général des écuries, menus et argenterie de feu S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume ; - Louis Rossignol, soldat de milice dans le bataillon de Corbeil, demeurant à Solers ; - messire Jean de Saint-Macaire, curé du lieu, pour une maison rue de la Tournelle, carrefour de la Croix, et jardin dans lequel est un puits, construit dans le mur de clôture, donnant sur ladite rue, lequel puits est commun entre le déclarant et les seigneur Chartreux, seuls tenus à son entretien ; - messire André-Marie Léger, receveur général des finances en la Généralité de La Rochelle, etc. (*Registre, Grand-in-folio, 359 feuillets, papier*).

1748-1760

H 322

Liste alphabétique des censitaires des terres et seigneuries de Solers, Monts, Potineau et Potinel.

Censives. - Table alphabétique des noms de censitaires-redevables des terres et seigneuries de Solers, de Mont, Potineau et Potinel, fief Cadot et dépendances, suivie de celle des fiefs et arrière-fiefs mouvant et relevant de Solers, ou de ses membres, avec « déclaration des droits honorifiques attachés à ces seigneuries et de tout leur domaine utile, consistant en haute, moyenne et basse justice, marques qui les dénotent, comme fourches patibulaires, ceps et prisons ; - droit de guet au château de Solers, par les habitants du lieu, de Mont et de Barneau ; - étalonnage tant du vin que du grain, minot, aune et poids ; - police, voirie, cens, surcens, rentes, amendes, confiscations, forfaitures, épaves, deshérences et aubaines ; - droit de rouage qui doit être porté en la maison seigneuriale avant que la roue tourne, à peine de 60 sous d'amende qui est de 4 deniers parisis pour chariot, et 2 deniers parisis pour charrette ; - droit de forage et chantelage pour ceux qui vendent vin, lequel est une pinte chaque fond de tonneau de vin vendu, et une obole parisis pour transport d'un lieu à un autre ; - droit de ban à vendanger, pressoirs banaux, taureaux et verrats, chasse, garenne et pêche. » - Fiefs relevant de la Tour de Solers : - seigneurie de Varenne, en la prévôté de Corbeil, possédée par M. Paris de Montmartel, seigneur dudit Varennes et du marquisat de Brunoy ; - le fief d'Annecy, situé à Solers, réuni au domaine de ce lieu, etc. (*Registre, Grand-in-folio, 28 feuillets, papier*).

1768

H 323 Procès-verbal de bornage de la seigneurie de Solers (1682). Baux d'héritages à Moissy et de la ferme de Clos-Fontaine (1783-1785).

Domaine et limites. - Procès-verbal de reconnaissance de limites des seigneuries de Solers et de Courquetaine, entre les religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Paris, et dame Anne Favier, veuve de feu Jean Grignon, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, dame de Courquetaine, Feymoreau et autres lieux. - Cession d'héritages situés à Clos-Fontaine, par Charles Versault, laboureur à La Chaise, près Nangis, et autres, au profit de Claude-Eléonore Trevé, cabaretier à Clos-Fontaine, moyennant l'acquit, par ce dernier, de 15 livres de rente envers les Chartreux ; - bail à loyer d'héritages situés à Moissy, par dom Félix Denonant, prieur de la Chartreuse, et dom Joseph Montenar, coadjuteur, au profit de Jean-Laurent Alquinet, laboureur, et Marie-Françoise Robineau, sa femme, de Moissy-l'Évêque, près Lieusaint ; - autre bail à loyer de la ferme de Clos-Fontaine, vulgairement appelée Les Ménards, consistant en bâtiments, meubles, chevaux, bestiaux et attirail de labour, avec 195 arpents de terres labourables, prés, bois, pâtures, cour, jardin et acceint, à Laurent Naudier, aussi laboureur, et à Elisabeth Noël, son épouse, moyennant 1, 700 livres, outre les charges. (3 pièces, papier).

1683-1785

279 H 1 Lettres de terrier obtenues pour les seigneuries de Solers, Potineau, Potinel, Monts, Clos-Fontaine, et pour les fiefs de Courtomer, Pouilly-Gallerand, La Buelle et Charolles, au bailliage de Melun (placard imprimé).

1748

Cisterciens

Argenteuil (Seine-et-Oise), Abbaye du Val Notre-Dame

H 924 Messy (canton de Claye). - Frère Nichole, abbé cistercien du Val Notre-Dame (Seine-et-Oise, commune d'Argenteuil), atteste que 6 queues de vins plus un muguet ont passé au pont de Meulan, sans acquitter le travers, sur le bateau d'Adenet Balume, parce que ce vin a cru sur les terres de Messy (Seine-et-Marne, commune de Claye-Souilly), appartenant à l'abbé et qu'il est destiné à être consommé en l'abbaye.

03/11/1396

Chailise (Oise), Abbaye royale Notre-Dame

H 44 Plan de la terre et seigneurie de Stains, au territoire de Villeneuve-sous-Dammartin.

Carte géométrique de la terre et seigneurie de Stains, au territoire de Villeneuve-sous-Dammartin, « levée très-exactement sur les lieux, suivant les ordres de MM. les prieur et religieux de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chaalis, par Jean Thury, ingénieur géographe et arpenteur royal en la Maîtrise

particulière des eaux et forêts de Senlis, contenant, savoir : en terre dépendant de la ferme, 512 arpents 45 verges 4 pieds ; en marais, 69 arpents 5 verges 4 pieds ; en un buisson dit le canton de La Truye, 50 arpents 78 verges 18 pieds ; en un autre canton dit au-dessus des Marais, 66 arpents 70 verges 5 pieds ; en terres de particuliers, 15 arpents 70 verges 14 pieds ; en une voyrie qui va de Villeneuve à Mitry, 5 arpents 14 verges 3 pieds, faisant ensemble la quantilé de 719 arpents 78 verges 4 pieds, à la mesure de 22 pieds pour verges et 100 verges pour arpent. » (*Plan, In-plano, papier ; 1 pièce, collée sur toile*).

1740

Longpont (Saine-et-Oise), Abbaye royale de Notre-Dame

H 182 Baux à loyer de ces domaines et terres.

Domaine. - Baux à loyer des fermes et dépendances de Courtablon et Aavernes, sises au territoire d'Ussy-sur-Marne, consentis par maître Jean Gaigne, seigneur de Villeblain, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Soissons, au nom et comme ayant charge et se portant fort de Mgr l'éminentissime César, cardinal d'Estrées, évêque et duc de Laon, pair de France, abbé commendataire de l'abbaye royale Notre-Dame de Longpont, et par les prieurs successifs de cette abbaye, au profit de : Noël Cariat, laboureur à Aavernes ; - Charles Bataille, de même état, demeurant à Courtablon, et Marthe Auffroy, sa femme ; - Nicole Bataille, veuve de Charles Delaborne, etc. - Bail emphytéotique de 8 arpents de terre à Monsoutin et à Cocherel, par monseigneur César d'Estrées, à messire François de Laval, sieur de Lethancourt, chevalier de l'ordre Saint-Michel, lieutenant de l'artillerie de France, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Paul. (*3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier*).

1679-1784

H 183 Plan des domaines, terres et seigneuries de Courtablon et d'Aavernes, au territoire d'Ussy-sur-Marne.

Domaine. - Plan des domaines, terres et seigneuries de Courtablon et Aavernes, avec procès-verbal de mesurage de ces domaines, dressés à la requête de M. l'abbé de Frichement, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Longpont, par Nicolas-Jacques Évrard, arpenteur à La Ferté-au-Col, contenant lesdites seigneuries, savoir : celle de Courtablon 199 arpents 31 perches, et celle d'Aavernes, 80 arpents 46 perches. (*Plan, 1 pièce, papier*).

1758

Saint-Maurice (Loiret), Abbaye de Fontaine-Jean

H 135 Baux à loyer des dîmes à percevoir en la paroisse de Villemert.

Dîmes. - Baux à loyer des dîmes de gros et menus grains à percevoir en la paroisse de Villemert, consentis par maître Jacques Guillot de Blancheville, procureur au Parlement de Paris, étant en sa maison de Challeau, paroisse de Dormelles, au nom et comme ayant charge de messire de Virieu, chanoine

du chapitre noble de Vienne, abbé-commendataire de l'abbaye de Fontaine-Jean, et, comme tel, gros décimateur du territoire de Villemert, au profit de : - Simon Piquard, cordonnier en ce lieu, André Hubert, cabaretier, et Nicolas Langlois, manouvrier, demeurant tous deux à Nonville, moyennant 260 livres de fermage, 32 setiers de froment, 32 setiers de seigle et autant d'avoine, mesure de Nemours, à payer au curé de Villemert, pour son gros, à la décharge du bailleur ; - et de François Boulard, maçon à Bois-Roux, paroisse dudit Villemert, moyennant le prix et somme de 500 livres de redevance annuelle ; - quittances de paiements, etc. (5 pièces, papier).

1787-1788

Congrégation de la Mission

Versailles (Seine-et-Oise)

H 401 Baux à loyer de terres à Peugny, paroisse de Mouy, et à Périchoy, paroisse de Bailly.

Domaine. - Bail à loyer de 107 arpents de terre et de 17 arpents de pré au finage de Peugny, paroisse de Mouy, passé par messire François Allard, prêtre de la congrégation de la Mission de Versailles, à laquelle ont été unies les menses abbatiales de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Remy de Sens, au profit de Jean Legrand, Nicolas Benoist et Joseph Noury, laboureurs audit lieu de Peugny, moyennant 180 boisseaux de blé seigle et 180 boisseaux d'avoine ; - autre bail à loyer de 45 boisseaux de terre en plusieurs pièces, sises au territoire du Périchoy, paroisse de Bailly, consenti au profit de Claude Baulant, laboureur au même lieu, et de Louise Thuillier, sa femme, moyennant 88 setiers de blé froment, bon grain, clair, net, loyal et marchand, mesure de Paris. (2 pièces, papier).

1772-1782

Mathurins

Paris, Couvent

H 324 Bail à loyer de terres situées à Chelles.

Domaine. - Bail à loyer, par messire Pierre Chanvrier, supérieur particulier de la maison des Mathurins de Paris, y demeurant rue de ce nom, paroisse Saint-Séverin, à Louis Brissot, tailleur de pierres à Chelles, de 9 arpents 1/2 de pré, en 2 pièces, au territoire dudit lieu, moyennant 160 livres de fermage annuel. (1 pièce, papier).

1785

Minimes

Bois de Vincennes (Seine), Couvent

H 405 Aveux et dénombrements du fief de la Grande-Maison de Cheru, au territoire de Pommeuse (1651-1745). Don par Gaston, duc d'Orléans, de droits de relief dus pour l'échange de la seigneurie de Gravois, près Corbeil (1645). Bail d'un quartier de vigne situé sur le territoire de la seigneurie de Montry (1724).

Mouvance active. - Aveux et dénombrements du fief de la Grande-Maison de Cheru, fournis aux vénérables religieux, correcteur, prieur et couvent des Frères Mineurs du bois de Vincennes, seigneurs de Montry-en-Brie, par messires Olivier Bidé, conseillers du Roi en ses Conseils d'État et privé, seigneur de Pommeuse et de Cheru, et Alexandre-Philippe Langlois, clerc tonsuré du diocèse de Paris, aussi seigneur de Pommeuse, Coubertin et autres lieux. - Don des droits de relief accordé par Gaston, fils de France, oncle du Roi, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et comte de Blois, pour raison de l'échange fait entre le sieur de Bailleul, conseiller ordinaire du Roi, président en sa Cour de Parlement, chevalier de la Reine et surintendant des finances de France, d'une part, et lesdits sieurs Minimes, d'autre part : des fief, seigneurie et justice de Gravois, proche Corbeil, contre le droit d'indemnité, féodalité et mouvance qui appartenait audit sieur de Bailleul, à cause de son château de Soisy, sur le fief, terre et seigneurie des Hautes-Maisons de Coupvray, relevant du duché de Valois. - Bail emphytéotique d'un quartier de vignes, sis en l'étendue de la seigneurie de Montry, par frère Arnoul Tocquiny, religieux Minime du couvent du Parc-Royal de Vincennes, fondé de pouvoirs de ses confrères, au profit d'Alexis Mallé, vigneron audit Montry, et de Madeleine Baron, sa femme, moyennant 1 denier de cens et 2 sous de surcens. (*2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin*).

1651-1745

Oratoriens

Paris, Couvent

- 283 H 1 Bail de la seigneurie de Vineuil, au territoire de Saint-Mesmes.
1760
- 283 H 2 Déclaration au terrier de Vineuil, pour divers biens possédés par la veuve de Claude Vualon, échevin de Beauvais.
1738
- 283 H 3 Plan du domaine utile de la seigneurie de la Haute-Maison movante immédiatement de la Chatellenie Pairie de Coulommiers.
Le plan a été réalisé par Lemaire, arpenteur géomètre, sous l'inspection de M. Turquis, archiviste et feudiste. D'après l'armoirie du cartouche, il s'agit d'une seigneurie ecclésiastique. La seigneurie de la Haute-Maison appartient à la

congrégation religieuse des Oratoriens (société de l'Oratoire de Jésus et de Marie (en latin : Congregatio Oratorii Iesu et Mariae), également appelée Oratoire de France.

1776

Ordre de Cluny

Paris, Prieuré de Saint-Martin-des-Champs

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 96F1-5 (294 H1-5).

H 325 Seigneurie d'Annet-sur-Marne. - Bail général.

Domaine. - Expédition d'un bail général de la terre et seigneurie d'Annet-sur-Marne, par messire Charles de Saint-Albin, abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen et Saint-Évroul, prieur commandataire de Saint-Martin des Champs, demeurant à Paris, en son hôtel rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, au profit de Pierre Chartier, laboureur, et de Charlotte Coindard, moyennant l'acquit du gros dû au curé, des décimes ordinaires appartenant au diocèse de Meaux, et à charge de faire exercer la justice et de payer les officiers sur le pied accoutumé, de faire célébrer le service divin en la chapelle d'Annet deux fois par semaine, d'entretenir les lieux loués, et, en outre, de payer au bailleur 5, 500 livres de loyer annuel. (1 pièce, papier).

1721

Ordre de Saint-Augustin

Paris, Abbaye de Saint-Victor-lez-Paris

H 295 Traités, mémoires et pièces diverses relatives aux terriers des seigneuries du Jard, de Saint-Victor et des Tournelles du Petit-Jard.

Censives. - Traités passés entre maître François Cadot, conseiller du Roi, contrôleur des gages de MM. du Grand Conseil, au nom et comme fondé de procuration de Mgr l'évêque de Soissons, abbé commendataire de Saint-Victor, d'une part, et Louis-Alphonse Sévenet, notaire au Châtelet de Melun, d'autre part, portant que ce dernier « s'oblige à faire, à ses frais et dépens, le nouveau terrier de ladite abbaye dans la seigneurie du Petit-Jard, ou des Petites-Tournelles. » - Copie imprimée des lettres à terrier obtenues par Mgr Antoine Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, abbé de Saint-Victor, pour continuer le terrier commencé par le cardinal de Coislin et le duc de Fitz-James, ses prédécesseurs. - Originaux de publications des lettres obtenues par illustrissime et révérendissime seigneurie duc de Fitz-James de Bervick, évêque de Soissons ; - mémoires, notes et observations sur les anciens terriers du Jard et de Saint-Victor, à Ozouer-le-Voulgis ; - correspondance de l'abbé de La Goutte, l'un des officiers de l'abbaye de Saint-Victor, et maître Sévenet, relative à une contestation de fief élevé entre cette

abbaye et les religieux de Saint-Denis, pour 2 arpents de bois au lieu dit la Cave-Charpentier, terroir du Petit-Jard ; - plan visuel du terrain litigieux. - Déclaration du Roi, du 29 décembre 1674, « pour les déclarations du temporel des ecclésiastiques et gens de main-morte, à fournir à la Chambre des Comptes, » jointe aux autres pièces, comme preuve à l'appui des prétentions de chaque partie, etc. (57 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 plan).

1674-1782

H 296 Fragments d'un terrier de la seigneurie du Tard, au territoire d'Ozouer-le-Voulgis

Mouvance censuelle. - Fragments d'un terrier de la seigneurie du Jard, sise au territoire d'Ozouer-le-Voulgis, en la censive de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris. - Déclarants : - Louis Desche, tisserand à Ozouer, curateur à la succession vacante de feu Jean Fourré, héritier de son frère utérin, Simon Le Mousle, vivant capitaine des vivres et armées du Roi ; - messire Jean de Longueil, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris, seigneurs des fiefs de La Grange-Neuve et Novion ; - Jeanne Barrast, veuve de feu Peschon, tutrice de l'enfant mineur de Pierre Aubry ; - Philippe Savary, charpentier ; - Arthus Vicquet, marchand boucher ; - Jean Alleaume, menuisier ; - Jacques Bénard, jardinier ; etc. - Désignation de la seigneurie du Jard : principal manoir et moulin en partie démolis, île, terres, haute, moyenne et basse justice où il y a prévôt, procureur fiscal, greffier et sergent, le tout sis au village d'Ozouer. (Registre, In-folio, 15 feuillets, papier).

1657-1673

H 297 Terrier de la seigneurie de Saint-Victor au territoire d'Ozouer-le-Voulgis.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint Victor, située au territoire d'Ozouer-le-Voulgis, appartenant à l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris. - Censitaires : Philippe Savary, charpentier ; - Mathieu Vicquet, vigneron ; - Pierre Lemaire, de même état ; - Michel Quinsard ; - Michel Prévost ; - Jacques Misnière, aussi vigneron, tous demeurant à Ozouer et aux Étards ; - Guillaume Barrost, manouvrier à Forêt, paroisse de Chaumes ; - Madeleine Caillez, veuve de feu Pierre Geslin, dit La Foirest, demeurant à Courquetaine ; - Nicolas Le Sour, laboureur à Yèbles ; - Jacques Foiré, manouvrier à Mongazon ; - Nicolas Feutré, maçon à Ozouer ; - Thomas Sauvage, laboureur à Vulaines ; - Anne Hélie, veuve de Jacques Jamet, des Étards ; - Jean Cochois, vigneron au même lieu ; - Jean Galleran, aussi vigneron, à Ozouer ; - Noël Benoist, marchand au même lieu ; - Jacques Jallier, fils de Claude, charron à Soignolles : - Toussaint Tribouilleau, laboureur à Suscy-lez-Yèbles ; - Pierre Jacob, laboureur à Mandres, près Brie-Comte-Robert ; - Claude Vaumarné, veuve de feu Jean Roussel, bourgeois de Paris, rue de la Vannerie, paroisse Saint-Jean-en-Grève ; - messire Nicolas Langlois, conseiller du Roi, maître ordinaire de son hôtel, seigneur de Villepatour, etc. (Registre, In-folio, papier, 30 feuillets).

1656-1673

H 298 Terrier de la seigneurie des Tournelles du Petit-Jard, au territoire de Vert-Saint-Denis.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie des Tournelles du Petit-Jard, territoire de Vert-Saint-Denis, établi en exécution des lettres accordées par le Roi, le 3 août 1768, à illustrissime et révérendissime seigneur Mgr Antoine de Malvin de Montazet, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Victor-lez-Paris. - Censitaires : Louis Mangin, maçon au Petit-Jard ; - Marguerite Boileau, veuve de Jean Michaut, berger au même lieu ; - Rose Cretté, veuve de Jean-Baptiste Amiard, entrepreneur des pépinières du Roi, demeurant à Melun ; - la fabrique Saint-Barthélemy de cette ville ; - François Riotton, manouvrier à Pouilly-le-Fort ; - Pierre Boudinot, laboureur à Villemeneux, paroisse de Brie-Comte-Robert ; - Jean Ducreux, marchand laboureur en la ferme de Marchémarais, paroisse de Saint-Barthélemy de Melun ; - François Bécard, vigneron à Voisenon ; - Louis Fagot, charretier à Réau ; - François Simon, receveur du minage de Melun, mandataire de Philibert, marquis de Fumel-Monségur, premier baron d'Agénois, gouverneur en survivance de la ville de Bombes, lieutenant de Roi à Bordeaux, mestre de camp de cavalerie et cornette des cheveu-légers de la garde du Roi, tuteur de haute et puissante demoiselle Charlotte-Louise-Marie de Fumel, dame de la seigneurie de Pouilly-le-Fort et fiefs en dépendant ; - Edme Suzanne, laboureur à la ferme de la Basse-Cour de l'abbaye du Grand-Jard, etc. (*Registre, In-folio, papier, 79 feuillets*).

1771-1774

H 299 Terrier des seigneuries d'Orgenoy, de Saint-Sauveur-sur-École, d'Étrelles, de Faronville et de Villiers-en-Bière.

Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries d'Orgenoy, au territoire de Boissise-le-Roi, de Saint-Sauveur-sur-École, d'Étrelles, de Faronville et de Villiers-en-Bière, appartenant aux grand prieur et chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor-lez-Paris, précédé des lettres obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, de la sentence d'entérinement de ces lettres, des procès-verbaux de leur publication et de la déclaration des biens et droits de ladite abbaye, en l'étendue de sa mouvance. - Censitaires : Louis Desbrosses, vigneron à Pringy ; - Protais Bouquet, de même état, demeurant à Étrelles, paroisse de Saint-Sauveur ; - Hélène Carré, veuve de Marin Germain, laboureur, à Perthes ; - Étienne Dollo, aussi laboureur, à Orgenoy ; - Charles Duret, tonnelier, à Saint-Sauveur ; - demoiselle Françoise-Hélène Moreau, veuve de maître Jacques-Philippe Raguenet, vivant greffier en chef du grenier à sel de Melun ; - messire François Cornet, prêtre-curé de Boissise-le-Roi ; - Marcelin de Jouvenne, valet de chambre de son S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Paris, détenteur d'une maison et jardin sis à Saint-Sauveur, contenant 3 arpents 30 perches, comme les ayant acquis de la direction des créanciers de messire Pierre Chartier, seigneur de Baulne, et de dame Catherine Vondrebeck, son épouse ; - Charles Trottin, mégissier, à Melun ; - Jean-Baptiste Guyard, sieur de Bauny, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, etc. (*Registre, In-folio 280 feuillets, papier*).

1723-1724

H 300 Arpentage des terres et seigneuries d'Orgenoy, de Saint-Sauveur-sur-École, de Faronville et d'Étrelles.

Domaine et censives. - Procès-verbal d'arpentage et dépouillement par nouveaux tenants et aboutissants des domaines, terres et seigneuries d'Orgenoy, de Saint-Sauveur-sur-École, de Faronville et d'Étrelles, dressé à la réquisition du sieur Jacques Oudot, receveur et fermier sortant de la ferme d'Orgenoy, appartenant à MM. de Saint-Victor-lez-Paris, seigneurs desdits lieux, par Pierre Jollain, sous-ingénieur et arpenteur géographe de l'intendance de Paris, résidant à Champeaux-en-Brie. - Village d'Orgenoy : - n° 1er, la ferme seigneuriale du lieu, composée d'un logement pour le fermier, laiterie, fournil, chambre de justice, écuries, granges, bergeries, cour, jardin, etc., contenant 2 arpents 55 perches ; - n° 2, le clos de la chapelle, y compris le bâtiment, 1 arpent ; - n° 79 bis, une ferme consistant en plusieurs bâtiments, maison, écuries, granges, étables, bergeries et jardin, le tout entouré de murs, contenant, en fonds de terre, 48 perches ; - village de Saint-Sauveur (3e plan) ; - n° 70 et 71, les demoiselles Faillard, une maison bourgeoise composée d'un grand corps de bâtiment d'habitation, écurie, remise, cour, jardin potager, quinconce, verger, maison et cour du jardinier, tenant, du côté de la principale porte d'entrée, au midi, à la grande rue de Saint-Sauveur à Brinville, contenant 2 arpents 58 perches 3/8, etc. (*Registre, In-folio, 130 feuillets, papier*).

1783

H 301 Plans parcellaires de la seigneurie d'Orgenoy.

Censives. - Plans parcellaires et brouillons de plan du territoire et seigneurie d'Orgenoy, appartenant aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor. - Noms des censitaires : Duguet, - Delalande, - Mariette, - Jean Chariot, - les curé et fabriques de Boissise-le-Roi ; - Coleau, - Garnot, - le seigneur du Bréau, - la veuve François Beaumont, - Louis Pointeau et consorts, - l'église et fabrique de Saint-Sauveur, - héritiers Milon, - Étienne Rouillon, - la dame veuve Oudot, - les héritiers Dodo, - Pierre Caillot, - François Patry, - Nicolas Bouillon, - François Clément, - André Bizer, - François Chumeau, - François Thibault, de Moulignon, - les héritiers François Roche, - Simon Pelletier, etc. (*Plans, 17 pièces, papier*).

XVIIIème s.

H 302 Échange du prieuré de Fleury-en-Bière contre la seigneurie d'Oncy.

Domaine et censives. - Expédition d'un acte d'échange du prieuré de Fleury-en-Bière, contre la terre et seigneurie d'Oncy, passé entre frère Denis de Coulomb, prieur de Saint-Victor-lez-Paris, frère Pierre Lamague, sous-prieur, frère Joseph Gauderon, prieur de Fleury, et autres, d'une part, et Henri Clause, conseiller du Roi, surintendant général et grand-maître des eaux et forêts, seigneur de Fleury-en-Bière, baron de La Chapelle-la-Reine. Les religieux de Saint-Victor cèdent audit seigneur leur prieuré avec les droits paroissiaux, grosses et menues dîmes, réservant toutefois leurs livres d'églises, leur ferme de Chalmont franche de dîmes et une table d'autel où est « dépeint frère Pierre Prévost, jadis prieur de Fleury ; » il est encore stipulé «

que l'église demeurera toujours en titre de cure, sans être profanée ; » que les dîmes de Saint-Martin-en-Bière passent à messire Henri Clause, qui reste ainsi chargé « du procès indécis en la Cour touchant la réfection de l'église de ce lieu. » Le seigneur de Fleury donne en contre-échange la terre d'Oncy, s'oblige à faire homologuer l'acte dans les six mois, par N. S. P. le pape, ainsi que partout où besoin sera, et ce en présence de R. P. Côme Clause, évêque et comte de Chalons, pair de France, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, etc. (1 pièce, papier).

1604

H 303

Baux.

Domaine. - Baux à loyer des fermes, terres et seigneuries d'Orgenoy, de Faronville et de La Cellerie, audit lieu d'Orgenoy ; ferme, terre et seigneurie des Tournelles et du Petit-Jard ; des 2 fermes et des seigneuries de Saint-Victor et du Jard, à Ozouer-le-Voulgis, du revenu et exploitation de la terre et seigneurie d'Ury, et des champarts d'Avrilmont au territoire de Burcy, consentis par les religieux de Saint-Victor-lez-Paris, représentés par messire Claude-Louis-François de Lulne, chambrier, procureur et receveur général ; François-Gabriel Poincet de Grandmaison, fermier et receveur de la terre d'Orgenoy ; MM. Marc-Alexis-Antoine Landon de Vernou, avocat en Parlement, directeur général des fermes, et Jacques-Clément Blondel, entrepreneur général du fournissement des grandes gabelles, fermiers généraux des revenus de Saint-Victor, etc. - Baux à cens et rentes des biens dépendant de la mense abbatiale de l'abbaye, par le mandataire de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, conseiller du Roi, abbé de Saint-Victor, succédant à Mgr le duc de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons. - Bail de la ferme de tous les droits dus aux religieux dudit Saint-Victor, sur le territoire de Villeparisis, etc. (8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1761-1789

H 304

Accord au sujet des dîmes de Brie-Comte-Robert.

Dîmes. - Accord passé devant Nicolas Hélye et Pierre de Chamenay, notaires au Châtelet de Paris, sous l'autorité de Gabriel, baron et seigneur d'Allègre, de Saint-Just, Meilhaut, Torrel, Saint-Dier et Pussal, conseiller chambellan du Roi et garde de la prévôté de ladite ville de Paris, au sujet des dîmes de Brie-Comte-Robert et des droits dont usaient à cet égard les religieuses Bénédictines de Notre-Dame d'Yères, signé entre Pierre Driart, chambrier de l'abbaye Saint-Victor-lez-Paris, ayant pouvoir ; dom Nicole Le Roi, prieur de Marolles, membre de Saint-Martin des Champs, dom Jean Roussel, procureur général du prieuré de ce lieu, et maître Aymery Boutin, licencié ès-lois, procureur spécial desdites religieuses de Notre-Dame d'Yères. (1 pièce, parchemin).

1523

H 857

Inventaire des titres (depuis 1113) des seigneuries d'Orgenoy, au territoire de Boissise-le-Roi, de Saint-Sauveur-sur-École et d'Éstrelles.

Inventaire sommaire et chronologique des titres des seigneuries d'Orgenoy,

248

Saint-Sauveur et Etreilles, près Melun. - Carton 1er. Titres de propriété et de féodalité, de 1113 à 1399. - N° 1er. Copie collationnée du titre de fondation de l'abbaye Saint-Victor de Paris, par le roi Louis le Gros, portant, entre autres choses, donation à ladite abbaye de la terre d'Orgenoy ; - 1134, concession faite par les abbé et religieux de Saint-Pierre-des-Fossés, à ceux de Saint-Victor, de la terre de Faronville, située entre Perthes et Orgenoy: laquelle avait été donnée aux cédants par l'évêque de Paris ; - vers 1145, lettres de Louis le Jeune, roi de France et duc d'Aquitaine, portant donation aux religieux de Saint-Victor, de tout pouvoir et entière juridiction, sur la personne d'Eremburge, fille de Drogon d'Orgenoy, chevalier, et sur les héritiers de ladite Eremburge, qui demeureraient sujets desdits de Saint-Victor ; - 1153, Lettres patentes du même Roi, qui confirment l'acquisition d'une terre, d'une forêt et de prés situés près Orgenoy, lieudit Bibereau ou Bibenson, par les religieux de Saint-Victor, de Jean de Milly, moyennant 36 livres ; - vente par Hugues Delahaye, de Boicy-le-Roi, chevalier, et Hermensande Boschage, sa femme, à l'église de Saint-Victor, des droits de dîme, à percevoir sur la paroisse de Boissise-le-Roi, moyennant 63 livres ; - 1281, vente par Jean de Perthes et demoiselle Blanche, sa femme, auxdits religieux, de 20 sous parisis de cens et rentes, sur des terres, prés et vignes au terroir de Le Faite(?), tenus en fief de Gace de Lugny, chevalier, etc. ; - 1288, Lettres patentes du roi Philippe-Auguste, portant permission, à Pierre de Chailly, d'aliéner aux églises, aux ecclésiastiques, ou à quelque autres que ce soit, 24 arpents de terre en fief, de Guillaume Le Maire (?), et 8 arpents, tenus aussi en fief, de Burge de La Ruelle ; - 1298, lettres de Philippe le Bel, roi de France, portant mandement aux officiers du bailliage de Sens, de faire comparaître, devant eux, Pierre de Chailly, pour réparer les injures par lui faites, à l'abbé de Saint-Victor, en sa maison d'Orgenoy, etc. (*Cahier, In-folio, papier, 12 feuillets*).

1113-1785

Saint-Jean-lez-Sens (Yonne), Abbaye

H 397 Baux du moulin de Voulx, de terres, dîmes et droits seigneuriaux à Voulx et à Diant.

Domaine et dîmes. - Baux à loyer des dîmes et droits seigneuriaux de la paroisse de Voulx, d'une maison, terres et prés situés tant au même lieu qu'au territoire de Diant, passés par les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Jean-lez-Sens, représentés par dom Guillaume-Eustache Du Gazon, au profit de Bernard Sadron, laboureur et procureur fiscal à Villemanoche, et Geneviève Marchand, sa femme, avec contre-lettres auxdits baux. - Bail emphytéotique pour quatre-vingt-dix-neuf ans du moulin de Voulx, passé à Jean Boulot, meunier, et Geneviève Perrotin, sa femme, moyennant 500 livres de redevance annuelle. (*5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin*).

1781-1789

Voulton, Prieuré Notre-Dame

Membre de l'abbaye d'Essommès.

- H 403 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Voulton, contenant désignation d'héritages situés en ce lieu, à Saint-Brice, Rupereux, Provins, Saint-Hilliers, Beauchery et Coëffrin, paroisse d'Augers, étant en censive de messire Claude-Étienne de Bourbon, prieur commendataire de Voulton, seigneur du lieu, du Plessis-poil-de-chien, de Gimbrois et de Saint-Martin-des-Champs, en partie. - Censitaires : maître Pierre de Beaufort, conseiller du Roi et son avocat au bailliage et siège présidial de Provins ; - maître Nicolas Bureau, apothicaire ; Louis Thierry, Maurice Rossignol, maîtres cordonniers ; Jean-François et Charles Theliot, archers en la maréchaussée, et Nicolas Parcelat, mineur émancipé par justice, tous demeurant à Provins, propriétaires par indivis d'une maison appelée d'ancienneté l'hôtel Saint-Georges, assise en cette ville, rue Culoison ; - Gratien Colluche, maître mégissier au même lieu ; - honorable homme Jacques Rufier, marchand, demeurant audit lieu de Provins ; - maître Charles Ythier, avocat en Parlement ; - maître André Rayer, prêtre, curé de Saint-Brice-lez-Provins, fondé de pouvoirs de Charles de Poirel, sieur de Grandval, l'un des intéressés dans les fermes unies de France ; - demoiselle Antoinette Robinot, veuve de feu Louis de Mazonod, écuyer, lieutenant des chasses dans les plaisirs de Sa Majesté, et Louis Bidault, avocat en Parlement ; - messire Claude Du Housset, chevalier, seigneur du Housset, marquis de Trichâteau, baron de Laye, conseiller et secrétaire du Roi, chancelier de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, etc. (*Registre, In-folio, 291 feuillets, papier*).

1672-1693

Petits-Augustins

Paris, Couvent

- H 307 Plan de la terre de la Borde, au territoire de Saint-Fargeau.
Domaine. - Plan des maisons et vignes du lieu de La Borde, au territoire de Saint-Fargeau-sur-Seine, appartenant aux Augustins du quartier Saint-Germain, à Paris, fondés par la reine Marguerite ; ledit plan dressé par le P. Engramelle, procureur du couvent, à raison de 20 pieds pour perche. (*Plan, 1 pièce, papier*).

1763

Prémontrés

Sens (Yonne), Abbaye royale de Saint-Paul

- H 398 Bail à loyer de dîmes à percevoir sur les territoires de Savins et de Jutigny.
Dîmes. - Bail à loyer des grosses, menues et vertes dîmes à percevoir sur les

Série H – Clergé régulier

territoires de Savins et de Jutigny, vulgairement appelés les dîmes de Saint-Paul, passé par messire Gabriel Gon, abbé commendataire de l'abbaye royale Saint-Paul de Sens, chanoine de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Provins, à Jacques Parisis, François Leroy et Marie-Anne Milard, veuve de Denis Parisis, demeurant à Savins, moyennant 138 livres et 3 paires de poulets, chaque année. (*1 pièce, parchemin*).

1786

Prieuré Saint-Eutrope, à Choisy-en-Brie

Dépend de l'abbaye de Froidmont (Oise).

321 H 1 Quittance de 38 l. 15 s. par René de Courteney, abbé commendataire.

27/05/1606

II - Ordres religieux de femmes

Sources complémentaires :

Pour la communauté de Brie-Comte-Robert de l'Ordre des Filles de la Croix, voir les cotes E 1613, E 1614 et E 1962.

Bénédictines

Chelles

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 75F6 (330 H57) et 4[1409 (330 H58).

H 410 Biens divers. - Inventaire des titres (depuis 1183) des terres et seigneuries de Coulombs, Neuilly-sous-Clermont, Uny-Saint-Georges, Boissicourt, Montfermeil, Mitry-en-France, Pontoise, Livilliers et Osny.

Inventaire des titres et papiers des seigneuries de Coulombs, Nully ou Neuilly-sous-Clermont, Uny-Saint-Georges, Boissicourt, Montfermeil, Mitry-en-France, Pontoise, Livilliers et Osny, appartenant aux religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame de Chelles. - Coulombs : donation faite en 1197, par madame Marguerite, comtesse de Bourgogne et vicomtesse de Meaux, aux dames de Chelles, de six-vingt douze arpents de terre qu'elle avait fait défricher, parmi celles qui étaient en mouvance de l'abbaye ; - « acte passé sous le scel de Regnaud, abbé de Saint-Faron de Meaux, par lequel il reconnaît être obligé de rendre à l'abbaye de Chelles un échange raisonnable, pour et au lieu d'Odeline, fille de Gérard Poucin, de Coulombs (juillet 1218) ; » - accord entre le seigneur de Vaux et les dames de Chelles, duquel il résulte que le moulin de Vasset demeurera banal entre leurs sujets. - Nully-sous-Clermont : acte de l'an 1191, passé sous le scel de Raoul, compte de Clermont, pourtant que ce seigneur, pour réparer les torts qu'il avait faits à l'abbaye de Chelles, lui donne en compensation moitié d'un pressoir qu'il avait à Nully ; - lettres patentes de Philippe-Auguste contenant donation par lui faite, à Guy Des Prez, de tout ce qu'il avait en la mairie du lieu, en hommes, vassaux, hôtes, justice, etc. ; - permission de l'évêque de Beauvais et de l'abbé de Saint-Quentin de cette ville, autorisant les dames de Chelles à bâtir une chapelle en leur seigneurie de Nully, pour la commodité de ceux qui y demeuraient, à cause de l'éloignement de l'église. - Boissicourt : titres relatifs à l'homme vivant, mourant et confisquant, plus 20 livres tournois dus à l'évêque de Beauvais à chaque mutation. - Montfermeil : aveu et dénombrement rendu le jour de la Trinité 1262, à madame Mahaut, abbesse de Chelles, par madame Perronelle, dame de La Chapelle et de Montfermeil ; - foi et hommage fourni par messire Jean-Hyacinthe-Emmanuel Hocquart, marquis dudit Montfermeil ; - obligation du seigneur de ce lieu de porter un cierge à la procession du 30 janvier, jour de Sainte-Bathilde, etc. (*Registre, In-folio, 363 feuillets, papier*).

1183-1785

H 411 Biens divers. - Inventaire des titres (depuis 1197) des terres et seigneuries de Noisy et du Vaudoué, de Villiers-sur-Morin, de Baron et Rosières, de Vemars et de la maison du Mouton, à Paris.

Inventaire des titres et papiers concernant les terres et seigneuries de Noisy et du Vaudoué-en-Gâtinais, de Villiers-sur-Morin, de Baron et Rosiers, de Vémars et de la maison du Mouton, à Paris. - Acquisitions faites à Noisy et ès environs : acte passé sous le scel d'Hugues, archevêque de Sens, par lequel madame Héluise, abbesse de Chelles, et le couvent ont quitté à messire Guillaume de Milly, archidiacre de Sens, leur terre de Saint-Georges, en Gâtinais, pour en jouir sa vie durant ; - vente faite au mois de janvier 1221, par frère Arnould, prieur de Noiremont, du consentement de l'abbé et couvent du Grand-Selve (Silvoe-Majoris), à frère Gérard, convers de l'abbaye de Chelles, de tout le droit et revenu qu'il avait à Noisy, moyennant six vingt-cinq livres parisis ; - don fait à l'église et abbaye de Chelles, par Thibault et Anselle de Chambergeot, frères, écuyers, pour le repos des âmes de leurs père et mère, d'un certain droit appelé : transamentum, qu'ils avaient au terroir de Saint-Georges ; - reconnaissance de l'an 1257, « comme soeur Agnez, abbesse de Villiers, proche la Ferté-Aleps, a vendu au profit de la prieure et du couvent de Chelles, moyennant 100 livres, le revenu en orge, avoine, gélines et argent, qu'elle avait à Noisy. » - Villiers-sur-Morin : don fait à l'abbaye de Chelles en 1205, par Gauthier de Châtillon, du consentement d'Isabeau, sa femme, d'un certain droit de quest, qu'il disait avoir à Villiers-sur-Morin ; - reconnaissance de vente faite le 22 avril 1331, par « M. Henri de Saint-Martin, chevalier, pour la grande nécessité de la sustentation de sa vie, aux dames de Chelles, une maison et manoir avec tous ses droits, ensemble 70 arpents de terre labourable, le tout séant au village de Courcelles, près Rouvroy en Brie, avec les droits et actions qu'il avoit à Saint-Méry-lez-Champeaux, moyennant 140 livres de bon parisis, forte monnoie, etc. » (*Registre, In-folio, 416 feuillets, papier*).

1197-1786

H 412 Personnel. - Actes de vêtures, noviciats, professions.

Actes de vêtures, noviciats et professions, faits en l'abbaye royale Notre-Dame de Chelles, dressés en conformité de la déclaration du Roi du 9 avril 1736, madame de Clermont-Gessant étant abbesse. - Professions des soeurs : Charlotte-Françoise-Louise de Saint-Denis, dite de Sainte-Brigitte, née à Colombière, en Normandie, fille de M. Daniel-François de Saint-Denis, chevalier, seigneur de La Bouche et du Vieux-Pont, et de dame Louise-Judith de Saint-Denis, son épouse ; - Marie-Thérèse-Radégonde-Philippe Gay Du Puy-d'Auché, dite Bénédictte, fille de M. Gay Du Puy-d'Auché, chevalier, seigneur du lieu, et de dame Gabrielle-Ursule Du Bourg, sa femme, en présence de Mgrs Martin Du Bellay, évêque et seigneur de Fréjus ; Bertrand Du Guesclin, évêque, comte et baron de Cahors ; René-Auguste de Marbeuf ; messire Élisabeth Le Tonnelier de Breteuil, grand vicaire de l'archevêque de Sens, archidiacre de Provins, abbé-comte de Foix, agent général du clergé de France, etc. ; - Charlotte-Armande-Jules de La Fontaine, dite de Sainte-Hilde, née à Chelles, fille de messire Jean-Baptiste-Hubert de La Fontaine, capitaine au régiment d'Étampes et écuyer de feu madame d'Orléans, princesse du

sang, abbesse de Chelles, et de dame Claude-Angélique Berlin de La Doüe, son épouse. - Prise d'habit, comme religieuse converse, par : « soeur Catherine-Barbe Knavers, dite de Sainte-Céline, baptisée en l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg, fille de Nicolas Knavers et de Catherine Stredel, sa femme ; ladite soeur, élevée dans la religion protestante, a eu le bonheur de faire son abjuration entre les mains du R. P. Antoine-Simon Coutroy, de la Société de Jésus, etc. » (*Cahiers, petit in-folio, 74 feuillets, papier*).

1737-1786

H 415 Seigneurie de Maurepas, au territoire de Mitry. - Terrier.

Mouvance censuelle. - Terrier du fief et seigneurie de Maurepas, au territoire de Mitry, appartenant aux religieuses de Chelles, à cause duquel fief « compecte et appartient haulte justice, moyenne et basse, moulins, four à ban, rouage, forage, cens, rentes et plusieurs autres beaux droicts et debvoirs annuelz et perpétuelz ; » précédé de la déclaration des fins et limites de la terre, justice et seigneurie de Maurepas ; pareillement des terres, prés et héritages du domaine utile, divisés en 88 articles. - Censitaires: Jehan Laurens, marchand, demeurant à Mitry ; - Philippe Vacher, laboureur au même lieu ; - noble homme et sage messire Jean Legrain, docteur en médecine à Paris, demeurant rue Bourtibourg ; - Olivier Barat, laboureur à Mitry, et Marion Papelard, sa femme ; - frère Pierre Bloquier, religieux, procureur et receveur du couvent de Notre-Dame de Livry, diocèse de Paris ; - Hugues Cavart, laboureur à Tremblay ; - Pierre Maheut, praticien, demeurant à Paris, en l'hôtel de maître Philippe Pallanquin, notaire au Châtelet de cette ville ; - Pierre Huré, laboureur à La Villette-aux-Anes ; - noble homme et sage messire Jean Le Charron, seigneur d'Évry-en-Brie, de La Villette et de Bois-le-Vicomte, paroisse de Mitry, en partie, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris ; - honorable homme Charles Cousin, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Mitry ; - Étienne ostée, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, et consorts ; - les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Paris et ceux de l'église et hôpital M. Saint-Jacques, fondé à Paris, en la grande rue Saint-Louis, etc. (*Registre, In-folio, 73 feuillets, parchemin, miniature et vignette à la 1re page*).

1541-1555

H 416 - H 418 Seigneurie de Villiers-sur-Morin

1541-1581

H 416 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Villiers-sur-Morin, dressé en vertu des lettres obtenues du roi François Ier et de la sentence de leur entérinement rendue par Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon-la-Gastine, Blainville, Bois-landry, Frétigny et Vientes, capitaine et bailli de Rouen, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, et garde de la prévôté de Paris, sur la requête des dames abbesse et religieuses de Chelles. - Censitaires : Remi Giverne, vigneron à Villiers-sur-Morin ; - Robert Marchant, demeurant à Dainville ; - Jean Roger, vigneron, et Claude Giverne, laboureur audit lieu de Villiers ; - Simon Le Roy, aussi laboureur, à Montaigu ; - Robert Lhuillier, laboureur

de vignes à Villiers ; - Jean Boutillier, mesureur et arpenteur-juré au même lieu ; - Marion Manière, veuve de feu Jean Ménard, en son vivant laboureur à Montbarbin ; - honorable homme Robert Le Pelletier, procureur et praticien à Crécy, représentant Marion de La Rue, veuve de Pierre Gibert, en son vivant aussi praticien au même lieu. - « Ensuit la déclaration des terres et héritages estans des appartenances de l'hostel seigneurial dudit Villiers-sur-Morin, appelé la Grandie à l'abbesse, appartenant auxdictes dames de Chelles, qui sont de leur ancien domaine et fondation royale, premièrement : une maison à deux estaiges contenant 4 travées, couvertes de thuilles et bardeaux, etc. » (1541-1545). (*Registre, In folio, 337 feuillets, parchemin*).

H 417 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Villiers-sur-Morin, dressé par Pierre Millet, tabellion établi pour le Roi à Crécy-en-Brie, auquel il a été exposé par honnête personne Jérôme Gervaise, praticien, au nom et comme receveur « des dévotes et vénérables dames religieuses, abbesse et couvent de Chelles Sainte-Baupteur, dames dudict Villiers, que à cause de leur terre, justice et seigneurie de ce lieu, leur compecte et appartient toute haulte justice, moyenne et basse, ensemble plusieurs beaulx-droictz, fiefs, arrière-fiefs, quintz, requintz, maisons, manoirs, etc. » - Censitaires : Pierre Jogant, vigneron à Villiers-sur-Morin ; - Nicolas Gibert, boucher à Crécy ; - Gilles Ledoux, vigneron à Voulangis ; - Pierre Desmollins, demeurant à Dainville ; - François Potier, couturier ; - Jean Giverne, praticien ; - Robert Lhuillier, vigneron, tous trois demeurant audit Villiers ; - Hélène Léger, veuve de Philippe Pestail, demeurant à Crécy ; - Jehan Giverne, laboureur à Montry ; - Robert Lyénard, marchand, demeurant à Meaux ; - Pierre Gibert, tanneur à Lagny-sur-Marne, tant en son nom que comme tuteur et curateur de Marguerite, fille mineure de feu Simon Gibert ; - honorable homme Antoine Lavassier, marchand bourgeois de Paris, « comme fournier et commissaire de la prieurée de Coutevroust ; » - Robert Lemaire, joueur d'instruments, demeurant à Voulangis ; - maître Paul Martial, prêtre-curé de l'église paroissiale Saint-Remi de Villiers-sur-Morin, etc. (1554-1562). (*Registre, petit in-folio, 316 feuillets, papier*).

H 418 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Villiers-sur-Morin, établi pour les religieuses, abbesse et couvent de Chelles, dames de Villiers, en exécution des lettres obtenues du roi Charles IX, de la sentence d'entérinement de ces lettres rendue par Pierre-Didier Favières, conseiller de Sa Majesté, lieutenant du bailli de Meaux au siège de Crécy, commissaire en cette partie, et des publications qui en ont été faites par Jehan Montaigu, sergent royal en la châteltenie dudit Crécy. - Censitaires : Mathurin Mongrolle, vigneron à Villiers ; Claude Giverne, demeurant à Lagny ; - Jehan Déquest, aussi vigneron à Dainville ; - Louis Roger, de même état, audit Villiers ; - Marguerite Ducharne, veuve de Jean Caillot, demeurant à Voulangis ; - Nicole Boucher, veuve de Jean Barthon, de Crécy ; - Jean Le Comte, marchand à Meaux ; - Jehan Bernier, charpentier en la même ville ; - Enguérand Judas, laboureur à Villeneuve-le-Comte ; - Pierre Soyer, de même état, à Villiers ; - Denis Hucher, tireur d'or et d'argent, demeurant en la ville de Paris ; - Germain Gillet,

marchand au marché de Meaux ; - la bourse des trépassés de l'église de Villiers-sur-Morin, etc. (1571-1581). (*Registre, In-folio, 334 feuillets, papier*).

H 419 Seigneurie de Chelles. - « Table alphabétique des déclarations passées au nouveau terrier de Chelles » (XVIII^e siècle). Seigneurie de Noisy et du Vaudoué. - Lettres à terrier et déclarations (1728).

Mouvance censuelle. - Lettres à terrier obtenues du roi Louis XV, par madame Louise-Adelaïde d'Orléans, première princesse du sang, abbesse de l'abbaye royale de Chelles, pour leurs terres de Noisy, etc. ; - sentence d'entérinement de ces lettres, rendue par le gouverneur et le grand-bailli des ville, bailliage et duché de Nemours ; - procès-verbaux de publication de ces actes dans les paroisses de Tousson, Noisy et Oncy, La Chapelle-la-Reine, Boissy-le-Repos, Arbonne, Achères, Le Vaudoué et Milly, par Richard Delamare, premier huissier audiencier au grenier à sel de Melun, exerçant partout le royaume de France, en résidence à Milly ; - ordonnance du sieur Louis-Marie Le Petit, écuyer, conseiller du Roi, président, lieutenant général, civil, criminel et de police au même bailliage, qui commet maître Jacques Paulmier, notaire de la justice, terre et seigneurie de Noisy et du Vaudoué, à la réception de quelques déclarations restant à passer au terrier des dames de Chelles ; - table alphabétique des déclarations fournies au nouveau terrier de ces dames, à commencer par les maisons ecclésiastiques, etc. (*3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier (1 imprimée)*).

1728

H 429 Droits de chasse.

Copie du brevet de Louis XIII, qui dispose que : « désirant gratifier madame l'abbesse de Chelles (Marie de Lorraine), en faveur de M. le duc de Mayenne, Sa Majesté luy a très-volontiers permis et accordé de pouvoir faire, par deux de ses receveurs ou fermiers dont elle sera responsable, tirer de l'arquebuzé aux bizetz, ramiers, canards, oyseaux de rivière, loups, renards et autres bestes nuisibles et non défendues par les ordonnances, pour l'usage de sa maison, dans l'estendue de ses terres tant seulement ; » permissions données par mesdames Marie de Lorraine et Guyonne-Marguerite de Cossé, abbesses de Chelles, à leurs fermiers, de chasser conformément à l'autorisation du Roi ; - ordonnance de Louis XIV relative à la conservation de ses chasses et plaisirs dans l'étendue de la capitainerie de Montceaux, portant expresses défenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de chasser ni porter le fusil dans les plaines, bois, buissons, garennes et lieux défendus de ladite capitainerie. - Procès-verbal de François Roque, maire de Coulombs en Valois, pour mesdames de Chelles, dressé à la requête de Jeanne Chiboust, veuve de Pierre Aubry, receveuse de la terre dudit Coulombs, constatant qu'en l'absence de la requérante serait survenu le sieur de Fontenay, demeurant à Crouy-sur-Ourcq, deux veneurs de M. le duc de Gesvres et le laquais du sieur De Fontenay, tous armés, qui auraient déclaré à Pierre Aubry, fils de la requérante, qu'ils venaient de la part dudit seigneur duc pour casser ses fusils, tuer ses chiens et l'emmenner

prisonnier, ce qui a été exécuté ; - information sur ces faits, dressée sur la plainte de la dame Aubry, etc. (9 pièces, papier).

1618-1680

H 435

Domaine. - Baux à cens et rentes d'héritages situés à Chelles, consentis par les abbesses et religieuses du lieu, au profit de François Isabetz, marchand mercier, et d'Étienne Lenoir, maçon. - Baux à loyer : de moitié du moulin de Vasset, assis sur la rivière de Clignon, en la paroisse de Vaux, « avec moitié du cloyer et pescherie ainsy qu'elle estoit anciennement, et le cours de l'eau, » etc. ; - de la ferme d'Heurtebise, à Coulombs, de celles de Feullarde et de Poisereau, avec diverses pièces de terre, le tout situé aux territoires de Noisy-sur-École, de Tousson et du Vaudoué ; - des seigneuries et ferme de Villiers-sur-Morin et de Maurepas, à Mitry ; - de la ferme et des dîmes de Chelles ; - de 36 arpents 1/2 de terres et prés à Pouilly-le-Fort, etc. ; - déclarations de ces terres et prés, fournies par mesdames de Chelles, aux terriers de MM. Louis-Victor de Fusée, chevalier, comte de Fusée et de Voisenon, seigneur d'Éprunes, de Galandre, du faubourg Saint-Barthélemy de Melun, en partie, à cause de sa seigneurie d'Éprunes et de portion de sa terre de Pouilly-le-Fort ; - et de Louis-François-Joseph Daldart, maréchal des camps et armées du Roi, baronnet d'Angleterre, colonel des gardes françaises, seigneur propriétaire de la terre dudit lieu de Pouilly ; - procès-verbal de mesurage, avec figures, des mêmes terres, dressées par Guillaume Blondel, arpenteur-juré au bailliage de Melun. (16 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier).

1556-1789

H 436

Domaine et dîmes. - Bail emphytéotique de 24 mines de terre, situées à Agnets, près de Clermont-en-Beauvoisis, par mesdames de Chelles, à Pierre-René Poilleux et demoiselle Marguerite-Angélique Gautier, sa femme, demeurant à Uny-Saint-Georges, moyennant 200 livres par an ; - baux à loyer des terres, seigneuries et dîmes de Baron, de Boissicourt à Bury, d'Uny et de Neuilly-sous-Clermont ; de l'hôtel de Chelles, à Paris ; - de biens et de dîmes à Osny et à Livilliers, ainsi que de la ferme de Vémars, le tout consenti par lesdites dames de Chelles, à : Nicolas Gibert, laboureur à Baron ; - Martin Froment, marchand, Louis Delamare et Jean-Baptiste Gautier, laboureurs, demeurant tous trois à Boissicourt ; - René Poilleux et Louise Vachette, sa femme, à Uny-Saint-Georges ; - Jean-Léon Herbomez, marchand de vins, et demoiselle Marie-Jeanne Leblond, son épouse, demeurant à Paris, cimetièrre Saint-Jean, paroisse Saint-Gervais, preneurs audit titre de loyer de l'hôtel de Chelles, où pend pour enseigne le Mouton, sis en ladite ville et lieu ci-dessus ; - Claude Gouy, laboureur à Osny, près Pontoise ; - Pierre et Charles-Antoine Lucy, de même état, demeurant à Vémars ; - fragment d'un autre bail à loyer d'un moulin assis à Uny-Saint-Georges, sur la petite rivière, avec une maison, étable, cour et jardin, contenant 1 arpent, retenu par Antoine Dubisset, demeurant audit lieu, etc. (20 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier).

1550-1788

H 437 Procès-verbaux constatant les dommages causés aux récoltes, aux bâtiments et à l'église de l'abbaye par la grêle du 13 juillet 1788.

Grêle du 13 juillet 1788. - Procès-verbaux constatant les pertes et dommages causés tant aux récoltes qu'à l'église et autres bâtiments de l'abbaye de Chelles, évalués ainsi qu'il suit : - blé, seigle, orge, avoine, vins et dîmes, 17, 238 livres 4 sous ; - couvertures en ardoises, 12, 773 livres ; - vitraux, 7, 664 livres 16 sous. - Lettres patentes du Roi, données sur la requête des abbesse, grande prieure et religieuses de Chelles, tendant à obtenir l'autorisation d'emprunter une somme de 60, 000 livres à constitution de rente remboursable dans le cours de 10 années ; ladite requête expositive que « la perte occasionnée par l'ouragan et la grêle du 13 juillet est un objet pour l'abbaye de plus de 50, 000 livres ; qu'il y a en outre quantité de réparations à faire à leur maison, ce qui fait seul un objet de plus de 24, 000 livres ; qu'il y a aussi beaucoup de réparations dans la majeure partie des fermes qu'elles font valoir ; que de plus il a fallu acheter des semences, et qu'enfin plusieurs de leurs fermiers, pour ce qui est donné à bail, étant hors d'état de payer leur redevances ayant aussi essuyé l'orage, ont au contraire besoin d'être secourus ; » - requêtes à fin d'enregistrement et arrêt d'enregistrement de la Cour de Parlement de Paris des lettres patentes autorisant l'emprunt sollicité par les dames de Chelles, etc. (3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1788-1789

H 438 - H 439 Marais de Chelles. - Procédures et titres divers

1618-1772

H 438 Procédure entre les religieuses et les habitants de ce lieu, d'une part, contre le seigneur et les habitants de la paroisse de Brou, d'autre part, au sujet des grand et petit marais de Chelles. - Abrégé de l'instance ; - mémoire pour madame d'Orléans, première princesse du sang, abbesse, et les religieuses, prieure et couvent de l'abbaye royale de Chelles, demanderesses, contre M. Feydeau, conseiller d'État et intendant de Bretagne ; M. Feydeau, son père ; M. le duc et madame la duchesse de Lorges ; M. le marquis et madame la marquise d'Ambres, défenseurs ; - procès-verbal de descente sur les lieux ; - acte d'assemblée des habitants de Chelles, ayant pour objet de tenir en réserve 20 arpents de marais pour employer le prix du foin à en provenir au parachèvement des ouvrages commencés pour rendre praticable et pâturable le grand marais de Chelles ; - transactions entre les parties intervenantes ; - cession par les habitants de Brou et de La Villeneuve-aux-Anes, à M. Paul-Esprit Feydeau, seigneur de Brou, de moitié de 62 arpents 80 perches de marais, dont la propriété leur a été délaissée par les dames et les habitants de Chelles ; - consultations, avis de M. Bocquet de Tillières, avocat aux Conseils du Roi, sur le mémoire des religieuses de Chelles, pour parvenir au triage des marais et prés communaux du lieu ; - requête des habitants présentée au procureur général, etc. (1722-1772). (2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier dont 3 imprimées).

H 438-1 Plan et figure de la partie du Marais et du terrain sur lequel s'étend la Haute justice de Brou suivant la transaction de 1744 (XVIIIème s.).

- H 439 Copies de titres et pièces concernant l'affaire des marais, entre mesdames les religieuses de Chelles, jointes aux habitants du lieu, contre les seigneurs et les habitants de Brou, prétendant au droit d'usage et de pâturage dans les marais ci-dessus, « à quoi il est à observer que ni les uns, ni les autres ne produisent le titre essentiel, qui est celui de la concession royale des marais contentieux qui, étant des communes, sont réputés domaniaux. - Le titre de cette concession ne se trouve point dans l'abbaye de Chelles, soit qu'il ait péri, soit par vétusté, ou qu'il ait été détruit dans l'incendie total de l'abbaye, arrivé en 1226, et qui consuma presque tous les autres titres, même celui de la fondation ; ou encore que pendant les guerres qui depuis le Xe siècle ont souvent obligé les religieuses à se réfugier à Paris, il ait été perdu. » - Procès-verbaux d'enquête ; - répliques ; - déclarations du sieur Nicolas de Hacqueville, seigneur de Pomponne et de La Villeneuve-aux-Annes, par laquelle il décline toute espèce de droit de propriété, d'usage, pâturage, servitude, ni communauté dans les marais de Chelles ; - réponse du sieur Feydeau de Brou, etc. (1618-1744). (*Registre, In-folio, 151 feuillets, papier*).
- H 440 Recettes et dépenses. - État de la recette tant ordinaire qu'extraordinaire des revenus, rentes et droits seigneuriaux de la terre de Chelles et de ses dépendances, faite par soeur Jeanne de Lafontaine, dépositaire, par ordre de madame de Clermont-Gessan, illustre abbesse de Chelles. - Reçu de madame Le Boulanger et de M. Hotman de Fontenelle, pour un relief et demi qu'ils devaient à l'abbaye, sur les fiefs qu'ils possèdent en mouvance de la seigneurie de Baron, 1, 420 livres 10 sous 4 deniers ; - des payeurs de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, 61, 168 livres 8 sous 7 deniers ; - du sieur Labbé, principal locataire de la maison du Mouton et hôtel de Chelles, à Paris, 4, 900 livres, pour 2 quartiers de son loyer ; - pour produit en argent, des denrées provenant de la ferme de Chelles, 8, 441 livres 14 sous ; - recette totale des produits de cette ferme, 34, 074 livres 18 sous 7 deniers ; - dépenses, 33, 909 livres 4 sous 6 deniers, etc. (*Registre, In-folio, 144 feuillets, papier*).
- 1760-1775
- H 441 Recettes. - « Comptes de la recette ordinaire et extraordinaire des revenus, rentes et droits seigneuriaux, tant de la terre de Chelles que de toutes les autres seigneuries appartenant à l'abbaye royale de ce lieu, fondée par Sainte-Bathilde, reine de France, etc. - Il est à observer que, suivant l'ordre établi par madame d'Orléans, pour les affaires de l'abbaye, il se tient un livre journal dans lequel on écrit jour par jour les articles de recette et de dépense, à mesure qu'ils se font, et que, suivant l'arrêté de ce journal pour l'année 1776, le total de la recette se monte à la somme de 137, 453 livres 16 sous 2 deniers. » - Reçu de la veuve et héritiers Ferret, fermiers du moulin banal de Chelles, 2, 500 livres ; - du sieur Bailly, fermier des dîmes de Chantereine et de La Villeneuve, 1, 200 livres ; - location des fermes : de Rosiers, 3, 800 livres ; - de Coulombs, 3, 400 livres ; - d'Heurtebise, 1, 700 livres ; - de Vémars, 450 livres ; - de Maurepas, 600 livres ; - de Baron, 3, 200 livres ; - d'Uny-Saint-Georges et de Nully, 1, 200 livres, etc. - Ventes de coupes de bois, 7, 084 livres 5 sous ; - revenus extraordinaires et casuels, 25, 223 livres, dont 15, 000 reçues de M. le comte de Gessan, pour laquelle somme il lui sera payé une

pension viagère de 1, 200 livres et celle de 300 livres à François Bourgeois, son domestique, sans réversion au survivant. (*Registre, In-folio 112 feuillets, papier*).

1776-1787

- H 442 Dépenses. - État de la dépense faite par soeur La Berthonie, boursière de l'abbaye royale Notre-Dame de Chelles, par ordre de madame Anne de Clermont-Gessan, abbesse du lieu. - Apothicairerie, médecin et chirurgien, 1, 528 livres 10 sous 6 deniers, dont 219 livres 16 sous pour lait d'ânesse ; - réparations de bâtiments, 2, 784 livres 5 sous 10 deniers ; - beurre, lait, crème et fromages, 1, 028 livres 3 sous ; - bois à brûler, charbon, abattage d'arbres et exploitation de coupes en usance, 6, 291 livres 5 sous 10 deniers ; - boucherie, 15, 860 livres 18 sous, tant pour achat de veaux, moutons et porcs gras, qu'en à-compte au sieur Billan, pour fourniture de boeuf ; - 670 livres 10 sous payés pour prix de souliers, bouts et raccommodages fournis à la communauté ; - décimes, 18, 002 livres 2 sous ; - dépenses diverses pour le service de l'église, 1, 206 livres 3 sous 6 deniers ; - épicerie, 6, 821 livres 17 sous 6 deniers ; - à madame l'abbesse, pour ses aumônes et dépenses extraordinaires, 2, 000 livres ; - pour marée fraîche, salée et poisson d'eau douce achetés pour la communauté, la table de l'abbesse, celles du dehors et pour les domestiques, 1, 868 livres 8 sous 3 deniers ; - payé pendant l'année, pour prix de 26, 500 oeufs, achetés en différentes fois, non compris 29, 906 oeufs frais reçus de la ferme, 1, 419 livres ; - aux pauvres habitants des terres de l'abbaye, aux pauvres étrangers passants et gratifications 1, 629 livres ; - prix de 14 minots de sel achetés en gabelle au grenier de Lagny, et droits de 8 minots levés en franc-salé au même grenier, 1, 177 livres 15 sous 3 deniers, etc. (*Registre, In-folio, 31 feuillets, papier*).

1786-1788

- H 865 Extraits d'actes de baptême [et professions] de religieuses du monastère.
- Personnel. - Naissances de religieuses de choeur et de soeurs converses de l'abbaye de Chelles, actes de profession, etc. - Du 23 mars 1729, baptême de Marguerite-Jeanne, née la veille, fille de Jean-Simon Aubert, maître pâtissier-traiteur, et de Marguerite Lecoux, demeurant rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache ; elle a eu pour parrain Jean Aubry, pâtissier, et pour marraine Jeanne Petit, femme de Vincent Le Roux, maître jardinier, bourgeois de Paris. Marguerite-Jeanne Aubert, après avoir prononcé ses voeux, comme religieuse converse, le 8 décembre 1760, étant dangereusement malade, et vingt et un jours avant son année de probation expirée, les a renouvelés, le 14 avril 1761, entre les mains de madame Anne de Clermont-Gessan, abbesse de Chelles ; - le 1er mars 1761, la soeur Marie-Claude Boivin, fille de Jacques, vigneron à Saint-Thibault-des-Vignes, près Lagny, et de Geneviève Pimart, reçue à la pluralité des voix, et après une année de probation, a solennellement fait profession de soeur converse ; - du 3 juillet 1742, acte de profession, comme religieuse de choeur, de Thérèse-Alexis Grillot de Poilly, en présence de dom Lécuyer, officiant à la cérémonie ; de M. le comte de Clermont, et de beaucoup d'autres personnes ; - extrait du registre des actes de naissance de l'église paroissiale Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg :

Série H – Clergé régulier

« L'an 1732, le 3e jour de septembre, est née, et le 5e jour du même mois, a été baptisée dans l'église évangélique de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, Catherine Barbe, fille de Joseph-Nicolas Klaverin, marchand, et de Catherine-Élisabeth Noedel, son épouse. » Ensuite de cet extrait est un certificat du 28 février 1761, constatant que le papier timbré ni le contrôle ne sont en usage à Strasbourg ; - baptême de Marie-Anne Leguay, née à Paris, rue de Bourbon, paroisse Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, le 15 août 1727, fille de Guillaume-Mathieu Legay, maître serrurier, et de Germaine Debel son épouse ; laquelle a eu pour parrain Claude Chrétien, ouvrier en bas au métier, etc. Elle a fait profession le 2 juillet 1750 ; - extrait du registre des baptêmes de la paroisse de La Haragée, annexe de Vienne-le-Château, diocèse de Reims : « L'an de grâce 1765, le 28e jour du mois d'avril, est née, et le même jour a été baptisée par moy Jean-Baptiste Ponsin, prêtre, vicaire de La Haragée et de Vienne-le-Château, soussigné, la fille de messire Gabriel de Sorlodot, écuyer, sieur d'Armont, et de dame Marie-Prudence de Bonnay, habitants de cette paroisse ; à laquelle on a imposé les noms de Marie-Anne-Charlotte. Le parrain a été messire Claude de Bigault, écuyer, sieur de Préfontaine, représenté par messire Charles de Bigault, écuyer, sieur de Cazenauve, qu'il a prié de bien vouloir tenir sa place, attendu son indisposition ; et la marraine dame Marie-Anne de Bonnay, » etc. (26 pièces, papier).

1729-1765

330 H 2 Registre des sépultures.

1738-1789

330 H 3 État nominatif des abbesses, religieuses et converses de l'abbaye, avec indication de leur date de naissance.

XVIIIème s.

330 H 5 Certificat de vie pour la soeur Saint Eloy, religieuse professe.

1777

330 H 6 « Lettre de Madame l'abbesse et des Religieuses de l'abbaye de Chelles sur la mort de Madame d'Orléans »

1743

330 H 7 Nomination par l'abbesse Anne de Clermont de P. H. Caillau à la charge de bailli général des seigneuries et justices dépendant de l'abbaye (cachets armoriés).

1773

330 H 29-30 Seigneuries de Baron et Rosières

1725-1726

330 H 29 Lettres patentes en interprétation d'édit au sujet des limites de la capitainerie des chasses d'Halatte et de la seigneurie de Baron (1726 ; imprimé).

- 330 H 30 Plan figuré du terroir de Baron et Rosières (1725).
Mauvaise carte du territoire de Boron et de Rosiers, dressée par Thuillier, arpenteur royal à Nanteuil-le-Haudouin, pour arriver au bornage dudit territoire.
- 330 H 38 Plan des limites des territoires de Mitry et du Tremblay ; clef du plan.
Plan des limites d'entre les terroirs de Mitry et de Tremblay, comprenant le canton appelé le fief de La Queue, avec une clé de ce plan, dont un double a été annexé à la sentence arbitrale rendue entre les religieux de Saint-Denis, seigneurs de Tremblay, et madame de Sénozan, dame de Mitry, sur le territoire duquel lieu les religieuses de Chelles avaient droit de dîme.
XVIIIème s.
- 330 H 39 Plan du terroir d'Annet.
XVIIIème s.
- 330 H 47 Lettres de la soeur Drouyn, dépositaire, au prévôt de Meaux au sujet d'un vol commis dans l'abbaye.
1744
- 330 H 52 Quittances, avec signatures autographes et cachets armoriés, délivrées par les abbesses Guyonne-Marguerite de Cossé (1674), Catherine de Roussille (1686), Guyonne-Marguerite de Cossé (1695-1702), Agnès de Villars (1717).
1674-1717
- 330 H 53 Lettre de l'abbesse Madeleine de la Porte au sujet de travaux de construction exécutés dans l'abbaye.
XVIIème s.
- 330 H 54 Récapitulation des chapitres de la recette de l'abbaye pour les années 1764, 1769 et 1774.
XVIIIème s.
- 330 H 55 Procuration donnée par les religieuses à Antoine Boyeldieu, avocat au Parlement, pour retirer au Châtelet une somme de 2.843 livres.
1790
- 330 H 56 Comptes personnels du frère Jehan Dupuis, attaché à l'abbaye de Chelles.
XVIème s.
- 330 H 59 Extrait du procès instruit contre Martine du Molin, se prétendant abbessse de Chelles.
Vers 1499

H 409, H 413, H 426,
H 432-434, H 866,
330 H 12/1-330 H 15 Seigneurie de Chelles

1178-1774

H 409 Temporel. - Inventaire des titres (depuis 1178) de la terre et seigneurie du bourg de Chelles.

Inventaire et répertoire des titres, papiers et mémoires concernant la terre et seigneurie du bourg de Chelles, appartenant aux religieuses Bénédictines de ce lieu. - Acquisitions. - Acte du mois de mai 1219, passé sous le scel de l'Officialité de Paris, par lequel Baudouin Frontin reconnaît avoir vendu à Nicolas Arrode, bourgeois de Paris, moyennant 300 livres parisis : deux moulins au-dessous de Champs, une maison au cloître de Chelles, un four proche l'église Saint-André de ce lieu et autres héritages, le tout étant du fief de Hugues de Pomponne ; - autre acte de l'an 1240, passé sous le sceau de la mairie et commune du bourg de Chelles, constatant que messire Mathieu, clerc ou chanoine de Saint-Georges, du même bourg, avait légué aux dames religieuses (pour avoir un obit ou annuel, en leur église, en mémoire de feu son frère, Gauthier, prêtre), 5 arpents de vignes, 3 arpents de pré, 7 arpents de terre et 4 livres parisis de rente ; - vente faite en 1248, par Fromont Alutier, au profit des maîtres et des frères de l'hôtel-Dieu de Chelles, d'une maison étant dans la censive de l'abbaye du lieu. - Garde-gardienne, sauvegarde, etc. - Lettres patentes du Roi : (Philippe III), par lesquelles il prend sous sa protection l'abbaye de Chelles ; - de Philippe-Auguste, « ordonnant que le nombre des religieuses ne dépasserait point celui de 60, et défense d'en recevoir aucune jusques à ce que le nombre fût réduit à 80 ; » - copie collationnée d'un amortissement de tous les biens acquis jusqu'alors par l'abbaye de Chelles, donné à Fontainebleau, par le roi saint Louis, l'an 1269. - Déclarations et dénombremens rendus au Roi. - « Un gros livre en parchemin, couvert d'un ais et cuir, contenant un dénombrement général de tout le revenu temporel de l'abbaye de Chelles, y spécifié bien au long, et signé à la fin par les commissaires députés du Roi, sçavoir : Barme, Nicolas, Berthelot, Michon, Guyot et Prévost 1522), etc. » (1178-1682). (*Registre, In-folio, 253 feuillets, papier*).

H 413 Terrier.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Chelles, appartenant aux religieuses Bénédictines de l'abbaye du lieu, précédé de la déclaration des droits et du domaine de l'établissement, qui consiste dans: « le pourpris de l'hôtel seigneurial desdictes religieuses auquel est l'esglise et abaye dudict Chelles, l'esglise paroissiale, chevecerie et cure Saint-Georges dudict lieu, l'esglise Sainte-Croix, granges, estables, coulombier, cours et jardins, le tout comme il se comporte, clos de murs, etc. » - Censitaires : maître Georges Fromont, prêtre-curé et chevecier de ladite église Saint-Georges, comme administrateur et gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Chelles, anciennement fondé par les dames dévotes religieuses, abbesse et couvent du lieu ; - dame Anne Lemaire, veuve de

feu noble homme messire Savinien de Cirano, vivant conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; - maître Julien Ferrand, secrétaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris ; - « honorable homme Simon Marche, marchand bourgeois de Paris, l'un des seize quartiniers d'icelle ville, y demeurant, au bout du Pont aux Changeurs, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie ; » - noble homme Denis Feydeau, seigneur de Brou et de La Villeneuve, conseiller et secrétaire du Roi ; - messire Georges de Roguier (Regnier) de Guerchy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur de France, commandeur du Temple, à Paris, et de Clichy-en-Launois ; - messire Adrien Pérignon, prieur de Notre-Dame du Cormier-lez-Roissy, en Brie, membre de l'abbaye de Livry-en-Launois ; - Germain Le Boulleur, écuyer, sieur de Bros au Perche, de Cesson, en Brie, et de Daumont, en la partie appelée Saint-Prix en France, etc. (1613-1616). (*Registre, In-folio, 244 feuillets, papier*).

H 426 Procès-verbaux de bornage des limites de la seigneurie.

Limites. - Expéditions de procès-verbaux de bornage des limites du territoire et seigneurie de Chelles, d'avec les territoires de Brou et de Vaires, dressés à la requête du sieur Louis Lanvoisin, fondé de pouvoirs de madame Anne de Clermont-Gessan, abbesse de Chelles ; Françoise de Gessan, grande prieure ; Bénédicte Chatenay de Lanty, prieure claustrale ; Jeanne de Lafontaine, dépositaire ; Geneviève de Malhortie, portière ; Marie Levacher, grénetière ; Isabelle Merveilleux, bourcière, et Marie Joncheray, célière, d'une part ; de très-haut et très-puissant seigneur Joachim François Potier, duc de Gesvres ; de messire Jacques de Gennes, écuyer, tous deux seigneurs, en partie, de Vaires, et très-haute et très-puissante dame Justine-Josèphe Boucot, veuve de très haut et très-puissant seigneur Antoine-Paul-Joseph Feydeau, chevalier, marquis de Brou, seigneur de Pomponne, Calandre et dépendances, réunis audit marquisat, d'autre part. - Copie d'un arrêt du Conseil d'État, portant homologation d'un acte d'échange passé entre les parties susdites, par suite de changements survenus dans la délimitation de leurs terres et seigneuries, ensuite duquel sont une information sur les faits, dressée par Léonard de Sahuguet d'Espagnac, conseiller du Roi en la Grand-Chambre de sa Cour du Parlement de Paris, commissaire en cette partie, et un aveu et dénombrement fourni par messire Paul-Esprit Feydeau, seigneur de Brou, aux dames de Chelles, de tous les héritages qu'il tient en leur censive. (1744-1764). (*1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 plans*).

H 432 Rentes foncières.

Titres de rentes dues aux religieuses, abbesse et couvent de Chelles, sur héritages situés au territoire de ce lieu, par : noble homme Julien Ferrand, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris, au cloître Saint-Benoît-le-bien-tourné, bailleur audit titre de rente, à Michel Guillard, vigneron à Chelles, de deux pièces de vignes, étant en la mouvance desdites religieuses et chargées envers elles de tels cens seulement que peut devoir le bailleur ; - Jean Guillard, marchand à

Chelles, comme acquéreur de 1/2 arpent de terre en ce lieu, provenant de noble homme Germain Ferrand, licencié en droit canon, prêtre-curé de Mitry-en-France, et de demoiselle Geneviève Ferrand, sa soeur ; veuve de feu maître Claude Hureau, vivant payeur de la gendarmerie de France ; ledit héritage aussi chargé de cens envers l'abbaye de Chelles ; - titres-nouveaux des cens et rentes à prendre sur les biens désignés aux titres, et sentences rendues contre les détenteurs de ces biens. (1624-1766). (8 pièces, parchemin).

H 433

Bois.

Domaine. - Acte de bornage d'une pièce de bois située aux Coudrois, territoire de Chelles, passé entre Louis Lanvoisin, intendant de madame Anne de Clermont-Gessan, abbesse de Chelles, et Nicolas-François Espaulard, aussi intendant de madame Marie-Marguerite Fortin de La Hoguette, épouse séparée quant aux biens de messire Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, chevalier, commandeur des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, chevalier d'honneur de la Reine, directeur général de l'infanterie de France, marquise de Nangis, dame de Coubron. - Ordonnance des commissaires députés par lettres patentes du roi Louis XV, pour procéder à l'évaluation de la forêt de Bondy et des friches en dépendant, cédés par Sa Majesté à S. A. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, en contre-échange des principautés de La Roche-sur-Yon et du Luc, ainsi que du comté d'Argentan ; - extrait du procès-verbal de bornage des bois du Roi, cédés audit seigneur duc, en ce qui concerne ceux de l'abbaye de Chelles, etc. (1736-1774). (1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier (1 imprimée)).

H 434

Acquisitions, ventes et échanges.

Domaine. - Acquisitions et ventes par décret sur saisie. - Contrat de vente de la maison, terre et ferme des Tournelles, sise à Chelles, passé par le sieur Jean-Éloi Delahaye, bourgeois de Paris, au profit de dame Claude Bernard, épouse séparée, quant aux biens, de maître Jean-Joseph Le Mercier, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Riom, province d'Auvergne, moyennant, outre les charges, la somme de 36, 031 livres 12 sous 6 deniers ; - décret judiciaire de ladite terre des Tournelles, saisie sur madame Le Mercier, à la requête du sieur Nicolas Hartel, bourgeois de Paris, en vertu d'une obligation de 3, 000 livres souscrite à son profit par ladite dame ; - vente de la même terre, par madame Le Mercier, à haut et puissant seigneur Paul-Esprit Feydeau, chevalier, conseiller d'État ordinaire, intendant de la Généralité de Paris, seigneur de Brou, ladite vente ensaisinée par : messire de Gennes, seigneur pour moitié de la terre de Vaires ; Mgr le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, commandeur du Temple, à Paris, et de Clichy-en-Launois, et par madame l'abbesse de Chelles ; - décret volontaire, par M. de Brou, de plusieurs pièces de terre, pré et bois, sises à Chelles, comme les ayant acquises de madame veuve Jean-Joseph Le Mercier ; - échange entre madame Anne de Clermont-Gessan, abbesse de Chelles, et M. Paul-Esprit Feydeau, de quelques pièces de bois et de pré, enclavées dans leurs seigneuries respectives. (1729-1745). (5 pièces, parchemin).

- H 866 Extrait d'un Lierrier de l'abbaye du lieu, contenant procès-verbal de délimitation de cette seigneurie, et constatant l'existence du moulin de Chelles, dès avant l'année 1541. - « Ce sont les fins et limites de la terre, justice et seigneurie de Chelles-Sainte-Baupteur, à commencer au pont de la Forest, soub lequel chiet l'eau de la rivière nommée anciennement Brochollet, qui descend en la rivière de Marne, remontant contremont laditte eaue ; de laditte ruière tirant contremont la prairie, jusques a un lieu nommé Vataron, etc., du coin des bergeries de la ferme de Gallandre, auquel lieu y a une pierre dedans le grand chemin ; et dudit lieu continuant le chemin le long desdittes bergeries, trauersant le marais de Chelles et (de) La Villeneuve, droit au port de Noisiel-sur-Marne ; continuant le fil de l'eaue de Marne, jusques au lieu de Gournay et audit pont de la Forest, en y comprenant le moulin dudit Chelles, qui est assis sur laditte ruière de Marne, et à la place d'un autre moulin, de présent en ruines, aux religieuses de Chelles appartenant, appelé le moulin au Saint, » etc. (1541). (*Liasse, 1 pièce, papier*).
- 330 H 12/1 Plan d'une pièce de bois située dans la forêt de Bondy (1737).
- 330 H 12/2 Plan de plusieurs pièces de bois situées aux environs de Chelles (1737).
- 330 H 13 Ordonnance du Grand-maître des Eaux et forêts du département de Paris sur les droits respectifs de l'abbaye et de la communauté des habitants de Chelles (1748).
- 330 H 14 Titre nouvel de cens et rentes dus pour des friches situées auprès de Chelles (1549).
- 330 H 15 Échanges de terres (1764).
- H 414,
H 427- H 428 Seigneurie de Coulombs
- 1509-1775
- H 414 Terrier.
- Mouvance censuelle. - « C'est le terrier et papier censier de la haulte justice, terre et seigneurie et prévosté de Coulombs, comprenant : Certigny, Heuwilliers, Bremoisiel, Vasset, Houldebran, Crouy, Fussy, Mehon et Froide-Fontaine, pour les vénérables religieuses, abbesse et couvent de l'esglise et abbaye Nostre-Dame de Chelles Sainte-Baupteur, de l'ordre de Saint-Benoist, au diocèse de Paris, dames dudict Coulombs. » - Censitaires : Nicolas, Jehan et Robinet Hasterel, héritiers avec Jehanne, Marion, Robinette et Marguerite, de Gilet Hasterel et de Jaquette Lelong, leurs père et mère ; - Jeanne, veuve de feu Thévenot de La Rue et consorts ; - Jean Pannetier, séant en la ville et terroir de Coulombs ; - Jean Morel, demeurant au même lieu ; - maître Thibault Boscheron, prêtre, demeurant à La Ferté-Milon ; - Étienne Goujon, demeurant au Grand-Marché de Meaux ; - l'église et fabrique M. Saint-Martin de Coulombs ; - « héritages appartenant à vénérable et discrète personne messire Jehan Ancel, prêtre, de son propre à luy succedéé du décès de feu Perrette Sauvegraien, sa mère ; » - l'église, prieuré et couvent de Notre-Dame de Raroy, de l'ordre de Grandmont ; - Jean Médoc, dit Tinet, demeurant à Certigny ; - Jean Millet, pour héritages

assis à Hervilliers et environs ; - Thomas Tailleur, demeurant audit lieu ; - Étienne et Poncelet de Montcoupet, enfants mineurs de Thévenot de Montcoupet ; - Raoulin Rély, pour héritages situés à Bremoisel ; - Gillet Le Sueur et sa femme ; - l'église et cure de Crouy-sur-Ourcq, etc. (1509). (*Registre, In-folio, 792 feuillets, papier*).

H 427 Procès-verbaux de bornage des limites de la seigneurie.

Limites. - Procès-verbaux de bornage avec plans à l'appui des limites de la seigneurie de Coulombs, d'avec celles de Gesvres, de Vaux-sous-Coulombs et de Vendrest, dressés à la requête de mesdames Agnès de Villars et Anne de Clermont-Gessan, abbesses de Chelles, et les prieure, dépositaire, portière, etc., d'une part ; messire Adrien Fournier, prêtre, licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne ; de Mgr François-Joachim Potier, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, grand bailli et gouverneur de Crépy et du Valois, gouverneur du château de Montceaux, seigneur de Gesvres, de Fussy, de Crotigny, Crouy, Brumiers, etc. ; de Mgr Louis-Joachim-Pâris Potier de Gesvres, seigneur de Coitguival, La Roberie, Vaux et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la province de l'Île de France, gouverneur particulier des villes et châteaux de Soissons, Beauvais, Laon, Pont-Audemer, lieutenant général du pays de Caux et grand bailli de Rouen, le tout en survivance de Mgr le duc de Tresmes, son père, seigneur de Vaux-sous-Coulombs ; et de très-haute et très-puissante dame Catherine-Henriette de Montmorin de Saint-Hérem, abbesse de Jouarre, dame de ce lieu, de Vendrest, Chatton, etc. (1748-1775). (*3 pièces, parchemin, 2 pièces, 4 papier ; plans*).

H 427/1 Plan figuratif des limites et des bornes qui font la séparation des seigneuries d'Oviller et de Neuilly (XVIIIème s.).

H 428 Droits seigneuriaux. - Procès et procédures.

Procès entre les religieuses de Chelles, dames de Coulombs, et divers particuliers pour les obliger à payer certains droits ; - sentence du Châtelet de Paris, prononcée par Jehan d'Estouteville, garde de la prévôté de cette ville, contre vénérable et religieuse personne frère Jehan Maunoy, prêtre, prieur de l'église et monastère de Cerfroy, chef-capital de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs ; portant, ladite sentence, « que. toutes fois que en ladite église et prieuré de Cerfroy y aura mutation de prieur, soit par mort, permutation, résignation, privation, sentence, jugement, ou en quelque aultre manière que ledit prieuré changera de titulaire ou possesseur, le défendeur et ses successeurs seront contrainctz par toutes voyes dues et raisonnables de payer aux demanderesses la somme de 100 souz tournoys pour l'indemnité et droict de relief pour tous les héritaiges dont de présent est question, et par faulte dudict relief et payement, les religieuses demanderesses pourront faire procéder par voye de saisyie sur lesdits héritaiges, etc. » (1531-1562). (*13 pièces, parchemin*).

H 431, 330 H 36/2 Seigneurie de Montfermeil

1527-1731

H 431 Aveu et dénombrement fourni par F.-M. Fargès, seigneur châtelain de Montfermeil, sous réserve de divers droits (1527-1555).

Mouvance active. - Aveux et dénombrement que baille et présente maître Gaillard Burdelot, notaire et secrétaire du Roi, à mesdames les religieuses, abbesse et couvent de Chelles Sainte-Baupteur, de sa terre et seigneurie de Montfermeil, mouvant d'elles à cause de leur église ; - sentence qui oblige ledit seigneur à fournir ces actes ; - foi et hommage rendus aux mêmes religieuses, par noble homme maître Nicolas Faguet, avocat en la Cour de Parlement de Paris, fondé de procuration par noble dame Françoise Robertel, dame de Villemonble, épouse de messire Tristan de Rostaing, chevalier, seigneur de Thieux, à cause de 7 arpents de pré en plusieurs pièces, assises en la prairie de Chelles, au lieu dit Les Pissotes, qui furent à maître Arnoul Desfriches, etc. (4 pièces, parchemin).

330 H 36/2 Acceptation par les religieuses de l'abbaye de Chelles de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Montfermeil, fourni par François-Marie Fargés, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de Montfermeil, sous réserve de divers droits (14/08/1731).

H 420 - H 424, H 430,

330 H 25 - 330 H 26,

330 H 28 Seigneurie de Noisy et du Vaudoué

1620-1787

H 420 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué, en Gâtinais, établi en vertu des lettres du roi Louis XV, accordées à sa « très-chère et aînée tante, Louise-Adélaïde d'Orléans, première princesse du sang, et aux grande-prieure et religieuses de l'abbaye royale de Chelles ; » lesdites lettres entérinées par Jean-Pierre de Monliart, chevalier, marquis de Rumont, seigneur de Fromont, gouverneur et grand bailli des ville, bailliage et duché de Nemours (1728-1732 ; 1er volume).

Ce terrier est précédé d'un procès-verbal de bornage de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué, d'avec celles d'Achères, Meun et La Chapelle-la-Reine, appartenant à messire Jean-Pierre d'Argouges, conseiller d'Etat, chevalier, marquis de La Chapelle-la-Reine, etc. ; - des terres de la commanderie de Beauvais, dont est titulaire illustrissime seigneur frère Guillaume de La Salle, chevalier, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; - du fief d'Oncy, dépendant de l'abbaye Saint-Victor de Paris, et enclavé dans la terre et baronnie de Milly-en-Gâtinais, appartenant à messire Marc-Antoine Front-Beupoil de Saint-Aulaire, marquis de l'Anmary, premier et grand échanson de France, capitaine commandant des gendarmes de Bretagne, seigneur baron de Milly, Angerville-la-Rivière et autres lieux ; - des seigneuries de Boissy-aux-Cailles et d'Herbeauvilliers, pour très-haute, très-illustre et très-vertueuse princesse madame Louise-Émilie de La Tour-d'Auvergne, abbesse de

l'abbaye royale Notre-Dame de Montmartre. - Censitaires et possesseurs de fiefs : messire Jean-Baptiste Gillet, avocat en Parlement, au nom et comme donataire de dame Marguerite-Catherine Pinson, veuve de Gabriel-Nicolas Langlois, écuyer, seigneur de La Renommière, gentilhomme servant de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, à cause de son fief dudit lieu de La Renommière ; - Étienne Caillou, laboureur à Noisy, seigneur du fief de Carouge ; - messire Jean Le Jau, chevalier, seigneur de Chamberjot, Girolles, Courtoiseau, Trignerre, Villegardin, et La Borde-Vaujouan, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, etc. (*Registre, In-folio, 512 feuillets, papier*).

H 421 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué, en Gâtinais (1732-1733 ; 2e volume).

Censitaires: Jean Désert, manouvrier, et Marguerite Burlet, sa femme, demeurant à Auvers, paroisse de Noisy, celle-ci héritière de Madeleine de Villiers, sa mère, décédée femme de Tourse Burlet, suisse invalide ; - Savinien Laure et Jeanne Yvonnet, sa femme ; - Antoine Lecocq, laboureur à Tousson ; - Jean Martin, manouvrier à Auvers, héritier de Pierre Martin et de Marie de La Porte, ses père et mère ; - Mathurin Quinault, charron, et Madeleine Bordier, sa femme, demeurant au village d'Oncy ; - Simon Malvillain et Marie-Anne de La Porte, avant veuve de Michel Lantara, tous deux conjointement tuteurs de Michel Lantara, fils mineur de la reconnaissante ; - René André, laboureur, et Françoise Dolle, son épouse, demeurant à Noisy ; - Pierre Auroy, aussi laboureur à Fleury-en-Bière, et Denise Fouquet, sa femme ; - Marie-Jeanne Delaplace, veuve de Charles Rousselet, vivant marchand, bourgeois de Paris ; - maîtres Charles et François Hue, greffiers, l'un de la capitainerie des chasses de Fontainebleau, l'autre de la Maîtrise des eaux et forêts de la même ville ; - Michel Chevalier, ancien notaire et tabellion, demeurant à Tousson : - Jacques David, meunier au moulin appelé le Premier, paroisse de Milly ; - Jeanne Flix, veuve de Savinien Haye, laboureur à Noisy ; - dame Catherine-Louise Gorillon, veuve de maître Jean-Baptiste Gillet, avocat au Parlement de Paris, comme tutrice de demoiselles Anne-Geneviève, Thérèse-Élisabeth, Claude Jessé et François Gillet, mineurs ; - maîtres Pierre et Charles-Louis Gillet, avocat et procureur au même Parlement, tant en leurs noms que se portant forts de messire Jean-Baptiste Gillet, prêtre, prieur de Saint-Sulpice ; Nicolas et Marin Gillet, bourgeois de Paris, tous héritiers, chacun pour un 9e, dudit sieur Jean-Baptiste Gillet, leur père ; - sieur Damien Péroche, bourgeois de Melun, etc. (*Registre, In-folio, 532 feuillets, papier*).

H 422 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué (1733-1744 ; 3e volume).

Censitaires : François-Thomas Ratault, bourgeois de Fontainebleau ; - Jean Lefébure, horloger ordinaire du Roi, demeurant en la même ville, au nom et comme tuteur de Marie-Françoise et de Jean Lefébure, ses enfants mineurs, et de Françoise Villet, sa première femme ; - Charles

Legrand, meunier à Buno ; - Jacques Marchand, ancien et premier échevin de la ville de Milly ; - Pierre Barbier, laboureur, et Marie-Anne Deshayes, son épouse, demeurant au Vaudoué ; - Pierre Rigault, aussi laboureur, et Marguerite Barbier, sa femme ; - Michel Aussière, buraliste des vins des paroisses de Noisy, du Vaudoué et autres lieux environnants ; - Marie Deshayes, femme non commune en biens dudit Michel Aussière ; - messire Jacques Labbé, prêtre-curé de Bourron, tuteur de demoiselle Marie-Anne Labbé, sa fille mineure, et de défunte demoiselle Marie-Anne Avril, son épouse ; - Jacques de La Rue, tailleur d'habits, et Marie-Anne Aussière, sa femme, demeurant à Milly ; - Pierre Désert, laboureur à Villiers-aux-Poires (en Bière) ; - Louis, Germain, Simon et Jacques Aussière, laboureurs demeurant, savoir : Louis, au Vaudoué, Germain, en la ferme du Pally, et les deux derniers chez Louis Aussière leur père, aussi laboureur en la ferme appelée le Coudreau, paroisse de Milly ; - maître Pierre Lépinette, conseiller |du Roi, procureur fiscal général des ville, bailliage et baronnie de Milly, bailli et prévôt de Boissy-le-Repos, Herbeauvilliers, Angerville, Boulancourt, Arville-Tréstan, Gironville, Boutigny, Belébat, Courdimanche, Rouvres et autres lieux, héritier pour un 6e de Jean Lépinette, laboureur au Vaudoué, et de Marguerite Régnier, ses père et mère, etc. (*Registre, In-folio, 517 feuillets, papier*).

H 423 Plans parcellaires (1744).

Censives. - Plans parcellaires, ou recueil des cartes et plan du terrier de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué, dressé pour les dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye royale Notre-Dame de Chelles, fondation de Sainte-Bathilde, indiquant les villages de Noisy et du Vaudoué ; le hameau du Cas-Rouge (Carouge), la ferme de Poisereau et les champniers du Bois-Huleau, de la Pierre-au-Prêtre, de La Varenne, d'Auvers, des Thivernoux, etc., territoire de Noisy ; - de La Fontenelle, des Grands-Berlots, de la Montagne-Blanche, de L'Arquebuse, de Feuillarde, de la Vallée de Boissy, et autres, au territoire du Vaudoué. (*Atlas, In-folio, grand colombier, 52 feuilles, papier*).

H 424 Table des plans (1744).

Censives. - Tables des plans terriers de Noisy et du Vaudoué, contenant les noms des champniers ou climats des deux territoires, les numéros du plan et des déclarations, les noms des propriétaires, la nature et la contenance des héritages d'après l'arpentage et d'après les déclarations. - Censitaires : les héritiers de Pierre Champion, terre, 45 perches ; - M. de Beau de Saint-Georges, terre, 87 perches ; - la veuve de François Delandre, vignes et terre, 38 perches ; - Simon-Mathurin Lantara, terre-grouette, 31 perches ; - madame Coquille, bois, 50 perches ; Marie-Marguerite Lecoq, maison et grange, de 3 chas ; - M. Leclerc, maison, grange, écurie et étable, 5 chas, etc. (*Registre, In-folio, 209 feuillets, papier*).

H 430 Mouvance censuelle (1787).

Présentation d'homme vivant et mourant, aux abbesses et religieuses de Chelles, dames de la seigneurie de Noisy et du Vaudoué, par sieur Jean-

Baptiste Blondel, marchand, demeurant à Milly, l'un des administrateurs et seul trésorier charitable de l'Hôtel-Dieu et hôpital Saint-Nicolas de cette ville, spécialement autorisé à cet effet, pour raison des biens étant en la censive desdites dames et faisant partie de ceux légués en propriété par feu Étienne-Nicolas Langlois, seigneur du Roussay, suivant son testament olographe du 1er juillet 1745, stipulant qu'au décès de chaque homme vivant et mourant il sera payé aux dames de Chelles un droit de relief, afin de leur tenir lieu de l'indemnité à elles due pour cause du legs précité. - Déclaration des biens légués, consistant en une ferme dite du Goulet, sise à Anvers, paroisse de Noisy, bâtiments, cour, clos, terres et bois en dépendant, avec 21 parties de rentes également déclarées en l'acte. (1 pièce, parchemin).

- 330 H 25 Plan du terroir de Noisy (XVIIIème s.).
- 330 H 26 Plan du terroir du Vaudoué (XVIIIème s.).
- 330 H 28 Transaction entre les religieuses, les habitants de Noisy et le seigneur de Chamberjot au sujet de prés et marais situés à Cbamberjot (1620).

Faremoutiers

- H 445 Inventaire des titres concernant les privilèges des dames de Faremoutiers, parmi lesquels se trouvent ceux de Saint-Faron, évêque de Meaux, donnés en l'année 610, sous le règne de Clotaire II. - Arrêt du Parlement de Paris, rendu entre les religieuses de Faremoutiers, l'évêque de Meaux, le doyen de Crécy et autres, par lequel il est fait défense aux parties, et à leurs officiers, de procéder par voies de fait les uns contre les autres, et qui enjoint à l'évêque d'obéir à l'arrêt qui a été donné au profit desdites religieuses, touchant les amendes des sujets de Faremoutiers ; - « protestation faite à la requête de la dame abbesse envers le curé de Faremoutiers, pour un enterrement par luy fait dans l'église parochiale, un jour de feste solennelle de Notre-Dame ; » - copie d'une bulle d'Alexandre III, qui met sous sa protection et celle de Saint-Pierre l'abbaye de Faremoutiers et ses possessions ; - original du testament de Sainte-Fare ; - abolition du prieuré de La Tombe et érection, d'une chapelle en son lieu et place ; - concession de 100 jours d'indulgences par le pape Sixte IV, aux fêtes de l'Annonciation, Assomption, Nativité et Conception de Notre-Dame ; - sentences obtenues par les Dames de Faremoutiers « contre des habitants du lieu, pour quelques insolences de danses par eux commises le jour de Saint-Sulpice, soubz prétexte de la feste de ville, » etc. (*Registre, petit in-folio, 260 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 610-1658

- H 446 Inventaire des chartes, titres et papiers de l'abbesse de Faremoutiers, fait à l'invitation de madame Charlotte-Julie Le Normant, abbesse, par Pierre Camille Lemoine, avocat au Parlement de Paris, archiviste de plusieurs églises de France, membre des académies de Metz, de Rouen et de Lyon (tome 1er).

Contenant : extrait du testament de Sainte-Fare, par lequel elle donne à son

monastère, entre autres biens, son moulin à farine du pont de Meaux, sur la rivière de Marne, et un autre moulin, en Brie, sur la rivière d'Albe (d'Aubetin). - Protestation des religieuses de Faremoutiers contre le serment de l'abbesse, nommée vers 1160, en cas qu'il contînt quelques articles préjudiciables aux privilèges de l'abbaye ; - commission d'un grand vicaire de Meaux pour informer des vie et moeurs de dame Isabelle de Mory, élue abbesse ; - bulle de Léon X, portant provisions de l'abbaye de Faremoutiers, nouvellement réformée, en faveur de madame Marie Cornu, vacante par la résignation de madame Madeleine d'Orléans, soeur naturelle du Roi ; - prise de possession par dame Louise de Bourbon, de l'abbaye de Faremoutiers, sur la résignation faite en sa faveur, par dame Marie Violle ; - troisième élection de cette dernière, après le décès de madame Louise de Bourbon. - Jurisdiction spirituelle : - lettres royaux de Charles VIII, portant commission de faire assigner l'évêque de Meaux et ses officiers, au Parlement de Paris, pour les obliger à ouvrir leurs prisons aux sujets de Faremoutiers ; - attestation de plusieurs laboureurs et marchands de ce lieu, constatant que, l'abbaye étant tombée en ruines depuis vingt ans, les revenus étaient tellement diminués, qu'ils étaient insuffisants pour vivre et que la dernière abbesse, madame Bantot, avait emporté le linge, l'étain et autres effets de rétablissement, etc. ; - attestent en outre, les témoins, que le service divin se fait exactement ; que les religieuses ne courent point par le village, ni ailleurs ; qu'elles vivent et mangent en commun, et couchent sous un même toit, sont de bonnes vie et moeurs, sans aucune note ni scandale etc. ; - autre acte de notoriété, constatant que l'abbesse de Faremoutiers a fait couvrir et lambrisser le coeur de l'église, fait établir un moulin à papier et un moulin à draps. - Réparations et reconstructions de bâtiments : - procès-verbal de visite des ruines et démolitions des maisons et édifices de l'abbaye de Farmoutiers, dressé par le juge du lieu le 10 juillet 1597 ; - devis et marché des ouvrages de maçonnerie pour la construction d'un nouveau grand bâtiment, qui doit être fait' suivant le plan de M. Mansard, premier architecte du Roi ; - procès-verbal de visite, reconnaissance et devis des réparations à faire à l'église et couvent dudit Faremoutiers, fermes et moulins en dépendant, dressé par Godot, architecte à Paris ; - devis, plans, marché, etc., concernant la bâtisse de la nouvelle église abbatiale, dont la première pierre a été posée le 7 octobre 1768, par Mgr l'évêque de Meaux, etc. (*Registre, In-folio, 271 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 632-1771

H 447 Inventaire des titres de l'abbaye de Faremoutiers (tome IIe).

Beauthail : - seigneurie, justice et mairie. - Donation par Henri, comte palatin de Troyes, au monastère de Faremoutiers, de tout ce qu'il possédait entre la terre de Saint-Pierre de La Celle et le pont de Meuse, jusqu'à la fontaine de Saint-Blain ; - lettres patentes de Philippe le Bel, qui enjoignent au bailli de Troyes, de transporter les fourches patibulaires qui, de tout temps, avaient été placées devant la porte de la maison seigneuriale, attendu que ces fourches et les criminels qu'on y attachait, étaient un objet hideux pour la vue, dans un lieu où les religieuses allaient souvent prendre une récréation honnête ; - reconnaissance de Jean Biderel, demeurant au Puis, paroisse de Beauthail, fils de Jacques et de Marie, constatant que sa mère était femme de corps et

justiciable de l'abbaye de Farmoutiers, ainsi que lui ; qu'il avait été affranchi pour recevoir la tonsure, et que s'il était bigame, c'est-à-dire s'il venait à quitter l'église pour se marier, il rentrerait dans la même condition que sa mère ; - bail de la mairie de Beauheil, aux conditions, par le preneur, de faire les inventaires de morte-main ; de porter à la procession du jour de la Nativité de Notre-Dame de septembre une torche de cire pesant 3 livres, mesurées, à peine de 20 sous tournois d'amende, laquelle torche demeurera au profit de l'église des religieuses de Faremoutiers ; pourquoi aura le preneur, en la morte-main d'un homme, les meilleurs manteau, cotte blanche, chaperon et la ceinture, si elle est faite d'argent ; et le sergent prendra les meilleures chausses, les souliers, la baye et la chemise, avec la ceinture et la bourse, si elles ne sont d'argent, etc. - Seigneureries de Boissy-le-Repos et de Corfelix. - Transaction portant vente à mesdames de Faremoutiers, par noble et puissant seigneur messire Guillaume d'Anglure, de forges à fer, appelées les forges de Blainvilliers, au territoire de Corfélix. (*Registre, In-folio, 283 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1168-1771

H 448 Inventaire des titres de l'abbaye de Faremoutiers (tome IIIe).

La Celle-sur-Morin. - Transaction entre les religieuses de Faremoutiers et les religieux de La Celle, qui dispose que les premières auraient la connaissance et la juridiction civile et criminelle de leurs hommes de corps, demeurant à Villiers-Templon ; qu'elles ne pourront y tenir auditoire, mais les traduiront en leur justice de Jouy-sur-Morin, ou autres. - Mouroux. - Seigneurie et justice : - sentence du maire de Mouroux qui condamne deux particuliers à être fustigés nus, dans les carrefours du lieu, pour crimes de vols, jurements et violences ; l'un d'eux, à avoir l'oreille coupée et ensuite à être banni du territoire. - Rentes seigneuriales : - bail à cens, au profit de Simon Foulon, du moulin de Triangle, avec la maison, l'ouche, l'eau et deux îles qui en dépendent, moyennant 60 sous par an ; - acquisition par les dames de Faremoutiers de la 10e partie de deux moulins, l'un à blé, l'autre à draps, situés près de Mouroux sur la rivière du Morin. - Oppigny-Nongloire. - Seigneurie et justice : - vente faite au profit de l'église de Faremoutiers, par Guido de Roseto, écuyer, de tout le droit qu'il pouvait avoir dans plusieurs familles, à Puisieux, d'hommes et femmes serfs de corps, pour les tenir en morte-main, moyennant la somme de 26 livres, ladite vente approuvée par Jean de Roseto, chevalier, seigneur suzerain, qui promet la faire ratifier par messire de Nantheuil, lorsqu'il sera revenu de son voyage d'au-delà les mers. - Seigneurie de Tresmes. - Reconstruction du pont : - lettres-royaux de Henri II, qui donnent commission au bailli de Meaux, pour faire procéder à la taxe d'une somme de 2, 184 livres 15 sous, sur les villages de Pommeuse ou autres, situés sur la rivière du Morin, à fin de reconstruction du pont de Tresmes. - Sainte-Agnès et Coude, paroisse de Dammartin-en-Brie. - Moulin : - vente aux Dames de Faremoutiers, par Pierre Dole de Monceau, des améliorations qu'il a faites dans un moulin situé sous Coude, pris à bail emphytéotique, par lui, desdites dames ; - autre vente, parle même, du moulin de Bécherelles, près Dammartin, etc. (*Registre, In-folio, 250 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1168-1771

H 449 Actes de vêtures, noviciats et professions.

Personnel. - Actes de vêtures, noviciats et professions de l'abbaye de Faremoutiers, cotés et paraphés par madame Olimpe-Félicité-Thérèse-Sophie Face de Béringhen, abbesse, pour satisfaire à l'ordonnance du Roi (de 1667), ce qui n'avait pas eu lieu de la part des précédentes abbesses : - profession, comme religieuse de chœur, après l'année de probation, de Catherine Croyer, fille de Daniel Croyer et de Rachel Furret, madame Marie-Anne-Génereuse-Constance-Thérèse de Béringhen étant abbesse ; - prise de l'habit de novice par Marie-Anne de Sinfray, fille de feu M. Denis de Sinfray, vivant secrétaire ordinaire de feu la Reine, et de dame Marie-Jeanne Du-bourg. - Le 25 juin 1727, Marie-Louise-Nicole de Béringhen, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jacques-Louis, marquis de Béringhen, seigneur d'Armainvilliers et de Châteauneuf, premier écuyer de Sa Majesté, brigadier des armées du Roi, et de dame Marié-Louise-Henriette de Beaumanoir de Lavardin, a reçu l'habit de novice de chœur, en présence de sa famille assemblée ; - profession de Claudine-Anne-Marguerite de La Beaume, fille de messire Paul-François Pacet de Bardenaise, écuyer, sieur de Montant, gouverneur pour le Roi du fort de Selingue, et de madame Claude-Jeanne de Massac ; - examen de novices sur leurs dispositions et leur exactitude à remplir les devoirs de leur état, par : Guillaume Parent, curé de Coulommiers ; - Jean-Claude-Henri de Chanvallon, chanoine de l'église abbatiale et paroissiale de Faremoutiers ; - Jean-Nicolas-Hyacinthe Frouart, docteur en théologie de la Faculté de Paris, directeur de l'abbaye dudit Faremoutiers ; - Rémi Chapeau, prêtre, bachelier de Sorbonne, curé de Montfermeil ; - François de Saint-Hilaire, vicaire général, grand archidiacre de France, chanoine de l'église de Meaux, etc., sous l'administration de mesdames Marie-Renée de Maupeou ; - Charlotte-Julie Le Normand et Claude de Durfort, successivement abbesses de Faremoutiers, etc. (*Registre, In-folio, 56 feuillets, papier*).

1707-1789

H 454 Mouroux. - Terrier de la seigneurie.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Mouroux, appartenant aux abbesses et religieuses de Faremoutiers. - Censitaires : - Jean Foucault, charron, demeurant au faubourg de Provins, à Cou-lommiers, paroisse de Mouroux ; - Nicolas Brulefer, vigneron à Mitheuil, même paroisse ; - Nicolas Vallet, laboureur à Gillemontier (Giremoutiers) ; - Jeanne Thominet, femme de Pierre Maréchal, demeurant à Coulommiers, fondée de pouvoirs de son mari ; - Marie Robinot, fille à marier, usant et jouissant de ses droits ; - Alexandre Picard, laboureur aux Parichets, paroisse de Mouroux ; - maître Pierre Pinet, greffier de la prévôté de Maisoncelle ; - Claude Léauté, vigneron au Petit-Montmartin, paroisse dudit Mouroux ; - Pierre Mondollot, marchand vannier au faubourg de la porte de Provins, à Coulommiers ; - Jean Prud'homme, laboureur à Aulnoy ; - la fabrique et marguillerie de M. Saint-Rémi de Mouroux ; - Laurent Pichard, laboureur ; - Nicolas Salmon, vigneron ; - Aubin Piat, meunier au moulin de la Grande-Roue, autrement le moulin Riottin ; - Claude et Hugues Lamblin, laboureurs ; - Étienne Vallet, de même état, - Gilles Rimbault, chirurgien, tous demeurant en la paroisse dudit Mouroux ; - Augé Piat, tailleur d'habits à Montmartin ; - Jean Boulé, prêtre-curé de Gy-lez-

Nonains ; - Jean Penet, laboureur à La Réthorée, paroisse de Gillemoutier, à cause de Rémyne Bauce, sa femme ; - Abel Guériet et André Morain, blanchisseurs de toile, demeurant ès faubourgs de la porte de Provins, etc. (*Registre, In-folio, 107 feuillets, papier*).

1645-1647

H 463 Dammartin-sur-Tigeaux. - Terrier du fief de Sainte-Agnès.

Mouvance censuelle. - Terrier du fief de Sainte-Agnès, situé au territoire de Dammartin, dressé en exécution des lettres patentes obtenues du roi Henri IV, par « son amée soeur Anne de La Chastre, par la permission divine, dame et abbesse de l'église Notre-Dame de Faremoutiers en Brie, et les vénérables religieuses dudict lieu, » qui ont remontré à Sa Majesté, qu'en toutes leurs seigneuries, « elles ont droict de haulte justice, moyenne et basse, censives, rentes, lods, ventes, saisine et amendes, terrages, champarts, avénage, gélines, chappons, estalonnages, rouage, bannage, molins, pressouers bannaulx, thuilierie, huillage, pesage, aunage, droits de bans et bannalitez, voyries, etc. Lesquelz droicts, par cy-devant, ont estez faicts et payez ausdictes exposantes et à leurs prédécesseurs, par les détempteurs, propriétaires, tenans et occupans les héritages de leurs dictes terres et seigneuries ; mais à l'occasion des guerres, divisions, mortallitez et stérilité qui, n'a pas longtemps, ont eu cours dans le royaume, et pour avoir esté lesdictes terres mal régies et gouvernées par les fermiers et recepveurs, les registres, cartulaires et enseignements ont esté adhirez, » etc. - Censitaires : - Claude Du Nouel, sieur du Haultoy, avocat en Parlement, conseiller et maître des requêtes de la feue Reine, mère du Roi ; - Catherine de La Brosse, veuve de feu Antoine Senault, demeurant à Dammartin ; - demoiselle Barbe Picot, veuve de feu Antoine Hercq, vivant écuyer, sieur de Saint-Gobert, demeurant en ce lieu ; - François Mesnard, laboureur, demeurant à la ferme de La Fontaine, paroisse de Dammartin ; - maître Pierre Cousin, lieutenant en l'Élection particulière de Crécy, demeurant à La Villeneuve-le-Comte ; - Nicolas Leroy, laboureur au Plessis-Sainte-Avoie, paroisse dudict Dammartin ; - maître Florentin Auvray, sergent garennier, au bailliage de Meaux ; - Robert Drouart, écuyer, sieur de Maison-Rouge, y demeurant, paroisse de Tigeaux, etc. (*Registre, In-folio, 115 feuillets, papier*).

1603-1614

H 464 Dammartin-sur-Tigeaux. - Censier du fief de Sainte-Agnès.

Censives. - Relevé du plan du fief de Sainte-Agnès, au territoire de Dammartin en Brie, suivant les cantons qui doivent censive à l'abbaye de Faremoutiers, d'après le plan levé en 1779. - Propriétaires : - M. Menjot, seigneur de Dammartin, pour 4 pièces de terre, contenant 235 perches, doit 9 deniers-maille ; - M. de Sainte-Avoie et le sieur Prévôt, 165 perches de pré, 6 deniers 3/4 ; - Godard, marchand épicier à Meaux, 14 arpents 13 perches de terre, etc. (*Cahier, In-folio, 29 feuillets, papier*).

1779

H 465 Plan visuel sur vélin des deux seigneuries avec indication de leurs bornes et limites.

Carte des seigneuries de Faremoutiers et de Pommeuse, avec leurs dépendances, dressée pour régler les limites de justice et de censives entre ces deux seigneuries, comme il appert du titre ainsi conçu : Figure de la juridiction de Faremoutiers, où « tous les lieux sont contenus, avec les bornes et limites qui les séparent des seigneuries voisines, faite avec le seigneur de Pommeuse, » et de la note suivante inscrite au bas de ladite carte : « Ceste présente figure a esté accordée par-devant nous Jehan Viole, conseiller du Roy nostre sire, en sa Court de Parlement et requeste du Palais, commissaire en ceste partie, entre messyre Loys Picot, chevalier, président en sa Court des Aydes à Paris, demandeur, d'une part ; et les religieuses abbesse et couvent de Faremoutiers, défendresses, d'autre part ; en présence de maistres Pierre Remon, advocat en ladicte Court, notre adjoint, et de Gaultyer de Campes, painctre, accordez par les parties. Et est le fillet rouge pour le demandeur, et le fillet bleu pour les dictes déffendresses, ainsi que le tout est plus à plain contenu et déclaré en nostre procès-verbal sur ce fait les XXVI et XXVIIe jours de décembre et autres jours en suivans, mil cinq cens vingt et six. » Signé : Viole et Rémon. (*Plan, 1 pièce, sur vélin, de 2m65 de longueur, sur 2m25 de haut*).

1526-XVIIème s.

H 466 Jouy-sur-Morin. - Plans parcellaires de la seigneurie avec l'indication de la nature et contenance des propriétés et la liste des noms de leurs détenteurs.

Censives. - Plans parcellaires-terriers de la seigneurie de Jouy-sur-Morin, avec tableau en marge de chaque feuille, indiquant le numéro des parcelles, leur nature, les noms et demeures des propriétaires, et la quantité d'héritages possédée par chacun. - Plans: - du faubourg de Jouy, des hameaux de La Chair-aux-Gens, du Moncel, de la ferme du Moncel ; - des climats de Lislancet, des vignes de La Michée, des champs des Rayes, des Orgevaulx, des Fontaignuës, de la garenne de Jouy, des champs du parc et du Bois-Golot. - Détenteurs : - Pierre Leclerc, de Monthaumé, n° 3, 60 perches 1/2 ; - les mineurs Saint-Mars, de Jouy, n° 7, pré, 60 perches ; - la veuve Pierre Colin, de La Chair-aux-Gens, n° 19, terre et prés ; 35 perches ; - Nicolas Le Comte, demeurant au même lieu, n° 62, bâtiments, moulin, cour, enclos et île, 70 perches ; - Romaine Bonneau, de Montigny, n° 75, terre, 29 perches 1/3 ; - Blaise Prieur, du Gué-Blandin, n° 85, terre, 16 perches ; - n° 113, moulin à blé de La Chair-aux-Gens, cour, aisances et pré appartenant à madame l'abbesse de Faremoutiers ; - carrefour dudit lieu de La Chair-aux-Gens, 52 perches ; - terres du Moncel à madite dame l'abbesse ; - n° 427, 15 arpents 60 perches ; n° 205, 2 arpents 90 perches ; n° 627, 16 arpents ; n° 628, 8 arpents 75 perches ; - n° 630, 26 arpents 30 perches ; - n° 631 (ferme et dépendances), 8 arpents 80 perches ; - n° 694, 24 arpents 75 perches ; - héritiers Corbilly, de Jouy, n° 762, pré et île, 1 arpent 20 perches, etc. (*Plans, 24 pièces, papier*).

XVIIIème s.

- H 468 Faremoutiers. - Liste des immeubles chargés de rentes envers l'abbaye.
 Censives ou revenus. - Fragment d'un relevé, d'après titres-nouveaux, des maisons, bâtiments, jardins et autres héritages sis à Faremoutiers, chargés de rentes en argent, poules et chapons, envers l'abbaye du lieu, et reconnues par : - Pierre Le Jeune, boucher, détenteur d'une maison et d'un quartier et demi de jardin, assis au faubourg des Ormes, redevable de 4 sous et une poule ; - Anne Augé, Martine Augé, et Marguerite Louis, veuve de Louis Augé pour un quartier de terre appelé le Château-Gaillard, 7 sous 6 deniers ; - Pierre Andru, cordonnier, possesseur d'une maison et cour derrière, 8 sous 9 deniers ; - Antoine Maurice taillandier, pour une maison en la rue des Ormes, 8 sous 9 deniers ; - Louis Quiesnet, cribleur, détenteur d'une place et mesure assises en la rue des Mouliers, tenant à la ruelle Totin, 12 sous ; - Jeanne Andru, veuve de maître Isaac Vint, détenteuse d'une maison et jardin, rue des Charnes, 15 sous ; - Sulpice et François Corion, Claude Testard, Thomas Blondel et André Picard, à cause des nommées Corion, leurs femmes, doivent 17 sous 6 deniers et un chapon pour six vingts perches de vignes à La Gloisière ; - Martine et Marguerite Guinet, propriétaires d'une maison appelée La Pinçonne et d'un petit jardin y tenant, doivent par an 1 livre ; - Louis Pochet, sergent royal à Guérard, détenteur de 2 travées de logis, cour, jardin et accoint, sis en la rue des Moutiers, 1 livre 5 sous, etc. (*Cahier, petit in-folio, 31 feuillets, papier*).

1667-1673

- H 459 - H 462 La Tombe

1673-1763

- H 459 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Tombe, dressé par Gilles Guillaume, notaire royal, juré et substitué au bailliage de Sens, commis à cet effet par M. le lieutenant général en ce bailliage, pour les religieuses de Faremoutiers, dames dudit lieu de La Tombe. - Censitaires : - Claude Masson, manouvrier à Gravon ; - messire Charles Arnoult, prêtre-curé de Barbey-sur-Seine ; - Marie Cuissard, veuve de Jacques Jubain, demeurant à La Tombe ; - maître Louis Lambert, chirurgien à Misy-sur-Yonne ; - Claude Blondeau, laboureur, demeurant aussi à La Tombe ; - Anne Rondeau, veuve en dernières noces de Laurent Marie ; - maître Pierre Mathé, praticien au même lieu ; - Jacques Compérat, marchand ; - Jean Chollet, voiturier par eau, et Pierre Tixier, laboureur à Misy ; - Pierre Chamblain, aussi laboureur à La Tombe ; - Laurent Bouvier, marchand au même lieu ; - maître François Simard, praticien, demeurant à Villeneuve-la-Guyard, fondé de procuration d'honnête femme Marie Michel, veuve de Pierre Jolly, etc. (1673-1674). (*Cahier, grand in-folio, 32 feuillets papier*).

- H 460 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Tombe, dressé par maître Antoine Jolly, notaire royal à Misy, en exécution des lettres patentes obtenues du roi Louis XV, par les abbesses, prieures, religieuses et couvent de l'abbaye Notre-Dame et Saint-Pierre de Faremoutiers. - Censitaires : - Antoine Le Vitre, laboureur à La Tombe ; - maître Claude Pinay, procureur fiscal du marquisat de Marolles ; - maître Charles Bonnet, prêtre-curé de Barbey ; - Charles Gonnet, compagnon de rivière

à Misy ; - Anne Morin, veuve de maître François Mitton, vivant procureur fiscal de La Tombe ; - honorable homme Nicolas Bouvier, marchand au même lieu, fondé de procuration du sieur François Crécy, officier de S. A. R. feu Madame, demeurant à Bray ; - Guillaume Pillault, tonnelier au Châtelet-en-Brie, comme ayant épousé Élisabeth-Charlotte Noël, sa femme, héritière de Pierre Nicou ; - François Quinault, laboureur à La Tombe ; - Marguerite Saviard, veuve de Thomas Mathé, vivant aussi laboureur, elle demeurant à Misy ; - Claude Chaumet, de même état à Barbey, à cause d'Edmée Bezard, sa femme ; - Jacques-Paul Serdin, marchand hôtelier audit lieu de Misy, au nom et comme ayant épousé Marie-Edmée Acier ; - Hiérosme Le Roy, bourgeois, demeurant à Rebais en Brie ; - Antoine Pourré, officier de feu Monsieur, demeurant à Courlon, héritier de feu Edme Chambault, son aïeul, et sieur Victor-Félix Acier, officier de Madame, demeurant à Sens, et consorts, etc. (1715-1751). (*Registre, In-folio, 316 feuillets, papier*).

H 461 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de La Tombe, établi par Louis-Nicolas Mercier, notaire du Roi, garde-notes héréditaire et garde du scel royal au Châtelet et bailliage de Melun, à la résidence de Donnemarie-en-Montois, pour les religieuses, abbesse, prieure et couvent de l'abbaye royale de Faremoutiers. - Censitaires : - Pierre-Martin Rony, laboureur à La Tombe-sur-Seine ; - l'église et fabrique Saint-Laurent, du même lieu. - Marie Rony, veuve d'Eustache Lemoine, vivant procureur fiscal de la terre et seigneurie de La Tombe ; - l'église et fabrique Saint-Maurice de Gravon ; - Edme Collet, laboureur à Barbey ; - maître Charles Bouvet, prêtre, curé de Marolles ; - l'église et fabrique Saint-Martin de Misy-sur-Yonne ; - Etienne Fouinat, laboureur à La Tombe ; - Nicolas Pezon, laboureur à Changy, paroisse de Courcelles-en-Brie ; - François Brisoux, laboureur à Gravon ; - Thomas Poteau, aussi laboureur à Chatenay ; - Nicolas Delaporte, marchand à Villeneuve-la-Guyard, comme ayant épousé Anne Jolly ; - Martin Lécuyer, de même état à Misy ; - demoiselle Marguerite Acier, demeurant à Courlon, représentée par Jean-Baptiste Protin, son fermier ; - dame Marie-Anne Pouret, veuve du sieur François Crécy, vivant officier chez le Roi ; - très-haut et très-puissant seigneur Michel-Jacques Turgot, chevalier, marquis de Soumont, Étrépagny, seigneur de Changy, Courcelles, du Plessis-du-Bunois, de La Vieille-Cour, de Gilly, Chatenay, Bailly, du Bois-de-Châtillon et du fief de La Tombe, conseiller du Roi en tous ses conseils, président au Parlement de Paris, et dame Gabrielle-Élisabeth Galland, son épouse, demeurant en leur hôtel, place royale à Paris, etc. (1758-1763). (*Registre, In-folio, 175 feuillets, papier*).

H 462 Censier de la seigneurie (1730-1747).

Censives. - Cueilleret des cens, surcens et rentes seigneuriales dus aux dame abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Faremoutiers, à cause de leur terre de La Tombe-sur-Seine, à percevoir par Étienne-Eustache Lemoine, receveur desdites dames. - Censitaires : - les habitants de La Tombe, outre les cens et rentes dont ils sont chargés pour les héritages qu'ils possèdent, doivent par an, le jour de Saint-Étienne, chacun 2 deniers, pour droits de pâturage, à peine de 7 sous 6

deniers d'amende ; - M. Louis Jannot, curé de La Tombe, à cause de son presbytère et des terres de sa cure, 7 deniers ; - Anne Morin, veuve François Millon, vivant procureur fiscal du lieu, 7 sous 9 deniers-oboie de cens, et 21 chopines de blé, seigle et avoine de rente ; - Jérôme Le Roy, bourgeois demeurant à Rebais en Brie, comme ayant épousé demoiselle Marie-Anne Prailly, 2 sous de cens et 2 pichets 6 pintes de blé, seigle et avoine de rente ; - François Crécy, officier de S. A. R., demeurant à Bray-sur-Seine, ou ses héritiers, 2 sous 7 deniers et pite. (*Registre, In-folio, 31 feuillets, papier*).

H 474 Aveu et dénombrement de la seigneurie.

Mouvance active. - Aveu et dénombrement du fief de Collégien, fourni à noble et révérende dame Françoise de La Châtre, abbesse de Faremoutiers, par messire Antoine Bouchet, seigneur de Bouville et Bournonville, conseiller du Roi en son Conseil d'État et privé, et en sa Cour de Parlement, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, « au nom et comme tuteur d'Antoine Fouquet, fils mineur d'ans de défunt Antoine Fouquet, vivant écuyer, seigneur châtelain de Croissy, Collégien, Piscop et des Bordes en Brie, et de dame Ysabeau Bouchet ; » lequel a reconnu tenir en plein fief, foi et hommage, de ladite dame, la terre et seigneurie de Collégien, en partie, qui consiste dans le lieu de l'ancien manoir assis audit lieu, appelé vulgairement le fief de Fermontier, où à présent ne reste plus qu'un petit vollet à pigeons, avec quelques vieils vestiges et bastiments, etc. » (*Registre, In-4°, 30 feuillets, parchemin*).

1634

H 478 Dammartin-sur-Tigeaux et Mortcerf. - Aveux et dénombremens des fiefs de Sainte-Agnès, de Bellevue et de Bessy, à Dammartin, et du fief de La Borde à Mortcerf.

Mouvance passive. - Déclaration portant aveu et dénombrement des fiefs de Sainte-Agnès, de Bellevue, de Bessy, comprenant le moulin de Coude, en la paroisse de Dammartin et de La Borde à Mortcerf, rendue par mesdames les abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Faremoutiers, à très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain, d'Aumale et de Gisors, prince d'Anet, comte d'Eu, de Dreux, de Crécy, de Brie-comte-Robert, d'Armainvilliers, baron de Sceaux, de Lésigny, Yvry, Garenne, etc., amiral et grand veneur de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Bretagne, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue de la Vrillière, à cause de son domaine de Crécy, procédant d'échange fait avec le Roi contre la principauté de Dombes ; - foi, hommage et aveu fournis à moadit seigneur le duc de Penthièvre, au même titre, par messire Charles-Christian Descourtils, sous-diacre du diocèse de Paris, écuyer, seigneur de Bellevue, du Chêne-Rond, de Maison-Rouge, Bréale, etc. (*2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

1781-1785

H 480 Procès-verbaux de bornage des seigneuries de Faremoutiers et de Pommeuse.

Limites. - Copie d'un procès-verbal de bornage des limites de la seigneurie de Faremoutiers, d'avec celles de la seigneurie de Pommeuse, dressé en vertu de lettres de commission obtenues du roi Henri II, par les religieuses, abbesse et couvent dudit Faremoutiers à l'encontre de messire Louis Picot, chevalier, seigneur de Pommeuse, « en vertu de certaine sentence donnée par les gens tenans les requêtes du Palais, à Paris, par laquelle auraient dit : attendu la déclaration et consentement des défenderesses, que hautes et apparentes bornes seraient, à commungs dépens des parties, mises et plantées par mesureurs et arpenteurs jurez dont elles conviendraient, par devant l'exécuteur de ladite sentence, de certains endroits des deux rives de la rivière d'Aubetin, depuis l'embouchure d'icelle chéant eu la rivière du Morin, jusques au Gué-Plat, et au côté droit du chemin de Paris à Sézanne, etc. ; » - procès-verbal de bornage des mêmes limites, fait à la requête des religieuses de Faremoutiers et de messire Etienne Puget, conseiller du Roi en son Conseil d'État, trésorier de son épargne, seigneur de Pommeuse, etc. (2 pièces, papier).

1550-1603

H 481 Biens divers. - Procès-verbal de bornage des dîmes à percevoir par l'abbaye.

Dîmes. - Copie collationnée d'un procès-verbal contenant description, bornage, limites et triages de toutes les dîmes appartenant à mesdames les religieuses et couvent de Faremoutiers, à percevoir au Mesnil-Rissant, paroisse de Saint-Augustin, au Chanoy, à Chéru, Mouroux, Vaux, au Poucet, paroisse de Pommeuse, aux Aulnois, paroisse de Beauheil, ainsi qu'en ce lieu, à Saint-Augustin, au Mont, à Vaudoy et à Leudon ; ledit procès-verbal dressé par Hector Bedier, lieutenant à Faremoutiers d'honorable homme et sage messire Raoul Duraine, licencié ès-droits, bailli de Faremoutiers, pour les religieuses du lieu, de la partie de vénérable et discrète personne maître Jean Chéron, prêtre-diacre en leur église, leur procureur. (Cahier, In-folio, papier, 17 feuillets).

1528

H 482 Dons, acquisitions et échanges.

Donations, acquisitions et échanges. - Donation d'héritages situés aux environs de Faremoutiers, par Françoise Levesque, fille de défunt Pierre Levesque, en son vivant sergent royal audit lieu, et de Claude Dumont, sa femme, « disant que dès longtemps elle aurait eu son affection au service de Dieu et, en ceste résolution, propose de vivre et mourir en l'estat de religion, estant à ce poulcée et inspirée par le Saint-Esprit, pourquoi elle a délaissé en pur don à l'abbaye de Faremoutiers, après son année de probation, les biens meubles et immeubles qui lui sont échus en la succession de ses père et mère ; » - acte de partage de ces mêmes biens ; - vente de plusieurs pièces de terre au profit de ladite abbaye, par : - Sulpice Denest, serrurier ; - Hubert Hazard, charretier ; - Jean Chevalier, tonnelier, demeurant tous trois à Faremoutiers ; - Jacques Hanat, - Jacques Lemaire, - Louis-Jean Bectard et Jacques Meignen, tous vigneron en la paroisse de Saint-Augustin ; - Nicolas Trudon, manouvrier

à Dammartin-en-Brie ; - échange d'héritages entre madame Marie-Renée de Meaupeou, abbesse de Faremoutiers, châtelaine du lieu et des terres de Jouy-sur-Morin, Boissy-le-Repos, Corfélix, etc., d'une part, et Louis Jouarre, marchand épicier audit lieu de Dammartin, d'autre part. (10 pièces parchemin ; 3 pièces, papier).

1644-1741

H 483

Domaine. - Baux à loyer des fermes de Beautheil, de Simprival, à Boissy-le-Repos (Marne), de Sainte-Agnès, à Dammartin-sous-Tigeaux, de Sainte-Fare-d'Oppigny-Nongloire, à Douy-la-Ramée, des Essarts, à Faremoutiers, et de La Borde à Mortcerf, consentis par les dames abbesse, prieure et religieuses dudit Faremoutiers, au profit de : - Michel Bouclier, garçon majeur, en ce lieu ; - Paul Rofort, laboureur à Boissy-le-Repos ; - Jacques Haquier, de même état, demeurant à Chapton, paroisse de La Villeneuve-lez-Charleville ; - Claude-Nicolas Aureau, fils de Jean-Baptiste, à La Celle ; - honorable homme Charles Gilbert, aussi laboureur à Rozoy-en-Multien ; - dame Jeanne-Angélique Gilbert, veuve de Jean Hanoteau, fermière à Nongloire ; - Nicolas Parnageon et Jeanne Pierrelet, sa femme, demeurant aux Piats, paroisse de Saints ; - Charlotte Cavillier, veuve de Étienne Cordellier, vivant laboureur, demeurant à La Borde, paroisse de Mortcerf ; - contre-lettres à plusieurs de ces baux ; - procès-verbaux de mesurage de la ferme de Sainte-Agnès et des terres et prés de celle de La Basse-Cour de l'abbaye de Faremoutiers, dressés par Toussaint Bossu, arpenteur royal au bailliage de Crécy, demeurant à Voisins, paroisse de Mouroux, et Louis-Nicolas-Joseph Toupet, arpenteur au bailliage de Faremoutiers, etc. (19 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier).

1729-1773

H 484

Domaine. - Baux à loyer des terres, seigneuries et revenus de Jouy-sur-Morin et de La Tombe, de la ferme du Moncel, des moulins banaux de La Chair-aux-Gens, du Poucet et de Tresme, en la paroisse de Pommeuse ; des dîmes de Champroger, du Poucet et de Courtalin ; de Pivot à Saint-Hilliers ; de Vaudoy et de Pommeuse ; du droit de pêche en la rivière du Morin, au territoire de Pommeuse, et de terres situées à Thoury, paroisse d'Hermé, passés au profit de : - Romain Charpentier, laboureur au Moncet, paroisse de Jouy ; - Joseph de Neufchâtel, meunier, et Marie Nicolas, sa femme, demeurant ensemble à La Chair-aux-Gens, paroisse de Jouy-sur-Morin ; - Pierre-Guillaume Patissier, marchand, demeurant au même lieu, et Simonne Maupoix, sa femme ; - Jean Varlet, meunier au Poucet ; - Étienne, de Chelles, charpentier à Tresmes ; - maître Eustache Lemoine, procureur fiscal de la terre et seigneurie de La Tombe, pour les dames abbesse et religieuses de Faremoutiers ; - Pierre-Martin Rouy, laboureur et receveur de ladite terre et seigneurie de La Tombe ; - Pierre Cochain, marchand fripier, et Jeanne Lallemand, sa femme, demeurant à Faremoutiers ; - Nicolas Parnageon, laboureur à Gloise, paroisse de Vaudoy ; - baux emphytéotiques de plusieurs pièces de terres sises au territoire de Thoury, paroisse d'Hermé, etc. (16 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1737-1786

- H 486 Bois. - Administration et coupes.
Domaine. - Coupes de bois. - Cahier de charges et conditions sous lesquelles, très-illustre et très-révérènde dame Charlotte-Julie Le Normant, abbesse de Faremoutiers, entend faire la vente et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la coupe de 36 arpents de bois taillis, situés au lieu dit Malvoisine ; - transaction, en double expédition, consentie entre très-haut et très-puissant seigneur François, des comtes de Baschi, comte de Baschi-Sainte-Estève, chevalier, commandeur des Ordres du Roi, son conseiller d'État ordinaire d'épée, fondé de procuration des religieuses de Faremoutiers, d'une part ; sieur Nicolas Collinet, marchand de bois pour la provision de Paris, tant en son nom personnel que se portant fort de sieur Rémi de Perthuis, aussi marchand de bois à Germigny-l'Évêque, et de sieur Sulpice Picard, de même état à Faremoutiers, ses associés, d'autre part, au sujet de contestations survenues entre eux, relativement à l'adjudication du quart en réserve des bois de l'abbaye dudit Faremoutiers, etc. (3 pièces, papier).
1767-1772
- H 487/1 Domaines. - Plans des « bois de Faremoutiers » avec figuration perspective de la chapelle et fontaine de Sainte-Aubierge.
Le plan porte : « Les plans et figures cy-dessus ont esté faicts par moy Pierre Le Roy, mesureur et arpenteur du Roy en sa maîtrise des eaux et forets des bailliages de Meaux et Crécy, résidant à Bouleurs, sur la réquisition de haute et puissante dame Jeanne de Plas, religieuse abbesse de l'abbaye royale de Faremoutiers, et ce pour satisfaire aux édits et ordonnances du Roi de ses Eaux et Forests de France, ainsy qu'il est plus au long porté et spécifié par le procès-verbal de mesurage séparé des présentes, le tout mis au greffe de la maîtrise suivant le certificat du 12 août 1672, signé : de Montcrif. »
1672
- H 487/2 Domaines. - Plan des bois de l'abbaye royale de Faremoutiers indiquant les coupes à faire de 1729 à 1753. (1 pièce, parchemin, aquarellé noir et blanc).
XVIIIème s.
- H 487/3 Domaines. - Plan des bois de l'abbaye royale de Faremoutiers indiquant les coupes à faire de 1729 à 1753 (correction de la date d'une coupe pour 1754). (1 pièce, papier, aquarellé couleurs).
XVIIIème s.
- H 487/4 Domaines. - Plan indiquant les plantations à faire en divers bois. (1 pièce, papier).
Plan de nouvelles plantations faites et à faire sur différentes parties de bois, au territoire d'Hautefeuille, appartenant à ladite abbaye, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État, du 13 mars 1784.
1784

Série H – Clergé régulier

- H 487/5 Domaines. - Plan d'une route à rectifier dans le bois de Fauvinet, au territoire de Neufmoutiers, par Scoquart. *(1 pièce, papier, aquarellé couleurs)*.
XVIIIème s.
- H 487/6 Domaines. - Boissy-le Repos et Corfélix (Marne). - Brouillons de plans de leur territoire. *(18 pièces, papier)*.
XVIIIème s.
- H 487/7 Domaines. - Plan parcellaire de Corfélix. *(1 pièce, papier)*.
Fait avec des fragments de comptes et mémoires [1757], découpés et collés. Le plan contient le numéro des héritages, leur contenance et les noms des propriétaires : - madame la comtesse de Broc, 320 perches ; - Charles-François de Chèvre de La Channotte, 26 arpents ; - les religieux de Saint-Julien de Suzanne, 400 perches ; - madame la duchesse d'Angoulême, 780 perches ; - Marguerite Lemaire, veuve Folio, 873 perches ; - M. de Bossancourt, 150 perches, etc.
XVIIIème s.
- H 488 Baux à rente, titres nouveaux, état des revenus.
Domaine et revenus. - Bail à rente de la terre de Gy-les-Nonains, par les dames de Faremoutiers, au profit de messire Claude de Mithon, chevalier, comte de Genouilly, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, au département de Rochefort, seigneur de Changy, Vaux, Tourteville et autres lieux, moyennant, outre les charges, la somme de 1, 800 livres de rente annuelle et perpétuelle ; - transport par ledit sieur de Mithon, au profit des religieuses de Faremoutiers, de 864 livres 17 sous 6 deniers de rente en 5 parties, à prendre sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; - titres-nouveaux de 3 parties de rente dues aux mêmes religieuses, par Pierre Foucault, marchand à Coulommiers, à cause de Marguerite Boussois, sa femme ; - Simon Chardon, vigneron au Charnoy, paroisse de Pommeuse, et Denis-Claude Chalopin, marchand boulanger en ladite ville de Coulommiers ; - état des revenus de l'abbaye de Faremoutiers, tant en argent qu'en blé, pois, navette, fromages, chapons gras et canards, provenant de ses fermes, seigneuries, moulins, dîmes, droits de pêche, cens, rentes, lods et ventes, etc. *(4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier)*.
1747-1780
- H 489 Usages. - Expédition informée d'un acte consenti par les habitants de La Venderie, paroisse de Pommeuse, où étaient présents : Jean et Urbain-Denis Testard, Furcy Lemaire, Pierre-Laurent-Martin Denest et autres, lesquels ont volontairement reconnu avoir cédé et transporté aux vénérables dames religieuses et couvent du royal monastère de Faremoutiers, ce accepté par madame Jeanne de Plas, abbesse de ce monastère, « c'est à savoir : tous les droits, parts et portions que peut duire, compéter et appartenir auxdits habitants de La Venderie, à la 9e portion, au total de 300 arpents de bois usagers de Faremoutiers, partissant avec les habitants de Bisset, de Poucet, Courtalien et autres hameaux de la paroisse de Pommeuse, qui ont droit en

ladite 9e portion ; - en considération de ladite cession, lesdites dames ont promis et se sont obligées de faire construire un pressoir à vin dans le village de La Venderie, au lieu le plus propre et commode que faire se pourra, etc. » (1 pièce, papier).

1644

H 490 Mesures. - Information et décision du bailli de Meaux au sujet de la capacité du boisseau de Faremoutiers.

Poids et mesures. - Extrait des minutes du greffe du bailliage de Meaux, le siège tenu par Marie-Louis-François Markelet, chevalier, seigneur de La Noue, portant information sur la capacité du boisseau de Faremoutiers, d'après les plaintes de messires Hilaire Bazier, curé de Saint-Augustin ; François Cretté, curé de Pommeuse, et Henri-Nicolas Boudet, curé de Mouroux, qui ont exposé que, s'étant aperçu, lors de la livraison de leur gros, d'une diminution sensible, les plaignants en ont fait remontrance aux dames de Faremoutiers, qui, loin d'y faire droit, les auraient encore servi avec moins d'attention les années suivantes ; qu'ayant cherché la raison de cette différence, ils auraient reconnu que les boisseaux servant à mesurer les grains qui leur revenaient n'étaient pas uniformes ; en conséquence et après plusieurs épreuves, ledit sieur bailli de Meaux aurait fixé la capacité de la mesure de Faremoutiers à 10 pintes et demi setier, son diamètre étant de 12 pouces 10 lignes et sa profondeur de 6 pouces 10 lignes. (Cahier, In-4°, 54 feuillets, papier).

1778

H 491 Obituaire (1518-1622). Relation des miracles advenus dans le monastère (1622).

Nécrologe de l'abbaye de Faremoutiers. « S'en suivent les obits des abesses et religieuses trépassées dont nous faisons les commémorations. - Janvier. Le dernier jour de janvier 1518, trépassa madame Marie Cornu, abbesse première de la réformation de ce monastère de Faremoutiers ; - l'an MDXXX, le XXVe jour de janvier, trépassa révérend père en Dieu Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, etc. » - Miracles. Original de la « Relation des miracles advenus au monastère des religieuses de Faremoutiers. Le 3e jour d'août 1622, jour de l'invention des reliques de saint Étienne, premier martyr, les ecclésiastiques et toute la compagnie estant dans l'esglise et que l'on visitait les saints ossements de la sainte Vierge, dont y a grande quantité dans la châsse, soeur Charlotte Le Bret, une des religieuses professe, âgée de vingt-sept ans, aveugle il y avait longtemps, vint avec une grande foy, pria que l'on luy meizt les saintes relicques sur les yeux fermez et jà morts, au rapport des médecins. Or, comme le prebtre, qui estoit messire Toussaint Mangin, lui tenait les saintes relliques sur les yeux, par l'espace d'un quart d'heure, elle sentit une grande émotion universelle par tout son corps et particulièrement une grande douleur aux yeux. L'on continua à louer et prier Dieu et à luy tenir les saintes reliques sur les yeux et luy remeist-on par trois fois. A la 3e fois, elle commença à crier je voy ! je voy la lumière, et voit maintenant escript et list. La première escripture fut ces deux mots VIVE JESUS. Est à noter que l'oeil

gauche qu'elle avait perdu dès l'âge de sept ans fut le premier ouvert et illuminé, et à l'instant, sans bouger de sa place, elle leut les escripteaux des saintes reliques que l'on remettoit dans la châsse, » etc. Suivent les signatures de La Châtre et de 30 religieuses, parmi lesquelles celle de la soeur Charlotte Le Bret. (1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin).

1518-1622

H 868

Personnel. - Actes de naissance de religieuses du monastère.

Naissance de plusieurs religieuses de chœur, de soeurs converses et d'un bénéficiaire de l'abbaye de Faremoutiers, fondée, au VIII^e siècle, par sainte Fare, fille d'Agnéric, l'un des officiers de Théodebert, roi d'Austrasie, qui, après s'être opposé de tout son pouvoir à la vocation de son enfant, aurait fait construire, pour elle, un monastère en un lieu qui a changé plusieurs fois de nom, avant de prendre celui sous lequel il est connu aujourd'hui. La prise de possession de ce monastère, par sainte Fare, remonterait à l'an 727 ; mais il est plus probable que, si véritablement l'abbaye de Faremoutiers est d'une époque aussi reculée, sa fondation est due à saint Faron, évêque de Meaux et frère de la première abbesse dudit monastère. - Des 27 novembre 1727 et 22 juin 1734, baptêmes de Marie-Charlotte et de Marie-Madeleine-Julie, filles de Jean de Beaurain, conseiller du Roi, géographe ordinaire de Sa Majesté, et de Marie-Madeleine Voisin, demeurant à Paris, quai des Augustins, paroisse Saint-André-des-Arts. La première a eu pour parrain Jean-François Cadet, sieur de La Vasserie, clerc tonsuré du diocèse de Boulogne, et pour marraine, dame Marie-Madeleine-Claude Hauffray, veuve de M. Jean-Baptiste Oudot, avocat en Parlement ; la seconde Alexandre Fillieux, écolier en mathématiques, et Marie-Madeleine de Beaurain, sa soeur ; - du 27 novembre 1747, actes de profession, comme religieuses de chœur, de Marie-Catherine Diénert, dite de Sainte-Claire, fille de M. Alexandre-André Diénert et de Marie-Marguerite Lempereur de Morfontaine, née à La Ferté-sous-jouarre, âgée de dix-neuf ans ; - Marie-Anne Pignard de Sainte-Rose, âgée de dix-sept ans, née à Chézy-l'Abbaye, fille de maître Jean Pignart et de Marguerite Lambert ; - Marie-Catherine Le Roy de Villepin, dite de Saint-René, âgée de vingt et un an, née à Bannoy, diocèse d'Amiens, fille de messire Charles-Louis Le Roy de Villepin et de demoiselle Anne Dehen ; - le 6 septembre 1751, Jeanne-Angélique Lefèvre, née à Couilly, fille de François et de Marie-Madeleine Gaucher, et Marie-Anne Gervais, née à Villiers-sur-Morin, fille de Pierre Gervais et de Louise Hue, ont aussi fait profession, mais comme soeurs converses, entre les mains de l'abbesse de Faremoutiers, madame Marie-Renée de Maupeou ; - Extrait du registre des baptêmes de l'église paroissiale Saint-Sulpice de Faremoutiers : « L'an 1752, le 22 octobre, Marguerite-Blanche-Ursule, née la veille du légitime mariage de Jean-Baptiste Denest, serrurier audit lieu, et de Marguerite Mirat, sa femme, a été baptisée par le sieur Legrand, curé dudit Faremoutiers ; » - du 5 novembre 1767, est née à Fresnes, et a été baptisée, par le curé de la paroisse, Charlotte, fille de Jean La Salle, jardinier du château, et d'Élisabeth Romblot, sa femme ; - le 8 octobre 1758, a été baptisé Charles Légal, bénéficiaire de l'abbaye de Faremoutiers, fils de Marin Légal, cabaretier en ce lieu, et d'Anne-Charles Guiot, son épouse, » etc. (21 pièces, papier).

1726-1767

Série H – Clergé régulier

- 331 H 5 Manuscrit comprenant : 1° le martyrologe d'Usuard et la règle de saint Benoit (XIIe s) ; 2° obituaire (vers 1240) ; 3° état des revenus de l'abbaye (1302) ; 4° cérémonial pour le serment et la bénédiction de l'abbesse (XVe s.) ; 5° la transcription d'actes divers (1192-XIIIe s.) et d'un acte d'association spirituelle avec le monastère de Saint-Martin-des-Champs (1261) ; 6° quelques notes du XVIe s.
- XIIème s.-XVIème s.
- 331 H 9 Spirituel. - Signification et procédure par l'évêque de Meaux, Dominique de Ligny au sujet de son droit de visite.
- 1671
- 331 H 11 Procès-verbal et information par l'official de Meaux au sujet de ces miracles.
- 1622
- 331 H 12 Procès-verbaux d'envoi et authentiques de reliques de sainte Fare, attestations de miracles obtenus par l'intercession de cette sainte ; relations de la manière dont son culte fut introduit en Sicile par les Capucins de Palerme ; extraits d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai ; image de la sainte ; procès-verbal de visite des reliques par l'évêque de Meaux en 1828 (Sceau sur lacs de soie, sceaux plaqués et cachets).
- XVIIème s.-1828
- 331 H 13 Temporel. - Inventaire des rentes dues à l'abbaye.
- XVIIème s.
- 331 H 18 Déclarations à terrier.
- 1586-1772
- 331 H 19 Tables et extraits du terrier de 1603 ; logis et jardins de Coulommiers déclarés en 1604 et 1664.
- XVIIème s.
- 331 H 20 Tables du terrier de 1664.
- XVIIème s.
- 331 H 21 Tables du terrier de 1688.
- XVIIème s.
- 331 H 62 Cure et canonicats de Faremoutiers. - Nomination d'un curé ; déclarations à terrier, procédure avec l'abbesse.
- 1763-1775

331 H 64 Registre des recettes de l'église et abbaye de Notre-Dame de Faremoutiers.

Recette de tout le revenu tant en deniers ordinaires que extraordinaires et toutes autres choses de l'église et abbaye de Notre-Dame de Faremoutiers par soeur Claude Le Maistre, commise et instituée dépositaire par Marie Violle abbesse, de la Saint Martin 15[6]8 au ... vérifié et annoté par la [soeur] comptable et remis à l'abbesse le 7 janvier 1570 (folios 1-161) ; idem de la Saint Martin 1569 au 18 janvier 1570 (folios 165-215) ; idem par soeur Marie Derneuille, dépositaire par Louise de Bourbon, abbesse, du 18 janvier au 11 mars 1570 puis, l'abbaye et ses revenus étant saisis par le roi, par Gabriel Le Sueur et Jehan Boursot, établis commissaires du 13 mars au 15 juin 1570, et à nouveau Marie Derneuille du 15 mars à la Saint Martin (folios 219-221, 225-277) ; idem, de la Saint Martin 1570 au 5 mars 1571 (folios 279-351).

1568-1571

331 H 65 Vidimus sous le sceau du bailliage de Sézanne (Marne, arrondissement d'Épernay), d'un mandement du duc Louis d'Orléans concernant une rente due aux religieuses de Faremoutiers (Seine-et-Marne, commune de Rozoy), pour leur prieuré de la Vaucelle, sur ses terres du Gault (Marne, commune de Monmirail).

11/06/1394

H 469 - H 471,
H 485

Coulommiers

Date de contenu : 1534-1760

H 469 Extrait des terriers de la seigneurie de Mouroux relatifs aux immeubles situés au faubourg de la porte de Provins à Coulommiers (date de production : XVII^e s. ; date de contenu : 1534-1686).

Censives. - Extrait des terriers de la seigneurie de Mouroux, indiquant les maisons, bâtiments, cours et jardins situés au faubourg de la porte de Provins, à Coulommiers, qui sont en censive de Faremoutiers, et appartenant à : - Antoine de Beaufort, qui a reconnu être propriétaire d'une maison où est une tannerie, contenant 3 bouges, avec une cour et un jardin, tenant des deux parts à deux brassets de la rivière du Morin ; - Denis Houillier, marchand, un jardin et une tannerie avec les loges étant en cellier ; - Jacques Mallard et Perrette Brisseton, sa femme ; - Abel Poulet, tanneur, a déclaré posséder un corps de logis à deux étages, avec porte commune et tannerie derrière ; Antoine Margouiller, mercier, détenteur d'une maison de 3 travées, cour devant et 2 perches de jardin ; - Denis Charnoy, huillier au moulin du Bertrand, a reconnu être propriétaire d'une travée de haut logis, où il y a chambre et grenier ; - Denis Chatton, maître barbier et chirurgien, un jardin de 4 perches ; - Étienne Dejoy, sergent royal, à cause de Catherine Charnoy, sa femme, un petit chas bas (cellier) où il y a cheminée, avec moitié du grenier dessus ; - François Musnier, foulon à drap, pour moitié, par indivis, d'une maison de fond en comble, et une étable servant à foulerie, etc. (*Cahier, In-folio, 27 feuillets, papier*).

- H 470 Extrait des terriers donnant le relevé des maisons situées dans la censive de l'abbaye (1604-1686).
- Censives. - Extraits des terriers de l'abbaye Notre-Dame et Saint-Pierre de Faremoutiers, contenant le relevé des maisons de Coulommiers étant en la censive de ladite abbaye et déclarées par : - Élie Leroy, marchand tanneur ; - Étienne Person de même état ; - François Hatot, maître barbier, propriétaire d'une tannerie, aisance et appartenances d'icelle ; - Hugues Lorin, taillandier, une travée de logis, couverte de tuile, avec une étable et un toit à porcs ; - Jean Gueux, marchand maître cordonnier, détenteur d'un petit corps d'hôtel, consistant en un chas bas ou cellier, chambre, grenier au dessus, cour devant et jardin derrière ; - Jean Guitton, maître apothicaire, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de Simon Barre et de Catherine Aubertin, sa femme, a reconnu la moitié d'une maison, où pend pour enseigne l'image Saint-Crépin ; - Louis Le Roy, dit Dauphin, marchand tanneur, à cause de l'échange qu'il a fait avec Denis Chatton, une maison et tannerie, couverte de tuiles, et deux logis servant de foulerie ; - M. Jean Pidoux, médecin du Roi, résidant à Poitiers, comparant par Françoise Bobé, sa femme, pour deux maisons, cours, jardins et autres héritages ; - Pierre Mareschal, maître palefrenier de feu M. de Longueville, demeurant au vieux château de Coulommiers, etc. (*Cahier, In-folio, 30 feuillets, papier*).
- H 471 Mémoire des logis et héritages déclarés en 1604 ; transactions avec le duc de Chevreuse, seigneur de Coulommiers (1756 et 1760).
- Censives. - Mémoire des héritages déclarés en 1604, au terrier de l'abbaye de Faremoutiers, sis au faubourg de Coulommiers, en la rue des Guinchons, à main droite en allant aux Capucins, par : - Pierre Thominet, marchand tanneur à Coulommiers, détenteur de moitié, par indivis, d'un logis couvert de tuiles ; - Jean Beauvillain, marchand au même lieu, un petit jardin contenant 6 perches et demie, dans lequel il y a deux toits à porcs ; - Nicolas Moussot, maréchal, détenteur d'un autre jardin, contenant 6 perches ; - Gillette Leroy, veuve de feu Antoine Ferté, laquelle en son nom, comme douairière dudit défunt, et comme se portant fort de Jean Denon, maréchal à Touquin, à cause de sa femme, fille des susnommés, détenteresse d'une travée de bâtiment avec cour et jardin derrière, etc. - Transaction entre très-illustre et révérende dame Marie-Renée de Maupeou, abbesse de Faremoutiers, dame châtelaine du lieu et des terres, seigneuries et châtelainies de Jouy-sur-Morin, Boissy-le-Repos, Corfélix, Gy, La Tombe, Oppigny-Nongloire, La Borde, Fauvinet, etc., et maître Jean Huvier, avocat en Parlement, bailli de Coulommiers, au nom de monseigneur Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel et Valangin, en Suisse, seigneur de Coulommiers, au sujet de la censive des héritages qui précèdent ; - ratification de ladite transaction par le duc de Luynes, etc. (*1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier*).
- H 485 Aveu et dénombrement faits à la châtellerie de Coulommiers (1739). Déclarations au terrier de la seigneurie de Hautefeuille (1781).
- Domaine et mouvance passive. - Présentation d'homme vivant et

mourant, ou vicaire fourni par le fondé de pouvoirs de madame Charlotte-Julie Le Normant, abbesse de Faremoutiers, et des prieure, sous-prieure, dépositaire, secrétaire, célière et discrètes du monastère de ce lieu, à très-haut et très-puissant seigneur Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel, de Valangin, en Suisse, et d'Orange, marquis de Saissac et de Dangeau, châtelain de Coulommiers, du sieur Innocent Hucher, âgé de 22 ans, chargé, en ladite qualité, de faire foi et hommage audit seigneur, comme aussi de lui fournir l'aveu et dénombrement d'une pièce de bois dite des Loges, contenant 8 arpents, située en la paroisse d'Hautefeuille ; - déclaration d'une ferme sise en cette paroisse, appelée anciennement Le Château, appartenant à l'abbaye de Faremoutiers, fournie au terrier de Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain, de Rambouillet, d'Aumale et de Gisors, etc., grand amiral et grand veneur de France, à cause de sa seigneurie d'Hautefeuille, membre du comté de Crécy. (3 pièces, papier).

H 455 - H 456,
H 472, H 475

Pommeuse

1534-1765

H 455 Terrier de la seigneurie (1534).

Mouvance censuelle. - Terrier de partie du territoire de Pommeuse, en censive de l'abbaye de Faremoutiers, établi en exécution des lettres patentes du roi François Ier, de la commission de Jean d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, et des lettres de procuration données par dame Marie Baudry, humble abbesse dudit Faremoutiers, à religieuse personne frère Robert Phenisson, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'église Monseigneur Saint-Germain des Prez-lez-Paris, confesseur du couvent, pour agir en son nom, le tout suivi de la déclaration des héritages du domaine de l'abbaye, assis au lieu de Pommeuse, consistant en un moulin à blé, un pressoir et 6 pièces de terre ou vignes. - Censitaires : - Antoine Magnion, vigneron au Charnoy-la-Loupière ; - Denis Barré, laboureur à La Venderie ; - Denis Lambert et Jacques Levesque, aussi laboureurs au même lieu ; - Gabriel de La Vieille-Maison et Guillaume Liénard, foleurs de draps, et Perrine Lechat, sa femme ; - Guillaume Lheureux, laboureur à Tresmes ; - noble homme Joachim Duboys, seigneur de Montregnard, et Perrine de Billac, sa femme ; - Jean Lambert, tonnelier au Poncet ; - Mathelin Hardy, cardeur, demeurant à Tresmes, et Jeanne Ladouce (Ledoux), sa femme ; - « vénérable personne messire Jean Petit, dit Gontier, tant en son nom, que comme soi faisant fort en cette partie, de ses frères et soeurs ; » - Robert Lennuyeulx, marchand à Vauxpleurs, etc. ; tous lesdits lieux dépendant de la paroisse de Pommeuse. (*Registre, petit in-folio, 357 feuillets, papier*).

H 456 Terrier de partie de la seigneurie (1688-1691).

Mouvance censuelle. - Terrier de partie de la seigneurie de Pommeuse, appartenant aux religieuses de Faremoutiers. - Censitaires : - Claude

Lemoine, meunier demeurant à Tresmes et ci-devant au Poncet, paroisse de Pommeuse ; - Pierre Vignier, marchand au Jay, même paroisse ; - Pierre Frutel, maître des petites écoles de Pommeuse ; - Jacques Testait, dit Rosier, vigneron à La Venderie ; - Simon Lheureux, de même état, demeurant à Tresmes ; - Nicolas Durant, laboureur à Courtry, paroisse de La Celle ; - Denis Denest, aussi vigneron à La Venderie ; - Nicolas-Jean Louis, boucher à Coulommiers, en son nom, comme héritier de défunt Nicolas Louis et de Marie Raby, ses aïeux ; - Étienne Testard, meunier à Courton, paroisse de Saint-Loup de Naud, et Sébastienne Thévenin, sa femme, avant lui veuve de Martin Rousseau, vivant huillier au Poncet ; - Nicolas Filandier, laboureur à Montcerf ; - Marie Mercier, veuve de Louis Prévost, vivant marchand tanneur à Coulommiers ; - Louis Leclerc, capitaine du charroi de M. le duc d'Orléans, demeurant ordinairement en sa maison du Fay, paroisse de Pommeuse ; - Laurent Liénard, marchand huillier au moulin du Bertrand, paroisse de La Celle ; - Jacques Liénard, de même état, au moulin de Courtalin ; - Jean-Charles Hochard, sergent au bailliage de Faremoutiers ; - Nicolas Deboussois, marchand à Coulommiers ; - François Delaunoy, sieur de Flêche, demeurant à Tresmes, fils et héritier de défunt François Delaunoy, vivant garde du corps du Roi, et de Nicole Loiseau ; - Catherine Basile, veuve de maître François de Vitry, vivant procureur du Roi en l'Élection de Coulommiers, etc. (*Registre, grand in-folio, 435 feuillets, papier*).

H 472 Cueilleret des cens dus à l'abbaye (1728-1765).

Censives. - Cueilleret des cens dus à mesdames de Faremoutiers, sur la paroisse de Pommeuse, à commencer au jour de Saint-Rémi, suivant les déclarations fournies à leur terrier, par : - François Cottret, vigneron à Tresmes, qui doit payer, par an, 3 sous ; - Laurent L'heureux, de Courtalin, et consorts, 1 sous 6 deniers ; - Huberde Lefort, veuve de Claude Jacob, demeurant au Charnoy, 1 sou 9 deniers ; - Denis Babin, arpenteur à Tresmes, 3 sous ; - Michel Meunier, de Bissets, 7 deniers et 1 obole ; - Gilbert, Simon et Geneviève Gondard, 4 sous 4 deniers ; - Louis Chardon, vigneron au Charnoy, 2 sous 7 deniers 1 obole ; - Jacques Léauté, du Theil, paroisse de Coulommiers, 3 deniers 1 obole ; - Georges Denest de La Venderie, 1 sou et 1 obole ; - Jacques Leprince, vigneron à Bissets, 1 sou 4 deniers ; - François Grongnet, cordonnier à Tresmes, 6 deniers ; - Jacques Liénard, de Courtalin, 4 sous 2 deniers ; - Étienne Viserois, marchand mercier à Faremoutiers, 6 deniers 1 obole ; - le seigneur de Pommeuse, à cause des héritages qu'il possède en la seigneurie de Faremoutiers, 51 sous 4 deniers ; - sieur Jean-Louis Deslogis, à Vauxpleurs, 2 sous 5 deniers 1 obole et 1 pite, etc. (*Cahier, In-folio, 28 feuillets, papier*).

H 475 Foi et hommage, aveux et dénombremments du fief du Tronchet (1606-1702).

Mouvance active. - Foi et hommages, aveux et dénombremments du fief du Tronchet, en la paroisse de Pommeuse, fournis à mesdames de Faremoutiers, par : - Nicolas Mussault, valet de chambre de la feuë Reine,

mère du Roi dernier, décédé. - Jacques Mussault, fils aîné et principal héritier du premier, « tant pour luy que garantissant pour Marguerite Guyot, sa mère, et pour Sulpice, Marye et Nicole Mussault, ses frère et soeurs ; » - Pierre Sainfray, contrôleur de la maison de la feue Reine, tuteur onéraire de demoiselle Marie Geneviève de Mont-le-Zun de Besemaux, fille mineure, dame des terres et seigneuries de Pommeuse, Chéru, Coubertin, Le Tronchet, Maurenard, Lumigny, La Malmaison, Guérard et autres terres situées en Brie ; lequel sieur Sainfray s'est exprès transporté à l'abbaye de Faremoutiers, où étant au grand parloir et par derrière très-illustre et révérende dame Marie-Anne-Généreuse-Constance-Thérèse de Béringhen, dame et abbesse du lieu, parlant à sa personne, « le dict sieur Sainfray, attendu le bas âge de la demoiselle de Besemaux, aurait, en debvoir de vassal, teste nue, à genouil, sans espée ny espérons, dict et déclaré qu'il faict et porte à madame l'abbesse, les foy hommages et serment de fidélité que ladicte damoiselle est tenue luy faire et porter, etc. » (7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

H 457 - H 458/2,
H 476 - H 477

Saint-Augustin

1534-1770

H 457 Terrier de la seigneurie (1534).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Saint-Augustin, dressé par Jean Regnault, Denis Roitin et Ambroise Lemarpault, commissaires députés par le Roi, M. le prévôt de Paris et M. le bailli de Meaux, de la partie des vénérables religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Faremoutiers, dames censières et foncières du lieu, appartenances et dépendances, tant en doyenné et mairie de rivière, que mairie de Mouroux, etc. - Censitaires : - Aliot Bourgeois, laboureur à Barignie (Barny), paroisse de Saint-Augustin ; - Denis Hébert, de même état, demeurant à Laval, paroisse de Mauperthuis ; - Denis Léger, fouleur de draps, au Poncet, paroisse de Saint-Augustin, et Marguerite Petit, sa femme ; - Étienne Leclerc, laboureur à Hautefeuille, et Simonne Babin, suffisamment licenciée et autorisée de son mari quant à ce ; - Jean Babin, tisserand en toile, demeurant à Farnaches, et Martine Guyton, sa femme ; - Jean Montmoron, cardeur à Brie, paroisse de Saint-Augustin ; - Jean Bourgeois, laboureur au Mesnil-Rissant, même paroisse ; - les héritiers feu Martin Le Bourgoing, demeurant à Coulommiers ; - Jeanne Bourjot, veuve de Jean de La Gaude, à Tilloys, paroisse de Saints ; - messires Nicole et Jean Noël, prêtres, demeurant au Mesnil-Rissant ; - Martin Lemaire, laboureur à Barny ; - Mathieu Bassinet, cardeur aux Mousles, paroisse de Saint-Augustin, etc. (*Registre, petit in-folio, 482 feuillets, papier*).

H 458/1 Terrier de Faremoutiers pour la paroisse de Saint-Augustin (1664-1688).

H 458/2 Censier de la seigneurie (1664-1676).

Censives. - Relevé du terrier de Faremoutiers, pour la paroisse de Saint-Augustin, commencé en 1664, comprenant les maisons, jardins, accoints, hameaux, terres, prés, bois, vignes et friches, canton par canton, avec

l'indication des héritages mentionnés aux articles des champs et maisons qui sont chargés de poules, chapons et autres rentes seigneuriales. - Hameau du Poncet : - Jean Hucher, 4 travées de bâtiment et un jardin ; - Laurent Sénefault, pour 3 travées de logis et 7 perches de jardin, doit par an, 1 poule, etc. (*Registre, In-folio, 96 feuillets, papier*).

H 476 Foi et hommage, aveux et dénombremments du fief de Bréard (1748-1770).

Mouvance active. - Foi et hommages, aveux et dénombremments du fief de Bréard, sis en la paroisse de Saint-Augustin, fournis à mesdames Renée de Maupeou, et Charlotte-Julie Le Normant, toutes deux abbesse et dames de Faremoutiers, par haut et puissant seigneur messire Pierre de Montesquiou, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, sous-lieutenant de la 1^{re} compagnie des mousquetaires de la garde de Sa Majesté, seigneur de Mauperthuis, La Barre, Fontaine-Archère et autres lieux, et le fondé de pouvoirs de très-haute et très-puissante dame Jeanne-Marie Hocquart, marquise de Montesquiou, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Anne-Pierre de Montesquiou, marquis et baron de Montesquiou, etc. ; - mémoire pour mesdames les abbesse, prieure et religieuses de Faremoutiers, dames châtelaines du lieu, contre ledit seigneur marquis de Montesquiou, au sujet de son fief de Bréard, mouvant et relevant en plein fief, foi et hommage de la châtellenie de Faremoutiers, etc. (*3 pièces, parchemin*).

H 477 Foi et hommage, aveux et dénombremments du fief des Bissets (1668-1672).

Mouvance active. - Foi et hommages, aveux et dénombremments du fief des Bissets, paroisse de Saint-Augustin, fournis aux religieuses de Faremoutiers, par: maître Pierre Meusnier, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes, à Paris, écuyer, sieur de Mauroy et dudit fief des Bissets ; messire Pierre Meusnier, écuyer, sieur de Mauroy, de Saint-Augustin, etc., tant pour lui que comme fondé de procuration de messire François Meusnier, écuyer, sieur de Bois-Hazard ; demoiselle Marie-Anne Meusnier de Mauroy ; demoiselle Henriette Geneviève Meusnier de Jouy, et demoiselle Madeleine Thérèse Meusnier des Bissets, tous majeurs, ses frère et soeurs puînés, et messire Pierre-Jean-Baptiste Meusnier de Mauroy, chevalier, ancien officier de la 1^{re} compagnie des mousquetaires du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en son château de Saint-Augustin, héritier pour un 7^e de feu Pierre Meusnier, son père, etc. (*16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier*).

H 450 - H 453,
331 H 63

Seigneurie de Faremoutiers

1534-1689

H 450 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Faremoutiers, en censive des religieuses de l'abbaye du lieu (1534 ; 1^{er} volume).

Contenant le dénombrement de ladite seigneurie, qui consiste en « église, cloître et autres logis, en manoirs adjacents de nostre vray domaine. Au-dessous et à l'entour, grands jardins et pasturaiges, garenne et boys,

tout en un tenant, etc. » - Copie du testament (latin) de la bienheureuse vierge Fare. - La 15e année du règne du très-glorieux roi Dagobert, le 7e jour des calendes de novembre, Burgondo-Fara, qui, par amour du Christ et pour l'absolution de ses péchés, a fondé avec sa famille le monastère d'Éboriac, qu'elle a gouverné, confirme par testament ses donations en faveur des servantes de Dieu établies dans ce couvent d'Éboriac, érigé au pays de Brie, en l'honneur de sainte-Marie et de saint-Pierre, prince des apôtres ; notamment la part appartenant à la testatrice dans la ville appelée Champeaux, en manants, vignes, bois, prés, cours d'eau, etc. ; sa portion de la ville nommée Cavaniac, au pays de Chelles, avec les terres, maisons, manants, vignes, bois, prés, eaux, etc. ; ce qui lui vient du testament d'Agneric, son père, Dulgo-Fay ; des maisons sises à Meaux, avec un moulin au même lieu sur la Marne.... Ensuite, elle donne à ses frères et soeur germains, Cagnoald, Faron et Agnetrude, sa part de la ville de Louvres, en Parisis, etc. - Acte daté du monastère d'Éboriac, le 7e jour des ides d'octobre. - Censitaires de la seigneurie : - Arthus Le Besgue, laboureur, et Marguerite Coquillard, sa femme ; - Antoine Carrillon, parcheminier ; - Denis Montigny, officier de mesdames les religieuses, abbesse et couvent de Faremoutiers ; - Gilles Billart, praticien en Cour-Laye ; - Guillaume Labafour, potier d'étain ; - Jehan Desbordes, tisserand en draps, pour une maison de 7 travées, grange, cour et jardin, chargés envers mesdites dames, au prix de 4 deniers tournois par arpent, de pur-chef cens, tous demeurant à Faremoutiers ; - noble homme Jean de Blandureau, écuyer, et demoiselle Marguerite de Fleury, sa femme, etc. (*Registre, In-folio, 282 feuillets, papier*).

H 451 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Faremoutiers (1534 ; Ile volume).

Censitaires: - les curé et chanoines de Faremoutiers, qui sont : « maitre Antoine Plaisant, curé et chanoine ; maitre Jehan Chéron, aussi chanoine, procureur et soy faisant fort pour les autres chanoines ; » - les marguilliers de l'oeuvre et fabrique M. Saint-Sulpice de Faremoutiers ; - Jeanne Thomas, veuve de feu Michel Mercier, demeurant à Courtalin ; - Denise Mengin, veuve de Nicolas Caillou, tant en son nom que pour Jean Caillou, messire Michel Caillou, prêtre, et autres, tous détenteurs d'une maison à trois piliers, avec un petit cellier, étable, cour et aisance ; - messires Jean Benoist, Richard Lucas, Robert Barre, Michel Dumont, Guillaume Regnoust, vénérable et discrète personne Jean Chéron, tous prêtres et chanoines demeurant à Faremoutiers ou autres lieux ; - honorable homme Nicolas Hasard, marchand laboureur, et Nicole Mégissier, sa femme, qui ont confessé être propriétaires « d'une maison de 4 travées cour et grandie dernière, estables, fournil et jardin à choux derrière ladite granche, avec une petite coucellette, etc. ; » - Quentin Richart, hôtelier à Faremoutiers ; - Robert Narbonne, cardeur et peigneur de laines, et Jeanne Vérée, sa femme ; - Tristan de Boussoys, marchand tanneur à Coulommiers ; - Simon Carillon, praticien à Guérard, etc. (*Registre, In-folio, 304 feuillets, papier*).

H 452 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Faremoutiers, établi par Mathieu Bégué, notaire royal, et Jacques Beddier, praticien,

demeurant au même lieu, commissaire à ce député de par le Roi, de la partie des vénérables religieuses, abbesse et couvent de Faremoutiers, dames censières et foncières, ayant haute, moyenne et basse justice des villages, terres et seigneuries du lieu, appartenances et dépendances, tant en doyenné, mairie de rivière, que mairie de Morou (Mouroux), desquelles la censive est payable en l'hôtel seigneurial dudit Faremoutiers, et aux croix de Mouroux et de Pommeuse. - « S'en suit le dénombrement et déclaration des logis, terres et métairies appartenant en domaine à mesdites dames, et dont elles jouissent, assis à Faremoutiers et terroir d'icelluy, qui anciennement s'appelloit Eboriacus, de la fondation madame Sainte-Fare, confirmée par plusieurs rois de France, et ès paroisses de Morou, Pommeuse (Pommeuse), Saint-Augustin, Beauthel, Sainte-Agnès, La Borde, Coulede et Fauvinet. » - Censitaires ; - Antoine Andru, maître maçon à Faremoutiers ; - Antoine Mégissier, marchand en la ville de Coulommiers ; - Benoit Corrion, tisserand en draps, audit Faremoutiers ; - Denis Doucet, marchand boucher à Meaux ; - Denis Mercier, tavernier à Pommeuse ; - Étienne Beddier et Étienne Liénard, laboureurs à Faremoutiers ; - maîtres Louis Mercier, curé de Mouroux ; Denis Fleuriot, Faron Laurent, Antoine Huault, tous prêtres, chanoines et diacre de l'église et abbaye Notre-Dame de Faremoutiers ; - noble homme Guillaume Héaulmé, écuyer, archer des gardes du corps du Roi ; - Pierre Colet, talonnier en bois, etc. (1604-1611). (*Registre, In-folio, 314 feuillets, papier*).

H 453

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Faremoutiers dressé pour les dames, abbesse, religieuses et couvent de cette ville (les 13 premiers feuillets et la fin du registre manquent). - Censitaires : - Sulpice Verelle, bourrelier ; - Jacques Rivière, maréchal ; - Christophe Brandebourg, serrurier ; - Simon Mercier, marchand ; - Marguerite Louis, veuve de Louis Auger, vivant laboureur, tous demeurant à Faremoutiers ; - Georges Guinet, receveur de la terre de La Noue, paroisse de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux ; - Pierre Opoix, vigneron à Tresmes, paroisse de Pommeuse ; - Paul Ferté, hôtelier à Coulommiers ; - Pierre Bobé, de même état à Faremoutiers ; - Mathieu Bectard, cabaretier à Nesles, près Rozoy-en-Brie ; - Henri Goyard, laboureur au faubourg de Charnes, paroisse de Pommeuse ; - François Delestain, de même état, à Courtry, paroisse de Guérard ; - Faron Picard, maître chirurgien à Faremoutiers ; - Mathurin Guillon, maître maçon et sergent-voyer du bailliage et châellenie dudit lieu de Faremoutiers ; - demoiselle Charlotte-Louise Vaillant, fille majeure, demeurant à Paris, rue de Bièvre, au nom et comme héritière, pour moitié, de défunt Innocent Vaillant, marchand bourgeois de la même ville, suivant licitation volontaire, entre elle et Claude Vaillant, son frère, chef d'échansonnerie du Roi ; - Sulpice Denest, serrurier à Faremoutiers ; - maître Jean Lefort, ci-devant procureur au Châtelet de Paris, fils et héritier de défunt Jean Lefort, chef de panneterie de la Reine ; - Simon Ramonet, laboureur en la ferme du Poncet, paroisse de Saint-Augustin ; - maître Jean Noyeux, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel, garde-scel en l'Élection de Rozoy ; - dame Jeanne Mégissier, veuve de maître Abraham Subtil, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes à Rouen, maître d'hôtel ordinaire

de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue Hautefeuille, etc. (1686-1689).
(*Registre, grand in-folio, 382 feuillets, papier*).

331 H 63 Terrier de la seigneurie (1664-1675).

H 467, H 473, H 479 Territoir de Beautheil

1737-1785

H 467 Beautheil. - Plan du territoire (1773). Saint-Hilliers. - Plan de la dîme de Pivot (1778). Vaudoy. - Plan d'un dîmage (1769).

Dîmes et limites. - « Plan des limites du territoire de Beautheil, contenant en superficie, la quantité de 2, 134 arpents 61 perches 1/2, mesure de 22 pieds, non compris 20 arpents 74 perches, provenant de l'étang de Gripoil, et ce, conformément aux bornes y désignées, qui, joints la quantité ci-dessus, font ensemble celle de 2, 156 arpents 36 perches 1/3, dont les dîmes appartiennent à mesdames de Faremoutiers, levé géométriquement par ordre de très-illustre et révérende dame Charlotte-Julie Le Normant, abbesse de Notre-Dame et Saint-Pierre dudit Faremoutiers. » - Plan de la dîme de Pivot, paroisse de Saint-Hilliers, en la seigneurie du domaine royal, levé par Arnoult, arpenteur à Rouilly ; - autre plan d'un dîmage au territoire de Vaudoy, à partager par tiers entre l'abbaye de Faremoutiers, le prieur du Guay et celui du Boschet, dressé par Nicolas Gillier, arpenteur, priseur royal, demeurant à Cramaille, pour servir à éclaircir une question de limites, entre les parties susdites et le sieur curé de Planoy, etc. (*Plans, 4 pièces, papier*).

H 473 Beautheil. - Aveu et dénombrement du fief des Noues-Courtes et plan de ce fief (1785).

Mouvance active. - Aveu et dénombrement du fief des Noues-Courtes, situé au territoire de Beautheil, fourni à très-illustre dame Claude de Durfort, abbesse de l'abbaye royale et église de Notre-Dame et Saint-Pierre de Faremoutiers en Brie, par maître Huvier Des Fontenelles, écuyer, licencié ès-lois, demeurant à Coulommiers, au nom et comme fondé de procuration de sieur Éloi Guérin, seigneur de Voisins, du Hamel, du Fresne, des Noues-Courtes, du Puis, de Rouville et de Villiers, demeurant à Paris, rue du Roule ; ledit aveu contenant la filiation des propriétaires qui se sont succédé dans le fief des Noues-Courtes et de ceux y joints, ainsi qu'il suit : - Jean, dit Lenfant de Saint-Germain, écuyer, qui en fit la vente, avec Jeanne, sa femme, à Blaine Spinel et à Marguerite, son épouse, au mois de janvier 1321 ; - Oudin Spinel, leur fils, qui eut pour héritier Perrin ou Pierre, père de Jeanne, veuve de Jean Lepicart, dit Le Breton, qui vendit son fief à maître Denis Chaudéron, prêtre, qui donna son nom audit fief, etc., - Plan à l'appui. (*Registre, In-4°, 33 feuillets, parchemin ; 1 plan*).

H 479 Beautheil. - Dîmes ; transaction et plan (1737-1780).

Dîmes, cens, rentes, etc. - Transactions relatives aux dîmes à percevoir sur le territoire de Beautheil, consenties entre Mgr Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neufchâtel et de Valangin, en Suisse, comte de Dunois et de Noyers, seigneur châtelain de

Coulommiers, brigadier des armées du Roi, mestre de camp général des dragons de France, émancipé par son mariage, et cependant assisté de très-haut et très-puissant seigneur Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, pair de France, marquis de Dangeau ; - dame Louise-Madeleine Le Blanc, veuve de messire Esprit-Juvénal d'Harville des Ursins, marquis de Tresnel, mestre de camp du régiment Dragons-d'Orléans, ayant la garde noble de ses enfants mineurs et dudit sieur son mari, vivant seigneur du fief des Vieux-Fossés, en la paroisse de Chailly ; - messire Jean-René Vannier, chanoine de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, en son nom, et comme fondé de procuration de ses confrères, seigneurs du fief des Rayes et de Rouville, paroisse de Beautheil ; - Pierre-Jérôme Delamartelière, chevalier, comte de Fay, seigneur d'Amillis, propriétaire des fiefs du Fay-Banchelin, Fosse-Bonnain et Beaufond, situés au territoire dudit lieu d'Amillis ; - Jean, Le Roy, écuyer, maître d'hôtel ordinaire de feu S. A. S. Madame, seigneur du fief des Noues-Courtes et du Puis ; - madame Olympe-Félicité-Thérèse-Sophie Fare de Béringhen, abbesse de Faremoutiers, et enfin le très-vénérable père dom Pascal Letonnellier, prieur de la Chartreuse de Paris, fondé de pouvoirs des autres religieux de son monastère, seigneurs hauts justiciers de Maillard, des fiefs de Villiers, de Vieux-Maisons et des Sommes ; toutes lesdites parties, seigneurs et dames, pour portion, du territoire de Beautheil, etc. (2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 plan).

Jouarre

Sources complémentaires : voir aussi les cotes 75F10, 60-66 (332 H2, 16-17, 36-37, 46, 63, 75).

H 508 Jouarre. - Terrier de la seigneurie.

Mouvance censuelle. - Sommaire du terrier de la seigneurie de Jouarre appartenant aux religieuses Bénédictines de ce lieu. - Censitaires : - Jean Bonnard, secrétaire de la chambre du Roi, pour sa maison et dépendances, sise en la rue Milon, doit, par an, 3 deniers de cens ; - Claudien de Gaulne, lieutenant du bailliage de Jouarre et Marie Villain, sa femme ; - Adrien Gastellier, maître cordonnier, à Meaux ; - Pierre Drouin, boucher à La Ferté-sous-jouarre ; - Pierre Godard, vigneron à Biercy ; - Marie Piedeloup, veuve de Claude Vidault, demeurant à Vanry ; - Jean Le Roux et Jeanne Candas, sa femme, à L'Hermitière, paroisse de Saint-Cyr ; - Jean Le Plaideur, procureur au bailliage de Meaux ; - Jean Champenois, meulier à Fay-le-Hénault ; - Noël Guyot, laboureur aux Montgouins-le-Roi, paroisse de Saint-Cyr ; - Jacques Dujardin, maronnier au faubourg de La Ferté-au-Col ; - Nicolas Durant, maître boulanger à Meaux ; - Fiacre Langlois, marchand à Coulommiers ; - Charles Bonnard, secrétaire de madame l'abbesse de Jouarre ; - Louis Nivet et sa femme, demeurant à Charly ; - Denis Boucher, sergent au bailliage de Jouarre, et Marguerite Lenoble, son épouse, etc. (*Registre, In-folio, 432 feuillets, papier*).

1602

- H 509 Jouarre. - «Livre et registre des cartes particulières des champniers et cantons qu'y composent l'étendue de la paroisse, terres et seigneuries de l'abbaye royale de Jouarre ».
- Censives. - « Livre et registre des cartes particulières des champniers et cantons qui composent l'étendue de la paroisse, terre et seigneurie de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, fait sur la réquisition de Son Altesse Anne-Marguerite de Rohan, dame et abbesse de l'église du lieu, lesquels champniers ont été mesurés par maître Pierre Le Roy, notaire et arpenteur-royal-juré en la Maîtrise des eaux et forêts de Crécy-en-Brie, et dessinés par Jean Le Roy, son fils ; où l'on voit, « dans chacun canton, ce qu'il contient, ainsi que les hameaux, maisons, terres, prés, bois, vignes, jardins, estangs, rivières, ruisseaux, fontaines, » etc. (*Atlas, In-folio, 62 feuillets, papier*).
- 1704-1705
- H 510 Jouarre. - Terrier du fief de La Compagnie du Chêne-le-Conseiller, à Courcelles-sous-Jouarre.
- Mouvance censuelle. - Terrier du fief de La Compagnie du Chêne-le-Conseiller, sis à Courcelles-sous-Jouarre, dressé par Mathieu Caboche, cleric, tabellion-juré et établi à Jouarre, en exécution de lettres patentes obtenues du roi Louis XII par les religieuses dudit lieu de Jouarre et demoiselle Ambroise Allégrain, veuve de messire Tristan de Fontaines, en son vivant conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, dames par indivis dudit fief. - Censitaires : - les héritiers de feu Thiébault Évrard : Poncelet Évrard, couturier ; Jean Évrard, chirurgien, demeurant tous deux à La Ferté-au-Col ; Jaquet Évrard et Huguelin Champenois, à cause de sa femme, frères, soeur et héritiers de feu Thiébault Évrard ; - Louis Guillemain, tant en son nom qu'à cause de sa femme, avant veuve de Simon Morien, demeurant aussi à La Ferté-au-Col ; - Pierre Cabaret, laboureur à Courcelles, Colette Cabaret, sa soeur, veuve de Lambert Petit, et Ancelot Maury, huillier audit lieu de La Ferté-au-Col ; - messire Servais de La Vaulte, prêtre-chanoine de Jouarre ; - Jean Huvier, laboureur à Vanry, paroisse de Jouarre ; - Adrien Barbonne, demeurant à Courcelles ; - Nicolas Thiébault, vigneron au même lieu, etc. (*Registre, In-folio, 64 feuillets, papier*).
- 1514
- H 511 Saacy. - Plan général de la seigneurie.
- Censives. - Carte générale de la terre et seigneurie de Sâacy, appartenant à mesdames les nobles et vénérables abbesse, prieure, religieuses et couvent de l'église et abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, dont le terrier a été rédigé dans les années 1779, 1780 et 1781, par maître Leloup, commis à cet effet. - Climats indiqués à ladite carte: - Jambart, ou le Bac de Nanteuil ; - sur le parc de Citry ; - les Blancs-Savarts ; - la Fontaine-Collier ; - la pièce de Chantemerle, - le rû Gibert ; - les Hauts-Trous ; - les Sablons ; - La Haute-Borne ; - L'Orme au larron, etc. (*Plan, 1 pièce, papier*).
- 1778

- H 512 Saacy. - Plan en 28 feuilles de la seigneurie.
 Censives. - « Recueil d'atlas composant 28 feuilles tirées du plan général de la terre et seigneurie de Sâacy-sur-Marne, appartenant à mesdames les religieuses de Jouarre ; » laquelle seigneurie comprend les fiefs de Fleuranval, Cléranval et Méricousse, qui sont en sa mouvance, le tout levé géométriquement par Charles-Jean-Michel Leroy, géographe, demeurant à l'abbaye. - Chaque feuille de l'atlas est accompagnée d'un tableau indicatif des numéros de parcelles, des noms de propriétaires, de la nature des héritages, de leurs contenances reconnues et de celles données par l'arpentage. (*Atlas, In-folio, 100 feuillets, papier*).
- 1778
- H 513 - H 518 Seigneurie d'Ussy-sur-Marne
- 1502-1635
- H 513 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, pour les religieuses, abbesse et couvent de Jouarre, établi par Simon Debrunoil, clerc, tabellion-juré, à Jouarre. - Déclarants : - les curé et marguilliers de l'église paroissiale d'Ussy ; - Jean Bracquet, laboureur au même lieu ; - « damoiselle Ysabel Deton, veuve de feu Jehan Du Molin, et à présent femme de noble homme Pierre de Boncourt, esquier, demeurant audict Ussy étayant la garde noble et administration de Anthoine Du Molin, fils mineur d'ans dudict défunt et d'elle ; » - Jean Lemaistre, laboureur à Ussy ; - les hoirs feu Robin Le Vasseur ; - la veuve et les héritiers de feu Jean de Hodic, en son vivant praticien, demeurant à Maulx ; - les hoirs feu Jean de Gaye ; - Jeanne, femme de Michel Cartas, fondée de lettres de procuration de son mari ; - Jean Laurent, demeurant à Ussy ; - Pierre de Gérincourt, à cause de sa femme ; - Jehan de Creil, seigneur de Mont-Restru ; - le fermier du fief de Bournonville ; - le seigneur de Mercy ; - le prieur de Saint-Nicolas de La Ferté-au-Col ; - le seigneur de Molien ; - le chapelain de la chapelle de Trélou ; - « les habitants dudict Ussy mentionnent à eulx appartenir une pièce de pré contenant 26 arpents 72 perches, qu'ils appellent et nomment leurs pâtis et usages, » etc. (1502). (*Registre, In-4°, 402 feuillets, papier*).
- H 514 Mouvance censuelle. - Copie du terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, contenant les lettres patentes données à cet effet par Louis XII et la réception du commissaire à terrier. - Censitaires : - vénérable et discrète personne messire Jean Moulin, prêtre-curé d'Ussy ; - Nicolas Bracquet et sa soeur ; - Jean Bachelier ; - les hoirs de Jean Debailles, en son vivant laboureur à Ussy ; - Étienne Prévost, pour une grangette audit lieu, en la rue de Bournonville ; - la veuve et les héritiers feu Jean Renault ; - Hue(Hugues?) de Fléchencourt, pour une maison, étable, cour et jardin à Ussy, en la rue du Montcel ; - héritages appartenant aux dames de Jouarre, à cause de leur ferme d'Ussy, comprenant : une maison, grange, bergeries, étables, cours, jardins, contenant 2 arpents, le tout fermé de murs, etc. (1502). (*Registre, petit in-folio, papier, 178 feuillets*).
- H 515 Mouvance censuelle. - Copie d'un terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, fait par maître Étienne Langloix, procureur au bailliage de Jouarre,

commissaire député en cette partie, suivant lettres-royaux obtenues par très-illustre dame et princesse madame Louise de Bourbon, dame et abbesse de Jouarre, Faremoutiers et Ussy. - Censitaires: - Ozany de Ligny, demeurant en ce lieu d'Ussy, détenteur d'une maison de 3 travées à deux étages, avec deux travées de grange et une travée d'étable, le tout contenant, en fonds de terre, 7 quartiers ou environ, le lieu, accoint et pourpris, comme ils se comportent ; - Étienne Pasquier, fermier des héritiers de Thumery ; - Jeanne Gennelle, veuve de Nicolas Guer ; - Marguerin Saulgeron, curé d'Ussy ; - Marie-Claire Versoris, veuve de Nicolas Corard, tant en son nom, qu'en celui de ses enfants ; - Nicole Musnier, veuve de feu Jean Gérard, pour une maison contenant 3 travées de bas logis, etc. (1573). (*Registre, petit in-folio, 111 feuillets, papier*).

- H 516 Mouvance censuelle. - « Papier terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne et dépendances, estant des appartenances de l'église et abbaye Nostre-Dame de Juerre, fait en vertu de l'autorité du Roy, nostre sire, et de ses commissions, en forme de terrier, obtenues en sa chancellerie, à Paris, et par le commandement de haulte et très-illustre princesse madame Johanne de Bourbon, abbesse de ladite abbaye, par Pierre Laurens, notaire royal à Ussy, etc. » - Censitaires : - Antoine Barthelot, vigneron au même lieu. ; - Pierre Bonnet, maçon à Changis, comme tuteur de Perrette Bonnet, fille et héritière de Jean Bonnet ; - messire Emmanuel d'Anglebernier, chevalier, seigneur de Lagny et de Passy-sur-Marne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; - Pierre Bachelier, tisserand en linge, demeurant à Ussy ; - Jean et Louis Champenois, meuliers à La Ferté-au-Col ; - messire Loys Billoneau, prêtre-curé d'Ussy ; - Absalon Laurent et Absalon Levasseur, laboureurs au même lieu ; - Josse Picot, marchand à Meaux ; - honorables hommes Sanson et Simon Bracquet, Sara Bracquet et maître Simon Bracquet, tuteur de ses enfants et de défunte Marguerite Bracquet, jadis sa femme ; - Claude Le Gentilhomme, écuyer, seigneur de La Barre, près La Ferté-au-Col ; - Ozany Avalard, bacquier du bac de Fay, paroisse de Sammeson ; - honorable homme maître Jean Gaultier, chirurgien à La Ferté ; - Jean de Montigny, écuyer, seigneur de ce lieu et de Bournonville, chambellan du feu frère unique du Roi ; - maître Jean Picherel, lieutenant général en l'Élection particulière de La Ferté-au-Col ; - maîtres Jehan et Claude Corard, avocats en la Cour de Parlement, à Paris, etc. (1602-1616). (*Registre, In-folio, 431 feuillets, papier*).

- H 517 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne, établi pour mesdames les religieuses de Jouarre, en exécution des lettres de Sa Majesté Louis XIII et de la sentence d'entérinement rendue par Vespasien Granger, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, vicomte de Montceaux et bailli de Meaux. - Censitaires : - Nicolas et Gabriel Lièbe, laboureurs à Ussy ; - Pierre Bachelier, régent et maître des écoles de ce lieu ; - Régnauld Lièbe, maître chirurgien à Lizy-sur-Ourcq ; - Antoine Offroy, pâtissier, et Vincent Dehaille, vigneron à Ussy, tant pour eux que pour Étienne et Marie Dehaille, leurs frère et soeur, enfants et héritiers, avec la femme dudit Offroy, de défunts Antoine

Dehaille et de Florine Thierry ; - maître Jehan Carton, procureur du Roi en l'Élection particulière de La Ferté-au-Col ; - maître Hubert Vincent, curé d'Ussy ; - noble dame et demoiselle Angélique de Primadie, veuve de feu Claude Le Gentilhomme, vivant écuyer, seigneur de La Barre, et dame Marie Le Gentilhomme, veuve de Zanoby de Lespine, aussi écuyer et seigneur du même lieu ; - Étienne Deforge, marchand taillandier à La Ferté-au-Col ; - maître Jean Picart, receveur des deniers communs de la ville de Meaux, demeurant à Ussy ; - Pierre Balesart, l'aîné, maçon au même lieu ; - Aérienne Rochefort, tant en son nom que pour ses enfants, etc. (1630-1635). (*Registre, In-folio 364 feuillets, papier*).

H 518 Mouvance censuelle. - Copie du terrier de la seigneurie d'Ussy-sur-Marne. - Censitaires : - Jean Michon, marchand à La Ferté-au-Col ; - Jean Poirier, tissier en linge à Ussy ; - Honoré Porcher, tonnelier au même lieu ; - maître Oudin Manglan, conseiller du Roi notre sire et élu à Beauvais ; - hono-rables hommes Nicolas Le Comte et Jacques Vaillant, marchands à La Ferté-au-Col ; - noble homme Oudart Corard, bourgeois de Troyes, et Jean-Baptiste Gargan, en son nom, à cause de sa femme et comme tuteur des filles de Pierre Le Mercier, tous héritiers de maître Roch Corard, vivant conseiller du Roi, trésorier en la Généralité d'Orléans ; - Jean Lelong, laboureur à Congis ; - maître Gabriel Salignac, capitaine et gouverneur du château de Meudon, architecte et entrepreneur des bâtiments de la maison de Guise et de Jouarre ; - André Nivert, tailleur d'habits, demeurant à Ussy ; - honorable dame Catherine Regnault, veuve de François Coquet, vivant conseiller du Roi et contrôleur général de sa maison ; - Claude Le Vasseur, marchand à Crécy-en-Brie ; - honorable seigneur Claude Du Moulin, seigneur d'Ussy, en partie ; - Jean Chauchon, écuyer, sieur de Brévault, exempt des gardes du corps du Roi ; - Nicolas Moussot, aussi écuyer, seigneur de Cornillon, demeurant à Meaux ; - Étienne Thierry, marchand blâtier à Ussy, etc. (1630-1635). (*Registre, In-folio, 451 feuillets, papier*).

H 520 Jouarre. - Terrier de la seigneurie de Vendrest.

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Vendrest, appartenant aux religieuses de Jouarre, dressé par Adam Gautier, cleric substitut de Pierre Chapuset, tabellion à Meaux pour le Roi notre sire. - Déclarants : - Robin Caboche et Guillaume Guillot, marguilliers de l'église Saint-Julien de Vendrest ; - Oudin Picart, pour une maison, cour et jardin, séant audit Vendrest, devant la fontaine ; - Pierre François, Jean de Breques, Henri Chocquet, Jean Champ, Pierre Degland, à cause de Nicaise Sanguin, tous demeurant à Vendrest ; - honorable homme et sage maître Guillaume Allegrin, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris ; - Jehan Degland, pour « une maison à 2 estages, contenant 3 travées, la grange de ladicté maison, la cave dessoubz, la court devant, une court et un jardin derrière ladicté maison. - Item. Une aultre maison à 2 estages contenant 2 bouges, avecqz une mesure tout en ung tenant, assin (acceint) et pourprise comme il se comporte, séant au bout de Vendrest ; » - Jean de Radinghan, écuyer, seigneur d'Anglure, les enfants et héritiers de feu Jean Benaud ; - Guillaume de Radinghan, dit Frérot ; - Philippe Derquery, écuyer, seigneur de Cocherel ; - noble homme Antoine de Mest, pour une

maison, grange, cour et jardin, ainsi que tout se comporte, contenant 80 perches, séant audit Vendrest, devant l'église, etc. (*Registre, In-folio, 150 feuillets, papier*).

1487

H 522 - H 523 Reuil-en-Brie. - Cueillerets de la terre du Tillet

XVIIIème s.

H 522 Censives. - États ou cueillerets faits sur le mesurage de Denis Babin, arpenteur-juré, demeurant à Tresmes, paroisse de Crouy-sur-Ourcq, nommé par sentence de M. le bailli de La Ferté, en date du 3 septembre 1712, pour mesurer les terres et autres héritages sis au Tillet, montant à 92 arpents 57 perches $\frac{3}{4}$, en 134 articles. - Censitaires : - la veuve Mauroy et les héritiers de la veuve Lambin doivent, par moitié, pour 9 arpents 10 perches, en 21 pièces, 29 boisseaux $\frac{3}{8}$ de boisseau d'avoine ; - les enfants de la veuve Claude Gastellier, 31 arpents 88 perches $\frac{1}{2}$ en 12 articles, 102 boisseaux $\frac{3}{4}$ et un demi picotin d'avoine ; - MM. Guevin, Philippot et Moussot, 12 arpents 28 perches en 18 articles, 9 boisseaux $\frac{3}{8}$ de blé, et 4 boisseaux d'avoine ; - la veuve Thomas Regnault, pour 19 arpents 70 perches $\frac{3}{4}$, 63 boisseaux $\frac{1}{4}$ de blé, et 6 boisseaux $\frac{1}{2}$ d'avoine, etc. (1712-1772). (*Cahiers, petit in-folio, 18 feuillets, papier*).

H 523 Censives. - État de ce que chacun des propriétaires de terres sujettes aux surcens et rentes du Tillet, appartenant à madame l'abbesse de Jouarre, doit lui payer sur la redevance de 3 minots 1 setier 2 boisseaux de blé, et 3 boisseaux $\frac{1}{2}$ d'avoine, à percevoir, chaque année, le jour de Saint-Martin d'hiver : - Jean Mourette, laboureur, et François Vitus, marchand, à cause d'Anne-Rose Mourette, sa femme, pour 23 arpents 18 perches $\frac{1}{6}$, 72 boisseaux $\frac{1}{6}$ de blé, et en avoine, 9 boisseaux $\frac{2}{3}$ de boisseau ; - Antoine et Nicolas Blazy, porte-sacs demeurant l'un au Tillet, paroisse de Reuil, l'autre à La Ferté, héritiers de Charles Regnault, leur oncle, pour 19 arpents 83 perches, doivent 61 boisseaux $\frac{47}{24}$ de blé, et en avoine, 8 boisseaux $\frac{1}{12}$; - Jean-Pierre Brouillard, demeurant à La Charbonnière, et consorts, doivent pour 2 arpents 66 perches $\frac{7}{12}$, 8 boisseaux $\frac{1}{3}$ de blé, et en avoine, 1 boisseau $\frac{1}{8}$; - les héritiers de Claude Gatellier, pour 31 arpents 94 perches, 99 boisseaux $\frac{2}{3}$ de blé et 13 boisseaux $\frac{1}{4}$ d'avoine, etc. (XVIIIème s.). (*Registre, In-folio, 23 feuillets, papier*).

H 524 Verdilly (Aisne). - Cueilleret.

Censives. - Projet de cueilleret des cens et autres droits seigneuriaux dus à la seigneurie de Verdilly, dressé d'après les nouvelles déclarations fournies par : - Jacques et Pierre Josset, frères, cercliers, à Tragny, chargés, par an, de 8 sous et un chapon ; - Étienne Frérot et Jean-Louis Chevalier, vigneron à Verdilly, 4 sous 1 denier ; - Antoine-Alexis de Vitte, de même état, demeurant audit lieu de Verdilly, 2 sous 9 deniers-oboie ; - Jean Lepreux, aubergiste à Villers-Cotterets, 4 sous 7 deniers ; - Protais Jourdain, le jeune, vigneron à Verdilly, 3 sous 2 deniers-maille ; - Étienne Mary, meunier aux Coupettes, 3

sous 9 deniers-maille ; - Louis-François Menessier, marchand chaudronnier à Château-Thierry, 9 deniers ; - Nicolas Monnoyer, maître d'école à Chierry, 8 deniers ; - le prieuré-cure de Verdilly doit par an, suivant la déclaration du sieur Charles Rougeaux, prieur, 5 sous 8 deniers-obole ; - Pierre Monnoyer, garde de la seigneurie d'Armentières, 1 sou 14 deniers ; - Pierre Alexandre, meunier au moulin des Couverts, 2 sous 3 deniers-obole, etc. (*Registre, In-folio, 15 feuillets, papier*).

1762-1775

H 525 Jouarre. - Projet de convention, correspondance et pièces relatives à la confection du terrier de Jouarre (XVIII^e siècle). Saacy. - Traité et pièce relative à la confection du terrier (XVIII^e siècle). Vendrest. - Traité entre l'abbesse et Leroy, géomètre, pour la confection du terrier de la seigneurie (1781).

Censives. - Traités passés entre madame Catherine-Henriette de Montmorin, dame et abbesse de Jouarre, d'une part, et Jean-Baptiste Le Roy, arpenteur féodiste et commissaire à terrier, d'autre part, pour la confection des terriers de Saacy et de Vendrest, par lesquels traités ledit sieur commissaire s'engage à faire l'inventaire général de tous les titres des seigneuries de Saacy et de Vendrest, ainsi que des fiefs enclavés qui en dépendent ; de transcrire dans ces inventaires la partie de chaque titre qui établit les droits généraux ou particuliers ; les noms et qualités des parties contractantes, le nom et la demeure du notaire qui a reçu les actes et la date de chacun d'eux ; de lever géométriquement les plans généraux desdites seigneuries, etc., moyennant la somme de 7, 000 livres, outre les frais d'indicateurs, de portes-chaîne, de papier, de timbre, de nourriture, de chauffage et d'éclairage, pendant tout le temps des opérations. (*3 pièces, papier*).

1778-1781

H 526 Champigny. - Procès-verbal de bornage de la seigneurie de Saulsoy (1773). Sainte-Aulde. - Procès-verbal de bornage et plan des limites de la seigneurie de Caumont (1776).

Limites. - Procès-verbaux de bornage, avec plans à l'appui, des limites de la seigneurie de Caumont, sise à Sainte-Aulde, dépendant de l'abbaye de Jouarre et de celles du Saulsoy à Chamigny, de Bézu-le-Guéry et du fief de La Gravelle, dressés par Nicolas-Jacques Évrard et Louis Hochart, arpenteurs royaux, le premier à Lizy-sur-Ourcq, et le second à Gandelu, à la requête de très-haute et très-puissante dame Catherine-Henriette de Montmorin, abbesse de l'église et abbaye de Jouarre, de M. Claude-Godefroy Du Boëlle, écuyer, seigneur du Saulsoy et autres fiefs en dépendant, demeurant à Rouge-Bourse, paroisse de Chamigny, et de messire Jean-Claude, marquis de Forget, chevalier, capitaine général des fauconneries du cabinet du Roi, chevalier-commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, seigneur de Bezu-le-Guéry, demeurant ordinairement à Versailles, rue Satory, etc. (*2 pièces, parchemin ; 2 plans*).

1773-1776

H 527 Saacy. - Transaction au sujet des limites des seigneuries de Saacy et de Saint-Cyr-sur-Morin ; procès-verbal de bornage et plan.

Limites. - Transaction entre les religieuses de Jouarre et messire François Peirène, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, en partie, au sujet des limites de la terre et seigneurie de ce lieu ; - procès-verbal de bornage, avec plan, des limites de la terre et seigneurie de Saint-Cyr et de Saacy, dépendant de l'abbaye Notre-Dame de Jouarre, d'avec celles de La Brosse et de Charneseuil, dressé par Jacques Évrard, arpenteur royal à Lizy-sur-Ourcq, pour très-haute et très-puissante dame Catherine-Henriette de Montmorin de Saint-Herem, abbesse de Jouarre, dame de Saacy, et en partie de Saint-Cyr, stipulant par Louis Chausse, son intendant, d'une part, et très-haute dame Anne-Barbe de Courcelle, veuve de messire Arnold de Ville, baron libre du Saint-Empire, seigneur des Moldaves, dame de La Brosse, Saint-Ouen et Charneseuil, d'autre part. (2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 plan).

1776

H 529 Sainte-Aulde. - Foi et hommage par le seigneur Chamoust (XVI^e siècle). Vendrest. - Aveux et dénombremments par le seigneur de Germigny-sous-Coulombs (fragments) (XV^e siècle). Jouarre. - Aveux et dénombremments fournis par le seigneur de Nolongue (1544, 1547).

Mouvance active. - « Foi et hommages rendus à haulte et puissante dame, madame Charlotte de Bourbon, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Jouarre, par noble homme Jehan Du Val, escuyer, seigneur de Chamoust, en la paroisse de Sainte-Haulde et de La Cour de Biercy, à cause de ce lieu ; » aveux et dénombremments du fief, terre et seigneurie de Nolongue « contenant plusieurs bastiments et édifices qui se consistent en ce qui s'en suit ; et premièrement : ledict lieu, acceint chasteau, et place forte dudit Nolongue, encloz de fossez pleins d'eau, anciennement et comme il est de présent, à pont levis, ledict lieu comme il se comporte, » fourni par noble homme Jean Le Roy, écuyer, seigneur de Nolongue, à madame Loïse de Givry, abbesse de l'église, monastère et abbaye de Jouarre ; - autre aveu et dénombremment donné à Jeanne d'Ailly, humble abbesse de ladite abbaye, à cause de sa seigneurie de Vendrest, par Antoine de Cuise, écuyer, seigneur de Germigny-sous-Coulombs et de Montgodefroy, etc. (6 pièces, parchemin).

1487-1554

H 530 Luzancy. - Aveux et dénombremments de la seigneurie.

Mouvance active. - Souffrance accordée par dame Loyse de Givry, abbesse de Jouarre à noble homme Christophe de Gomer, écuyer, seigneur du Breul et de Luzancy, capitaine pour le Roi de la ville de Reims, tant en son nom, à cause de demoiselle Charlotte de Marie, sa femme, que se portant fort des enfants mineurs de défunt noble homme Pierre de Marie, en son vivant seigneur d'Arcis-le-Ponsard et dudit Luzancy, et de demoiselle Anne de Reffuge, sa femmes ; - aveux et dénombremments de la terre et seigneurie de Luzancy, ainsi que des fiefs de Fleuranval et Cléranval, situés au territoire de Saacy, fournis aux religieuses de Jouarre, notamment à madame Jeanne de Bourbon, dame et abbesse de ce lieu et de Sainte-Croix de Poitiers, par : -

Edme, Étienne et Jacques de Mosseron, écuyers, seigneurs d'Amboise, Mosseron, Fleugny et de Cléranval, demeurant à Brienne ; - messire Ladislas, comte de Bercheny, maréchal de France, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Louis, grand écuyer de Lorraine, conseiller, chevalier d'honneur en la cour souveraine de Lorraine et Barois, gouverneur des ville, château et principauté de Commercy, etc., et très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur François-Antoine, comte de Bercheny, magnat de Hongrie, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, ci-devant grand écuyer de Lorraine en survivance, et premier gentilhomme de la chambre du feu roi de Pologne, tous deux seigneurs de Luzancy, Courcelles-sur-Marne, Les Paillys, Fleuranval, Cléranval et autres lieux. (6 pièces, parchemin).

1591-1781

H 531 Saacy. - Foi et hommage, aveux et dénombrements, déclarations à terrier du fief de Montménard, dit Méricousse.

Mouvance active. - Foi et hommage portant aveux et dénombrements, avec une déclaration à terrier du fief de Montménard, dit Méricousse, sis à Saacy, fournis à mesdames les religieuses, abbesse et couvent de Jouarre, par : - Claude Bonnard, avocat en la Cour de Parlement à Paris ; - Jean Bonnard ; - dame Anne Bellette, veuve de messire Jean Bonnard, vivant secrétaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris, tant en son nom, que comme tutrice de ses enfants mineurs ; - dame Madeleine-Charlotte Mérault, épouse de messire Gabriel-Étienne Rioult, chevalier, seigneur de Cursay ; - Charles-François Aubry, laboureur à Saacy, tous successivement seigneurs et dames dudit fief. (4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1562-1781

H 532 Mouvance passive. - Aveu et dénombrement à la châtellenie d'Oissery.

Expédition d'un aveu et dénombrement du fief de Saint-Julien, sis à Vendrest, fourni par haute et puissante dame Henriette-Catherine de Montmorin, abbesse de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, et par les nobles et vénérables dames religieuses, prieure et couvent de ladite abbaye, comparantes par : - Angélique de Méry, première prieure ; - Henriette Dalmas, seconde prieure ; - Anne-Alphonsine Derval, troisième prieure et grènetière ; - dame Marie de La Planche, quatrième prieure ; - Marie-Anne Derval, dépositaire, à très-haute et très-puissante dame Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubépine de Verderonne, dame des terres et châtellenies d'Oissery, Saint-Pathus, Noëfort, Forfry, La Ramée, Silly, Le Plessis-Placy, Pontchartrain et autres lieux, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, commandeur des Ordres du Roi, à cause de son château d'Oissery. (1 pièce, papier).

1754

H 533 Fragments de lettres de garde-gardiennes.

Privilèges. - Fragments de lettres de garde-gardiennes accordées aux abbesse et religieuses de de Jouarre, ainsi qu'à celles qui leur succéderont,

par les rois Charles VIII et François 1er, portant confirmation de leurs franchises, libertés, justice, juridiction et autres droits, comme en ont joui celles qui les ont précédées. (5 pièces, parchemin).

1494-1542

H 534 Jouarre. - Baux à cens et rentes.

Domaine et censive. - Baux à cens et rentes de maisons et autres héritages situés, tant au bourg de Jouarre, que sur son territoire, consentis par les religieuses du lieu à : - Pierre Murier, vigneron à Vanry, paroisse de Jouarre, preneur audit titre d'une place contenant 22 pieds carrés, appelée Le Fort, située audit Vanry ; - Jean-Thomas Heurtault, laboureur à la ferme de La Grange-Gruyer ; - Pierre Bazier, boucher audit lieu de Jouarre. - Transaction entre la princesse Anne-Thérèse de Rohan, abbesse de Jouarre, et Claude Remeuf, scieur d'ais, au sujet d'une redevance de 9 livres 10 sous à prendre sur une maison et dépendances sises à La Borde-aux-Bois, données à rente à Mathieu Remeuf, père du précédent. - Titres-nouveaux des cens et rentes ci-dessus reconnus par : - maître Geoffroy Linossier, docteur en la Faculté de médecine, demeurant à Jouarre, détenteur d'une place sur laquelle il y avait ci-devant une maison manable nommée le Châtelet ; - maître Charles Le Plaideur, avocat en Parlement, demeurant à Meaux, et consorts, propriétaire d'une mesure et accoint, fermés de haies, où il y avait une maison avec grange et étable, appelée la Fauconnerie, contenant en fonds de terre 1 arpent ; - François Tabourier, menuisier et buraliste audit lieu de Jouarre ; - Jean-Baptiste-Armand Tructin, maître d'école de cette paroisse ; - messire Claude de Launoy, chevalier, patron et seigneur de Molien et de Nolongue, demeurant à Coulommiers, à cause de dame Charlotte-Périne Berthe, son épouse, lesquels ont reconnu être propriétaires, conjointement avec le sieur Dejouy, de la ferme des Grands-Corrois, de 400 arpents de terre, en une pièce où il y a plusieurs autres fermes, maisons, granges, bergeries, etc. (167 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier).

1549-1779

H 535 Domaine et revenus. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes à prendre sur héritages situés sur les territoires d'Aulnoy, Citry, La Ferté-sous-Jouarre, Reuil, Sainte-Aulde, Saint-Cyr, Sept-Sorts et Vendrest, reconnus par : - maître Charles-Bruno Herbelin, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Coulommiers ; - André Parnot, maître maçon à Jouarre ; - Jean-Pierre Senigaut, manouvrier à Condetz, paroisse de La Ferté-sous-Jouarre. - Pierre de La Rivière, Charles Gatellier, meuliers à La Charbonnière, paroisse de Reuil, et autres ; - Nicolas Nacquart, écuyer, seigneur usufruitier de Chamoust, mestre de camp de cavalerie, demeurant en ce lieu, paroisse de Sainte-Aulde, et Jean-Étienne Ribart, sieur d'Auger, ingénieur du Roi, directeur du canal de communication des deux mers, à cause de dame Marie-Julie Nacquart, son épouse, seule héritière de feu Louis Nacquart, son père, écuyer, seigneur de Cramaille, et Grimault, bailli, lieutenant général de la ville, bailliage et châtellenie de La Ferté-au-Col ; - dame Marie-Anne de Pompry, veuve de Claude-Pierre Heurtelon, écuyer, ancien commissaire de la gendarmerie, demeurant à Meaux, etc. - Baux à cens et rentes de plusieurs

pièces de savards ou friches, situées au territoire de Vendrest et d'une place au même lieu, devant la fontaine, consentis par madame Catherine-Henriette de Montmorin, abbesse de Jouarre, au profit de Jean Chéron, le jeune, manouvrier ; Jean Chéron, dit Bonneau, maçon, et Étienne Gaillet, tous trois demeurant à Ocquerre ; - Sébastien Gaillet, charretier, et Suzanne Lourdelet, sa femme, demeurant à Vendrest, etc. (79 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1538-1778

- H 536 Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes de terres en savards et friches, mesures, jardins et prés, consentis par dames : - Jeanne Dailly, Antoinette de Moustiers, Madeleine d'Orléans et autres, successivement abbesses de Jouarre, à : - Jean Ruelle, laboureur à Saacy. - Geoffroi Broquart, manouvrier au même lieu ; - Jean Debours, laboureur à Bois-Martin. - Sentences rendues au bailliage de Jouarre, pour les dames du lieu, contre divers tenanciers ; afin de les obliger à payer diverses parties de rentes sur les héritages dont ils sont détenteurs. - Copies d'un interdit produit par lesdites dames aux gens tenant les requêtes du Palais, à Paris, établissant leurs prétentions sur le lieu appelé Les Pâtis, sis au territoire de Saacy, contre les manants et habitants du lieu, soutenant leurs droits de propriété, en payant chaque année une poule, le lendemain de Noël.

1461-1627

- H 536-1 Guerre de Cent Ans. - Accord entre l'abbesse de Jouarre et Michel Geuffroy, laboureur, qui s'engage à relever des biens ruinés par la guerre et situés à Saacy-sur-Marne au lieu-dit Champdemanche, en échange d'un cens particulièrement faible et de la suppression de toutes les charges qui pesaient sur ses biens.

Accord entre les religieuses de Jouarre et Michel Geuffroy, laboureur à Champdemanche, portant réduction à 5 deniers tournois, par arpent, les cens qu'il devait sur divers héritages situés au même lieu, en considération de « la grand ruïne et désolation en quoi est, et a esté la ville et terroir de Sassi, (Saacy)-sur-Marne et en espécia maison, jardin, vignes, terres et mesures, compris, séant à Champdemanche, depuis le grand chemin jusques au rû du costé vers Rougeville, lesquels estoient chergiés envers lesdictes religieuses, chacun an, à cause de la seigneurie de Sassi, de cens, vinaiges, deniers, mailles, enneminées, tout portant amendes quant défauts y avoit, » etc.

30/09/1461

- H 537 Dîmes et domaine. - Copie de baux à loyer des dîmes à percevoir sur les territoires de Vendrest, Brunoy, paroisse d'Étrépilly, Méry-sur-Marne, Jouarre et Marolles, passés par les religieuses, abbesse et couvent de l'abbaye Notre-Dame dudit Jouarre, au profit de : Claude Charpentier, praticien à Vendrest ; - Pierre Renard, laboureur à Chambry ; - honnête personne Chérubin Le Picard, de même état, demeurant « aux fermes lez-le-Grand-Couroy, paroisse de Jouarre, » cessionnaire d'honorable homme Clément Le Clerc ; - Étienne Cosson, laboureur à Ferrières, et Jacquet Cosson, son fils, de pareil état,

demeurant à Renchien, paroisse de Marolles ; - Jacques Tercestre, fermier des défauts, exploits et amendes de Jouarre, demeurant au faubourg du lieu ; - Jean Letort, marchand et tisserand en toile au même lieu ; - noble homme Thomas de Méry, écuyer, seigneur du lieu ; - Philippe Pottier, meunier au moulin de Comporté, appartenant à mesdames de Jouarre ; - prise à loyer du moulin à blé d'Archet, assis sur la rivière de Marne, par Claude Haullet, meunier à Chamigny ; - bail à loyer par « dame Loyse de Guion, humble abbesse de l'église et abbaye de Jouarre, de fondation royale et tout le couvent de ce mesme lieu, subjectes sans moyen, en esprituel au saint-siège-apostolique, » au profit de Claude Haneau, marchand à Chartèves, de tout le revenu de ce lieu de Méry, de Jaulgonne et ès environs, moyennant 100 livres tournois par an, etc. (*Registre, In-folio, 30 feuillets, papier*).

1548-1552

H 538 Domaines et dîmes. - Indication des enchères mises sur les biens, dîmes, banalités et autres droits appartenant à madame Henriette, princesse de Lorraine, abbesse de Jouarre et aux religieuses du lieu. - Dîmes de Signets payables en 2 parts : blé pour 1/3 et avoine pour le surplus, outre les charges, mises à prix par Jean Marlin, tant pour lui que pour Étienne Huguet et Jacques Guillemain, à 16 muids 8 setiers ; - dîmes de Monthaumer, adjudgées à Pierre Camus, moyennant 16 muids et un setier de grains, deux parts blé, 1/3 avoine, outre 200 de gerbées, demi-cent de fouarre (fourre paille,) et 3 setiers de pois, etc. ; - les pressoirs banaux à vin de Courcelles, mis à prix à 30 livres, adjudgés à Antoine Lesage, moyennant 80 livres ; - le pressoir à vin et à cidre de Jouarre adjudgé à Nicolas Thibault, au prix de 30 livres ; - les dîmes des Grand et Petit-Montgouins, laissées à Claude Lambin, comme dernier enchérisseur, moyennant 9 muids 6 setiers de grains, moitié blé, moitié avoine, 200 de gerbées, demi-cent de fourre à lier aux vignes, 3 setiers de pois et 1 setier de fèves, etc. (*Registre, In folio, papier, 92 feuillets*).

1668-1673

H 539 Domaine et dîme. - Baux à loyer d'héritages situés à Jouarre, des dîmes de Congis, de Vignely et de la seigneurie du lieu, consentis par les dames religieuses, abbesse et couvent de Jouarre au profit de : Pierre de Puisieux, laboureur audit Congis ; - Louis Bureau, dit Hébert, de même état, à Vignely. - Contrat d'asociation entre Jean et Marie Lemoine, frère et soeur, pour la location de la seigneurie dudit Vignely. - Acquisitions et échange de plusieurs portions de jardin et autres héritages situés dans l'enclos de l'abbaye de Jouarre, par « vénérable et révérende dame Loyse de Guion, humble abbesse du lieu, soeurs Jeanne de Scollaicourt, grande prieure, Antoinette Des Forges, prieure, Jeanne de Tibibilliers, prieure claustrale, Béguine de Beaufremont, soubz-prieure, Françoise Claret, portière, Jeanne de Saint-Germain dépositaire ; Ysabel Danglebermes, grènetière ; Johanne Claret et Marye de Reffuge, secrétaires, Antoinette de Hallencourt, et autres religieuses professes. » - Vente par adjudication, à l'extinction des feux et après affiches apposées aux lieux accoutumés, de divers héritages, terres, prés et rentes provenant de la succession de maître Étienne Arrond, en son vivant, prêtre, demeurant en l'abbaye de Jouarre ; ladite adjudication prononcée au profit d'honorable

homme Jean Petit, praticien, qui a déclaré avoir acheté pour lesdites dames religieuses ; décret d'adjudication de maisons sises à Jouarre ; - opposition à la vente des biens de feu Oudin de Presles, etc. (9 pièces, parchemin).

1448-1553

- H 540 Domaine, dîmes, etc. - Baux à loyer du passage d'eau de Fay-au-Bac ; - d'une tuilerie à Jouarre ; - de la maison appelée le Châtelet ou l'auditoire, au même lieu ; - des fermes de Romeny et du Rûdevroult ; - maison, tabellionage et dîmage du Grand-Couroy et de Nolongue ; - de la recette de Mareuil en Brie, de Cerceuil et du Port-à-Binson ; - de la petite ferme ; - des moulins d'Archet et du Gouffre ; - des dîmes de Biercy, à Saint-Cyr ; - des recettes, fermes et dîmes de Sammeron et de Trocy ; - de deux fermes à Vendrest ; - des terres et seigneuries d'Isles-lez-Meldeuses, de Passy, Méry et Gaumont, consentis, les deux premiers par les religieuses de Jouarre et par les Bénédictins de Rebais, propriétaires indivis, au profit de Jeanne Nazaut, veuve de feu Jean Champenoys, et les suivants par lesdites religieuses seules, à sieurs Louis-Charles-Ambroise Regnard et Louis-Jean Bouchon, négociants à La Ferté-sous-Jouarre, preneurs, audit titre, du droit de passage à travers de la rivière de Marne, avec le bac et nacelle du port de Fay, paroisse de Sammeron ; - Jean, Pierre-Antoine et Charles-Thomas Jacquet et leurs femmes, tous trois tuiliers au Martroy, paroisse de Jouarre ; - procès-verbaux de mesurage des fermes de Saacy, des Montgouins et de l'une de celles de Vendrest, etc. (13 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier).

1543-1785

- H 541 May-en-Multien. - Plan du dîmage et du territoire, comprenant, les villages de Rouvres et du Plessis-Placy.

Plan géométrique du dîmage et du territoire de May-en-Multien, appartenant en partie, aux dames abbesse, prieure et religieuses de Jouarre, et comprenant les villages de May, de Rouvres, du Plessis-Placy, et les hameaux de Vernelle et de Marnoue-la-Poterie ; - la ferme de Trélon ; - les bois de Chaumont, de Fontaine, Vernelle et autres, ainsi que le dîmage de l'église de May, enclavée dans celui de l'abbaye, etc. (Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile).

XVIIIème s.

- H 542 Mareuil-en-Brie. - Plan de la maison seigneuriale.

Domaine. - Plan de détails de la maison seigneuriale de Mareuil en Brie, dédié à très-haute et très-illustre dame madame de Montmorin, abbesse de l'abbaye royale de Jouarre, dame de Mareuil, par son très-humble et très-obéissant serviteur Leblanc. - Légende : - A, grande cour ; - B, jardin ; - C, enclos ; - D, abreuvoir ; - F, fosses ; - E, marécage ; - G, grange ; - H, bergerie ; - I, écuries ; - L, étables ; - M, entrée de la cave ; - N, poulailler ; - O, escalier pour monter à l'audience ; - P, prison ; - Q, cachot, etc. (Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile).

XVIIIème s.

- H 543 Chartève (Aisne). - Bail et transaction (1734-1766). Coltainville (Eure-et-Loir). - Baux (XVIII^e siècle). Crépy-en-Valois (Oise). - Bail des terres de Sainte-Agathe (1785). Jouarre et Saint-Cyr-sur-Morin. - Échanges d'héritages situés à Biercy et à Comporté (1548). Verdilly (Aisne). - Bail de la seigneurie (1786).
 Domaine. - Baux à loyer de la ferme de Sainte-Agathe, à Crépy-en-Valois ; - de la seigneurie de Verdilly ; - bail emphytéotique de la terre de Chartèves, seigneurie et fiefs en dépendant, cens, surcens, coutumes, lods et ventes, etc., par mesdames Anne-Thérèse de Rohan et Catherine-Henriette de Montmorin, abbesses de l'église et abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, au profit de : - Marie-François-Simon-Royer Le Moine, laboureur et receveur de Sainte-Agathe, demeurant à Crépy, et demoiselle Marie-Catherine-Françoise Mocquet, son épouse ; - dame Anne-Simonne-Charlotte Leblanc, veuve du sieur Hubert Sarrazin, marchand de bois à Verdilly ; - messire Joseph-Paris Duvernay, écuyer, seigneur de Plaisance, du Mont-Saint-Père et autres lieux. - Transaction consentie entre les dames de Jouarre et le curé de Chartèves-sur-Marne, relative à quelques héritages chargés d'obits envers le dernier. - Échange de terres et vignes situées à Biercy et au-dessus du moulin de Comporté, passé entre lesdites dames, d'une part, Jean Moyneac et consorts, d'autre part. - Seigneurie de Coltainville, près Chartres : - limites, censives et domaine ; - bail à nouveau cens d'une place de moulin, anciennement à deux roues, appelé le moulin de Ville-Marie, ou moulin Chardon, passé par Michel Langlois de Barville, ingénieur géographe, demeurant à Chartres, fondé de procuration de madame l'abbesse de Jouarre, au profit de messire Michel-Perrin-Auguste Lenoir, chevalier, seigneur de Jouy, du Plessis-Saint-Martin, de Saint-Prest, en partie, et autres lieux, à charge, entre autres, de faire construire à ses frais, dans l'espace de 3 ans, sur ladite place, un moulin à eau, bien et dûment tournant, et faisant de blé farine ; - copie informe d'un bail à loyer de la terre de Coltainville, et note sur les produits de cette terre, etc. (5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).
- 1548-1786
- H 543/1 Domaine. - Plan des limites de la seigneurie de Coltainville, près de Chartres.
 XVIII^e s.
- H 544 Fragments de sentences du bailliage de Jouarre et de Meaux, rendues entre les religieuses dudit lieu de Jouarre et divers seigneurs ou particuliers, et transactions concernant : les dîmes de la Grange-Ménestier, de Chatton, Vendrest et Signy-Signets, le lieu dit la Grange-du-Corroy, sis à Jouarre, dont il avait été fait bail à vil prix ; - une voirie « appelée la Grant-Voirie, qui est un grand chemin costoyant depuis un orme qui est auprès de Saint-Jehan-les-deux-Jumeaux, communément appelé l'orme de Saint-Jehan, jusques a un autre orme appelé l'orme aux larrons, en tirant vers Château-Thierry ; » - une pièce de terre plantée en vignes, située au territoire de Vendrest, dans la censive de Jouarre ; - autre transaction consentie entre madame la duchesse douairière de Vendômois, dame de La Ferté-au-Col, demanderesse, et défenderesse en cas de saisine et nouvelleté, d'une part, contre Jean de Gaulne, meunier du moulin de Comporté, et les religieuses de Jouarre, jointes au défendeur, par laquelle transaction « a esté advisé que ladite dame

duchesse sera maintenue et gardée en possession et saisine de soy dire, porter et nommer propriétaire et possesseur de la rivière du Petit-Morin, depuis le pont de Courcelles-soubz-Jouarre, jusques à la rivière de Marne, et que en icelle elle a haulte, moyenne et basse justice, droict de bailler à ferme pour pescher, etc. (18 pièces, parchemin).

1457-1570

H 545

Inventaire de production de pièces faite au Grand-Conseil, par dame Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre, et les religieuses du lieu, appelantes d'une sentence rendue en la Chambre de la générale réformation des hôpitaux et maladreries de France, tant contre elles que contre Louis Bachelier, leur administrateur en l'Hôtel-Dieu et maladrerie dudit Jouarre, autrement dite de Rudevroust, contre M. le procureur général, ayant pris la cause de maître Gilles de Champhenon, son substitut, qui « pour soustenir ses prétentions à l'encontre des dames appelantes et faisant suivant l'édict de 1693 qui porte : Sa Majesté avoir déclaré toutes malladreries et hospitaux estre de fondations royales et vouloir iceux estre régis et gouvernés selon qu'il est porté par ledict édict, veult dire que les dames appelantes n'apportent point le titre de fondation de ladicte malladrerie ; lesdictes dames demeurent d'accord ne rapporter à présent ledict titre de fondation, ce leur estant impossible par ce que chacun sçait que le couvent de Jouarre a esté deux fois pillé, bruslé et ravagé ; la pluspart des tittres de cette maison perdus, ainsi qu'il résulte d'une enquête solennellement faitte pour ce sujet il y a 100 ans, » etc. (*Cahier, In-folio, 26 feuillets, papier*).

1633

H 546

Impositions.

Lettres patentes de Henri II, roi de France, enregistrées par Étienne Duchemin, contrôleur ordinaire du domaine royal au bailliage de Meaux, par lesquelles Sa Majesté mande à ses conseillers et au général réformateur de ses finances, établi à Paris, « que, tant par le receveur particulier des parties casuelles du diocèse de Meaulx, que par celuy qui sera commis par son amé et féal conseiller l'évesque de ceste ville à lever les cinq décymes accordés par le clergé du royaume, » il soit fait remise aux religieuses de Jouarre de la somme de 855 livres 16 sous 5 deniers-obole tournois, à quoi elles ont été cotisées pour lesdits 5 décimes, et ce, en « considération des grandes pertes qu'elles ont cy-devant faictes et font encore de présent, à cause des présentes guerres, du revenu des terres qu'elles ont assises en nostre frontière de Picardye, de là et le long de la rivière de Somme, » etc. - Fragment de lettres de procuration donnée par lesdites religieuses à l'effet d'aliéner leur fief du Mail, pour subvenir au paiement de la somme à laquelle elles ont été taxées, sur celle de 50, 000 écus de rentes levée sur le clergé. (2 pièces, parchemin).

1558-1569

- H 547 Verdilly (Aisne). - Devis de travaux de démolition et de construction à faire au château de Verdilly. Constructions. - Acquisitions du bois nécessaire à la construction d'un bâtiment dans l'enceinte de l'abbaye (XVI^e siècle).
- Marché passé entre Noël Molin, François Gillet, Pierre Vailet, Adrien de La Marche et autres, marchands de bois, demeurant à La Ferté-au-Col, d'une part, et très-noble dame Louise de Givry, abbesse de Jouarre, d'autre part ; ledit marché contenant obligation, par les susnommés, de livrer au port de Fay, sur la rivière de Marne, « c'est assavoir : la quantité de 18 poultres de chesne en bois vif, léal et marchand, portans d'échantillon, chacune poultre, en longueur 6 toises, qui sont 36 pieds de Roi, et en carré 18 poulces ; icelles poultres convenables et commodes pour servir au bastiment commencé à faire construire par madicte dame en l'abbaye de Jouerre, ès chappistre et dortouer, etc. moyennant le prix et somme de 390 livres tournois et un quarteron de carpe d'estang. ». - Devis estimatif des ouvrages à exécuter au château de Verdilly, appartenant à madame l'abbesse de Jouarre. - Démolition de ce château : - pour la démolition de la couverture en tuile et en ardoise, 25 livres ; - plus, pour celle des murs, jusqu'à hauteur, 40 livres. - Construction : - premièrement, il sera bâti 24 toises de gros mur du jardin, en terre grasse, avec de fortes chaînes en plâtre de 8 en 8 pieds, gobetés aussi en plâtre, à raison de 10 livres la toise, etc. (*1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier*).
- 1537-1787
- H 547-1 Verdilly (Aisne). - Plan du village de Saacy, levé pour un projet de redressement, à travers les jardins, du ruisseau passant dans la rue de l'église, avec deux états, l'un des particuliers dans l'héritage desquels passerait le cours d'eau et la quantité de terrain prise à chacun ; l'autre, de ceux des propriétaires de bâtiments, jardins, etc., susceptibles d'être entraînés au premier débordement dudit ruisseau.
- XVI^{ème} s.-XVIII^{ème} s.
- H 548 Comptes d'apothicairerie et d'épicerie fournies à l'abbaye.
- Dépenses. - Comptes détaillés d'apothicairerie et d'épicerie fournies à mesdames de Jouarre par Nicolas Delières : - « Pour madame, son apposome fait à trois fois, 3 décoctions et 3 aromatisations, XXXII sous 6 deniers ; - du jeudi 9 janvier, pour madame Loyse, sa coëffe, faicte comme à l'habitude, XXV sous ; - pour madame, son électuaire composé où il entre des perles, VIII grains de licorne, et du coeur de serf, faict selon la recepte, doré de fin or, IIII livres ; - pour madame la prieure, une coëffe faicte selon la recepte de madame, XXV sols VI deniers ; - faict pour madame deux sachetz composez de plusieurs choses pour appoiser sa doulerre ; XV sols ; - pour madame la prieure, un clistaire faict selon la recepte, VII sols VI deniers ; - pour soeur Anthoinette de Bar, une opiatte composée de conserve de roze, chair de coing, sucre rosat, avec cirop de rozes seiches, XII sols VI deniers, etc. - Espiceries baillées par ledict Delières, pour la provision de la maison : - demy quarteron d'oranges de Provence, à II sols tournois la pièce, XXIII sols ; - 15 livres de riz nouveau, à XVIII deniers la livre, XXII sols VI deniers ; - 4 pièces de raisiné à XXXV sols l'une ; - 19 pains de sucre, pesant ensemble 75 livres, au prix de

V sols tournois, XVIII livres VI sols ; - pour madame, 5 livres d'huile vierge, à IIII sols l'une ; - 3 cabaz figues de Marseille, pesant 9 livres 4 onces, XVIII sols VI deniers, etc. ; - Deniers déboursés par ledict Delières, pour mesdictes dames de Juerre : baillé à ung homme qui a conduit M. de Sainet-Martin, à Senlis, II sols tournois ; - payé au Signe de la Croix, pour Jehan Trou et son cheval, qui ont passé la nuictée, V sols VI deniers ; - à Robert Bihory, marchand demourant à Meaulx, pour 1, 200 harangs sorets, XVIII livres IIII sols ; - pour ung saulmon fraiz et 2 solles qui ont cousté IIII livres X sols ; - 2 vifves, ung turbot, une plye, une solle et 400 de moules, XXXV sols ; - pour le porteur II sols ; - 200 abricots nouveaulx, XII sols ; - 150 harangs fraiz, IIII sols VII deniers, etc. » (*In-folio, 48 feuillets, papier*).

1532-1533

H 549 Chapelains et chanoines de l'abbaye. - Baux à loyer.

Chanoines et chapelains bénéficiers de l'église et abbaye royale Notre-Dame de Jouarre. - Domaine et revenus. - Baux à loyer de biens situés à Citry, à Jouarre et à Saint-Cyr, consentis par lesdits sieurs chapelains et chanoines, au profit de : - François Boucher, François Duclerc et Louis Boucher, tous trois laboureurs à Citry ; - François Sonnette, voiturier à La Ferté-au-col ; - Antoine Cabaret et Jean Boiste, vigneron à Courcelles, paroisse de Jouarre ; - Guillaume Petit, Louis Boiste et Jean-Pierre Coquigne ; - Pierre Étienne Grandin, garçon meunier, demeurant au moulin de La Ferté, appartenant aux Bénédictins de Reuil, etc. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes dues aux mêmes bénéficiers sur héritages situés à Jouarre et à Sept-Sorts, par : - Adrien Vigneau, cabaretier ; - Jean Gallet, tisserand ; - Jean Charton, cordonnier ; - les marguilliers de l'église et fabrique Saint-Pierre de Jouarre ; - Madeleine Jacquet, veuve de Jacques de Presse, vivant jardinier ; - Françoise Doire, veuve de Philippe Pampelune, tous demeurant audit lieu de Jouarre. (*27 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier*).

1555-1789

H 871 Personnel. - Actes de baptême de religieuses, soeurs converses et bénéficiers.

Actes de baptême de religieuses de chœur, soeurs converses et bénéficiers de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, fondée vers l'an 630, par Adon, qui aurait été trésorier des finances du roi Dagobert Ier, et fils d'un seigneur très-pieux, du nom d'Authaire, vivant sous le règne de Clotaire II - Des 3 mars 1734 et 9 février 1744, baptêmes de Marie et de Marie-Madeleine, filles de messire Jean de La Chapelle, écuyer, sieur de Lanaud, ancien garde du Roi, et de dame Françoise Du Peyroux, son épouse, habitants de la paroisse de Saint-Pierre-Le-Bost, province de Berry, diocèse de Limoges ; - extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Goulet (en Normandie) : « Le 24 de mai 1726, a été baptisée une fille issue du légitime mariage de Pierre Dupont, écuyer, sieur de La Barre, et de Marie-Françoise Lorieul ; laquelle a été nommée Jacqueline-Marie, par Jacques Servain, sieur de La Chapelle, conseiller du Roy, greffier en chef de l'Élection d'Argentan, et par noble dame Marie Lefrancq d'Aisy ; » - « Le 22 avril 1770 a été baptisée, dans l'église

paroissiale de Saint-Martin de la ville d'Ussel, (diocèse et généralité de Limoges,) Catherine de La Borde, fille légitime de messire Pierre-Léger de La Borde, écuyer, seigneur de Grancher, et de dame Anne-Élisabeth de Nochaise (Neuchèze?), née au château de La Borde, le même jour. Le parrain a été messire Augustin de Tournemine, écuyer, et la marreine dame Catherine de Laubrierie de Ségonzac, «qui ont signé avec le sieur Ternat, curé ; - du 9 juin 1771, naissance d'une autre fille des sieur et dame de La Borde, qui a eu pour parrain Jean Lepage, domestique, et pour marraine Marie Marge, servante, tous deux au service des susnommés ; - extrait des registres de baptêmes de la paroisse Saint-Géral de Villetelle, diocèse de Montpellier : « L'an 1761, et le 3e octobre, a été baptisée, dans l'église paroissiale Saint-Géral de Villetelle, Marie-Catherine-Angélique de Masclary, fille de messire Jean-Hilaire, chevalier de Masclary, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Picardie, et de darne Marie-Charlotte de Raguét, mariez. Son parain messire Jean-Louis, chevalier de Raguét, seigneur de Liman, d'Ourchein, Baligan, Franquendel, aussi chevalier de Saint-Louis, et lieutenant colonel du régiment de La Marck, à qui le sieur Pierre de Bonne-Maison, valet de chambre dudit messire de Masclary, a prêté la main ; la maraine dame Catherine de Faure de Masclary, a qui demoiselle Marguerite-Julienne, femme de chambre de ladite de Raguét a aussi prêté la main. Ont été présents au baptême: sieur François Battas, régent des écoles et Jacques Bastide, consul, » etc. ; - du 24 février 1743, baptême de Jeanne-Claude, fille de messire Pierre-Louis-Victor de Simonnet, écuyer, seigneur de Singly (Saint-Louis,) et de dame Catherine de Raincourt, qui a eu parrain messire Claude-Maximilien de Simonnet, chevalier, seigneur de Singly, et pour marraine demoiselle Jeanne-Éléonore de Simonnet de Singly ; - actes de notoriété, à défaut des registres paroissiaux, dressés à Oizy (Aisne), constatant « que, lors de l'invasion de ce lieu par l'ennemy, en germinal an II, il a pillé, brûlé et dilapidé toutes les maisons de cette commune ; que de cette malheureuse destruction il en est résulté que les registres des naissances, mariages et décès des citoyens de la commune, depuis rétablissement d'iceux, jusqu'à l'époque susdite, ont été brûlés et dilapidés, en sorte que maintenant il n'existe que ceux de l'an III, jusqu'à cejourd'hui, (25 messidor an VI, ») d'où il suit qu'il n'a pu être fait droit aux demandes des citoyennes Marie-Madeleine-Josèphe et Marie-Madeleine Levent, filles de Claude Levent et de Madeleine Mahieux, son épouse ; de Pierre Levent, cultivateur, et de Marie-Madeleine Têtart, que les anciens du pays ont affirmé être nées: l'une le 15 mars 1736, l'autre le 1er novembre 1756, toutes deux soeurs converses de l'abbaye de Jouarre ; - actes de baptême des sieurs Christophe-Emmanuel Arnaud, François-Marie Boutin. Etienne-Nicolas Évrard, François Jalinques, Jean-Baptiste-Victor Marsault et Julien-Denis Person, tous six bénéficiers de ladite abbaye de Jouarre. (37 pièces, papier (1 imprimée)).

1711-1771

H 872 Saacy. - Bail du Moulin banal (1672). Chapelains et curé de l'église de Saint-Pierre de Jouarre. - Procès avec les religieuses (1702-1792).

Procès entre les religieuses de Jouarre, d'une part ; et les prêtres-chapelains de leur église abbatiale, ainsi qu'avec le curé de l'église paroissiale Saint-

Pierre du lieu, considéré, par les premières, comme leur vicaire perpétuel, d'autre part ; afin, par lesdites religieuses, de la conservation de leurs droits comme curés primitifs de Jouarre. Requête présentée à Mgr l'évêque de Meaux, Jacques-Bénigne Bossuet, le 19 avril 1702, par madame Anne-Marguerite de Rohan, dame et abbesse de l'église et abbaye de Jouarre, et les religieuses prieure et couvent de la même abbaye, « disant que, quoique les chapelains de l'abbaye de Jouarre ne doivent leur établissement, et les revenus dont ils jouissent, qu'à la libéralité des dames abbesses et religieuses de cette abbaye, qui les ont fondez successivement, à proportion du besoin qu'elles en pouvoient avoir pour faire, dans leur église, les fonctions ecclésiastiques dont elles ne peuvent s'acquitter elles-mêmes, comme de dire les messes basses, à certaines heures, de chanter les grandes messes, de faire les enterrements, »... et autres cérémonies « dans lesquelles ils n'agissent que comme représentant les dames abbesses et religieuses, néanmoins, la plupart de ces chapelains perdans peu-a-peu le souvenir de leur origine, se sont oubliez jusqu'au point de vouloir s'ériger en un corps de chanoines indépendans, et de ne reconnoître aucune supériorité, » etc., etc. Par toutes les causes, énumérées en leur requête, les demanderesses concluent à ce qu'il plaise, au seigneur évêque, en procédant au jugement de l'instance d'entre les parties, leur donner acte de ce qu'en ajoutant à leurs précédentes demandes, il veuille bien ordonner : « que les qualitez prises par les défendeurs, au commencement de leur requeste du 31 may 1709, de bénéficiers desservant le grand autel de Notre-Dame de Jouarre, et seigneurs censiers et gros décimateurs, en partie, du bourg et territoire de Jouarre, soient raïées de ladite requeste, et que les défendeurs ne pourront, à l'avenir, prendre d'autre qualité que celle de chapelains de l'abbaye de Jouarre, suivant et conformément à l'arrêt du Conseil privé du Roy, du 30 juin 1704, » etc., etc. - Arrêt de ce Conseil, rendu sur la requête de madame de Rohan, susnommée, afin d'homologation d'une ordonnance contradictoire du sieur évêque de Meaux, en date du 20 octobre 1710, contenant plusieurs chefs de règlement, ensuite de laquelle est intervenue, le 9 août 1711, une transaction dont les parties demandent également l'homologation ; - du 27 avril 1730, consentement donné par maître Jean-Éloi David, prêtre, curé de l'église et paroisse Saint-Pierre de Jouarre, à l'exécution des transactions passées entre les dames de Jouarre et ses prédécesseurs, notamment de jouir, dans l'église paroissiale, des droits, honneurs et prérogatives appartenant aux curés primitifs ; - ordonnance de Mgr. Louis-Appolinaire de Polignac, évêque de Meaux, rendu en exécution de la déclaration du Roi, de 1716, qui défend d'inhumer aucun corps dans les églises et chapelles, à moins qu'il n'y ait des caveaux à ce destinés ; que, cependant, les chapelains de l'abbaye de Jouarre ont toujours été inhumés dans l'église abbatiale, quoiqu'il n'ait pas été pris de précautions pour l'avenir ; prescrit, le seigneur évêque, qu'en cas de décès de l'un des chanoines, avant qu'un règlement soit intervenu, le service ordinaire soit fait dans l'église de l'abbaye, et le corps porté et inhumé au cimetière de la paroisse, près de la croix principale ; - signification faite au curé de Jouarre, d'avoir à se conformer à ladite ordonnance, etc., etc. - Bail à loyer, par madame Henriette de Lorraine de Guise, abbesse de Jouarre, à Antoine Colmant et à Marguerite Lemaire, sa femme, du moulin banal à eau de Saacy, assis sur la rivière de Marne, cour, jardin, pré et acceint, cours d'eau pêcherie, perthuis,

Série H – Clergé régulier

trois îles, contenant neuf quartiers vingt et une perches, et une pièce de terre, close de haies vives et fossés, contenant huit arpents 1/2 dix-neuf perches, le tout loué moyennant 640 livres par an. (7 pièces, papier (1 imprimée)).

1702-1786

332 H 1 Inventaire des titres. - Fragment donnant l'analyse de titres concernant les droits de justice et le domaine utile.

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1459-1724

332 H 4 Prise de possession par l'abbesse Armande-Charlotte de Rohan. - Procès-verbal, serment et pièces diverses.

1721

332 H 5 Privilèges. - Fragment de bulle.

XVIème s.

332 H 6 Spirituel. - Procession des Corps saints. - Billet d'invitation imprimé.

XVIIIème s.

332 H 7 Cures de Saint-Pierre de Jouarre, de Vignely, de Briot (Oise) et de Marchépot (Somme). - Présentations et résignations.

1585-1695

332 H 9 Temporel. - Accord entre l'abbaye et le chapitre épiscopal de Meaux au sujet des limites de leurs domaines et seigneuries respectives.

1490

332 H 23 La Grange-Menessier. - Aveu et dénombrement de la seigneurie.

Vers 1560

332 H 64 Rentes. - Quittances et pièces diverses (signature des abbesses Jeanne et Henriette de Lorraine).

1624-1692

332 H 65 Main-levée des saisies faites à la requête de l'abbesse sur les biens du duc de Bouillon (signatures de l'abbesse et des religieuses).

1665

332 H 69 Procès (fragments d'actes).

XVIème s.-XVIIIème s.

332 H 72 Comptes des recettes et dépenses de la dépositaire.

1742-1777

Série H – Clergé régulier

- 332 H 76 Bail à rente d'une vigne par Marie Anne des Trois-Varlets, dame de Parousin, paroisse de Méry-sur-Marne, à Claude Lamiche, vigneron à Nanteuil-sur-Marne, devant François Cotelle, notaire à Château-Thierry (24 janvier 1731) ; ensaisinement par Anne Thérèse de Rohan, abbesse (22 novembre 1732).
1731-1732
- 332 H 77 Registre des contrats passés par le secrétariat de l'abbaye, pages 1 à 201 (cahier in 4°, papier).
03/1589-09/1597
- 332 H 78 Registre des contrats passés par le secrétariat de l'abbaye, pages 209 à 281 (cahier in 4°, papier).
09/1597-03/1600
- 332 H 79 Fragment de censier de l'abbaye de Jouarre : contestation de dîmes par les habitants de Boutigny et de Coulombs (2 folio, papier).
XIVème s.
- 332 H 80 Quittance de la pension de Mademoiselle de Montauban.
01/04/1712
- H 519, H 521,
H 528, 332 H 51 Vendrest
1491-1785
- H 519 Vendrest. - Cueilleret de la seigneurie de Chatton (1774).
Censives. - Cueilleret des droits seigneuriaux de la terre et seigneurie de Chatton, au territoire de Vendrest, appartenant à très-haute et très-puissante dame Catherine de Montmorin de Saint-Hérem, abbesse de Notre-Dame de Jouarre, dressé en conformité des déclarations à terrier reçues par Évrard, notaire à Lizy-sur-Ourcq. - Censitaires : - maître Jean Cavillier, officier de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Meaux, rue Cornillon, paroisse Saint-Martin, doit, par an, 5 deniers-obole et 1/2 boisselet d'avoine ; - Pierre Godart, laboureur à Chatton, 7 sous 7 deniers semi-pite et 4 boisselets 6/10 de boisselet d'avoine ; - Joseph Danvin, laboureur à Vendrest, doit 8 sous 7 deniers-obole de cens, 2 sous 4 deniers de rente, et 9 boisselets 23/50 de boisselet d'avoine aussi de cens ; - sieur Louis Nicolas Geoffroy, marchand à Marigny, 6 sous 3 deniers-obole et 6 boisselets 85/100 d'avoine ; Pierre Degland, vigneron à Chatton, 3 sous 4 deniers-obole, pite et semi-pite ; - Jean Vincent, carrier en plâtre, demeurant à Bezu-le-Guéry ; - Jean-Pierre-Joseph Nivert, pêcheur de poisson à Ussy ; - Médard Lallemand, manouvrier à Chambardy, paroisse de Dhuisy ; - sieurs Antoine et Ambroise de Villiers, chirurgiens, l'un à Paris, l'autre à Gandelu ; - demoiselle Marguerite Messier, veuve de sieur Louis Garnier, laboureur, elle fermière, demeurant à La Porte-Ferrée, paroisse de Sainte-Aulde ; - maître Étienne Charles Tournois, avocat en Parlement, demeurant à Paris ; -

demoiselle Marie-Anne Fouffé, veuve de maître Charles-Jean-Baptiste Roguain, vivant veneur de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Chatton, doit en argent 7 livres 11 sous 9 deniers-obole, et en avoine, 52 minots 2 boisselets 4/10es de boisselet, etc. (*Registre, In-folio, 98 feuillets, papier*).

H 521 Vendrest. - Procédure contre les habitants de Vendrest et de Rademont (1785).

Censives. - Procédure intentée à la requête de mesdames les nobles et vénérables abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame de Jouarre, dames de la terre et seigneurie de Vendrest, contre les maires, syndics, habitants et communautés dudit Vendrest et de Rademont, afin d'obliger ceux-ci à fournir leur déclarations aux terriers de ces lieux. - Assignations, procuration du syndic perpétuel de Vendrest, au sieur Gouet, procureur à Meaux, pour se faire autoriser à prendre communication des pièces de l'instance ; - requête desdits habitants présentée au lieutenant général du bailliage de Meaux, ayant pour objet d'être mis à même d'obtenir cette communication, etc. (*5 pièces, papier*).

H 528 Vendrest. - Pièces relatives aux limites de la seigneurie (1491-1783).

Limites. - Copie informe d'un traité passé entre mesdames les religieuses de Jouarre et Jean de Radinghan, écuyer, seigneur d'Ocquerre, pour raison des limites de la seigneurie de Vendrest, appartenant aux-dites dames, d'avec la terre d'Ocquerre ; - notoriété portant reconnaissance des limites de la seigneurie de Vendrest, de laquelle il résulte que cette seigneurie est contiguë au terroir de Coulombs, mouvant Des dames de Chelles ; à la Terre de Chatton, hameau de Vendrest, ainsi qu'à celles de Rademont et de Tresmes ; - copie informe d'un procès-verbal de bornage des limites de Vendrest et de Chatton ; - exploits d'ajournement, pour parvenir au bornage et séparation des finages dudit Vendrest ; - procès-verbal de bornage et de délimitation de la seigneurie de ce lieu, d'avec celle de Boyenval, au territoire de Coulombs, dressé par Louis Hochart, arpenteur royal à Gandelu, à la requête de madame l'abbesse de Jouarre, et de M. Dassy, seigneur de Boyenval. (*1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier*).

332 H 51 Vendrest. - Fragments d'un terrier (XVIIIème s.).

Malnoue

H 601 Dîmes. - Transaction entre les religieuses et Paul Poisson de Bourvallais, seigneur de Champs (1705). Droit de chasse. - Arrêt du Parlement relatif au droit de chasse de l'abbaye sur les terres d'Emerainville (1765). Baux de la ferme de Malnoue (1784-1788).

Dîmes et domaine. - Transaction entre haute et puissante dame Marie-Claire de Bretagne, abbesse de Notre-Dame de Malnoue, et les religieuses de l'abbaye, toutes dénommées en l'acte, d'une part ; et messire Paul Poisson de Bourvallais, écuyer, seigneur de Champs-sur-Marne, de La Haute-Maison, du

Série H – Clergé régulier

Luzard et autres lieux, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et des finances, d'autre part, au sujet des dîmes à percevoir dans l'enclos du Luzard ; - baux à loyer, dont un par adjudication, de la ferme de Malnoue et dépendances, à l'exception des lieux claustraux, de la maison du chapelain, de la chambre servant de prison, etc. ; lesdits baux consentis par messire, Claude-Henri Feydeau de Marville, chevalier, comte de Gien, marquis de Dampierre, doyen du Conseil d'État et directeur général des économats, et par Louis Dujarié, inspecteur des bâtiments du couvent des dames supérieures et religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, établies à Versailles, au profit de Jacques Crosnier, marchand de bois pour l'approvisionnement de Paris, et de Sébastien-Martin Ganneron, fermier à Chauconin, près Meaux, moyennant 4, 000 livres par an, outre les charges. - Arrêt du Parlement de Paris relatif au droit de chasse à exercer sur 72 arpents de friche à Émérainville, portant règlement de ce droit entre les religieuses de Malnoue et Antoine Lancry, propriétaire des terres et seigneuries de Pontault, Eméry, Courcerin et autres lieux, etc. (3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1705-1788

333 H 1 Serment prêté par l'abbesse Jeanne-Françoise Rossignol.

XVIIIème s.

333 H 2 Serment prêté par Marie-Claude de Rosmadec, religieuse.

1625

333 H 3 Donation testamentaire faite à Marguerite Briçonnet, religieuse professe, par ses parents.

1615

333 H 7 Partage d'immeubles situés au territoire de Malnoue, dépendant de la succession de Guillaume Albusson, entre les religieuses et Pierre Girard.

1517

333 H 8 Fief de Pomponne et cens dus à l'abbaye de Chelles. - Quittances délivrées par les abbesses de Chelles et correspondance (cachets).

1532-1719

333 H 9 Procès. - Correspondance et pièces diverses.

1627-1774

333 H 10 Pensions des religieuses et rentes. - Quittances délivrées par les abbesses Jeanne de Neuville, Catherine Vivien, Renée Hennequin et Marie-Claire de Bretagne.

1596-1692

Provins, Abbaye de Villechasson-Moret-Champbenoît

Après la destruction de leur monastère par les Protestants, les religieuses de l'abbaye de Rozoy-le-Jeune vinrent s'établir dans leur prieuré de Villechasson, près de Chevry-en-Sereine, qui reçut le titre d'abbaye. En 1754, l'abbaye de Villechasson fut réunie au prieuré de Moret qui prit alors le titre d'abbaye royale de Villechasson-Moret. Enfin, un édit du 28 avril 1781 supprima le couvent de Moret et le réunit à celui de Champbenoît, abbaye fondée vers 1158 par Henri 1er le Libéral, comte de Champagne, sur la paroisse de Poigny, et transférée dans la paroisse de Provins en 1625.

H 665 Dons, legs et fondations.

Dons et legs faits au profit de l'abbaye royale de Villechasson-Champbenoît, transférée de Champbenoît, paroisse de Poigny, à Provins, vers 1653, et à laquelle a été unie celle de Villechasson-Moret, en 1781 ou 1782, par : - madame Ruffier, d'une somme de 600 livres, à la charge de faire chanter tous les ans, le 1er dimanche de l'année, un Libéra et un De profundis pour le repos de son âme (les 600 livres ont été employées à faire un jubé qui a été achevé en 1642) ; - messire Étienne Savary, prêtre, donateur de 25 livres de rente, rachetables de 400 livres en principal, à prendre dans 100 livres aussi de rente à lui dues par M. de Grieu ; - reconnaissance de prières à la mémoire de feu Mgr le duc de Bournonville, bienfaiteur de ladite abbaye ; - don par mademoiselle Le Roy, d'un soleil de vermeil, au haut duquel elle fit mettre une croix de lapis couverte de diamants fins, à charge d'un De profundis pour elle et toute sa famille ; - fondation par madame la duchesse de Beauvilliers d'une basse messe à dire chaque jour, pour le repos des âmes de Louis XIV et du feu duc de Beauvilliers, époux de la fondatrice, moyennant 7, 000 livres ; - reconnaissance, par les religieuses de Champbenoît, d'une rente viagère de 36 livres envers la soeur de La Condamine, l'une d'elles, sur la dot de 3, 000 livres qu'elle a donnée à la maison, etc. (*Registre, petit in-folio, 53 feuillets, papier, manuscrits*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1633-1725

H 666 Bail du moulin de Launoy, à Blennes, des fermes de Villechasson et de la ferme d'Epigny (1774-1784). Baux de maisons terres et bois à Boisdon, Chalautre-la-petite, Everly Gouaix, Maison-Rouge, Nesle-la-Gilberde, Poigny, Provins et Sourdun (1639).

Domaine. - Bail à loyer d'une pièce de terre, bois et broussailles, au territoire de Sourdun ; du moulin de Launoy, à Blennes ; d'une pièce de terre, à Boisdon ; des fermes de la basse-cour de l'abbaye de Villechasson et du village, à Chevry-en-Sereine ; de 50 arpents de bois taillis, sis à Chalautre-la-Petite, appelés le bois aux Dames ; de 10 arpents de pré, à Éverly ; de terrains à Gouaix ; de 14 arpents de terre à Nesles-la-Gilberde ; de la ferme de Champbenoît, au territoire de Poigny, et de plusieurs autres héritages situés à Provins, consentis par : - dames Anne de Fresnoy, - Marie-Thérèse de Beauvilliers, - Augustine-Geneviève de Bonnard de Crécy, - Marie-Madeleine-Diane. Houel de La Roche-Bernard, - Louise-Suzanne de Gouy d'Artsy, toutes successivement abbesses ou prieures de Villechasson-Moret-Champbenoît,

au profit de : - Jean Guillin, meunier à Launoy ; - Claude Foy, laboureur à Boisdon ; - Pierre Besnault, de même état, demeurant à Villemaugis, paroisse de Blennes ; - Toussaint Pierre, laboureur à Vaux ; - maître Jean Robinot, procureur fiscal de la justice de Montramé ; - Denis Haton, laboureur à Chalautre-la-Petite, etc. (32 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1639-1786

H 667 Rentes foncières sur héritages situés à Chalautre-la-Grande.

Rentes foncières. - Titres-nouveaux de deux parties de rentes de 12 livres chacune, dues à l'abbaye de Villechasson-Champbenoît, par Marguerite..., veuve de Louis Glorié, vigneron à Chalautre-la-Grande, Claude Glorié, de même état, demeurant audit lieu, et autres, détenteurs « d'une mesure où était ci-devant une maison de fond en comble, avec une étable devant, et un jardin en dépendant, située en l'enclos de Chalautre, laquelle a été incendiée en l'année 1741, » et par Jacques Billet, vigneron à Pijoly, paroisse dudit lieu de Chalautre, acquéreur de Louis Deschamps, lequel a reconnu être propriétaire d'une autre maison où il demeure, sise à Pijoly, etc. (6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1714-1783

H 668 Bail de portions de dîmes à Thoury-Férottes (1784). Bail du prieuré de Saint-Hilaire-les-Étampes (Seine-et-Oise) (1725). Baux d'étangs, maisons et terrains à Sainte-Rose, Revauvillé et Voulx (1767-1789).

Domaine. - Baux à loyer du domaine, maison, chapelle, jardins, terres, étangs et droits seigneuriaux de Sainte-Rose, à Bérauville, et des dîmes de Thoury-Férottes, consentis par mesdames Louise-Suzanne de Gouy d'Artsy, abbesse de Villechasson, transférée à Moret, et Gabrielle de Mercy, abbesse de l'abbaye royale de Villechasson-Champbenoît, au profit de : - Gervais-Protais Pigalle, marchand à Sens, clos le Roi, paroisse Saint-Didier ; - Louis Sébastien Pigalle, receveur de la seigneurie de Senaut, y demeurant, paroisse de Révaucille ; - Jean Bertrand, demeurant à Châtenay en Brie, etc. - Bail emphytéotique du prieuré de Saint-Hilaire-lez-Étampes, appartenant à l'abbaye de Rozoy-le-Jeune et de Villechasson, dont le titre éteint a été réuni à cette dernière, par arrêt du Parlement de Paris, du 8 août 1762 ; ledit bail consenti par noble dame Marie-Claude de Bernard de Champigny, abbesse de Rozoy-le-Jeune ; soeur Angélique Blet, prieure ; soeur Marie-Antoinette de Gondy, et autres, au profit de Pierre Hardy, laboureur, et fermier dudit prieuré, moyennant 400 livres francs-deniers par an, outre les charges ; - bail à cens d'un terrain sis au Nid-du-Corbeau, paroisse de Voulx, passé à François Sagot, aussi laboureur, et à Madeleine Rochon, sa femme, moyennant 12 deniers de cens et chef-cens par an. (6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1725-1784

H 669 Villechasson. - Plan parcellaire d'une partie du territoire de Chevry-en-Sereine.

Censives. - Plan parcellaire d'une partie du territoire de Chevry-en-Sereine, portant les numéros des parcelles, leurs contenances et les noms des propriétaires, savoir, au climat des Cailloux : - François Despierres, 115 cordes 1/8 ; - la veuve Antoine

Série H – Clergé régulier

Desmurs, 268 cordes 1/8 ; - les héritiers Jacques Guima, 91 cordes 1/4 ; - Pierre Maury, le jeune, 94 cordes 1/2 ; - au climat des Treilles: - André Jaquet, 47 cordes 5/8 ; - Claude Martin, 157 cordes 1/4 ; - friche abandonnée, 277 cordes 7/8 ; - aux Haies des Cailloux - : Charles Cochin, 30 cordes 1/5 ; - Éloi Billard, 36 cordes ; - au climat des Degrés : - Jean Paumier, 86 cordes 3/4 ; - Julien Brun, 45 cordes 3/4 ; - Adrien Gueffier, 183 cordes 1/2 ; - au climat des Hauts ou du Petit-Noyer : - Jean Gueffier, 98 cordes ; - friche abandonnée, 1, 089 cordes ; 7/8 - Pierre Dupré, 50 cordes, etc. (*Plan, 1 pièce, papier*).

XVIIIème s.

- H 882 Actes de baptême de religieuses professes et de soeurs converses.
Personnel. - Actes de baptême de religieuses professes, soeurs converses et données de l'abbaye de Champbenoit-lez-Provins, transférées de Moret en ce lieu, dans le cours de l'année 1781. - Du registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse dudit Moret, appert : que le 18 mai 1747, a été baptisée une fille, nommée Louise-Élisabeth, issue du mariage de Louis James et de Louise Aulard ; laquelle a eu pour parrain Charles Guillochet, et pour marraine Élisabeth Aulard ; - le 26 septembre 1728, a été baptisée Charlotte-Justine, fille de Guillaume Joubier et de Madeleine Hérard ; son parrain a été Jacques-Nicolas Letellier, et sa marraine Louise-Charlotte Prévost, tous de la paroisse de Donne-marie en Montais ; - naissance de Marie-Anne Macquin, soeur converse de ladite abbaye, originaire de la paroisse d'Esmans (Élection de Montereau), où elle a été baptisée le 17 octobre 1745 ; - le 27 mai 1743, est née, à La Grande-Paroisse, Catherine Paupardin, soeur donnée de la même abbaye, fille de Pierre Paupardin et de Madeleine Duteil, sa femme, etc. (*4 pièces, papier*).
- 1723-1747
- 334 H 6 Délibération des habitants de Chevry-en-Sereine pour construire avec le concours des religieuses une chapelle et une sacristie auprès de l'église.
1752
- 334 H 7 Lettre de l'abbesse au sujet d'un cheval volé au fermier de l'abbaye.
1704
- 334 H 8 Quittance de rente sur le clergé au nom de Gaston de Grieu, conseiller d'État, ayant droit des bénédictines de Provins. (pièce signée sur vélin, in-8 obl.).
1664
- 335 H 1 Moret. - Correspondance au sujet d'un secours à accorder à Mlles de La Planche, retirées au couvent de Moret.
1696
- 338 H 1 Champbenoit. - Mémoire sur la « Fondation de l'abbaye des Dames bénédictines de Provins le 23 juin 1631 ».

XVIIème s.

338 H 3	Vêtements et professions.	1737-1787
338 H 4	Registre des sépultures.	1737-1790
338 H 6	Procédure. - Caution du temporel.	1721

Saint-Parthus et Meaux, Prieuré de Saint-Nicolas de Noëfort

Fondé en 1127 à Noëfort, sur la paroisse de Saint-Parthus, ce prieur de l'abbaye du Paraclet fut transféré en 1629, au faubourg Saint-Nicolas de Meaux.

H 610 « Cartulaire du prieuré de Noëfort » copie d'un « manuscrit du XVe siècle qui se trouve dans la bibliothèque de Monseigneur le duc de Coislin évêque de Metz ».

Cartulaire du prieuré de Noëfort, fondé en ce lieu, dans le cours de l'année 1127, et transféré à Meaux en 1629, ledit cartulaire copié mot à mot sur un manuscrit du XVe siècle, qui se trouvait dans la bibliothèque du duc de Coislin, évêque de Metz, et contenant les titres de donation, acquisitions, échanges, etc. des biens dudit prieuré. - Acte par lequel « Simon de Chauconin, escuyer, recongneut avoir vendu à l'esglise de Noëfort 5 arpens de terres arables, en foi de quoi Druë de Saint-Denis, chevalier, Pierre son frère, et Ansould, de Trye, écuyer, se sont constituez pleiges, par leur foy, pour ledict Simon, en telle manière que se ladicte esglise estoit dommagée aucunement, par occasion de ce, lesdis pleiges soient amonestez dedans huit jours, et tenront prison à Meaux jusqu'à ce que ladicte esglise soit satisfaite à plain desdicts marchez, vendition et damages ; » - donation par Marie, comtesse de Troyes, fille du Roi de France, aux religieuses de Noëfort, pour l'amour de Dieu et le remède de son âme, de 5 muids de vin qu'elle possédait à Lagny. - Traité passé entre l'église de Noëfort et le curé de Saint-Parthus « sur ce que ledict prostre vouloit avoir droit poroncial, disant que les prestres de ladicte esglise ne devoient admettre ses paroissiens à recevoir l'habit de religion sans sa licence, et sur la disme des fruits de 4 arpens de terre assis de lez le pré de Noëfort. En l'affin, lesdictes parties se sont compromises ou (au) dit de l'abbé de Chaage, promettant loyalement en bonne foy, qu'ils tenroient tout ce que ledict abbé en ordonneroit ès choses dessus dictes. Icelluy abbé aussi eu sur ce, le conseil de bons hommes, etc. » (*Registre, petit in-folio, 74 feuillets, papier*).

1175-1258

H 611 Inventaire des titres.
Titres, registres et papiers composant les archives de la communauté des

religieuses Bénédictines du prieuré Saint-Nicolas de Noéfort, dressé après la réunion du prieuré de Montdenis. - 1^{re} section. Rentes foncières emphytéotiques ou perpétuelles en grains et à constitution. - 2^e section. Titres divers. Mesurages généraux de la ferme et des terres de Noéfort ; - des terres de Forfry et de Saint-Pathus ; - de Silly et d'Oissey ; - de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville ; - d'Ève ; - de Saint-Soupplets ; - de Gesvres ; - de Chambry, etc. - Quittances d'amortissements, indemnités et autres droits. - Pensions viagères des religieuses. - Privilèges. - Transaction du prieuré de Montdenis à Crécy et de celui de Noéfort à Meaux. - Provisions et prises de possession. - Actes ou lettres de vœux et professions par : - Hélène de Rubempré, - Geneviève de Buz, - Louise de Séricourt, - Gérarde de Belly, - Marguerite de Meaux, - Charlotte de Charenton, etc. - Éloges funèbres des supérieures de Noéfort, depuis 1492 jusqu'en 1777. - Reliques des saints martyrs Sévère, Justin, Hadrien, Léon et autres, tirées du cimetière de Calixte et de la châsse où repose le corps de Saint-Benoît, en l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. - Ordonnances des évêques de Meaux, qui permettent de chanter le service suivant la règle de Fontevrault ; - d'établir une confrérie du Rosaire ; - de faire enlever les tombes. - Dédicace du prieuré de Noéfort. - Lettres circulaires après la mort des dames prieures, etc. (*Registre, In-folio, 281 feuillets, papier*).

Date de production : XVIII^e s. ; date de contenu : 1157-1788

H 612 Sommier général des revenus du prieuré.

Sommier général des revenus du prieuré Saint-Nicolas de Noéfort, comprenant : - « la ferme de ce lieu, consistant en 200 arpents de terres labourables et prés, une maison, coulombier, 2 estangs, 9 arpents 3 quartiers de bois et jardins, avec six vingts arpents de terre démembrés de la ferme de Saint-Pathus, le tout affermé à raison de 2, 400 livres, 50 livres pour 2 messes dites par semaine à Noéfort ; 15 livres de menues réparations, 6 douzaines de pigeonneaux et 200 (bottes) de feurre pour les couvertures de ladite ferme ; » - 67 arpents 61 perches de terre à Lagny-le-Sec, loués à raison de 60 setiers de bon blé froment, mesure de Paris ; - baux à loyer de maisons à Saint-Pathus, appelées : la Grande-Maison, - la maison de Sainte-Barbe, et autres, avec jardins et terres en dépendant. - Grains à prendre et percevoir : - sur les dîmes de Silly, un muid de blé, mesure du chapitre de Meaux, qui est 12 setiers et mine de la ville ; sur les dîmes du Bassinet, 2 setiers de grains, 2/3 en blé, 1/3 en avoine ; le grand Hôtel-Dieu de Meaux doit au prieuré de Noéfort, sur un dîmage de 8 arpents de terre à Saint-Soupplets, 2 setiers de grain, payables, savoir : une année en blé, l'autre en avoine et la troisième rien, à cause des jachères etc. (*Registre, In-folio, 184 feuillets, papier*).

1672-1713

H 613 Délibérations capitulaires.

Délibérations et conclusions capitulaires, générales et particulières du prieuré Saint-Nicolas de Noéfort. - Demande des religieuses de ce prieuré, afin d'obtenir la rentrée de la soeur Saint-Benoît qui, ayant accompagné l'abbesse de Nevers dans son voyage, lors de sa prise de possession, était restée dans l'abbaye de cette ville ; - départ de madame Tauxier de Valzibert, dite de Saint-

Bazile, nommée au prieuré de Saint-Martin de Boranc, diocèse de Beauvais, suivant provisions de l'abbesse du Paraclet ; - vêtements et professions des demoiselles : - Claude-Élisabeth-Marguerite Legentil, fille de feu M. Legentil, vivant receveur de l'Élection d'Épernay ; - Geneviève-Louise Diseux Des Marais, fille de M. Diseux, sieur de Bourbon, écuyer, et de Marie-Geneviève Voiturie, de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, à Paris ; - Marie-Françoise Canet-Dugay, fille de M. Canet-Dugay, écuyer, secrétaire de feu S. A. R. Madame ; - Madeleine-Victoire Gacier d'Anvilliers, née à Thisy, près Lyon, fille de M. Gacier d'Anvilliers, bourgeois et contrôleur du grenier à sel de Thisy, et de dame Fabry de Beaudesson, son épouse ; - copie d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu entre les Minimés de Fublaines, transférés à Crécy, mademoiselle Pochet, le sieur Beaumont et le couvent de Noéfort, qui garde et maintient ladite demoiselle Pochet dans la possession de la fausse brave (petit canal) et attérissement relatés en sa requête, etc. (*Registre, In-folio, 138 feuillets, papier*).

1745-1753

H 614 Voeux et professions.

Personnel. - Voeux prononcés entre les mains de révérendes dames : - Marie de La Rochefaucauld, - Françoise Daidie de Ribérac, - Catherine-Scolastique de Pommereul, - Marie de Grieu, - Geneviève Léger, - Marie-Françoise de Richelieu, - Claude-Thérèse Oudan de Montmarson, toutes successivement prieures de Saint-Nicolas de Noéfort, par : - Nicole Verdun, dite de Sainte-Cécile ; - Marie-Geneviève Léger ; - Marie Bénédicte, Marie-Scolastique et Marguerite de Séton ; - Marie-Catherine de Beaubois ; - Marie-Denise de Grieu ; - Françoise Ganneron ; - Louise de Marigny ; - Louise Vernon ; - Geneviève-Marguerite Bulet ; - Madeleine-Catherine Touret ; - Marie-Angélique Théroienne ; - Catherine-Émilie Duport de Poncharra, etc. - Nomination de dom François de Rez, religieux de l'abbaye Saint-Faron de Meaux, comme membre de la Chambre des décimes du diocèse, pour y représenter les maisons de l'ordre de Saint-Benoît, tant d'hommes que de filles, signée par : Marie-Françoise de Richelieu, prieure ; Louise-Anne de Vernou, sous-prieure ; Marguerite Léger, Marguerite Lepelletier, Catherine Morel, Marie-Geneviève Léger, Madeleine Descouys, discrètes ; Nicole-Élisabeth Pisez, dépositaire, et Marie-Jeanne Grelyer, secrétaire du chapitre. (*Registre, In-folio, 32 feuillets, papier*).

1619-1763

H 615 Domaine. - Déclaration des biens composant la ferme de Noéfort fournie au terrier de la châtellenie suzeraine d'Oissery, fait à la diligence de haut et puissant seigneur messire Yves, marquis d'Alègre, lieutenant général des armées du Roi, seigneur châtelain d'Oissery, Saint-Pathus, Noéfort, Forfry, La Ramée, Silly et Le Plessis-Belleville, par les révérendes et dévotes filles prieure et religieuses du monastère Saint-Nicolas de Meaux, dit de Noéfort, de présent établi ès faubourg Saint-Nicolas de cette ville, membre de l'abbaye du Paraclet, lesquelles ont reconnu que le prieuré dudit Noéfort est de fondation anciennement faite par les seigneurs d'Oissery ; qu'il était établi au hameau de Noéfort, en la paroisse de Saint-Pathus, et qu'elles ont été contraintes

depuis 100 ans, à cause des grands troubles et guerres qui lors étaient en France, de se transporter au lieu où elles sont présentement ; - autre déclaration des biens de la même ferme, passée au terrier de ladite châtelainie d'Oissery, pour très-haute et très-puissante dame, madame Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine de Verderonne, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Jérôme Phylépeaux, comte de Pontchartrain, etc. - Procès-verbaux de mesurage, avec figures, des terres de la ferme de Noéfort, sises aux territoires de Saint-Pathus, Oissery, Lagny-le-Sec et du Plessis. (7 pièces, papier).

1690-1782

- H 616 Domaine. - Acquisitions, par les religieuses de Noéfort, de divers héritages situés à Marchémoret, et de plusieurs terrains en la ville de Meaux, pour l'agrandissement de leur monastère ; - requête adressée au prévôt de la même ville, par ces religieuses, à fin d'autorisation pour clore une terre joignant leur enclos ; - sentence portant permission de faire assigner en bornage les riverains de cette terre, etc. - Baux à loyer, mesurage et déclarations à terrier de biens sis à Monthyon, en censive et directe seigneurie, haute, moyenne et basse justice de très-puissant, très-excellent et très-illustre prince monseigneur Louis-François de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, grand prieur de France, à cause de sa commanderie seigneuriale de Monthion ; - autres baux à loyer de 13 arpents 21 perches de terre situés à Trilbardou ; - d'un arpent et demi-quartier de terre et vigne à Villenoy ; - et de 2 maisons sises à Noéfort et à Saint-Pathus, la dernière dite de Sainte-Barbe, louée successivement à Claude Chéron, maçon à Oissery ; - Guillaume Chalippe, - Jean Dardel, tous deux manouvriers ; - Jean Leloup, laboureur ; - Louis Marlan et Cécile Bolot, sa femme, tous demeurant audit Saint-Pathus, etc. (13 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier).

1460-1789

- H 617 Domaine. - Baux à loyer et procès-verbaux d'arpentage de : - 30 arpents 75 perches de terre en 4 pièces, sis aux territoires de Ver, Orcheux, et Othis ; - 67 arpents 61 perches aussi de terre en 15 pièces, à Lagny-le-Sec et au Plessis-Belleville ; - et 15 arpents 16 perches de même nature d'héritages à Silly-le-Long et autres à Chambry, donnés audit titre de loyer, par mesdames Claude-Thérèse de Montmarson, et Catherine Green de Saint-Marsault, toutes deux prieures de Noéfort, à : - Pierre Pingard, laboureur à Ève-en-Goële, et plus tard à demoiselle Angélique-Fare Collinet sa veuve. - Pierre-Urbain Thérouenne, de pareil état, demeurant à Lagny-le-Sec ; - Charles-Éléonore Carriat, aussi laboureur à Silly-le-Long. - Déclarations des mêmes biens, fournies aux terriers de messire Claude-Gédéon Dumetz de Rosnay, chevalier, comte de Rosnay, conseiller du Roi en ses Conseils, président en la Chambre des Comptes de Paris, seigneur dudit Rosnay, Ève, Montifault, Orcheux, du fief du Colombier et autres lieux, à cause de sa seigneurie d'Orcheux ; - de madame Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine de Verderonne, épouse séparée quant aux biens de monseigneur Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, dame du Plessis-Belleville ; - autre déclaration passée au terrier de la seigneurie de Guérard, appartenant à messire Philippe Langlois, clerc

tonsuré du diocèse de Paris ; - échange d'une maison, sise à Silly-le-Long, contre un demi-arpent de terre à Lagny-le-Sec, entre dame Madeleine de Charenton, prieure de Noéfort, et Charlemagne Gaudet, notaire royal au bailliage de Senlis, en la Branche de Silly-en-Multien, etc. (3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier).

1573-1788

- H 618 Domaine. - Baux emphytéotiques d'héritages situés à : Noéfort, Saint-Pathus, Saint-Soupplets, Montbarbin, Montdenis et au Plessis-Belleville, consentis par madame Claude-Thérèse de Montmarson, prieure, et les dames sous-prieure, officières et religieuses du monastère Saint-Nicolas de Noéfort établi à Meaux, au profit d'Étienne Mariette et de Marie Michelle Le Brun, sa femme, demeurant audit Noéfort, paroisse de Saint-Pathus, preneurs d'une place sur laquelle il y avait une maison couverte de chaume, brûlée de fond en comble au commencement de l'année 1746 ; - Pierre Croisette, bourrelier, demeurant à Saint-Soupplets ; - Jean Colas, marchand, demeurant à Montbarbin, paroisse de La Chapelle-sur-Crécy ; - Guillaume Richard, cabaretier au Plessis-Belleville, et Marie-Opportune Drujon, sa femme ; - maître Jean Favier, lieutenant des eaux et forêts du bailliage de Meaux et châtelainie de Crécy, y demeurant, qui a reconnu avoir pris et retenu « pour luy, ses hoirs ou ayant cause, c'est à savoir la maison, terre et seigneurie appartenant au prieuré de Montdenis et assis audict lieu, de présent en ruynes, inhabitable, court, jardin et accoins en friche et savart, contenant à la mesure du lieu, 3 arpents 1 quartier 1/2 ; » - acquisitions de différentes parties des biens désignés aux baux ci-dessus, par mesdames Jehanne d'Esgreville, Nicole de Plaisir, Jehanne de Buz et autres, successivement prieures du monastère de Noéfort, etc. (54 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1489-1785

- H 618-1 Domaine. - Acquisition par Julienne de Billy, prieure de Noéfort, d'une maison à Noéfort, moyennant 40 livres tournois (4 septembre 1514). Bail emphytéotique à Pierre Rouillet de cette maison (7 septembre 1514).

2 parchemins, dont 1 avec sceau de cire brune cassé mais presque entier.

1514

- H 619 Rentes foncières et legs.

Titres-nouveaux d'une rente de 2 setiers de blé et d'une autre rente de 20 livres, sur une maison, cour et jardin à Mareuil, reconnues par: - Daniel Crochart, laboureur à Saint-Soupplets, au nom et comme fermier des terres de l'Hôtel-Dieu de Meaux, chargé envers le prieuré de Noéfort de ladite rente de 2 setiers de blé ; - nobles hommes maîtres Rolland Cosset, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Meaux ; Rolland de Vernon, élu en l'Élection de la même ville ; Faron Chalmot, receveur du domaine de Meaux et de la châtelainie de Crécy, directeurs et administrateurs du revenu temporel du grand Hôtel-Dieu. - Extrait du testament de noble homme Louis Frémin, conseiller du Roi audit bailliage, par lequel il lègue aux religieuses de Noéfort, établies à Meaux, la rente de 20 livres ci-dessus indiquée, hypothéquée sur

les héritages des Adam, passés plus tard aux Mirault, de Mareuil. (12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1597-1782

H 620 Revenus divers.

Recette de fermages, rentes foncières et constituées, ainsi que des sommes payées par les pensionnaires admises au prieuré de Noéfort. - Reçu de M. Théroienne, pour l'appréciation de 50 setiers de blé, à raison de 22 livres l'un, et 400 livres, comme le porte son bail, la somme de 1, 500 livres ; - de M. Lefèvre, fermier de Noéfort, pour son terme de Pâques, 1, 500 livres, etc. ; total des fermages, 14, 385 livres 13 sous ; - et des rentes, 4, 707 livres 5 sous. - Recettes des dames et de petites pensionnaires : - de madame Seneuse, pour 6 mois de sa pension 200 livres ; - de mademoiselle de Ricouard, 125 livres ; - de M. Bernier de La Martinière, pour 9 mois de la pension de mademoiselle sa fille, 187 livres 10 sous ; - de madame la marquise de Vadal, sa fille et sa femme de chambre, pour 3 mois de pension, 300francs ; - de madame la vicomtesse de Saint-Marsault, pour une année de la pension de mademoiselle sa fille, 300 livres ; - total des sommes reçues pour prix de pensions, 7, 537 livres. (*Registre, In folio, 21 feuillets, papier*).

1784-1790

H 879 Actes de naissance de religieuses professes et de soeurs converses.

Personnel. - Actes de naissance de plusieurs religieuses professes et soeurs converses du prieuré de Noéfort. (Voir les articles H 610 à H 623, pages 169 à 173.) En 1229, dans la crainte de voir tomber ce prieuré dans une extrême pauvreté, l'évêque de Meaux, Pierre de Cuisy, réduisit et fixa à vingt-cinq le nombre des religieuses qui allait toujours croissant, par suite de la vie édifiante dont elles donnaient l'exemple. - L'an 1724, le 24e novembre, a été baptisée, en l'église paroissiale Saint-Christophe de Meaux, Marie-Louise, née la veille, fille de Denis Bouchon, maître vitrier, et de Louise Dulieu, son épouse. Elle a eu pour parrain Jean-Simon Congy, maître cordier, et pour marraine Marie-Louise Sellier, veuve de Jacques Creté, tailleur de pierres ; - du 19 juin 1755, baptême de Marie-Anne-Nicole, née le même jour, fille de Jean-Louis Richard, maître menuisier, et de Marie-Anne Decalogne, demeurant à Meaux, paroisse Notre-Dame de Chaage ; - extrait du registre des naissances, etc., de la paroisse de Varreddes : « L'an 1747, le 27e jour du mois de juillet, a été baptisée Antoinette, liée le même jour, fille d'Éloi Butel et de Madeleine Duval, sa femme. Son parrain Jean Liévain. sa marraine Antoinette Le Riche, qui ont déclaré ne savoir signer ; » - l'an 1753, le 3 février, a été baptisé un enfant femelle, née le même jour, du légitime mariage de Simon Chardon et de Marie-Jeanne Houillon, demeurant au Charnoy, paroisse de Pommeuse. Elle a été nommée Marguerite, par Laurent Gondard et par Marie-Anne Lefort ; - suivent les actes de naissance de : Marie-Martine Chauvin, Catherine Chef, Madeleine Denis, toutes trois soeurs converses, originaires de Varreddes ; Geneviève-Suzanne-Céline et Marie-Françoise-Rosalie Duval, de Cocherel ; Marie-Anne Rivière, de Mouroux, et Marie-Geneviève Hébert, née à Annet-sur-Marne, le 6 mars 1741. (14 pièces, papier).

1721-1766

346 H 12 Bail de la ferme de Mont-Bénard, à Maisoncelles.

1756

Sancy et Crécy-en-Brie, Monastère de Montdenis

Fondé à Montdenis, au territoire de Sancy, ce monastère fut transféré en 1633 à Crécy-en-Brie. Après sa suppression, il fut uni au prieuré de Saint-Nicolas de Noëfort.

H 621 Sentence de l'official de Meaux portant suppression du prieuré.

Suppression du prieuré de Montdenis. - Sentence de messire Georges-Lazare Berger de Charancey, prêtre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Meaux, vicaire général et official de son éminence Mgr le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, commissaire en cette partie, portant suppression du prieuré de Montdenis, établi en la ville de Crécy, rendue sur la requête des religieuses du monastère de Saint-Nicolas de Noëfort, expositive « que le prieuré conventuel des religieuses Bénédictines dudit prieuré de Montdenis n'était dans son origine qu'un démembrement de celui de Noëfort, bâti dans la terre de Montdenis et doté de cette terre appartenant au monastère de Noëfort, ainsi qu'il est prouvé par les actes des années 1174 et 1274, joints à la requête, etc. » (1 pièce, parchemin).

1734

H 622 Déclarations aux terriers de Maisoncelles, des Loges Saint-Denis, de Coulommiers et de Guérard ; acquisitions et baux.

Domaine du prieuré de Montdenis. - Vente par Christophe-Jacques Despinas, écuyer, seigneur d'Asilière et de Maisoncelles, demeurant en son château de ce lieu, près Provins, aux dames de Montdenis, établies en la ville de Crécy, de la maison, bâtiments et ferme de Montbénard, situés en la seigneurie des Loges-Saint-Denis et de Maisoncelles, près Meaux ; - baux à loyer de ladite ferme de Montbénard et de celle de La Ronce, sises au territoire de Guérard ; - de plusieurs pièces de terre à Maisoncelles et à la Haute-Maison ; - de la ferme de Montdenis, paroisse de Sancy, consentis par mesdames Anne de Castille, prieure de Montdenis ; Marie-Madeleine Le Maistre ; - Oudan de Montmaison et Catherine Green de Saint-Marsault, toutes trois successivement prieures du monastère de Saint-Nicolas de Noëfort (auquel a été uni le prieuré de Montdenis), au profit de : - Jean-Denis Dubois, laboureur à Barussel, paroisse de Saint-Jean-lez-Deux-Jumeaux ; - Gilbert Bordier, aussi laboureur à Mont-godefroy, hameau de Maisoncelles ; - Étienne-François Rossignol, de même état, demeurant à Montdenis. - Déclarations fournies aux terriers de Maisoncelles, des Loges-Saint-Denis, appartenant aux religieux grand prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Denis-en-France ; - de la seigneurie de Coulommiers, en censive de très-haut et très-puissant seigneur messire Anne-Pierre de Fezensac, marquis de Montesquiou, châtelain dudit Coulommiers, etc. ; et au terrier de Guérard,

328

pour messire Alexandre-Philippe Langlois, clerc tonsuré du diocèse de Paris, seigneur de Pommeuse, Guérard, etc. (12 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier).

1625-1788

H 623 Rentes foncières.

Rentes foncières du prieuré de Montdenis, réunies aux revenus du monastère de Saint-Nicolas de Noéfort. - Titres de rentes à percevoir sur héritages situés à Guérard, à La Chapelle-sur-Crécy, Mongrolle, Voulangis, Montpichet, Sarcy, paroisse de Bouleurs, Villiers-sur-Morin et Crécy, dues audit prieuré, par : - Toussaint Chapellain, vigneron à Gévroy, paroisse de Guérard, à cause de Jeanne-Louise Testard, sa femme, et Jeanne Thommeret, veuve de Louis-Philippot, tutrice de Louis, son fils ; - Claude Remy et Pierre Nicaise, vigneron à La Chapelle-sur-Crécy ; ce dernier à cause de Marie-Anne Remy, sa femme ; - Jean-Vincent Pottier, aussi vigneron demeurant à Voulangis, et autres ; - Jean-Nicolas Bridat, tailleur d'habits à Saint-Fiacre, comme ayant épousé Françoise Poyer ; - Pierre Lesieur, serrurier à Crécy, et consorts ; - Alexandre-César Carouget, laboureur à Voulangis, etc. (40 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1601-1788

344 H 3 Convention entre le P. Amédée, du Couvent des Capucins de Paris, et les religieuses, stipulant que Gatiene de la Motte, âgée de quatre ans, sera confiée, élevée et entretenue au monastère de Montdenis jusqu'à sa majorité ; inventaire du trousseau de l'enfant (sceau plaqué).

1698

Torcy, Prieuré de Notre-Dame et Saint-Louis

H 886 Arrêt du Grand Conseil et pièces diverses contenant le règlement des affaires du prieuré et de la pension des religieuses.

Règlement des affaires du prieuré de Torcy et de la pension des religieuses existant encore, dans la communauté, en 1783. - Arrêt du Grand Conseil du Roi, rendu sur la requête du procureur général, tendant à ce qu'il plaise audit Conseil, ordonner que divers autres arrêts « seront exécutés selon leur forme et teneur, » en conséquence que les notaires séquestres demeureront pleinement quittes et déchargés de leur gestion, et Étienne-Jean Ponsard, économe, pareillement déchargé de son administration, jusques et y compris l'année 1780 ; ordonner que les dépenses extraordinaires, pour les religieuses bénédictines de Torcy en Brie, payées par ledit économe, lui seront allouées dans ses comptes, et attendu que ledit monastère est totalement libéré, qu'il ne reste plus que huit religieuses, de vingt-six dont la communauté était composée, savoir : la prieure, trois religieuses de chœur et quatre soeurs converses ; que les pensions qui leur ont été accordées jusqu'à présent ne sont pas suffisantes pour les faire subsister, vu leur grand âge et leurs infirmités, « ordonne que la pension de la prieure sera portée à la somme de

1, 200 livres au lieu de celle de 1, 000 livres ; celle de chacune des trois religieuses de choeur à 600 livres, au lieu de 500 livres ; et celle de chacune des quatre religieuses converses à 350 livres, au lieu de 300 livres, » etc. - Le prieuré de Torcy a été fondé en 1674, par Louis Berryer, abbé commendataire de Notre-Dame du Tronchet, ordre de Saint-Benoît, qui fit l'acquisition des maisons, parc, enclos, fief et seigneurie du Vivier, situés au bourg de Torcy, consistant en 75 arpents, y compris un canal, un moulin et un étang, sis au-dessous du parc. (1 pièce, papier).

1783

347 H 1 État des sommes dues au prieuré par le comte du Marais pour la pension de Mère Saint-André, sa fille.

1693

347 H 3 Comptes des recettes et dépenses du prieuré, rendus au Grand Conseil par E.-J. Ponsar, économe charitable.

1789

347 H 4 Inventaire des meubles et effets (copie 18e).

1748

Cisterciennes

Bray-sur-Seine

Bernardines. Unies en 1768 au Couvent de la Congrégation de Nemours.

H 407 Déclarations d'héritages appartenant au couvent et titres nouveaux.

Domaine et revenus. - Déclaration des héritages appartenant aux dames religieuses Bernardines de Bray-sur-Seine, étant sur la mouvance de MM. du collège de Montaigu, seigneurs de Sourduin et Montbron. - Titres-nouveaux de rentes dues aux mêmes religieuses par : - Simon Souy, en son nom ; François et Pierre Souy, vigneron ; Jean-Pierre Champenois, sergent, juré-priseur, au nom et comme ayant épousé Anne Souy, sa femme ; André Carré, maréchal ferrant, demeurant à Villenauxe, à cause de Marguerite Souy, détenteurs d'une maison et dépendances, audit lieu de Villenauxe, chargée de 11 livres de rente ; - Charles Chenu, vigneron à Saint-Brice, et Fiacre Cruel, de même état, époux de Marie et Marguerite Rousseau ; - Charles Vidot, manouvrier à Pigy, paroisse de Léchelle, et Étienne Ludot, aussi manouvrier, demeurant au port de Nogent, paroisse Saint-Nicolas, détenteurs et propriétaires d'héritages au territoire de Sourduin, chargés de 3 livres de rente foncière ; - les héritiers de Jacques Royer, vivant laboureur à Grisy-sur-Seine, possesseur de 3 arpents de terre et vignes à Baby, lieu dit le Haut-de-Vallot, etc. (3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1717-1754

- 350 H 1 Registre des sépultures.
1737-1748
- 350 H 2 Comparution des religieuses, par procureur, devant le lieutenant général du bailliage de Provins, pour la présentation des titres justifiant de l'établissement de leur couvent.
1667

Couilly, Abbaye de Pont-aux-Dames

- H 648 Soignolles. - Foi et hommage, aveux et dénombremments.
Mouvance active. - Foi et hommage, aveux et dénombremments fournis aux dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale du Pont-aux-Dames, par messire Samuel Bernard, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Coubert, Guignes, Yèbles, Soignolles et autres lieux, demeurant à Paris, place des Victoires, et par messire Samuel-Jacques Bernard, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, surintendant des finances, domaines et affaires de la Reine, et maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comte de Coubert, seigneur des lieux susdits, « à cause de ladite seigneurie de Soignolles, assise dans le bailliage de Brie-Comte-Robert, relevant en plein fief, foi et hommage, de l'abbaye du Pont-aux-Dames, et appartenant audit sieur Bernard, en qualité d'héritier, en partie, du feu messire Samuel Bernard, son père, comme lui ayant été délaissée avec le comté de Coubert, par le partage des biens dudit feu sieur Bernard, fait entre le comparant et ses cohéritiers, passé devant Bronod, notaire à Paris, le 5 décembre 1740. » (3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).
1720-1741
- H 649 Dîmes de Coutevroult. - Procédure.
Sentence rendue par Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Boyne et de Blainville, baron d'Urzy et de Saint-Andry, en La Marche, conseiller, chambellan du Roi et garde de la prévôté de Paris, « entre maistre Guillaume Millet, licencié en décret, escollier estudiant en l'Université de Paris, curé de l'oeuvre et esglise parochiale de Courtevrout, au diocèse de Meaulx, et le procureur du Roy nostre sire, adjoinct avec luy, demandeur, chacun pour tant ce qui luy touche et peult toucher, d'une part ; et Jehan Dumoulin, religieux convers de l'abbaye du Pont-aux-Dames ; Jehan Baucher, défendeurs, et les religieuses, abbesse et couvent dudict Pont-aux-Dames, adjoinctes avec iceulx défendeurs, d'autre part ; sur ce que ledict demandeur disoit et maintenoit que, à juste tiltre, il estoit curé et paisible possesseur de l'oeuvre et esglise parochiale de Courtevrout, et que à cause de ladicte cure, entre autres droicts, luy appartenoient les dismes de ladicte paroisse, et mesmes les dismes novalles, » etc. (1 pièce, parchemin).

H 650 Dîmes de Villeneuve-le-Comte. - Procédure.

Procédure entre les dames abbesse et religieuses du Pont-aux-Dames, demanderesses en intervention et prise de fait et cause du sieur Étienne Raquinard, fermier entrant dans leur ferme de l'Hcrmitage, située au territoire de Villeneuve-le-comte, et maître Jean-Baptiste Bruneau, prêtre-curé de ce lieu, réclamant le droit de dîme sur les terres de ladite ferme. - Requêtes adressées par les parties intervenantes au maire-juge de la mairie-royale de Villeneuve-le-comte ; - assignations, production de pièces, notamment d'une copie de l'acte de fondation de l'abbaye, par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, du consentement et volonté de Marie, son épouse, fille de Gautier, seigneur d'Avène et comte de Blois, portant qu'il a été donné à l'abbaye du Pont-aux-Dames, en exemption de tous droits et coutumes, le terrain qui s'étend depuis le chemin qui conduit au pont de Couilly, jusqu'au moulin de Talmé ; et depuis les moulins de Troquelin, en suivant le long du chemin, jusqu'au pont de Couilly et l'eau, depuis le moulin Talmé, jusqu'à Trémou ; - les prés que ladite abbaye a dans les prés de Condé ; - 20 livres, monnaie de Provins, sur les censives de Villeneuve-le-comte ; - enfin, les bois que l'abbaye possède aujourd'hui dans et attenant la forêt de Crécy, composés de 732 arpents, etc. (22 pièces, papier).

1780-1786

H 651 Francs-fiefs et nouveaux acquêts.

Déclaration donnée par les dames abbesse et religieuses du Pont-aux-Dames, pour satisfaire aux commandements à elles faits, le 31 octobre 1674, d'un arrêt du Conseil et de la déclaration du Roi, du 23 mars 1672, pour la levée et recouvrement des francs-fiefs, affranchissement d'iceux et nouveaux acquêts ; et par laquelle elles reconnaissent avoir acquis dans l'Élection de Meaux, par échange ou autrement, depuis l'année 1641 inclusivement, les héritages qui suivent de noble homme Jean Grignon, avocat au Conseil, de damoiselle Anne Fanière, sa femme, et de demoiselle Anne Passart, veuve de défunt noble homme Nicolas Fanière, vivant sieur de La Chapelle, tutrice de ses enfants mineurs, 39 arpents 1/2 de terres labourables, prés et jardins, en plusieurs pièces, assis aux terroirs de Bouleurs, Montpichet et environs ; - de messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et Vaux, ministre d'État, surintendant des finances et procureur général de Sa Majesté, par échange avec lesdites dames religieuses, sa maison, ferme et héritages sis au finage et terroir de Villeneuve-le-Comte ; - certificat constatant la sincérité de ladite déclaration, signé : soeurs Magdeleine de La Trémoille, abbesse du Pont-aux-Dames ; Calliope de La Trémoille, prieure ; Marie de La Sablonnière ; Charlotte de Flécelles ; Élisabeth Viole ; Anne de Castille ; Magdelaine de Bragelongne, etc. (2 pièces, papier).

1674

H 653 Arrêts rendus contre l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem qui prétendait avoir des droits sur divers biens de

l'abbaye (1689). Mortcerf. - Bois de la Grande-Boquette. - Procédure contre des particuliers (1789).

Arrêt de la Chambre du Trésor royal rendu entre les sieurs grand vicaire général, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demandeurs, et les religieuses et couvent du Pont-aux-Dames, « possesseurs et administratrices de l'Hôtel-Dieu de Couilly, » lequel arrêt décide que les demandeurs n'avaient rien à prétendre sur les biens de l'abbaye, et notamment sur ceux dudit Hôtel-Dieu, non plus que sur les héritages mentionnés aux lettres de Hugues de Châtillon, des mois d'avril 1226 et février 1239. - Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les fermiers et redevables des maladreries, léproseries, hôpitaux, Maisons-Dieu et autres lieux pieux du royaume, désunis de l'ordre du Mont-Carmel, par édit de mars 1693, seront tenus de payer au sieur de Turmenyes, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, ou à ses commis, les sommes qu'ils resteront devoir, à peine d'y être contraints par les voies portées en leurs baux. - Procédure poursuivie par les religieuses du Pont-aux-Dames, contre divers particuliers de La Houssaye, de Villeneuve-le-Comte et de Fontenay, pour extraction de pierres dans une pièce de bois appartenant auxdites religieuses, appelée la Grande-Boquette, sise au terroir de Mortcerf. (2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier).

1689-1789

H 654 Villiers-sur-Morin. - Ferme des Bouleaux. - Acquisitions et échanges.

Domaine. - Ferme des Bouleaux, à Villiers-sur-Morin. - Acquisitions, échanges, cessions et transports d'héritages réunis à ladite ferme, au profit de mesdames Madeleine et Calliope de La Trémoille et Françoise d'Ormesson, successivement abbesses du Pont-aux-Dames, par : - Philippe Judas, vigneron à Dainville, comme tuteur des enfants d'Étienne Deshuissart et de Marguerite Grandjean, sa femme ; - messire François de Bourlamaque, écuyer de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, seigneur de Coutevroult, etc., et dame Marie Picot, son épouse ; - Remi Lhuillier, vigneron à Dainville, paroisse de Villiers-sur-Morin, et Michelle Vallet, sa femme ; - Étienne Regnier, laboureur au même lieu ; - Jean Giverne ; - Antoine Jardin ; - Pierre Forestier et Jacques Vaudescal, tous vigneron audit lieu de Dainville. - Rétrocession par Étienne Lhuillier, de même état, demeurant aussi à Dainville, de 58 perches de vignes en 2 pièces, prises à rente par lui, suivant contrat passé à son profit, par madame Françoise Lefèvre d'Ormesson, etc. (6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1672-1752

H 655 Villeneuve-le-Comte. - Ferme de l'Ermitage. - Acquisitions et échanges.

Domaine. - Ferme de l'Ermitage, située à Villeneuve-le-Comte. - Acquisitions et échanges d'héritages unis ou distraits de cette ferme ; - baux à rente, cessions et transports de biens, consentis par les religieuses du Pont-aux-Dames, notamment par madame Claude de Beauvilliers de Saint-Aignan, abbesse, au profit : de M. Charles Barentin, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, seigneur du fief des Tournelles, en la paroisse

de Villeneuve-Saint-Denis ; - de noble et sage maître François Allory, sieur de La Boumerie, conseiller du Roi et maître des requêtes de sa maison et couronne de Navarre. - Anciens titres provenant des vendeurs ou échangeistes, notamment de messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'État, etc. - Baux à loyer de ladite ferme de l'Ermitage, par mesdames Catherine-Isidore de Boulamaque et Gabrielle de La Roche de Fontenilles, abbesses du Pont-aux-Dames, au profit de : - Michel Cottin, laboureur, et Marguerite Pottier, sa femme ; - Étienne-Nicolas Raquinard, aussi laboureur, et demoiselle Victoire-Brigitte Louis, son épouse, etc. - Déclaration fournie à Mgr le duc de Bourbon-Penthièvre, de la même ferme, relevant en domaine noble et franche aumône, mais sans justice, du comté de Crécy, etc. (60 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1607-1789

H 657 Bouleurs. - Mesurage des terres de la ferme.

Domaine. - État des terres labourables, prés et autres héritages dépendant de la ferme de Bouleurs, appartenant à l'abbaye royale du Pont-aux-Dames, suivant le mesurage qui en a été fait par Laisné, arpenteur à Saint-Fiacre, contenant au total 99 arpents 11 perches, en 141 articles, y compris les bâtiments, cour, jardin, enclos fermé de murs et haies vives. (1 pièce, papier).

1757

H 660 Acquisitions et échanges d'héritages à Bouleurs, Condé, Crécy et Quincy.

Domaine. - Acquisitions, échanges et rétrocessions d'héritages situés à Bouleurs, Coudé, Crécy et Quincy, au profit des dames abbesse, prieure et religieuses du Pont-aux-Dames, notamment de Catherine de Baradat, abbesse, par : - Marie Grisart, veuve de feu Jean Lemaire, demeurant à Bouleurs ; - Simon Mahé, laboureur à Montpichet, paroisse dudit Bouleurs, et Marie Ducharne, sa femme ; - noble homme Louis Chabouillé, conseiller et avocat du Roi en l'Élection de Meaux ; - noble homme Jean Grignon, avocat au Conseil, demeurant à Paris, rue des Arcis, paroisse Saint Méderic, et demoiselle Anne Favières, sa femme ; - demoiselle Anne Passart, veuve du défunt noble homme Nicolas Favières, vivant sieur de La Chapelle, secrétaire du Roi, et noble homme Jean Favières, avocat en la Cour de Parlement de Paris ; - Denis Ducharne, tonnelier à Sarcy, paroisse de Bouleurs, et Marie Collin, sa femme ; - échange entre haute et puissante dame Henriette de Lorraine, abbesse du Pont-aux-Dames, et messire Jean de Seton, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant des gardes écossaises du corps de Sa Majesté, seigneur de Cariston, Villiers et Coulommes ; - autre échange entre madame Calliope de La Trémoille, aussi abbesse du Pont-aux-Dames, et messire Michel Saulnier, chevalier, baron de Cournon, seigneur de Coudé Sainte-Libiaire, président en la Cour des Aides de Paris, etc. (57 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1533-1724

H 661 Donations, acquisitions et échanges.

Par les sieurs : Jacques Fildesoye, père et fils, l'un marchand, l'autre maître

d'hôtel de madame l'abbesse du Pont-aux-Dames, de divers héritages provenant de Nicolas Gaudin, le jeune, vigneron à Saint-Germain-lez-Couilly ; - Fiacre Scoquart, de même état, demeurant au même lieu ; - maître François Feret, greffier en l'Élection de Meaux ; - Jean de Camps, marchand chapelier à Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. - Lot de partage des biens de la succession de dame Jeanne Bailly, femme dudit sieur Jacques Fildesoye de La Rivière, procureur fiscal et intendant des affaires de l'abbaye royale du Pont-aux-Dames, fait entre lui et Charles Magnon, marchand demeurant aux Marais, paroisse de Jouy-sur Morin, etc. - Donation entre-vifs, universelle et irrévocable, au profit de l'abbaye du Pont-aux-Dames, ce accepté par madame Françoise Lefèvre d'Ormesson, abbesse, des biens meubles et immeubles, fonds, fruits et revenus qui appartiennent et se trouveront appartenir au sieur Jacques Fildesoye, susnommé, lors de son décès, à charge de services religieux ; - ordonnance de frère Edme Perrot, abbé général de Cîteaux, docteur en théologie, premier conseiller né du Parlement de Bourgogne, chef et supérieur général, qui décharge l'abbaye d'une partie desdits services, en raison de l'amoindrissement du revenu des fondations, basé sur la réduction des rentes, tant générales que particulières, etc. (8 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier).

1616-1722

H 662

Domaines. - Baux emphytéotiques et à loyer d'héritages situés à Couilly, Coutevroust, Montry, Saint-Germain-lez-Couilly, Tigeaux et Nandy, consentis par mesdames Claude de Beauvilliers, Henriette de Lorraine, Calliope de La Trémoille, Catherine-Isidore de Boulamaque et Gabrielle de La Roche de Fontenilles, toutes successivement abbesses du Pont-aux-Dames, ainsi que par les religieuses du lieu, au profit de : - Jehan Hébert, maréchal à Couilly, preneur de « 8 perches ou environ de terre qui souloit estre en jardin, en une pièce, clos et fermé de murailles, assis audict Couilly, où souloit estre anciennement le four banal ; » - Michel Grédelu, aussi maréchal au même lieu ; - Jacques et Étienne Dagueron, vigneron, l'un au Pont-aux-Dames, l'autre à Joncheroy, paroisse de Quincy ; - Marie-Catherine Lambert, veuve de Jean Blanchard, vivant marchand épicier à Couilly, pour un demi-arpent de terre et jardin, dans lequel est le pressoir à vin appartenant à l'abbaye, tenant ledit héritage, d'une part, aux fossés dudit lieu de Couilly ; - Louis-Jacques Marnet, laboureur à Coupvray ; - haut et puissant seigneur messire César-Antoine de La Luzerne, chevalier, comte de Beuzeville, colonel du régiment royal des cuirassiers, et haute et puissante dame Germaine-Françoise de La Vieuville, preneurs à titre d'emphytéose de « l'usufruit de tous et chacun les héritages, cens, rentes, justice haute, moyenne et basse, appartenant aux dites dames abbesse et religieuses, à cause de leur fief sis à Nandy, dans et à prendre audit lieu, dont la déclaration suit, » etc. - Transaction au sujet de cette prise à emphytéose, entre lesdites religieuses, messire Julien-Thérèse de Perthuis de Menneville, seigneur de Nandy, et messire Étienne-Michel Bouret, écuyer, secrétaire du cabinet de Sa Majesté, seigneur châtelain de Morsang, Croix-Fontaine et autres lieux, demeurant à Paris, rue Croix des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache. (11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1604-1784

H 663 Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes de maisons, mesures, cours, jardins, terres, vigne et autres héritages situés à Couilly, Montry, Chalifert et Villeneuve-le-Comte, passés par nobles et révérendes dames Élisabeth de Chabannes, Claude de Beauvilliers, etc., abbesses du Pont-aux-Dames, à : - Toussaint Hébert, maréchal à Couilly, preneur d'une maison manable, mesure, cour, jardin et courtil, le tout assis au terroir dudit lieu, en la grande rue ; - François Bougery, marchand boucher, demeurant aussi au même lieu de Couilly. - Titres-nouveaux de rentes dues à l'abbaye, à cause des baux ci-dessus, par : - Perrette Heurtot, veuve de feu Jean Leclercq, demeurant au Pont-aux-Dames ; - Christophe Rochefort, comme détenteur « d'une place et mesure en laquelle souloit cy-devant avoir une maison appelée anciennement l'Image-Saint-Nicolas, cour et jardin à poirée, assis au bourg de Couilly ; » - Noël Ducharme, marchand hôtelier au même lieu ; - autre titre-nouvel d'une rente foncière de 10 livres, assignée sur la baronnie de Montjay, par Guy de Châtillon, fils aîné du comte de Saint-Paul, et reconnue par MM. Louis Potier de Gesvres, duc de Tresmes ; Étienne-René Potier de Gesvres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, évêque de Beauvais, et Louis-Joachim-Pâris Potier de Gesvres, duc de Gesvres. - Fondations à charge de services religieux. - Titres de rentes à percevoir sur héritages situés à Couilly, à La Chapelle-sur-Crécy et à Paris, notamment sur une maison vieille, caduque et tombant en ruines, sise en cette ville, rue des Billettes, paroisse Saint-Jean-en-Grève, vendue à Antoine de Saluz, Suisse-Grisou de nation, chirurgien ordinaire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, et à demoiselle Thérèse Séjourné, son épouse, etc. (65 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 2 fragments de sceau).

1527-1770

H 664 État des revenus et droits divers de l'abbaye.

Revenus. - Bois de l'abbaye ; - chauffage accordé par le Roi, à prendre dans la forêt de Crécy ; - grains sur le domaine de Meaux ; - franc-salé ; - dîmes en grains et en argent ; - fermes, terres, moulin et maison ; - rentes sur les aides et gabelles, tailles, états des finances, etc. - Suivant les mesurages et les plans figurés du sieur Toupet, arpenteur royal de la Maîtrise des eaux et forêts de Crécy, ainsi que d'après le procès-verbal de division de MM. les officiers de ladite Maîtrise, du mois de juin 1754, l'abbaye royale du Pont-aux-Dames possède 753 arpents 41 perches 15 pieds de bois ; - la même abbaye a droit de prendre annuellement : dans la forêt de Crécy, 60 cordes de bois qui lui ont été fixées par l'état des chauffages, arrêté à Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1673 ; - sur le domaine dudit Crécy, 8 muids 8 setiers 2 boisseaux et 2/3 de boisseau de blé, et 4 muids 4 setiers 1 boisseau et 1/3 de boisseau d'orge, le tout mesure de Crécy, confirmé par mandement de la Chambre des Comptes du 1er décembre 1376 ; - sur le grenier à sel de Meaux, 12 minois de sel accordés par le Roi, et confirmés par arrêt du Conseil d'État du 29 août 1719, en payant seulement le prix marchand, fixé à 7 livres par chaque minot, et les droits des officiers. - Loyers divers dus à l'abbaye sur les fermes de Couternois, sise à Serris ; du Pont-aux-Dames, à Couilly ; de l'Ermitage, à Villeneuve-le-Comte ; de Bouleurs ; des Bouleaux, à Dainville, etc. (*Registre, In-folio 376, feuillets, papier*).

1744-1784

H 881

Actes de baptême de religieuses converses et desservants.

Personnel. - Actes de naissance et de baptême de religieuses de chœur, de soeurs converses et d'un desservant de l'abbaye du Pont-aux-Dames, fondée en 1226, par Hugues de Châtillon, comte de Blois, seigneur de Châtillon et de Crécy en Brie, plus tard comte de Saint-Pol, et par Marie d'Avesnes, sa seconde femme, du consentement de Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, et du curé de Couilly. Gaucher de Châtillon, qui est mort en 1249, ratifia sa fondation en 1229 et la fit confirmer en 1231 par Thibault VI, comte palatin de Troyes et roi de Navarre. - Extrait des registres de baptêmes de la paroisse royale de Saint-Paul, à Paris : « L'an 1743, le lundy, 15 juillet, a été baptisée Marie-Geneviève, née la veille, fille de messire François-Pierre Amyot, chevalier, seigneur de La Barre, conseiller au Parlement, et de dame Marie-Anne Hatte de Montiésembergt, son épouse, demeurant rue Chaussée-des-Minimes. Le parrain Louis-François Boucher, joueur de violon, la marraine Marguerite Boleyre, veuve de Pierre Monet, cordonnier ; » - des 27 novembre 1727 et 15 juin 1729, baptêmes d'Élisabeth et d'Anne-Henriette, filles de messire Pierre Le Meunier, seigneur de Mauroy, et de dame Jeanne Le Barbier, nées à Saint-Augustin, diocèse de Meaux ; - l'an 1727, le 9 décembre, a été baptisée Marie-Louise-Françoise, née le 4 du même mois, en légitime mariage, fille de M. André-François Louvel des Bois, avocat en Parlement, et de dame Françoise Beroier, son épouse, demeurant à Paris, rue de la Harpe, paroisse Saint-Côme (transférée à Saint-André-des-Arts). Le parrain maître François Gorge d'Antraigues, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, doyen de la 4e chambre des Enquêtes, demeurant rue de Varennes ; la marraine très-haute et très-puissante princesse madame Marie-Louise de La Grange-Bargiens, soeur de la très-sérénissime feu reine de Pologne, veuve de très-haut et très-puissant seigneur François, marquis de Béthune, chevalier des ordres du Roi et son ambassadeur extraordinaire en Suède et en Pologne, demeurant en son hôtel, rue du Gros-Chenet, paroisse Saint-Eustache ; - l'an 1726, le 21 février, est née, et le 24 a été baptisée à Roissy en Brie, Perrette-Marie, fille de Charles-Nicolas Paroy, architecte, et de Marie-Anne Mollé, son épouse. Le parrain a été messire Pierre-Jacques de Villars, curé dudit Roissy, la marraine Anne Lefèvre, receveuse de la terre et seigneurie du lieu ; - extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Couilly : « L'an 1747, le 6 juillet, a été baptisée une fille nommée Marie-Catherine, née la veille du mariage de Jean Le Robe, meunier audit lieu, et de Catherine Hébert, son épouse ; » - d'un extrait tiré des registres de l'église collégiale et paroissiale Saint-Nizier de Lyon, délivré par M. Corréard, chanoine de ladite église, il appert : que le sieur Charles Angelot, capucin du couvent de Clermont, et desservant de l'abbaye du Pont-aux-Dames, est né le 12 janvier 1724, et qu'il a été baptisé le 15 du même mois ; du 2 juillet 1745, profession du frère Angelot ; lettre du frère Gannat, capucin provincial de la province de Lyon, adressée à madame de La Roche de Fontenilles, abbesse du Pont-aux-Dames, qui avait offert un asile au frère Angelot, et par laquelle il annonce à cette dame qu'il donne son agrément aux mesures prises à ce sujet ; lettre d'un autre provincial, le frère Ambroise, datée de Haute-Bruyère, le 16 décembre 1785, qui accorde aussi au frère Angelot la permission de résider au Pont-aux-Dames, etc. (26 pièces, papier).

1721-1785

354 H 2 Personnel. - Information de vie et moeurs pour Madeleine Hurault de Lhospital de Belesbat, nommée abbesse de l'abbaye du Tart, au diocèse de Langres.

1681

354 H 3 Personnel. - Lettres de l'abbesse Calliope de La Trémoille, nommant Hubert Thierriet prévôt et juge ordinaire pour la seigneurie de la Rivière du Morin.

1685

354 H 6 Dîmes de Crécy. - Procédure contre les chanoines de la collégiale de Crécy.

1779

354 H 27 Rentes. - Quittances portait les signatures des abbesses Ysabelle de Chabannes (1562 et 1566), Catherine de Baradat (1648), Magdelaine de La Trémoille (1672), Gabrielle de La Roche de Fontenille (1785).

1562-1785

H 656,
H 658 - H 659,
354 H 12

Couilly.

1267-1774

H 656 Ferme des Caves. - Aliénations et partages (1641-1737).

Domaine. - Ferme des Caves, sise à Couilly, et constitutions de rentes sur une ferme située au Plessis-l'Evêque. - Vente de partie de la ferme des Caves, à charge de remboursement desdites rentes, consentie au profit des dévotes religieuses, abbesse, prieure et couvent de l'abbaye Notre-Dame du Pont-aux-Dames, par les héritiers de Jean Tandoufle, représentés par M. Faron Tandoufle, chanoine de l'église collégiale de Saint-Saintin, fondée au grand marché de Meaux ; - Charles Olin, marchand, et maître Denis Mully, avocat en Parlement, demeurant tous deux au dit lieu de Meaux. - Partage des biens de la ferme des Caves : - 2e lot échu à l'abbaye de Pont-aux-Dames, étant aux droits des héritiers Tandoufle, pour partie de la maison, bâtiments et 21 arpents 9 perches 1/2 de terre et pré ; - 4e lot, à Faron, Catherine, Marguerite et François Crétois ; - 5e lot, à Françoise Crétois, veuve de feu Roland Faultras, vivant marchand à Esbly ; Claude Foullé, de même état, demeurant à Meaux, et Marguerite Crétois, sa femme ; maître Denis Crétois, conseiller et élu en l'Élection de Meaux, etc. - Rachats de rentes. - Bail à toujours, de la même ferme, passé au profit des religieuses du Pont-aux-Dames, par les co-partageants ci-dessus, ou leurs ayants-droits, moyennant 800 livres de rente, rachetables de 16, 000 livres, etc. (16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

H 658 Domaine. - Donations, ventes, échanges et amortissements, au profil des abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale du Pont-aux-Dames. - Notification de l'official de Meaux ; - d'une donation, par Jean Gastel de

Runz, de toute sa part dans la succession de ses père et mère, dont l'héritage est situé dans l'enceinte de de ladite abbaye ; - de la vente, par Aubert Roussel, de Nanteuil, et Jeanne, sa femme, d'une maison avec ses dépendances, situées aussi dans les murs de l'abbaye. - Vente consentie par Adam de Dammartin et Marie, son épouse, d'un demi-arpent de terre, moyennant 4 livres 15 sols tournois. - Lettres patentes de Louis XIII, roi de France, portant amortissement, en faveur de l'abbaye du Pont-aux-Dames, de trois maisons acquises par elle, de Jean Rossignol, Mathurin Mongrolle, Marie Decaux, etc., et qui autorisent, en outre, les religieuses du lieu à prendre un chemin qui longe les murs de leur couvent, afin de pouvoir enclore ladite maison, et de se pouvoir loger dans la clôture, ce à quoi elles sont obligées par leur règle, à la charge, toutefois, de donner un autre passage de même largeur et étendue, aussi commode et non autrement ; - arrêt du Parlement de Paris, qui ordonne, avant faire droit sur lesdites lettres patentes, qu'elles seront communiquées au président ou au lieutenant général de Meaux, afin d'avoir son avis sur le don d'une rue, et en quel lieu il s'en peut établir une autre, et, à cette fin, visite des lieux être faite en présence de qui de droit ; - procès-verbal d'information dressé par M. Guillaume Frémin, seigneur des Couronnes, président au bailliage de Meaux, commis par la Cour, de la commodité ou incommodité résultant des changements projetés, etc. (1267-1674). (56 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

H 659 Domaine. - Acquisitions et échanges d'héritages situés au territoire de Couilly, par mesdames Madeleine et Calliope de La Trémoille, Françoise Lefèvre d'Ormesson et Catherine-Isidore de Bourlamaque, successivement abbesses du Pont-aux-Dames, lesdits héritages provenant de : Louis et Nicolas Hébert, laboureurs à Ségy ; - honnête personne Noël Gibert, aussi laboureur, demeurant à Belou, paroisse de Boutigny, tuteur de Simon et Nicolas Hébert, enfants mineurs de Simon Hébert, le jeune, et de Marie Gibert, etc. ; - noble homme Pierre Grandjean, conseiller du Roi, président, lieutenant de M. le bailli de Meaux, au siège de Crécy, et demoiselle Marguerite de Vernon, sa femme ; - Brice Constant, marchand boucher, à Roissy, Marie Trouilly, sa femme ; .Nicolas Le Roy, charron audit Roissy, et autres ; - transport au profit de l'abbaye de Notre-Dame du Pont-aux-Dames, par Thomas Thierry, grenetier du monastère, et Marguerite Courtois, sa femme, « assavoir tous et un chacun les biens, meubles meublans et autres effets mobiliers qui leur peuvent appartenir, sans en réserver aucuns, sinon le vin. - L'usufruit de 1 arpent 50 perches 1/2 tant terre que vigne, en plusieurs pièces, » etc. (1675-1774). (27 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier).

354 H 12 Fief de Sainte-Catherine. - Transaction entre les religieuses et Marie de Charny, dame de Charny (1509 ; parchemin mutilé).

H 652, 354 H 15 Crécy.

1670-1784

H 652 Sentence relative à la possession de la terre de Bel-Air (1670).

Sentence de la seconde Chambre des requêtes du Palais, à Paris, rendue entre l'abbesse du Pont-aux-Dames et S. A. S. Mgr le comte d'Eu, qui adjuge à la première 2 arpents de terre labourable, au lieu dit Bel-Air, tenant du midi aux promenades et nouveau boulevard de Crécy ; ces 2 arpents de terre appartenant à l'abbaye, au lieu et place d'un arpent de pré qui faisait partie de plus grande pièce, située dans la prairie de Rocaille, lieu dit la porte de Meaux, territoire et censive de ladite ville de Crécy ; duquel arpent de pré Mgr le comte d'Eu s'était emparé, pour joindre au terrain qui borde la ville et à laquelle il a été donné pour l'établissement de ses promenades. (*1 pièce, parchemin*).

354 H 15 Extrait d'un jugement de la Chambre des Comptes maintenant les religieuses dans la possession de leurs biens et droits dans l'étendue du domaine de Crécy (1784).

354 H 18 - 19 Nandy.

1655-1671

354 H 18 Aveu et dénombrement par Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Nandy (1655).

354 H 19 Bail au seigneur de Nandy de terres et droits divers (1671).

Dammarie-les-Lys, Abbaye du Lys

H 565 Cartulaire ou livre des titres royaux de la fondation, dotation et augmentation, amortissements, permissions d'acquérir et tenir en main morte, par ladite abbaye, « traduits et mis en François par le commandement de madame Charlotte de Cluis, digne abbesse du Lys. » - Fondation. - « Loys par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Nous croyons qu'il est méritoire aux fidèles pour leur salut, et pour être retirez de la perte des médians, d'aimer, avec le prophète, le lieu où réside la gloire du seigneur et prier en iceluy,... Nous, pour nous acquérir l'aide divine et jouir des délices du paradis, à l'honneur de Dieu tout-puissant et de la très-glorieuse toujours vierge, sa mère, nous avons fondé et fait édifier certain monastère près de Melun, mettant en iceluy des nonnes de l'ordre de Cisteaux, afin qu'on y serve perpétuellement à jamais le créateur de toutes choses, pour le salut de notre âme et des âmes saintes de deffunt d'heureuse mémoire, Loys, autrefois roi de France, nostre père, et de nostre très-chère dame et mère Blanche, royne illustre de France. Lequel monastère nous avons ordonné, qu'il seroit nommé Nostre-Dame Sainte-Marie, et avons donné à jamais, à l'abbesse et personnes y servant Dieu à présent, et qui au temps advenir l'y serviront, le lieu mesme avec le fonds ou sont assis le monastère, le dormitoire, les celiers et tous et chacun les édifices contenus au dedans des murs, avec les édifices et murs qui y seront bastis, ainsi que le tout s'estend et comporte de long et de large, de liant et de bas etc. Donné au camp, devant Joppé, l'an de l'incarnation de N. S. 1252, au mois de juillet. » (*Registre, In-folio, 280 feuillets, papier*).

1252-1707

H 566 Inventaire des titres fait sur l'ordre de Colbert.

« Inventaire général des titres de l'abbaye du Lys, fait par l'ordre de monseigneur Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, baron de Sceaux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, commandeur et grand trésorier de ses Ordres, ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France ; madame Claire-Cécile Colbert, sa soeur, étant abbesse de cette abbaye, à laquelle il a été apporté, du même ordre, par François Le Fouyn, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France. » - Charte de la reine Blanche, donnée en l'abbaye Notre-Dame, près Pontoise, par laquelle elle octroie à celle du Lys 50 livres parisis à prendre tous les ans sur la prévôté d'Étampes ; - charte de saint Louis, donnée à Melun, portant amortissement général de tous les biens que ladite abbaye possédait alors ; - exemption, par Philippe III, de toutes sortes de péages, tant par terre que par eau, pour tout ce qui peut appartenir aux religieuses ; - confirmation de cette exemption, par Philippe VI, donnée en l'abbaye même. - Vente faite aux religieuses du Lys, par Hugues de La Grange, de 260 arpents de bois, 65 arpents de terre, hortises, coutumes, censives, seigneurie et justice, le tout situé à Orsonville, paroisse de Villiers-en-Bière, moyennant 600 livres parisis. - Franc-salé : - lettres patentes de Louis XIII, portant don, en faveur de l'abbaye du Lys, de 12 minois de sel, à prendre pour sa provision sur le grenier à sel de Melun, sans qu'elle soit tenue de payer autres droits que le prix du marchand, suivant les règlements, etc. (*Registre, In-folio, 135 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIème s. ; date de contenu : 1248-1678

H 567 Inventaire des titres.

Inventaire général des titres de l'abbaye du Lys. - Donations, par Louis IX, : - de 200 arpents de bois, en la forêt de Bière, au lieu dit la queue de Perthes ; - de 100 autres arpents de bois joignant les précédents, tant pour le chauffage des religieuses que pour leurs autres besoins ; - du droit de mettre 300 porcs en paillon et panage dans la même forêt, sans rien payer ; - arrêt du Conseil d'État qui confirme lesdites religieuses dans la jouissance de 120 cordes de bois de chauffage ; - donation, par la reine Blanche, de 15 muids de blé, à prendre sur le moulin de Poignet, situé à Melun, sur la rivière d'Anqueuil, ou d'Almont. - Reliques : - « dans le coffre de la fondation se trouvait le reliquaire de vermeil pesant 18 marcs, qui étoit auprès du lit de saint Louis ; - 2 grandes châsses de vermeil des onze mille vierges, et quelques petits ossements de sainte Ursule martyre ; - la relique de saint Siméon-le-Juste ; - la châsse de saint Louis, donnée par Philippe-le-Bel, roi de France, petit-fils de Louis IX, où il y a quatre ossements de ce saint roi, son cilice, avec la cassette ; - un ange tenant un coeur d'or où est la pointe de l'un des clous de N. S., un peu de la terre où découla son sang précieux ; - un autre ange qui tient d'une main une croix d'or, pleine de la vraie Croix, et de l'autre un reliquaire renfermant un morceau de l'éponge présentée au Christ ; - une croix de vermeil contenant un fragment de ceinture de la Sainte-Vierge, » etc. - Procès-verbal constatant l'examen, par l'abbé Philibert-Charles de Pas-Feuquière, vicaire général de l'archevêque de Sens, des titres et papiers de l'abbaye du Lys, dressé en

présence de soeur Claire-Cécile Colbert, à l'occasion de sa démission, et aussi en présence de soeur Marianne de La Melleraye, nommée par le Roi à ladite abbaye, de la prieure, des dépositaires et autres, etc. (*Registre, In-folio, 163 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1248-1742

H 568 - H 573 Inventaire des titres et table alphabétique.

Date de contenu : 1219-1782

H 568 Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys (1219-1782 ; tome Ier).

Donations, acquisitions et privilèges. - Charte de Philippe-Auguste, donnée à Melun, par laquelle il concède à Guillaume, son... et à ses hoirs mâles, pour son fidèle service, 20 livres parisis sur la prévôté de Melun ; - vidimus de Louis VIII, roi de France, portant qu'il a vu une lettre de son aîné féal Simon de Pissy, qui, en considération du mariage de sa fille avec Henri de Richebourg, donne à celui-ci 60 livres de rente que le roi Philippe, d'heureuse mémoire, lui avait assignées sur la prévôté de Paris, en échange des crieries de la même ville ; - vente par Pierre de Ferté et Ève de Richebourg, sa femme, à très-illustre dame Blanche, reine de France, desdites 60 livres de rente, moyennant 500 livres « jà payées et acquittées ; » - donation par Théobald de Fermigny, écuyer, demeurant près de Melun, et Marguerite, son épouse, au monastère des religieuses de Sainte-Marie du Lys, de 11 setiers de grain, moitié froment, moitié avoine, sur les dîmes de Dontilly ; - amortissement par Godefroy de Danemez (Dannemois), chevalier, et Marie, son épouse, des biens en fiefs et domaine vendus par Adam de Dammarie et Benoiste, sa femme, à l'illustre Blanche, reine de France, pour bâtir l'abbaye du Lys-lez-Melun ; - donation par messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, et dame Marie Charon, son épouse, à madame Claire-Cécile Colbert, abbesse du Lys, soeur du donateur, et à toutes les religieuses, de 1, 000 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; - acquisition par la reine Blanche, de Guérin, dit Lisenet, et d'Aveline, sa femme, moyennant 50 livres parisis, d'une certaine pièce de vigne pour y bâtir une abbaye ; - autres acquisitions pour le même objet, faites par ladite Reine ; - vente par Henri de La Forêt, au profit des dames du Lys, d'une pièce de bois appelée Bouillant, sise entre Dammarie et Farcy ; - de 2 deniers de cens à prendre sur le bois dit de Laleu, appartenant à l'abbaye du Lys, par noble Henri de Cousance, chevalier du seigneur Roi, et maréchal de France, moyennant 20 livres tournois, etc. (*Registre, In-folio, 305 feuillets, papier*).

H 569 Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys (1252-1782 ; tome II).

Baux à cens et à loyer. - Bail à cens par les dames de cette abbaye à : - Jeannin Boisseau, d'une maison dite à la malade, sise à Dammarie, jardin et 4 pièces de terre, moyennant le cens accoutumé, avec liberté de jouir de la maison et du jardin, par une des dames atteinte de la

maladie appelée mesellerie (lèpre) ; - autre bail à cens passé au profit de Guillaume Bougras et Michault Quelin, de 120 arpents de terre, au lieu dit Étrangleveau, moyennant 4 deniers parisis de cens par arpent, un boisseau de grain, moitié froment, moitié avoine, aussi par arpent, avec 2 chapons et 12 deniers parisis de censive pour un arpent desdites terres, sur lequel les preneurs pourront faire maison, si bon leur semble. - Baux à loyer par lesdites dames du Lys, au profit de : - Jean Mignot, laboureur à Sivry, de toutes leurs terres, tant en friche qu'en labour, à l'exception de celles baillées en censives dont il sera donné déclaration au preneur ; - Charles Serman (Servant ?), aussi laboureur, demeurant à Melun, de la ferme, de la basse-cour de l'abbaye, bâtiments et 120 arpents de terre, de 5 quartiers de pré, de la tonte des arbres et haies, et de la dîme des grains, vins et autres denrées croissant aux territoires de Dammarie, Farcy, La Rochette et Vosves, moyennant 48 pigeonneaux, le gros du curé de Dammarie, composé de 3 muids de seigle et de 6 setiers d'orge, plus 700 livres en argent, par chaque année ; - maître Jean-Armand Chesseret, bourgeois de Paris, de tout le revenu temporel de l'abbaye du Lys, moyennant 18, 000 livres par an, etc. (*Registre, In-folio, 304 feuillets, papier*).

H 570 Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys (1367-1774 ; tome III).

Fiefs-servants, arpentages et plans, charges de l'abbaye, aveux et dénombremments, fiefs en domaine. - Foi et hommage fourni aux dames de l'abbaye du Lys, par maître Antoine Sagne, lieutenant général au bailliage de Melun, comme acquéreur du fief du Lys, sis à Massoris, aliéné par les députés du clergé, pour le prix, faire partie de la somme de 700 écus de rente à laquelle a été cotisée ladite abbaye, sur les 50, 000 écus du bien temporel des églises de France accordés au Roi, par les bulles du pape. - Plan et vérification du bornage des dîmes de Dammarie ; - arpentage des bois de l'abbaye du Lys, avant leur division en coupes réglées. - Charges de l'abbaye : - un muid de blé froment, mesure de Corbeil, dû annuellement aux religieuses d'Yères, à cause de l'acquisition par excellente dame Blanche, reine de France, de la ferme de Chaintereau ; - au curé de Dammarie, 500 livres par an pour son gros. - Aveux et dénombremments fournis au Roi et au bureau des décimes de Sens, par les dames du Lys, de tous les biens de leur abbaye, qui consistent en : « l'église du lieu, le monastère et une fontaine à chapiteau en icelle, le petit dortoir, une petite maison contenant 4 chaas où résident les religieuses, les greniers de l'hôtel qui sert audit autel, et un moulin à eau joignant iceux greniers, sur lequel a une fosse, le lieu ainsi qu'il se comporte, enclos de murailles, contenant 18 arpents, en l'enceinte duquel, par la fortune de la guerre et diminution des rentes de ladite église, sont de présent en ruine, le grand dortoir, le chapitre et le réfectoire, l'enfermeture de l'ostel Saint-Louis, etc. » (*Registre, In-folio, 306 feuillets, papier*).

H 571 Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys (1483-1729 ; tome IV).

Procès et discussions. - Procès entre les dames du Lys et le prieur de

Saint-Sauveur de Melun, au sujet de la dîme à percevoir sur la varenne de cette ville ; - assignations, sentences, procès-verbal de visite et reconnaissance des lieux contentieux, traverses par les chemins d'Étampes et de Milly, « où souloit avoir une grosse pierre de grès qui a été ôtée pour faire la tour Saint-Aspais de Melun, comme on dit, où a de présent une pierre plate ; » - discussion entre les dames de l'abbaye du Lys et Jacques Godiveau, fondeur, relative à quelques sommes à lui dues pour fonte de cloches ; - autre discussion entre lesdites dames et des particuliers, relative aux eaux d'une fontaine ; - requête à elles présentée par Balthazar Barbin, conseiller au Présidial de Melun, tendant à ce qu'il lui soit permis d'enfermer de murailles, au dedans de son clos, la fontaine appelée vulgairement Les Godets, assise à Farcy, et ce, pour la commodité et usage tant dudit Barbin que des habitants du lieu ; - procès entre les mêmes dames et un grand nombre de leurs créanciers, réclamant ce qui leur était dû ; - état des dots, montant à 51, 602 livres 16 sous, reçues par madame Marie-Madeleine Lescuyer de La Papotière, abbesse, pendant les 10 années de son gouvernement ; - arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les religieuses du Lys représenteront les procès-verbaux de l'arpentage, prise et estimation de 325 arpents de bois futaie, en la forêt de Bière, dont elles jouissaient par dotation, avec les pièces justificatives de l'emploi de 100, 000 livres, prix de la vente faite par elles, au maréchal de Fabert, desdits 325 arpents de bois. - Sa Majesté, ordonne qu'il sera fait fonds de 60, 000 livres pour les plus pressants besoins de l'abbaye et payer ses créanciers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 324 feuillets*).

H 572 Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys (1619-1782 ; tome V).

Procès et discussions. - Procès entre les dames du Lys et le sieur curé de Dammarie ; au sujet des dîmes du lieu ; - sentence par défaut qui maintient lesdites dames dans leur possession ; fait défense au curé de plus à l'avenir les y troubler, le condamne aux dépens qui tiendront lieu de dommages et ordonne l'affiche du jugement à Dammarie ; - procès intenté au sieur Boitou, avocat, concernant les comptes de sa gestion des affaires de l'abbaye, pendant le gouvernement de madame Marie-Françoise d'Apremont ; - discussions relatives aux déclarations à fournir au terrier de la seigneurie de Dammarie et Farcy, par plusieurs particuliers de ces lieux ; - procès soutenu contre le sieur Rollet, notaire à Melun, chargé de la confection des terriers de l'abbaye du Lys, dont dépendent les seigneuries de Dammarie-lez-Lys, Farcy, Le Corroy-en-Brie, Chaintereau, Malbranche, La Voûte-du-Lys, à Melun, et Les Bretagnes, à Rubelles, suivant traité en bonne forme ; - autres procès poursuivis contre les sieurs abbé Lucas de Boulainvilliers et messire Antoine de Brezé, président en la Cour des monnaies à Paris, acquéreur de M. Pierre de Franceschi, vicaire général de Viviers, successivement propriétaire « d'une terre et ferme consistant en maisons, manoirs où souloit avoir moulin à foulon, grange, étables, cours closes à murs, jardin derrière ; clos à arbres fruitiers, petit bois aussi derrière, avec la quantité de 36 à 40 arpents de terres labourables, le tout ainsi qu'il se comporte,

appelé la maison du moulin à foulon et de présent Belombre, etc. »
(*Registre, In-folio, 306 feuillets, papier*).

H 573 Inventaires. - Table des titres et papiers de la seigneurie de Dammarie et de l'abbaye du Lys, indiquant, par ordre alphabétique, les matières comprises dans les cinq volumes précédents (1219-1782 ; tome VI).

Accord entre les dames du Lys et les religieux de Saint-Port, au sujet d'une haie séparant leurs héritages ; - acquisition par lesdites dames de 6 livres de cens, un moulin, 2 arpents de vigne, 6 arpents de terre et un vieux moulin à la Varenne, moyennant 440 livres parisis, le tout ayant appartenu à Jean Du Châtelet ; - autres acquisitions : - d'un demi-arpent de vigne, sis dans le clos de l'abbaye, pour le prix de 20 écus d'or sol ; - de 12 arpents de bois taillis à Étrangleveau, moyennant 23 livres tournois ; - du fief et seigneurie de Bouville, sis au village de Farcy, payé 160 livres de même monnaie. - Arrêt du Conseil d'État qui défend au grand-maître des eaux et forêts de faire aucune délivrance de bois aux dames du Lys ; - autre arrêt qui les maintient et confirme en la jouissance du droit de chauffage, fixé à 120 cordes. - Bulles et privilèges. - Bulles d'innocent IV, qui enjoint aux évêques, abbés et autres ecclésiastiques de laisser jouir l'ordre de Cîteaux de tous ses privilèges ; - qui exempte cet Ordre de toute visite ; - portant exemption de tout péage en faveur des dames du Lys ; - d'Urbain IV, qui défend de recevoir plus de 120 religieuses dans l'abbaye de ce lieu ; - de Clément V, qui permet à ces religieuses d'acheter et de vendre comme si elles étaient dans le monde ; - d'Urbain VIII, qui leur accorde la permission de porter le scapulaire blanc ; - d'innocent XI, qui les autorise à reprendre le scapulaire noir, etc.
(*Registre, In-folio, 306 feuillets, papier*).

H 574 Inventaire des titres relatifs à la seigneurie de la Voûte-du-Lys, en la ville de Melun.

Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de La Voûte-du-Lys, sise en la ville de Melun. - Vente par Jean Du Pressoir et Merlisande, son épouse, aux religieuses, abbesse et couvent du Lys, de divers immeubles et notamment du fief de La Chambre ; - donation par Jean de Trapes, bourgeois de Montlhéry, et Héloïse, sa femme, auxdites religieuses, de la cinquième partie d'une maison qu'ils possédaient au martroi de Melun, en la censive de monseigneur Jean de Fleuri, chevalier ; - autre donation faite par Jean Du Châtel, aussi chevalier, sire de Nangis, de sa maison de Melun, appelée Maricorne. - Amortissement par les dames du Lys du terrain où est bâti le couvent des Carmes, moyennant 16 sous de cens, et une messe de Requiem, chacun an. - Bail à cens par les mêmes dames, à Jean Chuppin, dit Pilon, sergent du Roi, en la prévôté de Melun, d'un jardin séant au dehors de la porte du marché, tenant d'une part aux fossés de la bastille, ou porte dudit marché, moyennant 12 deniers parisis ; - autre bail consenti au profil d'Artus Quentin, menuisier, d'un corps d'hôtel, sis en ladite ville, rue du Vieil-Marché, appelé La Voûte-du-Lys, avec la cave ou voûte d'un second corps d'hôtel étant derrière ; - extrait de l'aveu et dénombrement fourni au Roi, concernant

principalement le fief de La Voûte ; - procès et discussions ; - table des matières, etc. (*Registre, In-folio, 256 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1271-1782

H 575 Inventaire des titres de la seigneurie de Chaintreau, au territoire de Moissy-Cramayel.

Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de Chaintereau. - Vente par Marguerite Du Plessis à excellente dame Blanche, par la grâce de Dieu, reine de France, de la ferme de Chaintereau, avec 160 arpents de terre et pré au même lieu, moyennant 800 livres parisis, 40 livres pour les biens qui n'étaient pas encore récoltés lors de la vente, et un demi-muid de blé dû à l'abbaye d'Yères ; - donation à l'abbaye du Lys, par le roi saint Louis, des biens ci-dessus, acquis par sa mère ; - acquisition par les dames de cette abbaye, moyennant 24 livres parisis, d'une pièce de terre sise audit Chaintereau, provenant de messire Guillaume de Noisement, chevalier. - Bail à cens par les mêmes dames, à Jean Rogère et Louis Bonhomme, de « certain pourpris de mesure et jardin où souloit avoir maison, étable, grange, cour et tout le lieu comme il se comporte, nommé Chanteloup, assis au pays de Brie, en la paroisse de Moissy-l'Évêque, avec 85 arpents de terre, moyennant 6 setiers de grain et 2 setiers d'avoine ; » - bail à loyer de la ferme de Chaintereau, au profit de dame veuve François Le Comte, moyennant un porc gras, 18 fromages, 24 chapons, 48 pigeonneaux, 1 setier de pois et 14 muids 10 setiers de grain. - Fiefs-servants : - aveu fourni aux dames du Lys, par Perrin et Étienne Le Gentil, demeurant à Combs-la-Ville, et autres, pour raison du fief de Violette, assis en la paroisse dudit Combs-la-Ville. - Procès et discussions. - Procès entre les dames du Lys et les marguilliers de Moissy-l'Évêque, sur la question de savoir qui est tenu d'entretenir, réparer ou rebâtir le clocher de cette paroisse, etc. ; - table des matières. (*Registre, In-folio, 298 feuillets, papier*).

Date de production : XVIII ème s. ; date de contenu : 1248-1782

H 576 Inventaire des titres de la seigneurie de Malay-le-Roi (aujourd'hui Mâlay-le-Petit, Yonne).

Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Malay-le-Roi. - Donations, acquisitions et échanges ; droits de la terre, baux à cens et rentes, baux à loyer, aveux, dénombrements et déclarations ; - procès et discussions. - Acquisitions, par les dames du Lys, de : - moitié d'un pressoir, d'une vigne, maison et fouterie, avec un quart de saussaie, moyennant 100 livres tournois ; - d'une maison, d'une grange et de 34 arpents 83 perches de terres, vignes et prés, plus de 26 deniers parisis de censives, au prix de 665 livres tournois. - Donation auxdites dames, par le roi Saint-Louis, du bois de Malay-le-Roy, à charge envers le donateur de 40 livres de redevance annuelle ; - vente par Guillaume de Dijon et Isabelle, sa femme, paroissiens de Malay, de la moitié de 3 pièces de terre, sises audit lieu ; - échange entre les religieuses du Lys et la prieure de Saint-Antoine, près Sens, d'une pièce de terre dite L'Épinette, contre deux autres pièces de même nature d'héritage. - Justice ; - arrêt du Parlement de Paris, rendu sous le règne de Philippe VI, dit de Valois, qui

maintient l'abbaye du Lys dans la possession et saisine de la justice sur les bois et forêts de Malay, contre les prétentions de Louis-Sacro César, chevalier ; - baux à loyer des terres, prés, bois et droits seigneuriaux de Malay, consentis successivement à Jean Garnier et à Jean Dez, moyennant 900 livres ; - Edme et Marcel Pierron, marchands à Sens, au prix de 1, 015 livres ; - Jean Pierron, demeurant au même lieu, moyennant 1, 200 livres. - Plans et arpentage : - procès-verbaux d'arpentage et de bornage des bois appartenant aux dames du Lys, et plans à l'appui ; - arrêt du Conseil d'État ordonnant le récépage des bois de Malay, qui avaient été incendiés ; - aveux, dénombremens et déclarations fournis au Roi et au bureau de l'assemblée générale du clergé de France, etc. (*Registre, In-folio, 296 feuillets, papier*).

Date de production : XVIII ème s. ; date de contenu : 1253-1782

H 577 Inventaire incomplet des titres.

Inventaire incomplet des diplômes et chartes de l'abbaye du Lys, dressé en 1789. - Amortissement par Geoffroi de Dannemarie (Dammarie), chevalier, et Marie, son épouse, des biens vendus à la reine Blanche, par Adam de Dannemarie ; - vidimus par Jehan Chastelain, prévôt de Melun, d'un diplôme de Philippe IV, portant confirmation du droit accordé par Louis IX aux religieuses et abbesses du Lys d'acquérir jusqu'à la somme de 342 livres de revenu annuel ; - autre vidimus par Jean Coignard, aussi prévôt de Melun, du diplôme contenant donation par Philippe VI, roi de France, auxdites religieuses d'une rente annuelle de 20 livres parisis sur le domaine de Sens, pour les indemniser des dommages que causent dans leurs bois, situés en la forêt de Bière, les bêtes fauves réservées pour les plaisirs du Roi ; - donation par Jean Du Jard, écuyer et Jeanne, sa femme, de 30 sous de cens à prendre sur le four du Roi, à Melun ; - diplôme de Charles V, qui, en confirmant le droit de paisson et glandée de 300 porcs et 3 males, dans ladite forêt, accorde aux religieuses du Lys l'autorisation de céder ce droit pour une année seulement, sur « leur représentation qu'à cause des guerres et des pertes qu'elles ont souffertes, elles n'ont pas le moyen d'acheter ces animaux ; » - acquisitions par ces religieuses de : la terre et seigneurie d'Orsonville, située en la paroisse de Villiers-en-Bière, consistant en 261 arpents 1/2 de bois, coutumes, tenages, censives, redevances et autres droits ; - 90 arpents de bois entre Dammarie et La Rochette, provenant d'Aubert de Chartrettes, chevalier, d'Anne, son épouse, de Guy du Pénil, écuyer, et de Mathilde, sa femme ; - rachat, par les dames du Lys, de l'office de contrôleur-visiteur des poids et mesures, concernant leur moulin de Dammarie, etc. (*Registre, In-folio, 208 feuillets, papier*).

Date de production : 1789 ; date de contenu : 1219-1603

H 578 Inventaire et extraits de titres relatifs aux possessions de l'abbaye situées au territoire de la Croix-en-Brie.

Extrait des chartes et titres concernant les propriétés et seigneuries de l'abbaye royale du Lys, au village et territoire de La Croix-en-Brie. - Vente par Jean Britaut, chevalier, seigneur de Nangis, et noble dame Marguerite, son épouse, aux dames abbessse et religieuses du Lys, de 4 livres tournois de cens,

assis sur 240 arpents de terres arables situés audit lieu de La Croix, d'un revenu annuel de 5 muids de froment, mesure de Nangis, avec la justice et les profits dont les 240 arpents sont chargés ; - autres ventes consenties au profit desdites religieuses par : - Simon de Valjuan, Jean de Mémorant et Jean dit Cudacier ; - Milon d'Époisse, écuyer, paroissien de La Croix ; - Jean, seigneur Du Châtel, près Nangis, écuyer ; . - Gilon de Nesles, chevalier. - Amortissement par Bouchart de Montmorency, sire de Saint-Leu et de Nangis, et Philippe, son épouse, fille de Jean Britaut, des héritages vendus à l'abbaye du Lys, par Gilon de Nesles ; - partage du bois de Montharnois, contenant 87 arpents, entre Simon Du Châtel, sire de Vyane (Vienne) ; frère Jean de Villiers, maître de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, garde des pauvres du Christ ; dame Aalès, abbesse du Lys, et Raoul de La Boissière, écuyer ; - autre amortissement, moyennant 19 livres tournois, par Bouchart de Montmorency et madame Jeanne de Joinville, sa femme, d'une pièce de pré donnée à l'abbaye du Lys, par Bertant Des Échilleuses ; - aveux et dénombremens de la terre et seigneurie du Corroy, fournis au Roi par les religieuses de l'abbaye du Lys, etc. (*Registre, In-folio, 26 feuillets, papier*).

Date de production : XVIII ème s. ; date de contenu : 1253-1750

H 586 Fief de la Voûte-du-Lys, à Melun. - Terrier (XVIIIe siècle) ; cueilleret (1758).

Censives. - Cueilleret des cens du fief de La Voûte-du-Lys, situé à Melun, pour madame Antoinette de Siougeat, abbesse du Lys, dressé par le sieur Quillier, intendant de l'abbaye du lieu. - Censitaires : - Edme-Nicolas Badenier, huissier audiencier au bailliage de Melun, doit, à cause d'une maison, sise en la rue des Carmes, 10 deniers par an ; - maître Étienne-François Guérin d'Épinet, conseiller du Roi, 18 sous 9 deniers ; - Nicolas-Alexandre Dauné, marchand à Versailles, et Marguerite-Rose Le Doyen, son épouse, doivent 5 livres 18 sous 2 deniers ; - François Marcadet, maître à danser, et Marie-Madeleine Boursier, sa femme, demeurant à Melun, 5 deniers ; - Michel-Albert Verdelle, maître tourneur au même lieu, et Marie-Anne Gendris, son épouse, 2 deniers ; - M. Pinon, greffier du bailliage de Melun, héritier de M. Charles Pinon, son père, doit 10 deniers ; - Louis Dangin, maçon ; - Jean Girard, marchand mégissier ; - M. Louis Dusoliné, conseiller du Roi, lieutenant général à Melun, acquéreur des héritiers de M. de Brichanteau, 36 livres 1 sou 5 deniers. (*Registre, petit in-folio, 35 feuillets, papier*).

1758

H 587 Fief de Bretagnes. - Cueilleret.

Censives. - Cueilleret des cens du fief des Bretagnes, situé au territoire de Rubelles et à Trois-Moulins, appartenant à l'abbaye du Lys-lez-Melun. - Censitaires : - dame veuve Colleau, héritière du sieur Louis-François Colleau, lieutenant-criminel, son beau-père, demeurant à Melun, doit, par an, 9 sous 9 deniers-pite ; - Mathurin-Nicolas Guillaume, boulanger à Saint-Liesne, faubourg dudit Melun, à cause de Marie-Françoise Binon, sa femme, 2 sous ; - Laurent Louvet, vigneron à Trois-Moulins, héritier de Marie Touré, veuve Laurent Louvet, ses père et mère, 2 sous 11 deniers ; - François Dauvergne, vigneron à Rubelles, 11 deniers-obole ; - Jean Pinon, meunier au même lieu,

10 deniers ; - Thomas Cuignard, marchand à Melun, et Marie-Geneviève Sallé, sa femme, 4 deniers-obole ; - le sieur Brulé, bourgeois de Paris, représentant Charles Brulé, son père, 4 sous 2 deniers parisis ; - Louis Poirier, aussi bourgeois de Paris, demeurant à Melun, 2 sous 11 deniers ; - le sieur Thuin, laboureur à Rubelles, doit, par an, 9 sous 8 deniers ; - les demoiselles Delamare, représentant Claude Lebel, 9 deniers, etc. (*Registre, petit in-folio, 34 feuillets, papier*).

1758

H 591 Dîmes. - Limites des dîmes de Dammarie et de La Rochette. - Copie d'un acte de bornage de 1490 ; procès-verbal de bornage (1777). Seigneuries de Dammarie et Farcy. - Procès-verbal du bornage des limites de la seigneurie de Dammarie avec celles des seigneuries de Vosves et de Fortoiseau (1740), fragment d'un plan de bornage des limites des seigneuries de Dammarie et de La Rochette (1779).

Limites. - Procès-verbal de vérification des bornes séparatives des dîmes de Dammarie et de La Rochette, établis pour vénérable et religieuse personne père Antoine Sabrin, prêtre-prieur de Saint-Sauveur de Melun, d'une part, et soeur Marie de Menou, humble abbesse de l'église et abbaye Notre-Dame du Lys-lez-Melun, et tout le couvent du même lieu ; - autres procès-verbaux, dont un informe, contenant bornage des territoires seigneuriaux de Dammarie et Vosves, dressés à la requête de mesdames les abbesse et religieuses du Lys, notamment de madame Louise-Yolande-Thérèse-Céleste de Lohéac, d'une part ; de messires Hilaire Rouillé, chevalier, conseiller d'État ordinaire, et Philippe Néricault Destouches, gouverneur pour le Roi des ville et château de Melun, tous deux anciens seigneurs de Vosves et de Fortoiseau, d'autre part ; - fragment d'un autre plan de bornage entre Dammarie et La Rochette, indiquant le pavillon construit par M. François-Thomas Moreau, pour servir au logement des enfants trouvés employés à la culture de ses pépinières. (*10 pièces, papier ; 1 plan*).

1490-1774

H 591-1 Dîmes. - Plan de bornage, mesurage et arpentage du territoire et seigneurie de Dammarie, contenant 1740 arpents, et indication de l'emplacement occupé par l'abbaye du Lys, des villages de Dammarie, de La Rochette et de Boissettes, de la ville de Melun ; des auberges de La Folie et de La Buvette-Royale, sur le grand chemin de Paris en Bourgogne.

1681

H 591-2 Dîmes. - Brouillon du plan de bornage, mesurage et arpentage du territoire et seigneurie de Dammarie, contenant 1740 arpents, et indication de l'emplacement occupé par l'abbaye du Lys, des villages de Dammarie, de La Rochette et de Boissettes, de la ville de Melun ; des auberges de La Folie et de La Buvette-Royale, sur le grand chemin de Paris en Bourgogne.

1681

H 591-3 Dîmes. - Plan d'une partie de la traverse de la ville de Melun depuis l'extrémité

du Pont aux moulins du côté de la Porte de Bierre jusques et au-delà de cette porte joignant la grande route de Fontainebleau.

Il est noté sur le plan qu'il s'agit d'une copie conforme à l'original.

XVème s.-XVIIIème s.

H 591-4 Dîmes. - Plan de bornage des territoires de Dammarie et Vosves.

XVème s.-XVIIIème s.

H 592 Lods et ventes. - Ensaisinements des contrats de mutations d'héritages entre particuliers, faits par madame de Siougeat, abbesse du Lys, à cause de ses seigneuries de Dammarie, Farcy et autres. - Ventes par : - le sieur François de Goville, curé de Dammarie, à maître Pierre Thoré, huissier au Parlement de Paris, de 149 perches de vigne en 4 pièces, moyennant 300 livres ; - messire Jérôme Tarteron de Mouthiers, et dame Marie-Louise de Montarelle, son épouse, à dame Élisabeth-Joseph Salle, veuve de Nicolas-François Dubois, seigneur d'Aveluy, gentilhomme ordinaire du Roi, d'un demi-arpent de bois à Farcy, moyennant 240 livres ; - Philippe-François Néricault Destouches, mousquetaire du Roi, à Jean Pinard, demeurant à Vosves, de 24 perches de terre, au lieu dit Montepot, moyennant 12 livres francs-deniers ; - haut et puissant seigneur, Jacques-Gabriel Bazin de Bezons, marquis de Bezons et de Maisons, maréchal des camps et armées du Roi, à messire Joachim-Bruno Le Blanc de Châteauvillard, secrétaire du Roi, commissaire des guerres, demeurant à Paris, rue des Trois-Pistolets ; de la terre et seigneurie de Villiers en Bière, du fief du Bréau, du Grand et du Petit-Orsonville, avec toutes les fermes, terres, prés et droits seigneuriaux, moyennant 100, 000 livres ; - M. Blondeau, conseiller de la Grand'Chambre, à Jean-Étienne-François Lucas, chancelier de l'église de Beauvais, de la maison de Belombre et dépendances, moyennant 7, 000 livres et 2, 000 livres pour les effets ; - par celui-ci, de la même maison, à messire Claude-Charles Fontaine, prêtre du diocèse de Sens, ancien doyen d'Écouy, et par ce dernier à messire Pierre Franceschi, prieur commendataire de Saint-Amand de Rodez ; - bail à rente par le sieur Jacques-Tristan Bertrand de Boussillon, officier de maréchaussée à Melun, au profit de François Marlier et de Marie-Catherine Cesse, sa femme, de 3 quartiers de terre au Bas-Rôle, etc. (*Registre, In-folio, papier, 84 feuillets*).

1757-1781

H 593 Lods et ventes. - Actes translatifs de propriétés situées au territoire de Dammarie, passés entre particuliers et fournis à l'abbaye du Lys, soit à titre de renseignements, soit pour y être ensaisinés. - Vente par : - Jean Turriau, de Dammarie, et Agnès, sa femme, d'une maison sise en ce lieu, « droict le courtil d'Auret, au dessous de la fontaine ; » - « par Jean Le Maire, de Fay, demeurant à Villiers, et Édeline, sa femme, à Jean Des Bordes, de Saint-Germain de Lacist (Laxis), et à Marguerite, sa femme, une pièce de vigne si comme elle se comporte, séant au terroir de Dammarie-lez-Melun ; - Guillaume Tortelaye, maistre de l'hostel-Dieu Saint-Nicolas de Meleun, qui reconnut et confessa que, pour le prouffit dudit hostel-Dieu, il avoit baillé à Perrin Verdier, demourant à Farcy, une maison contenant environ deux chaz, etc. ; - bail à croît de cens ou

rente, par Symon Bourgeois, marchand cordouanier et bourgeois de Paris, à Jehan de Lassac, natif de la ville de Blois, d'un demy quartier ou environ de vigne, en une pièce, séant au finage des Sablons dudict Farcy ; » - autre bail à rente consenti par honorable homme et sage maître Jacques de Charmoy, conseiller et praticien au Châtelet de Melun, à honorable homme Simon Pichon, bourgeois de cette ville, de 28 arpents de terre en une pièce, partie en nature, et l'autre partie en bruyères, joncs marins et buissons, assis au territoire de Dammarie, moyennant 6 livres par an, etc. (28 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1730-1740

H 594 Fief de Vaumorin, au territoire de Dammarie. - Pièces diverses et plan relatifs à son inféodation.

Inféodation. - Minute et grosse d'un acte d'inféodation du terrain appelé Les Bruyères, sous le titre de fief de Vaumorin, situé au territoire de Dammarie, par très-illustre et très-vertueuse dame Jeanne-Élisabeth-Gabrielle de Foissy, abbesse du Lys, dame Thérèse Bouillet, prieure, et les religieuses de l'abbaye au nombre de quinze, à M. Jean Coutèle de Vaumorin, écuyer, ancien avocat au Parlement de Toulouse, demeurant à Paris, rue Saint-Claude ; - procès-verbal de mesurage du terrain inféodé, contenant 266 arpents 90 perches 12 pieds, chemins, routes et fossés compris ; - lettres patentes du roi Louis XVI, confirmatives de l'acte d'inféodation dudit terrain ; - déclarations de défrichement faites aux greffes du bailliage et de l'Élection de Melun, conformément à celle du Roi, en date du 13 août 1766 ; - quittances des ouvriers employés à la fouille des fossés, terrasses, routes, chemins et étoiles exécutés sur la terre et fief de Vaumorin ; - consentement de Mgr Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens, supérieur-majeur de l'abbaye du Lys, à ce que l'inféodation, le procès-verbal d'arpentage, le plan et les lettres patentes ci-dessus soient présentés, sauf approbation définitive ; - arrêt préparatoire de la Cour de Parlement de Paris ; - sentence de nomination d'experts ayant pour objet la visite et l'estimation du terrain inféodé, à l'effet de fixer la redevance ou rente en grain, d'après les mercuriales du marché de Melun ; - procès-verbal d'information de commodo et incommodo, dressé au sujet de ladite inféodation, par le lieutenant civil au bailliage de Melun, à la requête de Mgr le procureur général du Parlement de Paris ; - signification, procès-verbal de visite et estimation, assemblée des habitants de Dammarie, procès-verbal constatant leur refus ; - consentement définitif de l'archevêque de Sens, Mgr Étienne-Charles de Loménie de Brienne, et procédure. (7 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 plan).

1787-1789

H 596 Biens divers. - Baux et arpentages.

Domaine. - Bail emphytéotique du fief des Bretagnes, situé au territoire de Rubelles, passé par les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame du Lys, dûment autorisées par Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, leur supérieur-majeur, au profit de messire Pierre Du Tremblay, chevalier, seigneur de Rubelles, conseiller du Roi, auditeur ordinaire

en sa Chambre des Comptes, demeurant à Paris, quai d'Anjou, île Notre-Dame, paroisse Saint-Louis ; - baux à loyer du moulin du Lys ; - d'une pièce de terre située à Vosves ; - de la ferme du Corroy et de 12 à 13 arpents de pré au territoire de Fontaine-le-Port, consentis par lesdites dames, au profit de : - Pierre-Laurent Lebon, boulanger, et Hélène Joubert, sa femme, demeurant à Melun, paroisse Saint-Ambroise ; - Marin Voyer, meunier à Perthes ; - Nicolas Fontaine, laboureur en la ferme susdite ; - promesse de renouvellement de bail à Louis-Claude Nouette Delorme, de la ferme de Chaintereau. - Procès-verbaux d'arpentage, avec plans à l'appui, de la ferme et des bois du Corroy, dressés par Thevenin Dadon, arpenteur à Montigny-Lencoup, et Louis Crespet, géomètre à La Croix-en-Brie, etc. (*8 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 2 plans*).

1532-1789

H 596/1-2 Domaine. - Plan de la ferme et des bois du Corroy.

XVI^{ème} s.-XVIII^{ème} s.

H 597 Bois ; entretien des bâtiments de l'abbaye. - Procès-verbaux d'arpentage des bois d'Eutregleveau, de L'Épine, des Pommeraies et de Bouillant, aux territoires de Dammarie, de Chailly et de Villiers-en-Bière ; coupes pour les réparations à effectuer aux bâtiments de l'abbaye.

Domaine. - Procès-verbaux d'arpentage des bois d'Étrangleveau, de L'Épine, des Pommeraies et de Bouillant, sis aux territoires de Dammarie-les-Lys, de Chailly et de Villiers-en-Bière, tant avant qu'après leur aménagement. - Délimitation de la vieille voirie d'Étrangleveau, par Pierre de Masparault, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, commissaire en cette partie, sur le vu d'un arrêt de cette Cour, donné au profit des religieuses, abbesse et couvent de l'abbaye Notre-Dame-la-Royale, dite du Lys-lez-Melun, à l'encontre de Romain Rangeart, marchand à Melun. - Arrêt du Conseil d'État rendu sur requête présentée au Roi par madame de Foissy, abbesse du Lys, contenant que « son abbaye se trouve dans la nécessité de faire des réparations urgentes et considérables ; qu'il est nécessaire de raccommoder et de refaire tous les conduits des eaux de l'abbaye, auxquels il y a plus de 27 ans que l'on n'a point touché, et qui sont dans un si mauvais état, que si l'on n'apportait un prompt remède, le couvent serait bientôt dans le cas de manquer tout à fait d'eau, » pourquoi la requérante demande qu'il lui soit permis de faire opérer une coupe extraordinaire dans les bois de l'abbaye, pour en employer le prix, aux réparations dont ses bâtiments et dépendances ont besoin. (*3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier, 2 plans*).

1566-1780

H 597-1 Domaine. - Plan d'arpentage.

XVI^{ème} s.-XVIII^{ème} s.

H 597-2 Domaine. - Plan des bois des Pommeraies et de l'Épine.

1718

- H 597-3 Domaine. - Plan des bois de Bouillant et d'Étrangleveau.
XVIIIème s.
- H 597-4 Domaine. - Plan général des bois de Bouillant, d'Étrangleveau, de L'Épine, des
Pommerais.
1750
- H 598 Bois. - Plans figurés des bois du Lys, au territoire de Mâlay-le-Roy (Yonne), et
des bois situés aux territoires de Dammarie, de Chailly et de La Croix-en-Brie.
Domaine. - Plans figurés des bois appartenant aux dames du Lys, appelés
vulgairement les bois du Lys, sis au finage de Malay-le-Roi, à une lieue de la
ville de Sens, contenant 339 arpents 33 perches, mesure de 22 pieds, de
laquelle contenance il a été distrait 84 arpents 83 perches pour le quart en
réserve. Le surplus a été divisé en 25 triages séparés les uns des autres par
des layes bornées à chaque extrémité ; le tout dressé conformément à l'arrêt
du Conseil, du 6 septembre 1740, par Benoist, arpenteur royal au bailliage,
eaux-et-forêts et ancien ressort de Sens, résidant à Brannay ; - autres plans
de bois appartenant à ladite abbaye, situés aux territoires de Chailly,
Dammarie et La Croix-en-Brie, dont un indique l'emplacement de La Buvette-
Royale et celui de la ferme de Vousseul, situés sur le grand chemin de Paris
à Moret. (*Plans, 4 pièces, papier*).
XVIIIème s.
- H 599 Personnel. - Nominations, prises de possessions, vêtures, noviciats et
professions ; pensionnaires et domestiques.
Nominations, prises de possession, vêtures, noviciats et professions. - Copie
de la bulle du pape Innocent XII, portant nomination, comme abbesse du Lys,
de madame Marie-Anne de La Melleraye ; - formulaire du serment et
profession de foi qui s'observent par les personnes préposées aux églises
cathédrales et supérieures, ou aux bénéfices ayant charge d'âmes, ainsi
qu'aux maisons régulières ; - serment et profession de foi faits par ladite dame
soeur de La Melleraye ; - prise de possession par elle de l'abbaye du Lys. -
Profession de Thérèse-Françoise Boulet, âgée de 16 ans, fille de Jean Boulet,
bourgeois de Paris, et de dame Thérèse Du Borif ; - prises de voile par
demoiselles : - Marie-Charlotte Jaillot, fille de M. François-Hubert-Joseph
Jaillot, procureur des eaux, forêts et chasses de Fontainebleau, et de dame
Jeanne Jamin, à présent sa veuve ; - Marie Loir, fille de feu M. Jean-Baptiste
Loir, architecte du Roi, juré-expert, entrepreneur de bâtiments, et de dame
Françoise-Élisabeth Menessier ; - profession de dame Agathe-Marie-Rose-
Brunetti, âgée de vingt ans, fille de M. Gaëtan Brunetti, natif de la ville..., en
Italie, et de madame Catherine-Marie-Rose Melun, de Lisbonne, en Portugal ;
- prise d'habit par mademoiselle Louise-Élisabeth-Pauline de Fusée de
Voisenon, âgée de 24 ans, etc. - Traité passé, au nom de messire Jules-
Armand Colbert, chevalier, marquis de Blainville, grand-maître des
cérémonies de France, colonel du régiment de Foix, d'une part, et dame
Claire-Cécile Colbert, abbesse du Lys, et les prieure, sous-prieure, dépositaire
et religieuses de l'abbaye du lieu, au nombre de trente-sept, par lequel traité

ces dernières s'engagent à prendre comme pensionnaire, moyennant 3, 000 livres par an, haute et puissante dame Marie-Gabrielle de Rochechouart, épouse dudit seigneur marquis de Blainville, avec trois demoiselles et une femme de chambre ; - engagement, comme domestiques de l'abbaye du Lys de Pierre et de Catherine Guy, frère et soeur, de la paroisse Saint-Vincent, près Meillaud, en Auvergne, moyennant 80 livres par an, pour le premier, et 30 livres, pour la seconde, etc. (*8 pièces, papier*).

1698-1783

H 600

Constitution pour le maintien de l'ordre intérieur de l'abbaye.

Copie du règlement ou constitutions pour le maintien de l'ordre intérieur de l'abbaye du Lys, présentées par l'abbesse du lieu (madame Marie-Françoise Lécuyer), à l'archevêque de Sens, abbé de Saint-Pierre de Chaumes, où lesdites constitutions ont été approuvées le 15 juin 1662. - Chapitre XIV. Des soeurs converses. Les « soeurs converses se remettent souvent en la pensée que les services qu'elles rendent aux religieuses de ce monastère s'adressent à J. C. mesme, lequel leur dira un jour : ce que vous avez fait aux moindres des miens, vous l'avez fait à moi-mesme, et partant, elles tascheront de bien servir un si bon maître, en la personne de ses espouses et servantes, et de lui rendre ce service avec joye et allégresse et non avec tristesse et par nécessité. Depuis le Saint-jour de Pasques jusques au 3e de septembre, elles se lèveront à 3 heures 3/4, pour se trouver au choeur toutes ensemble, à 4 heures, pour y faire l'oraison jusques à 5 ; et de là iront à leur ouvrage, selon ce qui leur sera prescrit par la cellérier. Elles assisteront toutes à la 1re messe, et puis retourneront à leur ouvrage jusques après disner. Quand l'examen qui se fait avant le disner sonnera, toutes se mettront à genoux au lieu où elles se trouveront et en-ensuite iront au réfectoire servir les potages avant le bénédicité, après lequel elles se mettront à table, et après les grâces iront toutes laver la vaisselle, » etc. (*Registre, In-16, 139 feuillets, papier*).

1662

H 875

Personnel. - Extraits d'actes de naissance de religieuses de l'abbaye.

Naissance de plusieurs religieuses converses de l'abbaye royale Notre-Dame du Lys, fondée par la reine Blanche de Castille, mère de Louis IX, sur des terrains en fief et domaine, acquis par cette Reine, d'Adam de Dammarie et de Benoiste, sa femme. (Voir l'article H. 508.) - Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Dammarie : « L'an 1744, 1e 22e d'octobre, j'ai, soussigné, Louis Vivenot, curé de Dammarie, ai supplée les cérémonies de baptême à Marie-Geneviève, née avant hier, endoyée à la maison en cas de nécessité, fille de Laurent Bourgoin, vigneron, et de Geneviève Latressé, sa femme ; le parrain Jean-Baptiste Bouillé, jeune garçon de Dammarie ; la marraine Marie Patry, jeune fille demeurant à Pringy ; » - le 3 septembre 1723, a été baptisée, par M. Salmon, curé de la paroisse Saint-Barthélemy de Melun, Marie-Marguerite, fille de Robert Dampière et de Marie Viart, son épouse. Elle a eu pour parrain François Bourcier, marchand orfèvre à Melun, et pour marraine Marie-Marguerite Bourgeois, épouse de M. Bourgeois, maître chirurgien en la même ville ; - du 25 décembre 1728, est née à Gennevilliers, et a été baptisée le 27 du même mois, Marie-Gabrielle

Série H – Clergé régulier

Sabat, fille d'Éléonor Sabat, charron, et de Marie-Madeleine Briffault, qui a eu pour parrain Jean Delacroix, fils d'Etienne Delacroix, vigneron, et pour marraine Marie-Gabrielle Briffault ; - le 14 avril 1725, a été baptisée à Fromonville, Marie-Madeleine, née la veille, fille de Pierre Thion, tailleur d'habits demeurant à Darvault, et de Marie Goimbault, sa femme. Le parrain François Juillot, la marraine Marie-Madeleine Blondeau ; - déclaration d'Agathe-Marie-Rose Brunetti, affirmant qu'elle est née à l'île de Madère, le 25 juillet 1727 ; - même déclaration faite par Marie-Julienne Laurent, née à Fontainebleau, le 25 août 1722, etc. (7 pièces, papier).

1722-1744

352 H 16 Personnel. - Lettres autographes, procurations et quittances des abbesses Barbe de Salin (1578), Marie-Marguerite de La Trémoille (1630 et 1633), Marie-Françoise Lescuyer (1650), Claire-Cécile Colbert (1682), Louise de Lohéac (1740 et 1756), Antoinette de Siougeat (1763) ; lettre et quittance de l'abbesse Claire-Cécile Colbert relative à la pension de Marie-Anne de La Meilleraye, novice (1682)

1578-1763

352 H 18 Conflit entre l'abbesse et l'archevêque de Sens au sujet de l'administration du temporel. - Procès-verbal de visite et sentence de l'archevêque ; factures imprimés et arrêt du Parlement.

1727-1729

352 H 34 Ferme de Chanteloup, au territoire de Moissy-Cramayel - Titres divers.

1455-1739

352 H 45 Biens divers. - Bail des revenus de l'abbaye.

1682

352 H 49 Seigneur de Dammarie - Bail d'une maison encensive.

1748

352 H 50 Ordonnance de paiement par les Trésoreries du Roi à l'abbesse de 63 l.p à prendre sur les revenus de la de Paris.

04/06/1400

H 584 - H 585, H 588 Seigneurie de Chaintreau

1632-1758

H 584 Seigneurie de Chaintreau. - Terrier (XVIIIe siècle). Fief de Bretagnes, à Rubelles. - Terrier (XVIIIe siècle). Fief de Malbranche. - Terrier (XVIIIe siècle). (1722-1740).

Mouvance censuelle. - Terrier du fief de La Voûte-du-Lys, à Melun ; de la seigneurie de Chaintreau, à Moissy-Cramayel ; du fief des Bretagnes, à Rubelles, et du fief de Malbranche, à Fontaine-le-Port et à Sivry, pour

les dames abbesse, prieure, religieuses et couvent de l'abbaye du Lys (tome III). - Censitaires: - Noël Lhéritier, maître boulanger à Melun ; - Charles-Paul Besnard, bourgeois de la même ville ; - Jean, Pierre, Louis et Marie-Catherine Fumée, fille majeure, et Louis Dubuisson, à cause de Catherine Fumée, sa femme, tous demeurant à Melun, ont déclaré posséder une maison, située hors et près la porte Saint-Jean, « un grand jardin derrière enfermé de murs, puits dans ledit jardin, le tout contenant, en fonds de terre, environ 90 perches 1/4, y compris une butte servant autrefois d'éperon, » etc. ; - les religieux du couvent de Notre-Dame des Carmes de Melun, pour le fonds où ont été édifiés une église, un couvent, avec cloître, cimetière, dortoir et maison de leur ordre, en l'honneur de la Sainte-Vierge, le tout amorti par dame Marie de Melun, abbesse du Lys ; - Louis Noël, laboureur à Sivry ; - Robert Houdan, le jeune, laboureur au Coudray, et ci-devant à Mémorant, paroisse de Perthes, etc. (*Registre, In-folio, 216 feuillets, papier*).

H 585 Déclarations à terrier (1632-1739).

Censives. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes, contenant déclarations d'héritages, passées au terrier de la seigneurie de Chaintereau, appartenant à révérende mère abbesse, prieure, religieuses et couvent de l'abbaye Notre-Dame la Royale dite le Lys-lez-Melun. - Censitaires : - Charles de Postel, écuyer, sieur d'Ailly, demeurant à Moissy-l'Évêque ; - André Huppin, laboureur à Ourdy, paroisse de Réau ; - Jean de Postel, écuyer, sieur d'Averne, demeurant en ce lieu, paroisse d'Ussy, bailliage de Meaux, au nom de demoiselle Marie de Luynes, veuve de Jean de Postel, vivant aussi écuyer, seigneur d'Averne, du Bois-de-l'Isle et autres lieux ; - maître Jean Huchard, notaire royal et procureur à Corbeil ; - haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques de Mesmes, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, grand-maître des cérémonies de ses Ordres, président au Parlement de Paris, comte d'Avaux, seigneur de Moissy, Cramoyel (Cramayel), Limoges, Fourches, Tremblesseau, Noisement et autres lieux ; - messire Bazile de Brenne de Postel, chevalier, comte, seigneur de Bombon, Montjay, Ailly et Ormois, comme donataire de la seigneurie et terre de Chanteloup, par feu messire Anne de Postel d'Ormois, son grand-oncle, vivant prêtre de l'Oratoire ; - haut et puissant seigneur messire Marie-Thomas-Auguste, marquis de Matignon, brigadier des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, baron de Bricquebecq, seigneur de Chanteloup, et dame Edmée-Charlotte de Brenne, son épouse, etc. (*Registre, In-4° : 15 feuillets, parchemin, 12 feuillets, papier*).

H 588 Cueilleret (1758).

Censives. - Cueilleret des cens de la seigneurie de Chaintereau, appartenant aux dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame-la-royale du Lys-lez-Melun. - Censitaires : - le sieur Germain Chanteclerc, marchand laboureur à Moissy, doit par an, savoir : en argent, 11 sous 11 deniers-pite, et, en blé froment, 4 boisseaux 3/4 ; - la veuve Louis Bureau, marchande de farine à Melun, 1 sou 3 deniers et 6 boisseaux 1/2 de blé ; - Marie-Anne Morin, veuve Nicolas Brandin, demeurant à Périgny,

paroisse de Champdeuil, 5 sous 5 deniers-obole et 2 boisseaux 1/4 de blé ; - Edme Suzanne, laboureur, au Jard, comme ayant épousé Marie-Jeanne Guillaume, 8 sous 5 deniers-pite et 3 boisseaux 3/8 de blé ; - les représentants du sieur Jean Collin, prêtre-vicaire de Notre-Dame de Paris, 11 sous 3 deniers et 4 boisseaux 1/2 de blé ; - M. de Malassise, seigneur de Nandy, acquéreur de M. Lefèvre, 1 livre et 8 boisseaux de blé ; - M. Fontaine, seigneur de Moissy, acquéreur de madame d'Ambre, 17 sous 6 deniers et 7 boisseaux de froment. (*Registre, petit in-folio, 8 feuillets, papier*).

H 583, H 589

Seigneurie de Corroy

1724-1758

H 583

Terrier (1724-1740).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie du Corroy, au territoire de La Croix-en-Brie, pour les dames abbesse, prieure, religieuses et couvent du Lys (tome II). - Censitaires : - Jean Lelièvre, laboureur au Sceau, paroisse de La Croix-en-Brie ; - messire Alphonse de Proissy, chevalier, seigneur du Petit-Brison, capitaine de milice au bataillon de Soissons, demeurant à Brest, en Basse-Bretagne, héritier de dame Marie-Thérèse de Roquemont, sa mère. - Étienne et Sébastien Fournier, charrons au faubourg de Croix-en-Brie ; messire Louis Potet, prêtre-curé de ce lieu ; - Michel Charron, marchand à Bray-sur-Seine ; - la fabrique de l'église Saint-Leu et Saint-Gilles de La Croix ; - dame Marie Saulsoy, veuve de feu maître Thomas-Claude Larcher de La Vernade, avocat en Parlement, demeurant à Sens ; - maître François Desplats, greffier du bailliage de Nogent-sur-Seine ; - Claude Pelloux, maçon à Tournan ; - Marie-Anne Pelloux, femme de Charles Duval ; - messire Robert Langlois, chevalier, seigneur de La Fortelle, conseiller du Roi en tous ses Conseils, président en sa Cour des Comptes, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois ; - maître Joachim Goury, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage de Provins ; - maître Jarry des Ingles, avocat en Parlement, demeurant à Bray-sur-Seine, etc. - Censiers de la seigneurie du Corroy, pour madame de Lohéac, abbesse du Lys, etc. (*Registre, In folio, 134 feuillets, papier*).

H 589

Cueilleret (1758).

Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus aux religieuses du Lys, à cause de leur seigneurie du Corroy sise au territoire de La Croix-en-Brie ; - Censitaires : - les sieurs Chuppin et de Champigny, oncle et neveu, doivent, suivant la déclaration du sieur Justin Chuppin, écuyer, en argent, 1 livre 10 sous, et en blé 4 boisseaux et 6 picotins ; - le sieur Demonchy, boulanger à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, 9 sous 2 deniers ; - les enfants de M. Alphonse de Proissy, demeurant à Brest, 6 sous 11 deniers ; - l'église Saint-Leu et Saint-Gilles de La Croix, 11 sous 5 deniers-pite ; - Nicolas Regnault et consorts, marchand et procureur fiscal à La Croix, 1 sou 9 deniers et 1/4 de picotin d'avoine ; - dame Marie du Saulsoy, veuve du sieur Thomas-Claude Larché de La Vernade, demeurant à Sens, 3 sous 1 denier-pite et semi-pile ; - Robert Chaise,

laboureur à Vert-Saint-Denis, près Melun, 3 sous 11 deniers ; - François des Plats, greffier au bailliage de Nogent-sur-Seine, 5 sous ; - M. Robert Langlois, conseiller du Roi, seigneur de La Fortelle, président en la Chambre des Comptes de Paris, y demeurait, 3 sous 9 deniers ; - Nicolas Jarry, des Ingles, avocat, à Bray ; - M. le comte de Guerchy, seigneur de Nangis, héritier de M. de Brichanteau, marquis dudit lieu de Nangis, 3 sous 11 deniers-obole, etc. (*Registre, In-folio, 58 feuillets, papier*).

H 579 - H 582,
H 590, H 595, H 876

Seigneurie de Dammarie et Farcy

1630-1787

H 579 Fragments d'un terrier (1630-1642).

Mouvance censuelle. - Fragments d'un terrier de la seigneurie de Dammarie et Farey, mouvant des dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye royale du Lys-lez-Melun. - Censitaires : - honorable homme Jean Natin, demeurant à Melun ; - Mathurin Bouillet, vigneron à Dammarie ; - Jean Bouvet, de même état, demeurant à Melun ; - Jean Bailly, aussi vigneron à Farcy ; - Denis Voisin, exécuteur des sentences criminelles au bailliage de Melun ; - honorables hommes Nicolas Château, Jean Dubuisson, Louis Desbordes, Sébastien Jauvart et Jean Hautroux, tous marchands tanneurs à Melun, « lesquels ont reconnu être détenteurs d'un moulin à faire tan, logis attenant, étables, cour et jardin assis à Dannemarie (Dammarie) ; - messire Pierre Grossier, prêtre-curé de ce lieu ; - dame Madeleine Dhié, veuve de feu maître Pierre Courtizot, vivant commissaire examinateur au Châtelet de Melun ; - les enfants et héritiers de défunt Louis de Vérel, sieur de Brissolle, et de dame Marie Leroux ; - Geneviève et Madeleine Muzard, filles mineures de Sébastien Muzard et de Michelle Paradis ; - Nicolas Caunet, marchand hôtelier, demeurant à La Motte-aux-Cailles, paroisse Saint-Ambroise ; - honorable homme Remi Capitain, marchand, bourgeois de Paris et valet de chambre ordinaire de M. le prince de Coudé ; - noble homme Nicolas Dufer, sieur de Villeneuve-d'Assy, portemanteau de la Reine, demeurant en sa maison des Hautes-Loges en Brie ; - Toussaint Marion, meunier au moulin du Lys, etc. (*Registre, In-folio, 164 feuillets, papier*).

H 580 Seigneuries de Dammarie et Farcy. - Minutes d'un terrier (XVIIe siècle). Fief de Malbranche, à Fontaine-le-Port et à Sivry. - Minutes d'un terrier (XVIIe siècle). (1630-1650).

Mouvance censuelle. - Minutes d'un terrier de la seigneurie de Dammarie et de Farcy, ainsi que du fief de Malbranche, au territoire de Sivry, dressé par Paul Dhié, notaire à Melun. - Censitaires : - dame Marguerite Carré, veuve de feu maître Pierre Lefèvre, vivant apothicaire à Melun ; - Roch Lamy, vigneron à Dammarie ; - noble homme maître Balthasar Barbin, conseiller du Roi et lieutenant général en la prévôté de Melun ; - Paul Rotereau, tailleur d'habits, comme ayant épousé Michelle Parisis, Pierre Bailly, vigneron à Farcy, paroisse de Dammarie ; - Guillaume de Larche, écuyer, sieur de La Forêt, demeurant à Melun ; - Jean Aubin, marchand,

de la même ville ; - noble homme Louis Leconte, conseiller garde des sceaux au bailliage et siège présidial dudit Melun, maître des requêtes ordinaires de la Reine, mère du Roi ; - honorable homme Louis Buisson, laboureur à Dammarie ; - François Vian, hautbois ordinaire du Roi, demeurant à Melun ; - Henri de Bailly, intendant de la musique de la chambre du Roi, demeurant à Paris, rue Baillive, paroisse Saint-Eustache ; - Claude Petite, cordonnier à Fontainebleau ; - Nicolas Crévin, cardeur et peigneur de laine, demeurant à Melun ; - l'église et fabrique Saint-Ambroise de la même ville ; - noble homme Nicolas de Bailly, bourgeois de Paris, sieur de Belombre ; - Pierre Michel, voiturier par terre, demeurant à Sivry, - Nicolas Chabouillé, laboureur au même lieu, etc. (*Registre, petit in-folio, 347 feuillets, papier*).

H 581 Terrier (1681-1690).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Dammarie et Farcy, appartenant à madame Claire-Cécile Colbert, abbesse de l'abbaye Notre-Dame-la-royale du Lys-lez-Melun. - Censitaires : - Antoine Bailly, serviteur domestique de M. Drion, lieutenant particulier au Châtelet et Présidial de Melun, y demeurant, rue aux Oignons ; - maître Toussaint Hadrot, huissier royal et bourgeois de Fontainebleau ; - Jean Anchelain, marchand tanneur, demeurant à Paris, faubourg Saint-Marcel ; - Jacques Barjoux, maître chirurgien à Melun ; - Nicolas Turlure, vigneron à Dammarie ; - Anne Coffineau, veuve de défunt Nicolas Servant, laboureur audit Melun, paroisse Saint-Ambroise ; - Nicolas Suresne compagnon de rivière, demeurant au même lieu ; - soeur, Claude Lefèvre, tourière des religieuses du couvent de l'Assomption, dites Audriettes, fonde à Paris, rue Saint-Honoré ; demoiselle Gabrielle Jamin, femme, non-commune en biens, de maître François Vian, avocat en Parlement, son mari, de lui néanmoins autorisée ; - Antoine Godereau, boulanger au Lys ; - Denis Charpentier, marchand boucher à Melun ; - messire Jean Leconte, conseiller du Roi, administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Incurables, demeurant à Paris, rue de Seine ; - messire Denis Savoye, prêtre-curé de Boissettes, etc. (*Registre, In-folio, 418 feuillets, papier*).

H 582 Terrier (1720-1743).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Dammarie et Farcy, dressé par Jean-Baptiste Rollet, notaire à Melun, en exécution des lettres obtenues du roi Louis XV, par « ses amées les dévotes religieuses, » abbesse, prieure et couvent de l'abbaye Notre-Dame-la-Royale du Lys-lez-Melun, dames de Farcy, Dammarie, Le-Lys, La Croix-en-Brie, Les Époisses, Mallay-le-Roi, Chanteloup, Chaintereau, Malbranche, La Voûte-du-Lys, Les Bretagnes, du fief du Lys à Fontaine-le-Port, d'Orsonville et autres lieux (tome I). - Censitaires : - dame Olimpe Hardy, veuve de maître Claude Blondeau, seigneur de Chapuis, conseiller en la Cour des aides de Paris, y demeurant, rue de l'Éperon, propriétaire de la maison de Belombre, paroisse de Dammarie, comme donataire de feu Samuel Bedé, écuyer, sieur de Loisilière, son grand-oncle ; - Bertrand Ledoyen, marchand drapier à Melun ; - Jean Bastère, vigneron à Farcy ; - François Naive, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Antoine,

possesseur d'une maison située audit Farcy, sur la rue allant de Melun à La Ferté-Aleps ; - Philippe Berthier, vigneron à Dammarie ; - Sébastien Lange, garde du moulin à tan de Dammarie ; - Pierre Dudon, maître maréchal à Melun ; - Léonard Pruneau, maçon audit lieu de Dammarie ; - dame Geneviève-Françoise-de-Sales Gault, épouse de Claude Berthault, écuyer, conseiller du Roi, demeurant à Paris, rue Pastourelle, paroisse Saint-Nicolas des Champs, etc. (*Registre, In-folio, 460 feuillets, papier*).

H 590 Déclarations à terrier par J.-M. d'Amblard et F.-T. Moreau, seigneurs de La Rochette (1732-1783).

Mouvance censuelle. - Déclarations fournies au terrier des dames de l'abbaye royale du Lys, à cause de leur seigneurie de Dammarie et Farcy, par messire Jean-Marie d'Amblard, chevalier, seigneur de Lasmartres, lieutenant de la vénerie du Roi, demeurant à Versailles, ayant épousé dame Catherine de Baulin, détenteur d'une maison assise à Farcy, sur le carrefour, bâtiments, cour, basse-cour et jardins, le tout clos de murs ; - et par messire François-Thomas Moreau, seigneur de La Rochette, demeurant en son château, situé au même lieu. (*2 pièces, papier*).

H 595 Baux (1748-1779).

Domaine et revenus. - Baux à cens et rentes d'héritages situés au territoire de Dammarie, notamment dans la grande pièce du Lys, consentis par mesdames Louise-Yolande-Thérèse-Céleste de Lohéac et Antoinette de Siougeat, successivement abbesses du Lys, au profit de : - Simon Leroy et Marie-Reine Fournier, sa femme, demeurant au faubourg et paroisse Saint-Barthélemy de Melun ; - Éloy Geuffron, maître bourrelier audit Melun, paroisse Saint-Ambroise, et Catherine-Thérèse Prauvillet, sa femme ; - Léon Martin, vigneron à Dammarie ; - Jean Naudet, de même état, demeurant à Farcy ; - Nicolas Guitton, maître charpentier à Melun, paroisse Saint-Étienne ; - Jean-Baptiste Taureau, aussi vigneron à Dammarie. - Titre-nouvel de plusieurs parties de rentes ducs à l'abbaye du Lys, par maître François de Goville, prêtre-curé de Dammarie, comme ayant acquis d'Anne Bourette, veuve de sieur Jacques Michel, maître pâtissier et juré-crieur à Melun, 1 arpent de vigne au terroir et en la grande pièce du Lys. - Transports de plusieurs pièces de terre et vigne, à charge de redevances foncières envers les dames du Lys ; - copie informe d'un autre bail à cens, par madame Jeanne-Élisabeth de Foissy, à Jacques Gondoin, architecte du Roi, demeurant ordinairement à Paris, rue d'Artois, paroisse Saint-Eustache, de présent en sa maison de campagne aux Vives-Eaux, d'une pièce de pré et pâture sise au terroir de Farcy, à la pointe de l'île, moyennant 50 livres par an, etc. (*19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*).

H 876 Contestation relative au ruisseau du Lys (1787).

Mémoire de M. de Vaublanc, propriétaire du domaine de Belombre, à l'archevêque de Sens, au sujet de la prise à rente de trois arpents de terre situés sur les deux rives du ruisseau du Lys, et appartenant à l'abbaye de ce nom, ainsi qu'à l'usage des eaux de ce ruisseau, par lequel l'exposant fait observer, au seigneur archevêque, qu'il s'opposait

aux conventions projetées, parce qu'il faudrait obtenir des lettres patentes, et conséquemment remplir les autres formalités requises pour la validité de l'aliénation des biens des gens de main-morte ; que ces formalités ne sont requises que pour les véritables aliénations, comme les échanges, ou autres concessions, sans retenues de redevance seigneuriale ; tandis qu'il s'agit ici d'un simple arrentement, fait à la charge d'une rente seigneuriale non remboursable ; et que, d'ailleurs, il est stipulé dans l'acte de prise à rente, que chaque mutation de la terre emportera des droits de lods et vente, au profil de l'abbaye, laquelle, par conséquent, conserve sur cette terre ce qu'on appelle la seigneurie directe, etc. ; - copie, sans date ni suscription, de la réponse de l'archevêque, par laquelle il fait savoir à M. de Vaublanc, que, s'il a refusé son consentement et son autorisation à l'acte projeté avec l'abbesse du Lys, c'est parce que cet acte ne termine pas leurs contestations relatives au cours de l'eau dans l'intérieur de l'abbayé. (*Liasse, 2 pièces, papier*).

Provins, Abbaye du Mont-Notre-Dame

Ou les Filles-Dieu, réunie à l'abbaye de La Joye en 1752.

- H 564 Titres nouveaux de plusieurs portions de rentes.
Abbaye du Mont Notre-Dame-lez-Provins, réunie à celle de La Joye-lez-Nemours, par décret de l'archevêque de Sens, du 6 décembre 1752. - Revenus. - Titres nouveaux de plusieurs parties de rentes reconnues par : - Marie-Anne Marchant, veuve de François Billotte, vigneron à Corberon, paroisse des Marets, propriétaire d'une maison au même lieu ; - maître Joseph Morin, procureur ès sièges royaux de Provins, y demeurant, lequel a déclaré être détenteur d'une autre maison sise en cette ville, rue aux Aulx, paroisse Sainte-Croix ; - Jean Durand, terrassier audit Corberon ; - François Angelard, marchand, demeurant à Provins, tous deux aussi détenteurs de maisons, etc. (*4 pièces, parchemin*).
1763-1773
- 353 H 1 Déclarations faites par les religieuses au bailliage de Provins au sujet des titres de fondation et de dotation de leur monastère.
Date de production : 1669 ; date de contenu : 1206-1658
- 353 H 2 Actes de sépultures.
1737-1774
- 353 H 4 Procès-verbal de visite et d'estimation des travaux à effectuer pour faire reconstruire l'église et divers bâtiments.
1761

Saint-Pierre-les-Nemours, Abbaye de la Joye

H 550 Inventaire des titres.

« Inventaire général des titres, papiers et renseignements de l'abbaye royale de La Joye-lez-Nemours, transférée à Villiers, sous le nom de l'abbaye de la-Joye-Villiers, fait en 1788 de l'ordre de madame de La Tour-du-Pin, abbesse, par le sieur Thomas de Plainville, avocat-archiviste à Paris. » - Catalogue des dames abbesses de La Joye. - Fondation, maison, enclos de La Bourbonne et chapelle. - Lettres patentes de Saint-Louis, roi de France, par lesquelles, à la prière de Philippe de Nemours, il amortit 10 arpents de terre faisant partie de celles possédées par le requérant, en la mouvance du Roi, au lieu appelé Le Clos ou La Saulsaie, pour donner en aumône et fonder en ce lieu une abbaye de religieuses de Citeaux ; - acquisitions, par ces religieuses, de partie du lieu appelé La Bourbonne. - Vente devant Lhomme, notaire à Paris, par madame Marie-Henriette Duprat de Barbançon, abbesse de La Joye-Villiers, à monseigneur le duc d'Orléans, des bâtiments et enclos de l'abbaye de Lajoie, de la basse-cour, des deux jardins contenant 8 arpents, et de toutes leurs dépendances, avec le maître-autel, le tabernacle, les vases, les ornements de l'église, l'horloge, etc., moyennant 20, 000 livres. - Privilèges de l'ordre de Citeaux : - arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que visite sera faite par les visiteurs de l'ordre de Citeaux, en présence d'un officier de Sa Majesté, des monastères, églises et bâtiments de cet ordre, qui ont été ruinés pendant les guerres, à l'effet de les rétablir promptement, et que, pour ce, il sera employé le tiers du revenu desdites maisons, lorsque ce revenu excédera 2, 000 livres, et le quart seulement, lorsqu'il n'atteindra pas cette somme. - Privilèges et exemptions des rois de France et des ducs de Nemours : - délivrance, à l'abbaye de La Joye, du sel pour sa provision ; - défenses par Charles de Savoie, duc de Genevois, à tous capitaines et conducteurs de gens de guerre, de loger, ou de laisser loger leurs soldats, serviteurs ou domestiques, en ladite abbaye, qu'il prend sous sa sauvegarde, etc. (*Registre, In-folio, papier, 248 feuillets*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1230-1788

H 551 Fragment d'un terrier général des biens de l'abbaye.

Mouvance censuelle. - Fragments d'un terrier général des héritages étant en censive de l'abbaye de La Joye, comprenant partie du fief des Barres, à Nemours, de la seigneurie de La Coudre à Fromonville, de la seigneurie de Treuzy et du fief de Launoy, au même lieu ; des seigneurs de Chaintréauville, à Saint-Pierre-lez-Nemours, de La Bottière, à Sceaux, et de celle de Villevoque. - Censitaires : - Marie Fleureau, manouvrier à Darvault, paroisse de Fromonville ; - Marie-Anne Brière, veuve d'Étienne Legrand, vivant vitrier, demeurant à Nemours ; - Laurent Ratard, aubergiste en la même ville, faubourg du Grand-Pont ; - Joachin Raton, sergent de cette ville, comme ayant épousé Élisabeth Chalais et se portant fort de Joseph-Toussaint Chalais, son beau-frère, garçon de poste à Fossard, près Montereau-Faut-Yonne ; - Charles Magne, arpenteur en la Maîtrise des eaux et forêts de Nemours ; - René Bouchonnet, fermier des champarts de Treuzy ; - l'église et fabrique de

Nanteau-sur-Lunain ; - Jean Renier, meunier au moulin de Bichot, paroisse de Vallery ; - messire Louis-Christian de Montliart, marquis de Rumont et de Fromont, Nuisement, Puissard et autres lieux, grand bailli d'épée, gouverneur des villes, château et bailliage de Nemours ; - l'église de Saint-Pierre, représentée par Sébastien Virot et Étienne Dutoit, marguilliers de la fabrique ; - Laurent Talbardon, meunier au moulin de Bagneaux ; - Jacques-Martin Sdillon, maître de la poste aux chevaux de Nemours ; - Étienne-Siméon Magne, premier huissier audiencier de la police de Nemours, fondé de pouvoirs de messire Claude-Nicolas Baudry, procureur du Roi en l'Élection d'Étampes ; - messire Jean-Louis Caternault de Castelnaut Du Plessis, conseiller du Roi et son procureur au bailliage dudit Nemours, etc. (*Registre, In-folio, papier, 214 feuillets*).

1779-1788

H 552

Cens et rentes.

Censives. - Cueillerets des cens et rentes dus à l'abbaye de La Joye, à cause de ses seigneuries et fiefs de La Coudre, de La Barre, de Treuzy et de Launoy, de Chaintréauville, des Quatre-Arpents à Souppes, de La Pierre-aux-Larrons à Villebéon, du Coudray à Villemert, et de Ville-Saint-Jacques. - Censitaires : - Pierre Millet, marchand à Darvault, paroisse de Fromonville, doit par an 13 seizains 1/3 de seizain et 10 deniers en argent, soit 1 livre 12 sous 3 deniers ; - Jean Colin, marchand épicier à Ne-mours, 7 sous 5 deniers ; - demoiselle Catherine-Marianne Marchand, veuve de messire Joseph-Hubert Dubois-Fréminet, lieutenant en second de la capitainerie de Fontainebleau, y demeurant, 3 sous 5 deniers-obole ; - Jean-Charles Laurent, laboureur au faubourg du Grand-Pont de Nemours ; - Marie Cornet, veuve du sieur Pierre Hue, vivant marchand tanneur en la même ville, 1 sous 10 deniers-obole ; - Antoine Bézy, laboureur à Treuzy, 4 sous ; - Edme Goyer, maître d'école à Villemert, et consort, 10 sous 4 deniers ; - Pierre Pichon, fermier du minage de Nemours, y demeurant, paroisse Saint-Pierre, 5 deniers-obole ; - Henri Geoffron, receveur de la seigneurie d'Épisy, 5 sous 10 deniers ; - Mathurin Fleureau, meunier au moulin de La Fondoire, paroisse de Villecerf, 9 deniers-obole ; - M. Davisson, seigneur de Nonville, 7 sous 7 deniers ; - M. de Voisines, seigneur de Chancepoix, 13 sous 4 deniers ; messire Jean Despommiers, gouverneur de Cheroy, 3 deniers-obole et 1/16e d'une poule, etc. (*Liasse : 10 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 119 feuillets*).

1770-1790

H 553

Plans du fief de la Vallée-aux-Nonnains, à Ville-Saint-Jacques, et de partie de la seigneurie de Villevoques (Loiret).

Censives. - Carte du fief de La Vallée aux-Nonnains, à Ville-Saint-Jacques, faite à la requête de très-bénigne dame Henriette de Barbançon, abbesse de l'abbaye royale de La Joye-Villiers, indiquant le numéro des parcelles et les noms des propriétaires qui suivent : - M. Barbereau de Fontainebleau ; - la veuve Jean Couppé ; - Louis-Augustin Pineau ; - Catherine Genier, veuve Georges Préau ; - les enfants de Jean-Baptiste Galocher ; - Jean-Claude Pelletier ; - Jean-Jacques Sdillon ; - Nicolas et Edme Bareiller ; - M. Jauvet, à

Montereau, etc. - Plan de partie de la seigneurie de Villevoque, fait aussi à la requête de madame de Barbançon, contenant les mêmes renseignements que le précédent, et en outre la contenance de chaque parcelle: - n° 11, l'église de Villevoque, n° 12, le presbytère ; - nos 15 et 16, Jacques Baunault, 6 arpents 95 cordes ; - n° 19, M. Heudin, 1 arpent 7 cordes ; - n° 45, Mercier de Platteville, 55 cordes ; - n° 57, Pierre Gagnon, 2 arpents 90 cordes, etc. (*Plans, 2 pièces, papier*).

1776-1781

H 554

Lods et ventes.

États des mutations d'héritages survenues entre les censitaires des seigneuries de Chaintréauville, de Treuzy et des fiefs de La Barre et de La Pierre-aux-Larrons. - Vente devant maître Pierre Petit, notaire à Paris, par Pierre-Marie Mesnages, procureur du Roi en l'Élection de Nemours, à Sauveur Masson, huissier-priseur en ladite ville de Paris, d'une maison, terres et prés à Chaintréauville, moyennant 10, 000 livres ; échange entre François Colinet, le jeune, et Antoine Columeau, manouvrier à Nemours, de biens situés en l'étendue des seigneuries de Barbeaux et de La Joye ; - vente par les héritiers Dantan à Mathurin Porcabeuf, pâtissier à Nemours, d'un lot de terre à Chaintréauville, en la seigneurie de La Pierre-aux-Larrons, moyennant 705 livres ; - bail à rente par Edme Chamon, marchand à Versailles, et Marie Madelain, sa femme, à François Guillou, le jeune, de 4 arpents 20 perches de terre audit lieu de Chaintréauville ; - donation par Marin Landry, à Toussaint et Jean-Denis Maslin, tous trois vigneron à Nemours, de biens situés à Néronville, à La Joye et autres lieux, lesdits biens estimés 200 livres ; - transport par François Hervy et Marguerite Palfroi, sa femme, demeurant à Chaintréauville, et Nicolas Dutoit, tonnelier à Nemours, de 10 livres de rente foncière, due par Pierre Oudin, moyennant 201 livres ; - vente par le sieur François-André Guyon, ancien fourrier du Roi, demeurant à Paris, au profit de maître Joseph-Étienne Bordier, conseiller au bailliage de Nemours, de trois quartiers de pré, sis proche le moulin de Doyers, moyennant 200 livres ; - adjudication au Châtelet de Paris, à titre de licitation, sur la requête de MM. Jean-François de Saulieu, sieur de Caise, capitaine de cavalerie, seigneur des Grand et Petit-Marais, et Claude Michel, baron de Neuchaise (Neuchêze), comme ayant épousé Marie-Madeleine Petit de Nanteau, et dame Petit de Saint-Georges, héritières par moitié d'André-François Petit de Nanteau, leur père, seigneur de Nanteau. (*3 pièces, papier*).

1786-1789

H 555

Mémoire relatif aux droits de minage sur les grains vendus à Nemours.

Minage. - Réponse des habitants de la ville, faubourgs et paroisse de Nemours, de Denis Boury et de Louis Augis, marchands de grains en ladite ville, à un mémoire de l'abbaye de La Joye, ayant droit de minage, à raison d'un boisseau par muid de 96 boisseaux sur tous les grains qui se vendent à Nemours, ce qui est peu de chose pour chacun en particulier, mais beaucoup pour cette abbaye qui est pauvre, et dont le minage fait le principal revenu ; à quoi les habitants opposent qu'ils n'ont jamais contesté à l'abbaye de La Joye le droit

de minage sur les grains appartenant aux forains et étrangers ; mais qu'ils ont prouvé en l'instance n'y avoir jamais été sujets, non seulement pour la vente de leurs moissons et cru de leurs fermes ou héritages, mais encore les marchands, pour la revente par eux faite en ladite ville, des grains de leur commerce, et « qu'en fait de charges, il n'y a rien de modique : qu'il ne s'agit pas de la quantité, mais du droit en lui-même. - On sait que les communautés ont des talents particuliers pour augmenter les droits les plus légers ; les baux produits en l'instance, en fournissent une preuve convaincante, puisqu'ils font voir que ce droit qui n'estoit affermé que 12 livres et tout au plus 30 livres par an, jusqu'en 1602, en l'état même que l'abbaye la toujours perçu, sur les étrangers seulement, etc. (*Cahier, In-folio, 36 feuillets, papier*).

1309-1714

H 556 Bornage des limites des seigneuries de Villemert et du Coudray.

Limites. - Extrait d'un procès-verbal de bornage des limites de la seigneurie de Villemert et de celles de la seigneurie du Coudray, dressé à la requête de Jean-Louis Droit, arpenteur-géomètre à Montereau, comme fondé de pouvoirs de haut et puissant seigneur messire Antoine-Louis-François Lefèvre de Caumartin, chevalier, comte de Moret, marquis de Saint-Ange, seigneur de Caumartin, Boissy-le-Châtel, Villecerf, Villemert, Montarlot, Ville-Saint-Jacques, Challean, Dormelles, La Commanderie, Flagy, Thourry-Ferrottes, Montmachoux et autres lieux, conseiller d'État, grand-croix, chancelier et garde des sceaux de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, prévôt des marchands de la ville de Paris, y demeurant, rue Sainte-Avoye, d'une part, et du sieur Philibert-Séver Deforge, commissaire à terrier, demeurant à Corbeil-sur-Seine, au nom des dames religieuses, abbesse et prieure de l'abbaye royale Notre-Dame de La Joye-Villiers, dame de la seigneurie du Coudray, paroisse de Villemert, d'autre part, etc. (*1 pièce, papier*).

1783

H 557 Indemnité accordée à l'abbaye pour une pièce de pré prise en vue de la construction d'une chaussée sur le bord du canal du Loing.

Domaine et revenus. - Extrait de l'un des registres du Conseil de Mgr le duc d'Orléans, contenant règlement d'indemnité en faveur des religieuses de La Joye, pour dépossession de terrain, et portant : « qu'il a été reconnu nécessaire, pour la conservation du canal (du Loing) et l'utilité de la navigation, de construire un nouveau perthuis et une chaussée vis-à-vis l'endos du couvent des frères Ermites établis à Nemours, dans l'ancien perthuis qui annonçoit une ruine prochaine: il avoit été indispensable de prendre pour son emplacement, une pièce de pré, dite l'Isle Brisson, dépendante du fief de La Barre, appartenante auxdites religieuses, etc. » (*1 pièce, papier*).

1775

H 558 Domaine et revenus. - Baux à rentes de maisons et héritages situés en la ville et au territoire de Nemours, consentis par madame Marie-Henriette de Barbançon, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de La Joye, et les religieuses du monastère.

Baux à rentes au profit de : - François Brion, maître charpentier, demeurant à Nemours, et Marie-Madeleine Hervy, sa femme ; - René Landry, Antoine Bouillet et Charles Baudoin, vigneron, demeurant aux faubourgs du grand pont de Nemours. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes reconnues par : - honnête personne Jehan Thibault, marchand et bourgeois de Nemours, détenteur d'une maison sise en cette ville, rue du Petit-Pont, où pend pour enseigne Le Coq ; - les héritiers de Jean Duché ; - Marie Benoist, veuve de Pierre Derichemont, vivant boisselier et tourneur en bois à Nemours, héritier en partie de défunt Pierre Benoist, vivant marchand boucher en la même ville, et autres, tous possesseurs et propriétaires d'une maison audit lieu, rue des Moulins, vendue en 1443 par « honneste dame Johanne de Puisellet, abbesse de Notre-Dame des Iles-lez-Auxerre, et Edeline La Gastinoise, sa mère, à dame Isabeau Du Boullay, abbesse de La Joye Nostre-Dame-lez-ledict-Nemours, moyennant 40 livres tournois avecq deux anniversaires solempnels, » etc. - Baux emphytéotiques des moulins de Doyers ; - d'une mesure restant de l'ancienne ferme de Corberon, paroisse des Marets ; - de 70 arpents 1/2 de terre et une mesure, sis au Coudray, paroisse de Villemert. - Donation faite en 1266, au profit de l'abbaye de La Joye, par Isabelle de Grand-Champ, d'une rente de 4 livres à prendre sur le domaine de Guercheville, et reconnaissances de cette rente par : - noble homme Denis de Saint-Marry, écuyer ; - messire Roger Du Plessys, marquis de Liancourt, de Montfort-le-Rotrou, comte de La Roche-Guyon et de Baumont-sur-Oise ; - Henri de Guénégaud, chevalier, marquis de Planoy, baron de Saint-Just, seigneur de Fresnes, tous successivement seigneurs et marquis de Guercheville, etc. (44 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1266-1767

H 559

Domaine et droits seigneuriaux. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages situés à Nemours, Ormesson, Saint-Pierre, Chaintréauville, Treuzy et Saint-Hilliers, consentis par mesdames Marie Bléreau de Châteaurenaud, Marie-Henriette de Barbançon et Rose-Augustine de La Tour-du-Pin, abbesses de La Joye, au profit de : - Charles Palfroy, - François Rodier, - René Landry, - Antoine Boulet et Charles Baudouin, tous vigneron, aux faubourgs des grand et petit pont de Nemours ; - Laurent Agau, aubergiste, demeurant aussi au faubourg du grand pont ; - Pierre Lamotte, maître de la poste de ladite ville de Nemours, preneur, à titre de bail à loyer, de 23 arpents 15 cordes de terre-sable, au lieu dit Les Plainettes, terroir de Chaintréauville ; - Pierre Pelletier, laboureur à Ormesson ; Étienne Girard, de même état, à Nonville, et Pierre Baudrier, meunier à Nanteau, aussi preneurs successifs, l'un à loyer, l'autre à emphytéose, du moulin à blé de Launoy, établi sur la rivière du Lunain, paroisse de Treuzy, et procédures. - Baux généraux des seigneuries, cens, rentes, dîmes, champarts, droits de pêche en la rivière et dans le canal du Loing, passés au profit de : - René Bouchonnet, laboureur à Levelay, paroisse dudit Treuzy ; - Jean Fay, meunier des moulins de Doyers ; - François-Gabriel Hedin, bourgeois de Montargis ; - sieurs Pierre et Louis Pichon, marchands, l'un à Saint-Pierre, l'autre à Nemours, etc. (37 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier).

1753-1788

- H 560 Domaine et revenus. - Baux à nouveau cens de maisons, terres, vignes et friches situées à Lorrez-le-Bocage, Nemours, Chaintréauville, Saint-Pierre, Darvault et Villebéon, passés par nobles dames : Suzanne d'Aubourg, Anne de Vallière, Anne de Bauvilliers de Saint Aignan, Catherine-Françoise de Montmorin de Saint-Hérem, et autres, toutes successivement abbesses de Notre-Dame de La Joye-les-Nemours, à : - Pierre Le Roy, laboureur à Normandie, paroisse de Lorrez-le-Bocage ; - Antoine Lecomte, meunier à Chaintréauville, paroisse de Saint-Père (Saint-Pierre-lez-Nemours) ; - Mathurin Leclerc, marchand à Nemours ; - Claude Bordier, meunier du moulin de Bagneaux ; - Étienne et Pierre Mestais, manouvriers audit lieu de Chaintréauville ; - Pierre Habert, Jean Legendre et Jean Habert, vigneron à Ormesson ; - Pierre Talbardon, meunier des moulins de Doyers, et Jean Oudin, laboureur, lesquels ont reconnu avoir pris, audit titre, un terrain vacant situé au Mauvais-Pas, formant autrefois le chemin tendant de Chaintréauville à Bagneaux, et devenu inutile depuis la construction du canal du Loing. - Autres baux à nouveau cens d'une pièce de terre-sable, avec ligure, contenant 64 arpents, sise en la seigneurie de Treuzy, prise par Médard Lenoir, laboureur à Darvault, paroisse de Fromonville, et désistement : - d'un terrain appelé Le Châtelet, contenant 2 arpents 9 perches, situé proche le faubourg du grand pont de Nemours, etc. (33 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).
- 1603-1785
- H 561 Domaine. - Titres de propriété de 194 arpents 77 perches de bois, dit le bois l'Abbesse, situés à Darvault. - Transaction entre dame Alix Des Ages, abbesse de La Joye, d'une part, et les habitants dudit Darvault, d'autre part, par laquelle la première permet à ceux-ci de mener paître leurs bestiaux dans les bois, moyennant une mine d'avoine « pour chacun de leurs héritages, et icelle avoine rendre et conduire en ladite abbaye ; » - sentence du maire de La Grange-lez-Darvault, concernant le droit d'usage prétendu par les religieuses de La Joye, dans les bois taillis des religieux de Barbeaux ; - mesurage des bois de Darvault par Louis Dubuisson, arpenteur-juré à Nemours ; - condamnation à 60 sous d'amende, par Louis Chappotin, écuyer, sieur de Darvault et de Fromonville, conseiller, maître-d'hôtel du Roi, bailli de Nemours, prononcée contre Marin Fleureau et Étienne Hast, laboureurs audit lieu de Darvault, pour dommages causés par les troupeaux des défendeurs, aux bois des religieuses de La Joye, demanderesses ; - ordonnance du maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Nemours, qui permet auxdites religieuses de faire couper les baliveaux rabougris, anciens et nouveaux de leurs bois ; - arrêt du Conseil d'État autorisant, par récépage et sans réserve, la coupe des mêmes bois ; - publication et procès-verbaux d'adjudication des coupes à user, etc. (4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 plan).
- 1538-1782
- H 562 Revenus et recettes. - État du revenu et des recettes de l'abbaye royale de La Joye-lez-Nemours. - Minage. - Ce droit se perçoit sur tous les grains vendus dans la ville, faubourgs, marché de la ville et banlieue de Nemours ; sur les nobles, non-nobles, et ecclésiastiques ; - il est affermé au sieur Aussière,

demeurant au Vaudoué, près Milly-en-Gâtinais, au prix de 900 livres par année, 1 muid de blé froment, payé d'avance, les gâteaux des rois, 40 livres de sucre, 12 livres en argent et 12 boisseaux de pois ; - reçu de la paroisse Saint-Jean de Nemours, pour la présentation de Philippe Delon comme homme vivant et mourant, la somme de 15 livres ; - des paroisses de Nanteau-sur-Lunain, Villemert et Treuzy, pour la même cause, 147 livres dont 76 livres pour Treuzy ; - reçu de Silvain Lapierre, maçon, locataire de la maison des Fontaines, la somme de 70 livres par an et 8 journées de travail au profit de l'abbaye ; - de Pierre Goimbaut et autres, locataires de 67 arpents de terres à Darvault, moyennant 15 sous par arpent, 50 livres ; Casuel : - vente de 1 setier 1/2 d'avoine, à 44 sous le setier, 3 livres 6 sous ; - 5 petits cochons à 4 livres l'un ; - une vache, 24 livres ; - un 100 de foin, 12 livres, etc. (*Registre, In-folio, 190 feuillets, papier*).

1734-1747

H 563

Revenus et recettes. - Journal de la recette des droits et revenus de l'abbaye de La Joye. - Minage de Nemours, tenu par Pierre Chantoiseau et Marc Chenet, moyennant 1, 000 livres par an ; - moulin de Doyers loué à Pierre Talbardon et sa femme, au prix de 500 livres payables par quartier, un muid de grain, moitié froment, moitié méteil, et 3 douzaines d'anguilles, lorsqu'ils en prennent ; - pêche de la rivière du Loing donnée à loyer aux sieurs Robillard, père et fils, moyennant 140 livres et 18 anguilles ; - grange de la rue des Ouches, autrement dite des religieuses de Nemours, louée à Chantoiseau et Louis Landry, moyennant 55 livres par an ; - seigneuries de Launoy et de Treuzy, affermées à Charles Frot, laboureur et marchand à Villemert, moyennant 140 livres ; - moulin de Launoy, fiefs de La Bottière. seigneurie de Ville-Saint-Jacques, terres de Darvault, etc. - Rentes diverses dues par : - le domaine de Nemours, 187 livres 3 sous 9 deniers ; - l'administration du canal du Loing, 289 livres 14 sous 11 deniers, à cause des biens entrés dans la construction de ce canal, et de la destruction du moulin des Fontaines ; - les domaines de Morel, - de Sens, - les tailles de l'Élection de Nemours, - l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc. (*Registre, In-folio, 92 feuillets, papier*).

1748-1751

H 874

Actes de baptêmes de religieuses.

Personnel. - Naissance de deux religieuses de l'abbaye de La Joye, fondée en 1230 par Philippe II, seigneur de Nemours, chambellan du roi Louis IX. - Déclaration de Marie-Madeleine Lanteau, par laquelle elle atteste être née le 22 novembre 1714 ; - extrait des registres paroissiaux de Bougligny : « Cejourd'huy 13 novembre 1725, est née de légitime mariage, et a été baptisée Marie, fille de Laurent Pelletier, laboureur à Foljuif, de cette paroisse, et de Marie Guillain. Le parain Paul Lesueur et la maraine Marie Legros. » Signé : Duteil, curé. (*2 pièces, papier*).

1714-1725

351 H 2

Copie des chartes relatives à la fondation et à la dotation du monastère.

Date de production : 1728 ; date de contenu : 1230-1377

- 351 H 17 Pièces relatives à l'expertise de la réunion des biens de l'abbaye de Mont-Notre-Dame de Provins à ceux de l'abbaye de la Joye.
1761
- 351 H 18 Pièce relative à la visite et à l'estimation des bâtiments de l'abbaye, pour l'union de celle-ci à l'abbaye de Villiers.
1767
- 351 H 19 Cartulaire de l'abbaye de la Joye.
1200-1299

Clarisses

Mont-Sainte-Catherine-les-Provins

Abbaye fondée entre 1248 et 1252 par Thibault le Chansonnier, à la suite d'un songe : une femme d'une beauté éclatante lui indiquait avec son épée l'emplacement du nouvel édifice.

- H 883 Donation.
- Donation faite aux religieuses Cordelières de l'abbaye royale du Mont Sainte-Catherine-lez-Provins, par demoiselle Marguerite Rigo, fille de M. Henri Rigo, conseiller du Roi, contrôleur au Grenier à sel de Provins, greffier du Bailliage, siège présidial et prévôt de la même ville, et dame Jeanne Michelot, demeurant depuis trois ans en ladite abbaye, les deux premiers comme pensionnaires et la dernière en qualité de novice, pour faire, à son expiration, profession de religieuse dame de choeur ; « en vue et considération de quoy, assistée et du consentement dudit sieur Rigo, son père, et de demoiselle Anne-Edmée Piéron, son épouse, belle mère de la donatrice, et pour n'être point, en quelque façon que ce soit, à charge à ladite abbaye, a volontairement reconnu et confessé auoir donné, et fait donation entre-vifs irrévocable, pour et au profit de ladite abbaye, ce acceptant par dame Genevieve-Claire Le Mée de Courcinville, abbesse ; révérendes mères Anne Gimbart, Marie-Gabrielle de Blois de La Cour, dépositaire ; Marie Grossin de Dongros, etc. ; c'est assavoir la quantité de 15 arpens tant terre que pré, en plusieurs pièces situées sur le finage de Villars, paroisse de Saint-Hilliers ; » à la charge des cens et droits seigneuriaux. Suivent l'insinuation et une déclaration des religieuses du monastère de Sainte-Catherine, au sujet des droits d'amortissement pour lesquels elles sont poursuivies, constatant que les 15 arpents de terre, sus énoncés, sont affermés moyennant 25 boisseaux de froment et 25 boisseaux de méteil, mesure de Provins, ce qui ne produit pas 40 livres par an, attendu que cette mesure est d'un quart plus petite que celle de Paris, ce qui fait que lesdits 15 arpents de terre ne peuvent valoir, au plus, que 750 livres au lieu de 1, 500 livres, somme à laquelle ces terres ont été taxées. (L'abbaye du Mont Sainte-Catherine a été fondée par Thibault le chansonnier, à la suite d'un songe où il avait vu une femme éclatante de

beauté qui lui indiquait, avec son épée, la place ou devait s'élever le nouvel édifice. - 1248-1252.) (1 pièce, papier).

1719

366 H 2 Attestation par la soeur Dumont, abbesse, qu'il n'est survenu aucun décès dans le monastère pendant l'année 1737.

1738

366 H 3 « Factum [imprimé] pour les religieuses de Sainte-Catherine-les-Provins, contre les Pères Cordeliers ».

1668

Congrégation de Notre-Dame

Couvent de Coulommiers

H 443 Déclarations à terrier et baux.

Domaine. - Déclarations à terrier et acte d'homme vivant et mourant fournis à très-haut et très-puissant seigneur Anne-Pierre de Fezensac, marquis de Montesquiou, seigneur châtelain de Coulommiers, par dames Marie-Louise Gibert de Sainte-Placide, supérieure, Angélique Leroy et autres, toutes religieuses du couvent de la Congrégation de Notre-Dame de la Paix, établi à Coulommiers, pour raison de plusieurs héritages situés en ce lieu, à Mouroux, Saint-Augustin, Chailly, Beutheil, et en l'étendue du fief de La Madeleine ou des Essats, notamment d'une maison nommée le Vieil-Château, consistant en une église, à l'autel de laquelle le seigneur de Coulommiers a droit de faire célébrer la messe par les chapelains de Saint-Nicolas et de Sainte-Madeleine, attendu que la chapelle de ces deux titres, de laquelle il est patron, fondateur et présentateur, est actuellement démolie ; - autre déclaration passée au terrier de Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, à cause de son comté de Crécy, pour 4 pièces de terre à Genevray, paroisse de Guérard. - Beaux emphytéotiques de maison, terres et vignes, sises à Amillis, Bannost, Chailly et Coulommiers. (6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1767-1784

H 867 Extraits d'actes de baptême de religieuses.

Personnel. - Naissances de plusieurs religieuses du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de la Paix, venues de la Lorraine à Coulommiers, vers l'année 1638. Établies d'abord rue du Heaume, dans une maison ayant son entrée par une cour commune, dite cour à Gilles Prieur, et plus tard cour aux Demoiselles, où elles ne restèrent que peu d'années. Elles firent l'acquisition de l'ancien château, nommé l'hôtel des Salles, situé entre la rivière du Morin et le brasset Breneur, où elles s'installèrent en 1643. - Du 16 octobre 1732, baptême d'Edmée-Suzanne, née le même jour, en la paroisse de l'abbaye royale de Saint-Victor-lez-Paris, fille de Nicolas-Félix Adam, maître

marbrier demeurant dans le marais (manoir ?) abbatial, et de Marguerite Lasnier, son épouse ; - le mardi 28 janvier 1766, a été baptisée, en l'église paroissiale Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, Anne-Pierrette, fille de Pierre Bozon, fabricant de bas au métier, et d'Anne Glaudel, sa femme, demeurant rue du Bon-Puits ; - extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Denis de Coulommiers, évêché de Meaux : « Le 23 octobre 1731, a été baptisée, par moi prêtre, vicaire soussigné, une fille née du 21, du mariage de Jacques Berlin, marchand, et de Marie-Jeanne Bernard, sa femme ; laquelle a été nommée Denise-Ursule. Son parain Denis Vallet, sa maraine Marie-Jeanne Bernard. Signé : Le Roy, vicaire ; » - extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris : « Le mardy, 9 mars 1734, a été baptisée, par nous prêtre, vicaire, docteur de Sorbonne Catherine-Louise, née veille, fille la de Pierre-François Chaumont, fondeur, et de Marie-Anne de Beauve, sa femme, demeurant rue de la Corroyrie. Le parein Claude-Thomas Chaumont, serrurier rue du faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte Marguerite ; la mareine Catherine-Louise Agasse, » etc. ; - le jeudi, 10 février 1752, a été baptisée Marie-Josèphe, fille de Joseph-Marie Colombier, compagnon limonadier, et de Marie-Henriette Mansard, sa femme, demeurant rue des Fossés, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle a eu pour parrain Jean-François-Joseph Allardin, orfèvre, et pour marraine, Marie-Françoise Leclerc, son épouse ; - l'an 1730, le 4 avril, est née et a été baptisée, sous condition, en la paroisse Saint-Clément de la ville d'Arpajon, Marie-Jeanne-Laurence, fille de M. Pierre Lhéritier, greffier au bailliage du lieu, et de Marie-Jeanne Petit, sa femme. Le parrain a été M. Laurent Nolleau, huissier, commissaire-priseur au Châtelet de Paris, en résidence audit lieu d'Arpajon ; la marraine Marie-Louise Lhéritier, fille de M. Antoine Lhéritier, lieutenant au bailliage de ladite ville d'Arpajon ; - paroisse Saint-Méry de Paris : « Le samedi, 10 avril 1728, a été baptisée une fille née le 8 du courant, et nommée Marie-Jeanne, fille de Louis Le Prince, maître boulanger rue Saint-Martin, et de Jeanne Boulanger, son épouse. Le parrein Claude Picard, aussi maître boulanger rue Saint-Denis, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles ; la marraine Marie Quenette, femme de Pierre Tirel, cizeleur, rue des Vieilles-Garnisons, paroisse Saint-Jean ; » - paroisse Saint-Pierre de Jouarre : « L'an 1732, le 7 juin, par moy Jean-Nicolas Molin, prêtre, vicaire, a été baptisée Marie-Anne, née ce matin du légitime mariage de Louis Rassicod, maître chirurgien de ce lieu, et de Marie Driot, son épouse ; » - extrait du registre aux baptêmes de l'église paroissiale de Saint-Nicaise, en la cité d'Arras : L'an 1756, le 13 février, je soussigné, prêtre, vicaire de Saint Nicaise, suivant la permission de M. Werbier, archidiacre et vicaire général de ce diocèse, ay ondoyé, à la maison, une fille née le jour précédent, en légitime mariage, de M. Guillaume-Dominique Toulet, premier lieutenant de la maréchaussée des Etats d'Artois, depuis quelques jours absent, et de dame Albertine-Aldegonde-Angélique Landru ; » laquelle fille a été baptisée le 17 du même mois, sous les noms d'Agnès-Béatrix-Eulalie, imposés par M. Jean-Baptiste Landru Du Pré, écuyer, seigneur de La Haye, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux, grand-oncle du côté maternel, et par mademoiselle Agnès-Thérèse Bontemps, épouse de maître Adrien-Augustin Guffroy, avocat au Conseil provincial d'Artois ; - traité passé entre les religieuses de Coulommiers et Marie-Jeanne Boirot, pour sa nourriture, son

entretien, son chauffage, etc., pendant sa vie, dans le monastère du lieu, moyennant une somme de 1, 200 livres, et un trousseau énuméré dans le même acte, en date du 29 janvier 1752. (35 pièces, papier).

1728-1765

391 H 3 Rentes. - Quittance signée de la supérieure Elisabeth Brelut.

1705

Couvent de Nemours

392 H 1 Reçu par la soeur Destouches des arrérages de sa pension.

1784

392 H 2 Vente de terres à Obsonville.

1726

Couvent de Provins

H 670 Pièces relatives à la fondation (1629-1798). Baux, titres nouveaux, déclarations, procès-verbal d'arpentage (1620-1798).

Établissement, à Provins, du couvent de la Congrégation de Notre-Dame. - Permissions de Laurent Boysard, conseiller du Roi, lieutenant général du bailliage de la ville dudit Provins, commissaire enquêteur et examinateur audit siège, accordées aux mères, religieuses et couvent de la Congrégation, d'abord de « s'établir à Provins pour l'instruction de la jeunesse du pays, tant au service de Dieu et à la doctrine chrétienne, qu'à la lecture, écriture et ouvrages manuels requis et convenables à leur sexe, même gratuitement, par charité, en faveur des pauvres, » et ensuite « de bastir un couvent au lieu où estoit ci-devant les buttes des harquebusiers, au bout de la rue des Barbeaux, et pour ce faire, permis à elles de faire accommoder tout le lieu où estoient lesdites buttes ou petites maisons appartenant auxdits harquebusiers ; » etc. - Extrait d'une déclaration fournie par les mêmes religieuses, au terrier de messire Claude de Rouvray de Saint-Simon, commandeur de La Croix en Brie, vicomte de Provins, à cause des bâtiments de leur couvent, jardin et dépendances, contenant 7 arpents 50 perches. (2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1629-1798

H 671 Baux, titres nouveaux, déclarations, procès-verbal d'arpentage.

Domaine. - Baux à loyer d'une ferme sise à Écardes, consentis par mesdames la supérieure et religieuses du monastère de Notre-Dame, dites Filles de la Vierge, établies à Provins, représentées par soeur Euphémie de Saint-François, au profit de Louis Tissier, le jeune, laboureur audit lieu d'Écardes ; -

procès-verbal de mesurage de cette même ferme, terres et dépendances, dressé par Jacques Mailliard, arpenteur-juré-gruyer, au comté-pairie de Vertus, résidant à Loisy en Brie ; - autres baux à loyer d'héritages situés à Gimbrois, Provins, Thénisy, Vimpelles et Villiers-Saint-Georges ; - déclarations fournies par lesdites dames, aux terriers des seigneuries de Courchamp et de Moulin d'Ocle, mouvant en censive et directe seigneurie de messire Ange-Charles Guillemin, baron de Courchamp, seigneur de Marcilly, de Gimbrois et de La Cour de Savigny, procédant sous l'autorité de noble dame Jeanne-Blanche-Cécile-Barbe de Granbourg, sa mère et sa tutrice, et de M. de Rochechouart, duc de Mortemart, marquis d'Éverly. - Bail emphytéotique de 2 arpents de terre situés au lieu dit l'Épine, finage de Montjubert, territoire de Provins ; - titre-nouvel de ce bail, anciens baux à rentes et procédure concernant cet immeuble. (15 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier).

1650-1786

- H 672 Rentes actives, foncières et constituées. - Titres de rentes dues aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Provins, sur la maison seigneuriale de Beuvy et sur héritages situés aux territoires de Poigny et de Chalautre-la-Grande, par : - dame Élisabeth Baslin, veuve de feu Benoît d'Ansart, vivant seigneur de la Forte-Maison de Beuvy, et dudit Beuvy, en partie ; - noble homme Jacques Saulsoy, gentilhomme ordinaire de Mgr le prince de Condé, demeurant à Provins ; - messire Louis de Cullant, chevalier, seigneur de Montceaux, héritier et bien-tenant de défunt messire François de Cullant, son père ; - dame Geneviève de La Boissière, veuve de défunt messire Louis de Cullant, vivant mestre de camp de cavalerie du régiment de son nom ; - maître Philippe-Émery Cornuau, lieutenant au bailliage de Montaignillon et Villenauxe, demeurant en ce lieu. - Sentence de Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny, marquis de Montglat, baron de Rupt, bailli de Dôle, au comté de Bourgogne, gentilhomme ordinaire de la chambre de Mgr le Dauphin de France, bailli de Provins, qui condamne les héritiers Savinien de Chalmaison, vivant écuyer, seigneur du fief de La Tour de Chalautre, à payer et continuer aux religieuses de la Congrégation de Provins 100 livres de rentes qu'ils leur doivent, etc. (12 pièces, parchemin).

1664-1732

- H 673 Rentes passives constituées. - Constitutions de rentes devant notaires et sous signatures privées, faites par les religieuses, conseillères et procureuses de la Congrégation de Notre-Dame de Provins, au profit de Mgr Claude-Norbert Blandin ; - demoiselle Marguerite-Françoise de Lattre, fille majeure, demeurant à Paris, rue de Condé, paroisse Saint-Sulpice ; - Marie-Félicité de Lattre, veuve de sieur Pierre-Jacques Froissard ; - Geneviève Cordière, veuve de Jacques Rivelle, demeurant à Provins ; - mesdemoiselles Cécile Bailly et Goury, etc. (6 pièces, papier).

1780-1786

- H 674 Baux, titres nouveaux, déclarations, procès-verbal d'arpentage.
 Domaine et revenus. - Baux à loyer d'une maison à Donnemarie-en-Montois,

consentis par maître Jacques-Nicolas Letellier, avocat en Parlement, conseiller du Roi en l'Élection de Montereau, au nom et comme économiste nommé par Mgr l'archevêque de Sens, des biens et revenus, fruits et droits temporels du monastère des religieuses hospitalières, établi à Donnemarie, et par les religieuses de la Congrégation de Provins, au profit de Louis-Jacques Rotin, vannier audit Donnemarie. - Constitution, titres-nouveaux et procédure relatifs à deux parties de rentes en deniers, montant à 3 livres 19 sous 9 deniers, et à une autre rente de 12 bichets de grain, due aux dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Donnemarie, chanoinesses de Saint-Augustin, et plus tard aux religieuses de la Congrégation de Provins, à cause de l'union qui a été faite à leur monastère, des biens dudit Hôtel-Dieu. (7 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier).

1620-1773

H 675 Recettes et dépenses.

Journal des recettes et dépenses du monastère des religieuses de la Congrégation de Provins, à cause de leurs fermes de Gimbrois, de Chenoise, de Chennetron (grande et petite), de Saint-Bon, d'Écardes, Saint-Hilliers et Pivot ; de terres sises au Châtel de Provins et à Villiers-Saint-Georges, ainsi que des bois de Jouy ; lesdits biens provenant, savoir : - moitié de la ferme de Gimbrois donnée pour la dot de dame Marie Guyot, religieuse de la maison, et l'autre moitié, aussi pour servir de dot à dame Madeleine Lefébure, nièce de feu M. de Voulton ; - la ferme de Chenoise, de l'acquisition faite à titre d'échange de M. Louis Chantarel, avocat en Parlement, moyennant 10, 199 livres 19 sous 8 deniers, contre diverses parties de rentes ; - la grande ferme de Chennetron, du décret poursuivi en la prévôté de Provins, réellement saisie sur la succession de défunt noble homme maître Louis Du Saulsoy, conseiller du Roi, lieutenant général en ladite ville de Provins, et adjugée à messire Claude Du Housset, conseiller du Roi en ses Conseils, secrétaire de Sa Majesté, qui a déclaré que l'adjudication qui lui a été faite de ladite ferme était pour et au profit des religieuses de la Congrégation de Provins ; - la petite ferme de Chennetron, de la vente faite aux mêmes religieuses par dame Marie de Gibert, veuve de messire Nicolas de Trevel, etc. (*Registre, In-folio, 377 feuillets, papier*).

1693-1786

H 884 Extraits d'actes de baptême de religieuses.

Personnel. - Actes de naissance de religieuses de chœur du monastère de la Congrégation fondé en 1629, par les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, établies à Saint-Mihiel. - Extrait des registres de baptêmes, etc., de la paroisse Saint-Serges de la Sausotte : Le 25 janvier 1741, Françoise-Louise, fille de messire Charles-Antoine de Blois, seigneur de La Saulsotte et de dame Thérèse Sagesse, son épouse, est née et a été baptisée. Elle a eu pour parrain messire François-Alexandre de Blois, seigneur, en partie, de la Saulsotte, et pour marraine mademoiselle Marie-Louise-Henriette Sagesse, qui ont signé avec le curé Girandelle ; - Marie-Madeleine, fille de Jean Chemin, laboureur à Léchelle, et de Marie-Anne Leclercq, née en légitime mariage, le 11 décembre

1722 et baptisée le lendemain ; son parrain a été Nicolas Leclercq, son grand-père, fermier de la seigneurie du lieu, et sa marraine Madeleine Delacroix, sa grand-mère ; - l'an 1739, le 24 octobre, a été baptisée, par le curé de Cucharmoy, une fille, née le jour précédent, du mariage de maître Jacques Garnier le jeune, procureur fiscal de la paroisse, et de Marie-Anne Coquet ; - le dimanche, 15 octobre 1758, a été baptisée, par M. Collet, curé de la paroisse Saint-Georges de Lizinnes, une fille nommée Catherine-Thérèse, fille de Nicolas Le Bel, fermier audit lieu, et de Jeanne Minost, sa femme ; - baptême de Jacques Lamberté, sacristain du monastère de la congrégation de Provins. « Extrait du registre des actes de naissance de Vanvillé : L'an 1721, le 7 septembre, a été baptisé Jacques, fils de Jacques Lamberté et de Marie Neuville. Le parrain Charles Gautrin, laboureur à Belleville, et la marraine Antoinette Donnez, » qui ont signé avec le sieur Legras, curé de Vanvillé, etc. (5 pièces, papier).

1721-1758

393 H 3 Actes de noviciat, vêtue, profession et sépulture.

1739-1789

393 H 10 Procédure.

1745

Miramiones

La Ferté-sous-Jouarre

Sources complémentaires : voir aussi les cotes E1615 et E1963 (395 H1-3, 5).

395 H 4 Acquisition d'une maison à La Ferté-sous-Jouarre.

1665

Ordre de Fontevraud

Douy-la-Ramée, Prieuré Notre-Dame de Fontaines-en-France

H 492 Cartulaire.

Cartulaire de l'église et prieuré de Fontaine, diocèse de Meaux, contenant la copie de toutes les chartes, donations, testaments, arrêts, sentences, transactions et autres titres primordiaux et fondamentaux des biens de cette maison, fait en 1788, sous mesdames Bunault, prieure, Des Laurents de Monserin, dépositaire, et Trimoulet, boursière, par Louis-Philippe Cherrier. - Donation par Burchard, évêque de Maux, à l'abbesse de Fontevault, de l'hôtel de Saint-Quentin et des terres du Vaz ou du Mitoy, près d'Acy-en-Multien,

lesquelles terres étaient incultes depuis plus de 60 ans ; - vente par Barthélemy de Trilport, chevalier, et Hermengarde, sa femme, au profit des religieuses de Fontaine, de la dîme de Puisieux ; - donation de 20 setiers de blé, en perpétuelle aumône, à l'église de la bienheureuse Marie de Fontaine et aux religieuses qui y font le service divin, par Henri, comte palatin de Troyes, à prendre sur son moulin de Meaux ; - autre donation à la même église de 20 muids de vin par Marie, comtesse de Troyes, pour le remède de l'âme de son seigneur et mari, de bonne mémoire, le comte Henri, que Isabelle, dame de Plancy, tenait de ladite comtesse ; - vidimus de la donation du droit de pêche en la rivière de Trême, depuis Aupigny jusqu'au Gué-à-Trême ; - sentence arbitrale concernant le curage du fossé, le long des communes de Marcilly, et qui prouve que le terrain, depuis le mur de clôture jusqu'aux fossés desdites communes appartient à Fontaine. - Histoire de Guillaume Desbarres, seigneur d'Oissey, décédé vers 1265 ; - rouleau mortuaire de ce seigneur, où il est étendu sur un lit de parade, dans l'habit de l'ordre de Fontevault ; l'évêque (de Meaux?) à la tête des religieuses de la communauté de Fontaine, lui vient jeter l'eau bénite ; - oraison funèbre du défunt, en latin et en français ; - attestations des églises où on a présenté le rouleau. La marche du porteur a été Meaux, Chambrefontaine, le Sépulche, Juilly, Dammartin, Senlis, Crépy, Soissons, Troyes, Rouen, Blois, Angoulême, etc. (*Registre, In-folio, 343 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1115-1788

H 493

Privilèges.

Fragment d'un vidimus de sauvegarde et privilèges obtenus du roi Charles VIII, par l'abbesse de Fontevault pour tout l'ordre et ratifié à Lyon par François Ier, ainsi qu'il est apparu à Gabriel, baron et seigneur d'Allègre, Saint-Just et autres lieux, conseiller du Roi et garde de la prévôté de Paris, qui a déclaré qu'en l'an de grâce 1516, le vendredi 7 juin, il a vu, tenu et lu « de mot à mot, deux lectres patentes du Roy nostre sire, seines, entières de scel et escriptures, scellées du grand sceau de cyre vert, soubz lays de soye vert et rouge, desquelles l'une après l'autre les teneurs eusuyvent : Karolus Dei graciâ francorum rex, etc. » (*1 pièce, parchemin*).

1483-1516

H 494

Procédure poursuivie au bailliage de Fontaine, par les religieuses du lieu, et portée au Grand-Conseil du Roi par le prévôt de Meaux qui, au mépris des scellés apposés par le bailli dudit Fontaine, avait mis les siens sur les effets de Louis Dumont, ancien bourgeois de Meaux, décédé cabaretier à Fontaine, au préjudice du droit desdites dames religieuses. - Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés par Pierre Mutel, avocat en Parlement, bailli, juge ordinaire de la justice de Fontaine ; - opposition formée par ce bailli et par Marie Leplaideur, veuve de feu Louis Dumont, à l'apposition des scellés du prévôt de Meaux ; - assignations ; - requêtes présentées à nos seigneurs du Grand-Conseil ; - sentence du prévôt de Paris, Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon seigneur de Bonnelles, Bullion, Esclimont, Montlouet et autres lieux ; - extraits des registres des affirmations du Grand-Conseil, etc. (*1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier*).

1692-1693

- H 495 Mouvance passive. - Aveu et dénombrement du fief de Fontaine, au territoire de Puisieux.
- Aveu et dénombrement du fief de Fontaine, sis à Puisieux, fourni à très-haut et très-puissant seigneur François-Joachim Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis de Fontenay, de Mareuil, Gandelu et Blérancourt, comte de Trocy, baron de Montjay, châtelain de Crouy, seigneur de Villars-le-Duc, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de ses trois Ordres, etc., par les vénérables dames, dévotes filles religieuses, prieure et monastère de Fontaine-en-France, diocèse de Meaux, ordre de Fontevrault, sujet sans moyen au Saint-Siège apostolique, dames dudit lieu de Fontaine, de La Chaussée, de Poligny, Champfleury, Nogeon, La Chapelle-des-Marais et du Mitoy, du fief de Chambry, en partie, de Puisieux et autres lieux, comparantes, par soeur Françoise de Lafontaine, prieure, soeur Louise de Baussan, prieure de cloître, soeur Marie-Anne-Madeleine Cousinet, ancienne prieure et discrète, soeur Catherine de Périquet, grènetière, soeur Marie-Louise de Montholon, etc. (1 pièce, parchemin).
- 1745-1747
- H 496 Procès verbal de bornage de la seigneurie de Fontaines et Douy-la-Ramée (1773). Procès-verbal de bornage des domaines d'Acy et de Nogeon (1745).
- Limites. - Procès-verbal de bornage des limites d'Acy et de Nogeon, dressé par Claude Le Roy, arpenteur royal juré, demeurant à Rozoy-en-Multien, pour messire Jacques Cadeau, chevalier, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, et grand'chambre d'icelle, seigneur du Haut et du Bas-Acy, ainsi que des 3/5mes des fiefs de Tresmes et de Bailly, situés audit lieu d'Acy, d'une part, et les dames religieuses, prieure et monastère de Fontaine-en-France ; - autre procès-verbal de bornage des limites de la seigneurie de Fontaine et Douy-la-Ramée, appartenant aux dames prieure et religieuses dudit lieu de Fontaine, d'avec celles de la terre de Nongloire, aux abbesses et religieuses de Faremoutiers, dressé par Charles Lecrocq, arpenteur, sur la réquisition du sieur André Hanoteau, intendant des affaires du monastère de Fontaine, et sur celle du sieur Pierre Benoist, fermier et receveur de la seigneurie de Nongloire, demeurant en la ferme de ce nom, paroisse de Douy, fondé de pouvoirs de l'abbesse de Faremoutiers, etc. (2 pièces, papier).
- 1745-1773
- H 497 Revenus. - Titres-nouveaux et sentences, tenant lieu de reconnaissances de rentes, dues au prieuré de Fontaine-les-Nonnes, sur héritages situés à Coulommiers, Étrépilly, May-en-Multien, Nantouillet, Puisieux, Trilport, Vernelle, Rozoy-en-Multien et Morchain, par : - le duc de Nemours, seigneur de Coulommiers, représenté devant « les gens tenant les requestes du Palais à Paris, commissaires en ceste partie, par Michel Soly, comme curateur donné en la cause audit seigneur duc ; » - Simon de Vaulx, écuyer, au nom et comme tuteur des enfants de Jean de Giresme, en son vivant écuyer, seigneur de Meil (May)-en-Multien ; - consentement de révérend père en Dieu Mgr (Pinelle) Loys Ile du nom, évêque de Meaux, de payer aux religieuses de Fontaine 6

livres de rente sur son moulin d'étrépilly, au lieu de 4 muids de grains qu'elles y prétendaient ; - transaction entre les dames de Fontaine et les héritiers de Barthélemy Monmert, par laquelle ceux-ci ont reconnu être détenteurs des terres assises au terroir de Puisieux, et données à rente à leur père, par messire Jean de Monthyon, dont lesdites dames ont les droits par acquisition, et chargées envers elles de 24 setiers de blé froment, mesure de Meaux ; - sentence des requêtes du Palais à Paris, qui condamne messire Antoine Duprat, chevalier, seigneur de Nantouillet, à payer au monastère de Fontaine 6 muids de blé, chaque année, sur moulins dudit Nantouillet, etc. (*11 pièces, parchemin*).

1486-1563

- H 498 Revenus. - Titres-nouveaux de rentes foncières, dues aux religieuses de Fontaine-les-Nonnes, sur héritages situés à Chambry, Congis, Crouy-sur-Ourcq, Forfry, au Gué-à-Tresmes, à Lagny-sur-Marne, May-en-Multien, Meaux, Montevrain, Neufmontiers, Puisieux, La Chaussée et Trilport ; - Acy, Boullarre, Brégy, au Plessis-Bouillancy, au Plessis-Cornefroy, à Réez et à Silly-le-Long, reconnues par : - Étienne Robert Douchet, laboureur à Chambry, et consorts, comme détenteurs d'une maison appelée la petite ferme de Fontaine, chargée de 10 livres de rente et de 4 deniers de cens ; - les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Jouarre, redevables de 3 muids 1/3 de grain sur leurs fermes et dîmes de Congis, savoir : 18 setiers de blé, un muid de seigle et un muid d'avoine ; - très-haut et très-puissant seigneur Joachim-François-Bernard Potier, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, seigneur de Crouy, etc., en cette dernière qualité redevable d'une rente de 10 livres envers lesdites religieuses de Fontaine ; - très-haut, très-puissant et très-excellent prince S. A. S. Mgr. Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, pair et grand maître de France, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté en ses provinces du Haut et du Bas-Berry, seigneur d'Oissery, du Plessis-Belleville, de Silly, Saint-Pathus, Noëfort, Forfry et La Ramée. (*32 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier*).

1726-1789

- H 499 Plan de la ferme de Nogeon, au territoire de Réez-en-Multien (Oise).
 Domaine. - Plan de la ferme de Nogeon, sise au territoire de Réez-en-Multien et des terres qui en dépendent, comprenant une partie du moulin de Réez, sur la rivière de Gergonne, une prairie de la paroisse d'Acy, les chemins de Nogeon à Bouillancy, à Brégy, Puisieux, Viney, Acy et Réez, de Meaux à Acy, etc. (*Plan, 1 pièce, papier, collée sur toile*).

XVIII^{ème} s.

- H 500 Domaine et dîmes. - Baux à loyer et emphytéotiques d'héritages sis à Congis, Échampeu, Étrépilly, Fontaine, May-en-Multien, Meaux, Nantouillet, Oissery, Puisieux, Saint-Pathus, Saint-Soupplets et Trilport, Acy, Nogeon et Rozoy-en-Multien, ainsi que des dîmes à percevoir sur le territoire de plusieurs de ces

localités, consentis par les dames prieure et religieuses de Fontaine-les-Nonnes, ordre de Fontevrault, au profit de: - Guillaume Hochart, de Congis ; - Faron Vereux, preneur audit titre de loyer des grosses dîmes de grains et de vin de la paroisse d'Échampeu, moyennant 5 muids de froment, 2 muids d'avoine, 1 setier de pois, une 12e d'angelots et 8 livres de cire neuve ; - Gilles Debuy, demeurant à Étrépilly ; - Pierre Caron, preneur, à titre d'emphytéose, d'un arpent de terre, appelé le Larris de Fontaine, moyennant 8 deniers de cens, et un chapon de surcens ; - Antoine Picard, de May-en-Multien ; - Thibault Louvel, marchand à Meaux, preneur d'une maison en cette ville, rue Saint-Nicolas ; - Christophe Lemeignen, laboureur à Forfry ; - acceptation, par les dames de Fontaine, du sieur Joseph Pasquier, au lieu de Guillaume, son frère, comme fermier de l'hôtel, ferme et dépendances de Champfleury, paroisse de Puisieux ; - autre bail des bois de Poligny, passé au profit de Jacques Buisson, etc. (21 pièces, parchemin).

1470-1571

H 501 Procès-verbal de mesurage des terres de la ferme de Chambry (XVIIIe siècle). Baux (1470).

Domaine et dîmes. - Procès-verbal de mesurage des terres de la ferme de Chambry, appartenant aux religieuses de Fontaine-les-Nonnes, dressé par Denis Lassaut, arpenteur-juré, demeurant à Neufmoutiers ; - baux à loyer de fermes, terres, prés et dîmes sis à Chambry, Congis, Couilly, Douy-la-Ramée, Échampeu, Gesvres-le-Chapitre, Jouy-le-Châtel, au Mesnil-Amelot, à May-en-Multien, Meaux, Monthion, au Plessis-Placy, à Nantouillet, Neufmoutiers et Chauconin, Oissey, Orvillers, paroisse de Rupereux, Puisieux et La Chaussée, Quincy, Saint-Soupplets, Trilport, Jouy-sur-Morin et Villiers-sur Morin, consentis par soeurs : Françoise Imbert Du Thil, Marie-Anne-Madeleine Cousinet, Marie-Louise de Mon-tholon, Marie-Anne Boulin, Elisabeth Antoine, Marie-Michelle de Maré, Marie-Anne-Bunault, Marie-Anne de Séricourt, Marie Charlotte Lepage et Louise Adélaïde Des Laurens de Monserin, toutes successivement prieures du monastère de Fontaine-les-Nonnes, sujet sans moyen au Saint-Siège apostolique, lesdits baux consentis à : Jean Vienne, Jean Étienne et Isaac Nansot, vigneron à Chambry, Ambroise Chartier, laboureur à Congis ; - François Plocque, de même état, à Gesvres-le-chapitre ; - Jeanne-Élisabeth Boite, veuve de François Bourgeois, demeurant à Fontaine-Pépin, paroisse de Jouy-le-Châtel ; - Martin Court, aussi laboureur au Mesnil-en-France, ou Amelot ; - Geneviève-Monique Boquet, veuve de Paul-Félix Landon, laboureur à May-en-Multien, etc. (21 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier).

1750-1789

H 502 Domaine et dîmes. - Baux à loyer de biens et de dîmes à Champguyon, Acy, Boularre, Brégy, Fosse-Martin, Ivore, Lagny-le-Sec, au Plessis Bouillancy, à Nogeon, paroisse de Rééz, Rozoy-en-Multien, Sennevières et Verberie, consentis par les dames prieure et religieuses du monastère de Fontaine-les-Nonnes, au profit de : - Louis-Antoine Boberdel, laboureur à Champguyon, près Sézanne, en Brie ; - Claude Cochemé, de même état, à Acy-en-Multien, et demoiselle Marie-Françoise-Victoire Bruxelles, son épouse ; - Antoine-

Nicolas Béjot, aussi laboureur à Brégy, preneur, audit titre de loyer, des grosses et menues dîmes à percevoir annuellement en l'étendue du fief des Chevaliers, paroisse de Saint-Germain ; - Nicolas Émery, fermier à Lagny-le-Sec ; - Pierre-Alexis Viet, laboureur, et Marie-Madeleine-Michelle Morel, son épouse, demeurant ensemble à Acy ; - Thomas-Denis-Antoine Haran, fermier à Ivorny, preneur de la ferme seigneuriale de Nogeon, consistant en bâtiments, cour, jardin, chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge Marie, avec 440 arpents 81 perches 1/2 de terres labourables et prés ; - Bernard Gibert, aussi fermier, demeurant à Rozoy-en-Multien ; - Pierre-Isidore Parrain, charretier à Sennevières ; - Geneviève Lamarre, veuve de Barthélemy Le Bègue, vivant marchand à Verberie ; - Étienne Du Hauvelle, fondateur de lattes à Ivore, et Marie Lefèvre, sa femme, etc. (21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier).

1777-1780

H 503

Immeubles et dîmes. - Procès. - Sentence de la Chambre des requêtes du Palais, à Paris, et arrêts du Parlement de la même ville, au sujet des dîmes de Forfry, Nantouillet, Quincy, Vernelle et Vignely, Acy et Rozoy-en-Multien ; - autre sentence des requêtes du Palais, en forme de commission, pour faire assigner Girard Galissent, manouvrier et maître charretier à Étrépilly, et se voir condamner aux dépens, dommages et intérêts envers les religieuses de Fontaine-les-Nonnes, pour avoir fait pâturer ses chevaux dans leurs prés, situés devant le village de Brunoy, paroisse dudit lieu d'Étrépilly ; - fragment d'une sentence de la même juridiction, relative aux réparations à faire à un moulin situé entre Congis et Le Gué-à-Tresmes ; - fragment d'une obligation de 47 livres 10 sous, contractée par un sieur Poullain, pour dommages causés et procès par lui intenté aux prieure et religieuses de Fontaine, etc. (27 pièces, parchemin).

1497-1573

H 504

Recettes ordinaires et extraordinaires. - Comptes de ces recettes, faites, par soeur Marie-Anne Bunault, dépositaire. - Cens, surcens et rentes seigneuriales : - reçu de Jacques Dupré, 16 livres, à cause d'un jardin tenant à celui des Cordeliers de Meaux ; - de M. le comte de Mory, sur sa terre de Congis, 45 livres ; - de Jean Gilles, pour sa maison, sise à La Chaussée, 36 livres. - Dîmes : - reçu de M. Gibert, fermier des dîmes de Rozoy-en-Multien, 1, 300 livres ; - de M. Hanoteau, pour les dîmes de Nantouillet, 850 livres. - Fermages : - reçu de M. Corbie, tenant la ferme de Nogeon, 6, 800 livres ; - produit de celle de Chambry, 2, 080 livres ; - de la ferme de Bérivault, 1, 750 livres, etc. ; total des fermages : 19, 369 livres. - Pensions : - reçu des mères Boulin, de Trossy, Néret et de Frémont, chacune 250 livres ; - de la mère de Rannes, 300 livres ; - des mères Morin et Duménil, par les mains de MM. de la régie, 400 livres ; - de mademoiselle de Vic, pour 10 mois de sa pension et celle de sa femme de chambres, 588 livres ; total du chapitre des pensions : 1, 852 livres. - Casuel : - reçu de M. Bernier, au renouvellement de son bail, 3, 000 livres ; - de la mère grènetière, pour la vente de 2 muids de blé, à raison de 21 livres 10 sous le setier, 516 livres ; - de M. Magdelain, en l'acquit de S. A. S. Mgr le comte de La Marche, pour le gros dû par lui au monastère de

Fontaine, sur les dîmes de Forfry, 1, 461 livres 14 sous. Total de ce chapitre: 8, 916 livres, etc. (*Registre, In-folio, 185 feuillets, papier*).

1770-1787

H 505

Recettes ordinaires et extraordinaires du monastère de Fontaine-les-Nonnes, faites par soeur Louise-Adélaïde Deslaurens de Monserin, depositaire. - Cens et rentes : - reçu de M. le marquis de Montesquiou, comme seigneur de Coulommiers, 25 livres ; - du meunier de Crouy, sur le moulin du lieu, en l'acquit de M. le duc de Gesvres, 10 livres ; - de M. Du Castel, à Péronne, sur terres et autres héritages situés à Morchain-Saint-Christ, 72 livres. - Fermages : - reçu du sieur Vieil, tenant les terres d'Acy et du Mitoy, 1, 800 livres ; - pour loyer de la ferme de Champfleury, 1, 200 livres ; - du sieur Maille, à cause du moulin et des terres de La Chaussée, 800 livres ; - de la dame veuve Landon, fermière des terres de May, 1, 500 livres ; - ferme et terres de Poligny, 2, 100 livres ; - terres et dîmes de Puisieux, 1, 050 livres. - Pensions: - reçu de M. Langlois, pour une année de la pension de sa fille, 250 livres ; - de M. Chartier, pour même cause, 250 livres ; - de M. Grenet, pour 10 mois et 10 jours, y compris celui de sa sortie, 286 livres. - Casuel : - reçu du sieur Lefranc, pour prix du pot-de-vin au renouvellement de son bail, 2, 400 livres ; - du sieur Boucher, 5, 000 livres, à-compte sur les 10, 000 livres du pot-de-vin, convenues lors de l'arrêté du bail de Nogeon. - Total des recettes d'une année : 49, 217 livres 3 sous 4 deniers, non compris 18, 729 livres 16 sous restant à recouvrer, soit, 67, 946 livres 19 sous 4 deniers. (*Registre, In-folio, 28 feuillets, papier*).

1787-1789

H 506

Dépenses. - Mises faites par soeur Jeanne-Louise-Marguerite Trémoulet, boursière du monastère de Fontaine-les-Nonnes.

Chapitre Ier. Grains et vin : - payé 189 livres 5 sous, pour droits perçus sur 54 pièces de vin d'Épernay, à 3 livres 10 sous l'une ; - pour droits de rivière sur le même vin, 278 livres ; - à M. Blanzi, intendant de M. de La Fayette, pour prix de ce vin, 3, 000 livres, savoir : 42 pièces à 60 livres et 12 pièces à 40 livres ; - pour 4 pièces de vin de Bourgogne, 120 livres ; - achat d'eau-de-vie, 98 livres ; - ratafia, 8 livres 6 sous ; - fèves, riz et lentilles, 43 livres. - Chapitre II. Viande : - payé au sieur Prévost, boucher à Meaux, pour fournitures de viande pendant 3 mois, 1, 557 livres 3 sous ; - à Jean Boucher, de Marcilly, 4, 057 livres 1 sou, pour 11, 592 livres, de viande ; - achat de 5 cochons, 65 livres ; - pour lard, à 14 sous et 16 sous la livre, 67 livres 8 sous ; - payé à un garde-chasse, pour 775 pièces de gibier, à 4 sous par tête y compris les bête fauves, 154 livres 8 sous ; - 800 livres de chandelle, à 13 sous la livre, 520 livres. - Chapitre III. OEufs et poisson : - payé à madame Canda, pour poisson fourni depuis le 1er décembre 1784, jusqu'en 1785, inclusivement, 740 livres 10 sous ; - aux pêcheurs pour récompense, 12 livres ; - 250 livres de carpes achetées à l'étang de Rougemont, à 15 sous la pièce, 187 livres 10 sous ; - brochets et tanches achetés au même lieu, 102 livres ; - huîtres, 49 livres ; - saumon frais, tant pour la carême que pour le courant de l'année, 238 livres ; - payé à différents fermiers, pour 13, 300 oeufs, 205 livres 2 sous à 10 et 14 sous le quarteron. - Chapitre IV. Beurre et huile : 1, 640 livres 7 sous 6 deniers. -

Chapitre V. Franc-salé et sucreries: - pour 7 minots de sel, 454 livres 13 sous ; - frais de franc-salé, 80 livres 1 sou ; - gâteaux et échaudés, 90 livres 4 sous ; - biscuits, 28 livres 1 sou, etc. Total de la dépense d'une année 47, 893 livres. (*Registre, In-folio, 54 feuillets, papier*).

1785-1790

H 507 Actes de vêtures, noviciats et professions.

Personnel. - Actes de vêtue, noviciat et profession, rédigés conformément à l'article 25 de la déclaration du Roi, en date du 9 avril 1736. - Prise d'habit par demoiselles : - Françoise-Marguerite-Joachine de Sirmond, fille de messire Jean-Jacques de Sirmond, écuyer, seigneur de Villemenué, et de Villemoyenne et de dame Catherine Bourjot ; - Marie-Agnès-Charlotte Le Page, fille du sieur François Le Page, ordinaire de la musique de la chambre du Roi, et de feu dame Jeanne Richer ; - Élisabeth Mauclerc, née à Lille, âgée de dix-neuf ans, fille de feu Michel Mauclerc, écuyer, capitaine au régiment de Bervik, et de dame Élisabeth de Ryan ; - Suzanne, Antoinette-Madeleine et Élisabeth Maurin, toutes trois soeurs, nées à Londres (Angleterre) filles de sieur René-Guillaume Maurin, natif de Normandie, et de dame Marie-Henriette-Élisabeth Duguerny, née à La Basse-Terre de la Guadeloupe ; - Marie-Victorine de Berbisier, née à Ganges, diocèse de Montpellier, fille de noble Gabriel de Berbisier, sieur de L'Albaride, et de défunte Catherine Combe ; - Émilie et Marie-Anne-Françoise d'Authier de Sisgaud de Saint-Sauveur, l'une âgée de dix-neuf ans et demi, l'autre de dix-sept ans et demi, filles de noble Claude-Marie d'Authier de Sisgaud de Saint-Sauveur et de dame Jeanne-Marie Galien ; - profession solennelle de soeur Élisabeth Musnier de Mauroy, comme religieuse professeur de chœur, et prise d'habit par Anne-Henriette Musnier de Saint-Augustin, filles de messire Pierre Musnier, écuyer, seigneur de Mauroy et de Saint-Augustin, et de dame Geneviève Barbier de Despinoy, etc. (*Cahiers, In-4°, 24 feuillets, papier*).

1738-1778

H 869 Extraits d'actes de baptême de religieuses.

Personnel. - Actes de baptême des ci-après nommées, religieuses du monastère de Fontaine-les-Nonnes, paroisse de Douy-la-Ramée, fondé en 1124, par Burchard, évêque de Meaux, qui fit don, à Pétronille, première abbesse de Fontevrault, d'une chapelle édifiée sous l'invocation de Saint-Quentin, et qui avait été remise aux mains du prélat, par un laïque du nom d'Adam de Bouillancy, pour le salut de son âme. - Naissance de madame Louise-Adélaïde de Laurans de Montserin, prieure dudit monastère. Extrait du registre des actes de baptêmes de la paroisse Saint-Sulpice de Paris : « Le 21 octobre 1742, ont été supplées les cérémonies du baptême à Louise-Adélaïde, fille de haut et puissant seigneur messire Louis-François de Laurans, chevalier, comte de Montserin, et de haute et puissante dame Françoise-Louise de Laurans, comtesse de Montserin, son épouse, demeurant rue de Vaugirard. Le perein très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Louis d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, représenté par M. Pierre Poinset, contrôleur de sa maison. La mareine très-haute, très-puissante et

très-excellente princesse Louise-Adélaïde d'Orléans, ancienne abbesse de Chelles, représentée par haute et puissante demoiselle Jeanne-Pierrette de Laurans. Ladite Louise-Adélaïde, née le 9 de novembre de l'année 1739, et ondoyée le 11 suivant, le père absent. » Et ont signé : Poinsinet, de Laurans, l'abbé de Laurans, de Montserin, Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice ; - extrait du registre des naissances, mariages et décès de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, en l'île de La Guadeloupe, quartier de La Basse-Terre : « Aujourd'hui, 6 août 1742, est née, et a été baptisée par frère Grégoire Blouet, Carme-Billette, curé de ladite paroisse, Élisabeth Morin Du Mesnil, fille née du légitime mariage de René-Guillaume Morin-Dumesnil, commerçant, et de Marie-Élisabeth Du Quéray. A été parrain Pierre Ridon de La Motte, et marraine Élisabeth Du Quéray, qui lui ont donné le nom d'Élisabeth ; » - l'an 1747, le 9^e jour du mois de juin, a été baptisée Jeanne-Louise-Marguerite, née le 7 du même mois, fille naturelle et légitime d'Antoine Trémoulet, notaire royal gradué à Aubenas, paroisse Saint-Laurent, diocèse de Viviers, et de Louise-Marguerite Clerc. « Le parrain a été François Clerc, ancien officier d'infanterie, du lieu de Saint-Quentin, absent ; la portant, pour lui, Joseph Mestre, dudit Aubenas ; et la maraine Jeanne Aimeras, sa grand'mère, en présence de Joseph Delichière, » et de Joseph Lestignol, l'un marchand, l'autre bourgeois au même lieu ; - Marie-Geneviève, née le 15 juin 1743, à Puisieux, diocèse de Meaux, du mariage de Joseph Brindel, maréchal, et de Geneviève Masson, sa femme, a été baptisée le dimanche 16 ; elle a eu pour parrain François Albois, de Brégy, et pour marraine Marie-Madeleine Ganneron ; - l'an 1730, le 21 novembre, a été baptisée à Oissery, Marie-Marguerite, née la veille, fille de maître Nicolas Olin, laboureur, et de Marguerite Rain, son épouse. Le parrain a été M. Laurent Cocault, receveur de la terre et seigneurie de Silly ; la marraine dame Marguerite Buisson, veuve de M. Claude Courtier, vivant aussi laboureur et receveur de la seigneurie d'Oissery ; - baptêmes de Sébastien Bridoux et d'Étienne Rabin, l'un religieux cordelier, l'autre de l'ordre de Fontevault, tous deux attachés au monastère de Fontaine-les-Nonnes ; le premier, né à Masny, près Douai, le 3 mars 1736, fils de Pierre-Antoine Bridoux et de Rose Lemaire ; et le second, à Saumur, paroisse de Saint-Pierre, ainsi qu'il est constaté par l'acte qui suit : Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre de Saumur : « Le 21 mars 1741, a été baptisé Étienne, né la veille, fils d'Étienne Babin, voiturier par eau, et de Marie-Anne Fardeau, son épouse. A été parain Simon Bordin, serrurier, et maraine Jeanne Renault, » etc. (13 pièces, papier).

1727-1769

H 870

Bail à rente par les vénérables dames dévotes, filles religieuses, prieure et monastère de Fontaine en France, diocèse de Meaux, ordre réformé de Fontevault, sujet, sans moyen, au saint siège apostolique, par soeurs : Geneviève Ribière de Villeneuve, prieure ; Claudine-Geneviève de Sallo, prieure du cloître ; Marguerite de Montholon, ancienne prieure et discrète ; Marguerite Dulac, célière et discrète ; Colombe Briçonnet, mère antique, grénetière et discrète ; Françoise Jubert Du Thil, depositaire ; Marguerite-Adrienne Charpentier, boursière ; et Marie-Louise Racine-Porticol, toutes religieuses professes, assistées de frère François Delahaye, leur confesseur ; lesquelles ont promis garantir de tous troubles à François Pelé, maître

Série H – Clergé régulier

serrurier à Meaux, acquéreur pour lui, ses hoirs ou avant-causes, une petite maison de fond en comble, sise audit Meaux, rue de la Savatterie, contenant 17 pieds 1/2 de large sur ladite rue, sur 18 pieds et demi de long, moyennant 6 deniers de cens et 9 livres de surcens, lequel cens portant droit de lods, ventes et vins, sans qu'il y ait arbres, ayant fruits ou non, sur ledit héritage. (1 pièce, parchemin).

1715

364 H 6 Bail des dîmes d'Echampeu.

1544

364 H 20 Quittances portant la signature des prieures Françoise du Sart (1574), Françoise de La Rozière (1577), Hélène de Marru (1607).

1574-1607

364 H 23 Vidimus de l'acte de donation d'une terre au lieu-dit Le pré du Marais en faveur du Prieuré (1277). Donation par le seigneur des Marais, Philippe de Tillefontaine, de tous ses biens moyennant usufruit, en faveur des religieuses de Fontaines (février 1294). (2 pièces, parchemin).

1277-1294

364 H 24 Baux et rentes, concernant notamment le fief de la Chapelle des Marais. (12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier).

1461-1786

364 H 25 Mesurages et arpentages du fief de la Chapelle des Marais appartenant aux religieuses de Fontaines. (4 pièces papier ; 1 pièce, parchemin).

1493-1686

364 H 26 Déclaration des revenus possédés au fief de la Chapelle des Marais par les religieuses de Fontaines. (1 pièce, parchemin).

21/12/1539

364 H 27 Échanges concernant les religieuses de Fontaines à cause du fief de la chapelle des Marais. (1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin).

1582

364 H 28 Aveu, dénombrement et déclaration fournis par les religieuses de Fontaines au terrier du Comté de Crécy pour le domaine et censive de la ferme des Marais. (2 pièces, parchemin).

27/02/1782

364 H 29 Sentence pour les religieuses.

1458

364 H 30 Lettre de main-levée concernant un litige entre les religieuses du prieuré et couvent Notre-Dame de Fontaine-lès-Meaux et Gabriel Daleigre.

Transcription de la main-levée : « Furent présents Jehan Turquam procureur de Gabriel Daleigre ou Dalleigre et de damoiselle Marie Desontenille sa femme, seigneur et dame d'Oissery en France d'une part ;

Frère Mathurin Gueretin prêtre religieux [...] de l'église et couvent Notre-Dame de Fontaine-lès-Meaux de l'ordre et réformation de Fontevrault [Fontevraud] sujet sans moyen au saint (clergé ?) apostolique, procureur des religieuses prieuré et couvent dudit lieu d'autre part ;

Lesquelles parties disaient qu'elles étaient esdits mus en différend et en voie d'entrer en procès pour raison de saisie et mainmise que ledit Turquam audit nom desdits seigneurs et dame d'Oissery disaient lesdits seigneurs et dames avoir fait faire dès l'an mil cinq cent vingt-trois, vingt-quatre ou vingt-cinq en et sur un fief assis en la seigneurie chastel et chastellenie dudit Oissery qui fut à noble homme Jehan Dénoué écuyer seigneur du Plessis au Bois et de présent auxdites religieuses de Fontaines appartenant par donation et transport à eux fait par ledit Dénoué comme ils disent (des) le huitième jour de décembre 1496 dont la déclaration s'ensuit. C'est assavoir un fief assis en la ville et terroir dudit Oissery et Saint-Pathus qui fut et appartint anciennement a Pierre Tarenne et depuis audit Jean Dénoués lequel fief se consiste en dix-huit arpents quarante perches de terre ou environ, quatre livres tournois de menu cens et vingt et un chapon ou environ, desquelles terres la déclaration s'ensuit (détail) ;

Item soixante et onze solz trois deniers tournois de gros cens payables par chacun an à 2 termes c'est assavoir la première au jour Saint-Rémy chef d'octobre et l'autre moitié au jour de Noël sur plusieurs mesures et terres assises en ladite ville d'Oissery et au terroir d'icelle desquelles mesures et terres la déclaration s'ensuit (détail) ;

Item huit solz six deniers obole tournois de menus cens dus par chacun an par plusieurs personnes à cause de certains héritages situés et assis au village et terroir dudit Oissery payable chacun an au jour et terme Saint-Rémy chef d'octobre sur peine [...] de desquels héritages et terres les détenteurs ; et situations s'ensuivent (détail) »

1523

Ordre de la Visitation de Sainte-Marie

Monastère de Meaux

H 628 Acquisitions et ventes.

Domaine. - Vente par messire Charles de Beauquemare, chevalier, seigneur de Bourdeny, d'Ons-en-Bray et de La Morlaye, conseiller du Roi en ses Conseils, et président ès requêtes du Palais, demeurant à Paris, rue de Paradis, paroisse Saint-Gervais, au profit des religieuses du monastère de la Visitation de Notre-Dame, fondé à Meaux en 1631, représentées par dame Françoise Simon, veuve de feu noble homme Jacques Amaury, vivant receveur des tailles à Tonnerre et du taillon de la ville de Meaux, demeurant

aussi à Paris, dans l'enclos des Jésuites, « d'une maison assize au bourg de Dampmartin-en-France, consistant en un corps d'hostel, grange, estables, court, jardin et clos tenant à icelle, où y a 1 arpent de vigne, appelée anciennement la ferme de Boulancourt, avec toutes les terres labourables dépendant de ladite maison, moyennant la somme de 20, 500 livres. » - Aliénation de la même ferme par les dames de la Visitation, au profit d'honorable homme Pierre Antheaulme, aide de panneterie du Roi, demeurant au bourg de Dammartin, et de Marguerite de La Clef, sa femme, pour le prix de 8, 000 livres de principal, et 1, 700 livres pour présent de l'église ; - acquisitions de terres sises au Plessis-l'Évêque, à Oissery, Marcilly, Gesvres, etc., et d'une maison, cour, jardin et autres dépendances, sis à Meaux, pour l'agrandissement du couvent Notre-Dame, etc. (9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1595-1764

H 629

Déclarations et mesurages de biens appartenant au monastère.

Domaine. - Déclaration générale des biens appartenant aux religieuses du monastère de la Visitation de Notre-Dame, établi à Meaux, « en conséquence des permissions, tant de Mgr de Vitry, comme en estant le gouverneur, de MM. les bailli, lieutenant-général, maire, eschevins et habitants, que de Mgr de Belleau, lors évêque dudit Meaux, en date des 13 août et 30 septembre 1630, et 28 avril 1631, confirmées par lettres-patentes du roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, » ladite déclaration faite en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du 12 décembre 1673, par dévoie mère Claude-Agnès Le Breton, supérieure ; - Marie-Thérèse d'Alibert, assistante, etc. ; - autres déclarations fournies par les mêmes religieuses aux terriers de la châtellenie d'Oissery, et des seigneuries de Villemareuil et Vaucourtois, ces dernières, mouvant en censive de très-haute et très-puissante princesse, madame Marie-Louise de Rohan-Soubise, veuve de très-haut et très-puissant prince Mgr Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comte de Marsan, gouvernante des Enfants de France. - Déclarations et mesurages de la ferme de Sainte-Marie, sise à Juilly, et des terres en dépendant, dressés à la requête des sieurs Denis Collinet et Simon Hébert, laboureurs audit Juilly, fermiers sortants, par Crépin Benoist, arpenteur ordinaire du Roi ès eaux et forêts, et Augustin Yvon, professeur de mathématiques, mesureur et arpenteur, résidant à Thieux, etc. (1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier).

1674-1783

H 630

Baux.

Domaine. - Baux à loyer de vignes, terres, prés et jardins situés à Meaux, Saint-Mars, Oissery et Dammartin, consentis par mesdames Louise-Henriette de Comminges, Élisabeth-Françoise de Jassaud, Louise-Charlotte de Chevy, toutes successivement prieures du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, fondé au faubourg de Chaage, en la ville de Meaux, au profit de : - Mathieu et Pierre Notin, vigneron à Crégy ; - Jean Mouy l'aîné et François Hérivaux, aussi vigneron à Dammartin en France ; - sieur Jean Haquin, laboureur à Juilly, et Marguerite Benoist, sa femme, preneurs d'une ferme sise audit Juilly,

200 arpents de terres labourables et autres héritages ; - Laurent Pierre Cocault, de même état, demeurant à Oissey ; - autres baux à loyer de 78 arpents 58 perches de terre, pré, jardin et autres héritages, en 15 pièces désignées en l'un de ces baux, passé à Nicolas-Germain Blanchet, laboureur, et à Marie-Louise Maulny, sa femme, demeurant à Dammartin en Goële, moyennant, outre les charges, la quantité de 6 setiers de blé, pur froment, sain, sec, net, loyal et marchand, mesure de Meaux, et 400 livres en deniers, etc. (6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier).

1739-1772

H 631 Actes de vêtture, noviciat et profession.

Personnel. - Actes de vêttures, noviciats et professions, faits dans le monastère de la Visitation de Notre-Dame, dressés conformément aux articles 25, 26, 27 et 28 de la déclaration du roi Louis XV en date du 9 avril 1736. - Prises d'habit par : - dame Geneviève-Marguerite Tourier, native de Noyon, veuve de M. Jean Lequeux, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de la ville de Roye, en Picardie, âgée de 56 ans ; - Françoise-Élisabeth Guichon de Brulon de Courteaut, fille de M. Michel-François Guichon de Brulon, ci-devant greffier en chef du Parlement, et de présent secrétaire honoraire de la Cour, et de mademoiselle Marie-Anne Gellain, demeurant à Paris ; - Françoise de Marguenat, fille de messire Pierre de Marguenat, écuyer, seigneur en partie de Flamerecourt, et de demoiselle Marie de Saint-Vincent, décédés ; - Louise-Auguste de Chevry, fille de messire Louis de Chevry-Melun, seigneur de Chevry et de Vaudoy, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Geneviève-Élisabeth Thirement, née à Paris, paroisse Saint-Sulpice ; - Jeanne-Victoire, fille de messire Jacques Passelaigue, écuyer, seigneur de La Guette, et de dame Marie-Henriette Veillet, baptisée en l'église paroissiale de Chaage, faubourg de Meaux ; - profession de cette dernière, sous le nom de Chantal Passelaigue, etc. (Cahiers, In-folio, 69 feuillets, papier).

1737-1787

H 878 Professions de religieuses et de soeurs converses.

Personnel. - Actes de baptême et de profession des religieuses de chœur et soeurs converses du couvent de la Visitation de Sainte-Marie, fondé à Meaux en 1631, par madame Françoise Simon, veuve de M. Jacques Amaury, receveur des tailles de l'Élection de Tonnerre, et du taillon de Meaux, avec le consentement du maréchal de Vitry (Nicolas de L'Hospital), gouverneur de Meaux (consentement obtenu dès le 3 août 1630), et avec celui de la ville, qui ne le donna que le 30 septembre suivant, quoique les nouvelles religieuses aient été mises en possession de leur établissement le 14 juin de la même année. Madame Amaury, qui était très-attachée à saint François de Sales, avait assisté, de tout son pouvoir, la mère de Chantal dans la fondation, à Paris, du premier monastère de l'ordre de la Visitation. - Profession, comme religieuse de chœur, de Louise-Joséphine-Élisabeth Auberge, dite soeur Louise-Joséphine, fille de Michel Auberge, garde des chasses de M. le marquis de Nointel, et de Louise-Geneviève Surelle, son épouse ; née le 27 janvier 1759, baptisée le lendemain dans l'église dudit Nointel, diocèse de Beauvais ; - du 9 août 1724, baptême de Sébastienne-Marguerite-

Constance, née la veille, fille de M. Pierre-Paul Antheaume, bourgeois de Meaux, contrôleur du Grenier à sel de cette ville, et d'Anne-Marie Raulin. Le parrain a été Sébastien Barbeneux, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres ; la marraine dame Geneviève-Marguerite Marin. Mademoiselle Antheaume a fait profession, au monastère des Visitandines, le 3 mai 1745 ; - l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1744, le 8 novembre, la soeur Marie, appelée dans le monde Charlotte-Marie, fille de messire Henri-François de Saint-Belin, seigneur de Fontaine en Duesmois, et de madame Anne-Marie de Rose, née à Fontaine, bailliage de La Montagne, généralité de Dijon, âgée de vingt-quatre ans, après avoir accompli son année de noviciat, a fait sa profession, pour le rang de religieuse de choeur, de son propre mouvement et sans contrainte ; - du 4e jour de janvier 1764, baptême de Marie-Charlotte-Françoise, fille de sieur Louis Boutet, conseiller du Roi, receveur des tailles, ancien et alternatif de l'Élection de Dourdan, et de dame Marie Anne-Françoise Fongerange ; - du 1er septembre 1765, profession de demoiselle Geneviève Desconsalles de Montagnet, fille « à noble messire Jacques Desconsalles de Montagnet et à noble dame Constance Verdier, » née à Darban, diocèse d'Auch, le 13 septembre 1745 ; - extrait des registres de la paroisse de Saint-Sulpice et Saint-Antoine du Pin en France, Élection de Paris : « L'an 1745, le 11 mars, Marie-Anne Élie, fille de Claude Élie, entrepreneur, marguillier en charge de cette paroisse, et de Marie-Anne Charles, son épouse, née en légitime mariage, le 9 dudit mois, a été baptisée sur les saints fonts. Le parrain, messire Charles-André Bultalot, curé de ladite paroisse ; la marraine demoiselle Marie-Anne Toté ; » - l'an 1752, le 31 janvier, a été baptisée, par le curé-doyen de la paroisse Saint-Étienne et Saint-Denis de La Ferté-au-Col, dite sous-Jouarre, diocèse de Meaux, Eugénie, née le même jour, fille de sieur Claude-Joseph Goy, ingénieur des ponts et chaussées, résidant audit lieu, et de dame Thérèse-Françoise Poirot, sa femme. Le parrain haut et puissant seigneur Léopold-Charles de Choiseul, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, archidiacre et grand-vicaire de Châlons-sur-Marne, grand-prévôt de l'église séculière et collégiale de Remiremont, prieur commendataire de Saint-Pierre et Saint-Paul de Reuil, représenté par Jean-Pierre Hattingais, prêtre, curé et doyen de cette ville et paroisse ; la marraine haute et puissante dame, madame Charlotte-Eugénie de Choiseul-Stainville, dame et chanoinesse de l'insigne église collégiale de Saint-Pierre dudit Remiremont, représentée aussi par dame Marie-Catherine Desnouëlles, femme de messire Jean-Jacques Bourdin, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de La Barre, etc. ; - du 23 novembre 1751, naissance de Clémence-Émilie, fille de messire Guillaume de La Ville-Léon, chevalier, sieur de La Ville-Valir, et de dame Marie Gauderelle, dame de La Ville-Valir, son épouse ; baptisée en la paroisse de Pommeret, évêché de Saint-Brieuc, le 24 dudit mois. Mademoiselle de La Ville-Léon a fait profession le 17 janvier 1773 ; c'est M. de Saluces, abbé de l'abbaye de La Boissière, vicaire du diocèse de Meaux, qui a fait la cérémonie ; - acte de profession de Rose-Félicité Villiers, âgée de dix-sept ans, fille de M. Charles Villiers, bourgeois de Paris, et de dame Thérèse Boissel, née en ladite ville, paroisse Saint-Sauveur, le 15 décembre 1743. Mademoiselle Villiers était supérieure des religieuses de la Visitation de Meaux, lors de la suppression de l'établissement. (43 pièces, papier).

1724-1785

- 373 H 3 Pièces relatives à l'union au monastère du prieuré de Sainte-Catherine de Rouvres (Oise), dépendant de l'abbaye de Saint-Faron.
1732-1734
- 373 H 7 Quittances signées des supérieures Claude Agnès Le Breton (1673), Françoise-Elisabeth Le Picart (1684-1705), Anne-Joseph Sauge (1753).
1673-1753
- 373 H 8 Noms de Messieurs les ecclésiastiques qui obligé ce monastère avant la Révolution, le tout tiré des annales.
XVIIème s.-XVIIIème s.

Monastère Melun

- H 632 Pièces relatives à la fondation (1635) et à la dotation du couvent.
Fondation. - Copies collationnées des lettres patentes du roi Louis XIII portant confirmation et approbation de rétablissement, à Melun, des filles de la Visitation de Sainte-Marie, ainsi que de l'enregistrement de ces lettres au Parlement de Paris, en 1634. - Acquisitions d'héritages pour la fondation dudit monastère ; - quittances de prix de vente et d'amortissement, données aux religieuses par le Roi, et autres, notamment par les religieux, prieur et couvent de Saint-Sauveur de Melun, ordre de Saint-Augustin ; la quittance de ces derniers contenant déclaration des biens acquis pour asseoir ledit monastère. - Vente par Michelle Desbourneaux, veuve de maître Luc Chaumery, vivant chirurgien à Melun, aux humbles et dévotes religieuses de la Visitation, d'un jardin clos de murs, sis en la rue de Samoï, ce accepté par soeurs Marie Catherine Dupré, assistante, tenant lieu de la supérieure, pour son absence ; - Anne Marguerite-Clément ; - Marie Françoise Delaunays ; Françoise-Angélique Poncet ; - Marie-Marguerite Salbruce ; - Anne-Gertrude Sué ; - Jeanne-Françoise Leroy ; - Marie-Madeleine de Richelieu, etc ; - autre vente faite au profit des mêmes religieuses, par les marguilliers et habitants de la paroisse Saint-Ambroise, de 56 toises de terrain à prendre dans le cimetière de cette paroisse, etc. (21 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).
1609-1695
- H 633 Actes de vêtture, noviciat et profession.
Personnel. - Actes de vêtures, noviciats et professions faits au monastère de la Visitation de Sainte-Marie, à Melun. - Voeux et professions des soeurs : - Hilaire-Angélique Nérot, fille de Claude Nérot, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de Marie-Anne Vaille, demeurant à Paris, paroisse Saint Eustache ; - Louise-Arsène Tourolle, fille de Charles-Dominique Tourolle, écuyer, porte-arquebuse du Roi, et d'Élisabeth Balon ; - Anne-Bénédicte Duhallay, fille de René Duhallay, conseiller, secrétaire du Roi, demeurant à Paris, paroisse Saint-Paul, et de défunte Bénédicte Jallet, âgée de 15 ans et demi ; - Marie-Marthe de Boysse, fille de messire Jacques-Joseph,

Série H – Clergé régulier

comte de Boyssse, demeurant au château de La Farge, paroisse de Chambray, en Limousin, et de dame Marthe-Ambroise Landouillet de Logivière, comtesse de Boisse ; - Marie-Geneviève Des Roches-Herpin, fille de feu messire François Des Roches, en' son vivant, chevalier, seigneur de Bois-Boudran, Fontenailles, etc, et de dame Marie Geneviève Desponty, etc. (*Cahiers, In-4°, 23 feuillets, papier*).

1737-1755

374 H 2 Autorisation donnée aux religieuses par l'archevêque de Sens d'établir un monastère à Melun.

1635

374 H 4 Commission de l'archevêque de Sens à l'abbé de Ségurien, chanoine de Notre-Dame de Melun pour le représenter à l'élection de la Supérieure.

1747

374 H 5 Etat des revenus et des charges du monastère.

1727

374 H 6 Dons et legs : rentes et fondations ; pensions de religieuses.

1640-1765

374 H 7 Acquisitions, baux, titres nouveaux, déclarations et partages ; accords avec le prieuré de Saint-Sauveur et la paroisse Saint-Ambroise de Melun.

1625-1763

374 H 8 Vente et échange de terres sises à By, près Thomery, appartenant au Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre.

1722-1779

Ordre de Saint-Augustin

La Ferté-Gaucher, Couvent de Sainte-Monique

Uni à Notre-Dame de Meaux en 1775.

H 873 Actes de vêtures, noviciats, professions et sépultures.

Personnel. - Actes de sépultures, vêtures, noviciats et professions, rédigés dans le couvent des chanoinesses régulières de La Ferté-Gaucher, en exécution de la déclaration du Roi, du 9 avril 1736. - Du 5 juillet 1745, prise de l'habit de novice par Madeleine Bouton, dite de Sainte-Rosalie, âgée de dix-huit ans, fille de M. François Bouton, bourgeois de Paris, et de dame Marie Igoust, son épouse ; - 19 janvier 1746, inhumation, dans le cloître du monastère, par le père Dusart, religieux augustin, de la mère Jeanne Drouet,

dite de Saint-Alexis, fille de feu Gabriel Drouet, médecin à Rebais, et de demoiselle Marie-Augustine Pinondel, âgée de soixante-trois ans, et ayant quarante-quatre ans de profession ; - 13 novembre 1749, prise de l'habit de novice par Marie Nacquart, dite de Sainte-Bathilde, âgée de vingt-cinq ans, fille de M. Pierre Nacquart, écuyer, sieur d'Avis, et de dame Louise-Catherine-Françoise Caillot de Hauterive ; - du 9 juin 1750, inhumation de la mère Jeanne Cordier, dite de Sainte-Thérèse, fille de feu M. François Cordier, bourgeois de Reims, et de madame Jeanne Bridet, âgée de soixante-dix-neuf ans, ayant soixante-un ans et seize jours de profession, etc. (*Cahier, petit in-folio, papier, 8 feuillets écrits*).

1744-1750

Meaux, Abbaye Notre-Dame

Anciennement abbaye d'Ormont, transférée à Meaux en 1629.

H 602 Inventaire des titres du monastère d'Ormont transféré à Meaux.

« Inventaire des titres, contrats et autres papiers concernant les biens, terres, revenus, héritages et rentes appartenant à l'ancienne abbaye de Notre-Dame d'Ormon des chanoinesses régulières transférées en la ville de Meaux, dans le cours de l'année 1629, avec les permissions du Saint-Siège, de Mgr l'archevêque de Reims, de l'évêque de Meaux et des lettres patentes de Sa Majesté. Ledit inventaire commencé par l'ordre et sous le gouvernement de madame Françoise de Malon de Bercy, très-illustre et très-digne abbesse de ladite abbaye. » - État général de ses biens ; - bulles des papes ; - lettres de provisions et démissions d'abbeses ; - règlements, constitutions, visites d'évêques ; - indulgences accordées par le Saint Siège, associations avec plusieurs communautés religieuses, etc. - Origine et fondation de l'abbaye d'Ormon : « Jean, seigneur de Courlandon, à tous ceux qui ces lettres verront, salut ; nous voulons que tout le monde sache que, du consentement d'Elvide, mon épouse, et de Fanche, ma fille, j'ai donné et accordé, en perpétuelle aumône, à l'abbaye de Notre-Dame de Courlandon, que j'ai fondée dans mon propre patrimoine, le pouvoir de faire moudre librement et sans obligation de payer, dans mon moulin de Courlandon, 10 setiers de blé, chaque semaine, pour la propre nourriture des religieuses, » etc. (*Registre, In-folio, 426 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1234-1692

H 603 Revenus et charges de l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux. - Revenus. - Franc-salé : 6 minois de sel à prendre sur le grenier de Meaux, accordés à ladite abbaye, par le roi Louis XIV, confirmés par lettres patentes de Louis XV, à charge de payer le prix marchand, avec quelques droits établis postérieurement, soit 64 livres 1 sou ; - moitié des dîmes de la paroisse de Bailleux-lez-Fisines, 700 livres ; - ferme de Louvres-en-Parisis, 40 setiers de blé, mesure de Meaux, et 500 livres en deniers ; - ferme de Voulangis, 700 livres en argent, 4 setiers de vesce, 12 fromages, 12 paires de pigeonneaux et 2 charges de fruits ; - tuilerie dudit Voulangis, 4, 000 de tuiles et 100 livres en deniers ; - rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, 3, 045 livres la sous 6 deniers

en 18 parties ; - rentes diverses dues à ladite abbaye, par : - madame Marie-Claire Portier, ci-devant veuve de messire Jean-Baptiste Brissard, à présent femme de M. le comte d'Orival, demeurant à Paris, rue Taranne, et madame veuve Portier, demeurant en sa terre de Soulières, près Épernay, 200 livres ; - Nicolas Courtier, laboureur à Oissey, 150 livres ; - les secrétaires du Roi du grand collège, 800 livres, etc. - Rente de 41 livres 10 sous, sur les tailles de l'Élection de Meaux, donnée au prieuré de Mont-Denis, par M. de Bonardy, père de madame de Bonardy, prieure perpétuelle de ce prieuré, supprimé par décret de M. Berger de Charencey, grand-vicaire de Meaux, en date du 13 mars 1734, etc. (*Registre, In-folio, 215 feuillets, papier*).

1754-1777

- H 604 Revenus. - Sommier des biens donnés à loyer et à longues années, par les religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Meaux, consistant en une ferme située à Augers, provenant du monastère de Sainte-Monique de La Ferté-Gaucher, avec 168 arpents de terre et autres héritages en dépendant, le tout loué 250 livres en deniers, 250 boisseaux de blé et 2 chapons. - Autres biens provenant du même monastère : - ferme de Fay, paroisse de Choisy-en-Brie et 74 arpents de terre, donnés à bail au sieur Jean Lacoste, moyennant 351 livres, 60 boisseaux de blé et 2 chapons ; - ferme de Feraubry, paroisse de Chartronges, et 130 arpents de terre loués à Louis Moreau et à Marguerite-Colombe Picart, sa femme, au prix de 250 livres, 250 boisseaux de blé, un demi-cent de gerbes de paille et 4 chapons, etc. (*Registre, In-folio, 331 feuillets, papier*).

1777-1789

- H 605 Domaine. - Baux à loyer de fermes situées a Augers, à Feraubry, paroisse de Chartronges ; à Fay, paroisse de Choisy-en-Brie ; à Saint-Mard, Saint-Martin-des-Champs en Brie, Saint-Martin-lez-Voulangis et Trilport, passés par les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux, au profit de : - Marie-Louise Bouhaire, veuve de Jean Tissier, fermière à Augers ; - Louis Moreau, laboureur à Feraubry ; - Denis Bouy, de même état, et Louise-Généreuse François, sa femme, demeurant ensemble à Fay ; - Louis-Léger-Gabriel Lemrez, maire de la ville de La Ferté-Gaucher ; - Antoine Raoult, laboureur à Campigny, paroisse de Saint-Martin-des-Champs ; - Antoine Benoist, aussi laboureur, et Cécile Pottier, sa femme, demeurant à Voulangis ; - Pierre-François Geoffroy, de même état à Trilport. - Procès-verbaux d'arpentage desdites fermes d'Augers, Fay et Trilport, dressés, les deux premiers, à la requête de messire Louis Du Tremblay, prêtre-chanoine de l'Église cathédrale Saint-Étienne de Meaux, promoteur général du diocèse, au nom et comme économ séquestre des biens et revenus du monastère de Sainte-Monique, fondé à La Ferté-Gaucher, et uni à l'abbaye Notre-Dame de la ville de Meaux, etc. (*8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier*).

1663-1789

- H 606 Domaine. - Baux à loyer de la tuilerie de Voulangis, paroisse de Saint-Martin ; procès-verbal de mesurage de cette tuilerie ; - autres baux à loyer de terres, prés et bois situés à Trilport, Varreddes, Boufrigneux et Louvres-en-Parisis ; -

baux emphytéotiques de 2 arpents 24 perches de terre, en 2 pièces, audit lieu de Trilport, et d'une ferme sise à Louvres, le tout consenti par mesdames Élisabeth Pajot, Marie-Ulphe de Bonnard, Marguerite-Gabrielle de Bouillé, et Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, successivement abbesses de l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux, avec le concours des dames prieure, sous-prieure et officières de la communauté, au profit de : - Louis Houbé, Gabriel Emblard et leurs femmes, demeurant à Voulangis ; - François Geoffroy, laboureur ; Pierre-Charles Corne et Pierre-François Pothonnier, vigneron ; Nicolas Léoté, aussi laboureur, tous demeurant à Trilport ; - Étienne Clair et consorts ; François et Pierre Manche, Nicolas Moreau, Jean Lhoste, Charles et Jean Denis, Pierre et Mathieu Grappin, tous vigneron à Varreddes ; - Pierre Prévost et Jean Brandin, laboureurs à Louvres ; - François Chenu, marchand hôtelier à Sentis, etc. - Déclaration fournie au terrier du domaine royal de Montceaux, par les dames abbessse et religieuses de l'abbaye Notre-Dame, fondée au Grand-Marché de Meaux, pour satisfaire aux déclarations du Roi des 20 juillet 1656, 7 novembre 1657, 30 mars 1658, 26 mars 1659 et aux arrêts de la Chambre souveraine du domaine établie pour la confection d'un papier terrier général de tous les biens relevant de Sa Majesté, etc. (11 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier).

1660-1784

H 606/1 Domaine. - Plan du mesurage de la tuilerie de Voulangis, paroisse de Saint-Martin.

Plan de la tuilerie de Voulangie appartenant aux dames religieuses de Notre-Dame de Meaux fait relativement au procès verbal de Didier, arpenteur à Germigny, du mois de mai 1774.

1774

H 607 Acquisitions et titres nouveaux.

Rentes foncières. - Titres-nouveaux de rentes à percevoir sur héritages situés à La Chair-aux-Gens, paroisse de Jouy-sur-Morin ; à Mongrolle et à Montbarbin, paroisse de La Chapelle-sur Crécy ; à Varreddes, Fismes, Magneux, Ormon et Vrigny, dues aux religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux, par : - Nicolas Clou, vigneron à La Chair-aux-Gens, et Perrette Clou, sa soeur ; - François et Jean Thomé, aussi vigneron au même lieu ; Pierre-Étienne Raoult et Jean-Baptiste de Rivière, ce dernier, à cause de Marie Raoult, sa femme, demeurant à Crécy-en-Brie ; - Jean-Pierre Lhuillier, manouvrier à Montpichet, et Claude Mathelain, de même état, ayant épousé Marie-Jeanne Lhuillier ; - Jean-Jacques Le Riche, vigneron à Varreddes, et consorts ; - Nicolas Promsy, soldat dans les Gardes-Françaises, compagnie de Clois, et Jacques Cousinart, aussi laboureur à Orne, pour lui et se portant fort de Marie-Jeanne-Catherine Promsy, sa femme ; - cession par les religieux de Sainte-Saintin de Meaux, à révérende dame Louise de La Vieuville, abbessse de Notre-Dame, et à ses religieuses, d'une maison et dépendances, en ladite ville, avec la jouissance de l'emphytéose appartenant à Julienne de Suyot, veuve de Martin Doucet, vivant maître boulanger à Meaux, etc. (24 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1628-1787

H 608 Actes de vêtements, noviciats et professions.

Personnel. - Actes de vêtements, noviciats et professions, faits en l'abbaye Notre-Dame de Meaux, dressés en exécution de la déclaration du Roi Louis XV, en date du 9 avril 1736. - Vêtements ou prises d'habit par demoiselles : Marie-Angélique Boullerot, âgée de 18 ans, fille de maître Alexandre Boullerot, avocat en Parlement, procureur au Châtelet et en l'Officialité de Paris, et de dame Marguerite-Élisabeth Savin, son épouse ; - Marie-Madeleine Leviez, âgée de 31 ans, fille de feu Charles Leviez, vivant notaire à Meaux, et de dame Anne Hébert ; - Antoinette-Louise de Partelaine, nommée en religion soeur Sainte-Julie, fille de M. Quatresaux de Part laine et de dame Marie-Anne Berlin Du Rocheret, décédée ; - Marie-Louise-Adélaïde de Chavigny, fille de M. Nicolas-Zacharie de Chavigny, chevalier, seigneur de Corobert, maréchal des logis de la première compagnie des mousquetaires, et de dame Louise-Catherine Le Coeur, etc. - Vœux et professions prononcés par soeurs : - Catherine-Charlotte Huby, de Sainte-Euphrasie, fille de messire Pierre Huby, seigneur de Saint-Martin-Les-Coutures, Lagny et autres lieux, conseiller du Roi, président, trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité de Paris, et de dame Louise-Madeleine Le Duc de Pouzay ; - Élisabeth-Angélique Dassy, de Sainte-Eulalie, fille de feu sieur Claude Dassy, marchand épiciier à Meaux, et de dame Marie-Barbe Marsault ; - Anne de Terment, fille de messire Hugues de May de Terment, chevalier, seigneur de La Villederie et autres lieux, et de dame Marie-Louise Le Prêtre, de la paroisse Saint-Solemène, en la ville de Blois, etc. (*Cahiers, 69 feuillets, papier*).

1740-1789

H 609 Inventaire des titres du monastère de Sainte-Monique de La Ferté-Gaucher.

Monastère de Sainte-Monique de La Ferté-Gaucher, uni à l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux. - État, en forme d'inventaire, des titres, pièces et enseignements de ce monastère, supprimé en exécution des décrets, lettres patentes et arrêts d'enregistrement des 5 avril 1775, décembre suivant et 14 avril 1777. - Donation entre-vifs, par madame la marquise de Montglat, aux religieuses du monastère de Sainte-Monique, de la maison conventuelle où il était établi. - Sentence contradictoire des requêtes de l'Hôtel, qui condamne M. Jean-Baptiste-François de Clermont, comte d'Amboise, M. Jacques de Choiseul, comte de Stainville, et madame Thomase-Thérèse de Clermont d'Amboise, son épouse, au paiement d'une rente de 250 livres constituée au profit dudit monastère ; - acte capitulaire des religieuses de l'abbaye royale Notre-Dame de Meaux, par lequel elles reconnaissent avoir reçu de M. l'abbé Du Tramblay, séquestre des biens et revenus du monastère de Sainte-Monique, les titres énumérés en l'inventaire qui précède ; - extrait de cet inventaire. - Liquidation, par les commissaires généraux nommés à cet effet, par le Roi, tant des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé, que des offices de payeurs et contrôleurs de ces rentes. (*3 pièces, papier*).

1725-1777

Série H – Clergé régulier

- 359 H 4 Quittances des religieuses de sommes versées pour la pension de la soeur de Vaugrol.
1654
- 359 H 5 Lettre de l'abbesse à A. de Bouillé.
1772
- 359 H 6 Procès-verbal de la lecture de bulles pontificales par Henri Mondolet, official de Bossuet, évêque de Meaux, portant les signatures de toutes les religieuses.
1695
- 359 H 12 Pièces relatives à une dette contractée envers les religieuses par Marie Boutin, ancienne tourière du monastère.
1739
- 359 H 13 Acte de réception par frère Pierre Mercier général et grand ministre de l'ordre de la Sainte-Trinité des captifs des religieux du Monastère à la participation de toutes les indulgences et Grands spirituels accordés à son ordre par les papes et de toutes les oeuvres faites pour le rachat des captifs.
15/04/1665

Nemours, Couvent de la Congrégation

- H 636 Acquisitions.
Domaine. - Ventes de différents biens situés à Amponville, Foljuif, Fay, Nemours et Saint-Pierre, consenties au profit des révérendes mères et religieuses de la Congrégation de Nemours, par : - Mathurin Débonnaire, greffier du bailliage de cette ville ; - Jacques Géault, boucher à Pithiviers ; - Perrine Durant, veuve de défunt Jacques Picart, vivant laboureur à Fontainebleau ; - Mathurin Grenet, sergent royal à Larehant, etc. - Contrat d'acquisition, par les mêmes religieuses, de la ferme de Filbois et autres sans désignation, sises à Aufferville, provenant de Jacques Jolly, valet de garde-robe de feu Mgr le duc d'Orléans, et de messire Louis de Lucet, prêtre, écuyer, sieur d'Aufferville, y demeurant. - Baux à loyer des fermes dudit lieu d'Aufferville, d'Amponville, Chevrainvillers et Guercheville, passés au profit de : - Marc-Antoine Paillard, laboureur ; - Colombe Benoist, veuve de Pierre Pruneau, et Claude Pruneau, son fils, garçon majeur, tous demeurant à Aufferville ; - Charles Souchof, aussi laboureur à Amponville ; - François Paillard, de même état, à Chevrainvillers ; - Étienne Ozanne et Catherine Picart, sa femme, demeurant à Guercheville. - Déclarations censuelles passées aux terriers de dame Florimonde-Renée de..., veuve de messire Gilles de Rouget, chevalier, marquis du Plessis-Bellièvre, - et de Mgr Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, pour raison de son fief du Buisson, en la paroisse de Guercheville. (20 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier).
1657-1787

H 637 Rentes actives et passives.

Titres de rentes dues aux religieuses de la Congrégation de Nemours, par Étienne et Jean Jeannotin, maçons ; Martin Jeannotin, tailleur d'habits ; Joseph Payen, manouvrier, comme ayant épousé Marguerite Jeannotin, et autres, demeurant à Aufferville, qui tous ont reconnu successivement être redevables, envers lesdites religieuses, de 8 livres de rente foncière, au capital de 160 livres, à cause de la prise à ce titre, par Pierre Jeannotin, maçon à Aufferville, d'une mesure, où ci-devant était construite une maison, dans la grande rue de ce lieu, avec un demi-arpent de terre derrière ; - autres titres-nouveaux passés au profit des mêmes religieuses représentées par Françoise-Élisabeth Des Roches, Marie-Barbe-Félix Des Touches, Catherine-Jeanne Gillet, Auguste-Séraphine Gaudet, Madeleine-Louise Girard et Thérèse Boulanger. - Constitution de rentes par lesdites dames religieuses au profit de : - dame Marie Cottard, veuve de René Fontenoy, vivant conseiller du Roi, élu en l'Élection de Nemours ; - Marie-Anne Criblier, veuve de Jean-Baptiste Frot, marchand boucher en la même ville ; - dame Marie-Julienne Lemoine, de Nonville, veuve du sieur Pierre Mercier, marchand orfèvre audit Nemours, etc. (15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier).

1679-1786

H 880 Extraits d'actes de baptême de religieuses (1704-1759). Décret d'union des biens du monastère des Bernardines de Bray-sur-Seine à celui de la Congrégation de Nemours (1760).

Copie du décret d'union des biens du prieuré et monastère des Bernardines de Bray-sur-Seine, à celui de la Congrégation de Nemours, par Mgr Paul d'Albert de Luynes, prêtre, cardinal de la Sainte-Église Romaine, du titre de Saint-Thomas in Parione, archevêque et vicomte de Sens, premier aumônier de madame la Dauphine ; qui, sur le vu d'un arrêt du Conseil d'État, portant que le Roi étant informé qu'il ne restait plus, dans le prieuré de la ville de Bray, qu'un petit nombre de religieuses, lesquelles, par leur caducité, n'étaient plus en état de remplir les exercices spirituels, a ordonné qu'il serait incessamment procédé à la suppression dudit monastère, et ses biens appliqués au profit d'une communauté du diocèse de Sens. Cette suppression, faite aux conditions ci-après exprimées par M. le duc de Mortemart, baron de Bray, dans le consentement qu'il a donné à cet effet, savoir : que la ferme de Courtevroust, située en Brie, sera abandonnée, à perpétuité, à la Charité de Bray, pour y entretenir quelques soeurs ou filles dévotes, chargées de tenir les écoles gratuites, prendre soin des pauvres et y exercer les autres oeuvres de charité, dont étaient tenues lesdites religieuses, suivant les donation et testament de Nicole Bernard, bienfaitrice du monastère. - Personnel. - Actes de naissance et de baptême de plusieurs religieuses, agrégées et soeurs converses dudit monastère, fondé à Nemours, en 1641, par les mères de Joigny. - Extrait des registres de baptêmes de la paroisse Saint-Pierre de Villemaréal, diocèse de Sens, Généralité de Paris, Élection de Nemours : Marie-Marguerite, fille de François Boinard et d'Élisabeth Belliot, son épouse, a été baptisée le 9e juin 1742 ; - le 5 août 1748, a été baptisée Octavie-Romaine, née le même jour en la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nemours ; fille d'Antoine-Louis-Vincent Du

Fourneau et d'Octavie Garnier, sa femme. Le parrain a été Étienne-Simon Constant, la marraine Anne-Romaine Le Claire ; - le 24 novembre 1743, a été baptisée, par le sieur Reconseil, vicaire de Nemours, Marie-Jeanne, fille de Simon Hervy, jardinier, et de Jeanne Jasson. Le parrain a été Pierre Coulon, et la marraine Marie Monguard, dite Beaujard, épouse de Paul Provenchère ; - le 18 février 1759, est née et a été baptisée à Nanteau-sur-Lunain, diocèse de Sens, Madeleine, fille de Louis Morin et de Marie-Anne Duteil ; - extrait du registre des actes de naissances, mariages et décès de la paroisse de Burcy : « L'an de notre seigneur Jésus-Christ, 1747, le 25 novembre, a été baptisée Marie-Catherine, fille de Jean Mandon et de Nicole Pauly. Le parrain François-Jean Vier, la marraine Elisabeth Denis ; » - Le dimanche 29e juin 1704, a été baptisée, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours, Marie-Anne, fille de Jacques Rogué, vigneron, et d'Anne Pinguet, née le même jour, sur les neuf heures du matin. Le parrain Mathurin Boucheny, la marraine Louise Bonnard, qui a signé avec le sieur Foucault, vicaire. (20 pièces, papier).

1704-1759

Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique

Couvent de Rozay

H 676 Baux, échanges et déclarations.

Domaine. - Déclarations fournies par les religieuses Dominicaines de Rozoy, aux terriers de M. Robert, conseiller du Roi en tous ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes à Paris, seigneur de La Fortelle, de Nesles, La Motte-lez-Nesle, du Plessis, de Cerqueux, Pavant, Grez, Ormeaux en partie, et autres lieux ; - de messire Jean-Philbert Olier, chevalier, seigneur de Touquin, Pezarches, Malvoisine et Longmarchais, ancien capitaine de carabiniers ; - de M. Anne-Pierre de Montesquiou, seigneur de Mauperthuis et desdits lieux de Pezarches, Touquin, etc. - Nomination d'homme vivant et mourant fourni par les mêmes religieuses, à messire Jean-André Vassal, chevalier, conseiller du Roi, receveur général des finances et trésorier de ses fortifications du Languedoc, Roussillon et pays de Foix, seigneur haut justicier, censier et grand voyer de la terre et paroisse de Nesles-la-Gilberde, demeurant ordinairement à Montpellier. - Baux à loyer des fermes de Moulin-Donné et de Nesles, de lots de terres situées à Pezarches et à Villeneuve-la-Hurée, ainsi que d'une maison à Rozoy ; - bail emphytéotique d'une autre maison sise en la même ville. - Acte d'échange entre les religieuses du lieu, et madame Charlotte Dupuy de Digny, dame de la châellenie de Mormant, veuve de haut et puissant seigneur Charles-Nicolas-Mathieu Le Bascle, marquis de Moulins, etc. (12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1691-1778

H 677 Dons et revenus.

Contrat de donation, au profit des religieuses du monastère de Saint-Dominique établi à Rozoy, d'une rente de 62 livres 10 sous et de 30 arpents

de terre, situés au territoire de Nesles, par Jeanne Desloges, fille de feu maître Claude Desloges, vivant receveur de la terre et seigneurie de La Chapelle-Gauthier, et de dame Anne Faré, afin par ladite Jeanne Desloges, d'être reçue à faire profession comme religieuse de choeur audit monastère et d'y être nourrie et vêtue pendant sa vie. - Titres-nouveaux de plusieurs parties de rentes dues auxdites religieuses, sur héritages situés à Bonfruit, paroisse d'Aubepierre, à La Chapelle-Iger, Nesles, Pezarches, Voinsles et Vrignel, reconnues par : - les héritiers de Jeanne Ravaillon, à son décès veuve de défunt François Lécuyer, leur père ; - Éloi Tanneur, Jean Charier, tous deux vigneron à La Chapelle-Iger, le dernier comme tuteur des enfants mineurs de défunt Adrien-Nicolas Charbonnier et de Marie Tanneur ; - François Preschez, jardinier, et Marie-Anne Cobus, sa femme, demeurant à Lumigny ; - Nicolas-Louis Fauvet, de même état, demeurant au Mont de Nesles et autres ; - messire-Jean-Philbert Olier, chevalier, seigneur de Touquin, Pezarches et autres lieux. - Baux à rente de biens situés à Vrignel et Voinsles, etc. (17 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier).

1683-1783

H 885

Extraits d'actes de baptême de religieuses.

Personnel. - Actes de baptême de religieuses dominicaines du monastère établi à Rozoy, au mois d'avril 1648, sous le nom de la Mère de Dieu. - Extrait des registres de l'église paroissiale Saint-Nicolas-sur-Fossés, ou de Saint-Géry, à Arras : « Le 2 de septembre 1648, a été baptisée Scolastique-Camilde-Amélie de Beauvais, née la veille, fille légitime de Pierre-Adrien et de Marie-Anne-Josèphe Baudelé ; elle a eu pour parrain M. Albert de Chaumont, ingénieur ordinaire à Arras, et pour marraine demoiselle Marie-Thérèse-Scholastique Lesenne ; » - du 10 octobre 1745, baptême de Marie-Angélique, née la veille, fille de Jacques Cuyver, marchand de bois, et de Marie-Marguerite Minard, sa femme, demeurant à Paris, rue de Montreuil. Le parrain Claude Minard, laboureur à Vanves ; la marraine Marie-Marguerite Doublet, femme de François Balomet, apothicaire du Roi, à Versailles : - l'an 1748, le 21 février, est née et le 23 a été baptisée, en l'église paroissiale de La Madeleine-lez-Tournan, Élisabeth fille de Pierre Dumange-Dupré, concierge du château de Combreux, et de Marie-Elisabeth Ruault, sa femme ; elle a eu pour parrain sieur Jean Pillon, bourgeois de Paris, et pour marraine Marie-Edmée Lhomme, femme du sieur Jean Carron, aussi bourgeois de Paris ; - du 19 octobre 1755, naissance et baptême d'Anne-Julie, fille légitime de Pierre Forqueray, boucher à Fontenay, Élection de Rozoy, et de Jeanne Mathurin ; - l'an 1731, le 26 septembre, a été baptisée, en la paroisse Saint-Denis de Coulommiers, une fille née la veille du mariage d'Antoine Jeannel, marchand tanneur, et de Marie-Anne-Françoise Delamartinière, sa femme, laquelle a été nommée Marie-Anne-Angélique. Son parrain Nicolas Prailly, tanneur, sa marraine Angélique Marguillier ; - du 27 novembre 1735, baptême de Marie-Madeleine, née le 20 du même mois à Etiolles, diocèse de Paris, fille de François-Marie Ménager, fermier à Sénart, et de Marie-Geneviève Lamain. Son parrain a été Jean-Baptiste Garand, de Saint-Domingue, bourgeois de Paris ; la marraine Marie-Madeleine Rusée, fille de Jacques, laboureur en la paroisse de Mondeville, diocèse de Sens ; - acte de profession, comme «

soeur oblate, » de Marie-Louise-Charlotte Piat, dite de Sainte-Geneviève, fille de feu Louis Piat et de feu Marie-Louise Camus, née et baptisée en la paroisse Saint-Loup de Planoy ; - extrait du registre baptistère de l'église paroissiale Saint-Nicolas-des-Champs à Paris : « Le vendredy, 1er jour du mois d'octobre 1728, a été baptisée Rose, née la veille, fille de Noël Poyrier, bourgeois de Paris, et d'Anne Le Clerc, sa femme, demeurant rue de Berry. Le parrain Jean-Baptiste Jacquemin, écuyer, sieur de Montly, la marraine Agnès Le Clerc, fille de Pierre Le Clerc, aussi bourgeois de Paris. » - Traité passé entre les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, établies à Rozoy, d'une part ; et Nicolas Lefèvre, charron à Jouarre, tuteur, élu par justice, de Marie-Louise Proslin, demeurant au monastère desdites religieuses, fille de défunt Jean Proslin, meunier, décédé à Chavigny, paroisse de Saint-Cyr, et de Marie-Louise La Bassée, sa femme, avant veuve de Nicolas Rose, d'autre part ; pour continuer à entretenir ladite Marie-Louise Proslin, « dévotement, honnêtement et selon son état, » sans pouvoir, par lesdites religieuses, la congédier, sous aucun prétexte que ce soit, à condition, par ladite Proslin, de s'occuper aux travaux intérieurs du monastère, autant que sa santé, ses forces et son intelligence le lui permettront, moyennant 500 livres, payables en 2 termes, et 15 livres de rente annuelle, etc., etc. (23 pièces, papier ; 1 pièce parchemin).

1724-1771

397 H 2 Contrat de dotation de la soeur Vérins.

1652

397 H 5 Registre des professions des religieuses (1669-1734 et 1782-1787).

1669-1787

397 H 6 Registre des sépultures des religieuses.

1780-1790

Ursulines

Meaux

H 624 Acquisitions et baux (1594-1784). Déclarations aux terriers de la châtelainie d'Oissery et du comté de Dammartin (1706-1784). Procès-verbal d'arpentage de terres situées aux territoires du Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec, Lessart, Rouvres et Silly (Oise) (1700).

Domaine. - Déclarations fournies par les révérendes dames mère supérieure et religieuses du monastère de Sainte-Ursule, fondé en la ville de Meaux, aux terriers de la châtelainie d'Oissery et du comté de Dammartin, en censive de monseigneur Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, et de très-haut, très-puissant et très-excellent prince monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand-maître de France, comte de

Dammartin. - Procès-verbal de mesurage des terres situées aux territoires de Lagny-le-Sec, du Plessis-Belleville et environs, appartenant auxdites religieuses. - Titres de propriété de plusieurs logis et jardins qui ont été incorporés au couvent des Ursulines de Meaux, notamment de la maison ou hôtellerie de l'Épée-Royale. - Baux à loyer et emphythéotiques de la ferme de Plessis-Belleville, acquise de demoiselle Marguerite Moussot, veuve d'Adrien Le Vellain, écuyer, sieur de Mardeval, capitaine appointé en la compagnie des gens-d'armes du Roi ; - d'une autre ferme appelée anciennement La Barre, située à Congis ; - des terres, prés et aunaies sis à Marnoue, paroisse de May-en-Multien, Varreddes, Brégy, Fosse-Martin et Puisieux ; - d'une maison consistant en plusieurs bâtiments tant manables et habitables, que granges, écuries, étables, bergeries, cour et jardins situés à Sennevières, en la grande rue, vis-à-vis l'église, etc. (*8 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier*).

1594-1784

H 625 Rentes foncières.

Titres d'une rente de 10 setiers de blé sur une ferme à Monthyon, vendue aux Ursulines de Meaux, comparantes, par dame Françoise Roussin, supérieure ; - Geneviève Peleus, assistante ; - Louise Rangeuil, zélatrice et autres, par demoiselle Marguerite Moussot, demeurant à Sennevières, tant en son nom, que comme fondée de procuration de Nicolas Moussot, son père, écuyer, sieur de Cornillon ; - titres-nouveaux, sentences du bailliage de Meaux, rendues contre Dominique Dupuis, écuyer, sieur de Montgobert, et demoiselle Jeanne Huguier, veuve de François-Marie Dupuis, aussi écuyer, sieur de Lespinay ; et correspondance de M. de Monthyon, détenteur des héritages chargés de ladite rente ; - autres titres de trois parties de rente en argent, à prendre sur héritages situés à Voulangis, Quincy et Étrépilly, reconnues par les héritiers de Sébastien Rossignol et d'Anne Cocaigne, comme propriétaires de deux travées de maison à haut étage et d'un jardin potager d'environ demi quartier, situé devant cette maison ; - Claude et Jean-Pierre Legendre, François Messenger, tuteur de ses enfants mineurs, et de feu Marie Legendre, sa femme, etc., demeurant à Quincy ; - Jean-Baptiste Delaunay, manouvrier à Brunoy, paroisse d'Étrépilly, etc. (*18 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier*).

1634-1782

H 626 Actes de vêtue, noviciat et profession.

Personnel. - Actes de vêtues, noviciats et professions du couvent des Ursulines de Meaux, dressés en exécution de la déclaration du Roi, en date du 9 avril 1736. - Voeux et professions prononcés par soeurs : - Marie-Jeanne Le Chauve, dite de Sainte-Cécile, fille de M. Brice Le Chauve, architecte, et de madame Charlotte Trancart, sa femme ; - Marie-Marguerite Alart, de Sainte-Victoire, âgée de vingt-huit ans et demi, fille du sieur Frédéric Alart, imprimeur-libraire à Meaux, et de dame Marguerite Soret, sa femme ; - Marie-Madeleine Mirault, fille de Jacques Mirault, vigneron à Fublaines, et de dame Marie Bauchet, tous deux de la religion prétendue réformée ; - Marie-Joseph-Marguerite Mercier, âgée de 16 ans, fille de M. Michel-Nicolas Mercier, maître des postes à Braine, près Soissons, présentement économe de l'abbaye royale de Chelles, et de feu madame

Brodin ; - Élisabeth-Pauline Gosselin, fille de M. Jean Gosselin, marchand de vin chez le Roi, demeurant à Paris, et de madame Élisabeth de Saint-Marc ; - Angélique Laurent de La Cour, fille de M. Antoine Laurent de La Cour, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant principal, civil et criminel aux sièges du sénéchal des comtés de Valentinois, Montélimart et Laval ; siège présidial, royal et ducal, séant à Montélimart, et de madame Françoise Angélique Richon, etc. (*Cahiers, In-4° et petit in-folio, papier, 59 feuillets*).

1738-1787

H 627

Sépultures.

Personnel. - Actes de décès et de sépultures des religieuses Ursulines du couvent de Meaux, ci-après nommées : - 13 février 1741, inhumation, dans le cimetière du monastère, de Marguerite de Lomigny, dame de choeur, âgée de 70 ans et 6 mois, ayant 52 ans de profession ; - 22 février 1744, inhumation de Marie Archambault, dite de Saint-Dominique, supérieure de la maison, âgée de 78 ans et 3 mois, et de profession 59 ans ; - 9 mai 1747, inhumation de mademoiselle Françoise Félien de La Sallière, âgée de 80 ans, pensionnaire dans la maison ; - 3 août 1748, décès de Jeanne-Nicole-Saintine Cornillier, novice de choeur, dite de Sainte-Catherine, âgée de 19 ans 3 mois, et de voile blanc, 18 mois ; - 6 novembre 1759, inhumation de Catherine-Angélique Coupdelance, de Sainte-Agnès, dame de choeur, décédée âgée de près de 83 ans, ayant 65 ans et 5 mois de profession religieuse ; - 16 août 1773, inhumation de la mère Henriette-Marguerite Blanchet, de Sainte-Mélanie, âgée de 88 ans, 3 mois et dix jours, et de profession 69 ans, etc. (*Cahiers, In-folio et in-4°, papier, 78 feuillets*).

1739-1790

H 877

Actes de baptême et de professions de religieuses et de soeurs converses

Personnel. - Actes de baptême et de profession de religieuses professes, soeurs converses et données du monastère des Ursulines, fondé à Meaux, le 21 mars 1648, par madame Hélène Boullé, veuve de M. Samuel de Champlain, capitaine de la marine du Ponent, lieutenant-général, et gouverneur, pour le Roi, en la Nouvelle-France. - Du 19 juin 1734, naissance d'Élisabeth-Jeanne, fille de messire François Chalon du Rousset et de dame Élisabeth Legros, sa femme, qui a été baptisée le lendemain, par le sieur Merlier, curé de Villeneuve-la-Hurée, pour celui de Voinsles, empêché par suite de maladie. Son parrain a été M. Nicolas-Gabriel Lebrun, bourgeois de Rozoy, et sa marraine dame Jeanne Gridé ; - le 29 mars 1722, a été nommée Nicole, fille de Nicolas Gaillet, laboureur aux Rouges-Chaperons, paroisse de Saint-Pathus, et de Denise Tillet ; - du 24 mars 1746, naissance et baptême de Louise-Nicole, fille de François Gondallier, maître perruquier, à Meaux, paroisse de Chaage, et de Toinette Colson ; - extrait du registre des vêtues, noviciats et professions des Ursulines de Meaux : « Du 9 octobre 1768, soeur Elisabeth Gosselin, dite de Sainte Thérèse, âgée de vingt-trois ans et demi, moins cinq jours, née à Paris et baptisée en la paroisse Saint-Eustache de la même ville, fille de M. Jean Gosselin, marchand de vin chez le Roy, demeurant présentement à Montélimart, vivant de son bien, et de madame Élisabeth de

Saint-Marc, a prononcé ses vœux, en l'église de ce monastère, comme religieuse de chœur, entre les mains de Mgr l'illustrissime et révérendissime Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier aumônier de madame Adélaïde de France, évêque de Meaux, » etc. ; - le 22e jour d'avril 1750, a été baptisée, en l'église Saint-Médard de Thieux, une fille née la veille, du légitime mariage de François Lemercier, laboureur, et de Marie-Cathédrale Gilles, son épouse ; elle a été nommée Jeanne-Julie par Pierre-Jean-Baptiste Aubry, aussi laboureur, demeurant à Bouillancy, et par Suzanne-Julie Bernier, fille de maître Laurent Bernier, receveur de la terre d'Estain (Stains ?) ; - extrait des registres des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Saint-Mesme et Vineuil : « L'an 1730, Marie-Marguerite, fille de Jean Taveau, procureur fiscal de Vineuil, et de Geneviève Coindart, née le 5 septembre, a été baptisée le lendemain, par le sieur Caunet, curé de ladite paroisse. Le parrain a été Alexandre Taveau, garçon, et la marraine Marguerite Fournier, femme de Jean Coindart, fermier à Mitry en France, » etc. (27 pièces, papier).

1722-1771

370 H 4 Reçu par la soeur Blanchet, des arrérages de la pension que lui a léguée l'abbé de Bissy.

1752

370 H 8 Constitution de rente au profit des religieuses par Barnabé Gédoyne, sieur de Vieux-Pré et de Rutel-les-Meaux.

1662

Établissements religieux étrangers au département

Sources complémentaires :

Pour le prieuré de Saint-Jacques des Andelys, Bénédictines, Eure, voir la cote I24.

Bénédictines

Abbaye de Montmartre (Seine)

H 635 Buthiers et Boissy-aux-Cailles. Baux des fermes d'Herbauvillers, de Boissy-le-Rabois et de Mainbervilliers, de marais à Auxy, d'une pièce de terre à la Haie-Fessard, de friches à Auxy.

Domaine. - Baux à loyer des fermes d'Herbeauvillers, de Boissy-le-Rabois et de Mainbervilliers, y compris les droits seigneuriaux à percevoir en ces lieux, consentis par très-illustres et très-vertueuses dames Marie-Louise de Montmorency-Laval, abbesse de l'abbaye de Montmartre ; Marie-Marguerite Chapus, portière ; Marie-Anne Bluteau, prieure du cloître ; Marie-Madeleine de Boismillon, portière, Marie-Catherine Le Maire, dépositaire, etc., au profit de sieur Georges Rabier et Angélique-Charlotte Dramard, son épouse,

demeurant à Herbeauvilliers ; - autre bail de 13 arpents de marais au territoire d'Auxy, paroisse de Buthiers, passé à Pierre Parnageon, l'aîné, laboureur au même lieu, moyennant 30 voitures de sable, à 2 chevaux, pour être répandu sur ledit marais, outre diverses charges ; - cahier de baux emphytéotiques, au nombre de 28, d'une pièce de terre contenant 40 arpents, appelée la pièce de La Haie-Fessard, située au territoire d'Herbeauvilliers, au profit de : - Claude Perronnet ; - Jean-Alexandre Le Comte ; - Jean-Baptiste Sainpère ; - Pierre Courtellemont ; - Jacques Charton, tous vigneron à Jacquville ; - bail à cens de terres-sables incultes de temps immémorial, sises à Auxy, données à maître François Hulteau, ancien avocat en Parlement, bailli d'Herbeauvilliers et de Malesherbes, etc. (11 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin).

1776-1789

442 H 2 Mémoire pour les religieuses de Montmartre contre les habitants d'Herbauvilliers.

1785

Abbaye du Paraclet (Aube)

H 639 Baux et redevances à Poigny et à Provins.

Domaine et revenus. - Baux emphytéotiques d'héritages situés au territoire de Poigny, dont un consenti par maître Maurice Chaillot, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Montereau, au nom de haute et puissante dame Marie de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale du Paraclet, près Nogent-sur-Seine, au profit de : - Edme Thomé, meunier à tan, à Saint-Léonard, paroisse de Poigny, et Anne Boisaubert, sa femme ; - Gabriel Pezard, jardinier à Provins, preneur d'une pièce de pré sise hors la porte du Buat, et qui était ci-devant comprise en la pépinière royale. - Titre-nouvel d'une rente emphytéotique de 20 livres et 2 sous de cens, reconnue par les enfants et héritiers dudit Gabriel Pezard. - Extrait d'un bail à loyer des redevances dues à l'abbaye du Paraclet, tant sur le domaine du Roi, à Provins, que par le chapitre Notre-Dame du Val et différents particuliers, de 2 arpents de terre et 10 à 11 arpents de pré, le tout loué à Jean Arnoul, maître de la poste aux chevaux, à Provins, moyennant 1, 000 livres par an. (4 pièces, papier).

1758-1786

Amilly (Loiret), Notre-Dame-des-Anges

H 406 Bail de la ferme du Bois-du-Liard, paroisse d'Egreville, et quittances.

Domaine. - Bail à loyer de la ferme du Bois-du-Liard, sise au Crimeau, paroisse d'Egreville, consenti par les vénérables dames prieure et dépositaire du monastère de Notre-Dame des Anges établi à Amilly, près Montargis, au profit de Philippe Cottencin, laboureur, et de Marie-Anne La Rue, sa femme, moyennant, outre les charges, la somme de 240 livres par an ; - copies de quittances données à son fermier, par soeur G.-Elisabeth de Lévis-Mirepoix, prieure de l'établissement. (3 pièces, papier).

1781-1789

Collinances (Oise), Prieuré fontevriste

495 H 1 Confirmation par Simon 1er, évêque de Meaux, de dons faits par plusieurs particuliers au prieuré fontevriste de Collinances.

Vers 1180

Saint-Cyr de Berchères (Seine-et-Oise), Abbaye

Sources complémentaires : voir aussi la cote I25 (478 H1).

H 678 Cueilloir de la seigneurie de Belle-Assise et de ses dépendances, au territoire de Brie-Comte-Robert.

Censives. - Cueilloir raisonné des cens, rentes, champarts et autres droits de la seigneurie de Belle-Assise, des fiefs de Toussart, de Volangis, des Bienfaites, de Méliant et de La Folie, dépendant de la même seigneurie, situés à Villemeneux paroisse de Brie-Comte-Robert, provenant de la mense abbatiale de Saint-Denis en France, unie à la royale maison de Saint-Cyr. - Censitaires : - Jean-Claude Besnard, pâtissier à Brie, à cause de Marie-Jeanne Lecoœur, sa femme ; - André Duclos, laboureur et maître des postes de ladite ville de Brie ; - M. Guillaume Courtois, bourgeois de Paris, curateur onéraire nommé à l'interdiction de haut et puissant seigneur messire François-Marie-Armand de Balbi, noble génois, comte et marquis du Saint-Empire, seigneur des Grand et Petit-Pamphou et du Vaudoy-lez-Brie, demeurant en son château dudit lieu du Vaudoy ; - haute et puissante dame Marie-Émilie de Versure, veuve de M. le marquis de Tracy, dame de la terre et seigneurie de Francières ; - messire Nicolas-Pierre-Élisabeth Geoffroy de Villemain, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, seigneur du comté de Villemain, en la paroisse de Grisy ; - madame Anne-Françoise de Braque, abbesse du couvent et royal monastère de Notre-Dame de Jarcy. - État du domaine foncier et féodal de la seigneurie de Belle-Assise et de ses dépendances, etc. (*Registre, In-folio, 189 feuillets, papier*).

1782-1784

H 679 Aveux et dénombremments, foi et hommage pour la même seigneurie (1665-1775). Procès-verbal d'arpentage des terres de la ferme de Belle-Assise (1760).

Domaine et mouvance passive. - Aveu et dénombrement des fiefs de Belle-Assise, Toussart et Volangis, situés à Villemeneux, paroisse de Brie-Comte-Robert, fourni à messire Thomas Lelièvre, chevalier, marquis de La Grange, baron d'Huriel, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et président au Grand-Conseil de Sa Majesté, par messire Louis Roger, sieur de La Perrine, procureur général, clerc des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, fondé de pouvoirs de Mgr. l'éminentissime Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, abbé commendataire de ladite abbaye ; - foi et hommage des mêmes fiefs et de celui de Meliand, rendu à messire Joseph-François Lelièvre, chevalier, marquis de La Grange, Fourville et autres lieux, maréchal de camp, sous-lieutenant des

mousquetaires noirs, par maître Louis Astruc, intendant de la royale maison de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, représentant les dames supérieure, religieuses et communauté de cette maison, à laquelle ont été unis les biens de la mense abbatiale de Saint-Denis, qui possédait les fiefs de Belle-Assise, Toussart et Volangis, en vertu du don que lui en avait fait Jean II, roi de France, par sa charte du 17 septembre 1363 ; - procès-verbal de mesurage des terres et prés de la ferme dudit lieu de Belle-Assise, par Jean Delanoue, arpenteur royal en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Dourdan, gruerie de Limours, résidant à La Forêt-le-Roi, etc. (3 pièces, papier).

1665-1775

Sézanne (Marne), Abbaye royale Notre-Dame

H 681 Déclaration au terrier de la seigneurie de Montmirail (Marne).

Domaine. - Copie d'une déclaration des biens de l'abbaye royale Notre-Dame de Sézanne, situés sur les territoires de Montolivet et Mont-Dauphin, fournie au terrier de la seigneurie, justice, baronnie et châtellenie de Montmirail, en censive de haut et puissant seigneur messire François-Michel Le Tellier, chevalier, marquis de Louvois et de Gourtanvaux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses Ordres, par révérende dame Marie Regnier de Poussé, abbesse de Notre-Dame de Sézanne. (1 pièce, papier).

1680

Yerres (Seine-et-Oise), Abbaye

H 686 Bail des dîmes perçues sur les territoires d'Évry-les-Châteaux, Mardilly et Tremblesseaux.

Dîmes. - Bail à loyer, à prix d'argent et fourniture de grains en nature, des dîmes qui se perçoivent sur les terroirs d'Évry-les-Châteaux, Mardilly et Tremblesseaux, passé au profit du sieur Antoine Thomas, laboureur, et de demoiselle Geneviève Sintier, sa femme, par madame Thérèse-Angélique de Franlieu, abbesse de l'abbaye royale d'Yères, diocèse de Paris, relevant immédiatement du Saint-Siège, et les nobles dames : Marie-Madeleine-Charlotte-Adrienne de Miremont, prieure ; Élisabeth Godenard de l'Isle, sous-prieure ; Marie-Madeleine Huet ; Marie-Léonarde Laplanche ; Marie-Rosalie Glorieux ; Élisabeth-Pierrette Gaultier ; Catherine-Firmin Cosendey ; Marie-Louise Gaucher ; Jacqueline Gallay, et Catherine-Rose de Barège, toutes religieuses professes de ladite abbaye, composant le bureau d'administration de ses biens et revenus ; ledit bail consenti à la charge de payer aux pauvres d'Évry-les-Châteaux, à titre d'aumône, 4 setiers de blé ; au curé du lieu, pour son gros, 2 muids de blé froment, 1 muid d'avoine et 8 setiers d'orge, le tout à l'ancienne mesure de Corbeil, et, en outre, moyennant le prix et somme de 800 livres en deniers, etc. (1 pièce, papier).

1785

- 494 H 1 Nomination, par l'abbesse, à l'office de prévôt du bailliage de la seigneurie du Plessis-les-Nonnains, paroisse de Chevry, de Louis-Hubert Leblond, notaire à Brie-Comte-Robert.

1779

Carmélites

Paris, Grand couvent des Carmélites

- H 642 Déclaration au terrier de seigneurie de Mitry.
Domaine. - Déclaration baillée au terrier de la seigneurie de Mitry, appartenant à messire Anne Hervart, chevalier, seigneur de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, par révérendes dames : Madeleine du Saint-Esprit, prieure ; Marie-Anne de Saint-François, sous-Prieure ; Marie et Thérèse du Saint-Sacrement, dépositaires ; toutes officières du grand couvent des Carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse, fondé au faubourg Saint-Jacques, à Paris. (*1 pièce, parchemin*).

1698

Cisterciennes

Paris, Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs

- H 640 Bail de terres situées suites territoires d'Epiais et de Mauregard.
Domaine. - Bail à loyer par dame Gabrielle-Charlotte de Beauveau, abbesse de l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris, et soeur Marie-Catherine Barbet-Delhomme, dépositaire, au sieur Ducrocq, laboureur, et Renée-Marguerite Dugué, sa femme, demeurant à Roissy en France, de 11 arpents 3 quartiers de terre labourable, situés sur les territoires d'Epiais et de Mauregard, plus des cens, dîmes et champarts, moyennant 500 livres de fermage par année. (*1 pièce, papier*).

1779

Clarisses

Nogent-l'Artaud (Aisne), Abbaye royale de Saint-Louis et Sainte-Claire

- H 638 Baux des fief, terre et seigneurie des Queux, au territoire de Beauchery.
Domaine. - Baux emphytéotiques et à loyer du fief, terre et seigneurie des Queux, au territoire de Beauchery, consentis par dames Charlotte de Louville, Marie Le Picard, Marie de Beauvais, Louise-Françoise de Beaufraisins, Marie-Anne Perret, toutes successivement abbesses de l'abbaye royale de Saint-

Louis et Sainte-Claire de Nogent-l'Artault, au profit de : - noble homme maître Charles Taupin, écuyer, demeurant à Charly ; - Nicolas Grisart, marchand à Provins ; - Louis Vivant, laboureur à Villiers-Saint-Georges ; - Hilaire..., dit le Bourguignon, marchand à Chantaloue, paroisse de Beauchery ; - Christophe Mousson, laboureur audit lieu de Beauchery ; - Antoine Lesecq, manouvrier à Provins ; - Marie-Anne Rousseau, veuve de Jean Blaveau ; - Étienne Joseph Andry et François Pichon, tous deux laboureurs en la paroisse de Beauchery, preneurs à titre de bail à loyer, moyennant 700 livres, du fief susdit, contenant en fonds de terre, 160 arpents désignés et attenancés à l'emphytéose de maître Charles Taupin, etc. (11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier).

1569-1783

Communautés diverses

Paris, Couvent de l'Assomption Notre-Dame

H 641 Baux et déclaration de terres situées au territoire de Vosves, près de Dammarie-les-Lys.

Domaine. - Déclaration fournie au terrier de la seigneurie de Vosves, mouvant en censive de sieur Jean Coquille, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Vosves en Gâtinais, à cause de demoiselle Marie de Maizière, sa femme, par les révérendes mères supérieures et religieuses du couvent de l'Assomption Notre-Dame, établi à Paris, rue Neuve-Saint-Honoré. - Baux emphytéotiques d'une petite maison en mesure, et de 3 quartiers de terre friche, passés au profit de : - Michel Buisson, vigneron à Vosves, et Marie Hatier, sa femme ; - Mathurin Favier, jardinier à Boissise-le-Roi ; - bail à loyer d'une foulerie et de plusieurs pièces de terre et vignes audit lieu de Vosves, consenti à François Delaplace, par sieur Pierre Trenet, praticien à Melun, et autres, fondés de pouvoirs desdites religieuses. (3 pièces, papier).

1662-1789

Paris, Couvent de la Madeleine de Traînel

H 643 Déclarations aux terriers des seigneuries de Bécherelles et de Chalautre-la-Petite.

Domaine. - Déclarations, en double expédition, passées aux terriers des seigneuries de Bécherelles et de Chalautre-la-Petite, en censive de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Joseph-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, maréchal des camps et armées du Roi, grand louvetier de France, seigneur de Dontilly, Gurcy, Chalautre-la-Réposte, Bécherelles et autres lieux, à cause de madame Antoinette-Marie Reignier de Guerchy, son épouse, par les dames prieure perpétuelle et religieuses du couvent de la Madeleine établi à Trainel (Aube), transféré à Melun, et en dernier lieu, à Paris, rue de Charonne, comparantes par M. Nicolas-François Racine, ancien administrateur des messageries royales, demeurant à Paris, rue Dauphine, etc. (4 pièces, papier).

1783

Saint-Dominique-lez-Montargis (Loiret), Couvent

- H 634 Terrier de la seigneurie de Bagneaux, au territoire d'Ozouer-le-Repos.
- Mouvance censuelle. - Copie informe du terrier de la seigneurie de Bagneaux, paroisse d'Ozouer-le-Repos, dressé pour les dames prieure et religieuses du monastère de Saint-Dominique-lez-Montargis, en exécution des lettres obtenues par elles en la chancellerie du Palais, à Paris, le 1er avril 1741. - Censitaires: - messire Pierre Grassin, seigneur châtelain de Mormant, Lady, Ozouer-le-Repos et autres lieux ; - dame Marie-Rose Lamy, veuve de Pierre Cardoux, demeurant aux Tesnières, paroisse de Grand-Puits ; - Jean-Baptiste Notaire, laboureur à Vitry, paroisse d'Yèbles ; - Nicole Notaire, veuve de Pierre Courtier, demeurant à Rouvray, paroisse de Mormant ; - Marie-Anne Notaire, veuve de Nicolas Filandrier, à Verneuil, et Claude Joson, laboureur à Yèbles, à cause de Marie-Madeleine Notaire, sa femme ; - Charles-Étienne-Catherine Person, bourgeois de Coulommiers ; - Louise-Élisabeth Saulnier, veuve de Louis Girard, et ses enfants ; - André Hermant, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Melun ; - M. Georges Lefèvre Des Bouleaux, ancien et premier président aux mêmes sièges ; - M. Henri Foacier, directeur des vivres de France, demeurant à Nemours, et demoiselle Marie-Suzanne Colin, son épouse ; - messire Louis Dupré, chevalier, seigneur de La Grange-Bléneau, Courpalay et autres lieux ; - les nobles dames perpétuelles du monastère royal de Saint-Louis de Poissy ; - messire Louis-Pierre Le Semelier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, président en l'Élection de Rozoy, etc. (*Registre, In-folio, 96 feuillets, papier*).
- 1741-1752

Soissons, Abbaye de Notre-Dame

- H 682 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Bassevelle en Brie, pour noble et très-illustre princesse madame Loyse de Lorraine, abbesse, et les religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, établi en exécution des lettres obtenues du roi Henri IV et de la commission de sieur Pierre Bellenger, premier conseiller et juge-magistrat au bailliage et siège présidial de Château-Thierry. - Censitaires : - Denise Pougeois, veuve de feu Toussaint Beaujan ; - vénérable personne messire Louys Amelot, prêtre curé de Bassevelle ; - maître André Lucas et Marguerite Massiet, sa femme ; - Jean Desmont ; - François Gastelier, demeurant en la paroisse de Bassevelle ; - Marie Du Bois, veuve de Nicaise..., au Petit-Villiers, même paroisse ; - Charles de Cronberg, huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris ; - les religieux, prieur et couvent des Célestins de Paris, de l'ordre de Saint-Benoît, appartenant, sans moyen, au Saint-Siège de Rome ; - Gratien Horqueborque, demeurant à Pavant ; - Jehan Delahaye, receveur de la terre et seigneurie de Charly ; - Marguerite Moreau, veuve de feu honorable homme Robert Delahaye, sieur de Lespinay, demeurant audit Charly ; - noble femme Anne Chatton, veuve de noble homme Antoine Picot, archer des gardes du corps du Roi, seigneur d'Hautefeuille, demeurant à Formentière, paroisse de Bassevelle, etc. (*Registre, In-folio, 340 feuillets, papier*).
- 1599-1618

H 683 Mouvance censuelle. - Copie du terrier de Bassevelle en Brie. - Censitaires : - Antoine Bourgeois, demeurant au Petit-Villiers, paroisse de Bassevelle ; - Sébastien Savery, au même lieu ; - Catherine Frutel, veuve de feu Marin Brayer ; - Nicolas Chéron, pour les héritages qui lui appartiennent, à cause des successions de Nicolas Chéron, et de Louise Duval, ses père et mère ; - Toussaine Maille, veuve de feu Martin Nouveau, vivant marchand, demeurant à Paris, tant pour elle que pour ses enfants ; - maître Pierre de Hesves, lieutenant au bailliage de Bassevelle, et ses frères ; - Ponthus Simon, laboureur à Verdolot ; - maître Faron Vignier, praticien à Coulommiers ; - Nicolas Arroux, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs et de défunte Madeleine Brullefer, sa femme ; - Barthélemy Brayer, marchand à Nanteuil-sur-Marne, et Robert de Chambly ; - Jean Savery, laboureur à La Folie, paroisse de Pavant ; - noble homme Henri de Séricourt, écuyer, seigneur de Valréal, demeurant à Bussières ; - Simon Billebille, laboureur à Villiers, paroisse de Bassevelle, etc. (*Registre, In-folio, 359 feuillets, papier*).

1599-1618

H 684 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Bassevelle, dressé en vertu des lettres patentes de Sa Majesté Louis XV, roi de France, et des lettres de commitimus obtenues en la Chancellerie du Palais, à Paris, par les abbesses, prieure et religieuses de Notre-Dame de Soissons. - Censitaires : - Pierre Hulcot, marchand au Petit-Villiers, paroisse de Bassevelle ; - Marie-Louise Cherrier, veuve de Nicolas Serrurier, demeurant à Boitron ; - Nicolas Jullien, meunier au moulin de Busserolles, paroisse d'Orly ; - demoiselle Marguerite Delamarre, veuve du sieur David Houdrichon, bourgeoise, demeurant à Nogent-L'Artault ; - Jacques Potel, marchand à Bellot ; - messire Martin Delahaye, prêtre-curé de Pavant ; - dame Marie-Anne Vivier, épouse de sieur Pierre Robiche, ancien directeur des postes de Charly, y demeurant ; - maître Étienne Delétain, procureur à Rebais ; - Jean Louis Closier, laboureur à Isle, paroisse de Bassevelle ; - Louis Devert, marchand tanneur à La Ferté-Gaucher ; - Jean-Pierre Chemin, Pierre Mauclerc et dame Marie-Charlotte Chemin ; Jean et Charlotte Michon, tous demeurant en la paroisse de Bassevelle ; - messire Alexis Buisson, prêtre, chanoine-bénéficiaire de l'église Notre-Dame de Jouarre ; - très-haute et très-puissante dame Anne-Barbe de Courcelles, veuve de messire Arnoult de Ville, baron libre du Saint-Empire, dame des deux Moldaves, Diesmerée, Banselle, La Brosse-Saint-Ouen, etc. (*Registre, In-folio, 250 feuillets, papier*).

1763-1769

H 685 Bail de la ferme de Jaignes (1784). Procès (1785-1788).

Domaine. - Bail à loyer par très-haute et très-puissante dame Marie-Charlotte de La Rochefoucauld-Bayers, abbesse de Notre-Dame de Soissons, au profit de sieur Jacques-Nicolas-Paul Julien et de demoiselle Louise-Charlotte Béjot, son épouse, d'une ferme sise à Jaignes, composée de tous les bâtiments utiles à l'exploitation des héritages et droits ci-après : 349 arpents 96 verges de terres labourables, y compris l'emplacement de la maison dite de l'Écorcherie ; - 49 arpents 70 perches aussi de terres labourables nommées les terres de Grand-Érard, auxquelles était attaché autrefois un corps de ferme

qui a été démoli, etc. - Procès. - Poursuites exercées contre plusieurs particuliers, pour délits forestiers, notamment contre un individu qui avait maltraité le sieur Jacques Delestain, garde des bois de la seigneurie de Bassevelle, appartenant à l'abbaye de Soissons, qui avait concédé à M. le comte de Bercheny, seigneur de Luzancy, moitié de ses droits de chasse, en l'étendue de ladite seigneur de Bassevelle. (12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

1784-1788

Dominicaines

Saint-Louis de Poissy (Seine-et-Oise), Abbaye royale

H 645 Procès-verbal d'arpentage de terres situées aux territoires de Mauregard, du Mesnil, et du Tremblay (1775). Baux et procédure (1729-1787). Plan de bois situés dans la forêt de Sourduin (XVIIIe siècle).

Domaine. - Plan des bois des Dames de Poissy et du sieur de Chalmaison, sis en la forêt de Sourduin, au triage appelé les Renardières, dressé en vertu de l'arrêt de nos seigneurs de la Table de marbre du Palais, à Paris, par Jacques Paillart et Pierre Jamart, experts et arpenteurs-jurés au bailliage de Sézanne, experts nommés par les parties, etc. - Expéditions informes de baux à loyer des fermes des Fanons, paroisse des Écrennes, de La Gatellerie, près du Châtelet en Brie, et de La Commune du-Jard, sises en la paroisse de Machault, consentis par très-haute et très-puissante dame madame Julie-Jeanne de Quelen, prieure perpétuelle du monastère royal de Poissy, les religieuses sous ses ordres, et maître Antoine Dumotel, avocat en Parlement, leur intendant, au profit de Pierre Delaunay, Marc-Antoine Vaury et Germain Granday, tous trois laboureurs, demeurant dans lesdites paroisses ; - autre bail à loyer d'une maison et de 70 arpents de terres labourables, situés au Mesnil-Amelot, loués à sieur Jean-Augustin Frémin, maître de la poste dudit lieu, moyennant 1, 600 livres par an, outre les charges ; - procès-verbal de mesurage de cette ferme et des terres en dépendant. - Baux à cens et rentes de terrains situés aux Écrennes, au Châtelet et à Villiers-Chapuis, paroisse de Machault ; - titres-nouveaux et procédures. (26 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin ; 1 plan).

1699-1787

H 646 Procès-verbal de bornage des seigneuries des Hauts-Champs, du Châtelet et des Ecrennes (1747). Transaction avec le chanoine du chapitre de Notre-Dame de Melun au sujet des dîmes jadis perçues sur le territoire du Châtelet (1743).

Dîmes et limites. - Transaction passée devant Debissy, notaire à Melun, entre le sieur François d'Urbec, intendant de l'abbaye de Poissy, fondé de la procuration de très-haute et très-puissante dame Geneviève de Sainte-Hermine, prieure perpétuelle du monastère royal de Saint-Louis de Poissy, et de la communauté des religieuses de ce monastère, dames du Châtelet, d'une

part ; et les chantres, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun, comparants par messire Georges-Alexandre d'Esquidy, Charles-François Guérin, Guillaume Musnier-Dufay, etc., d'autre part ; de laquelle transaction, suivie du plan des lieux et du procès-verbal de bornage, il résulte que les terres de la ferme seigneuriale du Châtelet, étant de l'ancien domaine, seront pour toujours exemptes de dîmes. - Procès-verbal de bornage des limites séparatives des seigneuries des Hauts-Champs, du Châtelet et des Écrennes, fait à la requête des chanoines de l'église royale et collégiale Saint-Martin de Champeaux, seigneurs spirituels et temporels des Hauts-Champs, et des nobles dames prieure et religieuses de l'abbaye de Poissy, en cette qualité, dames du Châtelet en Brie et des Écrennes ; - acte de dépôt dudit procès-verbal en l'étude de Philippe Pinchart, notaire à Melun, par les fondés de pouvoirs des parties intervenantes, et par Pierre Charton, arpenteur royal au bailliage de Melun, demeurant à Bressoy, paroisse de Mormant, chargé de l'opération. (3 pièces, papier).

1743-1747

- H 647 Correspondance. - Lettres missives de mesdames de Quelen et de Suze, abbesses de l'abbaye royale de Poissy ; de Saint-Aulbin et de Challet, depositaires ; de MM. Denoux et Dumotel intendants de cette abbaye, et Rousseau, son receveur, avec le sieur Lepeudry, notaire et procureur fiscal de la haute justice du Châtelet, pour les dites dames, au sujet des affaires de leurs seigneuries, fermes, terres, etc., et projets de réponses de ce dernier. (212 pièces, papier).

1767-1787

Ordre de Fontevrault

Paris, Prieuré royale des Filles-Dieu

- H 644 Déclaration au terrier de la seigneurie de Mitry et bail d'une maison située à La-Villette-aux-Aulnes.

Domaine. - Bail à loyer, par révérendes dames Madeleine-Charlotte Le Clerc de Lesseville, prieure ; Geneviève-Catherine Cuillerier, sous-prieure, et les autres officières, toutes religieuses professes du prieuré royal des Filles-Dieu, établi à Paris, près la porte de Saint-Denis, au profit de Jean Pasquier Le Mercier, laboureur à La Villette-aux-Aulnes, paroisse de Mitry en France, d'une maison et manoir, granges, écuries, bergeries, étables, colombier peuplé de pigeons, et autres bâtiments, cour dans le milieu, jardin et verger, avec 99 arpents 64 perches de terre, en 99 articles. - Déclaration fournie au terrier de la seigneurie de Montry, appartenant à messire Denis-François Angrand d'Alleray, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, honoraire en sa Cour de Parlement, et son procureur au Grand-Conseil, seigneur dudit Montry, Coudé Sainte-Libiaire, de la rivière du Morin, Bazoches, Neuf-Fontaines, Pierre-Perthuis, Champignolles, Vauban, Pouilly et autres lieux, seigneur-patron de Vaugirard, demeurant à Paris, en

son hôtel, rue des Blancs-Manteaux. (2 pièces, papier).

1758-1771

Prieuré de Hautes-Bruyères (Seine-et-Oise)

H 408 Bail à loyer de terres situées au territoire de Thieux.

Domaine. - Bail à loyer de 36 arpents de terres labourables, prés et saussaie, faisant moitié de 72 arpents à partager avec mesdemoiselles Génard, héritières de M. l'abbé de Compans, leur oncle, représentant M. l'abbé de Troisvilles ; ledit bail consenti au profit de François Lemerancier, laboureur, et de dame Catherine Gille, son épouse, demeurant à Thieux ; par maître Alexandre-Auguste Achenay, avocat au Parlement de Paris, ayant pouvoir des dames prieure et discrètes du prieuré royal Notre-Dame de Hautes-Bruyères, paroisse de Saint-Remy-l'Honoré, auxquelles les biens loués appartiennent, comme donataires de sieur Antoine Noiau, sieur de Nully, et de dame Claude Biroult, sa femme. (1 pièce, papier).

1785

Ursulines

Crépy-en-Valois (Oise)

H 444 Bail à loyer de terres situées au territoire de Gesvres-le-Chapitre.

Domaine. - Bail à loyer de la moitié au total des terres désignées en l'acte, sises aux territoires de Gesvres-le-Chapitre, indivises et à partager avec les héritiers de Pierre-André Berson, consenti par dames Marie-Jeanne Courtier, de Saint-Étienne, supérieure ; Denise Dupré, de la Visitation, assistante ; Françoise De Tamet, dite de Sainte-Ursule, zélatrice ; Élisabeth Beuvillion, de Sainte-Dorothee, dépositaire ; Charlotte de Tillecourt, de Sainte-Madeleine, maîtresse générale des pensionnaires ; Jeanne Parent, de la Nativité, maîtresse des novices, et Jeanne de La Rivoire, de Sainte-Félicité, première portière, toutes religieuses professes du couvent de Sainte-Ursule de la ville de Crépy, au profil de Jean-Jacques Le Duc, laboureur à Gesvres-le-Chapitre, moyennant 20 livres par an. (1 pièce, papier).

1783

Saint-Denis (Seine), Couvent

H 680 Déclarations aux terriers des seigneuries d'Attilly, de Servon et de Villemenon.

Domaine. - Déclarations fournies par les dames supérieure, dépositaire et religieuses Ursulines de Saint-Denis, aux terriers des seigneuries d'Attilly, de Servon et de Villemenon, mouvant en censive de messire Claude de Bullion, chevalier, seigneur de Long-Chêne, Panson, Attilly et autres lieux ; - de madame Marie-Catherine de Lionne, veuve de messire Michel-Archange Duval-Dumanoir, au nom et comme tutrice de sieur Michel-Archange Duval-

Série H – Clergé régulier

Dumanoir, son fils, seigneur du comté de Servon, et de messire Pierre-Charles Laurent de Villedeuil, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, seigneur de Villemenon, Bombon et autres lieux. (3 pièces, papier).

1668-1787

III - Ordres militaires religieux

Commanderie de Beauvais-en-Gâtinais, à Grez-sur-Loing

H 687 Inventaire des titres (depuis 1226).

Inventaire général des titres et pièces de la commanderie de Beauvais et de ses membres, qui sont : Lazeroy, Nemours, Les Rogeats, Vougoulay, Fromonville Ulay, Grez, Aufferville, Ormoy, Morville, Châtenoy, Trémerville, La Gerville et La Malosse, Genouilly, Le Mesnil, Bethléem, Montfort, Château-Landon, Bouchereau, Molicerf, etc. ; ledit inventaire fait d'après les ordres de MM. du chapitre provincial du Grand-Prieuré de France, par Jacques-Adrien Doligé. - Historique de la fondation et des acquisitions de biens de cette commanderie. - Liste des commandeurs établie d'après les titres. - Donation à titre de perpétuelle aumône, par Pierre de Bullon, du consentement de sa femme, et de ses frères et soeurs, à Dieu, et aux frères de la chevalerie du Temple, de moitié de 2 pièces de terre situées à Beauvoir, l'autre moitié ayant été vendue auxdits frères, moyennant 35 livres payées comptant. - Lettres du garde de la prévôté de Paris, portant vidimus de la charte de Philippe le Bel, roi de France, donnée en 1312, qui met en possession l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des biens qui avaient appartenu aux Templiers. - Acte par lequel Jean Flory, demeurant à Beauvoir-lez-Grez, reconnaît s'être donné avec tous ses biens, à l'hôpital et maison de Saint-Jean de Jérusalem, à condition d'y être nourri, logé et entretenu pendant sa vie comme les frères dudit hôpital, etc. (*Registre, petit in-folio, 243 feuillets, papier*).

1226-1758

H 688 Mouvance censuelle. - Terrier des héritages situés à Bouchereau, Fonteneilles, La Gerville, Thomery et Ville-Saint-Jacques (tome 2).

Censitaires : - Jean Mesnager, sieur du Mortier, demeurant à Roziers, paroisse de Poligny ; - Pierre Frot, marchand laboureur à Bouchereau, paroisse de Remauville ; - Jacques Lamy, maître chirurgien à Souppes ; - Nicolas Picouët, receveur de la seigneurie du Boulay ; - honnête personne Ambroise Musnier, marchand à Villecerf ; - Florent Barrault, notaire et arpenteur-juré, demeurant à La Gerville ; - Pierre Quinault, laboureur à Sonville, paroisse de Chaintreaux ; - maître Pierre Cransson, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Nemours ; - noble homme Pierre Le Roy, conseiller du Roi au bailliage de la même ville, premier et ancien président en ladite Élection ; - maître Antoine Salmon, procureur fiscal de Ville-Saint-Jacques, en ce qui dépend de la seigneurie de Saint-Ange, etc. - Mesurage général des bâtiments et héritages de la commanderie de Beauvais, relatifs à ses droits domaniaux, dressé à la requête de messire Jacques de La Motte Houdancourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Troyes en Champagne et de Beauvais en Gâtinais, par Marin Deniset, arpenteur-juré, demeurant à Souppes ; ledit mesurage comprenant : Beauvais, Fromonville, les fermes de Montrepart, de Bony, paroisse de Boissy-aux-Cailles, et de La Coudre ; les terres de Bonneveau, de Fargeville, d'Ormoy, de La Brosse, paroisse d'Héricy,

de Dormelles et Ville-Saint-Jacques ; les terres et bois de Molicerf, la ferme de Genouilly, à Branles, et le bois des Piquelliers, à La Gerville. (*Registre, In-folio, 575 feuillets, papier*).

1669-1678

H 689

Mouvance censuelle. - Terrier des héritages mouvant en censive de la commanderie de Beauvais, et situés à Nemours, Souppes, Remauville, La Gerville et Chaintreaux (tome 1er).

Censitaires: - Louis Besnard, laboureur à Bonneveau, et autres ; - André Arnoult, garde des plaisirs du Roi, demeurant à Foljuif, paroisse de Saint-Pierre-lez-Nemours ; - Nicolas Heaulmé, sieur de La Neufville, avocat en Parlement, ci-devant conseiller du Roi, ancien maire perpétuel de la ville de Nemours ; - demoiselle Henriette Le Sage de Sainte-Foy, veuve de Charles Pagelle, vivant exempt de la maréchaussée de Melun et Nemours ; - dame Marie-Anne Colin, veuve de Pierre de Vitry, conseiller du Roi, lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau ; - Alexandre Pimont, huissier royal à Nemours ; - Savinien Veneau, marchand à Varennes, paroisse de Souppes, etc. - Foi et hommage portant aveu et dénombrement des fiefs du Petit-Fargeville et de La Pointe, assis en la paroisse de Garentreville, fourni à illustre seigneur messire Guillaume de La Salle, chevalier et grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Beauvais, par messire Pierre-Joseph de Perthuis, chevalier, seigneur de Verteau, du Petit-Fargeville, autrement dit le Petit-Châtenoy, et de La Pointe, demeurant en son château de Verteau, paroisse de Chevrainvillers, etc. (*Registre, In-folio, 211 feuillets, papier*).

1724-1747

H 690

Mouvance censuelle. - Terrier des héritages mouvant en censive de la commanderie de Beauvais, situés à La Cuillère, à Blamont et à Bonneveau, au fief de La Vache, à La Petite-Coudre, à Bethléem et à Montfort, paroisse de Château-Landon. - Censitaires : - Marie-Anne Poignat, veuve de défunt Jacques Miger, vivant receveur de la terre et seigneurie de Larchant ; - François Delacroix, concierge du château de M. le maréchal de Villars, y demeurant, paroisse de Moigny ; - Mathurin Panchauvin, conseiller du Roi, ancien intéressé dans les fermes de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue de la Tixeranderie ; - Henri Berruyer, bourgeois de Fontainebleau ; - maître Jean Hue, ancien greffier en chef de la Maîtrise particulière des eaux, forêts et capitainerie des chasses de Fontainebleau ; - dame Catherine Caillou, veuve de Nicolas Travaillet, vivant bourgeois de Paris ; - Alexandre Dumesnil, fermier du chapitre, y demeurant, paroisse de Larchant ; - François Le Bert, maître chirurgien à Beaune (La Rolande) ; - Louis Chabouillé, conseiller du Roi et son procureur en la prévôté royale de Fontainebleau ; - Charles Daniers, maître de pension en cette ville ; - messire Savinien-Louis Petit, curé de Fromonville ; - Simon Mestais, maître chirurgien et marchand apothicaire à Nemours ; - Anne Quesnel, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, et chef du gobelet de la feuë Reine, demeurant à Fontainebleau, etc. (*Registre, In-*

folio, 253 feuillets, papier).

1725-1736

- H 691 Mouvance censuelle. - Table pour servir au terrier de frère André de Soissons, comprenant les lieux ci-après : - Nemours, Beauvais, Bonneveau, Blomont, Le Ménil, La Gerville, Bouchereau, Aufferville, Fonteneilles, Le Buisson, La Cueillère et Château-Landon. - Censitaires : - Anne Delacroix, veuve Louis Ramon ; - Agnès Colin, veuve de Jean Baussant ; - Antoine Poictevin ; - Cantien Gauthier ; - Étienne Hue ; - Edmée Tixier, veuve Nicolas Hue ; - Étienne et Jean Les Dantan ; - M. François Hermant ; - Gilles Langlois ; - Jeanne Martin, veuve Étienne Peronet ; - Jacques Cocquelin ; - Jean Delon ; - M. Jean Derichemont ; - Jean Landry, sergent ; - les héritiers Nicolas Panier ; - Pierre Talbardon, de Chaintreauville, M. Pierre Chevreau, prêtre ; - Isabeau Marsignay, veuve Michel Rossignol ; - Étienne Bataille, sieur de... ; - M. Guillaume Chouard ; - messire Jean Loisillon ; - messire Jean Mareschaux ; - Marie Coquillard, veuve de M. Edme Bataille ; - messire Noël Gauthier ; - M. Vincent Amiot ; - MM. Marin et Louis Le Dieu, etc. (*Registre, petit in-folio, 28 feuillets, papier*).

XVII^{ème} s.

- H 692 Baux et procès-verbaux d'arpentage.
- Domaine et dîmes. - Baux à loyer du chef-lieu de la commanderie de Beauvais et du moulin d'Urlay, au territoire de Grèz ; des terres de Chanlay, au Vaudoué ; de l'Ermitage de Fourches, en la même paroisse ; de la ferme et métairie de Fargeville, sise à Garentreville ; de 44 arpents de terre, pré et vigne, à La Brosse, paroisse d'Héricy ; de 39 arpents et demi-quartier de terre aux environs de Maisonrouge, et autres héritages situés à Aufferville, avec les granges dîmeresses et champarteresses dudit lieu de Maisonrouge ; des champarts de Blomont à Larchant ; des dîmes de Chatenoy ; de 114 arpents de terres labourables à Maurepart, paroisse de La Chapelle-la-Reine ; d'une maison sise à Nemours, rue du Château, traversant par la cour de cette maison pour joindre la rue des Bouchers ; de 36 arpents de terre à Bougligny ; du fief, terre et seigneurie du Mesnil, à Chenou ; d'une pièce de terre assise à Bouy, paroisse de Boissy-le-Repos, les mesures comprises, et 40 arpents ou environ de friches et roches ; de 266 arpents de terre, en deux pièces, appelées la Grande et la Petite-Coudre, territoire de Larchant, le tout loué par et au profit de MM. Hervé Lefebure Duquesnoy, Louis Texier d'Hautefeuille et Charles-Louis de Valory, tous trois chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et commandeurs successifs de la commanderie de Beauvais. - Procès-verbal de mesurage des bâtiments et héritages domaniaux de cette commanderie, dressé à la requête de messire Jacques de La Motte Houdancourt, aussi chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Troyes en Champagne et de Beauvais en Gâtinais ; par Marin Deniset, arpenteur-juré à Souppes ; - copie informe d'un autre mesurage de la ferme de Bonneveau, etc. (*11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier*).

1669-1786

- H 693 Procédure contre le seigneur de Nanteau.
 Procédure entre messire Marie-Gabriel-Louis Texier d'Hautefeuille, commandeur de Beauvais, et messire André-François Petit, écuyer, conseiller du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Nanteau-sur-Lunain, au sujet des droits de mutation dus sur plusieurs pièces de terre situées audit lieu de Nanteau et revendiquées par le demandeur. - Requêtes présentées au lieutenant général du bailliage de Nemours par ledit sieur Texier d'Hautefeuille, afin d'être autorisé à faire assigner son adversaire ; assignations, sommations et autre requête présentée au Parlement de Paris, en sa Grand'Chambre, pour obtenir la compulsion des titres en vertu desquels le sieur Petit possède les objets litigieux ; - sentence du bailliage de Nemours, qui condamne le défendeur à payer au demandeur : la somme de 2, 312 livres 10 sous pour les profits (de lods et vente) au 6e de 13, 875 livres, prix des biens assis dans la directe de la commanderie de Beauvais ; l'amende de 3 livres, suivant la coutume, faute de dépri ; à passer aux terriers du commandeur, dans la huitaine pour tout délai, déclaration, par nouveaux tenants et aboutissants, des héritages mentionnés aux pièces ; sinon qu'ils seront réunis et consolidés au domaine de la commanderie, pour en jouir par le demandeur, en toute propriété, et comme bon lui semblera, etc. (3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier).
- 1783-1788
- H 888 Extrait de l'acte de baptême du commandeur Charles de Valory.
 Personnel. - Acte de naissance de M. de Valory, dernier commandeur de Beauvais en Gâtinais, paroisse de Grez. - « L'an 1753, le 11 août, ont été suppléées les cérémonies de baptême à un enfant, lequel fut ondoyé par nous, curé soussigné, le 8 du présent mois, jour de la naissance dudit enfant ; lequel ayant été apporté à l'église le jour et an que dessus, a été nommé Charles-Guy-Louis, par messire Paul-Frédéric-Charles de Valory, abbé commendataire de l'abbaye royale de Sauve, et par demoiselle Marie-Louise-Antoinette Valory de Lecé ; lequel enfant est issu, en légitime mariage, de messire François-Martyre-Hubert de Valory, seigneur de Lecé, capitaine au régiment du Roi-cavalerie, et de dame Charlotte-Henriette-Esmée Valory, son épouse, » etc. (2 pièces, papier).
- 1753
- 501 H 8 Revenus. - Quittance signée par le commandeur François du Moncel de Saint-Léger.
- 1618
- 501 H 10 Sentence des Requêtes du Palais adjugeant au commandeur de Beauvais les dîmes d'Aufferville (31 décembre 1630). - Ordre du Grand conseil que tous les notaires, scribes de chapîtres et autres fassent des recherches et établissent un vidimus, à la demande de l'abbaye Saint Pierre et Saint Paul de Ferrières[-en-Gâtinais], ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, contre frère Alphonse de Miremont, seigneur de Berrieux, commandeur de Beauvais (23 juin 1663 et exécution juillet 1663). - Autres pièces.

- Consentement d'Urbain Louis Lefèvre de Caumartin et Jeanne Quentin de Richebourg, son épouse, pour le paiement d'arrérages à Louis de Fleurigny, "chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Pontaubert et de Beaumont-en-Gâtinais, commandant du vaisseau de guerre et capitaine de la galère patronne de Malthe" et ses successeurs (14 décembre 1701) ; souscriptions par Louis Urbain Lefèvre de Caumartin de 4, 119 livres et 1, 000 livres de rentes annuelles et perpétuelles sur le trésor royal (30 avril 1716 et 12 juin 1720), déléguée au commandeur de Beauvais par Antoine Louis François Lefèvre de Caumartin, devant Bronod, notaire à Paris, (6 mars 1722) ; note sur l'affaire Caumartin avec résumé de la situation et consignes à suivre] (XVIIIe siècle).
- Acte de nomination pour la commanderie du chevalier frère Guillaume de La Salle qui l'a demandée « pour son premier amélioration » (7 mai 1717).
- Plan figuratif des bois de la commanderie, suite au procès-verbal d'aménagement du 4 décembre 1733, fait par les officiers de la maîtrise des Eaux et forêts de Nemours, pour les 25 coupes à exploiter de 1733 à 1760.
- Etat des 12 plans des maisons, fermes, bâtiments, terres labourables, prés, pâtures, bois et autres dépendances de la commanderie, dressés par Lejeune, arpenteur royal, et envoyés à Salmon, à Paris, le 19 avril 1763 pour les "faire mettre sur toile" et les joindre aux terriers ; extraits de 3 arpentages faits par Lejeune, envoyés aussi le 19 avril, complétés par 4 autres les 12 septembre et 30 octobre 1763 ; pouvoir donné à Henri Dardenne, avocat au Parlement, par Louis Hervé Lefèvre Duquesnoy, chevalier profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Beaumont-en-Gâtinais, pour retirer des mains de Salmon, avocat en Parlement, tous les papiers concernant les biens et revenus de la commanderie (5 juillet 1764) ; copie de ce pouvoir et inventaire de ces papiers, ainsi que d'une liasse de la commanderie Saint Marc d'Orléans sur le différend entre eux et le sieur Geffrier et consorts (5 et 22 juillet 1764) ; inventaire des plans des seigneuries et autres remis à Salmon par Lejeune le 12 novembre 1763, pour un total de 10358 arpents 66 perches 2 [lignes] ; 9 notes commentant l'intérêt de pièces d'archives (XVIII° siècle).
- 9 lettres de Lefébure [homme d'affaires ou régisseur] au commandeur Des Clozeaux, en la maison du temple à Paris (1er juillet 1663-10 août 1664). ; lettres d'affaires à Salmon, rue St-Dominique à Paris : du commandeur Duquesnoy, Valognes (3 novembre 1762), de Bezout, avec cachet de cire rouge, Nemours (19 janvier 1763) ; Notice historique et archéologique sur la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais / Th. Lhuillier, in Bulletin de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, 10e année p 213-241).

31/12/1630 - 22/07/1764

Commanderie de Chevru

H 694 Inventaire des titres (depuis 1202) ; historique de la fondation ; liste fies commandeurs de 1330 à 1785.

Inventaire général des titres et pièces de la commanderie de Chevru et de ses membres, établi d'après les ordres de MM. du chapitre provincial, au Grand Prieuré de France, par Jacquemin, archiviste. - Historique de la fondation et des acquisitions de biens de cette commanderie. - Liste des commandeurs, de 1330 à 1785. - Charte de Blanche, comtesse palatine de Troyes, portant confirmation du don que Pierre de Bircy avait fait aux frères de la chevalerie du Temple de 3 muids 1/2 d'avoine de rente, à prendre en la paroisse de Chevru, avec 14 deniers, un pain et une poule ; - donation par Robert de Milly, auxdits frères, de 6 muids de grain, moitié froment, moitié avoine, et de 6 livres, monnaie de Provins, le tout de rente, que les donataires devaient audit de Milly, chacun an, à la Saint-Remy, sur la grange de Champfleury, près du Montcel. - Déclaration en bref de la valeur et du revenu de la commanderie de Chevru, tant en chef que membres, au diocèse de Sens, laquelle était en totale ruine à l'occasion des guerres de 1448. - Lettres patentes de Philippe IV, roi de France, portant amortissement, en faveur de frère Henri de Monnis, de la sainte maison de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Brie et de Rigny, des héritages qu'il possédait au long dudit hôpital, savoir : une grange et tout le pourpris d'icelle, appelée la grange de Reims, près d'Hautefeuille, en la châellenie de Crécy, etc. (*Registre, In-folio, 457 feuillets, papier*).

1202-1750

H 695 Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de Chevru et de ses membres, qui sont : - Rigny, Tréfols, Saint-Remy, Le Bourget, paroisse de Saint-Siméon ; Renchien, Vieil-Chaufour, L'Épingault, Bezalles et Les Sommes, territoire de Beauthel, dressé à la requête de frère Jean de Haudessens, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chevru (tome 1er).

« La commanderie de Chevru est une prévosté à titre universel dans l'estendue de laquelle le commandeur est seul seigneur, avecq droits de haute, moyenne et basse justice, exercée par un prévost ou son lieutenant, procureur de seigneurie, greffier et sergent, l'un pour tenir les plaids, prisons, carcan, fourches patibulaires, droits honorifiques dans l'église où il y a un banc fermé, moslin à vent, etc. » - Censitaires : - maître Denis Dallençon, conseiller du Roi, lieutenant-criminel en l'Élection de Coulommiers ; - maître Simon Gérard, maître particulier des eaux et forêts de Provins ; - Élisabeth Massault, veuve de feu Pierre Philippe, arpenteur-juré, demeurant aux Grandes-Maisons, paroisse de Chevru ; - messire Augustin Legendre, prêtre-curé dudit Chevru ; - Josse Cendrier, laboureur à Fay, paroisse de Choisy en Brie ; - Anne Le Breton, veuve de feu Jacques Carel, demeurant au Mée, paroisse de Chevru ; - messire Claude de Champagne, chevalier, seigneur de Marsins, Leuze et

autres lieux, etc. (*Registre, grand in-folio, 589 feuillets, papier*).

1668-1686

H 696

Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de Chevru et de ceux de ses membres dont les noms suivent : Rigny, Tréfols, Saint-Remy, Le Bourget, Renchien, Vieil-Chaufour, L'Épingault, Bezalles et Les Sommes, établi pour frère François Ancelot, chevalier-magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chevru, en vertu des lettres obtenues en chancellerie et de la sentence d'entérinement de maître André Fournier, prévôt, juge civil et criminel de Chevru, ainsi que de leurs publications (tome 2e).

Copies de titres, transactions, arrêts du Parlement de Paris et du Grand-Conseil, intervenus entre le commandeur de Chevru et diverses personnes, notamment contre le curé dudit lieu de Chevru, pour l'obliger à replacer les armes du commandeur au maître-autel de l'église et à le recommander aux prières des messes paroissiales ; - contre un homme et une femme accusés d'assassinat, et, pour ce fait, condamnés : l'un à être rompu vif sur un « échafaut, qui sera dressé dans le carrefour et place publique de Chevru et ensuite sur une roue, la face tournée vers le ciel, tant qu'il plaira à Dieu le laisser vivre ; l'autre pendue et étranglée, tant que mort s'en suive, à une potence qui, pour cet effet, sera dressée au même lieu ; ... ordonne qu'auparavant l'exécution de l'arrêt de mort, ils seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, etc. » - Mesurage général du domaine de la commanderie, fait à la requête du commandeur, frère Henri-Auguste Bataille, etc. (*Registre, grand in-folio, 304 feuillets, papier*).

1629-1747

H 697

Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de Chevru, comprenant les héritages situés au territoire de son chef-lieu (tome 3e).

Censitaires : - Jean Proffit, laboureur, demeurant au Moncel, paroisse de Frétoy ; - Gabriel Rousseau, aussi laboureur à Chambonnois, paroisse de Choisy en Brie ; - maître Jean-Joseph de Vert, bourgeois de Provins ; - Nicolas Turquan, marchand, demeurant à Augers ; - Honoré Boudeau, maréchal à Chevru, comme ayant épousé Anne Morise ; - Jeanne Bruneau, veuve de Fiacre Balastre, vigneron, demeurant au Theil, paroisse de Coulommiers ; - maître Jean Cugnère, marchand à Citry, fondé de procuration de maître Charles Clérambault, receveur de la terre et seigneurie de Bassevelle ; - Marie Le Clert, veuve de défunt Pierre Fricault, laboureur à Coffry, paroisse de Choisy en Brie ; - Denis Nion, de même état, demeurant audit lieu ; - Charles Pognot, aussi laboureur à La Croix-Aubert, tant en son nom que comme ayant épousé Marie Thomas ; - dame Jeanne Delacroix, veuve de défunt maître Louis Gouelle, vivant prévôt de Bazoches, marchand au même lieu ; - Antoine Duburcq, maître menuisier demeurant à La Ferté-Gaucher ; - Pierre Brayer, laboureur à Leudon, héritier de défunt Pierre Brayer, son aïeul ; - Pierre Robinet, charron à La Rue, paroisse de Chevru ; - maître Claude Gillier, marchand demeurant à Coulommiers ; - Marie Farde, veuve de Jean Fouet, au nom et comme tutrice de leurs enfants mineurs, etc. (*Registre, grand in-*

folio, 267 feuillets, papier).

1723-1748

H 698 Fief du Bourget à Saint-Siméon. - Terrier.

Mouvance censuelle. - Terrier du fief du Bourget, situé en la paroisse de Saint-Siméon, membre de la commanderie de Chevru, établi à la requête de noble et religieuse personne frère Charles de Pipa, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Renault et de Chevru, en conséquence des lettres obtenues du roi Henri II, adressées « aux baillifs de Melung, Sezanne, Provins, Coulommiers et Meaulx, expositives qu'au requérant compétent et appartiennent plusieurs héritages, fiefs, arrières-fiefs, domaines, terres, prez, bois, vignes, estangs, mollins, garennes, justice et seigneurie, haulte, moyenne et basse et plusieurs aultres beaux droictz, à cause desquels ses hommes féodaux, et autres personnes, tant nobles que roturières, luy sont tenus et redevables de cens, rentes, dixmes, corvées, champars, terrages, vinages, affermages et aultres droictz et debuoirs annuelz, » etc. - Censitaires : - Antoinette Gaucher, veuve de feu Georges Barbier, de meurant à Coulommiers ; - Jean Myon, laboureur au Bourget ; - Martin Aulbin, tixier en linge, à Charcot, paroisse de Saint-Siméon ; - Pierre Legrant, maçon à Montanglout, paroisse de Coulommiers ; - Pierre Charpentier, laboureur à Saint-Siméon ; - Loupvet Gallot, de même état, demeurant à La Couture, paroisse de Chailly (en Brie) ; - « maistre Loys de Jay, curé d'Aulnoy, demeurant à Coulommiers en Brie, » etc. (*Registre, In-folio, 69 feuillets, papier*).

1548-1550

H 699 Bail des terres.

Domaine. - Copie d'un bail à loyer, pour 9 années, des terres, prés, bois, aunaies et buissons composant le lot dit du Bourget, situé au territoire de Saint-Siméon, passé au profit de Marie-Denise Tondu, veuve de Charles Oudé, laboureur à Charcot, et de Jean Bigotteau, de même état, à Villotte, paroisse dudit lieu de Saint-Siméon ; par les fondés de pouvoirs de messire Louis-Augustin Godeheu, chevalier-magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, commandeur de Chevru, etc. (*1 pièce, papier*).

1785

502 H 7 - 502 H 11 Registres de déclarations des censitaires.

1773

502 H 7 Tome 1^{er}, censitaires n° 1 à 2222.

Contient également un petit cahier relatif aux censitaires du fief de Regny (ou Rigny) et de la grange Jean de Reims, avec des plans de parcelles.

502 H 8 Tome 2^e, censitaires n° 2223 à 3733.

502 H 9 Tome 1^{er}, censitaires n° 1 à 2222.

502 H 10 Tome 2^e, censitaires n° 2223 à 3906.

- 502 H 11 Censitaires n° 3907 à 4054 (fief de Lut ou Luth), cahiers de censitaires regroupés par fiefs (Saint-Rémy de la Vanne, Bezalles, L'Épingault, Ranchien ou Renchien, Le Bourget, Rigny, Tréfols, Vieil-Chaufour et Crécy-en-Brie).

Commanderie de Choisy-le-Temple, à Charny

- H 700 Aveu et dénombrement du domaine de la commanderie fourni à l'évêque de Meaux.

Domaine et mouvance passive. - Aveu et dénombrement portant foi et hommage du domaine de la commanderie de Choisy-le-Temple, sise en la paroisse de Charny, fourni à révérend père en Dieu Monseigneur (Jean de Pierrepont), évêque de Meaux, à cause de son temporel, par « frère Anthoine Chabot, chevalier de la sainte maison de l'ospital Saint-Jehan de Jérusalem, humble prieur en France, et commandeur de Soisy-le-Temple. » (*1 pièce, parchemin*).

1507

Commanderie de Coulommiers (Maisonneuve et l'Hôpital)

- H 729 Terrier.

Mouvance censuelle. - Papier terrier de la commanderie, terre et seigneurie de Maison-Neuve, du fief de l'Hôpital, à Coulommiers, et de la seigneurie de Noisemont, à La Ferté-sous-Jouarre, membres de ladite commanderie, dressé « à la requête de frère Jacques-François de Picot de Combreux, chevalier, bailli, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en exécution des lettres de renouvellement de terrier et sentence d'entérinement de ces lettres, toutefois après les publications bien et dûment faites, » etc. ; ledit terrier précédé de la désignation du domaine utile, consistant en un château, maisons, fermes, moulin, étangs, terres, prés et bois. - Censitaires : Pierre-François Feuillet, marchand, demeurant à Coulommiers ; - messire Joseph, baron de Beaudrap, écuyer, sieur de Gonnevillle, avocat en Parlement, demeurant à Paris, et consorts ; - Jean-Baptiste-Claude Bobé Des Closeaux, conseiller du Roi en ses Conseils, commissaire ordonnateur de la marine, en la province de la Louisiane ; - messire Thomas Ogier de Baulny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien exempt des gardes du corps du Roi, demeurant à Coulommiers ; - Pierre-François Feuillet, marchand en la même ville, propriétaire d'une maison sise en la rue du Château ; - messire Philippe Pidoux de Montanglaust, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, doyen du chapitre de l'église cathédrale de Meaux, prieur commendataire du prieuré simple de Sainte-Foy, etc. (*Registre, grand in-folio, 511 feuillets, papier*).

1755-1763

- H 730 Baux de la ferme de la Malmaison, à Giremoutiers, de la ferme de Grand-Bibartault à Jouarre, de la ferme de Maisonneuve et du moulin de Triangle à Coulommiers.
- Domaine. - Baux à loyer des fermes de La Malmaison, du Grand-Bibartault et de Maison-Neuve, situées sur les territoires de Giremoutiers, de Jouarre et de Coulommiers, consentis par religieux frère François-Marie-Thérèse Géraldin, chevalier-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maison-Neuve et de l'Hôpital-sur-Coulommiers, au profit de : - Marie-Marguerite Jamas, veuve de Jean-Philippe Gillet, à La Grande-Loge, paroisse de La Haute-Maison ; - Hubert Gillet, laboureur au Grand-Bibartault ; - Jean-Philippe Gillet, demeurant en la ferme de Maison-Neuve, et dame Marie-Françoise Liénard, son épouse ; - autre bail à loyer par ledit sieur commandeur, à Louis Darsonville, meunier à Charly-sur-Marne, et Marie-Élisabeth Lefort, sa femme, du moulin à blé de Triangle, anciennement dit Trochard, sis en la paroisse de Coulommiers, moyennant, outre les charges, la somme de 750 livres par an. (*4 pièces, papier*).
- 1782-1785
- H 889 Renonciation par les habitants de Coulommiers au droit d'usage qu'ils avaient dans un bois situé près de Maisonneuve.
- Convention (copie d'une) passée devant Jehan Tranchant, cleric-tabellion en la prévôté de Coulommiers, par laquelle les habitants du lieu renoncent à un droit d'usage qu'ils avaient dans un bois appartenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, près leur hôtel de Maisonneuve, « membre de l'ospitail dessus Coulommiers, ou une personne de chacun hostel des demourants, avait droit d'aler chascun an, une foiz, le premier dimanche de may en iceulz bois, choisir et abastre, ung chascun d'eulz, une perche d'aulne, et icelle abastre, estronnée, rongnée ou acourcie, selon la voulenté d'un chascun d'eulx, la prenre et emporter garnie du mouchet... Et considerains le petit prouffit, en ce, à eulx appartenant à cet usaige, ilz, pour ces causes et aultres à ce les mouvant, et aussi pour leur très-cler, manifeste et évident prouffit et mesmement pour ce que ilz avoient propos de faire édifier et ordonner, à tousiours, en ladite ville de Coulommiers ung gros reloge à cloche, qui leur semble estre chose plus prouffitabile pour le temps présent et aduenir... Ce transport feut faict moyennant, et parmi, la somme de 50 escus d'or, du coin du Roy noeufz, » etc. (*1 pièce, papier*).
- 1413
- 505 H 1 Liste des commandeurs, de 1324 à 1745.
- XVIIIème s.
- 505 H 2 Constitution de Pierre Deplays en qualité de procureur général de la commanderie.
- 1728

- 505 H 5 Bail de terres sises à Mongauté. 1545
- 505 H 7 Quittance.
Thomas Demyes chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Coulommiers, procureur spécial de noble seigneur frère Loyer de Maillot dict de [Saguemille] chevalier dudit ordre, commandeur de la Croix-en-Brie [...] confaissent avoir eu reçu de Malthasar le Mignot exerçant la receipt du domaine [...] la somme de 20 livres pour l'arrerage eschu à Paques. 1570

Commanderie de Dieu-l'Amant, à Villemareuil

- H 749 Biens divers. - Baux.
Domaine. - Baux à loyer et emphytéotiques : d'un moulin à vent situé à Charny, avec les maison, écuries, granges et autres bâtiments, plus 11 arpents 6 perches d'héritages ; - d'un moulin à eau sis à Meaux, sur le pont de Marne, moyennant 1, 715 livres de rente emphytéotique ; - de terres à Torcy et Rentilly, Thieux, Saint-Mard, Juilly, Compans et Mitry, Bazoches et Mousseaux-lez-Bray ; - de la ferme et commanderie de Dieu-l'Amant, en l'étendue des territoires de Saint-Fiacre et de Lagny-le-Sec, (dépendant du Grand-Prieuré de France ; - de 12 arpents 25 perches de terre, à Saint-Mard, et de 53 arpents de terre et pré, à Oissery et Saint-Pathus ; lesdits baux consentis par très-haut et très-puissant seigneur messire Alexandre-Emmanuel de Crussol, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp de cavalerie, capitaine des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois, fils de France, et chargé par le Roi de l'administration du Grand-Prieuré de France, et par messire Jacques-Philippe-Gabriel Des Barres, chevalier, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Nancy, au Grand-Prieuré de Champagne, de Lagny-Le-Sec et de Saint-Jean de Senlis, au Grand-Prieuré de France, etc. (10 pièces, papier). 1780-1785

Commanderie de La Croix-en-Brie

Les cotes 506 H23 et 24 concernent particulièrement la Commanderie de Provins. Les cotes 506 H25 à 29 concernent particulièrement la Commanderie de Rampillon.

- H 701 Inventaire des titres (depuis 1175) ; liste des commandeurs depuis 1195.
Inventaire général des titres et pièces de la commanderie de La Croix-en-Brie et de ses membres, au nombre de 22, dépendant du Grand-Prieuré de France, fait sous l'administration de messire Jean-Baptiste de Fleurigny, commandeur, par Jacquemin, archiviste. - Catalogue des noms de MM. les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeurs de La Croix, depuis l'an

1195, d'après les titres, qui en font mention ; - frères : Hennequin d'Attencourt ; - Pierre de Beauffremont ; - Bertrand de Cluys ; - Emeri d'Amboise, depuis grands prieurs de France ; - Philippe de Villiers de l'Isle-Adam ; - François Brouillard de Coursan, grand prieur de Champagne ; - Étienne Texier d'Hautefeuille et Jacques de Noailles, tous deux ambassadeurs de l'ordre, etc. - Charte d'Étienne, seigneur de Sancerre, portant donation aux religieux de Notre-Dame de la Charité et moines de Montbois de la terre et seigneurie des Broces-de-la-Garde, avec la justice dans son étendue ; - accord consenti devant Adèle, reine de France, suivant le rapport du prévôt de Brie, arbitre entre Pierre de Courtray et Adam de Melun, seigneurs de Brie, d'une part, et les moines de La Croix, d'autre part, portant : que ceux-ci ont droit de prendre, chacun an 40 sous parisis de rente sur le péage de Nangis, à la foire du mois de mai ; que le village de Courmery est exempt de toutes coutumes ; que les habitants de Pras et du Seuil sont exempts de service et d'aller à la guerre. - Vente par Geffroy, prieur, et par le couvent de La Charité, ordre de Saint-Benoît, aux frères de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, des églises de La Croix et de Clos-Fontaine, avec tous leurs droits, même les hôtes et hommes serfs et servantes, moyennant 6, 000 livres, etc. (*Registre, In-folio, papier, 429 feuillets*).

1175-1741

H 702

Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de La Croix en Brie, contenant déclarations d'héritages situés à Rampillon, au Haut-du-Mondé et à La Borde-Bizeau, fait à la requête de frère François de Béthancourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Croix, Rampillon, Châteaubleau, La Borde-Bizeau et du Haut-du-Mondé, paroisse de Nangis, de Champfleury et de la vicomté de Provins, en vertu des lettres en forme de terrier, obtenues du roi Louis XIII, portant qu'au requérant « appartiennent plusieurs baux droictz à seigneur spirituels et temporels et haut justicier, comme bénéfice et cure d'âmes, chapelles, oratoires, tant en plein droict que présentation, ou aultrement, haulte, moyenne et basse justice, pour lesquelles exercer à officiers, auditoire, pour rendre droict à ceux qui le requièrent ; fourches patibulaires, prisons, carcans, cepts et autres seignatz, ou marques de justices ; mesures et poix (poids) ; donner congé de faire l'estes et assemblées ; droictz de marchez et foires, hallage, dixmes et champars, corvées et charrois tant de brads que de bestes ; servitudes de corps et de biens ; confiscations et amendes arbitraires, etc ; » ledit terrier précédé de la désignation du domaine seigneurial, appelé la commanderie de Rampillon (1er volume).

Censitaires : Vincent Picault, mercier, demeurant à Montereau ; - Antoine Rivière, boulanger à Rampillon ; - Nicolas Bordier, capitaine ordinaire de l'artillerie du Roi, demeurant à Champeaux ; - Pierre Dalençon, écuyer, sieur de Champrenard, etc. (*Registre, grand in-folio, 547 feuillets, papier*).

1624-1627

H 703 Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de La Croix en Brie, contenant déclarations d'héritages situés au même lieu (2e volume).

Censitaires : Jean Broyon, arquebusier, demeurant à Provins ; - Claude Ducuisseau ; - Jacques Marteau ; - maître Pierre Haury, demeurant à Melun ; - Pierre Faulchon, le jeune, laboureur ; - messires François Gibbé, prêtre ; - Thomas Gibbé et Cyr de Grand-Rue ; - maître Denis Le Comte ; - Pierre Noël, en son nom, et Ramon Thomas, à cause d'Antoinette Noël, sa femme ; - François, Denis et Marie Oudet, représentée par François Gallet, son époux ; - les enfants et héritiers de Nicolas Boussart ; - Pierre Truchon, tixier en toile ; - frère Denis Regnard, prêtre-religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; - Jeanne et Marguerite Boussard ; - Nicolas et Denis Beauvillain ; - Louis Jacquinot, hôtelier ; - la dame veuve de maître Nicole Potet, Pierre et Léonard Potet, ses beaux-frères ; - Legère Garnier, veuve de feu maître Pierre Crépet ; - François et Antoine Debray, frères ; - les enfants de défunt Pierre Gillier et de Florence Charpentier ; - Innocent Tondou, laboureur, et Jeanne Gibbé, sa femme, tous demeurant à La Croix en Brie ; - Charles Thabu, maître chirurgien à Provins, etc. (*Registre, grand in-folio, 496 feuillets, papier*).

1625-1630

H 704 Biens divers. - Terrier de la Croix-en-Brie et du fief de Pras.

Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie et seigneurie de La Croix en Brie, ainsi que des héritages étant en la censive du fief de Pras ; ledit terrier établi pour frère Jean-Baptiste Du Fresnoy, chevalier, bailli, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant général des galères de la religion, commandeur de La Croix, Rampillon, Châteaubleau et Coutençon, vicomte de Provins, etc., en conséquence des lettres de subrogation à lui accordées, et, plus tard, à messire Jean-Baptiste de Fleurigny, chevalier-profès de l'ordre, son successeur. - Désignation du domaine utile de la commanderie, comprenant l'église de La Croix en Brie, la maison seigneuriale, la ferme dite La Cour-Bellay, assise dans le bourg de La Croix, etc. - Censitaires : - le sieur Christophe Amiard, officier de la vénerie du Roi, demeurant à Mirvaux, paroisse de Pécy ; - Marc-Antoine Toustain, écuyer, sieur de Baussant, demeurant à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, et Jacques Ménage, huissier audiencier au bailliage de Villeneuve-le-Roi ; - messire Nicolas-Augustin Chupin, écuyer, conseiller du Roi, trésorier général du marc d'or des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, demeurant à Paris, rue de Berry, à cause de sa maison nommée Le Saussoy ; - messire Alphonse de Proisy, chevalier, seigneur du Petit-Brison, capitaine de milice au bataillon de Soissons ; - l'église et la cure de La Croix ; - les fabriques des églises de Rozoy, de Vieux-Champagne et du Châtel-lez-Nangis, etc. (*Registre, grand in-folio, 481 feuillets, papier*).

1735-1751

H 705 Biens divers - Plan parcellaire de la seigneurie de la Croix-en-Brie et du fief de Brison.

Censives. - Atlas parcellaire, en 2 parties, de la seigneurie de La Croix en Brie et du fief de Brison, appartenant à la commanderie dudit lieu de La Croix,

indiquant les numéros du plan, les noms des propriétaires et la contenance de leurs héritages. - Carte A : n° 5, le sieur Chamblin, 107 perches 1/2 ; - n° 13, la fabrique de Rozoy, 75 perches ; - le sieur Rivot, 131 perches 1/2 ; - la cure de La Croix, 150 perches ; - la veuve Roberdeau, maison et jardin, 54 perches ; - la commanderie, n° 37, 670 perches. - Carte B : n° 27, Jean-Jacques Bontour, 50 perches ; - le sieur Chenisot, pré, 113 perches ; - n° 38, le sieur Nicolas Regnault, 70 perches ; - n° 73, madame Morin, 106 perches. - Carte D : la commanderie, n° 1er, 195 perches ; - n° 6, 753 perches ; - n° 50, 7 arpents 50 perches ; - n° 51, remise, 103 perches ; - n° 68, 4 arpents 55 perches ; - n° 25, le bois du Lys, appartenant à l'abbaye de ce nom, 24 arpents 40 perches ; - n° 58, Sébastien Fournier, 60 perches. - Carte E : n° 3, fabrique de Saint-Just, 200 perches ; - n° 17 Jacques Naudier, 336 perches ; - n° 37, le moulin de Saint-Just, 450 perches ; - n° 38, la ferme de Bruille, 402 perches ; - n° 39, 1, 030 perches ; - n° 40, 38 arpents, etc. (*Volume, grand in-folio, 30 feuillets, papier*).

XVIIIème s.

H 706 Biens divers - Terrier de la seigneurie de Châteaubleau, des fiefs de Brison et de Pras, des Hauts Orbis, à Jouy-le-Châtel, et des Milochins, à Vaudoy.

Mouvance censuelle. - Copie du terrier de la seigneurie de Châteaubleau et des fiefs de Brison et de Pras, des Hauts-Orbis et des Milochins, membres de la commanderie de La Croix, dressé à la requête de messire Étienne Texier d'Hautefeuille, chevalier, grand bailli et ambassadeur de l'ordre de Malte près Sa Majesté, commandeur de La Croix en Brie, seigneur de Châteaubleau et vicomte de Provins, en conséquence des lettres obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, et de la sentence d'entérinement rendue par messire Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny, bailli, capitaine et gouverneur de la ville et du châtau de Provins. - Désignation du domaine utile de Châteaubleau, consistant dans l'hôtel seigneurial, l'église, le cimetière, la maison presbytérale, terres et prés. - Censitaires : François Callais, sieur des Bouleaux, garde des tentes et pavillons du Roi, demeurant à La Croix en Brie ; - les enfants et héritiers de Louis-François Huvier, vivant avocat du Roi ès siège de Provins, représentés par maître Thomas Larcher, avocat en Parlement, demeurant à Sens ; - François Philippe, garde des plaisirs de Sa Majesté, demeurant à Châteaubleau ; - demoiselle Antoinette Dumondé, veuve du feu Jacques Hauffroy, sieur de La Salle-des-Noyers, vivant portearquebuse de Monsieur, frère unique du Roi, etc. (*Registre, In-folio, 173 feuillets, papier*).

1688-1691

H 715 Biens divers. - Terrier des fiefs des Hauts-Orbis, à Jouy-le-Châtel, et des Milochins à Vaudoy, arpentage des bois et de divers domaines de la commanderie.

Mouvance censuelle et domaine utile. - Terrier du fief des Hauts-Orbis, à Jouy-le-Châtel, et du climat ou fief des Milochins, au territoire de Vaudoy, suivi des procès-verbaux de mesurage des bois de la commanderie de La Croix en Brie, et de diverses parties de ses domaines situées à La Motte-Tilly, Melz, Blunay,

Maulny, Provins, Savigny, Rouilly, au Plessis-Poil-de-Chien, à Saint-Martin-des-Champs, Champcouelles et Sourduin ; Châteaubleau, La Croix en Brie, Courmery, La Boulaye, Champfleury, Rampillon et Saint-Just ; lesdits procès-verbaux dressés par : Jacques Pinon, arpenteur en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau ; François Rochery, Nicolas-Joseph Moutier, arpenteurs-royaux, et Pierre Godot, arpenteur-juré, tous trois demeurant à Provins. - Censitaires : Étienne Renaudot, marchand épicier à Crécy en Brie ; - dame Rose-Angélique Amiard, épouse du sieur Nicolas-François Pictory Du Juilly, lieutenant dans les milices de Sa Majesté, demeurant à Troyes ; - maître Antoine Évrard, notaire et procureur au bailliage de Bray-sur-Seine ; - messire François-Vincent Durand, marquis de Villegaillon et de Moutarde, seigneur, en partie, de Jouy-le-Châtel, demeurant à Paris, rue Férou, etc. (*Registre, In-folio, 72 feuillets, papier*).

1734-1752

H 722

Baux d'héritages aux territoires de la Croix-en-Brie et de Rampillon.

Domaine et revenus. - Baux à nouveau cens et rentes d'héritages situés aux territoires de La Croix en Brie et de Rampillon, consentis par : haut et puissant seigneur messire Guillaume-Georges de Gouffier, grand bailli de La Morée ; messire Barthélemy de Bar, bailli, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant capitaine général des escadres de la religion ; messire Claude de Rouvray de Saint-Simon, chevalier-profès de l'ordre ; tous trois successivement commandeurs et seigneurs de La Croix en Brie, Rampillon, Châteaubleau, Coutençon et membres en dépendant, vicomtes de Provins, au profit de : - Marie-Jeanne Joslin, veuve de Nicolas Couillault, vivant cabaretier à La Petite-Bretonne ; - Jean-Baptiste Tricou, laboureur à La Croix en Brie ; - Françoise Huché, veuve de défunt Edme Baudry, demeurant à Châteaubleau, tutrice élue aux enfants mineurs d'André, pitancier, et d'Anne Baudry, stipulant pour eux ; - François Girard, jardinier à Rampillon, preneur de « l'emplacement des grandes granges, friches qui sont autour, y compris les fossés du bourg de Rampillon, qui sont vis-à-vis lesdites granges et terres labourables, situées au bas de l'église et du vieux château, où il y a une fontaine qui sort d'une vieille cave, » etc. - Baux à loyer et extrait d'une déclaration fournie au terrier de la vicomté de Provins, concernant une redevance en grains, à prendre sur le minage de cette ville, etc. (*17 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier*).

1760-1787

H 723

Pièces relatives à la succession du commandeur Barthélémy de Bar.

Personnel. - Décès du commandeur Barthélemy de Bar. - Requêtes présentées au sieur Vaudremer, prévôt de La Croix en Brie, et au lieutenant civil au Châtelet de Paris, par frère Jacques-François Le Bascle d'Argenteuil, chevalier, bailli, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maurice, receveur et procureur dudit ordre, habile à se porter successeur du sieur commandeur de Bar, en ce qui touche son pécule et sa dépouille, à fin de reconnaissance et de levée des scellés apposés sur les meubles et effets du défunt ; - ordonnance du prévôt de La Croix, portant qu'il sera procédé en sa présence, accompagné des officiers du siège, à la

reconnaissance et à la levée des scellés, etc. (2pièces, papier).

1781

H 724 Procès-verbal d'information sur le degré de noblesse de Joseph et d'Eustache de Montbron, présentés pour être reçus au rang de frères chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Personnel. - Procès-verbal dressé à la requête de messire Henri de Montbron, chevalier, gentilhomme de nom et d'armes, vicomte de Montbron, seigneur de Sourdun et du Mesnil, lieutenant de la compagnie des petits mousquetaires du Roi, portant information sur le degré de noblesse de Joseph et d'Eustache de Montbron, écuyers, fils dudit seigneur vicomte de Montbron et de dame Louise de Boulainvilliers, présentés à l'assemblée tenue en l'hôtel prieural du Temple, à Paris, pour être reçus au rang des frères chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; ledit procès-verbal rédigé par frères Alphonse de Miremont-Bérieux, commandeur de La Croix en Brie, et François-Octave de Flémigny, tous deux chevaliers du même ordre, en exécution de la commission qui leur en a été adressée par Mgr l'éminentissime frère dom Raphaël Cotoner, grand-maître, et son vénérable Conseil, tenu à Malte le 12 février 1660. (*Registre, In-folio, 30 feuillets, papier*).

1661

506 H 2 Liste des commandeurs, de 1195 à 1762 ; notes sur l'histoire de la commanderie.

XVIIIème s.

506 H 5 Constitution de Charles Chemin comme garde des bois de la commanderie (cachet).

1789

H 716 - H 719,
506 H 29 Commanderie de Rampillon

1579-1787

H 716 Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et commanderie de Rampillon, membre de celle de La Croix en Brie, établi à la requête de messire Étienne Texier d'Hautefeuille, commandeur de ces lieux ; ledit terrier précédé de la désignation du domaine utile, consistant dans le manoir seigneurial, contenant 3 arpents 18 perches en mesures, tenant, d'une part, aux fossés de Rampillon, d'autre part, à l'église, d'un bout sur la rue qui va de l'église à la poterne, etc. - Censitaires : noble homme Jean Saulsoy, conseiller du Roi, président, prévôt, commissaire examinateur de la ville et châtellenie de Provins, pour sa ferme dite du Bout-des-bois-de-Rampillon ; - Nicolas Janson, maître cordier à Nangis ; - Claude Du Perrat, marchand à Paris, place de Grève ; - Robert Noël, laboureur à Rampillon ; - Michel Huché, vigneron à Mons-en-Montois ; - Thomas Hadrot, laboureur à La Borde, paroisse de Rampillon ; - Nicolas Boilleau, ouvrier en laine, demeurant à Nangis ; - maître Pierre Chartier,

conseiller du Roi, commissaire extraordinaire des guerres à la conduite de la cavalerie légère de France, directeur au grand bureau de la Douane ; - haute et puissante dame Marie-Henriette de Longuerue, veuve de haut et puissant seigneur messire Louis Faust de Brichanteau, chevalier, conseiller du Roi, brigadier général en ses armées, colonel du régiment de la marine, etc. (1691-1706). (*Registre, In-folio, 192 feuillets, papier*).

H 717 Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de Rampillon, en censive, haute justice et directe seigneurie de religieux frère Guillaume-Georges de Gouffier, chevalier-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. - Censitaires : messire Louis de Fouilleuse, prêtre-curé de Brégy, au diocèse de Meaux, et ses cohéritiers ; - Claude Desmassues, écuyer, sieur de Bourbitou, demeurant à Donnemarie-en-Montois ; - François-Nicolas Barbier, huissier royal, résidant à Nangis, et Antoinette Barbier, sa soeur, demeurant à Paris ; - messire Daniel-Raoul-Charles Loir, chevalier, seigneur du Lude et de Danreville, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, à Paris, et dame Marie-Françoise-Angélique Bachelier, son épouse ; - maître Pierre-Étienne Rivot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, ancien lieutenant de la prévôté de cette ville ; - dame Élisabeth Bureau, veuve de maître Gabriel Taffignon, en son vivant grand juge des consuls de la ville de Troyes ; - maître Antoine Saleur, contrôleur des actes au bureau de Joinville en Champagne, et le sieur Jean Baptiste Desplaces, maître des forges de Scey-en-Varais, à cause de demoiselle Marie Saleur, sa femme ; - Nicolas Ninault, hôtelier à La Bretauche, paroisse du Châtel-lez-Nangis ; - messire Jean-Baptiste-Pierre Saulsoy, prêtre, bachelier en théologie, curé de la paroisse Saint-Quiriace de Provins ; - l'église et fabrique Saint-Éliphe de Rampillon ; - Nicolas Duché, laboureur à la ferme de Maison-Rouge, paroisse dudit Rampillon, etc. (1731-1752). (*Registre, In-folio, 320 feuillets, papier*).

H 718 Cueilloir (1786-1787).

Censives. - Cueilloir pour servir à la perception des cens et rentes dus à la seigneurie de Rampillon, par les vassaux ci-après nommés : - Louis-Antoine Soupir, laboureur à La Borde, paroisse de Rampillon, doit par an 15 sous 4 deniers-obole, pour 30 arpents 69 perches d'héritages, à raison de 6 deniers de cens par arpent ; - Jean-Baptiste-Étienne Gauthier, aussi laboureur, demeurant à La Charité, même paroisse, 1 livre 9 sous 3 deniers et 4 picotins 1/3 d'avoine ; - messire Charles-Yacinthe Germain, prêtre-curé de Rampillon ; - Joseph Rozier, comme marguillier en charge de l'église et fabrique de Vanvillé, 1 sou 3 deniers-obole ; - messire Jean-Pierre Notaire, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, receveur général des fermes du duché de Lorraine, 2 livres 17 sous ; - l'église de Rampillon, 1 livre 19 sous 10 deniers ; - Nicolas Coulleau, aubergiste à La Petite-Bretauche, 10 livres 1 sou 5 deniers-obole et 5 boisseaux d'avoine ; - messire Charles-Louis de Barentin, marquis de Montchal, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Noyen, Grisy-sur-Seine, etc., 4 livres 8 sous 10 deniers, 12 boisseaux et 5 picotins d'avoine ; 2 picotins de blé, 2 chapons et 5/8 de poule ; - Charles Chenu, laboureur à Morsain, paroisse de Salins, 1 livre 15 sous 9 deniers ; - messire Louis-Jean Martin

de Bonval, receveur des tailles, demeurant à Provins, 4 livres 2 sous 4 deniers ; coutume en avoine : un demi-boisseau ; - messire Hiérosme Saleur de Grisien, écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, demeurant à Paris, butte et paroisse Saint-Roch, etc. (*Registre, In-folio, 67 feuillets, papier*).

H 719 Plan parcellaire (1786).

Censives. - Plans parcellaires du territoire et seigneurie de Rampillon, indiquant le village et ses fossés de défense, l'église, le cimetière, les hameaux de La Boulaye, du Mesnil et de Roginvilliers. - Censitaires : M. de Montchal ; - François Prenant ; - mademoiselle Du Lude ; - les héritiers Revesche ; - la veuve Jonchery ; - M. Chenu ; - Jean Goussard ; - M. Carlier ; - héritiers Levasseur ; - Victor Nocard ; - madame de Ségy ; - Jean-Baptiste Bonnet ; - l'église de Lizines ; - les sieurs Lourdin et Taveau ; - les héritiers Courcier, etc. (*Atlas, grand in-folio, 18 feuillets, papier*).

506 H 29 Procédure relative au paiement des droits de dîmes (1579).

H 720 - H 721 Commanderie et vicomté de Provins

1683-1780

H 720 Terrier (1683-1715).

Mouvance censuelle. - « Papier terrier, censier et cartulaire de noble, illustre et puissant seigneur messire Estienne Texier d'Hautefeuille, chevalier, bailli, grand-croix, ambassadeur extraordinaire pour l'ordre de Malte près Sa Majesté, commandeur de La Neufville, La Croix en Brie, etc., contenant les déclarations faites à Charles Gangnard, notaire à Provins, par les possesseurs d'héritages tenus et chargés de reliefs, quints, requints, lods, relogs, ventes, cens, rentes, coutumes et autres droits, à cause de sa vicomté de Provins, Blunay et Maulny. » - Censitaires : maître Claude Sachot, prêtre-curé de Gimbrois, et dame Nicole Sachot, sa soeur, comme détenteurs d'une mesure où autrefois il y avait une maison appelée l'hôtel Pophile ; - Philippe-François Pinchard, représentant Laurent Boisard, sieur de Mincé, propriétaire d'une grande maison, grange, étable, cour et jardin, le tout assis au châtel de Provins, appelé d'ancienneté le Poids-de-la-Laine ; - les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, dites Filles de la Vierge, comme s'étant emparées de la rue du Sacq et de la ruelle Margot, dans lesquelles il y a plusieurs héritages de la Commanderie ; pourquoi il y a procès ; - François Lesueur, laboureur, locataire de l'hôtel de la Commanderie, sis proche et devant l'église Sainte-Croix, au val de Provins, etc. (*Registre, In-folio, 188 feuillets, papier*).

H 721 Plan parcellaire (1780).

Domaine. - Plans de la terre, seigneurie et vicomté de Provins, dépendant de la commanderie de La Croix en Brie, dressés à la requête de messire Claude de Rouvray de Saint-Simon, bailli, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur commandeur de La Croix et vicomte de Provins, par Juris, géomètre-arpenteur et féodiste. - Carte 1re,

paroisse de Vulaines. Propriétaires : Nos 1 à 5, le seigneur, à cause de sa ferme de La Madeleine ; - n° 6, messire Félix Perceval, prieur de Vulaines, maison, cour et jardin, 1 arpent 44 perches. - Carte II, paroisse de Mortery : nos 1 à 11, le seigneur, comme dépendances de ladite ferme. - Carte III, paroisse de Rouilly : nos 1 à 13, le seigneur, 24 arpents, 97 perches 15 pieds. - Carte IV, Savigny, paroisse de Saint-Hilliers : nos 1 et 2, le seigneur, 15 arpents 40 perches 17 pieds. - Carte V, paroisse de Gimbrois : n° 2, François Vincent, maison, jardin et dépendances, 2 arpents 41 perches. - Carte XIV, Fontaine-Riant, paroisse de Sainte-Croix de Provins : n° 4, le seigneur, enclos, 1 arpent 42 perches ; - n°5, maison et jardin de l'Ermitage, 95 perches, etc. (*Atlas, grand in-folio, 20 feuillets, papier*).

H 709 - H 713

Fiefs de Courmery et du Sceau

1689-1744

H 709

Terrier (1689-1691).

Mouvance censuelle. - Copie du terrier des fiefs de Courmery et du Sceau, situés au territoire de La Croix en Brie, membres de la commanderie de ce lieu, « commencé à la requête, poursuite et diligence de haut et puissant seigneur messire Etienne Texier d'Hautefeuille, bailli, grand-croix et ambassadeur extraordinaire pour l'ordre de Malle près Sa Majesté, lieutenant-général de ses armées, commandeur des commanderies de La Neufville-au-Temple, Pezenas, en Languedoc, de La Croix en Brie, Rampillon et Châteaubleau. » - Censitaires : maître François Barré, greffier de la prévôté de Coffontaine, (Clos-Fontaine), à cause de Madeleine Desmarques, sa femme ; - Denis Chappelain, laboureur au château de Viez-Champagne ; - noble homme Jacques Huerne, conseiller du Roi, lieutenant au siège de la prévôté de Provins, comme premier et unique créancier de la succession vacante des défunts Alophe Noël et Marie Potet, sa femme ; - maître Claude Henry, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Coulommiers, stipulant pour le sieur de Coubertin de Marolles, son gendre ; - Louis Tondu, laboureur à Courtenain, paroisse de Nangis ; - Nicolas Maupin, marchand, demeurant à Provins, tant en son nom que comme se portant fort de Jean de Geneston, sieur des Époisses ; - messire Louis Robert, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes, à Paris, chevalier, seigneur de La Fortelle et autres lieux, etc. (*Registre, In-folio, 178 feuillets, papier*).

H 710

Terrier du fief de Courmery (1731-1741).

Mouvance censuelle. - Terrier du fief de Courmery, appartenant à religieux seigneur frère Antoine-Jean-Baptiste de Fleurigny, chevalier-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Croix en Brie et de ses membres. - Censitaires : maître Louis Chevri (Cheverry), procureur aux sièges royaux de Provins ; - messire Louis-René de Saint-Féréol, chevalier, seigneur de Saint-Pons, Saint-Laurent, Chevrières et en partie du Pont de Barest, et dame Jeanne-Catherine Biberon, son épouse, demeurant à Montélimart ; - Louis Demesse, marchand à

Nangis ; - Madeleine de Guingand, demeurant à La Croix en Brie ; - Claude-Adrien Decourt, écuyer, contrôleur général au Bureau des finances d'Amiens, et dame Marie-Louise Panier, son épouse ; - l'église de Gastins ; - Louis Gautrin, laboureur demeurant à La Noue-Mignard, paroisse de La Croix en Brie ; - maître Pierre Regnard, contrôleur du grenier à sel de Luzy en Bourbonnais ; - demoiselles Marie-Jeanne, Madeleine, Anne et Marguerite Moreau, demeurant à Provins ; - François Brouillard, laboureur en la ferme de Beaupré, paroisse de Jouy-le-Châtel ; - dame Marie-Anne Faré, épouse du sieur Jean-Baptiste de Vaynes, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Geoffroy-Lasnier ; - Augustin Corcessin, laboureur à Gastins, à cause de Françoise Bailly, sa femme, etc. (*Registre, In-folio, 247 feuillets, papier*).

H 711 Plan parcellaire du fief de Courmery (XVIIIème s.).

Plans parcellaires du territoire et fief de Courmery, à La Croix en Brie, appartenant à la commanderie de ce lieu, avec tableaux indicatifs des numéros du plan, des noms des propriétaires et de la contenance de leurs héritages. - Carte A : n° 1er, M. de Montanglost, 110 perches ; - n° 3, 4 arpents 28 perches ; - n° 8, 70 perches ; - n° 10, 100 perches ; - n° 13, la fabrique de Clos-Fontaine, 3 arpents 33 perches ; - n° 81, 2 arpents 82 perches ; - n° 16, la veuve Denis Tondu, 57 perches ; - n° 108, le sieur Chenisot, 2 arpents 25 perches ; - n° 233, la commanderie, 27 arpents. - Carte B : n° 11, mademoiselle Cheverry, 97 perches ; - n° 114, François Tondu, 10 arpents 50 perches ; - n° 108, la commanderie, 3 arpents 25 perches ; - n° 125, 1 arpent 3 perches ; - n° 173, 12 arpents 30 perches ; - n° 174, pré, 10 arpents 92 perches ; - n° 175, pré, 1 arpent 7 perches ; - n° 180, ferme, bâtiments, cour et clos, 112 perches. - Carte C : n° 1er, M. de Montanglost, 1 arpent 36 perches ; - n° 4, 78 perches 1/2 ; - n° 23, 66 perches 1/4 ; - n° 28, Ayoul Brouillard, 76 perches ; - n° 81, François Tondu, maison et terre, 118 perches. Carte H : (n° 7), M. de Trudaine, 3 arpents 18 perches ; - n° 9, 1 arpent 16 perches, etc. (*Volume, grand in-folio, 162 feuillets, papier*).

H 712 Terrier du fief du Sceau (1735-1744).

Mouvance censuelle. - Terrier du fief du Sceau, sis au territoire de La Croix en Brie, commencé pour messire Jean-Baptiste Du Fresnoy, et continué au nom de messire Antoine-Jean-Baptiste de Fleurigny, tous deux commandeurs successifs dudit lieu de La Croix en Brie. - Censitaires : maître Pierre-Étienne Rivot, conseiller au bailliage et siège présidial de Provins ; - demoiselle Jeanne-Élisabeth Mercier, veuve du sieur Jean Ruffier, apothicaire en la même ville ; - maître Louis-Henri Martin, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel dudit Provins ; - François Bontour, laboureur à La Croix en Brie ; - Louis Lelièvre, de même état à Clos-Fontaine ; - maître François Desplats, greffier du bailliage de Nogent-sur-Seine ; - Denis Lelièvre, laboureur en la ferme de La Chaussée, paroisse de Nangis ; - Charles Garnier, manouvrier à Courtomer, tuteur d'Anne Garnier, sa fille ; - maître François-Étienne Guérin, conseiller du Roi, juge-magistrat au Châtelet, bailliage et siège présidial de Melun ; - Nicolas Durouët, laboureur à Vanvillé, propriétaire

de la ferme de La Rachée, sise au territoire de Rampillon, etc. (*Registre, In-folio, 162 feuillets, papier*).

H 713 Plan parcellaire du fief du Sceau (XVIIIème s.).

Censives. - Plans parcellaires du fief du Sceau, au territoire de La Croix en Brie, appartenant à la commanderie du lieu, donnant pour chaque feuille, le n° du plan, les noms des propriétaires et la quantité d'héritages de chacun d'eux. - Carte A : n° 2, la fabrique de Rozoy, 70 perches ; - n° 4, le sieur Freneau, 125 perches ; - n° 10, Jean Soufflard, 63 perches ; - n° 21, l'église et fabrique de Carrois, 200 perches ; - n° 34, le sieur Chenisot, 27 perches ; - n° 62, bois, 9 arpents ; - n° 72, 130 perches ; - n° 154, 983 perches ; - n° 181, 527 perches ; - n° 201, 675 perches ; - n° 64, Jacques Naudier, 58 perches. - Carte B : n° 1er, Laurent Guay, 125 perches ; - n° 2, François Bontour, 100 perches ; - n° 4, 136 perches ; - n° 14, 70 perches ; - n° 22, 140 perches ; - n° 30, 56 perches ; - n° 3, Louis Tondu, 70 perches ; - n° 5, 84 perches ; - n° 10, 30 perches ; - n° 38, M. de Saunois, 25 perches ; - n° 45, 54 perches ; - n° 47, 70 perches ; - n° 59, 7 arpents 50 perches ; - n° 61, 65 perches ; - n° 76, 1 arpent 35 perches ; - n° 105, 2 arpents 90 perches ; - n° 14, 4 arpents 35 perches ; - (n° 39), l'église et fabrique de Gastins, 57 perches ; - n° 42, 18 perches ; - n° 70, 88 perches ; - n° 127, 60 perches. - Carte C : n° 1er, Jean Jacques, 175 perches ; - n° 8, 40 perches ; - n° 16, 50 perches ; - n° 44, ferme, 125 perches ; - n° 40, Louis Tondu, ferme et jardin, 2 arpents 27 perches 3/4 ; - n° 47, 61 perches, etc. (*Atlas, grand in-folio, 8 feuillets, papier*).

H 707 - H 708 Seigneurie de Châteaubleau

XVIII ème s.

H 707 Terrier (1731-1745).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie de Châteaubleau, pour messires Jean-Baptiste Du Fresnoy, chevalier, bailli, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant général des galères de la religion, et Antoine-Jean-Baptiste de Fleurigny, chevalier-profès du même ordre, successivement commandeurs de La Croix en Brie, Rampillon, Châteaubleau, etc. - Censitaires : messire Jean Tremblay, prêtre-directeur du séminaire des Missions-Étrangères établi à Paris, rue du Bac ; - Louise Moreau, veuve de Martial Pagot, vivant boulanger, demeurant à Châteaubleau ; - très-haut et très-puissant seigneur Mgr André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, gouverneur et lieutenant général de la Lorraine et du Barois, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy, colonel du régiment du Roi-dragons, gouverneur d'Aiguemorte, en survivance, sénéchal de Carcassonne, Beziers et Élincourt, seigneur de Florange et baron du Plessis-aux-Tournelles, à cause de très-haute et très-puissante dame, madame Anne-Madeleine-Françoise de Monceau-d'Auxi, son épouse ; - dame Anne-Françoise Le Bègue, épouse de M. Charles-Antoine de Féra de Saint-Phal, chevalier, seigneur de La Haute-Maison, de Saint-Loup-de-Naud et autres lieux, et de lui séparée quant aux biens, demeurant en leur château de Saint-Loup ; - Denis Leguay, laboureur à la ferme des

Hauts-Grais (Grès?), paroisse de Voinsles ; - le sieur Philippe-Gaston Retel du Grand-Hôtel, marchand à Troyes en Champagne, etc. (*Registre, In-folio, 197 feuillets, papier*).

H 708 Plan parcellaire (XVIIIème s.).

Censives. - Plans parcellaires de la seigneurie de Châteaubleau, appartenant à la commanderie de La Croix-en-Brie, avec tableaux indicatifs des numéros du plan, des noms des propriétaires et de la quantité de leurs héritages. - Carte A : n° 1er, la commanderie, 12 arpents 54 perches ; - n° 95, emplacement d'un ancien théâtre gallo-romain ; - n° 96, 10 arpents ; - n° 9, Louis Guérard, maison et jardin, 50 perches ; - n° 18, le sieur Rouvre, ferme, 98 perches ; - n° 28, Jean Neuville, maison, clos et mare, 164 perches ; - n° 37 bis, François Varache, clos, 50 perches. - Carte B : n° 4, M. d'Hervilly, 71 perches ; - n° 18, l'église Sainte-Croix de Provins, 112 perches 1/2. - Carte C : n° 90, Louis Hadrot, 8 arpents 36 perches ; - n° 98, héritiers Pitancier, 100 perches ; - n° 7, la ferme des Bouleaux, 6 arpents 75 perches ; - n° 149, maison, bâtiments, cour et clos, 2 arpents 16 perches, etc. - Carte générale du territoire de Châteaubleau, rapportée à la même échelle que celle employée pour les feuilles de détails, traversé et limité, en partie, par la voie romaine de Boulogne à Sens. (*Volume, grand in-folio, 7 feuillets, papier*).

H 714, 506 H 22 Seigneurie de Coutençon

1752-1774

H 714 Terrier (1752).

Mouvance censuelle. - Terrier de la seigneurie et commanderie de Coutençon, membre de celle de La Croix en Brie, en censive, haute justice et seigneurie directe d'illustre et religieux seigneur frère Guillaume-Georges de Gouffier, chevalier-profès de Saint-Jean de Jérusalem. - Censitaires : messire Nicolas Lefébure de La Boullaye, écuyer, trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité de Montauban, seigneur du fief des Mortiers, en la paroisse de Coutençon ; - Denis Bonodet, laboureur à Mormaisin, paroisse de Salins ; - maître Étienne Chineau, conseiller du Roi, président, lieutenant général au bailliage de Montereau-Faut-Yonne ; - Nicolas Langellier, charron, demeurant à Coutençon ; - François Lisle, fermier et receveur de la terre dudit lieu de Coutençon ; - Nicolas-François Desprez, écuyer du Roi, seigneur du Fresnoy ; - messire Pierre-Charles Débonnaire, seigneur de Marié, Forges et autres lieux, conseiller du Roi en son Grand-Conseil, demeurant à Paris, rue des Minimes, et de présent en son château de Forges ; - sentence du prévôt de La Croix en Brie, qui condamne le sieur Nicolas-Antoine Thosnier, écuyer, seigneur de Nuisement, avocat en Parlement, demeurant au lieu de La Grand' Croix, paroisse de Villeneuve-le-Comte (Les-Bordes), à passer nouvelle déclaration au terrier de ladite seigneurie de Coutençon, etc. (*Registre, In-folio, 68 feuillets, papier*).

- 506 H 22 Correspondance et mémoire relatifs à un projet d'acquisition de la seigneurie par Trudaine, intendant des Finances et seigneur de Montigny (1752-1774).

Commanderie de La Ferté-Gaucher

- H 725 Inventaire des titres.

« Inventaire général des titres et pièces de la commanderie de La Ferté-Gaucher et de tous ses membres, dépendant de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de France, qui sont, savoir : La Ferté-Gaucher, chef-lieu ; Coutran, La Ferrière, Saint-Mars, le temple de Chambonnois, Château-Thierry, Fossoy, Vif-fort, Nesles, Crésancy, Fresnoy, La Ronchère, Fontaine, Saint-Génois, Montpotier, Charnetrone, Pont-sur-Seine, Villenauxe, Ressons, La Queue-aux-Bois, Pijoly, Cortion, La Mazure, Montgenaux, Liours, Saint-Fargeul, Périgny, Sancy, Cerneux, Prédemloup, Liéchesne et autres lieux. » - Charte de Marie, comtesse de Troyes, portant que feu Robert de Sablonnières, chevalier, ayant fait don aux frères de la chevalerie du Temple de tout ce qu'il possédait au-dessous de la banlieue de La Ferté-Gaucher, dont ladite dame avait reçu mandement du comte, son fils, étant alors dans les parties d'outre-mer, de les faire jouir paisiblement, à quoi une soeur de Robert de Sablonnières, appelée Luce, femme de Gilbert de Cigny, se serait opposée ; - lettres de Mathieu de Montmirel, seigneur de La Ferté-Gaucher, et de Jean de Montmirel, seigneur d'Oisy, contenant accord passé entr'eux, d'une part, et les frères de la chevalerie du Temple, d'autre part, au sujet du différent qui divisait les parties, pour raison des acquisitions que les Templiers avaient faites dans l'étendue de la terre dudit lieu de La Ferté-Gaucher, etc. (*Registre, In-folio, 132 feuillets, papier*).

Date de production : XVIIIème s. ; date de contenu : 1147-1749

- H 726 Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de La Ferté-Gaucher, établi en conséquence des lettres accordées par le roi Louis XV à frère Maximilien de La Marche, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur dudit lieu de La Ferté, et précédé des procès-verbaux de mesurage du domaine de la Commanderie. - Censitaires : Antoine Botte, marchand à Villenauxe (La Grande), propriétaire d'une maison sise en cette ville, rue de Perré ; - Jean Charpentier, cordier ; - Charles Patin l'aîné, serrurier ; - honorable homme Jean Lambert, marchand ; - Paul Fourré, menuisier ; - Claude Berthillot, tixier en toile ; - Edme Guy, pâtissier ; - demoiselle Catherine Thénard, veuve du sieur Laurent Chennuat, tous demeurant audit lieu de Villenauxe ; - Hiérosme Masson, marchand, demeurant à Pont-sur-Seine, ayant pouvoir de dame Marguerite-Madeleine Guyon, veuve de maître Charles-François Guérin, directeur des postes de Pontoise, et autres ; - Robert Berthier, sieur des Mazières, capitaine réformé du régiment de Toulouse-infanterie, et dame Madeleine de Lactage, son épouse ; - Marie Jolly, fille de Pierre, vivant maréchal à Sancy ; - sieur Nicolas Guichon, ancien conseiller du Roi, receveur des domaines à Maubeuge et trésorier des fortifications des places du Hainault ; - Nicolas Leboeuf, laboureur à Chennevières, paroisse de

Cerneux ; - maître Hiérosme-Antoine Huet, notaire royal à Château-Thierry ; - demoiselle Louise-Françoise Jarrot, veuve de maître de Laulne, greffier en l'Élection de la même ville, etc. (*Registre, grand in-folio, 83 feuillets, papier*).

1741-1749

H 727

Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie de La Ferté-Gaucher, fait à la requête de frère Jean-Nicolas Émangard, chevalier-magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur dudit lieu de La Ferté, de Frénoy, Viffort, etc., conformément aux lettres patentes obtenues du Roi à cet effet, et à l'arrêt du Grand-Conseil étant à la suite. - Censitaires : le chapitre de l'église royale Notre-Dame-du-Val de Provins ; - François Gouelle, laboureur à Vignory, paroisse de Cerneux ; - Louis Deschamps, maître maçon à Villenauxe (La Grande) ; - Louis-Edme-Charlemagne Carreau, demeurant à Pont-sur-Seine, comme ayant épousé Henriette Fourré ; - Nicolas-Louis et Claude-Edme Poupelier, tous deux marchands à Villenauxe ; - Maurice Tanneur, garde-chasse de la terre de Nesle, au nom de messire Antoine de Barail, abbé de Nesle ; - Louis-Léger-Gabriel Lennez, entrepreneur de bâtiments, demeurant à La Ferté-Gaucher ; - messire Jean-Baptiste-Charles Caguyé, bachelier en théologie, curé de Saint-Mars, en Brie ; - Nicolas Marchand, maître perruquier à Château-Thierry, et Geneviève Lorget, sa femme ; - Pierre-Jean-Louis-Simon Leroy, marchand de fer, et dame Marie-Louise-Constance Girault, son épouse, demeurant aussi à Château-Thierry, etc. (*Registre, grand in-folio, 76 feuillets, papier*).

1775-1779

H 728

Procès-verbaux de bornage des limites de la commanderie.

Limites. - Procès-verbaux de bornage des limites de la commanderie de La Ferté-Gaucher, dite de Coutran, et de la seigneurie de Fresnoy, paroisse de Mont-le-Potier, d'avec les terres et seigneuries adjacentes, dressés à la requête de messire frère Jean-Nicolas Émangard, servant d'armes de la vénérable langue et prieuré de France, chevalier-magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Ferté-Gaucher, Fresnoy, Viffort et dépendances, par François-Louis Despinat, arpenteur royal au bailliage et Maîtrise particulière des eaux et forêts de La Ferté-Gaucher, en présence des représentants : - de mesdemoiselles Bénigne-Augustine-Françoise et Louise-Charlotte-Françoise Le Tellier de Montmirail, dames de la ville, terre et châellenie de La Ferté ; - de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Louis de Saint-Chamans, seigneur de Villenauxe, Mont-le-Potier, Villegruis, La Queue-aux-Bois, etc., - et de messire Claude Douet, écuyer, seigneur du marquisat du Houssay, de Saint-Martin-Chennetron, et du fief d'Albenne, etc. (*2 pièces, papier*).

1777-1778

509 H 5

Autorisation accordée par le Grand-maître de Saint-Jean-de Jérusalem au commandeur J. N. Esmangart de donner à loyer les revenus de la commanderie (sceau plaqué).

1786

- 509 H 6 Information faite par Jean d'Anlnoy, homme d'armes des ordonnances du roi pour le lieutenant général du Grand prévôt de France au sujet de la blessure faite à Jean, napolitain, dans un pré près de la Commanderie de La Ferté-Gaucher, par Jean Consturrier et Jean Parriquier serviteurs du commandeur Jean Léonard, et de la rupture des postes de l'église de la Commanderie et des coffres du commandeur qui suivirent l'attentat, événements qui eurent lieu le 11 avril 1516.

1516

Commanderie de Savigny-le-Temple

Sources complémentaires : voir aussi la sous-série 510 H.

- H 741 Mouvance censuelle. - Déclarations fournies au terrier de la seigneurie de Savigny-le-Temple, pour frère Jacques de Harlay, chevalier, commandeur de Coullours, jadis de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, seigneur spirituel et temporel de Savigny-le-Temple, membre de la grande trésorerie dudit Saint-Jean. - Censitaires : Toussaint Coppin, vigneron à Nandy ; - Nicolas Lhéritier, laboureur à Saint-Port ; - Pierre Bourdon, manouvrier à Savigny ; - messire Jean Métayer, curé de Nandy ; - noble homme Pierre de Beauchêne, valet de chambre et chaussetier du Roi, seigneur de Bessard, demeurant à Paris ; - Germain Charbonnier, maçon à Savigny ; - Pierre de Maupeou, écuyer, seigneur de Bruyères et de Mousseau, demeurant aussi à Paris, rue Tibault-aux-Dez ; - Antoine Chevalier, laboureur à Pouilly-le-Fort ; - Jean Dupont, maître apothicaire à Melun ; - Charles Dunay, marchand à Corbeil ; - noble femme Marguerite Girard, veuve de noble homme Innocent de Saint-Germain, vivant archer des gardes du corps du Roi ; - Pierre Fuzelier, arriveur de bois, demeurant à Nandy ; - François Briçonnet, écuyer, sieur de Sermerolles, gentilhomme servant du Roi ; - damoiselle Isabelle Masurier, veuve de noble homme maître Jacques Coignet, vivant avocat à la Cour, seigneur de Croix-Fontaine, paroisse de Saint-Port ; - maître Denis Descordes, avocat en Parlement, à cause de Marguerite Chevalier, sa femme, fille et héritière de défunte demoiselle Barbe Aurillot, qui elle-même était héritière de noble homme Nicolas Aurillot, son père, seigneur de Champlâtreux, et de demoiselle Perrette de Vaudetar, etc. (*Registre, In-folio, 240 feuillets, papier*).

1603-1605

- H 742 Mouvance censuelle. - Extrait d'un terrier de la seigneurie et commanderie de Savigny-le-Temple, membre de la grande trésorerie de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil. - Censitaires : Florimond Turplin, laboureur à Noisement, paroisse de Savigny ; - Girard Cezard, praticien audit Savigny ; - Catherine d'Antigny, veuve de Louis Ciret, demeurant à Nandy ; - Étienne Danger, vigneron au même lieu ; - Antoine Mareschaux, procureur fiscal dudit Nandy ; - Simon Cristal, meunier et laboureur à Follet, paroisse de Cesson ; - maître André Du Bois, prêtre-curé de Savigny-le-Temple ; - demoiselle Madeleine Dournel, dame de Saint-Leu et de Coulevrin, femme civilement séparée de messire

Jean-André de Romanet, président, trésorier-général de France, en Picardie ; - l'église et fabrique Saint-Germain de Savigny ; - Simon et Denis Caillou, laboureurs à Valenton, près Villeneuve-Saint-Georges ; - Charles Beauchemin, maître chirurgien à Melun ; - noble homme maître François Geslain, sieur de La Salle, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine ; - Étienne Collin, boucher à Nandy ; - Étienne Buisson, maître chirurgien en ladite ville de Paris, porte Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent ; - messire Michel Sévin, seigneur de La Grange-la-Prévôte ; - Geneviève Bellaire, veuve du sieur Jean Prieur, vivant maître rôtisseur à Paris ; - messire François de Bourlon de Choisy, seigneur de Croix-Fontaine, etc. (*Registre, In-folio, 62 feuillets, papier*).

1762-1767

- H 743 Copie d'un plan parcellaire de la seigneurie de Savigny-le-Temple, appartenant à la commanderie du lieu, membre de la grande trésorerie de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil. Cette copie a été faite par l'archiviste du département d'après l'expédition de M. Aubisse, ingénieur-géographe chargé de la conservation des droits de la puissance de Malte. - Censitaires : M. de Perthuis, 20 arpents 80 perches ; - Louis Besnier, 50 perches ; - Merlino, 59 perches ; - M. de Mithon, seigneur de La Grange-la-Prévôte, 42 arpents 50 perches ; - les dames de l'hôpital Saint-Nicolas de Melun, 6 arpents 50 perches ; - la cure de Cesson, 4 arpents 24 perches ; - le presbytère de cette paroisse, avec son clos, 1 arpent 96 perches. (Les terres de la ferme seigneuriale sont indiquées par une teinte jaune, et celle de l'église par une teinte violette.) (*Plan, 1 pièce, papier*).

XVIIIème s.

- H 744 Censives. - Relevé du plan et arpentage de la seigneurie de Savigny-le Temple, et état des déclarations fournies au terrier du lieu, des fiefs du Petit-Saint-Jean de Melun, du Bois-Saint-Jean, situé à Brolles, de l'Hôpital, à Ouzouer-le-Voulgis, et de Pincevent à Rubelles, par : Marie-Madeleine Dugrais (Dugrès), qui, pour une maison et autres héritages, doit par an 1 livre 19 sous 5 deniers-oble ; - Marguerite Forasse, veuve de Claude Delisle, vigneron à Noisement, propriétaire d'une maison et de 4 arpents 2 perches et 10 pieds de terre et vigne, 3 sous 5 deniers ; - Barthélemy Cochet, maréchal à Savigny, 7 sous 2 deniers pile ; - demoiselle Marie-Louise Leclerc, demeurant ci-devant au pavillon du Roi, paroisse de Saint-Port, et présentement à Melun, pour 9 arpents 95 perches 14 pieds d'héritages, doit 17 sous 5 deniers ; - Pierre Veret, vigneron à Noisement, détenteur d'une maison et de 1 arpent 1 perche 10 pieds de terre et vigne, 4 sous 7 deniers ; - maître Antoine-Charles Antheaulme, conseiller du Roi, demeurant à Melun, à cause de sa maison sise en la rue Neuve, 2 livres 6 sous 5 deniers ; - Edme-François Chayé, architecte au même lieu, aussi propriétaire d'une maison, 2 livres 5 sous 3 deniers ; - madame de Montesson, baronne de Saint-Port ; - madame de Perthuis, dame de Nandy, etc. (*4 pièces, papier*).

1676-1778

- H 745 Censives. - Cueilleret des cens et autres droits seigneuriaux dus à la commanderie de Savigny-le-Temple, par : dame Marie, Roux, veuve de M. Girault, pour 3 arpents 83 perches, 4 sous 10 deniers ; - Jeanne Courtault,

veuve de Nicolas Guillemain, pour une maison, 6 deniers ; - Jean Guionet, charron à Savigny, et la veuve Gervais Lajame, 3 sous ; - Gabriel Besnard, vigneron à Étrelles, ayant épousé Léonarde Courtault, 6 deniers ; - Claude Delisle, manouvrier à Noisement, 6 sous 10 deniers ; - Jacques Favier, meunier au moulin de Forges, pour sa maison et demi-arpent de vigne, 3 sous 6 deniers-obole ; - Louis Chevallier, vigneron à Saint-Port, tuteur de ses enfants mineurs, et d'Élisabeth Danger, sa femme, 9 deniers ; - l'église de Savigny, pour 34 arpents 64 perches 3/4, à 15 deniers l'arpent, suivant sa déclaration, 42 sous 3 deniers-obole-pite ; - François Helesme, laboureur à Chaintereau, et Jean Saintier (Sintier), de même état à Égrenay, pour 16 arpents 68 perches 1/2, 20 sous 10 deniers-obole ; - dame Charlotte Vitard, épouse de M. Gallois, tuteur des enfants de feu M. de Romanet, doit, suivant sa déclaration, pour 94 arpents 41 perches 1/2 de terre, 5 livres 17 sous 11 deniers ; - sieur Claude Mariette, foncier (fourrier?) du corps de la feu Reine, demeurant à Corbeil, 18 deniers-obole, etc. (*Cahier, In-folio, 20 feuillets, papier*).

1699-1718

H 746

Censives. - Copie du cueilleret de la commaderie de Savigny-le-Temple. - Censitaires : Charles Colin, vigneron à Savigny, doit, pour sa maison et autres héritages, 3 sous 1 denier-obole ; - Mathurine Godefroy, veuve Philippe Veret, vivant laboureur à Noisement, pour ses héritages et maisons, 6 sous 2 deniers-obole ; - Jacques Roger, meunier à Pessart, paroisse de Saint-Port, 5 sous 7 deniers-obole de cens et 1 livre 10 sous de rente ; - Léger Nepveu, de Nandy, 2 sous 1 denier ; - Pierre Dupont, sergent, tuteur de Marie et de Raphaël Bignet, doivent, pour une maison, sise à Savigny, 1 sou 3 deniers ; - Claude Mareschaux, veuve Jean Besnier, possède 5 arpents 98 perches 1/2 de terre et vigne, pour lesquels elle doit, par an, 7 sous 2 deniers ; - Jacques Sallé, cordonnier à Melun, 2 sous ; - maître Charles Clignet, avocat en Parlement, demeurant à Paris, 5 sous 3 deniers ; - Marie Plaisant, veuve de Thomas Liger, vivant laboureur au Grand-Jard, 11 deniers-pite ; - messire Jean-Baptiste Glucq, conseiller au Grand-Conseil, seigneur de Sainte-Assise, 1 livre 3 sous 4 deniers ; - dame Jeanne de Saveuse, veuve de M. Jean de La Marck, dame du fief de Champlâtreux, pour 84 arpents 17 perches de terre et pré, 2 livres 18 sous 10 deniers-obole ; - Jacques Lampy, vigneron à Noisement, 2 sous 6 deniers, etc. (*Cahier, In-folio, 21 feuillets, papier*).

1699-1778

H 747

Copies d'actes de foi et hommage, d'aveux et dénombremments.

Mouvance active. - Copies d'actes de foi et hommage, aveux et dénombremments fournis à MM. les commandeurs du Petit-Saint-Jean de Melun et de Savigny, à cause de la seigneurie de ce dernier lieu, par : Nicolas Avrillot, notaire et secrétaire du Roi, greffier de sa Cour de Parlement de Paris, seigneur du fief de Champlâtreux ; - messire François Lécossois, seigneur de La Grange-la-Prévôte, de Genouilly et du Plessis-le-Roi, brigadier des armées de Sa Majesté, ci-devant gouverneur de la citadelle de Dunkerque, en son nom et aussi comme procureur de dame Marie Lécossois, sa soeur, veuve de messire Louis de Million, trésorier du régiment des gardes-suissees ; - noble

homme Charles de L'Hospital, écuyer, seigneur de Vitry, Nandy et du fief de Forges, assis à Noisement, paroisse de Savigny-le-Temple, et qui consiste « à sçavoir le grand hôtel de Forges et le coulombier, ainsy comme il se comporte en long et en large, avec les jardins dudit hôtel ; le moulin dudit Forges et la place qui est devant, tenant au rû ; » - Ysabeau Cardelle, veuve de feu Ythier Le Parcheminier, en son vivant huissier des requêtes de l'hôtel du Roi, et Gervais Duhamel, marchand, bourgeois de Paris, propriétaires par moitié du fief de Coulevrain, sis à Savigny ; - messire Philippe-François Néricault Destouches, écuyer, officier de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, tant pour lui que pour messire François-Henri Thiersault de Bourgmarie, en Canada, brigadier des armées du Roi, mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de troupes légères, veuf de dame Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault Destouches, seigneurs, par moitié, des terres de Fortoiseau, le dernier comme ayant la garde noble de Marie-Dorothée Thiersault de Bourgmarie, sa fille mineure, etc. (*Cahiers, In-folio, 16 feuillets, papier*).

1528-1760

H 748 Baux.

Domaine et dîme. - Expéditions de baux à loyer des terre et domaine de Savigny-le-Temple, des fermes, prés et pâtures qui composent cette terre, des droits en vin, rentes foncières, etc., moyennant 7, 050 livres, outre les charges, et du moulin à eau de Follet, assis sur le rû de Balory, maison pour le meunier, écurie, toits à porcs, grange, cour, jardin, avec 14 arpents 96 perches de terre et pré, consentis par messire Jacques Armand Rogres Lusignan de Champignelles, commandeur de l'ordre de Malte, au profit : de Claude Marlin, laboureur ; de Marie-Anne Jourdain, sa femme, et de Charles-Denis Rousseau, meunier audit lieu de Follet, paroisse de Cesson, etc. (*2 pièces, papier*).

1782

Commanderie du Petit-Saint-Jean, à Melun

Sources complémentaires : voir aussi la cote H747.

H 731 Mouvance censuelle. - « Papier terrier et déclaration de la commanderie Saint-Jean de Melun, membre dépendant de la sainte maison de l'hospital Saint-Jean de Hiérusalem, fondée en l'Isle-les-Corbeil, que frère François de Tollouet, chevalier de l'ordre dudict Saint-Jean de Hiérusalem, grand trésorier de l'ordre et commandeur de Melun, fait faire des choses dépendant et relevant de ladicte commanderie, lequel hospital de Melun se consiste à présent en une place où souloit avoir chappelle desmolie et ruinée par la prise de ladicte ville de Melun, en 1590, » etc. - Censitaires : Anne Delaplace, veuve de feu Alexandre Duval, vivant bourgeois de Paris ; - Julien Charles, maître maçon à Melun, pour une maison appelée La Maison des Tentures, sise en la rue de la Pêcherie, et tenant par haut à l'Hôtel-de-Ville ; - François Vaux, pâtissier, détenteur d'une maison située place de Pointe, tenant à l'hôtellerie de la Cloche, nommée vulgairement la Lune des Loups ; - Pierre Collin, l'ainé,

marchand à Melun, pour « un petit pré et saulsoye, scis proche le pré de dame Alix, tenant d'une part au chemin de Chartrettes, d'autre audit pré de dame Alix, un petit rû entre deux, d'un bout sur la rivière d'Almont, et d'autre sur la fontaine de ladite dame Alix, chargée de 4 deniers tournois de cens, » etc. (*Registre, In-folio, 44 feuillets, papier*).

1665-1678

- H 732 Mouvance censuelle. - Terrier de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, établi pour religieux seigneur frère Jacques-Armand-Rogres-Lusignan de Champignelles, bailli, grand-croix et grand trésorier de l'ordre de Malle, commandeur dudit Melun. - Censitaires : Simon-François Bernières, bourgeois de Paris, et dame Gillet Barrois ; - Claude-Nicolas Desrues, receveur de la régie générale des Aides, demeurant à Melun, rue Guy-Beaudouin ; - Claude Doucet, marchand hôtelier, propriétaire d'une grande maison, où pend pour enseigne l'image Saint-Nicolas-, - Charles-Augustin Caillet, marchand tanneur ; - Claude-Laurent Quillier, ancien huissier-audiencier au bailliage et siège présidial de Melun ; - Nicolas Cordier, mégissier ; - Louis Manière, maçon ; - Jean-André Chapelle, bourgeois de Paris - Denis-François Duval, marchand tanneur ; - Germain-Emmanuel Merceron, membre du Collège de pharmacie de Paris ; - maître Pierre-Philippe-Clair-Antoine Moreau de Maisonrouge, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Melun ; - Simon Picard, meunier au moulin de Poignet, tous demeurant à Melun. (*Registre, In-folio, 52 feuillets, papier*).

1787

- H 733 Mouvance censuelle. - État, en double expédition, des déclarations passées au terrier de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, reçues par Jérôme Lefranc et Charles Verjon, notaires en cette ville. - Déclarants : Ambroise Lasnier, marchand potier de terre audit Melun ; - Jacques, Antoine, Louis et Jean Meunier, le premier demeurant à Fontainebleau ; - messire Jean-Baptiste de Brenne, chevalier, seigneur de Marchais ; - Étienne Jourdain, maître serrurier à Melun, à cause d'Edmée Lhomme, sa femme ; - Jean Lignault, maître pêcheur à Melun, tant en son nom que se portant fort de. Jean Delafosse, marchand hôtelier à Paris, ayant épousé Marie Lignault ; - demoiselle Jeanne Le Conte, veuve de maître Charles Guillemot, lieutenant-général en l'Élection de Melun ; - messire Nicolas-François Brusard de Siller, abbé commendataire du Jard-lez-Melun, pour fournissement d'un homme vivant et mourant, à cause de deux maisons sises en la rue de la Juiverie ; - Nicolas Jauvin, maître chirurgien à Melun ; - Pierre Darrest, écuyer, sieur de Riqueval, demeurant à Paris ; - Étienne Vitry, marchand à Melun, au nom du sieur Nicolas Vignon, fourrier des écuries de feu madame la Dauphine, etc. (*2 pièces, papier*).

1666-1721

- H 734 Censives. - Cueilleret des cens dus à la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, sur maisons, jardins et autres héritages, situés en ladite ville, rues de la Pêcherie, de la Juiverie, Guy-Beaudouin, de Poignet et rue Neuve, au climat de Montégly (partie du parc de Vaux-le-Pénil) et à Rubelles. - Redevables :

Philibert Bernardeau, charpentier à Melun, ayant les droits de maître Jacques Gaillard, élu en la même ville ; - Pierre Jardin, marchand, au lieu de feu M. le président Frémin, qui était aux droits de M. le président de Sayve, son beau-père ; - Jean Lignault et Pierre Fauveau, au lieu de la veuve Philippe Debourneaux, pour leur maison, proche l'Hôtel-de-Ville ; - le sieur de Garigny, ayant épousé la veuve Luc Montargon ; - la veuve et héritiers Claude Debourneaux, au lieu des héritiers maître Barnabé Gastellier, pour la maison contiguë à celle de la Pomme-Bouge ; - noble homme maître Jacques de Maizières, lieutenant particulier au siège présidial de Melun, et Guillaume de Larché, écuyer, son beau-frère, « pour leur grand jardin clos de murailles, tenant d'une part à la place où estoit la chappelle démolie en 1590, d'autre au pré Saint-Jehan ; d'un bout par derrière, sur Pierre Claudy, et d'autre sur le chemin allant au pré Saint-Jehan ; » - M. de Rostaing, seigneur de Vaux-le-Pénil, etc. (*Registre, petit in-folio, 46 feuillets, papier*).

1638-1678

H 735

Censives. - Cueilleret des cens et rentes dus à messire Jean Duhamel, chevalier et grand trésorier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, résidant à Malte, titulaire de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, par : Louise Meusnier, veuve Jacques Lafosse, potier de terre, au lieu d'Ambroise Lasnier, pour une maison sise rue de la Pêcherie, attenant à celle des Canettes, doit chaque année, 5 deniers ; - le Châtelet (de Melun), 3 sous 4 deniers parisis, faisant 4 sous 2 deniers tournois ; - maître Charles de Bailli, au lieu de M. de Romanet, qui était aux droits de la veuve de maître François Cardoux, à cause d'une maison joignant la porte Saint-Jean, et lieux en dépendant, qui aboutissent par devant sur la rue de la Juiverie, proche l'Archelet, 8 sous parisis ; - Simon Mezé, laboureur à Coubert, à cause d'Anne Bonnefoy, sa femme ; et Pierre Leconte, veneur de M. de Vitry, demeurant à Château-Villain, époux de Louise Bonnefoy, doivent, par an, 2 sous parisis ; - Claude Barbin, écuyer, sieur de Champs, pour une maison, où autrefois il y avait pressoir, appelée le Cheval-Blanc, qui aboutit sur la rue Neuve et sur la rue de la Juiverie, 11 sous 3 deniers tournois de rente et 11 deniers obole de cens ; - madame de Loynes ou les dames de la Charité, pour la maison où demeurent les Soeurs Grises, vendue à ladite dame de Loynes, par les héritiers du sieur Lefèvre du Coroy, 18 deniers parisis, etc. (*Registre, petit in-folio, 24 feuillets, papier*).

1679-1706

H 736

Censives. - Cueillerets des cens et rentes dus à la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, par : le domaine du Roi, 13 setiers de blé à prendre sur le moulin banal de Poignet, situé proche la porte Saint-Jean ; - les héritiers de maître Jean de Fila, élu à Melun, pour leur maison, rue de la Pêcherie, 20 deniers ; - Pierre Baudas, archer en la maréchaussée dudit Melun, 35 sous de rente, à cause d'une maison sise en ladite rue de la Pêcherie ; - les religieuses de l'hôpital Saint-Nicolas, 2 sous ; - rue de la Juiverie : les héritiers de Nicolas Leclerc, sergent à Melun, 2 sous 3 deniers ; - Germain Chamillard, cabaretier à Melun, 20 deniers ; - Pierre Noyal, corroyeur, 7 deniers-obole ; - Charles Riotte, sieur de La Grande-Cour, demeurant à Paris, pour une place et mesure,

appelées l'Hôtel-Saint-Jean, 32 sous parisis de rente et 12 deniers de cens ; - les héritiers ou ayants-cause de maître Louis Mélinard, receveur de la terre de Pouilly-le-Fort, 20 deniers parisis, ou 2 sous 1 denier tournois ; - Louis Manceau, pour la maison de la Herse, assise au faubourg de la porte Saint-Jean, doit, par an, 12 deniers parisis ; - le même, au lieu de la veuve maître Pierre Lefébure, pour un jardin sis au port Bigot, tenant à une place vacante, d'autre part aux hoirs Pierre Claudy, d'un bout, sur le sieur Deheurle, et d'autre bout, sur la rue allant au pré Saint-Jean, etc. (*Cahiers, In-folio, 42 feuillets, papier*).

1669-1722

H 737 Terrier de la terre de Brolles, à Bois-le-Roi.

Mouvance censuelle. - Terrier de Brolles, paroisse de Bois-le-Roi, en censive et directe seigneurie de la commanderie de Saint-Jean de Melun, dont est titulaire religieux seigneur frère Jacques-Armand Rogres Lusignan de Champignelles, bailli, grand-croix et grand-trésorier de l'ordre de Malte. - Censitaires ; Pierre Gonin, vigneron à Bois-le-Roi, à cause de Catherine La croix, sa femme ; - Germain Lecomte, charretier, demeurant à Limoges, ayant épousé Gabrielle Lesage, de Brolles ; - Edme-François Paumier ; - Valentin Dubois ; - Joseph Poulard ; - Nicolas Varly ; - Augustin Julliot ; - Jacques-Pierre Marin ; - Louis Begot ; - Mathurin Poulard ; - Marianne Errard, veuve de Jean Fleureau ; - Marie-Geneviève Létang, veuve Jean Varly ; - Augustin Manganne ; - Pierre Morillon ; - Laurent Lécuyer ; - Pierre Desvignes, tous vignerons à Brolles ou à Bois-le-Roi ; - Jacques-Nicolas Autissier, praticien au Châtelet de Melun, etc. (*Registre, In-folio, 36 feuillets, papier*).

1786

H 738 Terrier du fief de l'Hôpital, à Ozouer-le-Voulgis.

Mouvance censuelle. - Terrier du fief de l'Hôpital, situé au territoire d'Ozouer-le-Voulgis, membre de la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun, possédée par illustre seigneur messire Philippe de Meaux, grand-trésorier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean en-l'Isle-lez-Corbeil, ledit terrier précédé de la description du domaine utile de la seigneurie, savoir : « la ferme de l'Hospital size à Ozouer-le-Voulgis, qui consiste en corps de logis, escurie, bergerie, estable à vache, laiterie, granges, court et clos, porte cochère, le tout entouré de murs, et dans lesquels lieux il y a vielz vestiges de coulombier de pied et prisons à rez-de-chaussée, en estats, etc. » - Censitaires : Philippe Savary, charpentier ; - Jean Gallerand, vigneron ; - Jeanne Meusnier, veuve de feu Jean Blondeau ; - Arthus Riquel, marchand boucher ; - Pierre Feré, cordonnier, tous demeurant audit lieu d'Ozouer-le-Voulgis ; - maître Charles Lefranc, notaire au Châtelet de Melun ; - l'église et fabrique Saint-Martin-d'Ozouer ; - maître Jean de Longueil, conseiller du Roi en la Cour de Parlement, commissaire aux enquêtes du Palais, à Paris, seigneur d'Ozouer-le-Voulgis, en partie, à cause de sa seigneurie de La Grange-Neuve ; - Louis Chevalier, valet de chambre de la feue Reine, mère du Roi, et porte-chaire de Sa Majesté, etc. (*Cahier, In-folio, 8 feuillets, papier*).

1668-1680

H 739 Titres nouveaux.

Domaine et revenus. - Titres-nouveaux de cens et rentes dus à la commanderie du Petit-Saint-Jean de Melun par : demoiselle Jeanne-Charlotte Girardière, veuve de Charles Laplaine, vivant marchand épicier, qui a reconnu que, sur une place en jardin entourée de murs, et où était autrefois la maison dite des Teinturiers, située à Melun, rue de la Pêcherie, du côté de la rivière de Seine, faisant le coin de la rue Neuve, à côté de la maison qui servait anciennement d'Hôtel-de-Ville, la commanderie de Saint-Jean de Melun et MM. les religieux de l'ordre de Malte ont droit de prendre et percevoir, chacun an, 7 livres 1 sou 8 deniers, tant cens que rente, etc. - Baux emphytéotiques et à loyer « d'une place de terre contenant 10 perches, assise hors et près la porte Saint-Jean de Melun, où anciennement estoit bastie et édifiée l'esglise Saint-Jean de ladite commanderie ; laquelle esglise a esté ruinée et abatue au cours des guerres civiles et siège de Meleun, au mois de septembre 1590 ; » - du fief de l'Hôpital de Châtres, sis entre ce lieu et Fontenay, loué pour 99 ans à M. Le Tonnelier de Breteuil, seigneur dudit Fontenay, avec les mesures, terres, friches, prés et bois dépendant du même fief ; - de terres sises à Courceaux, paroisse de Montereau-sur-le-jard, et à Rouvray, paroisse de Mormant, etc. (3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1676-1771

Établissements étrangers au département

Commanderie de Moisy-le-Temple (Aisne)

Commune de Montigny-l'Allier, Aisne.

H 740 Baux de terres à Jablines, Annet-sur-Marne, Précy-sur-Marne, et Nanteuil-lès-Meaux.

Domaine. - Baux à loyer de 24 arpents 17 perches de terre, en sept pièces, sis à Jablines, Annet et Précy, et de 122 perches 2/3 de pré à Chermont, paroisse de Nanteuil-lez-Meaux, consentis par MM. Charles-François-Ferdinand-Antoine-Florent Prud'homme d'Hailly de Nieuport et François-Constant de Campion, chevalier-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tous deux commandeurs successifs de Moisy-le-Temple, Magny-Saint-Loup et dépendances, au profit des sieurs Henri et Nicolas Boulingre, frères, laboureurs à Jablines, et de Jean Rosé, marchand boucher audit lieu, etc. (2 pièces, papier).

1784-1786

Prieuré d'Aquitaine

- H 887 Personnel. - Extrait délivré au nom de dom Antoine Manoël de Vilhena, grand-maître de l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, d'une bulle du pape Clément XII, signée à Rome, le 13 août 1733, et accordant dispense d'âge à noble enfant Jérôme-François-Joseph-Bernard Delamartelière, fils mineur de Pierre-Jérôme Delamartelière et de Marie-Josèphe de Thibault de Noblet, pour son admission dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au prieuré d'Aquitaine, et pour jouir, dans l'ordre, de tous privilèges, facultés, honneurs, etc. ; - à la suite est une autorisation accordée par le vice-chancelier de l'ordre, signée au couvent de Mélito, le 6 septembre 1733 : Emmanuel Pinto, et scellée du sceau d'Antoine Manoël de Vilhena, grand-maître. - Vers latins à la louange de très-illustre homme Pierre Delamartelière, par Abel de Sainte-Marthe, fils de Scevole. - Certificat délivré par frère Albanis Will, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, en la maison hospitalière de Prague, le 21 septembre 1742, constatant le décès de Jean Domasi, du pays de Luxembourg, âgé de vingt-six ans, qui a succombé à une fièvre maligne, le 7 juin précédent, muni pieusement des saints sacrements, en l'hôpital des frères de la Miséricorde. (3 pièces, papier ; 1 sceau plaqué).

1733-1742

Table des matières

I - Ordres religieux d'hommes	5
Bénédictins.....	5
Abbayes	5
Chaumes, Abbaye Saint-Pierre	5
Lagny, Abbaye Saint-Pierre	22
Meaux, Abbaye Saint-Faron	32
Melun, Abbaye Saint-Père	41
Rebais, Abbaye Saint-Pierre	74
Prieurés	84
Chalautre-la-Petite, Prieuré Saint-Martin.....	84
Château-Landon, Prieuré Saint-Pierre de Néronville	84
Coulommiers, Prieuré Sainte-Foy	85
Coutevroult, Prieuré Saint-Pierre.....	92
Crécy, Prieuré Saint-Martin.....	93
Héricy, Prieuré Notre-Dame de Fontaineroux	93
Hermé, Prieuré Notre-Dame-des-Chaises	95
Lorrez-le-Bocage, Prieuré Notre-Dame.....	95
Meaux, Prieuré Sainte-Céline.....	95
Meaux, Prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul	96
Mortcerf, Prieuré Saint-Nicoles.....	98
Provins, Prieuré Saint-Ayoul.....	98
Provins, Prieuré Sainte-Croix	102
Saint-Fiacre, Prieuré Notre-Dame	102
Saint-Sauveur-lez-Bray, Prieuré régulier et conventuel	103
Soignolles, Prieuré Saint-Sébastien de Mont.....	104
Souppes, Prieuré Saint-Clair et Saint-Léger	104
Vaudoy, Prieuré Saint-Leu et Saint-Gilles de la Buhotière	105
Capucins.....	105
Coulommiers	105
Melun	106
Provins	106
Carmes.....	106
Avon, Prieuré de Saint-Nicolas des Basses-Loges	106
Crégy, Couvent des Carmes déchaussés	108
Melun, Couvent des Carmes	110
Chanoines réguliers.....	112
Abbayes	113
Château-Landon, Abbaye Saint-Séverin	113
Lésigny, Abbaye Notre-Dame d'Hyvernaux	123
Meaux, Abbaye Notre-Dame de Chaage.....	125
Provins, Abbaye Saint-Jacques	130
Voisenon, Abbaye Saint-Jean-Baptiste du Jard	134
Prieurés	144
Bonne-Fontaine (Dammartin-sur-Tigeaux), Prieuré Sainte-Madeleine d'Orthies.....	144
Chalautre-la-Petite, Prieuré Notre-Dame du Jariel.....	145
Dammartin-en-Goële, Prieuré Saint-Jean	145
Meaux, Prieuré Saint-Rigomer	145
Nemours, Prieuré Saint-Jean-Baptiste	146
Pomponne, Prieuré Notre-Dame	146
Soisy-en-Brie, Prieuré Notre-Dame.....	147
Vinantes, Prieuré Notre-Dame	148
Cisterciens.....	148

Série H – Clergé régulier

Chenoise, Notre-Dame de Jouy.....	148
Égligny, Notre-Dame de Preuilly.....	152
Fontaine-le-Port, Notre-Dame de Barbeau.....	162
Souppes, Notre-Dame de Cercanceaux.....	172
Congrégation de Picpus.....	176
Bréau.....	176
Crouy-sur-Ourcq, Couvent de Notre-Dame-du-Chêne.....	178
Cordeliers.....	179
Meaux.....	179
Provins.....	181
Dominicains.....	182
Couvent de Provins.....	182
Lazaristes.....	182
Couvent des prêtres de la Mission de Crécy.....	182
Couvent des prêtres de la Mission de Fontainebleau.....	183
Minimes.....	183
Aulnoy.....	183
Brie-Comte-Robert.....	183
Fublaines.....	190
Oratoriens.....	191
Collège de Juilly.....	191
Collège de Provins.....	191
Ordre de Cluny.....	192
Prieurés.....	192
Chamigny, Prieuré de Sainte-Madeleine.....	192
Condé, Prieuré Saint-Martin.....	192
Jaignes, Prieuré Notre-Dame de Grandchamp.....	192
May-en-Multien, Prieuré Notre-Dame de Vernelle.....	193
Pringy, Prieuré Notre-Dame.....	194
Reuil, Prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul.....	194
Prémontrés.....	198
Abbayes.....	198
Cuisy, Abbaye Notre-Dame de Chambrefontaine.....	198
Favières, Abbaye Notre-Dame d'Hermières.....	201
Prieurés.....	203
Châtillon-la-Borde, Prieuré Saint-Thibaut et Saint-Loup de Châtillon-sur-Brétignon.....	203
Récollets.....	203
Melun.....	203
Montereau.....	205
Nemours.....	205
Religieux de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs.....	206
Couvent de Chenoise.....	206
Trinitaires.....	207
Coupvray, Maison du Mont-de-Piété.....	207
Fontainebleau, Couvent royal des Mathurins Trinitaires.....	209
Meaux, Couvent des Trinitaires.....	219
Mitry-Mory, Ministerie de la Sainte-Trinité de la Villette-aux-Aulnes.....	221
Établissements religieux étrangers au département.....	221
Bénédictins.....	222
Acy-en-Multien (Oise), Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy-les-Senlis.....	222
Argentueil (Seine-et-Oise), Prieuré Notre-Dame.....	222
Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), Abbaye.....	223

Série H – Clergé régulier

Molesme, Prieuré de la Maison-Dieu aux Moines	223
Paris, Abbaye de Saint-Germain-des-Près	224
Paris, Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre	226
Pontoise (Seine-et-Oise), Abbaye de Saint-Martin	226
Saint-Denis (Seine), Abbaye royale	227
Sainte-Colombe-lez-Sens (Yonne), Abbaye	229
Sens (Yonne), Abbaye royale de Saint-Pierre-le-Vif	230
Carmes	230
Paris, Couvent des Carmes-Billettes	230
Paris, Couvent des Carmes Déchaussés	231
Célestins	231
Marcoussis (Seine-et-Oise), Couvent des Célestins de la Sainte-Trinité	231
Paris, Couvent	233
Chartreux	237
Paris, Couvent	237
Cisterciens	240
Argenteuil (Seine-et-Oise), Abbaye du Val Notre-Dame	240
Chaalise (Oise), Abbaye royale Notre-Dame	240
Longpont (Seine-et-Oise), Abbaye royale de Notre-Dame	241
Saint-Maurice (Loiret), Abbaye de Fontaine-Jean	241
Congrégation de la Mission	242
Versailles (Seine-et-Oise)	242
Mathurins	242
Paris, Couvent	242
Minimes	243
Bois de Vincennes (Seine), Couvent	243
Oratoriens	243
Paris, Couvent	243
Ordre de Cluny	244
Paris, Prieuré de Saint-Martin-des-Champs	244
Ordre de Saint-Augustin	244
Paris, Abbaye de Saint-Victor-lez-Paris	244
Saint-Jean-lez-Sens (Yonne), Abbaye	249
Voulton, Prieuré Notre-Dame	250
Petits-Augustins	250
Paris, Couvent	250
Prémontrés	250
Sens (Yonne), Abbaye royale de Saint-Paul	250
Prieuré Saint-Eutrope, à Choisy-en-Brie	251

II - Ordres religieux de femmes 252

Bénédictines	252
Chelles	252
Faremoutiers	271
Jouarre	296
Malnoue	317
Provins, Abbaye de Villechasson-Moret-Champbenoît	319
Saint-Parthus et Meaux, Prieuré de Saint-Nicolas de Noëfort	322
Sancy et Crécy-en-Brie, Monastère de Montdenis	328
Torcy, Prieuré de Notre-Dame et Saint-Louis	329
Cisterciennes	330
Bray-sur-Seine	330
Couilly, Abbaye de Pont-aux-Dames	331
Dammarie-les-Lys, Abbaye du Lys	340
Provins, Abbaye du Mont-Notre-Dame	361
Saint-Pierre-les-Nemours, Abbaye de la Joye	362
Clarisses	369
Mont-Sainte-Catherine-les-Provins	369

Congrégation de Notre-Dame	370
Couvent de Coulommiers	370
Couvent de Nemours	372
Couvent de Provins.....	372
Miramiones	375
La Ferté-sous-Jouarre	375
Ordre de Fontevraud	375
Douy-la-Ramée, Prieuré Notre-Dame de Fontaines-en-France	375
Ordre de la Visitation de Sainte-Marie	385
Monastère de Meaux	385
Monastère Melun	389
Ordre de Saint-Augustin	390
La Ferté-Gaucher, Couvent de Sainte-Monique	390
Meaux, Abbaye Notre-Dame.....	391
Nemours, Couvent de la Congrégation	395
Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique	397
Couvent de Rozay	397
Ursulines	399
Meaux	399
Établissements religieux étrangers au département	402
Bénédictines.....	402
Abbaye de Montmartre (Seine)	402
Abbaye du Paraclet (Aube)	403
Amilly (Loiret), Notre-Dame-des-Anges.....	403
Collinances (Oise), Prieuré fontevriste	404
Saint-Cyr de Berchères (Seine-et-Oise), Abbaye.....	404
Sézanne (Marne), Abbaye royale Notre-Dame	405
Yerres (Seine-et-Oise), Abbaye	405
Carmélites	406
Paris, Grand couvent des Carmélites	406
Cisterciennes	406
Paris, Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs	406
Clarisses	406
Nogent-l'Artaud (Aisne), Abbaye royale de Saint-Louis et Sainte-Claire	406
Communautés diverses	407
Paris, Couvent de l'Assomption Notre-Dame	407
Paris, Couvent de la Madeleine de Traînel	407
Saint-Dominique-lez-Montargis (Loiret), Couvent	408
Soissons, Abbaye de Notre-Dame	408
Dominicaines.....	410
Saint-Louis de Poissy (Seine-et-Oise), Abbaye royale.....	410
Ordre de Fontevault.....	411
Paris, Prieuré royale des Filles-Dieu	411
Prieuré de Hautes-Bruyères (Seine-et-Oise)	412
Ursulines	412
Crépy-en-Valois (Oise)	412
Saint-Denis (Seine), Couvent	412
III - Ordres militaires religieux	414
Commanderie de Beauvais-en-Gâtinais, à Grez-sur-Loing	414
Commanderie de Chevru	419
Commanderie de Choisy-le-Temple, à Charny	422
Commanderie de Coulommiers (Maisonneuve et l'Hôpital)	422

Commanderie de Dieu-l'Amant, à Villemareuil.....	424
Commanderie de La Croix-en-Brie	424
Commanderie de La Ferté-Gaucher.....	436
Commanderie de Savigny-le-Temple	438
Commanderie du Petit-Saint-Jean, à Melun	441
Établissements étrangers au département	445
Commanderie de Moisy-le-Temple (Aisne).....	445
Prieuré d'Aquitaine.....	446
<i>Table des matières.....</i>	447